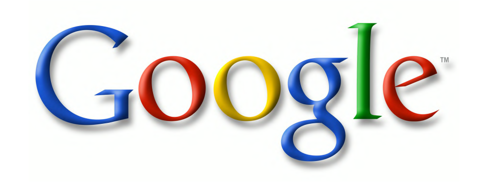








ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE BRUGES.





ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE BRUGES.

REVUE TRIMESTRIELLE

POUR L'ÉTUDE

DE L'HISTOIRE & DES ANTIQUITÉS

DE LA FLANDRE.

TOME LVI DE LA COLLECTION.

ANNÉE 1906.

BRUGES

IMPRIMERIE DE LOUIS DE PLANCKE.

1906.





Le commencement de l'année au Vendredi-Saint à Tournai au XIVe siècle.

La récente étude de M. le chanoine Callewaert, consacrée aux origines du style pascal en Flandre, vient de fixer à nouveau l'attention sur le fameux style de Tournai et sur les assertions singulières de Gilles li Muisis qui le concernent. Au cours de fréquentes visites aux archives communales de Tournai, la bonne fortune m'est échue d'exhumer parmi une quantité prodigieuse (10.000 environ) d'actes privés du XIIIe et du XIVe siècle, quatre chirographes émanant des échevins et des Voirs jurés de la ville, datés, à mon sens, d'après ce style chronologique. Il m'a semblé que l'extrême rareté de tels documents (au moyen âge on ne passait qu'exceptionnellement des contrats le Vendredi-Saint) constituait une raison suffisante pour les faire connaître et les soumettre à la critique. Toutefois, il va sans dire que je ne saurais avoir la prétention de formuler, dans une simple note, une conclusion générale sur l'emploi du style du Vendredi-Saint à Tournai de l'époque médiévale ; pour le faire, il faudrait au préalable, s'armer de patience et dépouiller aux archives tournaisiennes à peu près un million de chirographes ; mais qui donc opérerait ce laborieux travail au

bénéfice de résultats, en somme, trop peu importants pour la peine que de telles recherches nécessitent ? On conviendra aisément que si les études historiques ont leurs *impedimenta*, il est bon de se débarasser des plus inutiles et qu'il est digne que l'érudition ait des vues plus hautes.

On connaît les dires de Gilles li Muisis. Suivant le très crédule abbé le changement du millésime de l'année aurait eu lieu, au quatorzième siècle, non pas après la fin de l'incomparable chant d'église l'*Exsultet* du Samedi-Saint [1], mais bien la veille, le jour du Vendredi-Saint, après none ou la messe des présanctifiés. Le chroniqueur tournaisien ne rapporte pas ce détail comme étant une simple exception, mais comme l'expression de la coutume constante de la France, de la Flandre, du Tournaisis et d'autres contrées [2]. Voici comment il s'exprime à ce sujet à deux reprises différentes ; on remarquera que sa pensée est nettement formulée et qu'elle énonce une règle générale.

La première citation est prise dans la *Chronica prima :*

---

(1) A propos du renouvellement du millésime de l'année à Pâques, je trouve un beau texte peu connu chez le grand liturgiste du XIIIe siècle, Guillaume Durand, évêque de Mende : « *In cereo etiam affigitur tabula seu charta scripta quae significat tabulam in qua Pilatus scripsit : Jesus Nazarenus, Rex Judæorum.... Et cum cereus Christum significet, merito in dicta tabula inscribitur annus Domini tunc currens, cum ejus incarnatione : quia in cereo notat quod Christus est annus antiquus et magnus, plenus dierum....* » DURANDUS. *Rationale divinorum officiorum*, édition de 1551, Lyon, fol. 215 v°.

(2) Il est probable que M. GROTEFEND (*Zeitrechnung des deutschen Mittelalters und der Neuzeit*, t. I, p. 140) entend par *alibi* le Brabant ; mais cette affirmation ne repose sur aucune base solide : « *Noch dazu rechnete man ihn* [*der Jahrwechsel mit Ostern*] *nicht überall von demselben Termine ab, sondern entweder von Karfreitag, wie in Vlandern und* BRABANT ». D'après les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* (éd. 1783, t. I, p. XI) l'année aurait également eu comme point de départ, à Delft et à Dordrecht, la matinée du Vendredi-Saint ; mais cette opinion est encore à justifier par des exemples certains.

« *Secundum stylum romanae curie, tabelliones et scriptores in instrumentis et litteris quas conficiunt semper mutant datas suas et renovant annum a Nativitate Domini nostri Jesu Christi. In Francia autem et in Flandria et in nostris partibus et alibi renovatur ab incarnatione et* MITTUNTUR (1) DATAE LITTERARUM DIE VENERIS IN PARASCEVE DOMINI POST OFFICIUM MISSAE » (2).

La seconde mention se lit dans la *Chronica secunda* :

« *Notandum est quod secundum stylum romanae curiae, notarii et scriptores ponunt in suis scripturis : Datum anno a Nativitate Domini et cœtera ; secundum vero stylum Galliae, notarii et scriptores ponunt : Datum ab Incarnatione, etc.* ET INCIPIT ANNUS ET DATA TALIS DIE VENERIS IN PARASCEVE POST OFFICIUM CELEBRATUM » (3).

Il est indubitable que les dires de Gillis li Muisis sont en grande partie inexacts ; mais il me semble que les quatre exemples suivants permettent d'affirmer que le millésime de l'année changeait assez souvent au Vendredi-Saint à Tournai, pour que l'abbé de Saint-Martin ait pu croire réellement que tel était l'usage *invariable* dans sa ville natale et dans les pays de style gallican.

1) Le premier exemple est un arrentement passé devant l'échevinage de St-Brice à Tournai du 15 avril 1351. La date s'énonce ainsi :

« *Che fu fait l'an de grasce mil ccc et li, le XVe jour dou mois de avril* » (4).

Il est impossible de mettre ce chirographe à l'année 1351 (Samedi-Saint) — 1352 (Samedi-Saint), parce que

---

(1) Il faut lire *mutantur*.

(2) *Corpus chronicorum Flandriæ*, éd. J. DE SMET (*Collection des chroniques belges inédites*), t. II, p. 292.

(3) *Idem*. p. 338.

(4) *Greffe échevinal de St Brice, layette 1351. Archives communales de Tournai*.

cette année ne compte pas de 15 avril ; en effet, d'après la manière ordinaire de changer le millésime dans le style gallican, l'année 1351 aurait commencé le Samedi-Saint *16 avril 1351* et se serait terminée le Samedi-Saint *7 avril* 1352 ; il n'y a donc pas de place pour un 15 avril 1351, à moins d'admettre que le millésime de l'année ait été changé le 15 avril même, qui est précisément le jour du Vendredi-Saint.

En outre, une preuve irrécusable que l'arrentement en question est bien de l'année 1351, est fournie par les noms des échevins de St-Brice mentionnés dans l'acte : « *Jaquemes dou Croquet*, *Jehans de Maude*, *Jehans dou Puch*, *Jehans li Pas*, *Theris Moutons*, *Jean de Veson et Henris Pourres* ». Ceux-ci ont été échevins du 1 octobre 1350 au 31 septembre 1351 et leurs noms par conséquent n'ont pu être rapportés dans un chirographe de 1352. La charte échevinale est donc bien du 15 avril 1351, jour du Vendredi-Saint de cette année et le millésime est celui de 1351.

2) Le second exemple est donné par la date suivante d'un chirographe passé à Tournai devant les échevins de la cité le 27 mars 1377.

« *Che fu fait le jour dou boin venredi XXVIIe jour dou mois de march l'an mil CCCLXXVII* » (1).

Il faut dater cette charte : *27 mars 1377* et non *27 mars 1378* (n. st.) ; en effet, le Vendredi-Saint (*boin venredi*) de 1378 (n. st.) ne tombe pas le 27 mars, mais le 16 avril ; de plus, le 27 mars est effectivement le jour du Vendredi-Saint de l'année 1377 ; enfin, parmi les sept échevins qui furent présents à la passation de l'acte du 27 mars 1377, deux ont quitté leur charge le 20 février 1378 et

(1) *Greffe de l'échevinage de la Cité de Tournai. Archives de l'État à Mons.*

n'ont pu assister à un arrentement effectué le 27 mars de l'année 1378.

Voici la liste comparative des échevins ([1]).

Du 20 février 1377 au 19 février 1378.	*Du 20 février 1378 au 19 février 1379.*
Jehans Dehellemes	Le même
Jehans Gargate	Le même
Mikieux Moutons	Jehans Villain
Jakes Le Louchier	Jakesmes Hackart
Jehans de Gillenghien	Le même
Mahieu dou Mortier	Le même
Jehans d'Avesnez	Le même

Il ne reste, en conséquence, qu'à admettre, ou bien que le scribe qui a rédigé le chirographe a changé le millésime de l'année dans la matinée du Vendredi-Saint après l'office, c'est-à-dire le 27 mars 1377, ou bien qu'il a placé le commencement de l'année au 25 décembre 1376.

3) Un chirographe des Voirs jurés de Tournai du 5 avril 1314 (n. st.) a pour date :

« *M. CCC. et XIII le jour dou boin devenres* DEVANT LE SIERVICE » ([2]).

Les mots « *devant le siervice* » n'ont d'autre raison que de signifier que le millésime de 1377 n'a pas encore été augmenté d'une unité. Cette date est une preuve irrécusable, ce semble, de l'emploi du style du Vendredi-Saint ; car l'expression « *devant le siervice* » a la même valeur que la formule « *ante cerei benedictionem* » employée dans les chartes datées du Samedi-Saint et elle laisse clairement entendre qu'une nouvelle année com-

---

([1]) Cette liste m'a été communiquée fort obligeamment par mon ami M. L. Verriest, des Archives de l'État à Mons.

([2]) *Chirographes des échevins de la Cité de Tournai, layette de 1313. Archives communales de Tournai.*

mence à courir à partir d'une heure indiquée dans la matinée de ce jour ([1]).

4) Un quatrième exemple est emprunté à un chirographe des Voirs jurés de Tournai du 9 avril 1322, dont la date est ainsi libellée : « *L'an de grasse M.CCC et XXII, IX jours en avril par 1 devenres* » ([1]).

Le 9 avril 1322 tombe un vendredi et c'est précisément le Vendredi-Saint de cette année ; la charte ne peut, d'autre part, être reportée au 9 avril 1323 puisqu'en cette année Pâques tombait le 27 mars. On est donc aussi fondé à croire que l'acte en question a été passé après le service religieux du Vendredi-Saint et que le millésime de l'année a déjà été changé.

Il n'y a que deux hypothèses qui puissent expliquer les indications chronologiques qui nous occupent. Ou bien, ces chartes sont datées d'après le style gallican, qui était le mode ordinaire de commencer l'année à Tournai au quatorzième siècle usité par les scribes communaux, et alors le millésime a changé le jour du Vendredi-Saint, comme le veut Gilles li Muisis ; ou bien, les rédacteurs

---

([1]) Je comprends les hésitations que M. Callewaert éprouve à considérer des expressions comme « *vor noene* » accompagnant des actes donnés le Vendredi-Saint comme étant une preuve *certaine* du renouvellement du millésime après la messe des présanctifiés (Cf. AnÉm. 1905, p. 14, notes). Ces doutes me paraîtraient fondées si « *ante, post, voor, naer* », etc. se rencontraient dans des chartes de la fin du douzième et du commencement du treizième siècle où ces mots n'ont pas la signification déterminée qu'ils possèdent au siècle suivant. A cette époque ces mentions sont usitées uniquement dans les actes notariés et dans quelques chartes d'échevinages ruraux. Il n'est donc pas téméraire d'attacher un grand prix aux locutions « *devant* » ou « *après le siervice* » ou encore « *post* » ou « *ante cerei benedictionem* » puisque nous savons qu'elles avaient une importance nettement établie au point de vue chronologique dans des documents rédigés le vendredi et le samedi de la semaine sainte.

([1]) *Greffe échevinal de la Cité de Tournai, layette de 1322. Archives communales de Tournai.*

des quatre chirographes ont compté le début de l'année nouvelle à partir du 25 décembre et dans ce cas nous avons quatre exemples, non douteux, de l'emploi du style de la Nativité.

Mais cette dernière hypothèse n'est pas recevable et n'a point la valeur qu'on lui attribuerait à première vue. Il est très vrai qu'à Tournai, de même qu'ailleurs dans les pays de style gallican, certains rédacteurs de chartes échevinales ont employé *par exception* le style de Noël ; toutefois, rien ne démontre irréfutablement que ce soit le cas ici. Qui croira, en effet, que les quatre chartes données le Vendredi-Saint, doivent être rangées *précisément* toutes les quatre parmi les rares actes des échevins de Tournai où s'observe le style de la Nativité ? Cette coïncidence fortuite et extraordinaire permet de conclure avec quelque vraisemblance que ce style chronologique n'a pas été employé dans les quatre exemples signalés. Il existe donc des raisons sérieuses pour admettre qu'on a affaire dans le cas présent à des chartes où le millésime de l'année a déjà changé le Vendredi-Saint (ex. n°s 1, 2 et 4) et où cette mutation est indiquée par l'expression « *devant le siervice* » (ex. n° 3).

Mais de tout ceci résulte-t-il nécessairement que cette fête religieuse ait été prise au quatorzième siècle comme point de départ **invariable** d'une année nouvelle? Évidemment non, car voici trois preuves irrécusables du contraire :

1) Chirographe des Voirs-jurés :

« *L'an M. CCC. et XIII le nuit de paskes apries nuesne* » [1].

None est l'heure de la bénédiction du cierge pascal et les mots « *apres nuesne* » sont l'équivalent de l'expression

---

[1] *Greffe de l'échevinage de la Cité de Tournai. Archives de l'État à Mons.*

« *post cerei benedictionem* » ; le 14 avril 1313 est la date réelle de l'acte.

2) L'exemple suivant est analogue au précédent : « *L'an M. CCC. XI le nuyt de paskes apries nuene* » (¹) et la date correspond au 10 avril 1311.

3) Un chirographe des Voirs jurés du 18 avril 1310 (n. st.) est libellé ainsi dans sa date : « *M. CCC. et IX le nuit de grandes paskes devant nuene, XVIII jors en avril* » (²).

« *Devant nuene* » indique une heure du Samedi-Saint avant la bénédiction du cierge et la date est encore de l'ancien style, puisque le 18 avril est la veille de Pâques de l'année 1310 (n. st.) et qu'en 1309 la fête de Pâques tombait le 30 mars. Le millésime de l'année doit être augmenté ici d'une unité et la date se lire : *18 avril 1310*.

Une conclusion découle de l'ensemble de ces exemples, c'est qu'au quatorzième siècle on a compté, à Tournai, l'année civile à partir de deux jours différents de la Semaine-Sainte, à savoir du Vendredi-Saint et de la matinée de la veille de Pâques après none. Mais il est impossible de déterminer, en outre, lequel de ces deux jours a été choisi de préférence pour changer le millésime. Des quatre chartes avec mutation du millésime au Vendredi-Saint et des trois au Samedi-Saint, il n'y a aucune règle positive à déduire puisque des recherches entreprises demain peuvent mettre au jour plus d'un acte montrant le renouvellement du millésime après la bénédiction du cierge pascal. Cette question est d'ailleurs purement oiseuse et sans intérêt au point de vue des recherches historiques sur les annales de Tournai au quator-

---

(¹) *Greffe de l'échevinage de la Cité, layette de 1311. Archives communales de Tournai.*

(²) *Greffe de l'échevinage de la Cité de Tournai. Archives de l'État à Mons.*

zième siècle. En effet, la liste des échevins de la cité, inscrite dans les registres de la loi, permet facilement de contrôler si une charte émanée des juges urbains, donnée le Vendredi-Saint ou la veille de Pâques d'une année quelconque, est réellement de cette année, ou si la date qu'elle porte doit être réduite au nouveau style. Pour le quinzième siècle, toutes les lettres échevinales que j'ai examinées m'ont permis de constater que l'usage de fixer au Samedi-Saint le commencement de l'année a prédominé à cette époque. Jusqu'ici on n'a pas encore relevé un seul acte prouvant que l'office du Vendredi-Saint ait été pris comme point de départ d'une année nouvelle.

Si l'on admet maintenant que dans les quatre exemples le millésime de l'année a varié au jour indiqué par la date qu'ils portent, on se convaincra facilement aussi que Gilles li Muisis savait très bien ce qu'il disait quand il a affirmé qu'à Tournai l'année commençait à courir dans la matinée du Vendredi-Saint. Certes, ses affirmations sont erronées quand il fait de cette coutume particulière et locale l'usage général des pays de style gallican et qu'il ne dit pas que dans sa ville natale même le millésime changeait parfois à un autre jour. Mais à tout prendre, il ne faut pas jeter la pierre au bon abbé de St-Martin d'avoir été si mal renseigné sur les styles chronologiques de son époque, alors que nous — mieux outillés que lui — nous le sommes encore si peu aujourd'hui au sujet des usages d'alors. Quant à son ignorance sur ce qui se pratiquait de temps à autre, de son vivant à Tournai, elle est moins compréhensible ; mais nous savons trop, que li Muisis s'est trompé trop souvent et trop grossièrement pour que nous nous étonnions beaucoup de l'inexactitude manifeste d'une partie de ses dires concernant le début de l'année au Vendredi-Saint.

Bruxelles. H. NELIS.

NOTE COMPLÉMENTAIRE

SUR

LE COMMENCEMENT DE L'ANNÉE

à Bruges.

Je suis heureux de pouvoir rendre hommage aux mérites de l'étude si précise de M. Nelis, en déclarant que malgré mes hésitations antérieures, je souscris des deux mains à ses conclusions : les faits qu'il allègue me semblent concluants.

En outre, — et c'est ce que je désire surtout signaler à l'attention de nos lecteurs, — les textes cités par notre savant collaborateur corroborent la portée et précisent le sens des deux exemples signalés autrefois, pour Bruges, par MM. L. Gilliodts et R. Shéridan, exemples que j'ai rappelés dans ma précédente étude sur *Les origines du style pascal en Flandre* (1).

Les doutes que j'avais exprimés au sujet de la mention « in Goeden Vridaghe *vor noene* » provenaient de la signification obvie et naturelle que j'attribuais à ces mots : « avant *midi* ». D'après ce sens, le changement semblant devoir

---

(1) AnÉm. t. LV, 1905, p. 14, note.

se faire à midi, je ne voyais ni la raison déterminante du changement, ni son attache avec le texte de Gilles li Muisis affirmant que le millésime changeait « post officium missæ ».

Heureusement, les expressions « *apries* » ou « *devant neune* » (p. 11 s.), « *devant le siervice* » (p. 9) données par M. Nelis nous montrent que la formule « vor noene » doit se traduire « avant *None* de l'office ». Voilà l'attache liturgique. L'heure de None se chantait immédiatement avant le service du Vendredi-Saint et la messe des Présanctifiés: et le millésime changeait après cette messe. La charte signalée par M. Shéridan confirme donc, en partie, pour Bruges, les dires de l'abbé de Saint-Martin.

Notre mot flamand *noene* avait parfaitement cette signification au XIVe siècle. Il dérive évidemment du latin *nona,* qui désignait à la fois la neuvième heure du jour ancien (trois heures de l'après-midi) et la partie de l'office canonial qui se chantait primitivement à cette neuvième heure, mais qui, déjà au XIVe siècle, était chanté, le Vendredi-Saint, avant le service solennel du jour.

Dans le premier sens, nous lisons dans Van Maerlant, *Rijmbijbel*, v. 26525: « Van der *sester* wilen... dat men middach nomen hoort, toter *noenen* ward demsterhede » ; v. 26578 : « Omtrent *noene* so riep Jhesus... mijn God, twi heefstu mi ghelaten ? »

Comme désignation de l'heure canoniale de *None*, voici un texte du *Haagsche Bijbel*, 2, 12 a. : « Sdages loven wy seven werven, dats te lauden, te primen, te tierce, te sexte, te *noene*, te vespertide ende te completen » (1).

C. Callewaert.

---

(1) Voir le Dictionnaire de Verwys en Verdam.

De Hongersnood in de Middeleeuwen

tot de XIII[de] eeuw.

'tIs een lange, treurige bladzijde in het boek van ons verleden, het verhaal van de hongersnooden, die in vroegere eeuwen ons land en ons volk geteisterd hebben. Deze rampen opzoeken en beschrijven ware gewis belangwekkend. Doch, nader onderzocht, kunnen ze nog een hooger belang opleveren. Hongersnood ontstaat, wel is waar, veelal toevallig ten gevolge van onweders, overstroomingen, van 't mislukken van den oogst, al oorzaken die in de natuur zelf liggen en onafhankelijk zijn van 's menschen wil en werk. Als men echter bedenkt dat dergelijke onheilen, hun toe- en afnemen, hun uitgebreidheid, hun gevolgen, dat de pogingen, aangewend om ze te voorkomen of te keer te gaan, in nauw verband staan met den huishoudelijken en maatschappelijken toestand, dan is 't licht te begrijpen hoe een geschiedenis van den hongersnood, aldus opgevat, van aard is een blik te laten werpen op het leven van ons voorgeslacht en kan bijdragen tot het beter kennen van de volksontwikkeling.

Weinig, zeer weinig is over dit onderwerp geschreven geweest, 't zij hier, 't zij elders. Enkele afzonderlijke bijdragen zijn in plaatselijke tijdbladen te vinden. Aldus

CH. MORREN. *Notice sur les famines en Belgique.* Bulletin de l'Acad. de Belg. IIIe vol.

E. VAN MIGEN. *De Hongersnood van 't jaar 1044.* Belgisch Museum, 1838, 2de deel. Bl. 419 en volg.

P. C. VANDER MEERSCH. *Notice sur les grandes famines qui ont désolé la Belgique depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.* Messager des sciences et des arts. Gand, 1847, p. 247 en volg.

Ze geven ofwel een dorre opsomming van feiten ofwel uitgebreide beschrijvingen, grootendeels ontleend aan de verbeelding of aan Meyer, Despars, enz.

L. WASSERMANN. *Die Hungerjahre und die Klöster in alter Zeit.* Der Katholik. 72 Jahrgang. Dritte Folge. V Band. 1892. — Deze studie behandelt ook ons land; doch ze verliest veel van haar weerde, daar ze gesteund is op voorbeelden aan alle landen en tijden ontleend.

L. TORFS. *Fastes des calamités publiques survenues dans les Pays-Bas et particulièrement en Belgique depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.* Paris-Tournai, 1859, 2 deelen.

Dit was het eenige uitgebreid werk dat tot hiertoe verschenen was. Hoe verdienstelijk het weze, de weerde ervan is gering; het is niet wetenschappelijk bewerkt, vervalt in allerhande uitweidingen en wat de geschiedgronden betreft, zeer zelden zijn ze vermeld en dan nog zijn het enkel compilatiën uit de 17^{e}, 18^{e} eeuw.

Voor het eerst is dit onderwerp ernstig en grondig behandeld geweest door FRITZ CURSCHMANN, *Hungersnöte im Mittelalter*, Leipzig, 1900. (Leipzigerstudiën aus dem Gebiet der Geschichte, herausgegeben von G. Buchholz, K. Lamprecht, E. Marckx, G. Seeliger, VI. 1.).

De schrijver heeft de geschiedgronden uit dien tijd nauwkeurig onderzocht, al de gegevens eruit getrokken die op zijn onderwerp betrekking hebben en aldus een waren en volledigen schets gegeven van den hongersnood in de hoogere middeleeuwen. Daarbij, in een aanhang, die het grootste deel van het boek beslaat, geeft hij een « *Chronik der elementaren Ereignisse* »; waar hij overdrukt, jaar voor jaar, al de uittreksels uit de verschillende bronnen, betrekkelijk niet alleen de hongersnooden, maar andere openbare rampen, als ziekten, sterften, overstroomingen; zelfs onweders, veldverwoestingen en ongewone luchtverschijnselen.

De verhandeling strekt over geheel Midden- en Noord-West-Europa, en behelst dus ook ons land. Zelfs speelt ons land een voorname rol, daar, onder al de schriften uit dien tijd, deze uit ons land gewis het talrijkst zijn.

't Ware dus jammer geweest, ware dit boek, dat ons zoo zeer aanbelangt, onbekend gebleven. — Niemand ook, hopen we, zal het ons ten kwade duiden, dat we ons hebben laten overhalen om, op onze beurt, de geschiedenis voor te stellen van den hongersnood alhier. Curschmann's *Chronik der elementaren Ereignisse* is ons van zeer groot nut geweest en menig gezichtspunt hebben we van hem overgenomen. We hebben er naar getracht, benevens eenige wijzigingen en nieuwe bijzonderheden die wij hebben aangebracht, deze geschiedenis nader toe te passen op onze gewesten; en willen steunen, veel meer dan Curschmann het doet, op het innig verband dat bestaat tusschen den hongersnood en de maatschappelijke en huishoudelijke toestanden.



Behalve de Kapitulariën der Frankische koningen, zijn er geen oorkonden die rechtstreeks gewag maken van

hongersnooden. Liggers, inkomst- en rekeningboeken, die zeer nuttige inlichtingen kunnen verschaffen nopens de werking en de gevolgen, ontbreken voor dit tijdstip. We beschikken dus enkel over verhalende geschiedgronden. En dan nog mag men de Heiligenlevens onverlet laten. Zelden wordt er een geval van hongersnood aangestipt en doorgaans is het zeer onduidelijk voorgesteld, zonder bepaling van tijd en plaats en oorzaak. Natuurlijk moet hier uitzondering gemaakt worden voor de gewichtige levens van Graaf Z. Karel de Goede. Blijven nog over de Annalen en Kronyken, vooral deze die in de kloosters zijn opgesteld geworden ; de andere immers houden bijna uitsluitend hun aandacht gevestigd op het staatsleven van hun tijd. Wat in de annalen aangestipt staat is echt en nauwkeurig, doch zeer bondig.... Zulk jaar : *fames valida*, een hevige hongersnood, en wat ze er soms bijvoegen is iets wonderbaars, doch van weinig belang. De Kronyken zijn uitvoeriger en weiden uit over omstandigheden die den hongersnood voorafgaan of vergezellen : Annalen en Kronyken volledigen malkaar.

Om een genoegzaam getal gegevens bijeen te hebben, was het noodig dezelve te ontleenen aan bronnen uit verschillende gewesten. Ook, als we spreken van den hongersnood *alhier*, moet dit in ruimen zin verstaan worden. Ten andere, wat hier en daar en ginder vermeld staat over oorzaken, werking en gevolgen van een eenigszins uitgebreiden hongersnood, mag gemakkelijk veralgemeend worden en toegepast op gansch eene streek waar lucht- en grondgesteldheid en maatschappelijke ontwikkeling nagenoeg dezelfde zijn.

Het tijdperk dat hier behandeld wordt, loopt van de VIII[ste] eeuw, – uit dien tijd immers dagteekenen onze oudste annalen, — tot de XIII[de], tijdstip waarop een gansche ommekeer plaats grijpt op huishoudelijk en maatschappe-

lijk gebied, hetgeen een grooten invloed uitoefent op de geschiedenis der hongersnooden. De schrikkelijke hongerramp van 1315-16 sluit dit tijdperk (1).

Achtereenvolgens zal er sprake zijn van het ontstaan van den hongersnood, — van den duur, de uitgebreidheid en het getal, — van de uitwerkselen en gevolgen, — van de middelen aangewend om de hongerlijdenden ter hulp te komen.

Ontstaan van den hongersnood.

De menschen uit dien tijd wisten, zoo wel als wij, dat regen en hagel, vorst en hitte, storm en overstrooming den hongersnood voorafgingen en teweegbrachten, maar in hun geest van geloof speurden ze dieper in naar de hoogste oorzaak en zagen in die rampen het werk van Gods handen ; ze zegden en schreven : « 't zijn al straffen Gods » — « Het zweerd van Gods gramschap woedt allenthenen, de paleizen der rijken evenals de hutten der armen worden door den hongersnood getroffen » (2). « De Heer zond dus zijn geesels van hongersnood en sterfte over al die in ons land woonden » (3) Jan de Klerk in *Brabantsche Yeesten* beschrijft den hongersnood van 1315 en besluit :

« Dus wrac God onze Here
In ertrike des menschen zonden
Daer si met weelden in stonden » (4).

God nochtans sloeg niet onverhoeds. De menschen werden vooraf verwittigd door schrikkelijke voorteekenen

---

(1) Pirenne. *Histoire de Belgique*. I (2e éd.) 1903. bl. 290.

(2) *Gesta abbatum Gemblacensium* ; *Contin.* auct. Godeschalco, anno 1095. *Monumenta Germaniae* (MG), *Scriptores* (SS), VIII, 547.

(3) *Passio Karoli comit.* auct. Galberto. Cap. 2. MG. SS, XII, 562.

(4) *Collection de chroniq. Belges,* éd.. Willems et Bormans, Vde boek, Xde hoofdst. I. 442.

en wondere luchtverschijnselen, ten einde aan tijden boete te doen voor hun zonden, zoo dachten ze.

Aldus de zonverduistering. Zoo lezen we bij Galbertus: « Maar vooraf behaagde 't den Heer de menschen door schrikkelijke teekenen tot boetveerdigheid te roepen... Ten jare 1124 in Oogstmaand verscheen rond de noen een verduistering in de zon. En daar de menschen, 't zij heeren, 't zij dienstlieden, hun leven niet beterden, brak plotseling een hongersnood uit gevolgd door sterfte » [1]. « Dit jaar, 1310, schrijft Li Muisis, was 't zonverduistering den laatsten dag van Januari en ditzelfde jaar was er schaarschheid aan graan en wijn » [2].

't Zijn vooral de steertsterren die rampe voorspellen. « Daar verscheen een steertsterre en de hongersnood volgde » lezen we in verscheiden jaarboeken op 't j. 941 [3]. De groote hongersnood van 1316 werd aangekondigd door een steertsterre : « Visa est stella comata ; aldus de jaarboeken van Park ; en dan volgden : pest, hongersnood en sterfte » [4]. Voor ditzelfde jaar dicht Jan de Klerk in *Brabantsche Yeesten* : over « die drie plaghen,... die God sende den menschen ieghen (te weten : regen, sware dieren tijt en sterfde) » en hij besluit [5] :

« Ende onlanghe, eer dit ghevel
Sachmen die cometen fel
In die lucht die hat den staert
Rechte staende Noord-West waert,
Die van naturen altoes bedieden
Doot van princen oft plaghen van lieden. »

---

[1] *Passio Kar. comit. Fl.* c. 2 et 3.
[2] ÆGIDII LI MUISIS *Chron.* DE SMET. *Corpus chron. Fland.* II, 176.
[3] *Ann. Laubienses*, SS. IV, 16.
[4] *Ann. Parchens.* SS. XVI, 608.
[5] JAN DE KLERK, boek V, cap. X. v. 783-820.

Een ander wonder verschijnsel, te weten het Noorderlicht staat vermeld bij Baldwijn van Ninove. « Te dien jare (1192) zag men bij nachte een vier in de lucht zoodat iedereen dacht dat 't brandde in de nabijheid » (1). En een ander schrijver : « Den 18sten van de kalenden van Februari (15 Jan.) bij 't vallen van den nacht, zagen velen een schrikkelijk vuur, dat laaide over geheel 't aardrijk al den noordkant » (2). En onmiddelijk daarop voegt Bald. van Ninove « En daar volgde een hongersnood van ongeveer zeven jaar. »

Die volksopvatting over de hooger redenen van 't ontstaan van den hongersnood nu daargelaten, welke waren eigenlijk de werkelijke naaste oorzaken van den hongersnood ?

In de bronnen uit dien tijd vinden we, dat in de meeste gevallen de onmiddelijke oorzaak was : het mislukken van den oogst.

Daartoe werd veelal aanleiding gegeven door lange, harde winters. Een treffend voorbeeld daarvan is de winter die den grooten hongersnood van 1125 voorafging. Reeds in 1124 vermeldt Anselm van Gembloux een buitengewoon strengen winter met schrikkelijk veel sneeuw. Daarop volgde gestadig slecht weder : overhands sneeuw, regen en vorst en dat duurde tot t'halven Maart. 't En was maar in Mei dat er bloei en wasdom te bespeuren was (3). In zulk geval kon 't zaaien niet op zijn tijd geschieden ; zoodat reeds van in 't begin van 't jaar de akkerbouw ten achteren stond. Was nu daarbij de zomer ongunstig of volgde daarop een nieuw slecht jaar, dan moesten de gevolgen onvermijdelijk noodlottig zijn. 't Is hetgeen inderdaad dit jaar gebeurde. De regen die regelmatig iedere maand bij stortvlagen viel, verzwond om zoo te zeggen het zaad in

(1) Bald. Ninov. *Chron.* SS. XXV, 53 p.
(2) *Continuatio Aquicinctina*, SS. VI, 428.
(3) *Anselmi Contin. Sigeberti.* SS. VI, 379.

den grond, zoodat de rogge en de haver bijna niets opbrachten ([1]). Dit jaar reeds was er een algemeene hongersnood ([2]). Deze toestand verergerde nog het volgende jaar, daar de winter opnieuw streng en langdurig was ([3]). Geen wonder dat Walter van Terenburg, in 't leven van Graaf Karel, boekte : « 't Was nu twee jaar dat de grond onvruchtbaar was en de oogst uiterst gering, ook was er groote schaarscheid aan levensmiddelen » ([4]). Voeg daarbij dat het vee, dat in den winter veel buiten bleef, toen eveneens erg te lijden had. Dit ook werkte noodlottig mede, vooral in onze streken, waar de veekweek zeer uitgebreid was en in ruime mate moest voorzien in het levensonderhoud der bevolking.

Wat het meest nog slechten oogst en vervolgens hongersnood veroorzaakte, was het ongunstig weder tijdens de lente en den zomer : groote droogte, aanhoudende regen, herhaalde zware hagelvlagen ([5]).

([1]) *Anselmi Continuatio Sigeberti.* SS. VI, 379.

([2]) Ziet nog : *Ann. Camerac.* SS. XVI, 513.
Ann. Fossenses. SS. IV, 30.
Chronicon Elnonense S. Amandi. Recueil des Historiens de France. XIII, 454.

([3]) *Annal. Blandinienses,* SS. V, 28.—*Anselmi contin. Sigeb.* SS. VI, 379. — *Galberti Passio Kar. com.* cap. 273, SS. XII, 562.

([4]) *Walteri Vita Karoli comit. Fland.* cap. 11, SS. XII, 544. — *Herimanni de Restauratione S. Martini Tornac.* cap. 13. SS. XIV, 323.

([5]) Ziet nog voorbeelden van slecht weder als oorzaak van hongersnood :
't jaar 874. Lange strenge winter, gevolgd door droogte. *Annal. Bertiniani,* SS. I.
't jaar 973. Regenachtige, koude zomer. *Ann. Laubien.* SS. IV, 17.
't jaar 1076-77. Lange winter (November-Maart), daarna groote droogte. *Annal. Elnonenses majores,* SS. V, 13.
't jaar 1315. Gestadige regen,

« die in die maent van Meie began
ende duerde een jaer voert an. »

JAN DE KLERK, *Brabantsche Yeesten,* I, 442.

Andere oorzaken zijn er die meer zelden voorkwamen en wier uitwerkselen doorgaans min uitgebreid waren, zooals:

Stormen. Den 30 Juni 1185, ontstond er een storm vergezeld van zwaren hagel, in de omstreken van Anchin. De oogst lag verwoest en er volgde hongersnood ([1]).

Overstroomingen. Ten jare 1183, ten gevolge van den aanhoudenden regen, ontstond er overstrooming langs verscheidene watervlieten en was de oogst bedorven ([2]). In 1309, na een harde vorst overstroomde de Schelde en vernielde de vruchten in de omstreken van Doornijk ([3]). In 1287, groote zeeoverstrooming, die langs de kust groote schade aanrichtte ([4]).

Ziekte en sterfte onder het vee, al zijn ze op hun eigen niet rechtstreeks oorzaak van hongersnood, maar eerder het gevolg ervan, helpen er toe om de ramp te verergeren, daar het vee toen ter tijd een voornaam levensmiddel was en een groot deel uitmaakte van de have der landelijke bevolking.

Een gansch bijzondere en buitengewone oorzaak vinden we eenmaal vermeld, te weten de verwoestingen aangericht door sprinkhanen. 't Was in 873. Bij geheele zwermen kwamen ze uit 't Oosten afgezakt al over Duitschland, Frankrijk. Alhier ook werden ze gezien en overal brachten ze groote schade teweeg. Het jaar daarna was er hongersnood. Hoe nauw echter het verband is tusschen beiden kan men moeilijk uit de toenmalige schriften opmaken, te meer dat die verschijning voorafgegaan is door groote droogte en gevolgd door een harden winter ([5]).

([1]) *Sigeberti contin. Aquicinctina*, SS. VI, 424.
([2]) *Annal. Egmundani*, SS. XVI, 469. *Ann. Floreff.* SS. XVI, 625.
([3]) *Ægid. Li Muisis.* De Smet. *Corpus chron. Fland.* II, 176.
([4]) *Annal. Blandin.* SS. V, 33. — *Bald. Ninov. chron.* SS. XXV, 546.
([5]) *Annales Vedastini*, MG. SS. II, 196.

Eindelijk dienen nog vermeld de menigvuldige oorlogen en rooftochten tijdens de hoogere middeleeuwen. Dat de invallen der Noormannen hongersnood tot gevolg hadden, valt niet te betwijfelen, daar we weten hoe ze vee en vruchten roofden en de velden verwoestten ; of nog hoe de bevolking weggevlucht of met vrees geslagen het land onbebouwd liet. Daarover evenwel hebben we weinig of geen berichten, immers in die woelige dagen werd weinig geboekt. Er zijn nochtans voorbeelden. Zoo lezen we in de *Historiæ* van Richer van Reims ([1]), hoe in 889, na langen strijd, de Noormannen verdreven werden en hoe alsdan een hongersnood ontstond, omdat de aarde drie jaar lang onbewerkt gebleven was. In 852 woedde aan den Neder-Ryn een plaatselijke hongersnood, ten gevolge van den inval der Noormannen ([2]). Mag men hetzelfde niet vermoeden alhier, na de invallen in 879-80 ?

Wat de kleine inlandsche oorlogen aangaat en de rooftochten der edelen ondereen tijdens de leenroerigheid, is 't algemeen bekend hoe talrijk ze waren en hoe die strijdlustige lieden hun veete koelden door onderling het vee te ontvoeren en de velden te verwoesten, zoodat nogmaals de arme plattelandbewoners het meest te lijden hadden ([3]). Zelden nochtans vernemen we dat ze hongersnood veroorzaakten. 't Is wellicht dat, zoo er nood was, deze op eene kleine uitgestrektheid beperkt was en zich niet liet gevoelen in de nabijheid der kloosters, waar de kronijkschrijvers leefden, en die van dergelijke aanvallen en strooperijen gevrijwaard bleven. Eenmaal lezen we hoe ten gevolge van inwendige oorlogen en verwoestingen « vastante passim cuncta raptore » de menschen op vele

---

([1]) *Richeri Historiarum Lib.* I, cap. 5. MG. SS, uitgave in-8.

([2]) *Annales Xantenses.* SS. II, 229.

([3]) Ziet voor Vlaanderen, H. VAN HOUTTE. *Essai sur la civil. flam. au commencement du XIIe s.* Louvain, 1891, bl. 49 en 170.

plaatsen genoodzaakt waren aarde te eten, gemengd met wat meel en in vorm van brood gekneed (1).

Onder de gevallen die we in de bronnen uit dien tijd aantreffen en die aangestipt zijn als min of meer aanleiding gevend tot hongersnood, zijn er die, zooals stormen, overstroomingen, oorlogen, min sterk op hun ontstaan schijnen ingewerkt te hebben. 't Is dat ze meer zelden voorkwamen en doorgaans geheel plaatselijk waren, zoodat hun invloed zich in engeren omvang en min beduidend liet gevoelen. De gewone, de voorname aanleiding was het ongunstig weder. In onze streken komt dat zoo dikwijls voor en alleszins waren de gevolgen ervan noodlottig en uitgebreid; immers ze strekten zich uit over gansch een grondgebied, waar grond- en luchtgesteldheid en levensaard dezelfde waren. Het onmiddelijk gevolg van 't ongunstig weder en de rechtstreeksche oorzaak, de eigenlijke oorzaak dus van den hongersnood was het mislukken van den oogst; het noodzakelijk gevolg hiervan was schaarschheid of volkomen gebrek aan wat het hoofdzakelijk bestanddeel uitmaakt in de voeding van den mensch.



Hier rijst nu de vraag op hoe 't uit te leggen is, dat slecht weêr in dien tijd altijd zoo noodlottig was voor den oogst, en dat 't mislukken van den oogst altijd, onvermijdelijk den hongersnood tot gevolg had; bij zooverre dat, in de jaarboeken, storm en vorst en natte en droogte regelmatig als iets geheel belangrijks vermeld worden, alzoo belangrijk en 't vermelden weerd als 't afsterven en verkiezen van pauzen en prinsen, als veldslagen en vredeverdragen, enz.

(1) *Annal. Bertiniani*, auct. PRUDENTIO. MG. uitgave in-8. 29, op 't jaar 843.



Dit moet worden verklaard door de gesteldheid van den grond, door den aard van den akkerbouw, door den ganschen huishoudelijken en maatschappelijken toestand in die eeuwen.

Tot de XIIIe eeuw, tijdstip der groote ontginningen, bestond ons land ten grooten deele uit onvruchtbaren grond. Geheel het kustland, schier onbedijkt nog en zonder waterafleidingen, aan herhaalde overstroomingen blootgesteld, stond veelal onder water en bleef onbenuttigd. Noordwaarts was 't een zandachtige vlakte slechts onderbroken door bosschen en poelen; in 't Zuiden was de grond meer vruchtbaar en beter bewerkt, hoewel men daar ook lijk elders, tal van bosschen, woestijnen en moeren aantreft. En daar nog waar de grond bewerkt en vruchtbaar gemaakt was, 't zij in de kleine afzonderlijke boerenhoven, 't zij in de uitgestrekte grondbezittingen, bestond een deel, en hier in Vlaanderen een vrij groot deel, uit weiland; zoodat slechts een zeer gering deel overbleef om bezaaid en beploegd te worden en een betrekkelijk kleine hoeveelheid veldvruchten kon voortbrengen (1).

De akkerbouw zelf was heel gebrekkig en zeer weinig

(1) Ziet over de grondgesteldheid in ons land:

V. Brants. *Histoire des classes rurales aux Pays-Bas jusq. fin du XVIII s.* (Mém. de l'Acad. royale. Collection in-8, t. XXXII, 1881.) p. 205.

F. De Potter en J. Broeckaert. *Geschiedenis van den Belgischen Boerenstand.* (Aldaar). bl. 102-103,

Ch. Duvivier. *Hospites. Défrichements en Europe et spécialement dans nos contrées aux XIe, XIIe et XIIIe siècles.* (Revue d'Hist. et d'Archéol. Bruxelles, 1859); bl. 131 en volg.

En voor Vlaanderen in 't bijzonder:

F. Van de Putte. *Esquisse sur la mise en culture de la Flandre Occid.* (Annal. de la Soc. d'Émul. Bruges. t. III) p. 187-191,

Pirenne. *Histoire de Belgique*, I (2de uitg.), bl. 139.

ontwikkeld. Vooreerst was het getal vruchtsoorten veel kleiner dan heden (1). Daarbij, daar het onderling verkeer en vervoer zeer moeilijk was, moest men overal al de vruchtsoorten kweeken (2). Hieruit volgde dat 't niet mogelijk was de gepaste vruchten op te doen naar den aard van den grond, hetgeen de opbrengst nog verminderde en bovendien den grond spoedig verarmde en uitputte (3).

Deze verarming van den grond moest dus tegengewerkt, de verloren natuurkrachten hersteld worden. Men bezigde, wel is waar, mergel, gekorven en gedroogd lisch en wied (4) en stalmest, maar die vette was onvoldoende in opzicht van hoeveelheid en van gewenschte toepassing (5). De mest uit de steden werd nog niet benuttigd en kunstmatige vette was natuurlijk onbekend. De intensieve akkerbouw, zooals hij nu bestaat, was toen niet mogelijk. Daarom, daar waar de grond bewerkt werd, vindt men nevens een stuk bouwland, een groote uitgestrektheid weiland. Weiland was toen onmisbaar. Daarop kweekte men vee, dat doorgaans de voornaamste have uitmaakte van den landbouwer, en voor een groot deel tusschenkwam in zijn levensonderhoud en vette leverde voor zijn bouwland. Veelal worden wei- en bouwland beurtelings gewisseld vooral voor mageren en pas ontgonnen grond. Als 't deel dat bezaaid en beploegd werd uitgeput geraakte, liet men

---

(1) V. Brants. *Gemeld werk*, bl. 206. H. Sée. *Les classes rurales et le régime domanial en France au Moyen Age*. Paris, 1901, p. 542.

Ziehier de vruchtsoorten die wij in de verschillende bronnen hebben aangetroffen : haver en rogge het meest ; spelt was meer eigen aan 't Luiksche en 't Namensche ; tarwe vooral in onze zuidergouwen, in Henegouwen en Artesië ; nog : gerst, millie, erwten en boonen, wijngaarden en fruitboomen, zoowat overal.

(2) Aldus is 't wellicht uit te leggen hoe in dien tijd zooveel wijngaarden gekweekt werden.

(3) H. Sée. Aldaar.

(4) Van de Putte, p. 194.

(5) De Potter en Broeckaert, bl. 184 en volg.

het rusten; aan zijn natuurlijken wasdom overgelaten, werd 't weder tot weiland [1].

Al vroeg echter, — men vindt er alhier reeds in de IX[e] eeuw sporen van, — kwam een beter landbouwstelsel in zwang, te weten : de driejaarsche wisselbouw. Het eerste jaar zaaide men herfstkoorn, 't tweede jaar maartekoorn, het derde liet men de aarde rusten en braak liggen. Op sommige plaatsen paste men het stelsel der afwisselende vruchten toe : beurtelings zaaide men bijvoorbeeld rogge en haver. Braakvruchten zullen nog lang onbekend blijven [2].

Voeg daarbij dat het landbouwallaam nog zeer gebrekkig was en dat de groote tuigen niet in 't bereik waren van den kleinen boer, die dus genoódzaakt was alles met de hand te verrichten [3].

Dit alles maakt dat de akkerbouw zeer weinig ontwikkeld was en de opbrengst zeer gering, ja wel den helft of de twee derden minder dan nu. Het groot aantal vee, dat toen gekweekt werd en de vischvangst in de vlieten en langs de zeekust konden maar in kleine mate de geringe opbrengst van veldvruchten vergoeden.

Tevens mag men niet uit het oog verliezen dat de bevolking rap aangroeide, zoodat de grond nog slechts met groote moeite in het onderhoud der bewoners kon voorzien. Ook zien we hen gedurende gansch de XII[e] eeuw, uitwijken om in den vreemde onderstand te zoeken [4].

---

(1) Brants, p. 205. De Potter en Broukaert. bl. 183.

(2) V. Brants, p. 206. — De Potter en Broeckaert, bl. 182 en 206. Meermalen steunen de kronijkschrijvers op het volkomen mislukken van den oogst. « Segetes autumnales detuerunt simul et vernales. »

In *Sigeberti auctarium affligemense* (MG. SS. VI, 418). « Messis triticea solito fuit rarior; porro avena sui *tercii mensis semina* suprascripta reparavere dampna ». Hetgeen aantoont dat de driejaarsche bouwwijze in gebruik was en dat de terwe met den haver gewisseld werden.

(3) H. Sée, p. 542.

(4) Pirenne, *Hist. de Belg.* I (2[de] uitg.), bl. 136 en 286-287.

Geviel er nu een eenigszins slecht jaar, zoo was terstond de oogst ontoereikend, en toen volgde natuurlijk schaarscheid of volkomen gebrek aan levensmiddelen, hongersnood.

Dit wordt nog gemakkelijker verstaanbaar, wanneer men den toestand der maatschappij nagaat in dien tijd. Doorgaans leefde elk met wat hij op eigen akker opdeed. Deze, — de vrije boeren daargelaten, — lijfeigenen of andere dienstbare lieden, die op een heerlijkheid gevestigd waren of op een afhankelijk hof woonden, moesten op gestelde tijdstippen een groot deel van hun opbrengst aan den heer afstaan. Eerst en vooral vielen de verplichtingen, censen, tienden, te betalen; ze hadden maar te zorgen dat ze van 't overige leven konden. Te kunnen toekomen was hun eenige bekommernis en dit was hun genoeg; overschot van vruchten te hebben was niet alleenlijk bijna onmogelijk, maar dat beoogden ze zelfs niet, ze hadden er immers maar weinig bate aan gehad; omdat ze van hun overschot geen geld hadden kunnen maken: geld was niet in ieders bereik; aan uitvoer of verkoop op stadsmarkten viel voor 't meestedeel niet te denken. Kwam er nu nood, dan hadden ze noch voorraad, noch geld om levensmiddelen aan te schaffen en vervielen dus noodzakelijk in de ellende (1).

Merkelijk beter was het gesteld met de groote grondbezitters, en in 't bijzonder met de kloosters, daar de opbrengst het verbruik overtrof. Ook hadden deze min spoedig en min zwaar te lijden van den hongersnood en waren dan ook de voorzienigheid van de streek. Doch, was het weder langen tijd ongunstig en sloeg de oogst herhaalde malen tegen, dan geraakte de voorraad al ras uitgeput en zij zelf verkeerden in nood; immers voor hen

(1) CURSCHMANN, *Hungersnöte im Mittelalter*, bl. 18.

ook was de grondslag van het levensbestaan gelegen in hetgeen hun eigen akkers opbrachten [1].

Het eenige redmiddel dat overbleef, was, voor plaatselijke hongersnooden, de invoer uit naburige streken, waar overvloed was; en in geval van algemeenen, wijduitgestrekten nood, uit den vreemde. Aan invoer uit het buitenland hebben wij te allen tijde behoefte gehad. In Vlaanderen was 't meestal uit Henegouwen en Artesië, later uit de Oosterlanden, dat men invoerde [2]. Welnu de invoer uit afgelegen streken was, voor het tijdstip dat we behandelen, niet mogelijk, daar het uitgebreid, internationaal handelsverkeer, 't zij op zee, 't zij te lande, niet bestond. We lezen wel soms van invoer uit naburige gewesten. Aldus, ten jare 1155, ontstond er een plaatselijke hongersnood in de omstreken van Afflighem. « Na verscheidene onvruchtbare jaren, was de voorraad van het klooster uitgeput. Te einden raad, besloten de paters geld te leenen en broeders te zenden naar een andere streek om er levensmiddelen te koopen. Deze keerden terug — uit Noord-Frankrijk wellicht — met een volgeladen schip tot aan Audenarde », langs de Schelde dus [3]. Doch deze betrekkingen, zelfs tusschen naburige landen, waren zeer moeilijk. Men hoeft slechts te bedenken hoe schaarsch en hoe gebrekkig de wegen en de vervoermiddelen waren; hoe de wegen schier gestadig onveilig gemaakt werden door baanstrooperijen en door de menigvuldige kleine oorlogen der edelen en slotheeren; hoe eindelijk het onderling verkeer belemmerd was door tol- en doorgangsrechten allerhande [4].

---

[1] Bijv. de hongersnood in S. Maartens te Doornijk in 1095. *Herim. De restauratione S. Martini Tornac.* cap. 70 seq. MG. SS. XIV, 307 etc.
In de abdij te Afflighem in 1155. *Sigeberti auct. Afflighemnense.* MG. SS. VI, 402.

[2] V. Brants, bl. 203-204. — F. Van de Putte, bl. 195.

[3] *Sigeberti Auctarium Affligemense.* MG. SS. VI, 402.

[4] V. Brants, bl. 221-223. H. Van Houtte. *Essai sur la civilisation.* bl. 49.



Bij gebrek dus aan voorraad, aan geld en aan invoer, moest elk zijn levensbestaan vinden op den grond zelf dien hij bewoonde en bewerkte. Daar nu, zelfs in de goê jaren, de opbrengst uiterst gering was, zoo waren slecht weder of eenig ander ongeval voldoende om den oogst geheel ontoereikend te maken ; en zoo is het te begrijpen hoe, in die eeuwen, de hongersnooden zoo licht ontstonden en zoo talrijk waren.

Hoe eindigde nu de nood? « Deo miserante », zeggen de godvreezende kronijkschrijvers ; wanneer het Gods bermhertigheid behaagde een einde te stellen aan de plagen, die Hij het zondige menschdom overzond. Deze plagen duurden, zoo lezen we meermalen « usque ad litanias majores », tot aan S. Marcusdag (25 April) (1). Doorgaans niet vóór een nieuwen goeden oogst. Soms worden buitengewone gevallen vermeld, waardoor de nood ophield of ten minste verstilde. 't Gebeurde, dat, na langen hongertijd, ten gevolge van sterfte en uitwijkingen, de bevolking zoodanig verminderd was, dat de overblijvenden gemakkelijk in hunnen nood konden geholpen worden (2).

Duur, uitgebreidheid en getal der hongersnooden.

Kronijkschrijvers zijn doorgaans niet te betrouwen, als het de door hen aangegeven getallen geldt. Wanneer ze bijvoorbeeld spreken van een twaalfjarigen nood (3), voorzeker overdrijven ze ; er is natuurlijk geen sprake van een aanhoudenden eigenlijken hongersnood, maar wel van langdurige schaarschheid en duren tijd ; of van mindere of meerdere hongersnooden, die met tusschenruimten op

(1) Aldus bij v. in *Anselmi Continuatio Sigeberti*, op 't jaar 1128. MG. SS. VI, 381.

(2) *Sigeberti Continuatio Aquicinctina*, op 't j. 1196. SS. VI, 433.

(3) *Sigeb. Auctarium Affligemense*, op 't j. 1139. SS. VI, 400.

elkander volgen; of ook van de noodlottige gevolgen die zich langen tijd nog na een zwaren hongersnood laten gevoelen. Nog al dikwijls vermeldt men zeven hongerjaren (¹), ook hier is het te doen om een rond getal op te geven, gesteund wellicht op de herinnering aan de zeven magere jaren in Egypten. Een hongersnood van zeker bedied duurde gewoonlijk twee, drie jaar. En dan nog waren het niet altijd volle jaren. Als er sprake is van twee jaar, beteekent dit heel dikwijls dat de ellende aanvang nam op het einde van het eerste jaar, na 't mislukken van den oogst, en natuurlijk voortduurde het volgende jaar — het eigenlijke noodjaar — tot den nieuwen oogst. De nood kon nochtans twee, zelfs drie gansche jaren aanslepen. Zulks gebeurde wanneer twee of meer jaren achtereen de oogst ontoereikend was of volkomen mislukte, ten gevolge van aanhoudend slecht weder. Evenwel was dit niet altijd het geval. Niet zelden is het gebrek aan levensvoorraad gedurende het tweede en derde jaar toe te schrijven aan den schrik, de moedeloosheid, de verwarring onder de bevolking teweeggebracht door den hongersnood van 't eerste jaar of door hetgeen ertoe aanleiding had gegeven. Al het graan werd reeds het eerste jaar verbruikt; en menigeen soms bekommerde er zich niet om te zaaien voor 't volgende jaar? Alzoo lag weldra de akkerbouw gansch verwaarloosd. 't Is waar, de bronnen berichten hoe telkens, na een eerste hongerjaar, of na de verwoesting van hun akkers tijdens oorlogen en landstrooperijen, tal van hoeven leeg stonden te lande (²), doch dit was niet altijd een ontlasting

(¹) *Chron. S. Bavonis*, op 't j. 1139. DE SMET. *Corpus chron. Fland.* I. 584. — *Chronicon Bald. Ninov.* op 't j. 1192. SS. XXV, 537.

(²) *Annal. Vedastini*, op 't j. 892. SS. II. 206. — Rodolf van S. Truiden, *Gesta abbatum Trudonentium*, 't jaar 1006, SS. X, 229. — GALB. *Passio Karoli Comit.* cap. 2. SS. XII, 562.

voor de volgende jaren, integendeel. De boeren verlieten niet altijd hun land voor goed, maar zochten bescherming of tijdelijken onderstand bij een bijgelegen abdij of burcht; zoodat ondertusschen de velden onbewerkt bleven en er het volgende jaar nogmaals gebrek was aan oogst en levensmiddelen ([1]).

Wat nu de uitgebreidheid van den hongersnood betreft, de bronnen laten niet toe de nauwkeurige begrenzing vast te stellen. Ofwel stippen ze slechts aan wat in de onmiddelijke omgeving gebeurde; ofwel wanneer ze willen steunen op de groote uitgestrektheid, dan gebruiken ze algemeene, overdreven bewoordingen, als « per totam Galliam et Germaniam », « per universas terras ». Soms kan men uit den aard der omstandigheden afleiden hoever de nood uitstrekte. Een voorbeeld. In 1302 hield Gent het met den koning van Frankrijk, terwijl de omstreken Gwijde en Willem aanhingen. Men belette graan en andere levensmiddelen binnen de stad te brengen. Als we nu lezen ([2]) dat daardoor een hongersnood ontstond, 't blijkt klaar dat deze zich tot de stad bepaalt. Insgelijks, is de ramp verwekt door overstroomingen of andere dergelijke oorzaken, dan ook is de uitgestrektheid van de ramp in verhouding met de uitgestrektheid van de oorzaak. In andere gevallen, is het uit de vergelijking der gegevens ondereen, dat de uitgebreidheid kan afgemeten worden. Als we alleenlijk melding vinden over een hongersnood in de *Annales Vedastini* in 982 ([3]), in *Sigeberti Gemblacensis Chronographia* in 1090 ([4]), in *Sigeberti auctarium Affligemense* in 1153... ([5]), terwijl de bronnen uit de omliggende

([1]) F. Curschmann. *Hungersnöte im Mittelalter*, bl. 25-28.
([2]) *Annales Gandenses*, uitgave van F. Funck-Brentano, Paris, 1895. bl. 29.
([3]) MG. SS. II, 206.
([4]) MG. SS. VI, 366.
([5]) MG. SS. VI, 401.

gewesten, voor dienzelfden tijd, er niet van gewagen, wanneer ze 't anders voorzeker zouden doen, dan mag men besluiten, dat 't daar enkel plaatselijke hongersnooden geldt, die geheerscht hebben in de omstreek van Atrecht, Gembloux, Affighem...

Wanneer tezelvertijde berichten voorkomen uit Gent, Doornijk, Gembloux, St-Truiden, Luik,... en dat bovendien de oorzaak uiteraard algemeen is, als langdurig slecht weder, dan is 't aan te nemen dat de hongersnood zich uitstrekte over gansch een grondgebied, dat een aardrijkskundig geheel uitmaakt en aan dezelfde luchtgesteldheid onderhevig is. Zoo was de hongersnood in 1095 een landelijke hongersnood voor Belgie alleen.

Eindelijk zijn er groote algemeene hongersnooden, over geheel West- en Midden-Europa verspreid. Dit waren de hongersnooden in 1044-45, 1125-26, 1144-46, 1195-96, 1225, 1315-16.

Uiterst belangrijk ware 't nu, na te gaan het aantal hongersnooden, die malkaar zijn opgevolgd, om aldus hun toe- en afnemen te onderzoeken en te zien of en tot hoever er verhouding bestaat tusschen hun meerder of minder getal eenerzijds en de huishoudelijke en maatschappelijke ontwikkeling anderzijds. Gereedelijk zal men aannemen dat 't onmogelijk is een volledige optelling te maken van al de hongersnooden, die in deze eeuwen ons land geteisterd hebben. Meestal de berichten die tot ons zijn gekomen zijn getrokken uit kloosterschriften. Welnu, de kloosterlingen boekten wat ze op hun gebied, in hun omgeving ontwaarden. Zijn het nu niet juist de kloosters die het minst en het laatst van den honger hebben te lijden gehad? Vooraleer de nood tot daar gedrongen was, wat al ellende had de landsche bevolking, van de kloosters verwijderd, niet te doorstaan gehad? Hoeveel kleine, plaatselijke hongersnooden zijn er niet geweest die ongeboekt en

onbekend zijn gebleven; zulke te weten die door heel plaatselijke oorzaken zijn ontstaan of door ongevallen, als oorlogen, strooftochten, waarvan de kloosters gevrijwaard werden?

Nochtans, als men, bij het doorbladeren van annalen en kronijken bemerkt met welke bezorgdheid alle onweder en schaarschheid zelfs zijn aangeteekend, mag men wel vermoeden dat een hongersnood van eenig belang en van zekere uitgestrektheid niet onopgemerkt voorbijging en dat we dus voldoende ingelicht zijn ten minste over groote gewestelijke of algemeene hongersnooden. Algelijk dient er eene uitzondering gemaakt te worden voor de VIII^ste^ en voor de X^de^ eeuw, voor dewelke genoegzame inlichtingen ontbreken. Beperken we ons tot de XI^de^, XII^de^ en XIII^de^ eeuwen. We vinden:

Voor de XI^de^ eeuw: 4 groote hongersnooden.

Voor de XII^de^ eeuw: 4 groote en een zevental plaatselijke.

Voor de XIII^de^ eeuw: slechts een algemeene; en daarbuiten is nergens van hongersnood sprake (1).

Wat terstond in het oog valt is het schielijk dalen van de XII^de^ tot de XIII^de^ eeuw. Daarbij dient gevoegd dat tusschen dezen eenigen uit de XIII^de^ eeuw (in 1225) en den eerstnavolgenden (in 1315-16) een tijdverloop is van negentig jaar; dat, na dezen laatsten, geen hongersnood zich nog voordoet, tenzij in heel buitengewone omstandigheden; eindelijk dat, in Midden- en Oost-Duitschland bijvoorbeeld, het getal eerder toeneemt. 't Is dat intusschen de huishoudelijke en maatschappelijke toestand alhier zoo ontwikkeld was, dat ons land deze andere landen ver overtrof; dat het in stand was aan de storingen der natuurelementen hoofd te bieden en zijn bewoners met zijn voortbrengst kon voeden, of ten minste de middelen

(1) Zie de « *tabellen* » bij F. Curschmann, bl. 82-85.



in 't bereik had om gemakkelijk en spoedig in hun onderhoud te voorzien.

Inderdaad, een veel grootere uitgestrektheid grond wordt thans benuttigd. De XIII[de] eeuw is het tijdperk der groote ontginningen. De vereenigde landbouwers, de vorsten en heeren, maar vooral de nieuwe Cistercienser-kloosters, met hun talrijke moniken en werkbroeders, hun afhangende kloosterhoeven en proostdijen, leggen er zich op toe de bosschen uit te roeien, de dorre woestijnen en zandige heiden vruchtbaar te maken, de moeren droog te trekken, het kustland aan de zee te onttrekken, door dijken en watergangen tegen de overstroomingen te vrijwaren en tot veien poldergrond te veranderen. Te allen kante strekken zich uitgebreide « nieuwe landen » *terræ novæ*, die van jaar tot jaar de opbrengst en den levensvoorraad vermeerderen (¹).

De kruisvaarten en de betrekkingen met andere volkeren hebben nieuwe vruchtsoorten leeren kennen (²). Beter dan vroeger wordt de vruchtteelt geschikt naar den aard van den grond. Waterwegen worden overal aangelegd en geregeld om het poelwater af te leiden en tevens den grond te bevochtigen en vruchtbaar te maken. Meer dan ooit wordt 't weiland uitgebreid, vooral in Vlaanderen, en de veekweek komt tot hoogen bloei. De noodzakelijkheid van de vette wordt hoe langer hoe meer gewaardeerd en als bestanddeel eener goede cultuur wordt ze met grondiger kennis aangewend. Het oude landbouwstelsel ook wordt verbeterd (³). Het land behoeft niet meer een jaar lang te

(¹) F. VANDEPUTTE. *Essai sur la mise en culture...* bl. 492. — CH. DUVIVIER. *Hospices. Défrichements...* bl. 77. — PIRENNE. *Histoire de Belg.* I (2[de] uitgaaf) bl. 286.

(²) Algemeen wordt aangenomen dat de boekweit door de kruisvaarders alhier werd ingebracht.

(³) V. BRANTS. *Hist. des classes rurales...* p. 56. — DE POTTER en BROECKAERT. *Geschiedenis van den Belgischen boerenstand...* bl. 105 en volg.

rusten en braak te liggen, de driejaarsche wisselbouw heeft plaats gemaakt voor de intensieve cultuur (1). Nogmaals is 't op de uitgestrekte landerijen der Cistercienser kloosters dat de betere landbouwwijze 't eerst en 't meest wordt aangewend. De graanvruchten worden er gekweekt in 't grootte; molens rijzen te allen kante en ruime schuren bergen rijken voorraad (2).

De verbetering van grond en landbouw gaat gepaard met de verbetering van den boerenstand. Immers is deze zelfde XIIIe eeuw, de eeuw der volksontvoogding; het meestedeel der bevrijdingsakten dagteekenen uit dien tijd. Lijfeigen- en dienstbaarschap verdwijnen en maken plaats voor cijns- en rentepacht; de vroegere « hospites » zijn vrije erfpachters geworden; de groote grondeigendom is aan 't verbrokkelen; en de kleine eigenaars, voornamelijk in Vlaanderen, worden hoe langer hoe talrijker (3). Werkten de boeren vroeger zonder vooruitzicht, nu dat ze een vrij, onafhankelijk bestaan hebben, kunnen ze arbeiden voor eigen rekening en leggen er zich op toe hun land te verbeteren en den opbrengst ervan te vermeerderen; nu ze zeker zijn de voordeelen zelf te mogen genieten, kunnen ze zorgen om overschot te hebben en tot een zekeren welstand te komen, waardoor ze schaarschheid en duren tijd niet zoo zeer meer moeten duchten.

Middelerwijl ook zijn de gemeenten tot hoogen bloei gestegen. Tal van landslieden zijn uitgeweken naar de steden, waar ze benevens de vrijheid, in de nijverheid

---

(1) Z. Pirenne. *Le Soulèvement de la Flandre maritime.* Bruxelles. 1900. Introduction p. V et suiv. Onder de landgoederen, in den inventaris, op bl. 208, vernoemd, komt o. a. een stuk land voor, bestaande uit 24 gemeten : 8 gem. tarwe, 8 haver en 8 boonen. Geen braakland dus ; wat een bewijs is van intensieven akkerbouw.

(2) Pirenne. *Hist. de Belg.* I. bl. 286-87.

(3) V. Brants. bl. 37 en volg. De Potter en Broekaert. bl. 94 en volg.



nieuwe bestaansmiddelen vinden. De boeren voortaan weten hunne voortbrengselen op de stadsmarkt tot geld te maken, en aan een anderen kant, het weven te lande verzekert hun bestaan en vermeerdert hun welstand (1).

De godsvrede en de kruisvaarten hebben een einde gesteld aan de inwendige veeten en kampen en aan de strooptochten en hebben rust en veiligheid teruggeschonken. Het binnenlandsch verkeer neemt uitermate toe ; heerwegen en kerkstraten worden aangelegd in alle richtingen en de waterloopen geleid en geregeld en bij middel « overdrachs » bevaarbaar gemaakt. De groothandel alsmede de internationale betrekkingen op zee en te lande hebben een uitgebreiden omvang aangenomen (2). Zoo nu in sommige streken de opbrengst der graanvruchten nog gering en ontoereikend is, daar wordt in voorzien door regelmatigen invoer uit naburige of afgelegen landen. Vroeger, wel is waar, lazen we ook soms van inkoop en invoer van levensmiddelen, maar 't was enkel als de nood reeds heerschte en om hem te keer te gaan ; nu integendeel geschiedt de invoer regelmatig en overvloedig, zoodat men den nood weet te voorkomen (3).

Eenerzijds dus zijn zekere oorzaken, die in vorige eeuwen zoo dikwijls hongersnood verwekten, als : overstroomingen, landverwoestingen, enz. ten grooten deele verdwenen. Anderzijds heeft de plotselinge omkeer, in den huishoudelijken en maatschappelijken toestand teweeggebracht, het land in staat gesteld zijn bewoners te voeden of althans de middelen ter hand gesteld om in hun onderhoud te voorzien. Eindelijk dient men nog in aanmerking te nemen het verminderen van het bevolkingsgetal in de XII[de] eeuw.

(1) PIRENNE. *Hist. de Belg.* I, bl. 287. — BRANTS. bl. 47.
(2) PIRENNE. *Ibid.* — BRANTS, bl. 53.
(3) F. CURSCHMANN. *Hungersnöte im Mittelalter*, bl. 43-45.

't Is geweten hoe ons land overbevolkt was in 't begin van de XII[e] eeuw. Doch, de achtereenvolgende uitwijkingen naar het buitenland (1), de kruisvaarten (2), de talrijke hongersnooden, ziekten en andere rampen die ons land teisterden, verminderden spoedig en in hooge mate de bevolking. De bewoners, nu veel kleiner in getal, konden gemakkelijker op eigen grond vinden wat ze om te leven behoefden. En daarin mogen we wellicht nog een reden zien van het plotseling afnemen der hongersnooden van de XII[e] tot de XIII[e] eeuw (3).

('t Vervolgt.)

Kortrijk. E. VAN CAPPEL.

---

(1) CH. DUVIVIER, bl. 78

(2) V. BRANTS, bl. 53.

(3) F. CURSCHMANN, bl. 46.

EEN INVENTARIS VAN 'T JAAR 1752

—

TER INLEIDING.

—

Deze inventaris, alhoewel minder nauwkeurig opgesteld dan die van 't jaar 1632 (¹), is daarom niettemin leerrijk en vol belang.

Wij zien hierbij hoe, na verloop van ruim eene eeuw, (1632-1752), gansch de inboedel van onze rijke huizen den machtigen invloed ondergaan heeft van het fransche hof. Twee net afgelijnde tijdstippen zijn het, niet enkel op staatkundig gebied, maar ook voor wat aangaat gebruiken en gewoonten, en alles wat er mede, zooals huisraad vooral, in verband staat.

In 1752 is geen spraak meer van die menigte stoelen allerlei, wel verschillend voor mans en vrouwen, zooals de wellevendheid dit vergde in 1632. Men zit, of men ligt hier op *canapés*, *bergères*, *fauteuils*, *lits de repos*. Ge krijgt onder uwe voeten, niet de thans verouderde *scabelle*, maar een *tabouret*, gezeid, bij algemeene dwaling,

---

(¹) Zie *Biekorf*, 1905 : *Een Inventaris van 't jaar 1632.*

tambourin. Nu schrijft ge, niet aan een *scribaene*, maar aan een *bureau*, *secrétaire* of *schrijftafel.* 't Is uit met *kannebard* of *kannereck;* bewondert in plaats de talrijke *consolen*, (trant Louis XV), niet met het oude *tin* of *zilverwerk*, maar vol Chineesch of Japaansch *porceleyn.* Geen *bahuwen* (1) meer.

De zware *dressoor* (fr. dressoir) staat vervangen door het veel lichtere *buffet.* Het *spaansch leder* (fr. cuir de Cordoue) ligt afgerukt en telt als prondeling; nu behangt men de muren met *tapijten*, (die nog wel, voor een deel, uit vorigen tijd bewaard zijn), met allerhande gekleurde stoffen, zelfs reeds met *toile cirée* en *engelsch papier.*

---

(1) *Bahuwe*, fr. bahut. Dit woord beduidt eerst en vooral een koffer. « C'était le meuble domestique le plus usuel du Moyen-Age », schrijft Viollet-Le-Duc.

In Vrankrijk waren deze koffers met leder overtrokken en met koperen nagels versierd, die erop in allerhande figuren uitkwamen. In Vlaanderen waren zij met ijzeren banden omgeven, en in grooten getalle werden zij, gedurende de XVI[e] en XVII[e] e., naar Vrankrijk uitgevoerd, waar zij dan ook den naam kregen van *bahuts de Flandre.* Dit meubel is zeer belangrijk, want door verdere volmaking en vervorming, werd het een oorsprong van andere. Men plaatste het op vier pooten, men voegde er een bord aan toe, van onder, ofwel twee kaskens met openslaande deuren, van boven werd het insgelijks bewerkt met ijzeren banden, 't kreeg uitstaande pilaarkens op zijne hoeken, en zoo bekwam men den *dressoor*, (fr. dressoir), die vrij algemeen te vinden was in de middeleeuwen. Alzoo had men, als 't ware, twee *bahuwen*, de eene op de andere. Het zal wel om die reden zijn dat wij nog *bahuwe* zeggen om zulke meubels aan te duiden. Wij vinden, in een stuk van 1616, de volledige beschrijving die volgt: *Een dressoor met twee pilarkens ende twee duerkens boven, ende twee groote dueren nederwaerts, onder met een schof.*

Men maakte ook soms borden van boven, trapsgewijze, om er kostelijke pronkstukken op uit te stellen, maar hoe meer borden er waren, des te grooter heer moest de eigenaar zijn. Dat was wet geworden.

De dressoor stond overdekt met rijk laken of tapijt. Hij diende wel ook tot huisaltaar. Zie M. Soil, *Un inventaire de 1527*, *Annales de l'Académie d'Archéologie*, XLII, 4[e] série, tome II, p. 166; en *Biekorf*, 1905, bl. 95, nota 2.

De kleedij verandert mede. Weg met *passementen*, *kanten* en oude *spellewerk*. Jacques de Fevre droeg er tot op zijn slaapmuts, maar dat was in 1632. Nu houdt men meer van *silver vringen*, van silver en goude *guarniture*, *falbalas*, *broderie* en wat dies meer zij.

De wereld is veranderd : ook de bewoording om al dat nieuw goed aan te duiden, en hier wordt menigen franschen naam den nek gekraakt.

Onder al dat kaf, valt toch hier en daar een graankorreltje uit te lezen.

In deze inventaris treffen wij eene lange rei schilderijen aan. Nu toch geeft men den naam op van de kunstenaars, wat men vroeger niet plag te doen. Er is spraak van vlaamsche en italiaansche schilders : *Michel-Ange des Batailles*, *Brauwer*, *Rubens*, *Erasmus Quelinus*, *Bredael*, *Breugel*, *Mostaert*, *Teniers*, *Van Dyck*, *Bockhorst*, *Michel-Ange van Sienna*, *Snijders*, *Vanden Kerckhove*, *Breijdel*, *Pourbus*.

In 1632 waren bijna alle onderwerpen christelijk, of aan de gewijde geschiedenis ontleend. In 1752, benevens godsdienstige en stichtende schilderijen, in klein getal, ziet men er vele die heidensche fabels voorstellen, *Herders en Herderinnekens*, *Orpheus*, *Vénus*, *Diana op jacht*, *Nymphen*, *Bacchanalen*, enz.

Nochtans was baron de Bette geen ongodsdienstig man, gezien hij op zijn kasteel, te Dudzeele, genoemd het *Schottekasteel*, eene kapel hield, waar de H. Mis gelezen werd.

Onder de voorwerpen hier nog vermeld, vinden wij eene overgroote hoeveelheid porceleijn, en dit wel in alle plaatsen van het huis, op de schouwen, aan de muren, op kassen, boven de deuren, overal. 't Is een echte winkel.

Men heeft zelfs een bijzonder meubel, *pyramide* geheeten, uitsluitelijk bestemd om al dat breekbare uit te stellen, en dat tot 15 stuks bevatten kan.

Men bedenke hierbij dat baron de Bette geleefd heeft in den tijd van de groote welvaart onzer *Oost-Indische Maatschappij voor Scheepvaart*, gesticht in 1723, bij keizerlijke vergunningsbrief van Karel VI uit Oostenrijk [1]. Onze schepen vaarden op Indië, en voerden in Vlaanderen over een ontzagelijke groote hoeveelheid Japaansch en Chineesch porceleijn. In menig huis te Brugge, maar te Oostende vooral, waren rijke verzamelingen bijeengebracht. Het tin en zilverwerk kreeg dan een ondergeschikte plaats, en ging soms wel den smeltkroes in. Van dan af wilt men meer porceleijn, gleyers uit Delft, kristaal uit Venetiën en Milanen, enz.

De scheepvaarders hadden nog *thé*, *chocolade* en andere vreemde kruidenierswaren uit het verre Oosten mede.

Dank aan hen, kent men nu ook *Indiaansche figuren* (fr. figurines, statuettes des Indes), en voor de kleedij, nieuwe stoffen, als *broderie des Indes*, *Indiaansche damast*.

Deze inventaris werd opgemaakt bij het afsterven van Mevrouw Maria Adriana de Fevre. Zij liet geene kinderen na. Beurtelings was zij in huwelijk getreden met :

1° Willem de Leflye,

2° Frans du Chambge,

3° Graaf Delval,

4° B^ron Karel de Bette [2].

Bij den inventaris van het woonhuis te Brugge, is deze gevoegd van het Schottekasteel te Dudzeele, dat diende tot het zomerverblijf.

---

(1) Zie A. Ronse, *Les Ports belges*, 2e édit. Bruges, 1874, pp. 39-42.

(2) Aanteekeningen getrokken uit de papieren van M. A. Ronse.

Het geschrift is schoon, maar de spellingregels zijn heel en al verwaarloosd. Een zelfde woord komt dikwijls in twee, soms drie en meer verschillende gedaanten voor. De saamgevoegde letteren *gh*, *dt*, *ck*, staan allengskens vereenvoudigd ; *ende* wordt *en*, *ofte of*, enz.

Het oorspronkelijke handschrift berust bij den heer A. Ronse, voordien volksvertegenwoordiger en schepen van Brugge.

Het is een zeer aangename plicht voor ons hem hier te bedanken voor zijne vriendelijke dienstwilligheid, alsook voor de kostelijke hulp die hij ons heeft verleend in het opmaken der aanteekeningen.

Ter toelichting hebben wij vooral het boek van Havard in handen gehad, met opschrift : *Dictionnaire de l'Ameublement et de la Décoration, depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours*. Paris. — Dit meesterwerk is, voor het grootste deel, uit inventarissen opgemaakt.

Weinig werd gedaan tot hiertoe, in Vlaanderen, voor de studie der oude meubelen. Het werk ware de moeite waard nochtans. De bewoording zelf om de voorwerpen aan te duiden is dikwerf bij ons verloren geraakt en uit geene woordenboeken op te maken (1).

Tot die studie, meenen wij, kan het uitgeven van oude inventarissen wel iets bijbrengen.

A. DE POORTER.

---

(1) Twee belangrijke inventarissen zijn uitgegeven geworden :

1°) door M. CUVELIER, *La garde-robe, les bijoux et le mobilier d'une patricienne flamande sous le règne de Charles-Quint. Bulletins de la Commission Royale d'Histoire*, 5e série, tome VIII, 1898 ;

2°) door Bron J. BETHUNE, *Documents concernant Olivier de Wree, (Vredius). Inventaire successoral de Jeanne Marysael, épouse de Vredius* (1630). *Annales de la Société d'Émulation*, Bruges, 5me série, tome IV.

IN HET WOONHUIS TE BRUGGE.

Inventaris van alle de meubelen, huyscatheylen, schilderyen, silverwerck, contante penninghen, papieren, ende documenten, bevonden ten sterfhuyse van Vrauw Marie Adriana Defevre, Douariere van Mher François Charles Albert baron de Bette, den selven inventaris genomen ten versoucke ende ter ontlastinghe van Jacques Henry Suvee, procureur deser stadt, in qualiteyt als reddant testamentaire ten voorseyden sterfhuyse, naer dien in d'absentie van Mher Charles de Pollinchove, raet van Staeten ende eersten president van het Parlement van Vlaenderen, erfgenaem ten voornoomden sterfhuyse, den voorseyden Suvee hadde doen cacheteren de principaelste camers, buffetten, cassen, papieren, ende andere effecten, de gonne, hedent tweentwintighsten Ougst seventhien hondert tweenvyftich, geopent syn geworden soo ter presentie van den voornoomden heere de Pollinchove, als degonne van Jouffr. Anna Marie Defevre, weduwe van D'heer Bartholomeus Tomboy, d'heer Jan Antone Haegens, agierende over syne kinderen, ende Jouffr. Catherine Keigniaert, insgelyckx erfgenaeme ten desen sterfhuyse, ende eerst :

IN EENE SALETTE (1)

COMMENDE TER STRAETE.

Alvooren de selve bevonden behangen met tapiten (2).
1 canapet ende coussin becleet met geelwe ende roodt damast (3); 1 ander canapet met geelwe gebloemt damast;

---

(1) *Salette.* Havard geeft den naam *Sallette* of *Salette* aan eene kleine plaats, *une petite salle*, dienende tot spreekkamer, en waar men de bezoekers inbracht. Dat woord, zegt hij, is nu verloren geraakt, maar het werd gebruikt in de XVIe en tot in de XVIIe eeuw. Elk burgerhuis had alsdan eene *salette.* — Dáár toch is de beteekenis niet van de *salette* bij ons, in Vlaanderen. Hier gaf men dezen naam aan een der voornaamste plaatsen van het huis beneden. Wij zouden nu zeggen den *salon.*

Alzoo is onze *salette* een ruime plaats, waar men de prachtmeubels talrijk aantreft. In den *Inventaris van 1632* is zij behangen met spaansch leder, *cuir de Cordoue*, verdeeld in « *acht* stucken. » Men vindt er een groot getal schilderijen, waaronder de portretten der bloedverwanten, 1 buffet, 1 groote « uuttreckende tafel » (vlaamsche tafel), nog 1 andere « viercante tafel » met zijne langsels, meer dan 20 stoelen, enz.

Soms onderscheidt men de *groote* en *cleene salette.* In 1500 en 1600 kent men ook bij ons *de zale.* Dat is de eerste plaats bij het inkomen in een huis, fr. *vestibule.* Wij lezen duidelijk in den *inventaris van Mechelyne Pycke* (1547): *In de zaele ofte voorvloer.*

Het woord *kamer* werd vroeger nooit gebruikt voor de plaatsen van omleeg, maar op den boven heet het altijd *camer.*

(2) *Tapijten.* Het tapijtwerk was vroeger zeer vermaard in Vlaanderen. Van daar zegt men in Frankrijk *tapis de Flandre*, of *gobelins*, naar den naam *Jan van Gobeelen*, eenen behendigen ambachtsman die uit Brugge naar Parijs zou overgegaan zijn, en er onze schoone nijverheid aan de Franschen overmaakte.

Ten tijde van den Spanjaard gebruikte men veel het spaansch leder, *goud leer*, *cuir de Cordoue*, dat, niet als nu nagelvast was, maar verdeeld in *stukken*, die men uitnemen en verplaatsen kon.

Bij B^ron de Bette zijn de kamers behangen met tapijtwerk, of andere stofgoederen; zelfs een met *toile cirée* en een met *engelsch papier*, zoo wij verder zullen aanmerken.

(3) *Damast*, werd gebruikt voor zetels, beddegordijnen, muurbehangsels en kleederen. De rijkste damast was in zijde, en kwam eerst, zooals de naam het aanwijst, uit de stad Damas, in het Oosten. De grond en de bloemen die erop gemaakt werden, waren van één en dezelfde kleur. De inventaris spreekt van *roode, geluwe, blauwe, witte, cramoisi* en *Indiaansche* Damast.

6 fauteuillen becleedt met blauw en wit damast; 5 tamboerins ([1]) met geelwe damast; 1 console met 3 stuckx porceleyn ([2]); 1 piramide met 15 stuckx porceleyn; 1 idem oock met 15 stuckx oudt porceleyn; 1 console met 3 stuckx porceleyn; 2 idem, op yder een porceleyne pot; 1 ander console met 3 stuckx porceleyn; 1 piramide met 13 stuckx porceleyn; 1 idem met ghelycke nombre van stuckx; 1 console met 3 stuckx porceleyn; 1 idem met een stuck; 5 idems met 11 stuckx porceleyn.

1 stuckx schilderye met vergulde ende roode lyste, representerende *de ghevanghenisse Christi* door Michiel Angelo de Bataille ([3]).

1 ander stick met gelycke moluren, *een gevecht*, door den selven.

2 kleyne stuckx idem, verbeeldende *2 toebackroockers*, maniere van Brouwer.

1 *landtschap met stoffatie* ([4]), copie naer Rubens.

1 *bachanal van kinderkens*, door Erasmns Quelinus de jonge ([5]).

([1]) *Tambourins* = tabourets.

([2]) Het porceleyn werd nooit op de bloote muren gehangen, zooals men het heden doet.

([3]) Cerquozzi (Michel-Ange), gezeid Michel-Ange *des batailles ou des bambochades*, geboren te Rome in 't begin van 1600. Daar had hij voor eersten meester eenen vlaming, Jacob d'Asé, te Rome gevestigd, maar die geen talentvol schilder was. De leerling vloog hooger dan de meester, en werd zeer beroemd. Men vindt van zijne werken in menige museums van Europa. Zie SIRET, *Dictionnaire historique des Peintres*, Paris, 1874.

([4]) *Met stoffatie*, fr. étoffé, te zeggen met personen. De schilders werkten soms aan een schilderij met twee te saam. De eene schilderde den grond of landschap, de andere het leven.

([5]) Erasmus Quellinus is een schilder der vlaamsche school, 1607-1678. Hij was geboortig uit Antwerpen, en leerling van Rubens. Zie SIRET, *Dictionnaire*.

1 *lantschap met stoffatie* op coper plaete van Bredael (1), maniere van den fluweelen Breugel (2).

8 kleyne stucksckes *op koper plaete* in 2 van de hiervooren genoomde piramiden, door Gillis Mostaert (3).

2 idem op *paneel met zwarte lysten*, op de goeste van Brauwer.

1 *portrait* met besnede goude moluren, wesende waepen getuygh.

2 schilderyen verbeeldende *een herder en herderinne*, met roode ende goude moluren, in de goeste van David Teniers.

1 idem in swarte molure representerende *Flora met ander nimphes*, in de goeste van Van Dyck.

1 idem swarte molure, representerende *eene slaepende Diaene, met veel jacht honden*, copie naer Rubens.

1 idem . schilderye, goude molure, representerende *St. Hubrecht*, door lange Jan (4).

1 idem schilderye, goude molure en coper plaete representerende *Orpheus*.

1 idem met goude molure representerende *S. Rochus*.

1 schilderye wesende een *heylige famillie*, door Michiel Angelo Da Siena (5).

1 ander schilderye met swarte molure, representerende *een leger passagie op een brugge*, door Snyders (6).

---

(1) Pieter Bredael, de oude, 1630-1719. Hij schilderde vooral landschappen, en werkte J. Breugel na.

(2) Jan Breugel, gezeid *de fluweelen* Breugel = fr. *de velours*, te Brussel geboren in 1568, gestorven te Antwerpen in 1625. Hij is de broeder van den *helschen Breugel*, Pieter, die uitmuntte in het schilderen van *duvelryen*. Beide zijn zonen van Pieter Breugel, *den oude*.

(3) Gillis Mostaert, 1525-1601, broeder van Frans.

(4) Jan Bockhorst, gezeid *langen Jan*, geboren te Munster, in Westphalen, leerde bij Jordaens.

(5) Michel-Ange Anselmi, gezeid Michel-Ange de Sienne of de Lucques. Italiaansche school, 1491-1554. Z. SIRET, *Dictionnaire*.

(6) Frans Snyers of Snyders, leerling van Pieter Breugel, den jonge. Hij muntte uit in het schilderen van dieren en wildjachten.

2 portraiten mignature op silver plaeten ende in goude molure, representerende wylent den *heer Baron de Bette ende Jouff. Wouters*, syne eerste geselnede, door Joseph Vanden Kerckhove (1).

2 portraiten van *prince Albertus en Isabella* in goude moluren.

1 koppel stuckxkens op koper plaete, wesende *bataillen*, met vergulde moluren, door C. Breydel (2).

1 schilderiken op koper plaete met goude mouluren wesende een *Ryn gesichte met een wintmeulen en eenige schipkens*, etc.

1 vrauwe portrait op doeck, met goude moluren;

1 stuckxie met goude moluren representerende een cabinet met 10 cleene *portraitiens*, gemailleert en andere, en 2 kleyne stuckxkens *Bataille* (3);

1 geborduert *lantschaepken* in goude molure;

1 *bachanal* in ivoir gesneden, op eene swarte paene gront met bruyne molure;

1 *geesselinge Christi* in coper figuren;

1 *Venus* koper figure;

1 item in hout gesneden;

2 *peerdekens* in coper;

2 *satyren en een ander figuerken* in houdt gesneden;

1 commode met marbre plaete; 1 posteleyne vase; 1 cabaret met 21 tassen en teelkens porceleyn; 1 getapisseert tafelken ende een idem met groen bekleet;

---

(1) Josef Vanden Kerckhove, 1667-1724. Was een der stichters der Akademie te Brugge. Hij bleef er leeraar tot aan zijnen dood.

(2) Karel Breydel, gezeid *le Chevalier*, 1677-1744. Uit Antwerpen. Hij schilderde dieren, landschappen en gevechten. Ook nog *Ryngezichten*, zoo dat wij hem het hier volgende nummer ook kunnen toekennen.

(3) Te zeggen : geschilderd door Michel-Ange des Batailles.

4 piautre aermkens (1) ende 2 hout haensvogelkens (2); 6 roo gordynen.

IN DE EETPLAETSE (3).

In 't buffet:

30 silver fourcetten; 29 silver lepels; 18 messen met silver nechten, 14 idems, 1 kleyn idem; 12 decert fourcettiens; 12 lepels; 12 messen; 2 soupelepels; 3 ragoulepels (4); 1 kaffékanne silver; 2 silver forcietten; 1 groot silver koffoir (5); 2 kleyne idems; 4 groote silver kandelaers; 4 idem, minder; 4 kleyne idems; 1 silver keirssnuyter (6); 1 porte mouchette silver; 1 silver hantmarck; 1 silver kaffekanne; 2 silver suyckerbussen; 1 idem minder soorte; 1 silver peperbusse (7); 1 silver mostaertpot; 4 kleyne peperbuskens; 3 schinck taillooren (8); 1 porte assiette;

---

(1) *Piautre*. Kiliaen = *Peauter*, *Speauter*: een soort van tin of wit metaal. Wij zouden het nu *ruols* heeten. *Aermkens*. Verder vinden wij: *Silver aerms*, *versilverde branchen*.

(2) fr. Canards.

(3) De *inventaris van 1632*, hoe nauwkeurig ook opgesteld, maakt geene melding van eene eetplaats. Misschien wel omdat men nog de gewoonte had, meesters en dienaars te samen, alhoewel aan verscheidene tafels, in de keuken te eten.

(4) *Ragou*, fr. Ragoût.

(5) Réchaud?

(6) fr. Mouchettes.

(7) *Peperbusse*. In de inventarissen uit de XVIIe eeuw vindt men de *zoutvaten* talrijk, maar weinig *peperbussen*, en die komen eerst voor onder den naam van *poerbussen*, *poerdoozen*. Men heeft de peper gebruikt in het eten sedert lange eeuwen, maar hij was vermengeld met de spijzen, ofwel ingesloten in de *schuyte*, *boot*, (fr. *nef*, *barque*), het kostelijk juweel dat men op tafel voor den heer des huizes plaatste en dat in vorm van schip gemaakt, allerhande voorwerpen bevatte dienstig tot het eetmaal. 't Is maar later dat men de *peperbus* uitvond, of *pepervat*, dat ook verschillige vormen aannam.

(8) *Schincktaillooren* zijn wat zwaarder dan ander tellooren, met een tuit om uit te schinken. Andere hebben eenen dobbelen grond, en langs den tuit bracht men warm water in, om het eten op de telloor warm te houden. Deze zijn in porcelein of gleiers.

4 silver aerms ; 1 silver schotel en decssel ; 1 silver kroes en goblet ; 1 silver kommeken ; 6 porte tassen ; 1 silver porte karaffe ; 1 silver kommeken ; 3 silver dopperkens (1) ; 1 silver theepot ; 1 becken (2) ; 1 theepot ; 1 schotel ; 1 silver sack orlogie ; 1 silver limonade lepel ; 6 confituer forcetkens, silver, en 6 idem lepelkens ; 4 thee lepelkens ; 2 suyckertangen ; 1 silver wywatervat ; 1 tennoille (3) ; 1 silver olyflepel ; 1 silver brilkasse ; 1 tabatiere, silver vergult (4) ; 1 silver taerterolde ; 1 houtte doos met eenige silver medaillien ende andere kleyne stuckx silver ; 5 porceleyne schotels, ouden back ; 7 minder idems ; 5 porceleyne salladieren ; 37 porceleyne taillooren, geheele ende gebroken ; 5 sucolate thassen ; 2 porceleyne spoelkommen ; 13 stuckx thee porceleyn ; 1 porceleyne kanne met silver goudt beslagh.

Op de schauwe : 13 stuckx porceleyn.

Aen de selve schauwe : 4 consolen met 12 stuckx porceleyn daer op.

Boven de deure : 20 stuckx porceleyn in thee buffetken met 50 stuckx porceleyn daer op en daer in.

7 portraiten met goude moluren ; 3 stuckx schilderyen ; 1 coper bassin met syn veise en yser voet ; 1 spiegel (5) ;

---

(1) *Dopperkens*. Het woord *dop* beteekent een *knoop*, eene ronde verhevenheid, meestal van edele metalen, dienende als versiersel op kleederen, gordels, paardetuigen, banden van boeken, enz. B. v. *Een dosiine zelvere croesen met doppen aan de voeten ; — zelvere soutvaten met doppen ende vergulde boorden*. Verwys-Verdam, *Middelnederlandsch Woordenboek*.

(2) *Becken*, fr. bassin, rafraîchissoir.

(3) Is het niet *tenaille* = pincettes ?

(4) *Tabatière*. Wij meenen hier te mogen verstaan eene *snuifdoos*. In de XVIIe eeuw maakte men deze doozen zeer fraai op ; zij dienden niet zelden tot geschenk.

(5) In den *inventaris van 1632* vinden wij de spiegels aleen op den boven, in de slaapkamers. Dit zijn nog kleine spiegels, die niet dienden om uitgesteld te worden. Hier nu komen er grootere voor, die men op

2 witte ende 2 groene gordynen; 10 matte stoelen en 1 fauteuille; 2 branders, tanghe en schuppe in yser; 1 bureau ofte schryftafel (1); 2 deillie houtte tafels.

In een kasken neffens 't buffet:

1 farde met papieren; 1 farde met quittantien en ander bagatellen.

IN DE GROOTE SALETTE.

De selve bevonden behangen met tapiten.

1 lit de repost van geelwe en root damast (2); 1 canapet, silver tissu; 1 schoon *stuckx schilderye* door Poerbusse (3); 1 rabot en dessein (4); 1 heertyser met koper hanthave; 2 fauteuillen getapisseert; 10 fauteuillen groen en wit damast; 6 stoelen op biesems; 1 matte; 7 roo gordynen;

---

schouwen plaatst of aan de muren vasthecht, gelijk het nog heden gedaan wordt. De schouwen, in Louis XV, zijn vol teekeningen en mouleuren, en in 't midden, van onder, maken die als 't ware eenen kader, waarin de spiegel past.

Die oudere kleine spiegels waren zeer kostelijk opgemaakt, met lijsten in metaal, verguld koper of ebbenhout omzet. Men droeg ze in rijke kokers, soms in pane, en er waren sloters aan, gelijk men er aan de boeken maakte.

Voór men het kwikzilver kende om den eenen kant van het glas of kristaal te beleggen, gebruikte men daartoe zeer dunne bladeren zilver, lood of tin, en, tegen den roest, omsloot men den spiegel met de scheede. Het verzilveren met kwik begon maar in het begin der XVIIe eeuw.

(1) *Bureau* stamt af van het fr. woord *bure*, ruwe stof die men op de schrijftafels legde tegen het plekken.

(2) *Lit de repos*, is een klein bed, zeer laag, om binst den dag te rusten, een soort van *sofa*, als men nu zegt, of *chaise longue*. Het blijkt echter uit dezen inventaris verder dat een *lit de repos* een gewoon bed kan zijn, met behangels, matras, lakens, enz.

(3) *Poerbusse*. Naar het schijnt, was de ware naam van den beroemden schilder niet *Pourbus*, maar *Poerbusse*. Zie in *Annales de la Société d'Émulation*, tome L, année 1900, een artikel van den heer A. Ronse, met opschrift: *Quel est le véritable nom de famille de Pierre Pourbus?*

(4) Is dit een rabat *en dessin* (fr.)? Een soort van bewerkt schouwkleed? Wij lezen in den inventaris van Jean du Chambge (1645): *2 rabatteaux de saye bleuze avecq fringes, travaillez à l'esguille.*

1 staende orlogie ; 2 tafels met schoven ; 2 speeltafels met groen overtrokken ; 1 luyster met goudt verguldt, contrepoix, 2 branchen.

IN DE GROOTE EETPLAETSE.

De selve bevonden behangen met cramoisie damast.

4 platte luysters met hun spiegel goudt verguldt ; 12 stoelen bekleedt met cramoisie damast ; 1 taefelken bekleedt alsvooren ; 3 fauteuillen van bevrochten riet met hunne coussins ; 1 canapet bekleedt met geelwe damast.

1 buffet : daarin bevonden 9 chapaensche porceleyne (1) schotels ; 4 grauwe porceleyne idem ; 4 porceleyne spoelkommen ; 1 komme ; 10 schotels, onder groot en cleen ; 15 stuckx theeporceleyn ; 2 terrinnen, witte, met hun patteelen ; 1 pot à œille ende schotel (2) ; 1 witte schotel, decksel ende tailloore ; 6 porceleyne schotels ; 22 taillooren ; 16 salladieren ; 12 porceleyne soupe thaillooren ; 6 crabonetten ; 7 groote schotels ende eenigh glas.

Op de schauwe : 1 stelsel van 6 stuckx porceleyn.

6 sucolaté tassen ; 2 porceleyne kannen, 2 spoelkommen ; 1 ander stelsel van 5 stuckx minder ; 20 stuckx porceleyn ; 4 saladieren ; 2 indiaensche figuren (3) ; 4 consolen met 4 stuckx porceleyn daerop.

---

(1) Fr. Porcelaine du Japon.

(2) *Pot-a-Oille*, *Een hoylle schotele* (1632).

Havard schrijft : *Oille* = « Ragoût des Espagnols qui consiste dans « un mélange de toutes sortes de viandes et de légumes, et qu'on fait « cuire dans une large marmite.

« *Pot-à-oille* = le vase de forme spéciale dans lequel on prit « l'habitude de servir ce ragoût quand il fut devenu à la mode. »

En verder : « Les premiers pots-à-oille en porcelaine qui parurent « à la cour, furent offerts, le 29 Décembre 1739 à Louis XIV, pour « ses étrennes ... Sous la Restauration le pot-à-oille disparut de nos « tables et fut remplacé par la *soupière*. »

Men heeft nog de fransche (!) uitdrukking : *Olla-podrida*, (potpourri), om dien spaanschen hutsepot te beduiden, en, van daar, eenen mengelmoes allerhande, vooral in letterkundige voortbrengselen.

(3) Deux figurines des Indes.

1 commode : daerin bevonden een deel couppons van kleedinge ende kleyn lynwaet in de 3 eerste schoven.

In een ander schof, een witte damaste rock met silver vringen ; 1 asschrauw zijde cappe ; 1 ander witte damaste rock ; 1 rock cramoisie in silver blomme ; 1 roo satyne rock met silver boort coin d'Espagne.

In een ander schof : 3 lappen (gemolcke) lynwaet ende een deel coupons.

IN DE SLAEPKAMER.

1 commode daer inne bevonden :

1 silver waterpot ; 1 silver bourdalou ende custode (1) 1 silver becken en l'épine (2) ; 2 silver toilette doosen ; 1 paer silver kandelaers, keersmuyter en porte mouchette ; 3 toilette bustels ; 2 kleyne tolette doosckens ; 1 silver spelleback ; 1 silver mande tolette spiegel met silver moulure ; 1 tolette kleedt.

Voorts in het selve buffet bevonden eenighe ongestevene engagentes (3) ende opgedaene coeffuren.

De voorseyde camer behangen bevonden met geelwe damast.

---

(1) *Bourdalou*, is ook een *silver waterpot*, gelijk hier voorgaat, die in een kasken of koker zit. Dit voorwerp is zuiver fransch. Zie Havard.

(2) *Becken en l'épine*. Wij vinden in den *inventaris van Diego Davila* (1616) : *Een tinnen becken met lippijn ;* elders nog : *Een becken en lepijn ;* in 1629 : *Een zelver vergult becken met het lampet daertoe dienende*. En Kiliaen geeft : *Lepijn = Lampet, hant-vat, guttus, lavacrum manuarium*.

Het is dus : un bassin ou rafraîchissoir avec aiguière. Geen wonder dat wij die *beckens met lepyn* zoo talrijk ontmoeten. Immers, als wanneer men vroeger het dagelijksch gebruik nog niet had van de forchetten, moest men noodzakelijk zijne handen wasschen vóór en na eten. Alzoo is het *becken ende lepyn* bewaard gebleven als pronkjuweel.

(3) *Engagentes*, en verder : *1 paer dobbel engasanten*, fr. *engageant*, te zeggen lange en breede mauwen die de vrouwen droegen.

1 lidange (1) van geelwe damast ende spree; 6 fauteuillen bekleedt met geelwe damast, 1 ander fauteuille met geelwe en roo damast; 1 lit de repos en fauteuille ofte bergère.

Voor de schauwe:

1 groote spiegel; 7 stuckx porceleyn ende 1 schilderye representerende de H. Maget met haer kinderken; 2 versilverde branchen; 2 tambourins (2); 1 toilette tafel bekleedt met zyde stoffe; 1 platte luyster in goude molure ende spiegel; 1 porceleyne vase; 1 crucifix op swarte paene ende goude molure.

1 bureau: daerboven bevonden 10 stuckx porceleyn.

Ende in de 6 eerste schoven eenige syde koussen, mediocre engagentes, linten, ende andere prondelinge.

In een ander schof vanden selven bureau bevonden de naervolgende *goude ende silver specien* (3):

---

(1) *Lidange = lit d'ange*, een soort van bed zonder staanders, waarvan de hemel zeer kort is. De oorsprong van dien naam is onbekend.

(2) Zie bl. 41.

(3) De geldstukken waren vroeger van zeer verschilligen aard en waarde. In Vlaanderen vond men geld uit alle gewesten van het Noorden, Frankrijk, Engeland, Spanje, uit de zoo talrijke kleine staten van Duitschland, uit Italië, Turkiën zelf en het Oosten. Daaronder waren er *oude* en *nieuwe* munten. Alzoo komt het dat men hier, bij delvingen of anderszins, soms geld ontdekt uit alle landen en van alle tijden.

Daaruit ontstond eene groote moeilijkheid om te rekenen. Men vond eene soort van *penningen* uit, en men *wierp* er zooveel van op tafel als een gegeven muntstuk eenheden telde. Op het einde nam men al de penningen samen en zoo kreeg men de uitkomst der optelling. Dat heette *legghen* met *leghpenninghen*, en het werd geleerd in de scholen. Zoo lezen wij in de rekening die opgesteld werd bij de meerderjarigheid van Karel Van Marievoorde, (1591): *Betaelt Mr Jan De Waele van hem te leeren legghen ende cyfferen,....*

In den inventaris van Jan de Fevere, (1599): *Een dosekin met leghpenninghen.*

Die penningen waren in koper, soms in zilver. De inventaris opgemaakt bij het afsterven van Martinus Lem, burgemeester van

1 gouden Ducaton (1); 10 oude Souverainen; 1 nieuw dobbel souverain ende 6 enckel; 7 Guineen; 20 oude croonen; 13 alve idem; 5 quarten; 44 Ducatons, soo in enckele, dobbele als triple; 5 fransche Pattacons en half; 20 Navarren ende 1 halve idem; 8 nieuwe stucken van seventhien en half; 7 stuckxken van negen min een oortje; 1 hollantsche Pattacon; onderhalve (2) nieuwe croone; 2 quarten van Carambolen (3); 6 nieuwe schellingen; 85 oude schellingen; 8 stucken van 5 stuyvers.

Gebillionneerde specien (4):

20 spaensche Pattacons; 7 quarten van Navarren; 1 halve fransche pistole ende een ander vremt goudt stuckxken.

Voorts de naervolgende *medaillen en penningen:*

Het portrait van Pere Quesnel (5); 1 ander medaille silver verbeeldende Carel den sesden en aen d'anderkant de waepens vanden lande vanden Vryen; 3 silver lot penninghen (6); 6 ander silver penninghen; 1 penninck goudt ofte vergult; 1 tassche (7) met silver beslagh.

Brugge, (1597), vermeldt: *49 zilver leghpenninghen, weghende 7 oncen 18 ynghelsche en half.*

Wij kennen nog een dergelijke soort van penningen, meest in been, die dienen voor sommige spelen. Leggen is dus rekenen. Kiliaen zegt: *legghen ende rekenen met pennynhen.* Van de gelijke heet het in het fransch: *jeter, jetons.*

(1) *Ducaton.* Een *ducaat* was altijd een gouden munt. De *ducaton* was in zilver, en zeer verspreid in ons land onder den Spanjaard, en later nog.

(2) Een en half.

(3) *Carambolen*, een fransch geldstuk.

(4) Espèces en billon, kopergeld.

(5) Vermaarde Jansenist, die Arnould als leider opvolgde. Hij vluchtte naar Belgenland, werd gevangen te Mechelen, en vertrok nadien naar Holland.

(6) Is dit *silver verlot*, te zeggen lood dat versilverd is, of zijn het *silver lotpenninghen*, en wat is dan een *lotpenning*?

(7) *Tassche*, fr. bourse.

Voorts in een dooseken bevonden de naervolgende *juweelen* :

Alvooren een diamante charlotte ende diamante cnoop; 2 diamante pendalotten; 1 rinck met 5 diamanten; 1 idem met 3 diamanten ende roo steen (1).

IN DE KAMER ALWAER D'OVERLEDENE HAER WAS KLEEDENDE.

1 waegeschotte (2) kasse, daer in bevonden :

Eerst 47 vrouwhemden ; 1 blauwe tissu rock ; 1 idem ; 1 ander rock, broderie des Indes; 4 koeffuren; 4 schroon van koeffuren; 24 silver livrey knopen; 22 kleyne idems; 5 silver bellekens ende 4 silver pointen van schoen; 1 paer silver schoen gispen; 1 pack coupons soo van cameryckx als neteldoeck (3); 2 schoven met slaepcornetten; 2 witte

---

(1) Wij gaan hier voorbij de papieren van Bon de Bette, als zijnde van klein belang.

(2) *Waeghe-schot* is bij Kiliaen: *lignum scriniarium, tabula quercea*, te zeggen: eikenhout voor meubels.

Het eikenhout bleef lang gebruikt in de Noorderstreken. In den *inventaris van 1632* zijn het bijna al eikenen meubels. Wij vinden nochtans eenige uitnemingen, en voor kleine voorwerpen gebruikt men alreeds cypres en ebbenhout. Een grooter meubel nochtans vestigt de aandacht. Het staat beschreven als volgt : *Op de zelve tafele, een groote zwarte gheconterfeite ebbenhoutte scribane, es ghepresen op 8 pond grooten.* Dit schijnt eene namaking aan te duiden ; de scribane zal met ebbenhout *opgeleid* geweest zijn. Zij is nochtans een der eerste meubels welke men in een bijzonder huis tegenkomt uit vreemd hout vervaardigd.

Als wanneer de vreemde houtsoorten inkwamen in de XVIIe eeuw, verdween ook de eik of *waegheschot*. Ebbenhout, acajou, enz. zijn immers, zoo men zegt, meer *kortbrake* en dienvolgens gemakkelijker om *in te leggen* met metaal, been of ivoor, gelijk het alsdan de mode werd. Dat werk heet in 't fransch *marqueterie*.

Van de jaren 1600 voort werden de *ingeleide* meubels zeer rijk vervaardigd en verspreid in Vlaanderen. Ook ontleenden onze meubelmakers hunne noodige teekeningen, niet enkel aan gewone teekenaars, maar dikwijls aan ervaren kunstenaren. Kunst en nijverheid gingen alzoo gepaard en leverden meesterstukken op die nog bewonderd worden.

(3) Mousseline.

rocken; 3 mantelinnen; 13 camesolen; 3 witte schorten; 1 pack met ondermutsen; 33 witte sack neusdoecken (1); 7 paer menotten; 7 paer onderkoussen; 7 paer idem; 3 paer ondermouwen; 6 paer schoen.

Beneffens een deel cort lynwaet bestaende soo in ondermutsen en handtdoecken.

Beneffens een deel coupons van roben, rocken, etc. Eyndelinge een paar silver gispen met pierre d'Estrages.

1 garde-robe daer in bevonden de daegelycksche roben ende rocken by d'overledene gelegaleert aen Isabelle Dehou.

1 waegeschotte bureau oft secretaire vervolt met linten, gaeren ende koussen ende andere prondelinge.

1 toilette spiegel; 1 staende orlogie; het portrait van Mevrouw de Ruisseau; 1 stuck schilderye verbeeldende het kindeken Jesus ende St Jan; 1 houte staender; 3 paignez; 1 siège percée; damaste gordyne voor de vensters.

---

(1) *Zakneusdoeken.* Men heeft beweerd dat de zakneusdoeken tamelijk nieuwerwetsch zijn, en dat men zeer lang, aan het hof van Vrankrijk zelf, in hunne plaats de vingers gebruikte. Wat daar ook van zij, wij weten stellig dat men in Vlaanderen *neusdoeken* gekend heeft in de XVIe eeuw, en die noemden dan *snuutdoucken*, fr. mouchoirs. Zij waren zeer keurig opgemaakt, soms met kanten en fringen omzet, en werden dikwijls, met nieuwjaar b. v., tot geschenk gegeven.

Zie *Testament de Jacques de Heere*, in *Annales de la Société d'Émulation*, 1901, LIe volume. Daar vinden wij, onder talrijke andere, in artikel 38:

Een snuytdouck met spellewerck, wesende mijn nieuwjaer, a° 1578, van mijn nichte....

Snuutdoucken met frynghen, ende een werck ande twee zyden.

Waren dat *zak*neusdoeken, fr. mouchoirs *de poche*? Waarom die *frynghen*, en vooral dat *werck ande twee zyden*?

Zoo hebben wij nog heden *neusdoeken* welke men om den hals en op de borst draagt, die toch geen *zak*neusdoeken zijn. Onze inventaris onderscheidt verder beide soorten en geeft elke soort in een verschillig nummer op.

Voorts soo in eene kasse in de sale, als in de bottelrye, bevonden het naer volgende *thin:*

21 platteelen zoo groot als kleyn; 29 idem; 179 tinne taillooren; 4 nieuwe schoteltiens: 2 tinne salven (1); 1 tinne camerpot; 1 hamme schotel, 1 soupe lepel; 2 gleyersche potten; 1 tinne mostaert pot; 6 sypers; 1 schincktailloore; 3 tinne cannen; 1 pinte; 1 mostaertpot; 3 waterpotten.

IN DE ZALE VANDEN SELVEN HUYSE.

Buyten het tin, bevonden in een schaprae vande selve zaele, noch gevonden eenighe rekeningen raekende de commisserie van wylent m'her Baron de Bette ende eenighe prondelinghe.

1 waegeschotte kasse waer in berusten alle de filassen van quittantien gediend hebbende tot de rekeningen van m'her Baron de Bette, mitsgaders ander oude papieren.

4 groote stuckx schilderye.

1 waegeschotte kasse, daer in bevonden:

1 robe van syde geelwe ende roo strypkens; 1 idem robe van satyn geelwe en bruyn; 1 sitze robe geelwe gront (2); 1 violette rock met fabulans(3); 1 robe van Indiaens damast mèt silver garniture; 1 fluweele robe met goude garniture; 1 sitze robe blauwe gront.

---

(1) Tinne *salven*. Elders vinden wij: *1 silver salve, 1 doorluchtige zalve*. Wat is een *salve?*

(2) *Sitze*, beduidt eene kleerstof. Wij vinden nog het woord terug, in het opzeggen der kinderen, te Brugge:

« Kramer is gekommen! » —
— « En wad etjie ol meegebrocht? »
— « Nolden en spallen,
« Klinkers en ballen,
« Aken en oogen
« Pyletjies en boogen,
« *Sitzen* en kattoen,
« Ifrou, menheere, eije niemendolle vandoen? »

(3) *Falbala*, te zeggen *plissé* op vrouwekleederen of op gordynen.

Voorts de beste arnasseuren, 2 ander arnasseuren en 2 gorreelen met nieuwe stringen.

1 ander schotel; 3 tafel blaeren; 1 taefel; 6 branders ende iser schippe; 2 oude blaeckers; 6 stooven; 7 blasons; 1 kiste.

OP DE ROODE CAMER

COMENDE OP DEN BASSE-COUR.

Alvooren de selve behangen met tapiten.

1 lidange met root behangen, daer in ligt een maltrasse, pluymen bedde ende hoofteynde, mitsgaders een witte gestickte spreede.

1 swarten bureau daer in bevonden een deel prondelinge.

1 wageschotte kasse daer in bevonden:

19 paer beddelaeckens; 15 paer laeckens van 2 breeden; 15 hammelaeckens soo damaste als andere; 5 idems; 111 servecten soo damaste als andere; 37 flowynen, soo groote als kleyne; 3 idems; 1 witte gordyne met syn fabala (1); 1 stelsel van 5 stuckx gleyers.

Op de selve kasse: 1 porceleyne waterpot met syn decksel.

Op de schauwe: 1 porceleyne becken; 2 witte porceleyne potten; 6 porceleyne schotelkens; 10 porceleyne potkens; 1 spiegelken met goude molure; 2 versilverde branchen; 1 taefelken met marbel bladt; 1 met groen bekleedt; 1 nacht taefelken; 1 fauteuille; 8 biesem stoelen met geelwe kussens; 2 oude portraitten; 2 toilette spiegels; 1 geborduert schilderyken; 4 witte gordynen.

OP EENE ANDERE KAMER

COMENDE OP DEN BASSE COUR, GENAEMT DE GROENE KAMER.

Alvooren de selve behangen met tapiten.

(1) *Falbala*, zie bl. 60.

1 lidange met indiaensche broderie ende groene gordynen, daerin light een stroosack, pluymen bedde ende hoofteynde met 2 maltrassen ende 1 groene gestickte zyde spreede.

2 spiegels met goude moluren ; 3 witte gordynen ; 2 glaese blaeckers.

Op de schauwe : 33 stuckx porceleyn.

11 trypestoelen [1] ; 3 fauteuillen ; 1 siège percée met 1 tinne pot ; 2 taefels.

Boven de deure : 13 stuckx porceleyn.

1 portrait ; 2 staenderkens.

OP DE CATTOENE KAMER.

Alvooren de selve behangen met root cattoen.

1 ledange met blauw damast behangen ende Haerlemsche lynwaete gordynen, daer in light een stroosack, 2 maltrassen en pluymen hoofteynde ; 1 paer laeckens ; 2 gestickte sargiën.

1 lit de repos met camelotte [2] behangen ; 1 stroosack ; 3 maltrassen ; 2 wolle hoofteynden ; 1 sargie ; 1 paer laeckens.

Voor de schauwe : 1 spiegel met swarte molure ; 5 stuckx gleyers werck ; 1 schilderye verbeeldende een gekruysten Godt.

1 commode daer in ligt : 3 syde roben in 't eerste schof.

In 't tweede schof : 2 syde roben ; 4 nacht paquetten [3].

---

(1) *Trype*, was een soort van pane. Men miek er veel in Vlaanderen, zoowel voor kleederen als voor meubelgoed.

(2) *Camelotte*. Deze stof werd eertijds vervaardigd in het Oosten met het haar van den *Camelus*, kemel. Hier werd zij nagemaakt in geitenhaar of ander. Brussel vooral stond vermaard om deze nijverheid, en voerde veel dezer stoffen naar Frankrijk uit. Men bezigde *camelot* voor behangsels op muren en aan bedden, voor gordijnen, stoelen, enz.

(3) *Paquette*, is dat niet = *pakske*, te zeggen, de geheele kleedij ? Zoo hoorden wij eens te Oostende : *een visschers pakske*.



In het derde schof : 4 witte onderrocken.

1 waegeschotte schaprae, daer op staen 2 gleyersche potten.

1 strycktafel met groene sargien ; 2 tambourins (1) ; 6 matte stoelen ; 1 deel manden ; 22 hemden ongegarniert ; 34 hemden gegarniert ; 26 sackneusdoeken witte ; 23 neusdoeken ; 9 halve neusdoeken ; 15 platte mouwen ; enckel mansetten ; 28 cour de gergen (?) ; 8 cornetten de la foire ; 18 nachtcornetten ; 4 ronde coeffuren ; 17 paer dobbel engasanten ; 10 sacken ; 28 mutsen, gestrekte en ander ; 12 communie kleetjens ; 11 busquieren ; 2 toilette cleers ; 2 pignoiren ; 8 witte schorten ; 12 paer witte koussen ; 15 camesolen ; 9 witte rocken ; 4 paer hantschoen ; 4 paer menotten ; 15 flowynen ; 7 paer groote laeckens ; 4 paer mindere ; 19 paer domestique laeckens ; 11 mindere ; 8 servietten à bords ; 63 servietten a rosetten ; 89 servietten geteekent D. F., rose d'hollande fine ; 12 servietten pauwoogen (2) ; 14 groeve idem ; 17 servietten à service ; 12 cerferons (3) ; 6 colsons (4) ; 5 slichte servietten ; 12 witte hantdoeken ; 2 witte keucken ammelaeckens ; 17 disch cleers ; 20 blauw amlaeckens ; 62 blauwe serveeten ; 28 blauw hantdoecken ; 16 grauwe idem ; 15 hals serveeten ; 2 frotoirs (5) ; 5 thee doecken ; 9 cattoene schorten.

---

(1) Zie bl. 41.

(2) *Pauwoogen*, duidt een soort van weefsel aan in vorm van de oogen van eenen pauw. Men kende ook *daemwerk*, volgens de vierkante verdeelingen op het daamspel, fr. damier.

(3) Is dat niet *serres-front*, wat men vroeger noemde een *passe?* Zie bl. 64, nota 2.

(4) *Caleçons*.

(5) *Frotoir*, of *gratteerder* = een voorwerp, doek of borstel, om te frotten.

OP ISABELLEN'S CAMER.

2 lit derepotiens met potas (1) behangen, daerin liggen 2 stroosacken, 2 pluimen bedden, 2 pluyme oorkussens, 4 saergien, 2 paer laeckens.

2 stoelen ; 1 deillie houte tafelken ; 1 deillie houte kasken.

OP DE VUYL LYNWAETCAMER.

1 passe (2) ; 3 coffers ; 1 deel quae (3) manden ; 3 matte-stoelen.

OP DE GANCK.

5 placke bardels ; 2 schilderietiens.

OP DE KAMER BOVEN DE KLEYNE EETPLAETSE.

1 lit de repos, met katoen behangen, daer in ligt : 3 maltrassen ; 2 sargien ; 1 paer laeckens ; 1 hooft eynde.

15 stuckx schilderye ; 1 waegeschotte tafel ; 1 pluime bedde ende cattoene spree ; 1 staenderken ; 3 saelstoelen ; 3 waefelysers.

OP D'ACHTER SOLDER.

1 yser pot ; 3 koper ketels ; 1 tarte panne ; 1 yser spit ; 1 deel lynwaet persen (4) ende ander prondelinge.

---

(1) *Potas* zal hier een soort van stof beduiden, waarmede deze kleine *lit de repos* behangen waren.

(2) *Passe.* Dit fransch woord beteekent *het deel van eene vrouwemuts dat het hoofd bedekt, tusschen het voorhoofd en den schedel. Idioticon*, De Bo. Nochtans stellen wij dit woord hier gelijk met *presse* of *perse*, om dit tuig aan te duiden, waarin men het lijnwaad *preste* of *plooide*. Onder de *pres*, was gewoonlijk een *kaske* gemaakt, om er het lijnwaad in te leggen. Wij lezen verder : *1 passe met syn kasken*, en elders, (1616), *Een buffetken wesende een faille passe* ; (1632), *een lynwaet passe van waghenschot.*

(3) Slechte.

(4) Wij kennen te Brugge meer dan een huis waar die persen nog bestaan, op den zolder, en dienen om het lijnwaat te hangen droogen.

OP DE VOORSOLDER.

1 deillie houtte taefel met een deel lynwaet persen.

IN DE KEUCKEN.

7 casserollen; 6 coper ketels onder groot en kleyn; 5 idems; 12 koper decksels; 2 tourtepanne (1); 4 idems; 3 coper sypers; 1 coper coffékanne; 2 sucolaté potten; 3 coper mooren; 5 yser schuppen; 4 tangen; 2 roosters; 2 idem; 1 yser randel; 1 yser draeyspit met 4 yser speten; 1 carpelspit; 3 coper pannen; 1 coper candelaer; 1 coper haspe (2); 1 fruytpanne ende een deel aerdewerck; 1 coper mortier; 1 deille houten disch.

IN DE GANCK VANDE KEUCKEN.

4 roo coper ketels en casserollen; 7 geelwe coper casserollen; 8 coper decksels; 1 bedtpanne; 2 coper ketels; 1 coper braetpanne ende een deel aerdewerk, gleyers werck ende glas; 1 passe met syn kasken (3).

OP DE KOUTSIERS KAMER.

3 waepens; 1 stoeldraeyers koutse; 1 maltrasse en stroosack; 2 sargien; 1 schrooback met syn mes; wat ydel botteillien.

OP DE KAMER VAN BRUNO.

1 stroosack en maltrasse; 1 paer laeckens; 2 sargien; 2 oorkussens.

IN 'T PEERDESTAL.

1 swarte ruynpeert; 1 idem merriepeert; 1 graender.

---

(1) *Taartepanne.*

(2) *Hasp*, dat is de *winde* zelf die rond draait. Kiliaen geeft: *rota glomeratoria qua fila rotando conglomerantur.*
Van daar: *zot lyk een haspe.*

(3) Zie bl. 64, nota 2.

IN DE REMISEN [1]:

1 slee; 1 wippe; 1 coutse met bruyne gront, becleedt met geelwe trype; de beste coutse becleet met 7 glaesen en geelwe trype; 1 reep met syn catrol; 3 goede leerren; 1 berline becleedt met blauwe trype.

IN DEN HOF.

1 oraigneboom; 7 granaetboomen; 5 couliander [2]; 2 seseminen [3].

IN DEN ACHTERKELDER.

Eenige ydel fustagie.

IN DE BIERKELDER.

10 derdendeelen [4]; 5 stellingen.

IN DEN HOUTKELDER TER STRAETEN.

Een deel hout soo blockens, fasseel als spaenders [5].

---

(1) Hier leeren wij de namen der rijtuigen: *slee, coutse, berline.*

(2) *Couliander, oleander* = laurier rose.

(3) *Seseminen,* dat is brugsch = fr. Jasmins.

(4) *Derdendeelen.* Ziedaar eene onderverdeeling van de ton, die wij niet meer kennen.

(5) *Blokken,* dat is hout voor den heerd, voor een houtvuur. De blokken worden gewoonlijk op *een voet en half* lengte gekapt.
Fasseel, lang hout, voor de *steren* = 1 meter lang.
Spaenders, of *houtspaenders* = fijn gespleten hout om het vuur te ontsteken. Ook nog: *stoofhout.*
Busschen, samengebonden *wissen* of *rijsels.*

OP HET SCHOTTEKASTEEL (¹).

Op den 24sten Augusti 1752, ter presentie van den heer van Pollinchove ende den heer Grave van Collins geinventorieert de naervolgende meubelen ende effecten bevonden op het *Schotte Casteel* gelegen ter prochie van Dudzeele, d'overledene gecompeteert hebbende.

(¹) Het *Schottekasteel*, te Dudzeele, bestaat nu niet meer.

Het werd in de jaren 1830-1840 afgebroken, toen het eigendom was van den heer de Lichtervelde. Er wordt door K. de Vos, destijds onderpastoor van Dudzeele, in zijn *Parochieboek* van die gemeente, verteld dat gemeld kasteel door eenen heer uit Caledonië of Noord-Schotland gesticht werd. Ook nog dat tijdens Maximiliaan, zekere Pieter van Westervoorde, koopman in laken, het Schottekasteel, op 13 October 1490, verliet, en dat het den dag daarna door de duitsche soldaten geplunderd en in brand gestoken werd. Het kasteel dat in Sanderus' werk afgebeeld staat, was dus al een tweede bouw.

De naam van het Schottekasteel vind ik op de kaart van J. Drubbele (1838), en op die van Popp (1880). Op de kaart van het *Institut cartographique belge* (1880), komt hij niet meer voor. In zijne *Beschrijving der vereenigde wateringen van Eyensluys en Groot-Reygharsvliet* zegt J. Drubbele het volgende : « In dit begin van « zuyden heeft gestaen het zoo genaemde Schottekasteel, zedert eenige « jaeren afgebroken, wordende het overige der gebouwen nu gebruykt « voor woning van den pachter der hofstede,... » (1838).

Dat de kaart van Popp den naam van het kasteel nog vermeldt is te wijten aan de omstandigheid dat die kaart circa 1855 opgemaakt geweest is, ingevolge de kadasterplans van circa 1835, dus van toen het Schottekasteel nog bestond.

Nu kennen de lieden ter plaats den naam van Schottekasteel nog en passen zij hem toe op de hofstede die er van overgeschoten is. Vergelijk ten andere wat J. Drubbele getuigt. — (*Mededeeling van M. K. de Flou, werkend lid der Vlaamsche Akademie.*)

SANDERUS, *Flandria illustrata*, geeft de namen op der vorige eigenaars van het Schottekasteel. Jacques de Fevre verschijnt er in 1641. 't Is door de familie de Fevre dat dit goed in 't bezit kwam van Bon de Bette.

IN DE SLAEPKAMER

1 lit de repos met gestrypt lynwaet behangen daerin een stroosack, pluyme bedde, 2 matrassen, hoofteynde; 3 pluyme cussens ende 2 gestrekte cattoene sargien; 1 hollants vertrekxken; 1 toilette taefel ende cleet; 1 toilette spiegel; 1 ander spiegel met goude moulure; 1 stuck schilderye verbeeldende de H. Famille; 1 russis mesienet (1); 2 gordynen, root cattoen; 1 ander tafelken.

1 schapraeken daer in bevonden: 4 gegarnierde hemden; 1 lynwaetsack; 5 witte neusdoecken; 4 paer witte hantschoen; 3 paar engageanten; 4 slaepcornetten; 3 paer gaeren coussen; 7 hantdoecken en feyfels.

4 versilverde candelaers.

1 overtrocken bureau, daerin bevonden: 1 swarte mantele; 1 roo idem; 1 silver pomade dooseken ende domyns (2); 1 etuy; 20 serveeten; 3 hantdoecken.

In een ander schof: 1 missael (3); 1 paer slaeplaeckens; 1 netteldoecken coiffe; 15 flowynen; 1 witte ende geperckte schorte, 14 witte hantdoeken; 2 borstkens.

In 't derde schof:

4 silver voetkens van .... ; 1 paer slaeplaeckens; 5 tafelcleers, 4 hantdoeken; 1 chasuple; 1 tambourin; 1 setel stoelken en cusken; 2 gordynen voor de vensters ende spiegel voor den heert.

INDE CAMER

NEVENS DE VOORGAENDE.

Deselve bevonden behangen met zeyldoeck.

1 spiegel ende vergulde moelure; 1 ledikant (4) met

(1) *Mesienet* = fr. moustiquaire, façon russe; russisch muggennet.

(2) *Domyns* (?) Men kende onder den fr. naam *dôme* een soort van glas of klok, waaronder men kostelijke voorwerpen legde.

(3) 't Is het eenigste boek waarvan spraak is.

(4) Lit-de-camp.

groen behangsel, stroosack, maltrassen, hoofteynde ende gestickte cattoene sargien ; 2 cattoene gordynen voor de vensters ; 6 matte stoelen ; 1 schilderye portrait.

IN DE SALETTE.

Deselve behangen met toile cirée (1).

3 cadril taefelkens ende dose met factons (2) ; 1 taefelken met marbel bladt ; 1 deillie houtte taefelken overtrocken met tapit ; 12 matte stoelen ende cattoene gordynen.

IN DE CAPPELLE CAMER.

1 canapet ; 12 printen ; 1 stuck schilderye verbeeldende *den Pays* ; 1 ander representerende een dochter voedende haren vader (3) ; 2 bloemstucken ; het portrait van *duc d'Albe* ; 7 cleyne stuckx schilderye ; 5 stuckx figuere ; 1 stroosack, maltrasse, paer laeckens ende witte sargie ; 2 stoelen ; 4 leerren ; 3 taefel blaers.

IN DE CAPPELLE.

. . . Romeynschen . . . . ende . . .

1 dwaele ; 1 hooft Christi ; 4 stoelen ; 1 knielbanck.

IN EEN CAMER BOVEN.

1 lidekant met catoen behangen, daerin 1 stroosack, 2 maltrassen, hoofteynde, 2 pluyme cussens, 2 gestickte

(1) *Toile cirée.* Havard zegt dat men niet alleen de meubels bedekte met *toile cirée*, maar ook de muren, en hij toont dit laatste door voorbeelden uit 1770, 1779 en 1782. Beletten wij hierbij dat een kamer in het Schottekasteel alzoo behangen was reeds in 't jaar 1752. De *toile cirée* was geschilderd.

De inventaris vermeldt de volgende muurbehangsels : *tapiten*, *geelwe damast*, *roo kattoen*, *zeildoeck*, *toile cirée*, *engelsch papier*.

(2) Men noemde *quadrille*, een soort van kaartspel tusschen 4 personen, waarvoor men, in de XVIII[e] eeuw, bijzondere tafelkens maakte, met, er bij, doozen die de *jetons* of *teekens* bevatten.

(3) Dit onderwerp vinden wij ook in 1632. Het noemt er *Patricius Romanus*. Zie *Biekorf*, 1905, bl. 160.

cattoene sargien ; 6 matte stoelen ; 1 deillie houtte tafel ende taefelcleedt ; 1 ander taefelken met toile cirée ; 1 spiegelken.

IN EEN ANDER CAMER.

Deselve behangen bevonden met groen engels papier (1).

1 ledekant met gewaeterde stoffe, daerin stroosack ende pluyme hoofteynde.

5 cattoene gordynen ; 1 ezel ; 6 matte stoelen ; 1 saelstoel ; 1 ront taefelken ; 1 spiegelken.

IN EEN ANDER KAMER.

1 ledikant met lynwaete behanghsel, daer in stroosack, maltrasse, 2 hoofteynden, 2 pluyme cussens en een geelwe sargie.

1 ledikant met duyts lynwaet behangh, daerin stroosack, maltrasse, 2 hoofteynden, pluymen bedde, 2 witte sargien ende 1 paer laeckens.

1 Hollants vertreckxken ; 5 matte stoelen ende 1 saelstoel ; 1 schapraeken ; 1 taefelken ende toilette spiegel.

IN DE VESTIBULE BOVEN.

11 stuckx schilderye ; 2 saelstoelen ende 2 matte stoelen.

OP DE NOORSOLDER.

1 deel houtte werck, oudt yser, netten ende prondelinghe.

---

(1) *Engelsch papier.*
De behangsels in goudleer, tapijtwerk, stoffen zooals damast, zijde, katoen, waren kostelijk. In 1700 komen dan ook geschilderde papieren vóór. Men zag gaarn, in 't bijzonder, het *engelsch papier*, dat op pane geleek. Havard zegt dat de beroemde Mevr. de Pompadour, in 1754, het voorbeeld gaf van dit gebruik, dat alzoo algemeen werd. Hier toch zijn wij in 1752, en 't Schottekasteel telt reeds eene kamer behangen met *groen engelsch papier.*

OP DE KAMER VAN DE DOMESTIQUE.

1 ezel, maltrasse, hoofteynde, sargie, kussen ende 1 paer laecken, soo passe (1) ende windeweer (2).

IN DE EETPLAATSE.

1 taefel buffet; 1 schipetaefelken; 1 hollants verlackt taefelken; 7 matte stoelen; 2 stoelen met lenen; 1 taefelken; 1 roo coper fonteyne; 1 houtte porte caraffe; 7 gleyersche stelsels van 5 stucken.

IN DE SALLE.

8 stuckx schilderye; 1 passe; 1 tafelken en tafelbladt; 2 stroo hoeden; porte mouchetten.

IN DE KEUCKEN.

10 schotels groot en cleyn; 2 schinck taillooren: 3 tinne taillooren; 2 kandelaers; 1 kanne; 1 soupelepel; 3 forcetten ende 2 lepels; 4 sypers; 1 waterpot.

---

(1) *Passe*, zie bl. 64, nota 2.

(2) *Windeweer*, fr. paravent.

In den *inventaris van 1632* vonden wij twee *windeweeren*, genoemd *scherms*, op den boven van het huis: een op de bijzonderste slaapkamer, een tweede op den gang:

Item een scherm van vier sticken, becleet met groen laecken, gheboort met roode benden ende metaele naeghels, ghepresen op 2 p. 10 s. (Un paravent de quatre pièces, revêtu de drap vert, bordé de bandes rouges et garni de clous de cuivre.)

Item een scherm van drie sticken becleet met groen laecken, gheboort ende gheaccommodeert als 't voorgaande, es ghepresen 36 s. 4 g. Hier is het *voorgaande* een koffer met 2 ijzeren banden. De drie *sticken* van den scherm waren waarschijnlijk verbonden met ijzeren banden die, schoon bewerkt, op het groen laken uitkwamen. Altijd telde men de scherms bij *sticken*.

Havard zegt dat de windeweeren eerst rond 1625 in voege kwamen in de bijzonder woonsten. Het is te verwonderen dat dit gebruik zoo laat ontstond, als men overdenkt hoe men vroeger moest blootgesteld zijn aan trek in die oude huizen, waar deuren en vensters vooral, niet dicht slooten, waar het open houtvuur u op de eene zijde verwarmde en koud liet op de andere. De menschen waren niet zoo teer als nu, maar als zij te bed gingen, dáár ten minste hielden zij er aan bevrijd te zijn tegen wind en koude. De bedden, zoo wij zien, zijn met hemels, staanders en gordijnen, gelijk gesloten doozen.

Koper :

3 thee mooren ; 1 chucolate pot ; 1 mortier stamper ; cleyne themniers (?) ; 2 casserollen ; 1 taerte panne ende decsel ; zypers ; 1 schuymspaen ; 1 melckpanne ; 4 kandelaers ; 1 peckele ; 3 hantpannen.

Voort de naervolgen~~de~~ *gleyers ende porcelleyn :*

32 groeve taillooren ; 53 idem fine ; 5 groote patteelen ; 30 idem, onder groot en cleyn ; 1 becken ende l'Epine (1) met fruytmande ; 1 kanne ende comme ; 2 spoelbacken ; 5 sceaux a ver (2) ; 6 waterpotten ; 4 bruyne schotels ; 15 stuckx wit aerde the goet ; 6 suycker potten ; 2 steene kannen ende 2 pinten ; 8 saladierkens ; 3 the potten ; 40 stuckx thee porceleyn ; 42 idem ; 3 porceleyne spoelcommen.

Voorts 1 pappot ; 1 staende spit ende gewichten ; tanghe ; blaespype ; schippe ; rooster ; brander ; 3 yser coffooren ; 4 yser potten ; 1 deel bier en wynglaesen ; 2 taefels ; 6 stoven ; 1 disch ende 1 deel ander prondelinge ; 21 piautre lepels (3).

Ontrent de 60 bottels ende pinten wyn, 25 à 30 pinten roo wyn ; stellingen en 2 alven bier.

BIERKELDER.

3 stellingen ; 9 pullekens met bier ; 1 idel halve ; 1 iser croone (4).

ANDER KELDER.

1 deel busschen.

---

(1) Zie bl. 55, nota 2.

(2) *Seaux à verre.* Nu zegt men: *sous-verres.* Havard schrijft hierbij : « Ces seaux consistaient en de petites soucoupes profondes, « généralement de porcelaine, quelquefois de métal, dans lesquelles « on posait les verres pour ne pas toucher la nappe. »

(3) Zie bl. 51, nota 1.

(4) Brugsch voor *crane.*

Aldus den voorschreven Inventaris gemaeckt ende genomen ten versoeke, presentie ende interventie, mitsgaeders alle respective daegen, maende, ende jaere, als hierboven vermelt, toorconden den onderschreven Notaris tot Brugge residerende.

(G.) BOONE.
1753.

COMPTES RENDUS

Edouard Jonckheere. *L'origine de la côte de Flandre et le bateau de Bruges.* Deux volumes in-8°; première partie 79 pages; 2e partie 34 et 13 pages; 3e partie, huit planches. Bruges, L. De Haene-Bodart, lithographe. 1903.

Quelle est l'origine de la côte de Flandre et quelles sont les vicissitudes qu'elle paraît avoir subies? Pour résoudre cette question, il est nécessaire de posséder quelques notions sur la géologie de la plaine maritime et de les avoir constamment devant les yeux.

M. Rutot nous servira de guide (1).

A Ostende on atteint le roc primaire, à la profondeur de 300 mètres. Les dépôts crétacés ont une épaisseur de 90 mètres; les étages tertiaires, le Landénien et l'Yprésien se developpent sur 166.5 m. Le quaternaire flandrien est épais de 26 mètres; les dépôts modernes ont une épaisseur de 5 mètres.

Le quaternaire est donc représenté par l'assise flandrienne, couche de sables marins, étendus sur notre pays par la Mer du Nord, qui par suite d'un affaissement a pu envahir environ le tiers de la Belgique.

A la fin des temps quaternaires ou pleistocènes, la mer flandrienne se retira et le rivage était plus au large que dans les temps actuels. Cette invasion marine cessa pour deux causes: l'apport des cours d'eau ensabla la mer, et celle-ci fut refoulée en outre par le relèvement du sol.

---

(1) A. Rutot. *Sur les antiquités découvertes dans la partie belge de la Plaine maritime.* Extrait des *Mémoires de la Société d'Anthropologie de Bruxelles.* Tome XXI, 1903. Bruxelles, 1903.

Avec le retrait de la mer flandrienne, commence l'époque moderne ; dans la plaine maritime se sont accumulées, pendant cette époque, les couches suivantes :

1° Une couche de tourbe s'est formée dans le vaste marécage des régions littorales ; elle a souvent de un à deux mètres d'épaisseur, mais elle peut avoir, en certains cas, six à sept mètres de puissance. Les 30 centimètres supérieurs renferment des antiquités préromaines et des vestiges de l'époque romaine.

2° Une dépression du sol a ramené la mer jusqu'à l'extrême limite de la plaine maritime et cet envahissement marin a étendu, sur la plaine tourbeuse, une couche d'alluvions marines, qui constituent ce que M. Rutot appelle l'alluvion marine inférieure.

3° Vers 840, un nouveau soulèvement fit émerger le territoire envahi, tandis que la haute marée, pénétrant par certains chenaux, déposait, en se retirant, dans les fonds les plus bas, l'argile inférieure des Polders.

4° Après l'an 1000, un nouvel affaissement du sol, se fit sentir et vers 1170 la résultante de l'affaissement du sol, combinée avec de violentes tempêtes, produisit un nouvel envahissement de la mer : d'où le dépôt de l'alluvion marine supérieure.

5° Grâce à ce dépôt, la mer prit un mouvement de recul, vers le rivage actuel. Ce recul permit aux habitants de l'endiguer de nouveau et de s'établir sur de petits monticules, appelés *terpen* en Frise et *stellen* en Flandre ; les flots furent repoussés vers une ligne de rivage, concordant à peu près avec celle du littoral actuel. Des inondations artificielles, causées par les guerres, déposèrent une argile grise, fine, dure, plastique, qui est l'argile supérieure des Polders.

Le déplacement de notre ligne de rivage est exposé de la même façon dans le grand traité de géologie de M. de Lapparent (¹) Un fait indéniable, sur lequel tout le monde est d'accord, se dégage des observations et des études, auxquelles on s'est livré ; la côte était plus au large que le rivage actuel, depuis la formation de la tourbe jusqu'à la fin de l'époque romaine.

Comment faut-il interpréter, d'après les principes de la géologie, ces modifications de la ligne de rivage ? Les géologues se contentent d'enregistrer les conditions réciproques de la terre ferme et de la mer, sans se prononcer sur la cause qui vint modifier ces relations. Ces

(¹) A. de Lapparent. *Traité de Géologie*. 4e édition. Paris, 1900, t. I, p. 571-572.



déplacements, résultent-ils de lentes oscillations de l'écorce solide? Y a-t-il des plages affaissées et d'autres soulevées? Ou bien les déplacements constatés, proviennent-ils des changements qui affectent l'équilibre de la masse marine? M. de Lapparent affirme qu'il faut examiner chaque cas en particulier (1).

M. Jonckheere s'est livré à cet examen dans son mémoire et voici en quels points ses conclusions diffèrent de celles que nous venons d'exposer d'après M. Rutot :

Il n'admet pas le relèvement du sol, à la fin de l'époque quaternaire, pour expliquer le retrait de la mer flandrienne. Il nie également l'affaissement du sol, qui aurait amené l'invasion marine, vers l'an 300 de notre ère : la cause de cette submersion, n'aurait pas été la dépression du sol. M. Jonckheere fait en outre valoir ses raisons, pour contester le second envahissement marin de 1170 : en somme trois propositions, que M. Jonckheere est parvenu, croyons-nous, à démontrer dans son travail et qui peuvent se résumer en la thèse suivante : le jeu des marées suffit à expliquer tous les phénomènes, sans recourir aux mouvements de bascule de la terre ferme (2).

Abordons la première proposition.

La rupture de l'isthme, qui reliait l'Angleterre au continent, suffit pour rendre compte des phénomènes, qui se sont passés à la fin du quaternaire. Avant cette rupture, la marée de la Mer du Nord ne devait pas dépasser 0.50 m. (3) ; grâce à la rupture qui forma le Pas-de-Calais, la marée, s'éleva à 4.40 m. et les géologues nous font toucher du doigt, comment l'action des vagues, quand les côtes sont plates et les marées très fortes, parvient à constituer un cordon littoral et comment cet appareil, qui se profile en ligne droite, détache du domaine maritime proprement dit, une région de lagunes : ces lagunes, qui occupent les anciennes échancrures du rivage, sont destinées à être comblées par la tourbe, affermies et conquises par la terre ferme (4).

---

(1) A. de Lapparent. *Ouv. cit.*, t. I, p. 569.

(2) M. Boule. *Les invasions marines historiques du Nord de la France et de la Belgique*, dans l'*Anthropologie*. Tome XVI, 1905, p. 241.

(3) M. le chanoine A. Duclos croit le contraire dans son travail, *De oude kuste van Vlaanderen*. Brugge, 1873, p. 57. Cette notice était très méritoire, pour l'époque où elle parut, de même que le travail du Docteur Meynne : *Lectures de la Plage. Des transformations du Littoral des Flandres*. Bruges 1876.

(4) A. de Lapparent. *Ouv. cit.*, t. I, p. 243 et suivantes.

Il n'est donc pas nécessaire de recourir à l'hypothèse d'un soulèvement du sol pour expliquer la formation de notre première côte des temps modernes et l'émersion de la plaine maritime, qui fut habitée depuis l'âge néolithique jusqu'à la fin de l'époque romaine.

Nous arrivons à la seconde proposition de M. Jonckheere et nous nous demandons, comment la plaine maritime a été submergée, vers la fin de l'époque romaine. Cet envahissement marin s'explique par des brèches, qui auront été ouvertes, à travers la dune et qui auront permis à la mer d'inonder la plaine des tourbières. Ce qui le prouve, c'est la constatation suivante: la hauteur de la limite de la zone inondée coïncide avec la hauteur que la marée pouvait atteindre ; si, au contraire, le sol avait bougé, la hauteur de la limite de la dépression et de l'invasion marine, n'aurait pas correspondu d'une manière précise avec l'élévation de la marée haute ; c'est le mérite de M. Jonckheere, d'avoir mis ce fait en lumière et d'en avoir déduit la stabilité de la région maritime. Ce qui vient corroborer cette preuve, c'est qu'à la cote 5 et 6, on constate la présence de colonies franques, dont le souvenir persiste dans les noms de villages, qui s'échelonnent sur les promentoires sablonneux, qui longent la plaine maritime.

Cette invasion marine a laissé un dépôt d'alluvion dans la plaine maritime et ce relèvement tendit à affranchir la plaine de la marée par un nouveau cordon littoral, qui doit coïncider avec le rivage actuel ; cette action naturelle fut encore accélérée par l'érection de digues ; la plaine maritime fut de nouveau conquise sur la mer et occupée par des colonies frisonnes, dont l'histoire atteste la présence et dont les noms de lieux comme les types d'habitations rurales, ont conservé le souvenir (1). Il n'est pas nécessaire de faire intervenir un exhaussement du sol, pour expliquer l'émersion de la plaine maritime; et comme la colonisation, dont nous venons de parler, est antérieure à 1170, il est permis de nier, avec M. Jonckheere, l'importance d'une seconde invasion marine, qui aurait englouti cette plaine. Il est vrai que les digues défensives subirent fréquemment des ruptures accidentelles ou artificielles (2), qui permirent à la mer d'amener des sables marins ; mais l'histoire des peuplades du littoral proteste contre un second envahissement marin, qui aurait eu lieu vers 1170.

---

(1) On pouvait voir à l'exposition de Liège, au salon de l'anthropologie, le plan de la ferme frisonne, *de Goudbloem*, de Dudzeele.

(2) P. Bosmans, S. J. *L'Apologie de Coeck, Mercx et Janssens*, dans ASS. Tome XXVIII, p. 63 et suiv.



La toponymie vient confirmer les données de la géologie et les témoignages de l'archéologie et de l'histoire; mais la toponymie doit être interprétée avec discernement; certaines étymologies, fournies par M. Jonckheere sont sujettes à caution. Citons quelques exemples: Westcapelle ([1]) est vraisemblablement *Waescapelle*, conformément à ce que nous lisons dans un document de 1409; *chapelle établie, dans un terrain vaseux,* après le retrait de l'invasion marine, ou à la suite d'une submersion partielle de la région. *Snaeskerke* ([2]) n'est pas *Neuskerke*, le promontoire sablonneux, affectant la forme d'un nez; la commune est située dans la plaine maritime et son nom est une contraction de l'ancienne forme *Snelgirkerke* vers 1100 et *Snelghierskerke* en 1227. *Snelgir* est le prénom frison, *Snelger*, *Snelliger*, conservé dans le nom de famille, *Snelgersma* ([3]); il nous présente un témoignage précieux de la colonisation frisonne, après que la terre eût été reconquise sur les flots; citons, à l'appui de cette interprétation, l'existence de plusieurs habitations rurales, du type frison le plus pur, situées à proximité de cette église, établie sur le domaine du colon frison ([4]). L'étymologie du nom de Wareghem ([5]) et des noms patronymiques francs est trop connue, pour qu'elle soulève encore le moindre doute et qu'il soit nécessaire de l'exposer ici.

Quelques inexactitudes de ce genre n'enlèvent rien à la valeur scientifique du mémoire de M. Jonckheere et elles n'infirment en rien ses conclusions, quant à la formation de la plaine maritime et à l'ethnogénie de notre province ([6]).

J. Claerhout.

([1]) *Fragmenta*, Tweede Reeks, p. 12.

([2]) *Biekorf*, 1893. Bijblad, p. vii.

([3]) J. Winkler, *Friesche Naamlijst*. Leeuwarden, 1898, p. 361.

([4]) G. Kurth, *La frontière linguistique*. Bruxelles, 1896, p. 342: « Un certain nombre d'agglomérations doivent leur nom à leur église, *kerk* en flamand... Le radical désigne tantôt une circonstance matérielle, tantôt le fondateur de l'église, je veux dire le riche propriétaire, qui l'a élevée sur son domaine et qui a continué d'en rester le patron. ».

([5]) Errata, 2e partie, à la fin du mémoire.

([6]) M. Jonckheere a eu l'heureuse inspiration de faire un fascicule spécial, contenant huit belles planches, qui servent à élucider son mémoire et qui font honneur, tant à la sagacité de M. Jonckheere, qu'au talent de l'habile lithographe qu'est M. Léon De Haene. Cet ensemble de travaux est dédié à Mgr. de Béthune, archidiacre du chapitre et président de la Société d'Archéologie de Bruges.

H. Pirenne. *Une crise industrielle au XVIe siècle. La draperie urbaine et la « Nouvelle draperie » en Flandre.* — BARBI. 1905, pp. 489-521. (ABelges. 1905, t. VII, pp. 178-179).

De Vlaamsche stadsweverij was langen tijd alleen om prachtweefsels te verveerdigen, en er, Europa door, ter markt te brengen. Wie ging er wel om mededingen? Geen toch van de twee die haar de wolle leverden! Engeland bedroomde 't aleens niet! En 't Vlaamsche platteland, dat wel reeds vrij en in 't wilde woef, liep nog bot op de sterke en afgunstige inrichtinge der stadsambachten en -nijverheid. Zoo kon het de Vlaamsche stad uitzien tegen de mogelijkheid van twee ernstige medestrevers: ze hield het vol om de werkeloosheid van den eenen, en de oningerichtheid van den anderen. Twee redens uit den toeval ontstaan, en wankelbaar van aard. 't Was tweemaal gevaarlijk.

Van de XIVe eeuw voort, zou 't veranderen.

Engeland kwam van lieverlede bewust van zijn krachten: van den rijkdom die uit hem groeide, en van de bedrijfmacht van zijn handen. Het durfde het aan om te weven: in 't eerste wat grove stoffe, en laterhand fijn laken. Daar men te Brugge eenhandelig was, vaarde het, om te lossen, over naar Antwerpen. Van daar bedolf het Europa onder eenen vloed van waren. Zoodanig dat het weldra voor een oogenblik bovenstond bij heel de weverij van Vlaanderen! Niet te verwonderen; want, wat aan deze niet toegelaten was, immers door hare keuren, dat mocht Engeland vrij: nl. zooveel voortbrengen als 't wilde, en handelen met zijn hoofdvermogens naar beliefte.

De slag viel hard voor Vlaanderen; voor heel Vlaanderen, want 't moest leven met zijn weverij.

Die jammerlijke toestand moest geweerd worden.

Doch hoe? Niemand in de steden, die aanstonds de grondreden van 't verschijnsel vattede. Men ging de schijnbare redens aan 't lijf: men schold op de staatkunde der Burgondiërs, die te Brugge engelsch-hatend, en te Antwerpen engelschlievende was; dan spaarde en spijkerde men op de hoedanigheid der gewrochten; dan nog ook bedwingelandde men de kleine nijveraars van 't omliggende buitengebied. Alles verloren gedaan; en 't en hielp tot niets, dan om meer en meer onze havens, die daarbij stilaan verzandden, te doen schuwen.

Die meest te beklagen waren, 't is niettemin de steden. Want boven dezen eersten algemeenen tegenslag kwam voor hen nog een andere aangedaagd. Zij ze lagen beketend en verlamd door hun eigene dwangwetten en -keuren. Doch nevens hen wemelde een leven, dat huishoudkundig vrij was, het buitenleven. De kwalijkte die over Vlaanderen woog, neep de eersten hunne keel toe, maar zweepte het tweede vooruit. 't Was te vreezen geweest. En voor de Vlaamsche groote steden ontrees weldra de tweede mededinger, zooveel te wreeder daar hij meer naderbij woonde : nl. na de nieuwe nijverheids-roeringe in Engeland, was 't nu een dergelijke in 't platteland van Vlaanderen.

Om te weven, goed komt het uit? om dat te doen, lijk in Engeland zonder dat er van ambtswege naar hoedanig- of hoevcelheid van bedrijvers of bedrijf gekeurd werd? daar was onze boerenweverij voor bestand. — En wel zij alleen hier, ten anderen, 't spreekt! — De buiten gevoelde het. De velden bleven in den brand; en alles wat beenen had, liep weven. De wolle, die men bezigde, 'n kwam van Engeland niet; ze 'n was zoo kostbaar niet. 't Was wol uit de streek, of ook Spaansche wolle. Maar ze viel erom juist te goedkooper. Ten anderen men hield het in stoffen van een lichte maak, en van een klein geld. Ten langen einde was de uitslag voor den buiten over-heerlijk! Voorgoed 'n mocht de Engelsche nijverheid niet meer om iets denken dan om fijne lakenweverij. En de Vlaamsche stadsnijver-heid, reeds aan 't kwijnen, was nu rad heel den adem af.

Daarmeê was de maat over. 't Was een rampe voor deze laatste, met een lesse erbij. Onze groote steden begrepen ze eindelijk. Ze poogden dan om boven te scharten, al bescheiden den buiten nadoende. Doch 't was te laat bedacht; en alle stappen verlamden ze nog daarbij hun vooruitstreven door, met herdenkingen aan de oude keuren, achterwaard te mennen. Er was eene macht van volk de poorten-uit, en 't land-in geweken. En 't en keerde niet meer weêre.

Deze uitwijkelingen waren even 't woelige deel geweest van de oude stadsbevolking. Dát wat nu en dan zijnen kop opstak, tot het dien terug neêrgedrukt wierd. En dien woelgeest samen met den wrok om vele vorige neêrlagen, hadden die uitwijkelingen tegader met hun huisraad meêverhuisd. Ongelukkiglijk waren ze daarenboven in nu hun jongst midden minder bewaakt, en beschikten ze er over meer krachten. Voor langen tijd, dwarrelde 't zoo wanordelijk dooreen in die nieuwe samenscholingen van werklui; nl. meest rondom Hondschoote, S. Winnoxbergen en Armentiers.

't Was voor heel het land een beweenelijke daadzaak dat, heel de XV^ste^ eeuwe door, de steden dat volksken hadden leeren staatkunde voeren: 't was ten voordeele van de steden geweest, tegen de vorsten, en aleens gewapenderhand... Wie moest erom verwonderd staan? Op zijne beurt, binst de XVI^ste^ eeuwe, tijdens de beeldstormerij, was dat eigenste volksken, in zijnen toestand zoo we hem boven beschreven, bewust van zijn veerdigheid, en dra was 't beslist om nu staatkunde te bedrijven voor eigenen zak, naar eigenen drift, en op eigene wijze .... gelijk het gedaan heeft, zoo 't geweten is.

Dat is onzes inziens, de korte inhoud van het heerlijk opstel waarin heer Pirenne onlangs de geschiedenis samenvatte der « crise industrielle au XVIe siècle.... en Flandre », en van haar gevolgen. « De même, zegt hij, que la psychologie moderne a établi qu'il n'existe point d'idée sans image, de volition sans émotion sensible, l'histoire découvre, de son côté, à mesure qu'elle avance, que les phénomènes sociaux sont tous dépendants les uns des autres et qu'il est indispensable de les étudier dans leurs rapports réciproques ». (p. 490.)

Of Heer Pirenne, de bekwame ontginner van de *Kulturgeschichte* in ons land, deze zijne stelling heeft weten sterk te steunen, nl. al niet verder springende dan de zeldzame gegevens het hem toelieten, dat behoeft nu niet gevraagd. Voor ernstig werk, staat zijn name borg. Mocht de hand die deze zijne schoone gissing dieper zal doorgronden, en b. v. die buiteninrichtingen zal ontleden, even knap als de zijne tot in 't binnenste van 't oud Vlaamsch leven gaan dringen om meer en meer de ziel ervan te leeren kennen.

L. DE WOLF.

A. Van de Velde. *Het Schildersgild te Brugge*, van de XIVe tot de XIXe eeuw. Brugge, Van Mullem, 1905, in-8°, 120 bl.

M. Arthur Van de Velde heeft in een lief boekdeeltje eene.... studie uitgegeven over de Brugsche *Unie der ambachten* van de Beeldemakers (zie verder), Huuscrivers (schilders die op effen gronden schilderden, bl. 31), Cleerscrivers (die op stoffe schilderden, bl. 32), Boomhauwers (die de zadelhouten vergaarden, bl. 66), Zadelaars en Gareelmakers (die de zadelhouten vulden en bekleedden, bl. 66), Glazemakers (glasschilders) en Spiegelmakers. Hij noemt die Unie *het Schildersgild*,



omdat al die ambachten aaneenhingen door 't gebruik van eenzelfde werktuig: het penseel, dat zijnen dienst leende tot het schilderen op paneel, op doek, op hout, op steen, op glas; tot het versieren van wagens, breidels, zadels en spiegellijsten (bl. 115).

Schrijver heeft de taak opgevat « het keurboek en de proces-« stukken, op het stadsarchief, de keuren en het rekeningboek, op « het staatsarchief » (bl. 8), die met die Unie in verband staan, te bespreken. Ongetwijfeld was er moed toe noodig om al die stukken te doorlezen en de schrijver heeft het bewijs geleverd dat hij met de oude schriften en hunne taal vertrouwd is. Hulde dient hem ook gebracht om de bouwstoffen die hij de beoefenaars van de geschiedenis onzer gilden aan de hand doet.

Men denke nochtans niet, dat het hier eene uitgaaf van oorkonden geldt. Dat het bewaarde Keurboek in XVIII eeuwschen band gestoken is en begint met een afschrift van de Keur van 1444, is wellicht de eenigste inlichting die schrijver over zijne bronnen geeft. Eenige van deze schrijft hij ten deele af; andere ontleedt hij of duidt er enkel den inhoud van aan. Hij doorloopt de stukken meestal volgens 't jaar hunner dagteekening en 't ambacht waarop ze betrekking hebben. Eenige stukken ook bespreekt hij die handelen over de Heilig Bloedprocessie, het Ambachtshuis, de Feestdagen, de St Lukaskapel en enkele schilderijen. In 't meerendeel der gevallen zoeken wij te vergeefs naar den regel dien schrijver volgt in 't uitschrijven of niet uitschrijven van de oorkonden. Bij een welverzorgde studie zou die regel natuurlijk 't belang zijn dat het stuk oplevert voor 't bestudeerde vraagstuk.

Of echter het hier besproken boekje als een welgeleide studie mag doorgaan, zou ik betwijfelen. Aaneenhangende beredeneering is er geen vijf bladzijden ver te vinden. 't Gebeurt wel, dat schrijver eene bevestiging neerschrijft die hij zegt te zullen bewijzen; doch in de volgende bladzijden is er van alles sprake, volgens 't onderwerp der stukken die hem onder de handen vallen, maar de bevestiging blijft vergeten of komt, half bewezen, soms onder een anderen vorm bij gevalle nog eens voor den dag.

Een voorbeeld daarvan is het hoofdstuk aangaande de Beeldemakers. Hier en daar een woord over hetgeen de Beeldemakers waren en daartusschen opmerkingen van allen aard over taal, over 't leven van bijzonderen, bedenkingen over de handelingen der ambachten, over de processen enz. En wat vernemen we over 't werk der Beeldemakers? Bl. 11 schrijft hij « dat niet alle Beeldemakers paneelen

leverden „, en bl. 32, „ dat de Beeldemakers, ten minsten in den „ beginne, uitsluitelijk op paneel werkten „. Bl. 31 „ de Beeldemakers „ schilderden met teekenkunst naar de zeer juiste uitdrukking van „ het verzoekschrift van 1716 „ en bl. 21 waar hij over dit verzoekschrift zal spreken, stelt hij Beeldemakers en Huusscrivers tegenover degenen die in het ambacht het fijnschilderen beoefenden, d. w. z. met teekenkunst schilderden. Bl. 31 lezen wij als besluit van geheel het hoofdstuk: „ Beeldemaker beduidt dus iets ingewikkelder, iets „ vollediger dan hetgeen men heden onder de benaming van schilder „ verstaat. „ Met dit alles wordt ons begrip over de Beeldemakers niet heel duidelijk!

De stukken handelen meestal over de verhoudingen tusschen de verschillende leden der Unie en over de verdediging van de belangen der ingelijfden tegen vreemdelingen of ook tegen stadsgenooten die hetzelfde ambacht wilden uitoefenen. In die ingewikkelde zaken, die over 't gildewezen van vroeger eeuwen zooveel duisterheid werpen, heeft schrijver in menig geval klaarte gebracht, waarover de geschiedschrijvers hem dank mogen betuigen.

Ongetwijfeld zal 't lezen van al die processen een slechten indruk nalaten en zal de lezer na dit alles maar moeilijk verstaan hoe „ in de „ middeleeuwen de gilden van den weldadigsten invloed geweest zijn „ op de ontwikkelingen van nijverheid en volksvlijt „ (bl. 117). Wij zijn er ver van af, de waarheid van dit laatste gezegde te betwisten; doch als M. Van de Velde die woorden van M. Ter Gouw tot de zijne maakt, dan moeten wij hem zeggen dat zij geenszins kunnen dienen als besluit van zijn werkje. Door zijne eenzijdigheid en onvolledigheid geeft dit boekje een verkeerd denkbeeld over de middeleeuwsche gilden.

A. Logghe.

Baron de Bethune. Gouverneur van West-Vlaanderen, werkend lid der Koninklijke Vlaamsche Academie voor Taal en Letterkunde. *Erasmus Causse, een Kortrijksche schrijver en kunstenaar, 1660-1738.* — Uitg. der Academie, Gent 1905; 8°, 333 bldz.

„ In de XVIIe eeuw en in de XVIIIe werd weinig, ja te weinig acht gegeven op degenen die het wel meenden met het bewaren en bewerken van onzen Dietschen taalschat. „

Heden ten dage is het daarmede veel beter gesteld. Keer op keer worden nu gewrochten en levensberichten van merkweerdige dichters of schrijvers uit die tijden van geringen kunstmin, aan het licht gebracht, door ijverige kunst- en taalvorschers; zoo het leven en de werken van Michiel de Swaen, door Dr M. Sabbe, en die van den Duinkerkschen dichter Dom. de Jonghe door Jhr. Dr. K. de Gheldere.

Het werkje dat we hier voorhanden hebben, is evenzoo eene bijdrage tot de kunst-en letterkundige geschiedenis van de tweede helft der XVIIe eeuw en de eerste helft der XVIIIe. Erasmus Causse, een kortrijksche schilder, boekte het verhaal eener tienjarige reis die hij in 1687 ondernam, door Vlaanderen en Vrankrijk, Bourgogne, Savoyen en Piemont en gansch Italie; van zijn zesjarig verblijf te Rome en van zijne terugreis over Tyrol, Hoog-Duitschland, door 't zuiden van Bohemen, geheel Holland en Zeeland, naar Kortrijk. Hier huwde hij, had vijftien kinderen en, om in 't onderhoud van dit talrijk kroost te voorzien, wijdde hij zich aan den lijnwaadhandel toe; hij overleed en werd begraven in 1738.

Dit reisverhaal heeft Erasmus Causse opgeluisterd met gekleurde teekeningen en schetsen van zijn eigen hand; drie in aard en weerde verschillende exemplaren bestaan er van.

Baron de Bethune, levert eene studie over Causse als schilder, teekenaar en schrijver. De aangehaalde plaatsen uit het handschrift laten vermoeden dat hij als schrijver niet zonder een zeker talent was, vooral zeer gemoedelijk beschreef hij. De schetsen zijn met smaak en bekwaamheid uitgevoerd. Een bekwaam en tamelijk beroemd schilder moet hij geweest zijn, doch bij de wete van hoogedelgeb. boeksteller, ontbreken teenemaal bepaalde bijzonderheden nopens Causse's kunstbekwaamheid, en van zijne gewrochten is niets tot ons overgekomen, behalve de teekeningen die zijn reisverhaal versieren, daarom is er bezwaarlijk een oordeel over den man als kunstenaar te vellen.

Kortrijk CÆS. GEZELLE.



CHRONIQUE

Société d'Émulation.

M. le chanoine A. Cauchie, professeur à l'Université de Louvain et M. W. de Vreese, professeur à l'Université de Gand, ont été nommés membres honoraires de la Société.

Sociétés savantes et Congrès.

Koninklijke Vlaamsche Academie. — Op de plechtige openbare vergadering, den 29 Juni 1905, heeft M. De Vreese een belangrijke redevoering gehouden over « *De gedenkstukken onzer middeleeuwsche Letterkunde.* » Pas heeft spreker de drie vierde van het opzoekingswerk voor zijn breedaangelegde : *Bibliotheca Neerlandica Manuscripta*, voltrokken ; en reeds heeft hij, alle geschriften die een officieel of juridisch kenmerk dragen daargelaten, nagenoeg 5000 handschriften uit bijna alle landen van Europa opgespoord, onderzocht en beschreven : alzoo uit Spanje, Zwitserland, Zweden elk 10, uit Italië 20, uit Denemarken en Oostenrijk elk 46, uit Frankrijk 171, uit Engeland meer dan 200, uit Duitschland 724, uit Holland 1542, uit België ongeveer 1900.

Indien men bedenkt dat tot nog toe niet meer dan 1000 dezer oorkonden werden benuttigd, kan men besluiten welk onafzienbaar studieveld hier openligt over de letterkunde, de geschiedenis, de kunst en vooral over het godsdienstig leven van ons vlaamsche volk.

Werd immers al wat maar wereldsche vooral fraaie letteren was, tamelijk nagevorscht en bestudeerd, men heeft de kennis der godsdienstige letterkunde nagenoeg gansch verwaarloosd. En toch zullen niet de oorkonden te kort geschoten hebben. Laten wij even opsommen : 300 handschriften met bijbelvertalingen, een hondertal met het Psalmboek of Souter, 100 over Jezus' leven, 100 over zijn Passie, 100 over het leven der H. Maagd Maria en der Heiligen.

Daarbij vertalingen van de werken der kerkvaders: 165 hss. van den H. Bernardus, 145 van den H. Augustinus, 58 van den H. Bonaventura, 37 van den H. Gregorius. Verders hss over mystiek: de werken van Jan van Ruusbroec (150 hss.), van Hadewyck, van Hendrik Mande, van Geert Groote, benevens honderden dergelijke, meestal naamlooze werken, en de vertalingen uit het Duitsch van Tauler (83), Suso (74), Jordanis (40), Eckart (22). Evenrijk is de practische godgeleerdheid vertegenwoordigd; maar het talrijkst nog zijn de gebeden en getijdenboeken waarvan er bijna 900 met onschatbare miniaturen, randversieringen, gehistorieerde letters, opgeluisterde handschriften bewaard blijven.

De tijd is gekomen, zegt Dr De Vreese dat de Vlamingen — voegen wij er bij dat inzonderheid de vlaamsche geestelijken — in dit vak uit de schaduw kunnen en moeten treden. Een zeker getal der gemelde handschriften staan beschreven in de catalogen van boekerijen zooals deze der bibliotheek van Brussel (¹); de *Bibliotheca manuscripta Neerlandica* van Dr De Vreese zal ze ons vollediger laten kennen. En om de talrijke moeilijkheden op te lossen die in deze studie voorkomen, is daartoe niet alleen Zuidnederlandsch taalgevoel en kennis van Zuidnederlandsch als levende taal noodig, grondige kennis van de katholieke kerkleer is ook onmisbaar.

Wie van onze jonge vlaamsche priesters slaat er de handen aan 't werk om althans een hoekjen — dit der mystiek of der gebedenboeken bij voorbeeld — van dat uitgestrekt braakliggende veld met aanleg en taai geduld te ontginnen?...

C. C.

— **Société des Amis de Musées de Bruges.** — L'assemblée générale, qui a eu lieu le 12 février, avait attiré l'élite du monde artistique brugeois à la salle des conférences de la rue St-Jacques. Le Baron H. Kervyn de Lettenhove, l'âme de la société et l'auteur de tous ses succès, a remis à l'administration communale, au nom des Amis des Musées, sept tableaux acquis pendant l'exercice 1905. Trois beaux panneaux appartiennent à l'école Brugeoise du XVIe siècle; les quatre autres toiles sont dues au pinceau de quatre artistes de notre époque et dont la renommée n'est plus à faire.

En voici l'énumération:

(¹) Zie ook K. De Flou en Edw. Gailliard. *Beschrijving van middelnederlandsche en andere handschriften die in Engeland bewaard worden.* Uitgave der Vlaamsche Academie, Gent, A. Siffer, 1896, 264 bl.

1°) *Le Portrait de Don Juan Lopez Gallo*, baron de Maele, entouré de ses trois fils, peint par P. Pourbus en 1561 et qui a figuré à l'exposition de tableaux organisée à Bruges en 1867. (James Weale, *Catalogue de tableaux de l'ancienne école néerlandaise*. Bruges, 1867, p. 101-103).

La partie supérieure de ce tableau en ogive, représentant un ange qui porte des armoiries, manque, ainsi que le revers en grisailles avec l'effigie de St Jean-Baptiste. Le premier fragment a été coupé pour donner à ce panneau la forme rectangulaire ; on l'a scié ensuite dans son épaisseur, pour utiliser les grisailles. Ces mutilations ont été effectuées dans un but mercantile par un antiquaire d'Outre-Manche. Le portrait de Don Juan Lopez Gallo et celui de Catherine Pardo, sa femme, formaient les volets d'un triptyque donné à l'église des Frères Prêcheurs à Bruges en 1568. Les époux y avaient fait élever un beau mausolée, dont quelques fragments ont été acquis l'an dernier par la Societé archéologique.

2°) *La Vierge et l'Enfant*, attribué par M. G. Hulin à Ambroise Benson. Ce peintre fut admis comme franc maître dans la gilde de St-Luc en 1519, fut doyen en 1537, gouverneur en 1540 et juré de cette confrérie en 1521, 1539, 1545 (1). Il mourut vers 1558, époque à laquelle sa veuve Jossine Michiels épousa Pierre Yseur. (Arch. de l'Etat à Bruges. Prévôté n° 633, f. 418).

M. Hulin a fait erronément de ce peintre un Lombard (2). Il est originaire de Lombaertsyde : « *ende was hut Lombardie* ». Lombardie est le nom donné à cette commune, comme en font foi les sceaux de 1313, 1332 et 1502, dont les empreintes et les moulages sont conservés aux archives de l'État à Bruges. (Collection de sceaux et de moulages de sceaux). Cette dénomination est d'ailleurs encore employée couramment dans le langage populaire de la contrée.

3°) *Un repos de la Vierge*, du même maître que le n° 2200 du Catalogue du musée de Madrid, attribué par MM. Friedlander et Justi à un maître Brugeois, qui a signé deux tableaux des initiales A. B. Ce tableau appartient comme le précédent à l'École de Gérard David. Outre *Ambroise Benson*, plusieurs peintres Brugeois de cette période, portant les mêmes initiales, sont inscrits au livre des peintres. Ce sont notamment *Antoine Baroens*, *Adrien Becaert*,

---

(1) AnÉm, 3me serie, t. I, p. 165 et ss.

(2) *Catalogue critique de l'exposition de tableaux flamands du XIVe, XVe et XVIe siècles*. Bruges, 1902, P. XXVIII.

Antoine Beyts, *Adrien Bosschaert*, *Arnold vanden Boske*, *Adrien Braems*, *Augustin de Brune* et *Adrien Vanden Bussche*.

4°) *Le portrait de Madame Vander Beeck-Bouvy*, œuvre du peintre Brugeois BRUNO VAN HOLLEBEKE, dont la ville de Bruges possède plusieurs belles toiles. Ce tableau a été offert par le B[on] de Maleingreau d'Hembise, en souvenir de cette généreuse donatrice, qui a légué ses collections à la ville de Bruges.

5°) *La Coquette*, due au pinceau de FLORENT WILLEMS (1823-1905) une des gloires de la peinture belge, dont plusieurs tableaux ont figuré l'an dernier à l'exposition rétrospective et qui a été le peintre de l'impératrice Eugénie. La Coquette a fait l'admiration de tous à l'exposition universelle de Paris en 1855. Elle y avait été exposée en même temps que *Les Trentaines de Berthal de Haze* de H. LEYS, dont une étude a été donnée à l'administration communale par la *Société des Amis des Musées* en 1904.

6°) *Le quai des ménétriers à Bruges*, peint d'une façon magistrale par ALBERT BARTSOEN. Né à Gand en 1856, ce peintre débuta en 1886 à l'association artistique *l'Essor*, de Bruxelles. Son art est vrai et sincère. Il traduit la mélancolie des béguinages, l'intimité des quais déserts où il a passé de longues heures. Bruges, Gand, Nieuport, les bords de l'Escaut, l'île de Walcheren, sont les sujets ordinaires de ses méditations. Le tableau ci-dessus est une des pages les plus étudiées de ce maître, qui promet un avenir brillant et dont deux œuvres ornent le musée du Louvre.

7°) *Une pêcheuse portuguaise*. Œuvre de L. MAETERLINCK offerte par lui aux *Amis des Musées de Bruges*. Gantois de naissance et conservateur du musée de cette ville, il a cultivé la peinture où il a remporté de nombreux succès et s'est fait connaître comme historien d'art. Il fit plusieurs séjours en Allemagne, en Italie, en Espagne et en Portugal. Sa *Pêcheuse* date de son voyage dans ce dernier pays, où il fut appelé à faire le portrait de la reine Maria Pia, au palais de l'Ajuda, vers 1880.

Après avoir fait, dans un magnifique discours, l'historique des tableaux et retracé la carrière de leurs divers auteurs, le B[on] Kervyn de Lettenhove entretient son auditoire de la construction du nouveau Musée de Peinture et de l'exposition d'Art ancien organisée à l'hôtel Gruuthuuse [1]. A cette occasion, il adresse un éloquent appel aux membres de l'administration des Hospices de Bruges et leur demande instamment de revenir sur leurs dernières décisions et de prêter

---

[1] Voir notre article AnÉm., t. LV, pp. 338-341.

momentanément les meubles nécessaires pour l'organisation d'un musée permanent dans ce palais, jusqu'à leur remplacement par des meubles, acquis successivement par la société d'archéologie.

Cette remarquable séance se termina par les remerciements adressés au président par le Cte Visart de Bocarmé, bourgmestre de Bruges. Il adressa des compliments flatteurs à la Société sur le choix des œuvres dont elle fait don à la ville de Bruges et annonça une solution prochaine de la question des musées.

Le discours prononcé par le Bon Kervyn de Lettenhove est sous presse. En vue de compléter la bibliographie de la Société [1], nous donnons ici le titre de cette brochure :

Discours prononcé par le Bon H. Kervyn de Lettenhove, président de la Société des Amis des Musées à l'assemblée générale annuelle le 12 février 1906, Bruges. Imprimerie Popp, 1906.

Signalons enfin une brochure qui a été omise dans la même bibliographie : *Quelques réflexions sur la nécessité et l'utilité d'une Société des Amis des Musées de Bruges* par Bon H. KERVYN DE LETTENHOVE, Bruges, L. De Plancke, 1902. In-8°, 22 p.

Bon A. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT.

Commission royale d'histoire. — MM. les abbés Ch. Scheys et J. Warichez proposent à la Commission d'éditer sous ses auspices le *Cartulaire de l'Église de Tournai.* Nous espérons que cette proposition, sur laquelle la Commission délibérera dans une séance ultérieure, recevra un accueil favorable. La publication sera de la plus haute importance pour l'histoire de Flandre.

— **Concours des bourses de voyage.** — Parmi les mémoires qui ont été jugés dignes d'une bourse de voyage, les deux premiers intéressent nos études. Ce sont ceux de : M. L. VANDER ESSEN, *Étude sur les vies des saints belges de l'époque mérovingienne* ; et du R. P. WILLAERT (de Bruges), *Étude sur les relations diplomatiques de l'Angleterre et des Pays-Bas espagnols sous le règne des archiducs.*

Les deux lauréats sont docteurs en histoire de l'Université de Louvain.

— **Concours des bourses de voyage.** — Parmi les thèses proposées par les docteurs dont les mémoires ont été jugés dignes d'une bourse de voyage, nous relevons les deux suivantes :

---

(1) AnEm., t. LV, 1905, pp. 107-210.

De M. L. Van der Essen : A l'encontre d'une opinion courante, on ne peut pas identifier saint Gudwal, dont les reliques furent apportées à Gand vers 959, avec saint Gurval, evêque d'Aleth en Bretagne.

De M. R. Weemaes : Le style pascal n'a pas été en vigueur en Flandre avant la seconde moitié du XII[e] siècle, contrairement à ce qu'affirment certains auteurs. Depuis cette époque, son usage souffre encore des exceptions.

Qu'il nous soit permis d'ajouter qu'à notre avis, ces exceptions sont demeurées la *règle* jusqu'à la dernière dizaine d'années du XII[e] siècle (AnEm, t. LV, 1905, pp. 121 ss.).

Expositions.

Exposition de la Toison d'or. — On organise pour l'été prochain à l'hôtel Gruuthuuse, à Bruges, une exposition de tout ce qui se rapporte au célèbre Ordre de chevalerie de la Toison d'Or, institué à Bruges même par Philippe le Bon, le 10 janvier 1429. Inutile de rappeler que les sires de Gruuthuuse étaient membres de cet Ordre princier. M. le Baron van Zuylen van Nyevelt a d'ailleurs rappelé l'an dernier le procès de Louis de Gruuthuuse qui se déroula pendant une quinzaine d'années (1484-1500) devant les chapitres et les assemblées de l'Ordre (1).

Périodiques.

Fédération d'art et d'histoire locale. — Tel est le titre d'un bulletin mensuel que l'active *Société d'études de la province de Cambrai* commence — bien modestement, par 4 pages ! — et dans lequel elle donnera les renseignements et les nouvelles qui peuvent être de quelque utilité pour les travailleurs et les amateurs d'histoire locale : indications de travaux parus ou en préparation (sociétés savantes, revues et journaux ; travaux divers ; nouvelles) questions et réponses ; fiches bibliographiques d'histoire locale.

La nouvelle publication fera partie intégrante du *Bulletin de la Société d'études,* mais on peut s'y abonner séparément, à raison de 0.30 f. la feuille d'impression. S'adresser à M. Th. Leuridan, président, 60, boulevard Vauban, Lille.

---

(1) *Quelques notes sur l'hôtel Gruuthuuse et ses possesseurs.* Bruges, De Haene, 1905, p. XVI ss.

L'heureuse naissance de ce nouveau confrère prouve, une fois de plus, qu'il est de toute nécessité pour ceux qui s'occupent d'art et d'histoire locale, d'avoir un organe qui les « *tienne au courant* du mouvement des études et des travaux d'histoire régionale ». C'est le but qu'a eu en vue la *Société d'Emulation*, en introduisant dans ses *Annales* les *Comptes rendus*, la *Chronique* et la *Bibliographie de l'histoire de Flandre*.

C. C.

Notes bibliographiques.

Nous venons de recevoir le **Rapport** *sur les travaux du Séminaire historique pendant l'année académique 1904-1905* [Extrait de *l'Annuaire de l'Université Cathol. de Louvain*], Louvain, 1905, Van Linthout, in 12°, 117 p.

Sous la modeste apparence d'un *Rapport*, ce petit livre fournit une contribution très précieuse à la solution d'une foule de questions historiques. Sans compter les travaux qui sont simplement signalés, il y a là le sommaire méthodique, clair, substantiel d'une trentaine d'études poursuivies avec talent et méthode, sous la sage et savante direction de M. le professeur A. Cauchie. Tous les sujets, dont quelques-uns (p. ex. sur l'abbaye de Villers, la question Franciscaine, l'Inquisition) sont traités avec ampleur, sont enrichis d'une précieuse bibliographie de sources et de travaux faite avec discernement.

Nous devons, à regret, nous contenter de signaler ici les questions qui peuvent concerner la Flandre. Telle est l'étude de M. l'abbé G. Buysschaert, sur *Les polémiques dogmatiques en France au sujet du Luthéranisme* (p. 14-16). Parmi les principaux chefs qui tinrent tête à la Réforme, se trouve le Flamand *Clichtove de Nieuport*. « Le conférencier s'attache à l'œuvre et aux doctrines de Clichtove. La réfutation des hérétiques amène ce dernier à affirmer fortement l'autorité de l'Église et de sa hiérarchie, la valeur de ses préceptes, l'origine divine du célibat ecclésiastique. Il relève le mérite des bonnes œuvres et leur rôle dans la justification, le caractère de véritable sacrifice de la messe » (¹).

Dans son étude sur l'*Augustinus* de *Cornelius Jansenius*, c'est le

(¹) Les *Notitiæ genealogicæ* de Ch. De Visch, manuscrit conservé aux archives du Séminaire de Bruges, n. 137/22, fournissent sur la famille de Clichtove des détails intéressants, qui pourront être utilisés, un jour dans les *Annales*.



livre, l'homme, le milieu intellectuel que M. l'abbé NOËL analyse avec talent (pp. 27-30). La dernière déclaration de Jansenius au sujet de son Augustinus est-elle authentique et fut-elle sincère ? Nous aimons à citer à ce sujet quelques lignes qui résument bien cette question (¹).

« Pressentait-il l'opposition qui devait accueillir son œuvre ? La religieuse qui l'assista à ses derniers moments a rapporté plus tard que l'évêque mourant avait demandé son manuscrit et y avait écrit en latin quelques lignes qu'elle prit pour une soumission au jugement de l'Église. La pièce qu'on peut appeler le testament littéraire de Jansenius, est-elle authentique au sens critique de ce terme ? M. Noël penche pour l'affirmative, et y distingue deux parties. Le mandat d'imprimer donné aux éditeurs : rien ne prouve que ceux-ci l'aient forgé ; ils n'en avaient nul besoin, et n'en ont point fait usage. Les lignes qui soumettent l'Augustinus au jugement de l'Église ont pour elles le témoignage cité, et sont d'ailleurs contenues équivalemment dans l'ouvrage. Les hésitations de l'auteur se trahissent dans sa correspondance : celle-ci manifeste les tâtonnements d'un esprit qui cherche la vérité et arrive graduellement à une persuasion sincère. S'il prend des précautions au sujet de la publication de l'œuvre, ses défiances ne semblent pas impliquer, qu'il ait eu conscience de s'écarter de la foi. »

Signalons enfin, parmi les travaux pratiques sur les institutions du moyen âge, celui du R. P. MAURICE LEGRAND O. C. sur l'origine, les doctrines, le culte, et la propagation des *Cathares* ou *Albigeois*, dont la secte était assez répandue, aux XIIe-XIIIe siècles, dans la Flandre, sous le nom de *Piffels* (pp. 48-51).

C. C.

— **Codices Belgici selecti.** — Tel est le titre d'une collection de *fac-similés des principaux manuscrits des bibliothèques belges*, qui sera publiée sous le patronage du R. P. Van den Gheyn, par la librairie

(¹) Voir *Jansenius, evêque d'Ypres, ses derniers moments, sa soumission au S. Siège* (Étude du Séminaire d'histoire ecclésiastique) Louvain, 1893. Nous y avons exposé et défendu les mêmes opinions. M. Alph. Vanden Peereboom a exposé sous un faux jour, dans son *Cornelius Jansenius* (pp. 75-98), l'histoire de l'enlèvement de la première épitaphe de Jansenius. Comme nous avons recueilli tous les documents concernant cette affaire, nous referons prochainement ici l'histoire de cet enlèvement.

Misch et Thron, rue royale, Bruxelles. Parmi les codices dont la reproduction photocollographique est déjà annoncée se trouvent :

La chronique de Gilles li Muisis (original, du XIVe s., 128 planches in-8°), par le R. P. Van den Gheyn ; la *Chronique de Sigebert de Gembloux* (autographe du XIIe s., 124 planches in-4°), par M. A. Cauchie.

— En vue de la rédaction du *Liber memorialis* et des monographies paroissiales, il y a de bonnes indications sur les origines et une précieuse bibliographie dans les articles publiés depuis quelques mois par M. D. L[escouhier] dans la *Gazette van Brugge :* In Belgenland.

— La *Gazette van Dixmude* publie, depuis près d'une année, une suite d'articles soignés *Eenige bijzonderheden uit de geschiedenis der St Nikolauskerk van Dixmude.* Nous nous permettons de signaler ces notes intéressantes à l'attention de nos amateurs d'histoire et d'archéologie locales : ils ne les liront pas sans fruit. Nous formons le vœu de voir suivre, ailleurs encore, cet exemple donné par M. E. Hosten, le jeune et actif archiviste de la ville de Dixmude.

— De Leuvensche hoogleeraar L. Scharpé laat, met de medewerking van andere uitstekende taalgeleerden, een nieuwe reeks oude vlaamsche teksten verschijnen onder de benaming : **Leuvense Tekstuitgaven.** Alhoewel hoofdzakelijk voor het hooger onderwijs bestemd, zullen deze uitgaven met veel vrucht door leeraars aan het middelbaar onderwijs benuttigd worden.

De Eerwaarde Heer J. Decock, professor te Leuven, leidt in met de fabels van *Esopet*, (Leuven, bij Bomans, 98 blz., prijs 2 fr). Een groot aantal andere gewrochten, waaronder meer dan één uit West-Vlaanderen herkomstig, zijn ter pers of in bewerking. Wij laten hier de lijst volgen :

tSpel van tReyne Maecxsele, en de *Spelen van den Verlooren Zoone*, door Lawet, een Roeselaars Rederijker uit de tweede helft der 16e eeuw ; — Castelein's *Const der Rhetorycken ;* — een overzicht over Houwaert's leven en werken, bewerkt als bloemlezing uit die werken ; — Anthonis de Roovere's *Rethoricale werken* ; — De Dene's *Warachtige Fabulen der dieren* ; — een ontleding, tegelijk als bloemlezing opgevat, uit De Dene's *Testament Rethoricael ;* — een bloemlezing uit Poirters ; — een herdruk van den bundel *Oudvlaemsche Liederen en andere Gedichten* naar het hs. verbeterd en volledigd ; — Abraham De Koningh's *Bijbelspelen ;* — de *zes Histo-*

riaelspelen uit het hs. der Hasseltse Rode Roos ; — het *Leven van de H. Godelieve*, naar de verschillende hss. ; — VELDEKE's *Servatius* ; — een keus van oude geestelike liederen ; enz.

La question des Éolithes.

Comme M. Rutot, le plus ardent protagoniste des éolithes, a trouvé les premiers silex de cette nature, dans la Flandre Occidentale, il convient d'en dire un mot ici.

Qu'est ce qu'un éolithe, d'après M. Rutot ?

C'est un éclat de silex, portant les traces évidentes de l'utilisation, soit pour la percussion, soit pour le raclage.

Voici maintenant comment M. Rutot développe sa théorie : « Quelles sont les traces évidentes de l'utilisation ? Ce sont, pour le rognon naturel ayant servi à percuter, les *étoilures* et le *grenu spécial localisé*, dus à la percussion plus ou moins prolongée sur un ou plusieurs points du rognon. Ce sont, pour les éclats naturels tranchants, de forme quelconque, la *retouche*, action régulière, méthodique et *intelligente*, due à la *volonté* de raviver, à plusieurs reprises, la même arête tranchante, utilisée pour le raclage, au fur et à mesure qu'elle s'émousse par le travail. Il s'agit donc là d'un véritable mode tout particulier d'aiguisage de l'arête, *qui se fait toujours de la même manière :* l'enlèvement d'esquilles, autant que possible de même étendue et parallèles, opéré *d'un seul côté* de l'arête et entamant dès lors toujours la même face. Quant au *procédé* d'enlèvement des esquilles, il peut différer selon l'industrie à laquelle la pièce considérée appartient. Cette *retouche d'utilisation* ou avivage peut se faire soit par percussion, au moyen d'un silex allongé, dit retouchoir ou éclateur ou fabricator (terme anglais), soit par pression, au moyen d'instruments divers en os, ou en bois de renne ou de cerf. Mais la retouche d'utilisation ou d'avivage n'est pas la seule que l'on puisse remarquer sur les éolithes. Beaucoup d'outils portent, en effet, une autre retouche, que j'ai proposé d'appeler *retouche d'accomodation*.

Cette retouche se fait même toujours *préalablement à l'utilisation*, car son but est de rendre l'éclat brut, dont on désire se servir, aisément maniable et bien en main, de manière que des arêtes tranchantes ne blessent, pendant l'usage, ni les doigts, ni la paume de la main.... La retouche d'accomodation consiste soit dans *l'abatage*, soit dans le *martelage*, *l'écrasement* par percussion, des tubercules, aspérités, pointes, tranchants, empêchant la bonne préhension. Il devient dès lors évident que, puisque ce n'est jamais par la partie

agissante que l'on prend l'outil, la retouche d'accomodation, dans un instrument utilisé, se trouve généralement à *l'opposé* du côté agissant, portant la retouche d'avivage.... Pour que les éclats deviennent effectivement à nos yeux des racloirs, des grattoirs, il faut qu'ils portent, en plus de la forme, les signes évidents qu'ils ont servi à racler, à gratter, pendant assez longtemps pour que l'ouvrier ait été forcé d'indiquer l'usage prolongé de l'outil par la superposition des retouches d'avivage qui donnent à l'instrument ainsi utilisé un aspect taillé (1). »

Les éolithes ont reçu le nom de silex reutéliens, du mot *reutel*, nom d'un hameau de la commune de Becelaere, où il y a des mines de cailloux, destinés à empierrer les routes et où M. Rutot a remarqué jusqu'à 50 tonnes d'éolithes ! Voilà le nom d'un modeste hameau flamand, devenu célèbre du coup et en train de faire son tour du monde !

M. Rutot recueille les silex reutéliens dans les cailloutis qui se trouvent à la base du Quaternaire, à la terrasse supérieure de la vallée des rivières. Il affirme qu'ils ont servi pendant la période d'avancement du premier Glaciaire quaternaire, et il estime à vingt-cinq mille ans la durée de cette progression et le développement de l'industrie reutélienne.

***

Dès 1902 nous exprimions toutes nos réserves relativement aux éolithes et aux nombreux travaux, que M. Rutot, un savant d'une activité dévorante, leur a consacrés dans les *Mémoires* de la Société d'Anthropologie de Bruxelles (2).

La plupart des préhistoriens français n'ont jamais admis la valeur des éolithes comme produits de l'activité d'un être intelligent et M. Boule vient de leur porter, dans l'*Anthropologie*, un coup dont ils auront quelque peine à se relever, si cette étude n'amène pas le déclin de leur vogue (3).

M. Boule ne peut admettre les silex reutéliens, antérieurs à l'époque

---

(1) A. Rutot. *Sur la cause de l'éclatement naturel du silex* dans *Mémoires de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*. Tome XXIII, 1904. Prem. Mémoire.

(2) J. Claerhout. *Le Préhistorique de la Flandre occidentale*. AnÉm. Tome LII. Bruges, 1902, p. 5 et suiv.

(3) M. Boule. *L'origine des éolithes*, dans l'*Anthropologie*, tome XVI, 1905, p. 257 et suivantes.

Chelléenne, comme témoignages de l'existence de l'homme tertiaire; il réclame des documents ostéologiques et il rejette les éolithes, parce qu'il paraît certain qu'ils peuvent être produits par des causes naturelles.

Il y a, au Sud-Est de Mantes, dans la commune de Guerville, une usine, où l'on fabrique du ciment, en mélangeant de la craie et de l'argile plastique. La craie, qui renferme des rognons de silex, est versée avec l'argile dans des cuves circulaires, appelées délayeurs et dans ces bassins elle est soumise au mouvement tourbillonnaire de l'eau. Ces cailloux, qui subissent dans les délayeurs, les actions dynamiques d'un tourbillon artificiel, comparables aux actions dynamiques d'un cours d'eau naturel et torrentiel, offrent tous les caractères des anciens graviers des rivières et un grand nombre d'entre eux présentent des retouches identiques à celles qu'on observe sur les éolithes. M. Boule a pu recueillir une belle collection d'échantillons, semblables à ces pièces, qu'on désigne sous les noms de *percuteurs*, *grattoirs*, *retouchoirs*, *silex à encoches*.

***

Il sera prudent toutefois de se tenir sur la réserve et de ne pas opiner que la partie soit gagnée.

M. Rutot est tenace et il a déjà relevé le gant, à la Société d'Anthropologie de Bruxelles, en qualifiant les silex de M. Boule de pseudo-éolithes. Les éolithes se voient toujours dans les vitrines du British Museum et du Musée d'histoire naturelle de Londres. L'Allemagne aussi est entrée dans le mouvement et les membres de la Société d'Anthropologie de Berlin recueillent des éolithes dans diverses contrées de l'Allemagne et jusque dans la vallée du Nil en Égypte.

J. Claerhout.

Nos archives.

Destruction d'archives. — Sous ce titre, M. J. Cuvelier écrit dans la *Revue des bibliothèques et archives de Belgique*, t. III, 1905, p. 509.

« Etant donné l'énorme quantité de paperasserie administrative qui, chaque année, vient accroître les archives des communes, il est à craindre que le moment soit proche où les administrations communales ne trouveront plus assez de place pour héberger toutes leurs archives. Ce jour-là les archives anciennes, ou des documents importants parmi les archives modernes, risquent fort d'être réleguées au grenier ou dans quelque coin oublié. Afin de prévenir leur destruction,

l'association des archivistes néerlandais, d'accord avec les secrétaires des trois plus grandes villes de la Hollande, des comités des associations pour les intérêts communaux et des fonctionnaires communaux, a envoyé au Ministre de l'Intérieur une requête pour prier ce haut fonctionnaire de fixer l'attention des administrations communales sur les papiers qui peuvent être détruits, sans inconvénient, à partir de certaines époques. Une liste judicieusement dressée, contenant la description du genre de papiers a détruire est jointe à la requête. Cette question devant se poser un jour, en Belgique aussi, nous croyons bien faire en signalant ici la requête et la liste. (Voyez *Nederlandsch archievenblad*, t. 14 (1905-1906). pp. 107-116). „

Serait-il permis de signaler, à cette occasion, l'annonce suivante que nous découpons d'un journal? « On demande 50 ouvrières de « 12 à 18 ans, pour trier rognures de papier; ouvrage assuré pour « l'année. S'adresser usine *Destruction archives*, 354, avenue van « Volxem, Midi „.

— **Lichtervelde.** — Dans une maison mortuaire on procédait au nettoyage et — naturellement — on avait commencé par brûler « les vieux papiers „, quand survint un amateur des choses du passé, qui obtint facilement la cession de ce que le feu n'avait pas encore détruit: un nombre respectable de documents sur parchemin et sur papier, renfermant de très intéressants détails d'histoire locale.

Hélas! en combien d'autres localités ne laisse-t-on pas détruire des pièces qui peuvent avoir une réelle valeur et qu'un peu de soin pourrait sauver de la destruction?

— Le journal de la même commune *De Veldbloem*, édité par M. Sintobin, avait publié quelques articles d'histoire locale, qui furent très goûtés. A la suite d'un appel adressé à ses lecteurs, la rédaction reçut, dès la semaine suivante, une quinzaine de documents qui remontent jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Depuis lors, de nouveaux dons sont venus enrichir notablement ce premier fonds, qui permet de donner régulièrement de nouvelles études d'histoire et de topographie locales.

Nous félicitons nos amis de Lichtervelde de cette heureuse initiative; elle mérite de trouver de nombreux imitateurs.

Nos anciens objets d'art dispersés.

— **Tableau de la Présentation de l'église St. Jacques à Bruges.** — La *Patrie* du 21 novembre 1905, signale à l'attention des

Brugeois l'existence, dans la collection du duc de Devonshire, d'un tableau du XVI[e] siècle, qui est en même temps une remarquable œuvre d'art et un important document archéologique et historique. Il nous semble hors de doute que la scène représentée est bien la Présentation de la S[te] Vierge: les anges qui descendent — un peu lourdement — du ciel, pour apporter une couronne; le S[t] Esprit planant au-dessus de l'autel sous la forme d'une colombe, et la figure du Père céleste apparaissant dans une gloire nébuleuse et étendant la main pour bénir la future Mère de Dieu, déterminent le sens de la scène qui se passe devant l'autel. La S[te] Vierge est reçue par le grand-prêtre debout sur la marche inférieure de l'autel; de chaque côté, en partie presque derrière l'autel, un groupe de jeunes personnes: les vierges consacrées à Dieu qui vivaient retirées dans le temple. Une jeune fille s'est détachée d'un des groupes pour s'approcher sur le premier plan, de S[te] Anne et de S[t] Joachim; elle leur montre la scène qui se passe au pied de l'autel. A senestre, à l'écart se tient un jeune homme qu'une des vierges du groupe voisin désigne de la main. Serait-ce une représentation symbolique du vœu de virginité et de la renonciation au mariage? On en serait d'autant moins étonné que la S[te] Vierge est représentée à l'âge adulte; ce qui est moins conforme à la tradition.

Le tableau doit avoir été peint, entre 1516 et 1580, pour la confrérie de la Présentation de la S[te] Vierge, érigée en l'église S[t]-Jacques à Bruges, en 1498. L'artiste a transporté la scène du temple de Jérusalem dans le chœur de l'église S[t]-Jacques, dont on reconnaît immédiatement toute l'architecture, y compris la voûte en bois de chêne, qui ne fut placée qu'en 1516-1518. La scène se passe devant l'ancien maitre autel, détruit en 1580 par les Iconoclastes. Ceux-ci démolirent en même temps la magnifique tourelle eucharistique que nous retrouvons ici très nettement représentée, à dextre de l'autel, avec les *cancelli* qui l'entouraient.

A en juger d'après les costumes, le panneau doit être rapproché de 1516 plutôt que de 1580. Deux des vierges notamment portent le hennin à cornet pointu, orné d'un long voile, une coiffoire qui était plus commune au XV[e] qu'au XVI[e] siècle. Viollet-Le-Duc, *Dictionn. du mobilier*, t. III, p. 238, croit — erronément — que le hennin n'aurait subsisté que jusqu'en 1470. Marie de Bougogne est la dernière de nos princesses qui en est coiffée dans la galérie de grisailles des comtes de Flandre, peintes en 1480 et conservées au Séminaire de Bruges.

Ce fut entre les années 1520 et 1525, nous écrit M. le curé A. Dierick, que la confrérie de la Présentation obtint l'autorisation de s'ériger un autel, dont les frais furent supportés par un des membres, Jean Baclyn (1). On sait qu'un autel de confrérie comportait presque toujours, comme retable, un panneau (souvent un triptyque) représentant le patron de la confrérie. Aussi sommes-nous très portés à croire que notre tableau n'est autre chose que cet ancien retable : il aurait donc été peint vers 1525.

La confrérie de la Présentation fut érigée en 1498 et approuvée en 1514 pour les « prêtres habitués du chœur » ou « du commun » de St-Jacques. On désignait par ce nom la communauté de tous les prêtres agréés pour chanter régulièrement, au chœur de l'église, les sept heures de l'office canonial, « ad modum collegiatae ». Leur nombre pouvait varier d'après les revenus du « commun », et comprenait souvent p. ex. les titulaires des différentes chapellenies érigées dans l'église (2). Notre tableau représente 15 prêtres, en surplis, dévotement agenouillés dans ou devant les stalles du chœur : ce sont, à n'en pas douter, les *portraits* des membres de la confrérie. L'aumusse et le livre que quelques-uns portent, ont-ils une signification? Quels sont les cinq personnages (4 femmes et 1 homme) agenouillés à senestre? Sont-ce peut-être les bienfaiteurs de la confrérie?

Le maître autel, représenté sur notre tableau, porte comme retable un double triptyque superposé. La photographie ne permet pas de juger du sujet du triptyque inférieur (3). Mais le panneau central supérieur semble bien représenter l'arche d'alliance avec un personnage debout de chaque côté : l'apparition de l'ange « stans a dextris altaris incensi » annonçant à Zacharie la future naissance de S. Jean-Baptiste ? L'auteur de l'article de la *Patrie* se demande si ce n'est pas « le retable de la vie de St Jean-Baptiste, peint par Roger vander Weyden et donné à l'église en 1476 [ou plutôt 1477] par Baptiste del Agnello, négociant de Pise. (4) »

(1) Voir d'allleurs la monographie que M. Dierick a consacrée à la confrérie : *Het jubelboekske 1498-1898, De Presentatie van O. L. Vr. en het broederschap van O. L. Vr. Presentatie*, Brugge, 72 bl.

(2) Voir A. Dierick, *o. c.*; E. Rembry, *De bekende pastors van St. Gillis*, Brugge, 1898, p. 38 ss.

(3) On semble distinguer une croix. Serait-ce le tableau de Hugo Vander Goes *La descente de la croix?* Voir J. Weale, *Bruges et ses environs*, (4e edit) p. 133.

(4) J. Weale *o. c.* p. 134.

Plusieurs faits sont favorables à cette hypothèse : le même donateur avait fondé en outre deux anniversaires à exonérer par le *Commun* au chœur, aussi que d'autres services et une messe quotidienne à célébrer à son autel. Après sa mort, l'autel avec tous ses accessoires et les rentes avec leurs charges de messes sont cédés par ses héritiers, en 1486, à la gilde des tourneurs de chaises et des blanchisseurs de cire, qui avaient pour patron S. Jean-Baptiste.

Mais en 1491 la dite gilde se déchargea de l'obligation de la messe quotidienne en cédant la rente au *Commun* du chœur, au profit du chapelain de l'autel de S. Jean-Baptiste, à condition que la messe en question fut célébrée journellement pour Jean-Baptiste del Agnello au maître autel du chœur. [1] Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que le retable du fondateur eût suivi sa fondation, et eût été placé peut-être au-dessus du retable primitif, peint par Hugo Vander Goes.

Nous espérons que des plumes plus compétentes pourront trancher définitivement plusieurs des questions que nous avons soulevées.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que M. le chanoine Duclos reproduira cet intéressant tableau dans l'étude, richement illustrée, qu'il prépare sur *Bruges, ses monuments et ses rues. Histoire, esthétique et souvenirs.* Le tableau lui-même sera d'ailleurs exposé cet été-ci à Londres, où M. James Weale pourra l'examiner à loisir.

C. CALLEWAERT.

Orfèvrerie brugeoise. — L'église Saint-Servais, à Schaerbeek, possède un **ostensoir** en vermeil qui est l'œuvre de l'orfèvre Brugeois : Guyllyaume van Neyukerke, 1614. Il provient de l'ancien couvent des Dominicaines à Bruges et porte l'inscription : *Jacopinesse in Brugghe.* C'est par erreur que l'*Inventaire des objets d'art existant dans les édifices publics des communes de l'arrondissement de Bruxelles,* publié en 1905 par le Comité des Correspondants de la Commission royale des Monuments, p. 35, affirme qu'il provient de l'ancien couvent des Dominicains, et qu'il a figuré à l'exposition de Malines en 1864.

— Le couvent des RR. PP. Capucins, rue des Tanneurs, à Bruxelles, conserve également deux pièces d'orfèvrerie d'origine brugeoise.

Un **calice**, en vermeil repoussé, à base 6, soit présentant six lobes, faces ou cotes, au pied, à la tige, au nœud ; et décoré de palmes,

---

[1] Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. le prof. M. Van Dromme, qui a patiemment et soigneusement compulsé les archives de St-Jacques. Voir le registre n° 24 p. 96, 97 ss. et 29 v° ss.

feuillage et rosaces. Il est l'œuvre de Daneel Landtsocht, orfèvre à Bruges en 1618. Nous y trouvons les poinçons : W (lettre du décanat de la corporation des orfèvres) ; un calice entre les initiales D et L (poinçon de l'orfèvre) ; une tête couronnée de lion (?) de Flandre ; la lettre **b** couronnée (marque de Bruges). Il fut probablement transporté de l'ancien couvent des Capucins (gare), au couvent de Bruxelles, lors de la fondation de celui-ci, en 1852.

Une **croix** en cristal opalin, sertie d'argent en partie doré, repoussé, ciselé et gravé. Les bras de la croix sont rehaussés de 4 médaillons circulaires mobiles, entourés d'une torsade ciselée, gravés : sur la face, des symboles ailés des 4 évangélistes ; sur le revers, de la figure de S. Nicolas, du millésime (**ano**, d'un côté, **1562**, de l'autre) et d'un écusson émaillé (émail translucide) : coupé : en chef d'argent au demi-lion, de gueules ; en pointe, de gueules, à l'autre moitié du lion, d'argent.

Les branches de la croix s'amortissent en massives palmettes ciselées, caractéristiques de la seconde moitié du XVIe et du commencement du XVIIe s. (On les retrouve au crétage de l'entablement de l'Ostensoir de St-Servais à Schaerbeek, prémentionné).

La croix porte comme poinçon une sorte de canette d'où s'épanouit une branche à 3 feuilles. Hauteur 0^m185 sur 0^m135 de largeur.

D'après un billet manuscrit du XVIIIe s. conservé dans la custode en cuir du XVIe s. qui protège cette croix, celle-ci, (le cristal seul) est un don des souverains Charles et son épouse au métier des « Wollelakeverwers », à Bruges. C'est sur cette croix, dit le manuscrit, que les membres de la corporation juraient d'en observer les statuts. Selon J. GAILLIARD, *Ambachten en neringen van Brugge*, 1854, le blason ci-dessus est celui des *Cultensteckers* ou *Culstickers* (fabricants de pourpoints), qui avaient Saint Nicolas pour patron.

P. SYLVAIN, O. C.

— La *Revue de l'art chrétien*, Janvier 1906, pp. 47 et 56, nous apprend que les produits des ateliers flamands de tapisserie sont nombreux en Italie ; en outre, des ouvriers flamands auraient tissé, en Italie même, sur des modèles de peintres Italiens.

Ainsi on conserve à l'église de Pienza (Toscane), huit tapisseries flamandes portant la marque d'Audenarde : « une paire de lunettes et le sigle du fabricant, un A et un B, suivis d'un peigne de tapissier ».

H. H.



Nouvelles d'histoire locale.

Ghistelles. — Avant les destructions perpétrées par les Iconoclastes au XVI[e] siècle, il existait à l'église de Ghistelles un mausolée érigé à la mémoire de *S[te] Godelièνe*. Nous en retrouvons la description dans un épitaphier composé par Jacques le Boucq (¹), héraut d'armes de Charles-Quint, entre les années 1521 et 1560, dont le manuscrit original est la propriété de Messire Art. Merghelynck, à Ypres. Voici cette description (p. 89 v°. et 90 r°.) :

« Au costé dextre du cœur est la chapelle de Saincte Godelieuve qui fut estranglée. La sépulture est à dextre de la dicte chapelle, qui est de marbre, haulte eslevée. Dessus est couchée la dicte Saincte Godelieuve, accoustrée en Religieuse. La dicte sépulture est toute enclose de colonnes de cuivre. Ses os sont en fiertre en une abbaie de dames à une lieue du dict Ghistelle. A l'entour de sa sépulture est ceste escripture et à ses pieds sont ses armes :

O Godelyeve, f[ili]a Heynefroites core, te Lundefort geboren, ghemarterlyzeert buten Ghistele in LXX, mach me hooren, in LXXXIIII binnen Ghistele tonser oorbren Santyne verheven e te hudaer eert bi Gregorius paus den sevenste Canonizeert ».

Cette notice complète les renseignements donnés par M. le Baron de Bethune, *Épitaphes et monuments des églises de la Flandre,* p. 362 (Bruges, L. De Plancke, 1900), où l'intéressant texte épigraphique est simplement désigné par les mots : *O Godelyνe etc.*

J. Opdedrinck.

Poperinghe. — On a mis la dernière main à la reconstruction de la flèche de l'église Notre-Dame à Poperinghe. Elle remplace celle qui avait été refaite, il y a une cinquantaine d'années, à l'encontre des principes architecturaux et archéologiques. Les plans ont été bien conçus par l'architecte Coomans d'Ypres.

Souhaitons à la nouvelle flèche une vie plus longue que ne le fut celle de sa consœur décédée.

H. Hoste.

— **S[te]-Walburge à Furnes.** — L'ancienne partie de cette église est, si nous pouvons nous exprimer ainsi, une « mine » de décors muraux polychromes. Les savants et les artistes en attendaient avec impatience « l'exploitation » méthodique, ordonnée par la commission

(¹) Cf. *Biographie nationale*, t. XI.

royale des monuments. Or, nous apprenons que cloisons et échafaudages ont disparu définitivement !

Adieu, veau, vache...

H. H.

Questions.

— Le Dr Otto Driesen, un savant folkloriste de Berlin, s'occupe d'une monographie sur la chanson flamande de *Heer Halewyn*. Cette chanson, connue par toute l'Europe, a été imprimée pour la première fois seulement en 1836, par Willems. Beaucoup de variantes inédites sont connues encore dans nos villages, sous le nom de *Heer Halewyn* ou de *Jan Hubrecht*. Nous serions heureux si les lecteurs des *Annales* voulaient nous signaler les personnes qui connaissent ce vieux *lied*.

J. CLAERHOUT.

— Au chant des grandes antiennes O, avant la fête de Noël, se rattachaient anciennement diverses coutumes spéciales concernant le nombre de ces antiennes, la manière de les chanter, la sonnerie des cloches, certaines festivités connexes. Quelles étaient ces coutumes en Flandre ? En existe-t-il encore des traces ?

C. CALLEWAERT.

— Qu'est-ce que le *Cercle de Polymnie* existant à Bruges, en 1809 ? Quel était son objet ? Quand a-t-il commencé ? Quand disparu ?

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE. [1]

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

1. MÉTHODOLOGIE.

1 **[LV, 246] A. Habets.** *Nieuwe banen in het geschiedenisonderwijs.* (ABelges, 1905, t. VII, p. 261 = L. Goffin.)

---

[1] La bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la *bibliographie* des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (*Bruges, rue Neuve, n° 22*) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des Revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation est donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales*. Un sigle précédé d'un trait indique un article; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés sont renseignés sous les diverses rubriques de la bibliographie. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe, en caractères gras et mis entre *crochets*. Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des Annales, le chiffre *arabe* au n° de la bibliographie où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

2. BIBLIOGRAPHIES DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

2 **J. Finot.** *Liste des diplômes des rois carolingiens et des premiers rois capétiens, conservés dans les archives du Nord.* — CHNBull. 1904, t. XXVI, p. 139-162.

3 **H. v. Sauerland.** *Vatikanische Urkunden und Regesten zur Geschichte Lothringens.* 2[te] Abteilung : vom Anfange des Pontifikats Clemens VI bis zum Ende des Pontifikats Urbans V. (20 mai 1342-24 décembre 1370). Metz, Scriba. 1905, gr. in-8, xiv-373 p. (ABelges, 1905, t. VII, p. 245-256 = Dom U. Berlière.)
Quelques documents intéressent nos anciens diocèses.

4 **A. Hocquet.** *Inventaire analytique des archives de la ville de Tournai.* 1[r] fasc. Tournai, Delcourt-Vasseur, 1905, in-8, xvi-140 p. (ABelges, 1904, t. VII, p. 247-248 = A. Dutron.)

5 **[LV, 3 : 141] Dom U. Berlière.** O. S. B. *Inventaire analytique des Libri obligationum et solutionum des archives vaticanes, au point de vue des anciens diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai.* (Revue critique d'histoire et de littérature, 1905, nouv. sér., t. XL, p. 377-378 = L.-H. L.; Deutsche Literaturzeitung, 1905, t. XXVI, c. 1318-1319 = E. Göller ; BEC. 1905, t. LXVI, p. 306-307 = A. d'Herbomez ; Bulletin critique, 1905, 2[e] sér., t. XI, p. 405-406 = G. Mollat ; RHist. 1905, t. LXXXVIII, p. 328-329 = Ph. Lauer ; Historisch-politische Blätter für das katholische Deutschland, 1905, t. CXXXVI, p. 512-519 = A. Bellesheim ; AnEN. 1905, t. I, p. 449-450 = H. Dubrulle ; MA. 1905, 2 sér., t. IX, p. 146-147. Ch. Samaran ; RQH. t. LXXIX, 1906, p. 296 = J. Besse.)

6 **H. Dubrulle.** *Les bénéficiers des diocèses d'Arras, Cambrai, Thérouanne, Tournai, pendant le Pontificat de Martin V,* d'après les documents conservés aux Archives de l'État à Rome. — AHEB. 1905, t. xxxi, p. 9-41, 258-321, 373-482.

Cette publication constitue un premier complément au livre du R. P. Berlière, *Inventaire analytique des Libri obligationum et solutionum des archives vaticanes.*

Comme celui-ci, c'est un inventaire analytique de documents d'ordre financier, provenant de la chambre apostolique. Parmi eux se trouvent les registres des annates, des quittances, des obligations pour services communs ou petits services, des collectories etc., qui nous fournissent de précieux renseignements pour l'histoire générale et locale. Au point de vue de l'histoire générale, ils permettent d'étudier l'organisation des finances pontificales, de reconstituer le régime bénéficiaire, de constater les abus qui y régnaient etc. Au point de vue de l'histoire régionale, locale et corporative, ils fournissent les noms d'un grand nombre de bénéficiers, de façon à permettre de reconstituer la succession chronologique des curés et dignitaires ; ils établissent la valeur

relative des bénéfices, ils sont une source de précieux détails sur l'histoire des paroisses et la géographie des anciens diocèses.

De bonnes tables des noms de personnes et de lieux permettent aux chercheurs de se retrouver dans l'analyse de ces 845 documents. M. D. qui s'est limité approximativement au pontificat de Martin V (1417-1431), a l'intention de continuer ce travail pour tout le XVe s., et même de le poursuivre jusqu'en 1559.

Une foule de villes, paroisses, abbayes de notre diocèse y sont mentionnées: Autryve, Beernem, Bruges, Cuerne, Courtrai, Damme, Dixmude, Dranoutre, Furnes, Ghistelles, Handzaeme, Harlebeke, Hooghelede, Houthem, Houttave, Ichteghem, Kemmel, Lauwe, Lisseweghe, Locre, Lombartzyde, Loo, Lophem, Meetkerke, Menin, Moorsele, Moorslede, Nieuport, Oostkerke, Ostende, Pollincove, Snelleghem, Steene, Sweveghem, Swevezeele, Ter-Doest, Thérouanne, Werwicq, Ypres, Zedelghem, etc.

A. D. M.

7 **J. Vannérus.** *Le dépôt des Archives de l'État à Anvers. Accroissements de l'année 1904.* — RBAB. 1905, t. III, p. 462-497.

Ces accroissements proviennent surtout du transfert aux Archives de l'État, des archives du gouvernement provincial, antérieures à 1794.

Parmi ces documents, un groupe se rapporte aux Chartreux de Lierre. Nous y relevons un ms. de la passion (XVe siecle) intitulé *Passio dominica, ab ipso D. Joanne Harlemio conscripta.*

Au verso de la couverture une note du XVIe s. porte: Hunc librum compilavit dilectus frater noster Dominus Johannes de Haerlem, monachus professus domus hujus ac sacerdos, qui alias fuit vicarius et procurator domus antedicte et subvicarius domus monialium Sancte Anne extra Brugas, Cartusiensis ordinis. (p. 496.)

8 **Th. Bussemaker.** *Verslag van een voorloopig onderzoek te Lissabon, Sevilla, Madrid, Escorial, Simancas en Brussel naar archivalia, belangrijk voor de geschiedenis van Nederland.* 's Gravenhage, 1905, in-8°, 207 p. (ABelges, 1905, t. VII, p. 246-247 = H. Nelis; RBAB. 1905, t. III, p. 399-400 = J. Cuvelier; RHE. 1906, t. VII, p. 224-225 = G. Brom.)

9 **F. De Bas.** *Repertorium voor de Nederlansche krijgsgeschiedenis bewerkt onder toezicht van den chef van den generalen staf.* La Haye, 1905, in-8°, 669 p. (RBAB. 1905, t. III, p. 507-508. H. Nélis; RHE. 1906, t. VII, p. 224 = G. G.

10 **L. Petit.** *Repertorium der verhandelingen en bijdragen betreffende de geschiedenis des Vaderlands in tijdschriften en mengelwerken tot op 1900 verschenen.* Fasc. I-II. Leiden, Brill, 1905. (ABelges, 1905, t. VII, p. 249 = J. Laenen.)

Intéresse directement la Hollande, indirectement la Belgique surtout à l'époque espagnole.

11 **E. Bouchet.** *Tables du Comité flamand de France (1853-1904).* Lille, Ducoulombier, 1905, in-8°, 92 p.

3. ARCHÉOLOGIE.

Voir la rubrique *Histoire de l'art.*

12 **J. Claerhout.** *Examen de Poteries trouvées à Roulers.* — AnAB. 1905, t. XIX p. 272-273.

Quand on a construit les égouts, à la place S[t]-Michel à Roulers, on a exhumé de nombreux tessons de poterie du moyen âge et de curieux tuyaux en terre cuite très anciens.

13 **B[on] A. de Loë.** *Fouilles à Lisseweghe.* — AnAB. t. XIX, 1905, p. 262-265.

M. le baron de Loë a retrouvé dans le tertre, qui s'élève 400 mètres à l'ouest de l'église de Lisseweghe, les vestiges du manoir de ce village, bâti probablement au XIII[e] siècle.

J. CLAERHOUT.

14 **B[on] de Maere d'Aertrycke.** *Recherches à Ichteghem.* — AnAB. 1905, t. XIX, p. 277-278.

M. le baron de Maere d'Aertrycke a recueilli à Ichteghem, trois boulets de canon, trouvés sur le champ de bataille de Wynendaele (28 sept. 1708). Il a récolté en outre, au même endroit, un assez grand nombre de balles en plomb de 27 grammes, et deux boulets en fonte de 24 livres de balle. J. C.

4. DIPLOMATIQUE, CHRONOLOGIE.

15 **Joosting.** *De jaarstijl der bisschoppen van Utrecht.* 3 p. — Overdruk van NAB. 1905-1906, n. 1.

16 **S. Muller Fz.** *De jaarstijlen in het sticht Utrecht gebruikt voor het synodaal-besluit van 1310.* In-8°, 33 p. — Overgedrukt uit de Verslagen en mededeelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen, Afdeeling Letterkunde, 4[e] reeks, VII deel, bl. 309-341.

Deux bonnes contributions à la connaissance du style chronologique suivi dans l'ancien diocèse d'Utrecht, dont dépendait anciennement une partie du Nord de la Flandre (AnÉm. 1905, t. LV, p. 188).

En se basant sur six chartes relatives à l'abbaye de Dikninge, M. Joosting montre que, de 1139 à 1226, les évêques d'Utrecht ne suivaient ni le style pascal, ni celui de l'Annonciation (25 mars) mais bien celui de Noël, comme une charte au moins le prouve ; — à moins qu'il ne faille supposer, ce qui est moins probable, le style de la Circoncision (1 janvier).

Cette thèse est confirmée et précisée par l'étude de M. Muller, qui porte sur une collection de près de 3000 chartes, réunies par M. G. Brom.

Le style de Pâques apparaît pour la première fois en 1224; à partir de ce moment, il est suivi — mais pas exclusivement — par les évêques; entre 1248 et 1287, il est adopté dans les diverses corporations religieuses, que l'auteur étudie en particulier, tandis que dans les chancelleries des autres autorités il faut supposer — sauf preuve du contraire — l'emploi de l'ancien style.

Cet ancien style, qui pour M. Joosting et la généralité des auteurs est le style de Noël, est pour M. Muller le style du 1er janvier. Il n'en cite qu'un seul exemple diplomatique. Mais il en appelle à l'usage de nommer le 1er janvier « nyejaerdach », de commencer, ce jour-là le calendrier, de fêter le renouvellement de l'année, etc. Ces derniers arguments ne sont pas suffisants, car tout cela se rapporte au renouvellement de l'année *civile*, qu'on commençait toujours au 1er janvier, même sous le régime universel du style *chronologique* de Pâques; la question des styles ne concerne que le seul changement du millésime dans les dates des actes et documents, et il semble qu'on ne puisse pas conclure de l'un à l'autre. Nous avons nous-même attaché peut-être trop d'importance à une charte d'Étienne de Tournai (AnÉm. 1905, t. LV, p. 140; coll. ABelges, 1905, t. VII, p. 225). C. C.

17 **H. Nélis**. *Le commencement de l'année au Vendredi-Saint à Tournai au XIVe siècle.* — AnÉm. 1906, t. LVI, p. 5-13.

Prouve qu'à Tournai on changeait parfois le millésime de l'année, le Vendredi-Saint après l'office. Il en cite quatre exemples. Trois autres documents prouvent que le changement se faisait d'autres fois le Samedi-Saint.

18 **C. Callewaert**. *Note complémentaire sur le commencement de l'année à Bruges.* — AnÉm. 1906, t. LVI, p. 14-15.

Le changement du millésime à Bruges, a été rattaché parfois à *None* ou à l'office du Vendredi-Saint.

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE.

Nous donnons sous cette rubrique les publications relatives à la *Préhistoire*.

19 **J. Lion.** *La question du Portus Itius. Lettre ouverte adressée en 1866 à MM. les membres de la 33e session du congrès scientifique de France.* Amiens, 1905, in-8, 19 p.

20 **R. Blanchard.** *Sur la date de l'invasion marine dans la plaine maritime de la Flandre à l'époque historique.* — AnEN. 1905, t. I, p. 534-541.

En raisonnant sur la date des médailles trouvées dans nos parages, l'auteur conclut que c'est au début du cinquième siècle qu'il faut placer l'événement de cette invasion. Celle-ci d'ailleurs a été lente. Les deux assertions sont nouvelles.

21 **Bon A. de Loë.** *Rapport général sur les recherches et les fouilles exécutées par la société d'archéologie de Bruxelles pendant l'exercice de 1904.* — AnAB. 1905, t. XIX, p. 253-281.

Rapport sur les recherches effectuées entre autres à Vlisseghem, Lisseweghe, Crombeke, Proven, Dudzeele, Westcapelle, Wervicq, Clemskerke, Tieghem, Pitthem, Hulste, Roulers, Wercken, La Panne et Ichteghem.

22 **J. Claerhout.** *La question des Eolithes.* — AnÉm. 1906, t. LVI, p. 94.

Expose l'état de cette question très actuelle.

23 **A. de Lapparent.** *La fable éolithique.* — Cor. 1905, t. CCXXI, p. 1073-1093.

Contrairement à l'opinion de M. Rutot et d'accord avec MM. Boule et Laville, l'auteur refuse d'admettre la taille intentionnelle des silex reutéliens, mesviniens ou autres éolithiques.

Les prétendues retouches méthodiques se sont produites par l'action de chocs renouvelés, dans les périodes de crues des rivières quaternaires.

24 **J. Claerhout.** *Recherches dans les stations néolithiques de Pitthem.* — AnAB. 1905, t. XIX, p. 272.

La station du *mont de Pitthem* a procuré, dans le courant de l'année 1904, des nuclei, des lames, des silex craquelés et une espèce de pointe de lance en silex gris, longue de 0^m075. La station de la *route de Wynghene* a fourni des lames, des grattoirs, le tranchant d'une petite hache polie et deux pointes de flèches, munies de deux ailerons et d'un pédoncule.

25 **M. Schweisthal.** *Histoire de la maison rurale en Belgique et dans les contrées voisines.* — AnAB. 1905, t. XIX, p. 431-447.

Seul, le premier chapitre de cette étude vient de paraître. Il traite de l'habitation préhistorique et de la maison celtique. Nous rendrons compte de ce travail, quand il aura entièrement paru.

J. Claerhout.

26 **Bon A. de Loë.** *Découverte de pilotis à Wercken.* — AnAB. 1905, t. XIX, p. 273-274.

Description du gisement avec pilotis, découvert à Wercken, quand on a construit le pont sur le canal de Handzaeme, entre Zarren en Wercken. J. C.

27 **Baron A. de Loë.** *Fouille d'une sorte de terp ou monticule de refuge au hameau du Cocq-sur-mer, à Vlisseghem.* — AnAB. 1905, t. XIX, p. 254-262.

Le terp, dont il s'agit, était un monticule artificiel très peu élevé, reposant sur le sable jaune de l'alluvion marine. Il n'avait guère plus de 0m60 de hauteur, mais s'étendait par contre, sur une très grande surface. Il constituait cependant un point culminant et était formé de terre meuble noirâtre contenant, par-ci par-là, des ossements d'animaux brisés ou entaillés aux extrémités ; des fragments de poterie ; des ustensiles en fer, ainsi que des traces de foyer. A la base du monticule, était un lit de coquilles de moules piétinées. Quelques-uns des objets recueillis sont plus anciens que la date assignée par M. Rutot à la dernière invasion marine et remettent en question la géologie de la plaine maritime. J. C.

28 [LV, 408] **B^on Ch. Gillès de Pélichy.** *Notes sur les fonds de cabanes de la vallée de la Mandel.* (Zentralblatt für Anthropologie, 1906, t. XI, p. 41 = Ernest Doudou.)

Les fonds de cabanes de la Mandel offrent une certaine analogie avec ceux explorés en Hesbaye par M. Marcel De Puydt. J. C.

29 **Bon de Maere d'Aertrycke.** *Fouilles à la Panne.* — AnAB. 1905, t. XIX, 274-277.

Découverte de poteries du premier âge du fer et de l'époque romaine. Récolte de nombreux exemplaires du briquetage, dit de la seille. J. C.

30 **J. Claerhout.** *Découverte d'ossements et d'antiquités au bord d'un ruisseau à Pitthem.* — AnAB. 1905, t. XIX, p. 272.

Les alluvions d'un ruisseau, appelé *Bekhembeek*, contenaient des ossements d'urus et des débris de tuiles romaines, dont un fragment avait servi apparemment de poids de filet.

31 **J. Claerhout.** *Découverte des vestiges d'une villa Belgo-romaine à Tieghem.* — AnAB. 1905, t. XIX, p. 271.

M. Vital Moreels a trouvé dans un champ, dépendant de la ferme de M. Rich. Verbeke, et situé à proximité du chemin de Tieghem à Avelghem, des pierres en calcaire carbonifère, des débris de *tegulæ*, de nombreux morceaux de mortier romain et des traces de cendres de bois, qui constituaient vraisemblablement les ruines d'une villa Belgo-romaine.

32 **H. Rigaux.** *Découvertes gallo-romaines à Courtrai. Leur intérêt au point de vue lillois.* — CHNBull. 1904, t. XXVI, p. 163-70.

Croit pouvoir conclure qu'une voie publique passait, à l'époque gallo-romaine, par Lille, Courtrai, Gand.

33 **Cantineau-Cortyl.** *Cassel. Notes archéologiques et déductions historiques à propos des constructions découvertes et des terrains reconnus pendant les travaux exécutés en avril 1904 dans la partie est de la butte du castellum.* — CHNBull. 1904, t. XXVI, p. 217-222.

7. GÉNÉALOGIE, HÉRALDIQUE.

34 **J. Dalle.** *Recherches généalogiques sur la famille Dalle-Lepercq de Bousbecque.* Bousbecque, 1905, in-8, 206 p.

35 **C. de Borman.** *Les origines belges de notre dynastie.* Bruxelles, Weissenbruch, 1905, gr. in-8, 56 p. (ABelges, 1905, t. VII, p. 280.)
Tables généalogiques sans documentation.

II. PUBLICATIONS DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. SOURCES MONUMENTALES.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales voir les rubriques : *Archéologie. Histoire de l'art.*

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE.

36 **[LV, 416] J. Ferrant.** *Un diplôme du roi Philippe I de France pour le chapitre d'Harlebeke.* (RBAB. 1905, t. III, p. 407 = H[ubert] N[élis].

37 **Coutumes** *des pays et comté de Flandre. Quartier de Gand.* T. VII : *Coutumes du Vieuxbourg de Gand.* Introduction par D. Berten. Bruxelles, Goemaere, 1904, in-4, 684 p. (ABelges, 1904, t. VI p. 199-200 = H. Coppieters Stochove.) T. IX : *Coutumes des seigneuries enclavées dans le Vieuxbourg de Gand,* éd. D. Berten, 1904, 714 p. (ABelges, 1905, t. VII, p. 54 = H. Coppieters Stochove.) T. XI : *Coutumes de la ville et de la châtellenie de Courtrai,* t. I. Ville de Courtrai, éd. Cte de Limbourg-Stirum, 1905, xxvi-600 p. (ABelges, 1905, t. VII, p. 276-277 = H. Van Houtte.)

38 **E. Gailliard.** *De keure van Hazebroek van 1336 met aanteekeningen.* (Publication de l'Académie royale flamande.) T. V. Gand, Siffer, 1905, in-12, 536 p. (ABelges, 1905, t. VII, p. 277-278 = V. F[ris].)
Supplément au glossaire du tome IV.

39 **[LV. 419] L. Gilliodts-van Severen.** *Cartulaire de l'ancienne estaple de Bruges.* T. III. (ABelges, 1905, t. VII, p. 274-276 = J. Cuvelier.

40 **Lettres plantiniennes,** éd. A. Fayen. — RBAB. 1905, t. III, p. 433-462.
Edition de 11 documents provenant de la Bibliothèque Vaticane (ms. Reg. lat. 2023) et des archives du Musée Plantin à Anvers,

précédée d'une introduction substantielle. Le premier groupe de documents concerne la Bible de 1574. Il comprend : une lettre de Plantin au P. Manriquez, maître du sacré palais, qui avait proposé certaines suppressions à faire à la Bible de 1569 ; les lettres par lesquelles Plantin fait hommage au cardinal Caraffa et au Pape Grégoire XIII, de la nouvelle édition de la Bible. La lettre adressée au Pape a été publiée par M. le chan. De Schrevel dans ses *Documents pour servir à la biographie de François Lucas, dit Lucas Brugensis* (AnÉm. 1889, t. XXXIX, p. 191 ss.), d'après le même manuscrit de la Bibliothèque Vaticane. L'édition de M. Fayen donne certaines variantes.

Le quatrième document, du 23 novembre 1576, est une lettre de François Lucas de Bruges à Balthasar Ansidei, bibliothécaire de la Vaticane, où il s'efforce de justifier les citations de certains auteurs suspects d'hérésie, admises par lui dans son célèbre ouvrage « *Notationes in Sacra Biblia* ».

Le travail de M. Fayen constitue une contribution importante à la biographie du célèbre théologien brugeois.

A. De Meester.

41 **Une enquête** *sur l'immunité fiscale du clergé des Pays-Bas* (*1593*) éd. R. Maere. — AHEB. 1905, t. XXXI, p. 482-507.

Dans l'introduction, M. Maere reconstitue les faits qui furent l'occasion de cette enquête, instituée à la demande de la Cour Romaine par Ottavio Mirto Frangipani, nonce de Cologne.

Les documents publiés sont les réponses de la plupart des évêques ou chapitres ecclésiastiques, à la demande d'informations du nonce. Leur exposé nous apprend où en était, dans les différentes provinces, la question de l'immunité fiscale du clergé et comment celui-ci envisageait la situation à son propos.

On pourra relever dans quelques-unes de ces réponses, des détails sur la désolation des églises des Pays-Bas, à la fin du XVIe s.; notamment, dans la réponse de Remi Drieux, évêque de de Bruges, à Frangipani.

Les documents proviennent des Archives Vaticanes, Fonds *Borghèse*.

A. D. M.

42 **Donatien De Bruyne**, O. S. B. *Correspondance inédite échangée entre deux Mauristes et Charles De Visch, prieur de l'abbaye des Dunes*. — AnÉm. t. LV, 1905, p. 404-423.

Onze lettres importantes se rapportant surtout aux recherches et publications patristiques de Luc d'Achery et de Jean Mabillon (1664-1665).

43 [**LV, 170: 279.**] **A. De Poorter.** *Een inventaris van 't jaar 1632.* (RBAB. 1905, t. III, p. 398 = J. Cuvelier).

44 **A. De Poorter.** *Een inventaris van 't jaar 1752.* — AnÉm. t. LVI, 1906, p. 41.

Inventaire des meubles trouvés à la mort de Me M. De Fevre, veuve du Bon de Bette, dans la maison en ville et dans le *Schottekasteel* à Dudzeele. — Introduction, texte et notes.

45 **Jos. Wils.** *La congrégation des théologiens campinois de l'ancienne Université de Louvain.* — AHEB. 1905, t. XXXI, p. 360-420.

Quelques étudiants campinois de la faculté de théologie fondèrent, en 1703, la *Congregatio dominorum theologorum Campiniensium.* Un registre conservé a la Bibliothèque de l'Université contient le règlement et les noms des membres de la *Congregatio*, qui subsista pendant un siècle. M. Wils, reproduit in extenso le titre et la préface du manuscrit, les statuts, les noms des membres. Il complète très heureusement, par d'abondantes notes explicatives les indications de différentes mains que contient le registre. Parmi les membres de la *Congregatio* plusieurs occupèrent des fonctions ecclésiastiques en Flandre ; notamment à Bruges, Bulscamp, Cuerne, Ghistelles, Heyst, Menin, Merckem, Thielt, Waereghem, Wervick, Wytschaete, Ypres etc.

A. D. M.

46 **A. de Saint-Léger et Ph. Sagnac.** *Les Cahiers de la Flandre Maritime en 1789*, avec une Introduction et des Notes. (Publications de la Société Dunkerquoise.) T. I. Dunkerque-Paris, Picard, 1906, in-8°, LXIII-472 p. (ABelges, 1905, t. VII, p. 273-274 = V. Fris.)

3. SOURCES LITTÉRAIRES ET CRITIQUE D'ÉRUDITION.

47 **Dr Willem de Vreese.** *De gedenkstukken onzer middeleeuwsche letterkunde.* — VKVA. 1905, p. 431-448 (AnÉm. 1906, t. LVI, p. 85 = C. Callewaert ; GB. 1905, t, II, p. 436).

48 **Roberti Gaguini,** *Epistolae et Orationes*, éd. L. Thuasne. (Bibliothèque littéraire de la Renaissance.) Paris, Bouillon, 1904, 2 vol in-8, 407 et 594 p. (AnEN. 1905, t. I, p. 447-449 = L. Delaruelle.)

Cette édition se recommande autant par la valeur des notices dues à la science de M. Thuasne, que par l'importance des renseignements que le texte contient sur la vie littéraire à la fin du XVe siècle. Détail : Gaguin était en rapports suivis avec Pierre Burry et les frères Fernand, tous trois de Bruges.

49 **L. Pastor.** *Die Reise des Kardinals Luigi d'Aragona durch Deutschland, Frankreich und Ober-Italien, 1517-1518, beschrieben von Antonio de Beatis.* (Erlaüterungen und Ergänzungen zu Janssens Geschichte des deutschen Volkes. IV, 4). Fribourg en Br., Herder, 1905, in-8°, XII-186 p. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 6-7 = D. U. B[erlière] ; Hist. Pol. Blätter, 1905, t. CXXXVI, p. 711-714 = A. Bellesheim.)

Le Cardinal a passé par Bruges, Nieuport et Gravelines.

50 **R. Villa.** *El emperador Carlos V y su Corte, segun las cartas de don Martin de Salinas, embajador del infante don Fernando (1522-1539). Con introduccion, notas e indices.* Madrid, Fortanet, 1903-1905, in-8, 990 p.

51 **Chronicle** *of the english Augustinian canonesses regular of the Lateran, at St. Monica's in Louvain* (now at St. Augustine's Priory, Newton abbot), 1548-1625, éd. A. HAMILTON, O. S. B. Londres, Sands, in-8°, xx-277 p., Sh. 10.6. (RHE. 1905, t. VI, p. 140-142 = L. WILLAERT, S. J.)

Lors de la persécution religieuse en Angleterre, plusieurs chanoinesses régulières de Saint-Augustin se refugièrent à Louvain, où elles fondèrent, en 1609, le Prieuré de Sainte-Monique. La nouvelle fondation prospéra si rapidement qu'en 1629, dix religieuses allèrent établir à Bruges une maison filiale, actuellement le Couvent des Dames Anglaises.

Le décret de proscription des couvents de la fin du 18e siècle, força ces communautés à émigrer en Angleterre. La maison-mère de Louvain y resta et forme aujourd'hui le Prieuré de Saint-Augustin à Abbotsleigh, près de Newton-Abbot dans le Devonshire.

La chronique anonyme de ce monastère publiée par Dom Hamilton intéresse en première ligne l'histoire du catholicisme en Angleterre; mais les nombreux rapports que le Prieuré de Saint-Augustin conserva avec les institutions religieuses de notre pays, en font aussi une source importante pour notre histoire religieuse. A. D. M.

52 **P. Fréderîcq.** *Antoine de Montchrétien comme source de l'histoire économique des Pays-Bas au commencement du XVIIe siècle.* — ARBBull. 1905, p. 237-271.

Cite avec quelques commentaires de longs extraits du *Traicté de l'œconomie politique* (1615) de Montchrétien pour montrer le puissant — et indéniable — essor économique des Provinces Unies, au sortir de leur lutte avec l'Espagne. Mais oublie complètement de faire la critique d'autorité de cet écrivain Normand qui avait longtemps résidé en Hollande. Pour le contraste, l'auteur choisit un texte où la misère des provinces du sud est décrite sous des couleurs exagérées. C. C.

53 **Th. Leuridan.** *Relation d'un voyage dans les « Pays-Bas » en 1660.* — SEPCBull. 1904, t. VI, p. 237-254.

54 **C. Bemelmans.** *Notice sur le manuscrit n° 22152 de la bibliothèque royale de Belgique. Une œuvre inédite de Jean Ooms.* — RBAB. 1905, t. III, p. 374-378.

Le travail conservé dans ce ms., est intitulé *Tractaet van het Ghebedt.* M. B. en donne la division et la composition. Jean Ooms, natif de Gheel, étudia à Louvain, enseigna la théologie au séminaire épiscopal de Gand, fut successivement curé, chanoine et archiprêtre de l'église Saint-Bavon. Il mourut à Gheel en 1710.

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

51 **G. Kurth.** *Manuel d'Histoire de Belgique.* 2e éd. rev. et corr. Namur, Lambert, s. d., in-8°, 192 p. (ABelges, 1905, t. VII, p. 288-289.)

52 **H. Vander Linden.** *Geschiedenis van de latere middeleeuwen en van de nieuwe tijden.* Gent, van Goethem, s. d., in-8°, 192 p., ill. (ABelges, 1905, t. VII, p. 287-288.)

Excellent, sauf en matière religieuse.

53 **Kan. Davids** *Vaderlandsche Historie. Geschiedenis van België. Tweede uitgave, met voortzetting van* **A. Habets.** T. XI, 1e livr. Louvain, van Linthout, 1905, in-8°, 215 p. (ABelges, 1905, t. VII, p. 249-250 = J. L[aenen].)

54 **E. Gossart.** *Espagnols et flamands au XVIe siècle. L'établissement du régime espagnol dans les Pays-Bas et l'insurrection.* Bruxelles, H. Lamertin, 1905, in-8, xii-331 p. F. 5 (ABelges, 1905, t. VII, p. 93-95 = H. Lonchay ; MBBull. 1906, t. X, p. 74-76 = R. De Schepper ; HJ. 1905, t. XXVI, p. 869-870 = P. Schr.)

55 **A. Habets.** *Twee belangrijke jaren uit onze vaderlandsche geschiedenis, 1576 en 1577.* Proeve van historiesche critiek — De Katholiek, 1905, t. CXXVIII, p. 118-135 ; 221-243 ; 337-356.

56 **P. L. Muller.** *Bijdragen tot de geschiedenis der scheiding van Noord en Zuid-Nederland.* — BVG. 1904, 4e sér., t. IV, p. 1 ss.

Continuation de l'étude que l'Auteur a commencée précédemment, 3e sér., t. VII, VIII, 4e sér., t. II, p. 42, 272.

Il conclut que l'histoire de l'intervention d'Anjou dans les affaires des Pays-Bas, s'identifie avec l'histoire de la séparation des deux pays.

57 **E. Gossart.** *L'auberge des princes en exil, anecdotes de la cour de Bruxelles au XVIIe siècle.* Bruxelles, Weissenbruch, 1905, in-12, 230 p. (RQH. 1906, t. LXXIX, p. 316-317 = Max. de la Rocheterie).

Histoire des princes qui ont reçu l'hospitalité à la cour de Bruxelles, et de la vie qu'on y menait.

58 **Csse M. de Villermont.** *Grands seigneurs d'autrefois: le duc et la duchesse de Bournonville et la cour de Bruxelles.* Paris, Retaux, 1904, in-8, vii-428 p., F. 6. (PPL. 1904, t. CIII, p. 353 = A. H.)

Beaucoup de faits intéressants pour l'histoire des Pays-Bas espagnols dans la première moitié du XVIIe siècle.

59 **Sautai.** *Une opération militaire d'Eugène et de Marlborough. Le forcement du passage de l'Escaut en 1708.* Paris, Chapelot, 1905, in-8, 115 p.

60 **A. de Saint-Léger**. *Un chapitre des relations entre la France et l'Angleterre*. La question de Dunkerque et du canal de Mardyck, à la fin du règne de Louis XIV (1709-1715). (Extrait du Bulletin de l'Union Faulconnier.) Paris et Lille, Tallandier, 1904, in-8, 111 p. (RHist. 1905, t. LXXXVIII, p. 126-127 = H. Hauser).

61 **J. Laenen**. *Etude sur la suppression des couvents par l'empereur Joseph II dans les Pays-Bas autrichiens et plus spécialement dans le Brabant (1783-1794)*. — AnABAN. 1905, t. LVII, p. 343-418 (à suivre). (ABelges, 1905, t. VII, p. 218-219 = J. L[aenen].)

Examen politique du décret du 17 mars 1783.

62 **R. Picavet**. *Het Onafhankelijke Belgie. 1830-1905*. Gent. 1905. 2 deelen. 85 en 85 blz. Pr. 0.50 f. en 0.50 f.

Ce petit ouvrage expose sommairement la révolution de 1830 et les principaux faits des règnes de Léopold I et de Léopold II, et fait connaître les progrès réalisés dans les domaines de l'industrie, du commerce, des arts, des lettres, etc.

L'ouvrage est destiné aux enfants des écoles primaires.

63 [**LV, 443.**] **H. Colenbrander**. *De Belgische omwenteling*. (ABelges, 1905, t. VII, p. 250-251 = J. L[aenen].)

64 **Matter**. *Bismarck et son temps. T. II. L'action. 1862-1870*. Paris, Alcan, 1906, in-8, 684 p. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 10-11 = A. De R[idder].)

Une fois de plus on trouve exposée dans ce volume, la politique annexionniste de Napoléon III au détriment de la Belgique.

65 [**LV, 51.**] **A. de Saint-Léger**. *La légende de Lydéric et des forestiers de Flandre*. (AnEN. 1905, t. I, p. 602-603 = H. Rigaux.)

66 [**LV, 52.**] **R. Giard**. *Baudouin Bras de fer*. (AnEN. 1905, t. I, p. 459 = A. de Saint-Léger.)

67 **L. König**. *Die Politik des Grafen Balduin V von Hennegau*. — CRHBull. 1905, t. LXXIV, p. 195-428. (ABelges, 1905, t. VII, p. 227-228.)

68 **N. de Pauw**. *L'assassinat d'Artevelde et l'instruction de ce crime*. Gand, Hoste, 1905, in-8, 38 p. (ABelges, 1905, t. VII, p. 251-252 = V. Fris.)

Fixe définitivement la date de cet attentat au 17 juillet, et apporte de nouveaux motifs à la justification du tribun.

69 **D'Arbaumont et Oursel**. *Notes sur l'assassinat de Jean sans Peur*. Dijon, Jobard, 1905.

70 **J. Carpentier**. *L'Artois pendant la Révolution des Pays-Bas, depuis l'origine des troubles jusqu'à la réconciliation des provinces wallonnes (1565-1579)*. — Mémoire présenté pour le diplôme d'études supérieures d'histoire (juin 1905). Résumé dans AnEN. 1905, t. I, p. 470-475.

71 **L. Van der Essen.** *Het ontstaan van Antwerpen* (Uitgave der Katholieke Vlaamsche Hoogeschooluitbreiding nr 76). Antwerpen, Nederlandsche boekhandel, 1905, in-12, 59 bl. F. 0.25.

A la *légende* du géant, coupant les mains et les jetant à l'Escaut (*Hantwerpen*), qui n'est qu'un épisode de la légende de Brabo, laquelle se rattache elle-même au cycle des légendes de Jules César, M. V. d. E. oppose l'*histoire* des origines d'Anvers.

Il donne d'abord une bonne étude d'ensemble, groupant les résultats les plus probables des dernières recherches sur la situation physique de toute la partie flamande de notre patrie aux époques préhistorique et celtique, sur les peuples de Celtes qui résidaient sur notre sol, sur l'occupation et la civilisation romaines et sur les invasions des Francs, des Frisons et des Saxons.

Quant à Anvers, le nom est d'origine celtique ; les découvertes d'antiquités romaines rendent au moins très probable l'occupation effective romaine. La première mention certaine se trouve dans la *Vita Eligii* du VIIIe siècle, basée elle-même sur une autre *Vita* du VIIe siècle, d'après laquelle S. Éloi « jugi instantia *Andoverpis* decertavit » c'est-à-dire qu'il lutta *à Anvers* et non pas contre une peuplade d'*Anversois*. S. Amand y fonda une église en l'honneur des SS. Pierre et Paul. Cela résulte de deux documents par lesquels Rohingus et sa femme Bebelina, en 726, donnent à S. Willibrord cette église « bâtie par S. Amand dans le Castrum d'Anvers ». Si l'authenticité de ces pièces n'est pas absolument au-dessus de tout soupçon, on peut du moins se fier à l'exactitude des données qu'elles contiennent. C. C.

72 **Robert Beaucourt de Noortvelde.** *William d'Ypres (1087 ?? 1162) (parfois dénommé : Guillaume de Loo) — Comte de Kent — Ypres en Angleterre (The Ypres Castle), accompagné d'une notice historique sur les villes d'Ypres et de Loo (abbaye de St-Pierre) avec planches.* Ypres, E. Lambin, 1904, in-12, 104 p.

Sous ce titre peu banal, l'auteur nous offre un spécimen très réussi des résultats auxquels on arrive grâce au mépris absolu de toutes les règles de la méthode historique. Il ne néglige pas de tirer de ses élucubrations une « leçon de sagesse ». Voici sa conclusion finale, après des variations sur William d'Ypres, l'affaire Dreyfus en France et la condamnation de Thomas Beck en Angleterre : « Saluons respectueusement l'homme sage, pondéré, circonspect et tolérant : que celui-là seul règne toujours ! » Suit la signature de l'auteur. C. C.

73 **[LV, 452.] G. C. A. Juten.** *Sluis.* (ABelges, 1905, t. VII, p. 296-297 = H. V. H[outte].)

74 **Z. Y. X.** *Gaunmerages, Waarmaarde.* — BGHB. 1906, t. V, p. 11-19.

A ces deux communes, situées l'une en Brabant, l'autre dans la Flandre Occidentale, l'auteur trouve, à travers le moyen âge,

une communauté de nom et de destinées, et leur suppose une communauté d'origine.

A certains endroits sa méthode relève de la fantaisie.

75 **E. Boissonnet.** *Études sur le parlement de Flandres. I Les premiers Présidents de Pollinchove.* — Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, centrale du département du Nord, séant à Douai. Douai, 1904, t. VIII, p. 479-492. (ABelges, 1905, t. VII, p. 265 = E. M[atthieu].)

Notice biographique.

76 **J. Ter Gouw.** *Pater Brugman.* — Noord en Zuid, 1905, t. XXVIII, p. 125-129.

Nouveaux détails sur Corneille-Adrien Brugman. Cf. B. 1901, t XII, p. 374-378; 1902, t. XIII, p. 1-8, et les références y jointes.

77 **Colonel Arnould.** *Les Du Portal.* CFFBull. 1905, p. 427.

Notice généalogique et biographique concernant la famille du Portal dont un membre, le chevalier Antoine Jean Louis, figure comme secrétaire dans l'assemblée des nobles, tenue à Bailleul du 6 au 9 avril 1789, pour protester contre la délibération de l'Assemblée nationale et le décret du 29 juin 1789 qui supprimaient la noblesse héréditaire. J. O.

2. HISTOIRE SPÉCIALE.

A. Histoire des institutions et du droit.

78 **L. Vander Kindere.** *La première phase de l'évolution constitutionnelle des communes flamandes.* AnEN. 1905, t. I, p. 321-367. (ABelges, 1905, t. VII, p. 258-259.)

79 **L. Vander Kindere.** *La politique communale de Philippe d'Alsace et ses conséquences.* — ARBBull. 1905, p. 749-788. (ABelges, 1905, t. VII, p. 292-293; MBBull. 1906, t. X, p. 88 = A. Dutron.)

Deux articles très importants dans lesquels l'auteur remonte le courant des opinions en vogue. L'origine du droit urbain ne doit pas être cherchée dans une transformation du droit personnel marchand, comme le prétend M. Pirenne (cf. t. LV, n. 200); les organes de l'autonomie communale sont les jurés et les prévôts, jugeant les bourgeois d'après leur statut privilégié, ce ne sont pas les échevins. Ceux-ci sont les représentants du pouvoir princier. Mais avant l'arrivée de la dynastie d'Alsace, les communes avaient presque transformé ces agents de l'autorité du prince en magistrats communaux. Par ses chartes, Philippe d'Alsace, tout en étendant leur juridiction, comme le désiraient les communes, les a replacés complètement sous la dépendance du prince. Loin d'avoir été donc un promoteur des libertés

communales, Philippe aurait été un centralisateur autoritaire, dont l'œuvre a subi de notables modifications après sa mort.

C. C.

80 **L. Verriest.** *Institutions judiciaires de Tournai au XIIIe siècle. Les Registres de justice dits Registres de la loi.* Tournai, Casterman, 1905, in-8, 128 p. (RBAB. 1905, t. III, p. 398-399 = H. Nelis.)

Ces registres de la loi les plus anciens de ce genre qu'on trouve en Belgique, concernent les années 1275-1276, 1279-1280, 1280-1281. Ce sont avant tout des registres actant les condamnations prononcées par les magistrats de la ville, pour toutes espèces d'infractions aux règlements communaux.

Une table des noms de personnes serait le complément nécessaire de cette importante publication.

81 **M. Bauchond.** *La justice criminelle du Magistrat de Valenciennes au Moyen Age.* Paris, Picard, 1904, in-8, 314 p. (AnEN. 1905, t. I, p. 439-446 = G. Espinas.)

Organisation judiciaire et procédure; pénalités.

82 **A. Vande Velde.** *Het Schildersgild te Brugge of de Unie der Ambachten van de Beeldemaekers, Huisscrivers, Cleerscrivers, Zadelaars, Gareelmakers, Boomhouwers, Glazemakers en Spiegelmakers van de XIVe tot de XIXe eeuw.* Bruges, Van Mullem, [1905], in-12, 120 p. (ABelges, 1905, t. VII, p. 122-123 = V. F[ris]; AnÉm. 1906, t. LVI, p. 81 = A. Logghe.)

83 **G. Des Marez.** Communication d'une *étude sur l'évolution corporative à Ypres à la fin du XIIIe siècle,* — faite à la société pour le progrès des études philologiques et historiques, — résumée dans ABelges, 1905, t. VII, p. 269-270.

84 **P. De Pelsmaeker.** *Le courtage à Ypres aux XIIIe et XIVe siècles.* — CRHBull. 1905, t. LXIV, p. 439-484.

Étude sobre, claire et bien documentée sur cette institution destinée à aider les marchands dans les transactions et les débats judiciaires. L'auteur examine d'abord les sources, de 1239 à 1418; la plupart sont données en appendice (p. 460-484); puis il expose toute l'organisation du courtage, spécialement en ce qui concerne le commerce du drap.

A Ypres, le courtier n'est pas fonctionnaire public, mais sa profession est réglementée. Il est toujours hôtelier ou valet d'hôtelier. Ses fonctions : acheter ou aider à acheter pour autrui et attester, comme témoin en justice, la réalité et les conditions du marché. Il doit être bourgeois (au moins depuis l'organisation corporative), prêter serment et aussi verser un cautionnement, car il est personnellement responsable du paiement du prix dans les achats à terme.

Son ministère ne doit pas être demandé, sauf pour les transactions de drap et de guède; il a le droit et l'obligation d'exiger

le courtage tel qu'il a été établi par la ville. Il doit observer les interdictions édictées en vue de garantir la loyauté de la profession et la spécialisation des fonctions : défense d'être personnellement engagé dans l'affaire qu'il traite, de faire le commerce, etc., doit déclarer aux receveurs des assises tous les draps qui arrivent dans sa maison ; il a enfin une série d'obligations vis-à-vis des parties, en ce qui concerne la délivrance de l'objet vendu et le paiement du prix. Pour ce dernier point, notamment pour les achats à terme, il y a un régime spécial, de faveur, pour les négociants allemands. C. C.

85 **J. Finot.** *L'espionnage militaire dans les Pays-Bas entre la France et l'Espagne aux XVIe et XVIIe siècles.* — CHNBull. 1904, t. XXVI, p. 1-43. (AnEN. 1905, t. I, p. 600-601 = A. de Saint-Léger.)

86 **H. d'Arbois de Jubainville.** *La famille celtique.* Étude de droit comparé. Paris, Bouillon, 1905, in-8°, XX-221 p. (RQH. 1906, t. LXXIX, p. 279-280 = P. L. L.)

Livre I : composition de la famille, sa responsabilité pour crime, législation des successions. Livre II, mariage, épouses légitimes, concubines. — Riche en faits nouveaux.

87 **Léo Verriest.** *La preuve du servage dans le droit coutumier de Tournai.* — CRHBull. 1905, t. LXIV, p. 521-542.

A la mort d'un serf, le seigneur avait le droit de prélever la totalité ou une partie des biens de la succession du défunt. En se basant sur des documents inédits (1070-1412), qu'il publie *in extenso*, M. Verriest montre qu'à Tournai, le seigneur qui prétendait exercer son droit, devait rigoureusement prouver la condition servile du de cujus. La production d'une charte de servitude ne suffisait pas : la seule preuve juridique admise était le témoignage d'un certain nombre de parents par consanguinité ou appartenant au « costé duquel le siervage vient ». Encore devaient-ils être « bien et souffisamment interroghié, oy et examiné ». Le servage ne se présumait pas, tout homme étant réputé libre. C. C.

88 **J. Schramme, H. Limbourg, F. Van de Wattyne.** *Des Polders.* Bruxelles, Larcier, 1904, in-8, 312 p. Fr. 7,50. (AnEN. 1905, t. I, p. 454 = R. Blanchard.)

B. Histoire économique et sociale.

89 **Dr C. Te Lintum.** *De Merchant Adventurers in de Nederlanden. Een bijdrage tot de geschiedenis van den engelschen handel met Nederland.* 's Gravenhage, M. Nyhoff, 1905. (GB. 1905, t. I, p. 424-431 = K. J. Derks.)

90 **J. Finot.** *Relations commerciales entre Gênes et la Flandre.* — Communication résumée dans CHNBull. 1904, t. XXVI.

91 [LV, 461.] **H. Pirenne.** *Une crise industrielle au XVI[e] siècle.* (AnÉm. t. LVI, 1906, p. 79 = L. De Wolf.)

92 **J. Finot.** *Étude sur le commerce de l'alun dans les Pays-Bas et sur l'intervention des papes à ce sujet.* — Communication résumée dans CHNBull. 1904, t. XXVI.

93 **G. Le Gentil.** *La Flandre jugée par un Castillan.* — AnEN. 1905, t. I, p. 542-553.

Commentaire de quelques passages de R. DE MESONERO ROMANOS, *Recuerdos de viaje por Francia y Bélgica.* (Ilustracion espanola y americana.) Madrid, 1881.

On trouve quelque analogie, au point de vue du caractère et des mœurs, entre les habitants de la Flandre et de l'Espagne. C'est bien à tort cependant qu'on verrait des influences espagnoles dans nos villes flamandes. Il serait plus naturel de dire qu'à leur retour, les soldats importèrent en Espagne les usages et les coutumes de la Flandre.

94 **Olympe Gilbart.** *A propos de l'âme Belge.* — W. 1905, t. XIII, p. 334-338.

La magistrale brochure de M. Godefroid Kurth, *La patrie belge* [LV, 446] empêche M. Olympe Gilbart de dormir tout son somme. Se basant sur la différence de caractère entre Flamands et Wallons, il nie l'existence d'une âme Belge.

« Ne travaillons plus, dit M. Gilbart, à fusionner les sensibilités flamandes et wallonnes ; mais à les developper séparément. A ce compte nous travaillerons à la grandeur et à la prospérité du pays. » J.-B. D.

C. Histoire des sciences et des lettres.

95 **W. Golther.** *Nordische Literaturgeschichte.* Erster Teil. Die isländische und norwegische Literatur des Mittelalters. Leipzig, Göschen, 1905, 123 p. M. 0.80. (MBBull. 1906, t. X, p. 73 = Wagner.)

96 **M. Sabbe.** *Het leven en de werken van Michiel de Swaen.* Bruxelles, Hayez, 1905, in-4, 235 p.

97 **Dr. K. de Gheldere.** *Rymwerken van Dominicus De Jonghe, heelmeester te Duinkerke* (1654-1727), met levensbericht en aanteekeningen. (Uitgave der K. Vl. Academie). Gent, Siffer, 1905. in-8, 118 p.

Cette étude rend un hommage mérité à un poète de talent : Dominique De Jonghe. Il naquit, en 1654, à Nieucapelle-lez-Dixmude et décéda, en 1717, à Dunkerque, où il s'était établi comme chirurgien. Il fut membre de la Chambre de Rhétorique Saint-Michel de cette ville, et fut pendant de longues années un collaborateur du poète Michel de Swaen.

L'oubli se fit sur sa mémoire et sur ses œuvres.

Toutefois, en 1904, le Dr de Gheldere réussit à mettre la main sur un des manuscrits de De Jonghe. Ce manuscrit porte la date de 1708 et contient plusieurs poèmes, dont les quatre premiers sont intitulés: *Aen de haeters der Rym-const; Inleydingh; Aen de minnaers van de dicht-const*; *Het geluk van Nieupoort*. L'auteur publie de larges extraits de ces poèmes.

En somme, notre poète-chirurgien fut un disciple de l'école de la *Rederijkersconste*. Non licet omnibus adire Corinthum: Chacun n'est pas né pour la gloire. Cependant, quoique Dominique De Jonghe n'eût pas le talent de Michel de Swaen, au moins peut-on dire que dans ses poèmes il fait preuve de qualités, qui le distinguent des autres *Rhétoriciens* de son époque.

E. Hosten.

98 [LV, 471.] **Baron de Bethune.** *Erasmus Causse.* (AnÉm. t. LVI, 1906, p. 83 = C. Gezelle.)

99 **P. Fredericq.** *Professor Thorbecke te Gent (1825-1830).* — GOGBull. 1905, t. XIII, p. 186-189.

Né à Zwolle. Professeur à l'Université de Gand.

D. Histoire de l'art.

100 **J. De Waele et A. Van Werveke.** *Château des Comtes de Flandre à Gand. Guide du Visiteur.* Gand, Hoste, 1905, in-8°, 58 p. (ABelges, 1905, t. VII, p. 285 = V. F[ris].)

Données archéologiques et historiques.

101 [LV, 215] **J. De Waele.** *L'ancien château des Comtes de Flandre à Gand.* (AnEN. 1905, t. I, p. 437-439 = E. Théodore.)

102 [LV, 377]. **E. J. Soil de Moriamé.** *L'habitation tournaisienne du XIe au XVIIIe siècle.* (RAC. 1905, 5 sér., t. I, p. 121-122 = L. Cloquet.)

M. Cloquet, en rendant compte de l'ouvrage de M. Soil, reproduit quelques dessins inédits et fait remarquer la prédominance du parti horizontal qui s'est maintenu dans les façades tournaisiennes à toutes les époques. H. H.

103 **Bon Joseph Béthune.** *Les anciennes façades de Courtrai.* Inventaire des façades anciennes de la ville de Courtrai. — BGOK. 1905-1906, t. III, p. 31-70, 18 pl. hors texte. (MABull. 1905-1906, t. V, p. 196-197 = E. G[evaert].)

Description soignée des types les plus intéressants (peu nombreux malheureusement) de l'architecture domestique courtraisienne. Il n'existe qu'un spécimen de la période gothique: il date de la fin du 16e ou du commencement du 17e siècle. Suivent plusieurs façades remarquables en style de la renaissance.

A partir du 18me siècle, la corniche saillante détrône le pignon et hormis quelques détails, les façades courtraisiennes rentrent dans le type classique plus ou moins pur, c'est-à-dire présentent des fenêtres encadrées d'ordres classiques. H. Hoste.

104 **F. Coppejans.** *Peinture murale domestique.* — RAC. 1905, 5e sér., t. I, p. 265-266.

Copie et description d'une peinture murale découverte récemment dans une maison de la rue de la Monnaie, à Gand. Elle représente la dernière cène. Curieux détail iconographique à noter : la table est servie par des anges. H. H.

105 **H. Hoste.** *A Furnes: Découverte de peintures décoratives à l'église Ste-Walburge.* — RAC. 1905, 5e sér., t. I, p. 399-401.

Le débadigeonnage des voûtes et d'une partie des murs de la chapelle de la Ste-Croix, à l'église susdite, a amené la découverte de peintures décoratives très intéressantes. La description détaillée de ce décor polychrome fait le sujet de l'article de M. H. H.

106 **Eduard Firmenich-Richartz.** *Exposition de l'histoire de l'art à Düsseldorf — Les tableaux Flamands.* — AAF. 1905, t. I, p. 120-135.

La valeur supérieure de la peinture flamande est démontrée. A dater de l'Exposition de Bruges, on commence à établir de rigoureuses distinctions dans l'histoire de l'art flamand et à écarter les productions françaises. L'Exposition de Düsseldorf fut une heureuse occasion de faire une comparaison entre les productions des arts allemand et néerlandais. Sur la base commune d'un âpre réalisme et d'une expression analogue se manifeste la divergence des tendances, de la conception et du tempérament.

J.-B. D.

107 **L. Rosenthal.** *Primitifs flamands et primitifs italiens.* Dijon, Darantière, 1905, in-8, 42 p.

108 **C. Revillon.** *Recherches sur les peintres de la ville de Saint-Omer.* Saint-Omer, d'Homont, 1904, in-8, XII-207 p.

109 **W. H. J. Weale.** *Popular opinions concerning the van Eycks.* — The Burlington Magazine, January, 1904, p. 26-38.

Encore une lance rompue en faveur de la reconstitution de l'œuvre d'Hubert van Eyck. M. Weale cherche à montrer quand et comment est née la légende qui nous présente les frères van Eyck vivant côte à côte et exécutant d'un commun travail leurs chefs-d'œuvre, sans en excepter le retable de l'Adoration de l'Agneau.

Cette légende, née vers 1560, trouve son origine dans les prétendus portraits des van Eyck, qui figureraient parmi les juges intègres, sur un des panneaux du retable de Gand. Lucas de Heere, le premier, fait mention de ces portraits dans une poésie qui date de 1559 ; cette affirmation est reprise plus tard, vers 1604,

par Van Mander. Entretemps, l'inscription du retable, couverte par la peinture, était tombée dans l'oubli, ce qui favorisa singulièrement le développement de la légende.

Selon M. Weale, Hubert van Eyck, par l'ordonnance de la composition, l'expression des figures et l'élégance des draperies, surpasse de loin son frère Jean. Celui-ci n'a eu qu'une part très restreinte dans l'exécution du fameux retable de Gand, et rien ne prouve qu'il y ait travaillé avant la mort de son frère Hubert. A. Soetaert.

110 **Edgar Baes**. *Sur quelques œuvres de Rogier Van der Weyden*. — AAF. 1905, t. I, p. 136-141.

Après une bien courte description de la caractéristique du maître et une comparaison plus que brève avec d'autres primitifs, l'auteur examine quelques œuvres de Roger Van der Weyden. Somme toute, très peu de neuf au sujet de ce maître « à peine élucidé, dont la vie est encore trop voilée d'obscurité. »

J.-B. D.

111 **Levé**. *Étude sur le caractère français de l'œuvre de Jean Bellegambe*. — Communication résumée dans CHNBull. 1904, t. XXVI.

112 **L. Dimier**. *Peintres de Portraits Flamands en France à la fin du XVIe siècle*. — AAF. 1905, t. I, p. 108-119.

Il y eut à la cour de France, à la fin du XVI[e] siècle, toute une génération d'artistes dont personne n'a parlé jusqu'ici, dont les noms n'ont été réunis nulle part et dont à peine quelques œuvres authentiques commencent a être connues. — L'auteur communique ce que des études récentes et des recherches personnelles lui ont permis de découvrir au sujet de Corneille Ketel, Jérôme Franck, Georges Boba, Herman Van der Mast, Georges Van der Straeten, Lucas de Heere. J.-B. D.

113 **A. Heins**. *A propos d'un curieux tableau de l'école flamande du XVI[e] siècle*, — GOGBull. 1905, t. XIII, p. 177-180.

Tableau du Musée de Tournai. Paraît appartenir à l'école de Quintin Metsys.

114 **D[r] Icilio Guareschi**. *Storia della chimica. V. Sui colori degli antichi*. Introduzione, parte prima. Dalla remota antichità al secolo XV. « *De arte illuminandi* ». Torino, Unione tipografico-editrice, 1905, gr.-in-8, pp. 288-402, fig. et planches hors texte. (RBAB. 1905, t. III, p. 504-505 = J. Vanden Gheyn, S. J.)

Cette partie du grand ouvrage de M. Guareschi traite principalement de la nature des couleurs employées par les enlumineurs du moyen âge. Il analyse les traités sur les couleurs, que nous ont légués l'antiquité et le moyen âge. Au XIII[e] siècle il rencontre le traité de Pierre de S[t]-Omer; au XIV[e] siècle, le traité *de arte illuminandi*, dont il donne une réédition accompagnée de notes très développées et très instructives.

A propos des traités d'Alcherius, M. G. adopte l'opinion de MM. Bouchot, Courboin et Reinach qui voient un Van Eyck en Jacques Cone ou Coene. Il leur a été fait justice. (AnÉm. 1905, t. LV, p. 216 s. et n° 352 de la bibliographie.)

115 **Médard Verkest.** *La Satire dans le "Kuerbouc d'Ypres".*— AAF. 1905, t. I, p. 95-107.

L'auteur commence par retracer l'historique du livre, et cette partie de l'étude est suffisamment documentée.

Dans la seconde partie, l'auteur donne la description et l'explication des figures et ornements du célèbre manuscrit. Il y a ici des réserves à faire. Nous espérons trouver sous peu le temps de remettre bien des choses au point. Nous regrettons que les délicates miniatures aient été reproduites, dans l'article par des croquis affreux qui ne donnent aucune idée des originaux.

J.-B. D.

116 **A. Kleinclausz.** *Claus Sluter et la sculpture bourguignonne au XVe siècle.* Collection « Les maîtres de l'art ». Paris, librairie de l'art ancien et moderne, 1905, grav. F. 3.50. (Études Franciscaines, 1906, t. XV, p. 221-222 = A. Germain).

Originaire des Pays-Bas, Sluter se fixa, vers 1380, à Dijon, et y porta à l'apogée de la gloire la célèbre école de sculpture bourguignonne. M. K. étudie la biographie, le milieu historique, les œuvres du maître, spécialement à la Chartreuse de Champmol, ainsi que les travaux de ses continuateurs, notamment les tombeaux de Philippe le Hardi et de Jean sans peur. Enfin il caractérise l'école bourguignonne en gardant une prudente réserve sur la question des origines de cette école, « Les statues de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre font de Sluter le premier des portraitistes connus en sculpture, le précurseur des maîtres florentins ».

117 **C. Enlart.** *Sur les pleureurs des monuments funéraires du XVe siècle. Douai-Dijon.* — Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts, centrale du département du Nord, séant à Douai. Douai, 1904, 3e sér., t. VIII, p. 313-318. (ABelges, 1905, t. VII, p. 264 = E. M[atthieu].)

L'auteur croit se trouver devant une œuvre de l'école flamande.

118 **Ad. Schellekens.** *Les fonts baptismaux de l'église Notre-Dame à Termonde.* (Tiré-à-part des AnAT. 2e sér., t. XI.) 3 pl.

Ces fonts qui sont de provenance tournaisienne datent de la première moitié du XIIe siècle. Une des faces porte une curieuse représentation de la dernière Cène : le Christ à table avec douze apôtres et un personnage qu'on croit être Judas couché devant la table.

H. H.

119 **Paul Hartmann.** *Exposition de l'Histoire de l'art à Düsseldorf. 1904.* I. Les Tapisseries Flamandes. — AAF. 1905, t. I, p. 80-91.

Examen de deux groupes de tapisseries flamandes se rapportant à deux siècles différents. Le plus récent datant du premier tiers du XVIII[e] siècle et appartenant au C[te] de Mervelot, consacre dans son ensemble, le passage du style décoratif Baroque à celui du Rococo. Le plus ancien, constitué par la tapisserie de S. A. S. Mgr. le Prince de Wied et les deux œuvres de S. A. S. Mgr. le Duc d'Arenberg (le château de l'honneur — le jardin des vertus) date probablement de 1520-1527 et témoigne de la brillante mise en scène de l'art du moyen âge, à la veille de la révolution que la Renaissance allait provoquer. J.-B. D.

120 **P. G. de Maesschalck**. *Deux plaques tumulaires en cuivre*. Termonde, Ducaju-Beeckman, in-8, 16 p., 4 pl. (RAC. 1906, 5[e] sér., t. II, p. 65 = A. S.)

L'auteur décrit soigneusement deux lames funéraires conservées à l'église de N. D. à Termonde ; l'une de Barthélémy Pennemans, datant de 1539 ; l'autre de Pierre Esscherie, exécutée à la fin du XV[e] s. L'auteur a tort, croyons nous, d'attribuer cette seconde dalle à l'école brugeoise. H. H.

121 **J. B. Dugardyn**. *Un coffre qui n'est pas unique en son genre*. — MABull. 1905-1906, t. V, p. 155-160.

Ce coffre est conservé à la cathédrale d'Ypres. L'auteur en donne une description détaillée. Il porte des vestiges importants de polychromie. Sa face antérieure représente la légende de S[t]-Georges.

122 [LV. 496] **G. Caullet**. *Une nouvelle reliure de Pierre Caron*. (ABelges, 1905, t. VII, p. 261 = P. B[ergmans]; RBAB. 1905, t. III, p. 508-509 = A Delstanche.

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

123 [LV, 124] **H. Debout**. *Jeanne d'Arc et les villes d'Arras et de Tournai*. (HJ. 1905, t. XXVI, p. 879-880 = G. A[llmang].)

124 **P. Kalkoff**. *Das Wormser Edikt in den Niederlanden*. — HVJS. 1905, t. VIII, p. 69-80.

L'auteur nous donne une étude sur l'origne et les diverses traductions du texte latin de l'édit de Worms. Il examine tout spécialement les altérations de la version flamande et sa publication dans les Pays-Bas. Le 13 juillet 1521, l'édit est proclamé à Anvers par Nicolas de Lierre, en présence du conseil et du collège échevinal ; à l'instant même on procède à la destruction générale des livres visés dans les articles. Semblable promulgation et exécution eut lieu à Gand le 25 juillet suivant.

En ce qui concerne la ville de Bruges, le nonce Aléandre crut pouvoir se dispenser d'intervenir personnellement dans la publication de l'édit. Fort de l'orthodoxie de la ville, il se contenta de transmettre la pièce à Jacques d'Haluin et aux deux conseils.

HENRI CALLEWAERT.

125 **H. Hubert.** *Notes et documents sur l'histoire du protestantisme à Tournai* [et aux environs] *pendant le dix-huitième siècle*, 280 p.; *Une page de l'histoire religieuse de la Flandre au dix-huitième siècle. Le protestantisme à Doulieu-Estaires en 1730-1732.* 42 p. — Mém. couronnés et mém. des savants étrangers publiés par l'Acad. Roy. de Belg. 1903-1904, t. LXII, in-4. (AnEN. 1905, t. I, p. 452-453 = G. S.)

126 **L'Ordre de Prémontré** *en Belgique. L'abbaye de Grimbergen.* — BN. 1906, t. VIII, p. 27-37.

Humbert, premier abbé de Grimbergen, envoie quelques religieux à l'église St-Nicolas de Furnes pour y introduire la règle Norbertine.

127 **Bernois.** *Étienne de Tournai* (1128-1203). Orléans, Gout et Cie. In-8°, 110 p.

128 **R. P. André de S. Marie** C. D. *Dans l'Inde Malabare. Souvenirs et récits de nos missionnaires belges.* Ypres, F. Tyberghein, 1905, in-8°, 248 p.

Relevons parmi les biographies, celles du R. P. Victor Verleure, d'Ypres, 1834-1897, (p. 26-50) et d'Eustache de Lannoy, un jeune flamand qui au XVIIIe siècle devint grand capitaine des milices de Travancore (p. 169-189); et signalons le récit que fait le R. P. Denis Huysman de Cuerne, de son récent voyage aux Indes (p. 50-168). L'ouvrage est abondamment illustré.

b) *Histoire spéciale,*

γ) CULTE, HIÉRARCHIE.

129 **D. Lescouhier.** *Explication des principales cérémonies et fêtes religieuses de l'Église Romaine.* Bruges, Beyaert, 1906, in-12, p. XVI-263.

Nous ne signalons ici cet excellent manuel que parce qu'il relève bon nombre d'usages locaux et de faits se rapportant à l'histoire de la Flandre, p.ex. à la relique du S. Sang à Bruges, de la Ste Croix à Furnes, à la procession de Furnes, etc.

130 **A. Dusautoir.** *Un dernier mot sur les roses merveilleuses de l'ancienne abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer.* — Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, 1904, t. XI, p. 385-400. (AB. 1905, t. XXIV, p. 496-497 = A. P[oncelet].)

131 **Geschiedkundig overzicht** *aangaande het mirakuleus beeldeken van O. L. V. van Karmelusberg vereerd ter kerk der ongeschoeide Karmelietersen te Brugge.* Brugge, Burghgrave, 1905, 42 bl.

Getrokken uit het werkje *Drij Roozen voor Moeders bloemenkrans*, door E. P. Avertanus van de H. Theresia, C. D. I. Oorsprong van den eeredienst. II. Jubelfeesten van 1726. III. Afschaffing en herstelling van het klooster der Karmelietersen. Het heilig beeld is teruggegeven aan de Theresianen in 1855 en aan de godvruchtigheid der geloovigen in 1880.

δ) VIES DE SAINTS.

132 **C. G. N. De Vooys.** *Meister Eckart en de Nederlandsche Mystiek.* — NAKG. 1904-1905, nouv. sér., t. III, p. 176-194, 265-290 (suite et fin). [LV, 134].

L'auteur étudie l'influence que la mystique d'Eckart ensemble avec celle de Ruusbroec a pu avoir sur la mystique des Pays-Bas. Il édite en annexe plusieurs manuscrits, entr'autres, p. 280, un extrait du ms. n° 408 de la bibliothèque de la ville de Bruges: « Van een devooten vraukin. » H. C.

133 **A. F. J. De Laet.** *Vrankerijk onder Turnhout. Opzoekingen.* Turnhout, Jacobs-Brosens, 1905, in-8, 76 p. (ABelges, 1905, t. VII, p. 210 = J. L[aenen].)

Travail de seconde main.

L'auteur croit avoir des raisons pour affirmer que Domlinus, le saint prêtre qui assista St-Bavon dans ses derniers moments aurait habité Turnhout et non Torhout. Nous reviendrons sur cette intéressante question. A. LOGGHE.

134 **Dr. L. van der Essen.** *Middeleeuwsche Heiligenlitteratuur. De H. Willibrordus en zijne levensbeschrijvingen.* — GB. 1905, t. I, p. 371-387.

Il y a deux parties dans cette étude : d'abord, une biographie de S. Willibrord, esquissée à grands traits, d'après les documents qui nous restent ; ensuite une étude sur ces documents : les *Vitae Willibrordi* ne sont pas nombreuses, mais elles ont une réelle valeur historique. Cette seconde partie se trouve donc être la confirmation de la première. Entre les deux parties, l'auteur a placé une courte étude sur *le testament* de S. Willibrord : cette pièce, datée de 726, aurait été fabriquée au XIIe s. par le moine Théodéric d'Echternach. M. Van den Essen pourrait bien avoir raison ; mais quelle valeur attache-t-il au silence des auteurs du XVIIe s., cités p. 382 ? J. MAHIEU.

ε) HISTOIRE DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

135 **J. A. Butler.** *The origin of the Douay Bible.* — American Ecclesiastical Review, 1905, t. XXXII, p. 585-599.

Deux chartes de Charles le Bon pour l'abbaye de St-Bavon.
Signature autographe du comte.

(1122.)

Le chartrier de l'ancienne abbaye bénédictine de St-Bavon, conservé en partie aux Archives de l'Etat à Gand, contient deux chartes de Charles le Bon, datées de l'année 1122. Le comte de Flandre y confirme un accord fait en 1070 par un de ses prédécesseurs Robert au sujet des droits d'avouerie sur le monastère gantois Le texte des deux chartes paraît être, à une première lecture, d'une teneur identique (sauf d'insignifiantes modifications), à tel point que leurs éditeurs, le professeur Serrure (1) et le baron J. de Saint-Genois (2) ont pu tenir l'une des deux pièces pour l'original et l'autre pour la copie. Ainsi le document B (édité) serait antérieur au document A (non publié) (3). En examinant les pièces de près, on constate qu'en réalité il n'en est rien et

(1) [Serrure]. *Cartulaire de St-Bavon à Gand: « ...comme on lit dans une copie de cette charte [1122] qui paraît être faite à la même époque que l'original ».* p. 29, note 1.

(2) J. de Saint-Genois. *Histoire des avoueries en Belgique*, p. 200, note 1 : « *Duæ chartæ hujus diplomatis servantur in archivis Flandriæ Orientalis ; altera vero copia esse videtur, desunt quædam* ».

(3) Le texte de B est publié par Serrure, *idem*, p. 27-29, n° 22 et par J. de Saint-Genois, *idem*, p. 200-202, pièce n° 5.

qu'on n'est pas encore fixé sur la nature des deux chartes au point de vue diplomatique.

De plus, une particularité intéressante est attachée à l'un de ces documents et mérite d'être mise en relief. C'est la présence — singulière pour qui connaît le style des chartes du douzième siècle — de la signature *Karolus* à la fin du texte. Un fait aussi étrange est de nature à éveiller des soupçons sur la sincérité de l'acte et il est tout naturel de se demander si la souscription et le corps de l'acte ne sont pas apocryphes (1).

Je voudrais montrer brièvement : 1° que le document A est parfaitement authentique ; 2° que sa rédaction est antérieure à la mise par écrit de la charte B et que celle-ci a remplacé l'acte A ; 3° Que la marque *Karolus* peut être considérée comme une signature autographe de Charles le Bon.

Voici comment les chartes se présentent.

L'acte A est écrit sur une grande feuille de parchemin, mesurant 0.70 × 0.24. La forme très allongée de la pièce rappelle la dimension ordinaire des actes d'asservissement et des chartes privées des abbayes de St-Pierre et de St-Bavon à Gand.

L'écriture est la grande et belle minuscule diplomatique de l'époque et présente tous les caractères distinctifs de la gothique à la première phase de son développement. A mesure que le scribe avançait dans sa tâche, il s'est efforcé de resserrer les lignes les unes contre les autres de façon à laisser moins d'espace blanc entre elles. Quand il s'est aperçu qu'il lui serait impossible de mettre tout le texte

(1) Dans la discussion qui va suivre, on s'en tiendra surtout à l'acte A, parce que le document B est d'une authenticité non attaquable et n'offre rien de remarquable. Quant à la signature *Karolus* dont il est pourvu, il saute aux yeux qu'elle n'est pas de Charles le Bon et qu'elle a été tracée par une main autre que la sienne. Voyez le fac-similé phototypique.

sur sa feuille de parchemin, en conservant son écriture du début de la charte, il a fortement amoindri les lettres à partir de l'énumération des témoins.

Quelques petites incorrections se constatent dans la rédaction du document. C'est d'abord, au-dessus de la vingt-sixième ligne, l'addition des mots : « *id est udfang* » qui doivent s'intercaler après « *aut forinsecis exceptionibus* »; puis, à la fin du corps de l'acte, un grattage à la place du prénom *Desiderius*, effectué vraisemblablement pour remplacer le mot *Desdir* qui s'y trouvait auparavant [1].

Dans la teneur de la charte il y a deux parties nettement distinctes : un texte nouveau et un ancien.

Le premier morceau, en dehors des formules introductives d'usage, relate les difficultés suscitées à l'abbaye de St-Bavon par son avoué Daniel et stipule les droits auxquels celui-ci peut prétendre en qualité de défenseur du monastère [2].

Le texte ancien, qui forme ici le corps de la charte, comprend, à peu de chose près, l'accord du comte de Flandre, Robert, de l'année 1070. On remarquera que l'acte de Charles le Bon n'est pas un vidimus, bien qu'il se borne pour le fond à répéter le diplôme de 1070. C'est une confirmation et par conséquent un titre nouveau pour St-Bavon, lui renouvelant le privilège d'un de ses prédécesseurs.

Examinons maintenant le document B. Comme la pièce précédente, il est également écrit sur une très longue feuille de parchemin d'une mesure de 0.68 × 0.25. A

---

(1) Ce grattage est postérieur à la mise par écrit de l'acte B, puisque le texte de celui-ci donne, au lieu de *Desiderius*, *Desdir* et qu'il est certain, comme on le verra, que le rédacteur de la charte B a copié le texte du document A.

(2) D'après J. de Saint-Genois, ce Daniel serait le seigneur de Termonde. Voyez *Histoire des avoueries en Belgique*. p. 106.



gauche, se lit la moitié de la légende chirographaire : *Cyrographum Karoli comitis Flandriæ.*

L'écriture est régulière et a bel aspect. C'est la grande minuscule gothique du début du XIIe siècle. La comparaison entre les caractères paléographiques de A et de B permet d'affirmer, sans trop de crainte de se tromper, que les deux actes n'émanent pas d'un même scribe. Notons encore que tous deux n'ont pas été fabriqués par des notaires attachés au comte Charles, mais sortent, très probablement, du *scriptorium* de St-Bavon.

Au bas de la charte se trouve, comme le montre le fac-similé, une incision dans le parchemin avec deux morceaux de lanières en cuir blanc auquel le sceau comtal a été attaché, mais qui est perdu aujourd'hui.

Le document B reproduit fidèlement le texte de A, à part les additions et les modifications suivantes :

A.	B.
Hanc igitur ecclesie libertatem ab avo meo sicut hic recitatum est confirmatam.	*Hanc igitur ecclesie libertatem ab avo meo* ROTBERTO *sicut hic recitatum est confirmatam.*

A la fin de la charte, le scribe a ajouté dans la formule d'anathème un membre de phrase important qui ne se lit pas dans A, mais qui ne rend pas pour cela B suspect d'interpolation.

A.	B.
Si quis hanc affirmationis cartam.... infringere temptaverit, Dei omnipotentis et sancti Bavonis omniumque Sanctorum incurrat offensam.	*Si quis hanc affirmationis cartam.... infringere temptaverit, Dei omnipotentis et sancti Bavonis omniumque Sanctorum incurrat offensam* **et ab honore deprivetur advocatie.**

La juxtaposition des noms des témoins qu'on trouve de part et d'autre dans A et dans B indique nettement les changements et transpositions que le rédacteur de ce dernier a fait subir à la pièce A qui lui a certainement servi de modèle.

A.

Hujus rei testes sunt : Bertulfus Brugensis praepositus. Otgerus Sancti Audomari praepositus. Otgerus Tirunciniensis praepositus. Reinerus le Wingene. Abbas Gislebertus de Eham. Hunradus decanus de Gandavo. Fromoldus Furnensis praepositus. Willelmus de Ipre comitis Philippi filius. Advocatus de Betune Rotbertus. Balduinus de Gand et Yvvain frater ejus Walterus Alardi filius de Eina. Walterus de Tornaco. Gerardus Kamerling. Balduinus Constabels. Rothulfus de Viggensele. Hackect castellanus de Brugge. Froolfus castellanus Gandensis. Symon castellanus de Ynkers. Walterus scultetus de Curtraco. Walterus de Lokre. Walterus de Nivele et Lantbertus frater ejus. Arnulfus de Windeke. Gislebertus de

B.

Hujus rei testes sunt : Gislebertus abbas de Eham. Bertulfus Brugensis praepositus. Otgerus Sancti Audomari praepositus. Otgerus Tyrunciniensis praepositus. Fromoldus Furnensis praepositus. Reinerus de Wingine. Hunradus decanus de Gandavo. Helyas decanus de Brugge. Willelmus de Ipre Philippi comitis filius. Advocatus de Betune Rotbertus. Balduinus de Gand et Yvvain frater ejus. Walterus Alardi filius de Eina. Walterus de Tornaco. Gerardus Kamerling. Balduinus Constabels. Rothulfus de Viggensele. Hackect castellanus de Brugge. Albertus-Desiderius et Isaac frater ejus. Lantbertus Muruvater. Rotbertus-Walterus Sigebodi filius. Gervays et Lantbertus frater ejus. Lantbertus Lidwigis filius. Beruvold de Iadbeka.

Bergen. Arnulfus de Ysengem. Willelmus de Vurslar. Goszuinus de Nivvekerke. Goszuinus de Vive. Albertus de Brugge. Lantbertus Lidwigis filius Desiderius et Isaac frater ejus. Gervasius Walterus Sigebodi filius. Desiderius de Maldengem. Walterus Covent. Beruvold de Iadbeka. Reingotus Scelve. Ascricus de Ostkerka. Hiddo de Eggenuverf. Wlfricus scultetus de Maldegem. Theodericus de Beverne. Dirman de Lokre. Rothulfus de Melne. Meinzo Laban. Walterus et Balduinus frater ejus de Somergem.

Reingotus Scelve. Wlfricus Cnop. Ascricus de Ostkerka. Hiddo de Eggenuverf. Wlfricus et Desdir de Maldengem. Froolfus castellanus de Bergen. Gislebertus-Symon castellanus de Inkers. Walterus de Lokre. Walterus scultetus de Curtraco. Sigerus de Hule. Bernardus de Rosbays. Winemarus castellanus de Gandavo. Thidric de Beverne. Dirman de Lokren. Goszuinus de Nivvekerka. Walterus de Nivela et Lantbertus frater ejus. Goszuinus de Vive. Willelmus de Vorslar. Godefridus de Lathem. Arnulfus de Windeke. Arnulfus de Ysengem. Albertus et Onulfus Hundingi. Rothulfus de Melne. Meinzo Laban. Walterus et Balduinus frater ejus de Somergem.

L'examen paléographique des deux chartes ne permet pas de supposer qu'elles aient été falsifiées à une date postérieure à 1122. L'écriture est bien de cette époque et n'est pas contrefaite. La nature même des documents n'indique pas qu'on ait affaire à des pièces non authentiques. Le fond est repris de la charte de 1070 et n'a rien de suspect. L'acte de 1122 fut confirmé, en outre, une année plus tard, par l'archevêque de Cologne dans

une charte qui est entièrement sincère, et par le comte de Flandre Thierry d'Alsace en 1145 (¹).

Quels sont les rapports entre les deux documents en question et quelle est la nature de la charte A?

Notons d'abord que cette pièce ne semble pas être la copie de B, mais que sa rédaction est antérieure à la mise par écrit de ce dernier acte. Des raisons sérieuses rendent cette hypothèse fort vraisemblable :

1) Le fait que le scribe de B a placé en premier lieu, parmi les témoins, Gilbert, abbé d'Eename, est un indice sérieux que la rédaction de A s'est faite avant celle de B. Dans A le nom de cet abbé suivait ceux de plusieurs prévôts de la Flandre. Si dans la pièce B, l'abbé d'Eename vient en première ligne, c'est que le scribe aura été persuadé qu'un abbé ne pouvait céder le pas, dans un acte officiel, à des prévôts et qu'il méritait d'être mentionné avant eux. Il faut en dire de même des autres modifications qui ont été apportées dans l'ordre des noms des témoins.

2) Les mots « *id est udfang* » qui se trouvaient inscrits entre les lignes dans A, comme étant une note explicative, ont été inserrés par le rédacteur de B au milieu du corps de l'acte. Il saute aux yeux, me semble-t-il, que B est plus correct, et plus soigné que A et que sa rédaction pourrait être postérieure à la composition de celui-ci.

3) La fin de la charte B qui porte : *et ab honore deprivetur advocatie* a certainement été ajoutée au texte A ; en supposant que A soit postérieur à B, on ne comprendrait pas pour quel motif le scribe de celui-ci aurait pu laisser de côté un membre de phrase de cette importance.

(¹) [Serrure.] *Cartulaire de l'abbaye de St-Bavon*, pp. 29-30 n° 23, p. 36-38, n° 32.



4) Enfin, le document B a toujours été considéré comme ayant été rédigé en dernier lieu et comme unique document émanant du comte Charles. Ce qui le montre, c'est que son texte a été confirmé en 1145 par Thierry d'Alsace. La confirmation ne s'inspire pas de A mais bien de B et reprend mot à mot tous les termes de sa pièce (1).

Si la charte A n'est pas une copie de B, elle ne constitue pas davantage la minute de ce document. L'ordonnance particulièrement soignée de l'acte ainsi que ses caractères paléographiques propres à une expédition authentique empêchent, en effet, de lui donner ce caractère.

Dans ces conditions, il ne reste plus qu'à supposer que nous avons devant nous une charte originale de Charles le Bon, rédigée et composée à St-Bavon et qui a été remplacée par une autre également originale pour des motifs particuliers. Ces raisons, dans le cas présent, me paraissent faciles à deviner, si l'on veut bien considérer de près la disposition matérielle du document et se rendre compte de certaines négligences qu'on découvre dans son texte.

Il est certain que si la première confirmation du comte Charles a été refaite par les moines de l'abbaye, c'est qu'apparemment ils avaient des raisons sérieuses pour agir ainsi et qu'ils jugeaient le texte A défectueux dans sa composition.

Le scribe de la charte comtale de 1122 avait rencontré, après l'achèvement de son œuvre, une sérieuse difficulté qu'il n'avait, sans doute, pas prévue en commençant à écrire. La souscription *Karolus* avait été mise tellement près de l'endroit où devait se trouver l'incision pour le sceau, qu'il n'était plus possible de couper le parchemin pour y introduire les lanières de cuir, sans endommager

---

(1) [SERRURE]. *Cartulaire de l'abbaye de St-Bavon*, p. 36-38, n° 32.

en même temps la signature du comte. D'autre part, le peu de place laissée libre sur le diplôme ne permettait pas non plus d'y appliquer un sceau en placard dont la mode n'avait pas encore entièrement disparu à cette époque. Que faire alors, si l'on voulait à tout prix donner à l'acte un supplément d'authenticité par l'apposition du sceau comtal ? Il fallait bien se résigner, en conséquence, à rédiger une autre charte munie du sceau de Charles le Bon. C'est ce qui fut fait et l'on s'avisa pour la recomposition d'un nouveau document qui n'est autre que la charte B.

Telle est, je crois, la seule explication plausible à donner pour rendre compte de la présence dans le chartrier de St-Bavon des deux actes originaux de 1122 accordés par le comte de Flandre à l'abbaye gantoise.

En composant le nouveau document, le scribe de B eut soin d'écrire la souscription *Karolus* à droite du sceau de façon à ne plus gêner son application sur le parchemin. Il profita de l'occasion pour corriger, au point de vue diplomatique, certaines fautes qui s'étaient glissées dans le texte A. C'est ainsi que s'explique la place d'honneur accordée, dans l'énumération des témoins, à l'abbé Gilbert d'Eename. Le rédacteur inséra, en outre, dans le corps de son factum, le nom d'un témoin, Godefroid de Lathem, qui avait été laissé de côté, on ne sait trop pourquoi, dans le premier original de 1122. La formule d'anathème se trouva également complétée au moyen d'une clause nouvelle : « *et ab honore deprivetur advocatie* » et les mots : « *forinsecis exceptionibus* » furent expliqués par la glose : « *id est udfang.* »

Un dernier point reste encore à éclaircir. C'est celui de l'authenticité de la souscription *Karolus*. La signature du saint comte a-t-elle été écrite par Charles le Bon même, ou bien a-t-elle été mise sur le parchemin par le moine de St-Bavon qui composa l'acte de 1122 ?

Avant d'émettre un avis à ce sujet, rappelons l'extrême rareté des souscriptions autographes de princes laïques au douzième siècle ([1]) et signalons la témérité qu'il y aurait à soutenir le caractère d'entière certitude de la plupart de ces marques personnelles ([2]). On doit s'en tenir ici — comme bien souvent en matière d'érudition — à des probabilités fondées sur des hypothèses vraisemblables et qui ne sont pas contredites par des faits bien établis.

La supposition que le mot *Karolus* émanerait du comte de Flandre paraît être, de toutes les opinions qu'il est permis de faire à son propos, la plus justifiée et celle à laquelle on peut se rallier, après mûr examen, avec le moins de doute.

Quelques arguments de valeur doivent être mis en avant pour asseoir un jugement vraisemblable. L'écriture de la signature n'est pas de la même plume que celle du corps de la charte. Autant le texte de celle-ci a été écrit par une main habile, ferme et sûre d'elle-même, autant la marque *Karolus*, (ainsi que le montre le fac-simile) dénote une main hésitante et peu experte. Comme beaucoup de souscriptions autographes de l'époque, la signature du comte est tracée en lettres majuscules très espacées les unes des autres ([3]). On objectera peut-être que si la

---

([1]) Cf. A. Giry. *Manuel de diplomatique,* pp. 600-601. On n'a pas encore signalé jusqu'à présent de signatures autographes de grands vassaux laïques du XII[e] siècle de nos provinces belges au moyen âge. Pour des personnages ecclésiastiques, les seules souscriptions que j'ai rencontrées dans des chartriers abbatiaux du X[e] au XII[e] siècle, se trouvent dans une charte de 1154 donnée par le cardinal Gérard, légat apostolique au chapitre de Binche. *Chartrier du chapitre de S[t]-Ursmer de Binche. Carton n° I. Archives de l'État, à Mons.*

([2]) *Musée des archives nationales.* Paris, 1872, p. 53.

([3]) Comparer les signatures données par le *Musée des Archives nationales*, p. 63 : signature d'Ermengaud, comte d'Urgel (28 février 1027) : p. 83 : signatures d'Ives de Chartres et d'autres dignitaires ecclésiastiques (1113). Voyez aussi dans Steffens. *Lateinische Paläographie,* planche n° 64, la signature de la comtesse Mathilde (1106). Ici la souscription est combinée avec le monogramme.

signature porte l'empreinte visible de l'hésitation, c'est à cause de la nature particulièrement mauvaise et rugeuse du parchemin au bas de la charte. Mais cette considération perd toute sa force si l'on observe que celui qui a écrit les deux dernières lignes de l'acte avec la belle régularité qu'il y a mise aurait pu tracer, une ligne plus loin, avec autant de calligraphie et avec une égale sûreté de main le mot *Karolus* de la signature. On conviendra que dans les deux circonstances les difficultés à vaincre étaient les mêmes pour le rédacteur et l'on ne se rend pas compte pourquoi dans l'un cas il a écrit au courant de la plume et pourquoi il a hésité dans l'autre.

Une preuve très importante en faveur de l'authenticité de la signature de Charles le Bon peut être tirée de la façon même avec laquelle elle a été exécutée. Le fait que les lettres de *Karolus* sont inclinées à droite avec cette allure personnelle que leur donne un homme peu habitué à tenir la plume, semble indiquer que c'est bien Charles qui a signé le diplôme de 1122. En traçant des souscriptions des souverains les scribes du moyen âge avaient *généralement* l'habitude de les écrire d'une façon droite et l'on peut croire que le rédacteur de A aurait agi de même s'il avait dû mettre la marque du comte de Flandre. Le tracé inégal et incliné de la plupart des signatures de cette époque est un détail paléographique caractéristique qui plaide, selon toute vraisemblance, pour leur authenticité [1]. Deux exemples particulièrement frappants de cette

---

[1] Comparer le tracé de quelques signatures autographes dans *Musée des Archives nationales.* pp. 63, 65, 83, 84. *Recueil de fac-similés à l'usage de l'École des chartes,* planches n^r 34 (989); 36bis (v. 1010), STEFFENS. *Lateinische paleographie,* pl. n°s 63 (1102); 64 (1106), VAN SICKEL. *Monumenta graphica medii aevi,* t. I, fasc. I, pl. XVI, fasc. II, pl. XV, fasc. III, pl. V. *Musée des Archives départementales. Recueil de fac-similés héliographiques,* pl. XI (950) ; pl. XV (856) ; pl. XVIII (1080).



vérité me sont fournies par des chartes du douzième siècle [1]. Le premier est précisément l'acte B de 1122 pour St-Bavon. Là et le texte et la signature émanent de la même main et la souscription est tracée en lettres droites et régulières. Le chartrier de l'abbaye de St-Ghislain possède deux bulles papales de 1118 (9 et 12 Avril) ; dans la première pièce les signatures sont régulières et n'ont aucun cachet personnel ; dans la seconde bulle, au contraire, elles n'ont pas ce caractère d'uniformité et l'écriture de chaque marque des cardinaux est fortement penchée. Or, le premier document est un faux et les signatures sont apocryphes ; par contre, l'autre acte est authentique et les souscriptions sont autographes [2] !

Dans l'hypothèse où le nom *Karolus* serait l'œuvre d'un moine de St-Bavon, on s'explique difficilement que celui qui a écrit la charte A ait pu être assez distrait pour ne pas remarquer qu'il plaçait la signature du comte presque à l'endroit où devaient trouver place les attaches du sceau. Que Charles le Bon n'ait pas remarqué le fait et ait tracé de sa main sa propre signature là où il ne devait pas la mettre, la chose paraît très vraisemblable et fort naturelle. La méprise du comte n'a rien qui étonne et de pareilles erreurs arrivent tous les jours à des personnes n'ayant pas l'habitude d'écrire et devant mettre leur signature sur un acte officiel.

Les partisans de l'inauthenticité de la marque du comte ne manqueront certes pas d'objecter qu'elle ne peut être

---

(1) DE REIFFENBERG. *Monuments pour servir à l'histoire des provinces...*, t. VIII, pp. 339, 343.

(2) Ces bulles seront étudiées dans un travail sur les *Chartres fausses de l'abbaye de St-Ghislain* qui sera publié dans un prochain fascicule des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*. Un fac-similé permettra de se rendre un compte exact de la différence d'écriture entre les signatures véritables et celles qui sont contrefaites.

de Charles le Bon, pour ce motif que le mot *Karolus* constitue, en quelque sorte, le monogramme du prince qui n'était jamais tracé par la main du souverain, mais par un de ses notaires. Quelle invraisemblance y aurait-il, en effet, à ce que l'acte A de 1122 ait été muni d'un monogramme (inachevé il est vrai), comme l'ont été, en 1115, une charte du comte Baudouin de Flandre pour l'abbaye de Ninove (1), et une autre charte, de l'année 1146, pour l'abbaye de St-Nicolas-des-Prés, lez-Tournai, par Thierry d'Alsace (2) ?

En réalité, la difficulté qu'on oppose n'en est pas une. Il suffit, pour la détruire, d'observer : 1° que le nom *Karolus* n'est pas disposé en forme de monogramme, mais constitue bel et bien une signature. 2° Si l'on avait tenu à mettre sur l'acte A un monogramme du comte, à plus forte raison l'aurait on fait sur le document B, qui est plus soigné et plus achevé que A. Or, on constate qu'il n'en a pas été ainsi et que le scribe de B s'est contenté d'y apposer une simple signature fictive de Charles le Bon.



En résumé : 1° la charte A du comte de Flandre Charles de l'année 1122 est à l'abri de tout soupçon de falsification ; 2° elle ne constitue pas une copie de l'acte B, comme on l'a prétendu jusqu'ici, mais bien une charte originale dont les moines de St-Bavon ont réclamé une seconde expédition au comte parce que la première leur semblait défectueuse dans sa composition. 3° Le mot *Karolus* peut être considéré comme la signature autographe du comte.

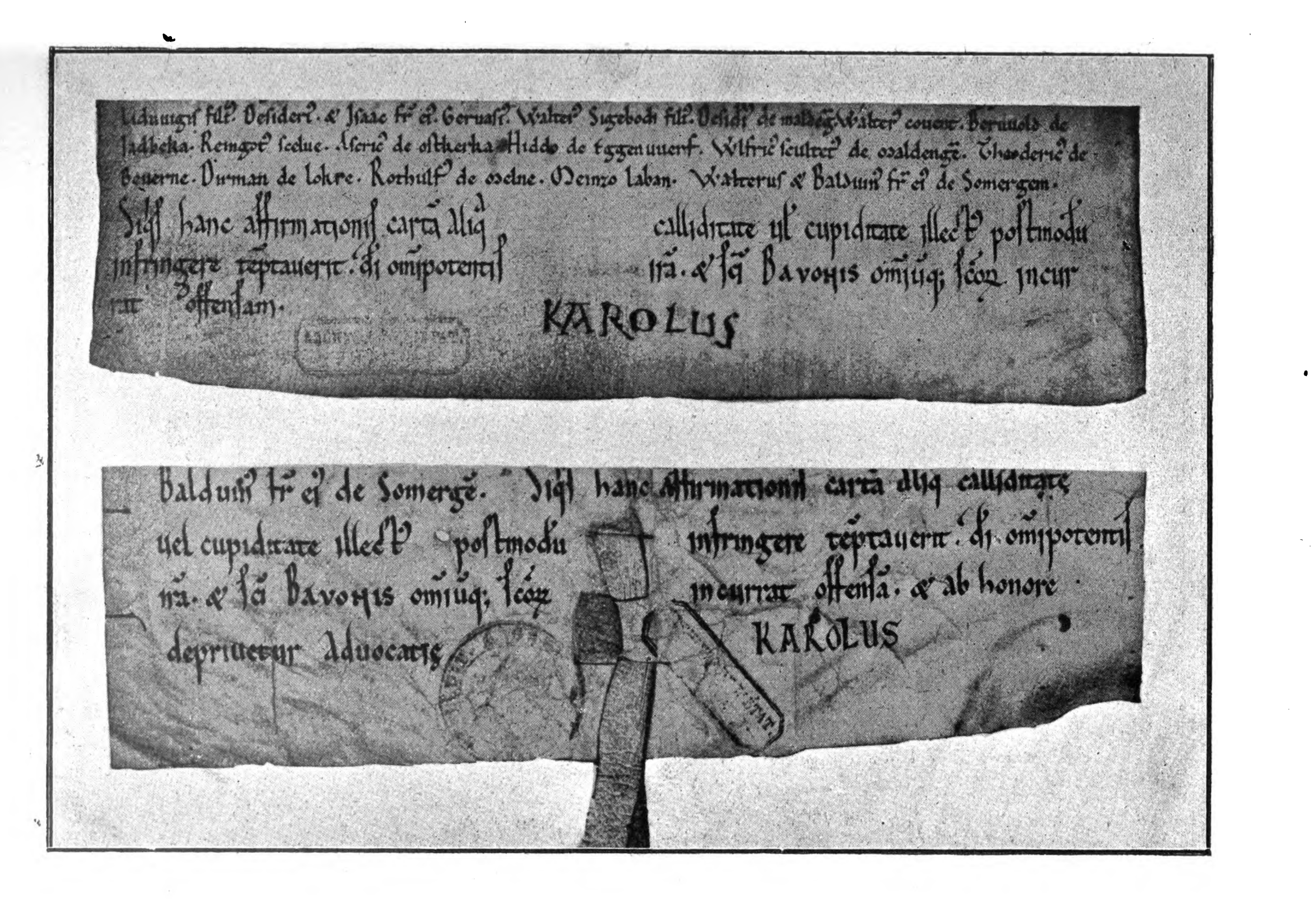
---

(1) Charte originale dans le chartrier de l'abbaye de Ninove. Carton I. *Archives de l'État à Gand.*

(2) Charte originale dans le chartrier de l'abbaye de St-Nicolas-des-Prés. *Archives de l'État à Mons.*

Le document accroît encore en intérêt pour une double raison : d'abord parce que la marque dont il est muni est la seule souscription authentique d'un souverain laïque de nos contrées qui soit connue jusqu'à présent ; enfin parce que cette signature, étant autographe comme je le crois, constitue une relique, puisque la piété populaire a voué un culte au saint comte de Flandre et que l'Église catholique a élevé celui-ci sur ses autels.

Bruxelles. H. Nelis.



Liduuigus fil. Desideri. & Isaac fr ei. Geruasi. Walter Sigebodi fil. Desidi de maldeg. Walter couent. Beruuolds de
Jadbeka. Reingot scelue. Aseric de ostkerka. Hiddo de Eggenuuerf. Wlfric scultet de oualdenge. Thaederic de
Beuerne. Duman de Lokre. Rothulf de oselne. Meinzo laban. Walterus & Balduin fr ei de Somergem.
Siqs hanc affirmationis carta aliq calliditate ul cupiditate illect postmodu
infringere teptauerit. di omipotentis ira. & sci Bavonis omiuq; scor incur
rat offensam.

KAROLUS

Balduin fr ei de Somergē. Siqs hanc affirmationis carta aliq calliditate
uel cupiditate illect postmodu infringere teptauerit. di omipotentis
ira. & sci Bavonis omiuq; scor incurrat offensa. & ab honore
depriuetur aduocatie

KAROLUS

De Hongersnood in de Middeleeuwen
tot de XIIIe eeuw.

Vervolg (z. 1ste afl. 1906, bl. 16-40).

Werking en gevolgen.

't Waren dus bange tijden, toen de hongersnooden zoo snel, zoo onmeedoogend malkaar opvolgden. Nog was de eene niet vergeten of daar rees een nieuwe op, even rampspoedig, even moorddadig; nog waren de wonden niet geheeld, of wederom werden ze opengerukt en gingen aan 't bloeden. Des te vreeselijker was de ramp, daar ze nooit verscheen zonder een langen, treurigen nasleep van lijden en ellende, van ziekte en dood.

Een verschijnsel dat bij iederen nood zich voordeed was het stijgen der prijzen voor de eetwaren. Evenwel van prijzen is er geen sprake vóór het midden der XIIe eeuw. Tot dan heette het enkel « hongersnood » « fames ». Het weder was ongunstig geweest, de oogst mislukte en ... daar heerschte hongersnood. Zoo luidt de gewone beschrijving in de vroegere Middeleeuwen. Toen immers leefde elk rechtstreeks met hetgeen hem zijn land verschafte, zoodat, wanneer de oogst, die hem het levensbestaan voor het volgende jaar moest verzekeren, mislukte of vernield

werd, hij telkenkeer onmiddelijk door hongersnood getroffen werd. Maar toen het onderling verkeer zich uitbreidde en de handelsbetrekkingen vermeerderden en dat meteen het geld begon in zwang te komen, toen wordt in de jaarboeken een tot dan nog onbekend woord gebezigd, te weten: « Caristia » of « dieren tyt ». En van toen voort worden gewoonlijk de prijzen opgegeven der verschillende eetwaren. Zoo bijv. de oogst mislukte... en daar was dure tijd, zoodat « dit jaar te Brugge een hoed tarwe XL sol. gold » ([1]). De hoogte, het klimmen en dalen der prijzen dienen voortaan tot maatstaf van de hevigheid, het toe- en afnemen van den hongersnood. Ziehier een voorbeeld daarvan getrokken uit Reiner ([2]). De gewone prijs was te Luik voor een muid rogge, 5 sol., voor een muid spelt 2, 3 sol. Tijdens den hongersnood van 1197 werd de rogge 18 sol. en de spelt 10 sol. verkocht en dit duurde tot S. Barnabasdag (11 Juni). 's Anderendaags waren de prijzen plotseling gestegen tot 32 en 17 sol., en ze klommen gestadig, naarmate men voorzag dat de oogst zou voorspoedig zijn. Op S. Jacobsdag (25 Juli) stonden ze 40 en 20 sol. De nood verdween en het volgende jaar daalden de prijzen tot 15 en 7 sol. 't Is waar, « dieren tyt » is een zachtere uitdrukking voor hongersnood en dikwijls wordt een « Caristia » aangestipt met een verhooging van prijzen, zonder dat er van eigenlijken hongersnood sprake is. Nochtans, daar de hongersnood zelf natuurlijk en altijd vergezeld is van duren tijd, zijn beide weldra en voorgoed wisselwoorden geworden.

Er valt echter op te merken dat deze verhooging van prijzen niet altijd rechtstreeks en uitsluitend het gevolg

---

([1]) *Chron. S. Bavonis* op 't jaar 1149. DE SMET, *Corpus chronicorum Flandriæ*, I, 588.

([2]) *Reineri Annales S. Jacobi Leod. Monumenta Germaniæ Historica. Scriptores*. XVI, 652.

is van de schaarscheid of het gebrek van levensvoorraad. Men dient nog rekening te houden met den in- en uitvoer en met de willekeur der handelaars. Alzoo in 't Luiksche van 1212 tot 1225 zijn het goê oogstjaren, schielijk stijgen de prijzen zeer hoog; omdat ringsom in Duitschland en in Belgie de hongersnood heerscht en de levensmiddelen naar daar uitgevoerd worden (1). Insgelijks verhaalt Hocsem (2) over de ellende tijdens den hongersnood in 1315, « en nochtans, voegt hij erbij, staken de schuren vol graan, maar 't werd vervoerd naar de zeestreken, waar de nood, ten gevolge van de overstroomingen, grooter was dan alhier ».

't Waren er dus toen die uit de ellende hunner medemenschen hun eigen bate trokken en zich aan woeker plichtig maakten. Van deze die in nood verkeerden, wisten ze tegen geringen prijs have en erve af te koopen en terzelvertijd hun schuren op te hoopen met graan, om het later of in andere gewesten, wanneer of waar de nood het nijpendst was, zeer duur voort te verkoopen (3). Zooeven hebben we aangetoond hoe tijdens den hongersnood van 1197 te Luik, de prijzen omtrent verdubbeld werden van den eenen dag tot den anderen, en hoe er gerekend werd op het wellukken van den volgenden oogst om de prijzen nog te verhoogen; dit was wel te wijten aan de willekeur van baatzuchtige kooplieden. « De woekeraars ook verdrukten op alle wijzen hun schuldenaren. Als ze op gestelden tijd niet konden betalen, bekwamen ze uitstel op voorwaarde dat ze onder eed beloofden dubbel terug te geven » (4).

---

(1) F. Curschmann. *Hungersnöte im Mittelalter*, bl. 48 en 50.

(2) *Joh. Hocsemi Gesta Pontificum Leodiensium.* Uitg. Chapeaville, *Gesta Pontif. Leod.* II, 373.

(3) Dit getuigt Sigebert van Gembloux. *Gesta abbatum Gembl.* MGH. SS. VIII, 539.

(4) *Gesta abb. Gembl. auctore Godeschalco.* SS. VIII, 547.

Geen wonder ook had de hongersnood telkens een algemeene verarming tot gevolg. In de vroegere middeleeuwen werd het grootste deel der bevolking, die in dienstbaarheid te lande en van het land leefde, terstond in de zwartste armoede gedompeld. Niets bezittend om den nood te bestrijden, bleef hun niets anders te doen over dan met bedelen of met de hulp van liefdadige lieden hun leven wat te verlengen en dan eindelijk van honger om te komen.

Niet alle maatschappelijke standen werden evenzeer door den nood getroffen. Nergens vernemen we dat een vorst of een kerkvoogd van den honger te lijden gehad heeft. Doch heel dikwijls vervielen begoede lieden, rijken en edelen zelfs, in armoede en werden genoodzaakt te bedelen (¹). De kleine landelijke grondbezitters zagen zich van het begin af verplicht hun eigendom te verpanden of te verkoopen. We lezen hoe, tijdens den hongersnood van 1197, de wijngaardkweekers uit het Noorden van Frankrijk, geld leenden op den wijnoogst van het volgende jaar; doch de oogst mislukte, en het geleende geld niet kunnende terugbetalen, moesten ze vluchten (²). Zoo verging het doorgaans. Na al wat ze bezaten verkocht en verteerd te hebben, verlieten de hongerlijdenden het land om elders hun nooddruft te zoeken. Vele vrije lieden werden wederom tot lijfeigenschap gebracht; velen gingen zich verhuren bij rijke grondbezitters, waar ze werkten, niet voor geld, maar voor wat brood en wat bier, genoeg om in hun dagelijksch onderhoud te voorzien (³).

Wat de stadsbevolking aangaat, zij vooral verzonk weldra in armoede en ellende. De stedelingen schaften

(¹) *Sigeberti Continuatio Gemblacensis*, op 't jaar 1146. SS. VI, 389.
(²) *Sigeberti Continuatio Aquicinctina*. SS. VI, 433.
(³) *Guielmi Chronicon Andrense*. SS. XXIV, 724.

zich hunne levensmiddelen aan in winkels en op markten. In de dure tijden stegen de prijzen zoo hoog, dat 't voor het meerendeel onmogelijk was eetwaren aan te koopen. Vele welstellende burgers werden ten onder gebracht. Te Doornijk, in 1315, moesten velen, om in hun onderhoud te voorzien, de huizen, die zij in de stad bezaten, verkoopen (1). De arme ambachtslieden, tot het uiterste gebracht, doorliepen bedelend de straten of gingen zich nederleggen vóór de huizen der rijken (2).

Alleen deze, die groote rijkdommen of overvloedigen voorraad bezaten, te weten de groote grondheeren konden bestaan; zelfs was de algemeene verarming voor sommigen voordeelig, daar zij daarin een gelegenheid vonden om hun eigen bezittingen uit te breiden. Kloosters en bisschopskerken bezaten uitgestrekte heerlijkheden. Zij hadden dan ook veel min te lijden van den nood en waren het toevluchtsoord voor de hongerlijdenden uit den omtrek. Doch dit was op verre na de toestand niet van *alle* kloosters. Vele gestichten van minder aangelegenheid, na alles verkocht, na al hun voorraad uitgeput te hebben, voor hun eigen onderhoud en om de armen ter hulp te komen, vervielen zelf in armoede en moesten door anderen geholpen worden. Een der eerste zorgen van Bisschop Wazo van Luik, gedurende den hongersnood van 1143-44, was te voorzien in de behoeften van de kloostergemeenten uit zijn bisdom (3). En van den abt van Gembloux in die zelfde jaren, wordt gezegd dat hij vele andere kloosters onderhield (4). De moniken van St Maarten te Doornik hadden met volle handen hun voorraad aan de armen uitgedeeld, dan werden ze

(1) *Jacobi Muevini Chronicon.* De Smet, *Corpus Chr. Fl.* II, 457.
(2) *Passio Karoli Comitis Flandriæ.* SS. XII, 563.
(3) *Anselmi Gesta abbatum Leodiensium.* SS. VII, 221.
(4) *Sigeberti Gesta abbatum Gemblac.* SS. VIII, 539.

plotseling gewaar dat hun niets meer overbleef. De burgers kwamen overeen om hen ter hulp te komen en zonden de eene tarwe, een andere rogge, een andere boonen. Een vriend van het klooster schonk 40 mark zilver. Kort daarna hadden ze nog tot eenig voedsel wat haver, dat ze deden malen en bakten zonder het te ziften. Dit onhebbelijk voedsel werd door de hongerige kloosterlingen tot den laatsten brijzel verslonden (1).

Haverenbrood, wanneer er noch tarwe noch rogge meer te krijgen was, diende tot gewoon voedsel tijdens den hongersnood. Graaf Karel de Goede gebood haveren brood te bakken, opdat de armen ten minste met water en brood het leven konden behouden (2). Geen brood meer hebbende, nam de hongerlijdende menigte al wat eenigszins eetbaar was of scheen. Boonen, stroo met allerhande gewassen werden dooreen gemengd en gebakken (3). Erwten en boonen waren het dagelijksch eetmaal van rijken en edelen (4). Karel de Goede gaf bevel dat al wie twee gemeten land bezat, ten minste één gemet met boonen en erwten zou bezaaien, omdat deze vrucht spoedig groeit en rijpt, en opdat de armen spoedig voedsel zouden hebben (5). Graan en brood waren uiterst schaarsch geworden en de schrijver van Graaf Karel's marteldood bekent als met tegenzin dat sommigen, onder den Vasten van 1125, vleesch aten (6). Nochtans, 't gewone slachtvee ontbrak alras ; en de menschen, door honger gedreven, doodden allerhande dieren en aten zelfs het vleesch van dieren,

(1) *Herimanni liber de restauratione S. Martini Tornacensis* op 't j. 1095. SS. XIV, 307 en 308.

(2) *Passio Kar. Com. Fl.* SS. XII, 563.

(3) ÆG. LI MUISIS op 't j. 1315. DE SMET, *Corp. Chr. Fl.* II, 207.

(4) *Canonici Leodiensis Chronicon rythmicum.* SS. XII, 416.

(5) *Passio Kar. Com. Fl.* SS. XII, 563.

(6) Aldaar.

die van honger en ziekte doodgevallen en half bedorven waren (¹). Ze leefden met wortelen en met de kruiden der aarde en aten 't gras der weiden, rauw lijk de ossen (²), of zelfs aarde, met wat meel in vorm van brood gebakken (³). Evenwel, niet één maal treffen we eene melding aan van menscheneterij in onze streken. Was de toestand alhier nooit zóó erg ? Waren de zeden alhier meer beschaafd ? Heeft het toeval gewild dat zulke gevallen onbekend en ongeboekt bleven ? In Oost-Frankrijk en Duitschland komen niet zelden gevallen voor van menscheneterij tot de XIIᵉ eeuw, terwijl er in de verdere gewesten van Oost-Europa bij iederen hongersnood aangestipt worden en zulks nog in de XIVᵉ eeuw (⁴).

Wanneer het nu zooverre kwam dat alle voedsel ontbrak, dat van nergens nog hulp te verwachten was, dan stonden ze radeloos, wanhopig. En ze verlieten hun hoeven, hun dorpen, bij gansche gezinnen ; een ordelooze menigte mannen, vrouwen, kinderen, ouderlingen doolden langs velden en wegen, meestal niet wetend waaruit noch waarin. Sommigen vluchtten in de bosschen, anderen zag men rondzwerven bleek en uitgemergeld, bedelend van hof tot hof, of een laatsten toevlucht zoekend in de steden, bij kloosters en burchten (⁵). Waarlijk, 't valt te verwonderen dat niet méér gewelddaden gepleegd werden. Slechts tweemaal vernemen we dat « de armen de rijke heeren kwelden door diefte en brandstichting » (⁶) en dat « velen, door honger gedreven, tegen hun gewone levens-

(¹) *Reiner.* SS. XVI, 652.
(²) *Sigeb. Contin. Aquic.* SS. VI, 433.
(³) *Annales Bertiniani.* Kleine uitgave, bl. 29.
(⁴) F. Curschmann, bl. 59-60.
(⁵) *Passio Kar. Com. Fl.*, gem. pl. — *Gesta abbatum Trud.* SS. X, 416.
(⁶) *Sigeb. Chron.* op 't j. 1095. SS. VI, 367.

wijze in, dieven en baanstroopers geworden waren en door 't strop verhangen werden » (¹).

Uit de schetsen van de hongersnooden ons door de kronijkschrijvers nagelaten, kan men afleiden dat de gewone, algemeene gemoedstemming van de volksmenigte was : een neerslachtige moedeloosheid. « Elkendeen ging aan 't verkwijnen, de gezonden evenals de zieken, omdat zij zelve die welvarend waren naar 't lichaam, toch ziek werden door 't zien van de ellende hunner stervende medemenschen » (²). « Allen hadden den dood in 't vooruitzicht, en wanhopend over hun leven, vervielen ze in neerslachtigheid en verkwenen... Elk was bekommerd met zijn eigen lot en niemand was bezorgd over het lijden en den dood van zijnen vriend » (³). Daar was noch vreugde, noch vroolijkheid meer.

Dat woert vant men nu waer
. . . .
Dat die tyt noch soude comen
Dat men in ertrike soude scouwen
Sonder bliscap bruden trouwen,
Ende sonder seer ter liken ghaen.
. . . .
Danse, spele, sanc al riveal
Wart afgheleeght in desen daghen (⁴).

Veeten ook en twisten werden afgelegd in deze dagen. Alzoo was 't dat de hongersnood van 1315 voor lang een einde stelde aan den bloedigen burgeroorlog die sedert jaren het prinsbisdom Luik verwoestte (⁵).

(¹) *Sigeb. Contin. Aquic.* op 't j. 1197. SS. VI, 433.
(²) *Passio Kar. Com. Fl.* SS. XII, 562.
(³) *Annales Parchenses.* SS. XVI, 608.
(⁴) Jan de Klerk, *Brab. Yeesten.* V^de B., X^de Hst. — *Collection de Chroniques Belges*, I, 443.
(⁵) Pirenne, *Hist. de Belg.*, II, 37.

Zoo groot werd weldra de algemeene verslagenheid der hongerlijdende scharen, dat ze moêgedoold, uitgeput van krachten, bleven liggen langs wegen en straten, vóór de huizen der rijken, bij de poorten van kloosters en burchten, tot dat de dood hen van het lijden kwam verlossen.

Tvolc was in soe groter noot,
En mochte vertellen man en gheen;
Want dat ghecarm ende dat gheween,
Dat men hoerde van den armen,
Mochte enen steene ontfermen,
Daer si achter straten laghen
Met iammere ende met groten claghen,
Ende swollen van honghere groot,
Ende bleven van armoeden doot... (1)

Dood en ziekte waren de onafscheidbare begeleiders van den hongersnood. « Daar was hongersnood, en er ontstond zware peste en er volgde groote sterfte onder de menschen. » Zoo luidt het bijna telkenkeere (2). Ten gevolge van 't gebrek aan levensmiddelen en veel meer nog ten gevolge van slecht, onverteerbaar voedsel, ontstonden en verspreidden zich allerhande kwade ziekten. Talrijk waren de slachtoffers, die doodgevonden werden in de straten der steden, in de velden, in de bosschen (3). De lijken verpestten de lucht, en de pest op hare beurt maakte tallooze slachtoffers. « Door 't gure getij en den zwaren hongersnood begonnen de lichamen te verzwakken en krank te worden. En daar was een sterfte zoo groot dat 't nog nooit gehoord noch gezien geweest was; en mannen en vrouwen, jong en oud, rijk en arm, stierven

(1) Jan de Klerk, aldaar.

(2) 't Jaar 874. *Folcwini gesta abbatum S. Bertini Sithin.* SS. XIII, 621.— 1124. *Anselmi Continuatio Sigeberti.* SS. VI, 379.— 1196. *Contin. Aquic.* SS. VI, 433 en andere.

(3) *Gesta abbatum Gemblac. auctore Godeschalco.* SS. VIII, 547.

alle dagen in zoo groot getal dat de lucht algeheel verpest werd en dat de parochiepriesters niet wisten waar eerst naartoe gesneld; en daarbij, zooveel armen vielen al bedelen overal in alle wijken, dat het magistraat besloot mannen aan te stellen en te betalen om de lijken over de Schelde te voeren en te begraven „ (1).

Aan regelmatige begravingen en kerkelijke uitvaartplechtigheden viel niet te denken. « En twee tot driemaal daags trok, uit het ziekenhuis te Leuven, een wagen met 6 of 8 lijken, verspreidend alom verpestenden reuk, naar een nieuwgemaakt kerkhof buiten de stad „ (2). Weldra waren de kerkhoven niet meer genoegzaam. Op vele plaatsen werden breede en diepe kuilen gedolven, waar men de lijken in nederliet (3).

Soe dat menze warp bi ghetale,
In enen putte tenenmale
Tsestich ende oec mere (4).

Hoe zeer wellicht de chronijkschrijvers geneigd schijnen om te overdrijven, als ze spreken van « vele duizenden „ en dat « verstorven was van den volke dat derden deel „, doch is het licht aan te nemen, dat, toen er onder die halfverhongerde menigte een ziekte uitbrak, de gevolgen moesten schrikkelijk zijn, vooral in de steden, waar de bevolking in ruime mate aangroeide door den toeloop der vluchtelingen uit het ommeland.

Zooals we het reeds aangetoond hebben, had bijna iedere hongersnood tot gevolg dat de noodlijdenden hun heerdstede en hun land in den steek lieten om elders hulp

---

(1) Dit voor Doornijk tijdens den hongersnood van 1316. Z. Æg. Li Muisis. De Smet, *Corp. Chr. Fl.* II, 207.

(2) *Joh. Hocsem. Gesta Pont. Leod.* Lib. II, Cap. VI. Uitg. Chapeaville, II, 373. Ziet ook *Passio Kar. Com. Fl.*

(3) *Gesta abb. Gembl. contin. auct. Godeschalco.* SS. VIII, 547.

(4) Jan de Klerk, ter gem. pl.

en redding te vinden ([1]). En dit was niet alleen het geval bij arme boeren, maar ook bij begoede lieden ([2]). Zelfs kloosters werden soms gedeeltelijk ontvolkt. Aldus werden in 1142 een aantal moniken uit de abdij te Lobbes naar andere kloosters gestuurd ([3]). Groot moet het getal der vluchtelingen geweest zijn, aangezien er vermeld staat hoe soms vele hoven, ja gansche dorpen leeg stonden, en hoe de overblijvenden konden ondersteund en gered worden, omdat een overgroot deel der bevolking de streek verlaten had ([4]). Dit heengaan was niet altijd doelloos. 't Is waar, velen zwierven rond zonder te weten waar naartoe hunne stappen gericht, doch meestal vluchtten zij naar een bijgelegen stad of abdij. Waarschijnlijk zijn ze, na tijdelijke afwezigheid, wanneer de nood voorbij was, teruggekeerd. Doch, waren er ook geene die het land uittrokken om zich voor goed in den vreemde te gaan vestigen? En als de kronijkschrijvers spreken van uitwijkingen, door hongersnood veroorzaakt, « multi coacti sunt e regione egredi, alio emigrare », moet men niet daardoor echte volksverhuizingen verstaan? Uitdrukkelijke gegevens ontbreken en met zekerheid is het niet vast te stellen. Ons is bekend hoe in de middeleeuwen een uitwijkingsbeweging bestaan heeft naar Oostland, en anderzijds weten we dat de landen van over de Elbe: Holstein, 't aartsbisdom Bremen, 't markgraafschap Brandenburg, door Vlamingen ontgonnen en vruchtbaar gemaakt werden. Deze uitwijkingen geschiedden het meest tijdens de XIIe eeuw, toen juist de hongersnooden alhier het talrijkst waren. 't Was ook in

---

([1]) Ziet o. a. *Annales Vedastini*, 't j. 892. SS. II, 206. — *Passio Kar. Com. Fl.* — *Chron. S. Bavonis*, 't j. 1144. De Smet, *Corp. Chr. Fl.*, I, 586.

([2]) *Contin. Gembl.*, 't j. 1144. SS. VI, 388.

([3]) *Gesta abbat. Trud.*, 't j. 1006. SS. X, 229 en and.

([4]) *Contin. Aquicinct.*, 't j. 1196. SS. VI, 433.

deze eeuw dat de bevolking zeer aangroeide en op eigen grond het bestaan niet meer kon vinden en dus door den nood tot uitwijken gedreven waren. In hoever nu de hongersnood daartoe rechtstreeks heeft bijgedragen, is uit de geschiedgronden niet op te maken ; toch mag men met recht veronderstellen dat de hongersnood een groote drijfveer is geweest tot de landverhuizing in deze dagen. Een kronijkschrijver van ginder, Bernhardi, in zijn *Jahrbüchern Konrads III*, brengt de Vlaamsche volkszetting in Holstein, ten jare 1143, in verband met de *hongersnooden*, ziekten en overstroomigen in onze gewesten (1).

Hetzelfde dient gezegd van de toenmalige uitwijkingen van Vlamingen naar Engeland en namelijk hun deelname aan den veroveringstocht van Willem van Normandie (2).

Dat de rampen uit dien tijd, en in 't bijzonder de hongersnood, invloed uitgeoefend hebben op de kruisvaarten, dit valt ook niet te betwijfelen. In 1095 heerscht in ons land een groote hongersnood en het volgende jaar vertrekt de eerste kruisvaart, waaraan de Belgen een overwegend aandeel namen. De tweede kruisvaart insgelijks is voorafgegaan van een algemeenen hongersnood in 1145-47. Ten andere, Ekkehard zegt het uitdrukkelijk : « De inwoners uit West-Frankrijk konden gemakkelijk overhaald worden om hun land te verlaten, daar Gallië verscheidene jaren verwoest was geweest door burgeroorlog, *hongersnood* en sterfte » (3).

---

(1) Aangehaald bij F. Curschmann, bl. 67. Ziet ook De Borchgrave, *Histoire des Colonies belges qui s'établirent en Allemagne pendant les XIIe et XIIIe siècles*. Mém. de l'Acad. royale de Belg., 1865, bl. 38. — Ch. Duvivier. *Hospites. Défrichements en Europe, spécialement dans nos contrées aux 11e, 12e et 13e siècles.* Revue d'hist. et d'arch. Bruxelles, 1859, bl. 78. — Pirenne, *Hist. de Belg.*, I, 136.

(2) Pirenne, aldaar.

(3) *Chron. Univ.* SS. VI, 263, aangehaald bij F. Curschmann, bl. 68.

Hulp aan de hongerlijdenden verleend.

In den algemeenen nood kwam van nergens hulp opgedaagd, was van nergens leniging te verwachten, tenzij van de christelijke liefdadigheid. 't Was immers een christenplicht armen en kranken te helpen. De christelijke liefde is de beweegreden geweest en de bezieling van de maatregelen en pogingen door Landbeheer en eenlingen in 't werk gesteld. Midden die akelige somberheid die over de lijdende menigte gespreid lag, glanst, als een helder licht, de edelmoedige zelfverloochening van velen, die, ter liefde Gods, al wat ze hadden, ten beste gaven voor hun ellendige broeders. « Hij die slaat en geneest, stortte den goeden geest in de herten zijner dienaren, die een milde hand toereikten tot al die in nood verkeerde » (1).

Helaas, de hulpveerdigheid, hoe ijverig, hoe buitengewoon ook, kon doorgaans niet opwegen tegen de uitgestrektheid van den nood. En vooreerst, zelden zien we middelen beramen en aanwenden om den nood te *voorkomen*, en zelfs in het bestrijden van den voorhanden zijnden nood, zooals ten andere in vele instellingen en ondernemingen uit dit tijdperk der middeleeuwen, ontbrak het niet zelden aan overdachte schikking en welberaamde inrichting.

Tot een doelmatige bestrijding, om genoegzame hulp uit te reiken, regelmatig en voortdurend, tot alle deelen des lands en der bevolking, was een ingerichte maatschappij noodig, hebbende aan haar hoofd een bewind dat beschikte over het noodige gezag en het noodige vermogen.

Zulk een staatsinrichting, alhoewel gebrekkig nog, liet Karel den Groote toe krachtdadig den hongersnood te

(1) *Sigeberti auctarium Affligemense*, 't j. 1162. SS. VI, 405.

keer te gaan. Eerst nam hij zijn toevlucht tot geestelijke middelen en legde openbare gebeden op. In 780 moest ieder bisschop drie missen lezen en drie psauters zingen voor den koning, voor het leger en voor den *hongersnood;* ieder priester moest drie missen lezen, ieder monik, kloosterzuster en kanonik drie psauters zingen. Daarbij schreef hij een algemeenen vasten voor van twee dagen. Dan zorgde hij den uitvoer van levensmiddelen te beletten. Hij zelf stelde de verkoopprijzen vast, opdat niemand zijn eetwaren te duur verkoopen zoude. Aan zijn « missi » beveelt hij dat ze de behoeftigen ter hulp komen, opdat niemand van honger verga. De « beneficiarii » zullen, zooveel zij het vermogen, al hunne lijfeigenen ondersteunen. Ieder bisscbop, ieder abt, iedere abdis zal vier noodlijdenden voeden tot aan den volgenden oogst. Een andere maal schikt hij de aalmoezen die elk te storten heeft voor de behoeftigen : bisschoppen, abten en graven elk een pond of ten minste een half pond ; de mindere geestelijken vijf solidi ; de koninklijke « vassi » naar gelang van het getal hunner onderhoorigen. De daklooze zwervelingen staan onder de bescherming des konings ; ze mogen zich neerzetten waar ze willen ; niemand zal ze verdrukken of tot slaven maken. Ook nog ontslaat hij de armen van de verplichtingen, die te betalen waren voor de heerevaart [1].

Van dergelijke wetten onder zijn opvolgers hooren we niet meer. De staat vervalt en verbrokkelt weldra geheel en gansch. Zeer zelden nog treffen we berichten aan over maatregelen door een wereldlijk bestuur genomen om in tijd van nood hulp te verschaffen. Ook komt als iets zeer buitengewoons voor hetgeen de graaf van Vlaanderen doet

[1] Z. F. Curschmann, bl. 70-74, met de verwijzingen naar en de uittrekselen uit de Kapitularen door Karel den Groote ter gelegenheid van hongersnooden uitgeveerdigd.



tijdens den hongersnood, die in 1125 in het graafschap woedde. Met lof en vereering spreken de chronijkschrijvers over zijn bewonderensweerdige offerveerdigheid en liefdadigheid en over de wijze en krachtdadige pogingen die hij aanwendde om de ellende zijner onderdanen te lenigen ([1]). De verkoopprijs van een vierendeel wijn stelt hij op ten hoogste zes « nummi ». Zijn doel was tijdelijk een einde te stellen aan den wijnhandel en de handelaars te dwingen voortaan geen wijn meer in te koopen, maar andere noodwendiger levensmiddelen. 't Brouwen van bier wordt verboden, opdat al het graan diene om brood te bakken ; « 't is immers beter dat de rijken water drinken, dan dat de armen van honger sterven. » De bakkers, in plaats van één gewoon brood, dat éénen « nummus » verkocht wordt, moeten twee kleine brooden bakken ; alzoo kunnen de armen, die geen « nummus » bezitten, toch voor een « obolus » brood koopen. Verders beveelt hij den helft van het land, met erwten en boonen, in plaats van met koorn te bezaaien, om het volk des te spoediger levensmiddelen te verschaffen. Met hetzelfde doel doet hij honden en kalveren slachten. Gansch het graafschap door gebiedt hij dat elk naar zijn vermogen de armen helpe. Deze van Gent berispt hij strengelijk omdat ze armen hebben laten omkomen vóór hunne woning, wanneer ze nochtans hen konden helpen. Hij zelf geeft het voorbeeld. Zijn behoeftige onderhoorigen ontslaat hij van hunne verplichtingen. Te Brugge schenkt hij dagelijks onderstand aan honderd armen. Hetzelve doet hij op zijn andere hoven en burchten. Overal waar hij is, komen ontelbare armen naar hem toegestroomd ; nooit gaan ze ongeholpen heen. Met eigen

([1]) *Sigeberti Continuatio Præmonstratensis*. SS. VI, 449. — *Herimanni liber de Restaur. S. Mart. Tornac.* SS. XIV, 323. — *Chr. S. Bav.* De Smet, *Corp. Chr. Fl.* I, 578. Vooral. *Passio Karoli Com. Fl. auctore Galberto*. 2de en 3de hoofdst. SS. XII, 562, en *Walteri vita Karoli Com. Fland.* 11de hoofdst. SS. XII, 544.



handen deelt hij levensmiddelen uit en geld en kleedingstukken.

In 1118, werd door het magistraat van Luik de verkoopprijs van graan vastgesteld ([1]). In 1317 stichtten de schepenen van Dowaai een « commune aumosne » en belastten vijf mannen met het inzamelen en het uitdeelen der giften, door de burgers voor de behoeftigen bestemd ([2]). Dit is het weinige dat wij vooralsnu achterhaald hebben over hetgeen de stadsbesturen in deze eeuwen deden voor de hongerlijdenden ([3]).

De hulp van wege de besturen was dus doorgaans gering. Hoe de wereldlijke rijken te werk gingen jegens de armen, daarover bezitten we weinig inlichtingen. Wellicht is zulks te wijten aan den aard van de geschiedgronden uit dien tijd, die meest allen kloosterschriften zijn. Doch is menigmaal geboekt, hoe ze vol menschlievendheid de armen ter hulp kwamen; hoe vele edele ridders milde aalmoezen uitdeelden ([4]), hoe niettegenstaande den nood, weinig menschen omkwamen, omdat ze door de geloovigen ondersteund werden ([5]). Evenwel, niet altijd was de menschlievendheid de eenige beweegreden van hun mildheid. Om hun dienstbare gezinnen op hun heerlijkheid te behouden en het uitwijken te beletten, waren de edelen soms wel genoodzaakt groote uitgaven te doen om deze gezinnen te onderhouden ([6]). Wanneer

---

([1]) *Canon. Leod. Chron. rythm.* SS. XII, 418.

([2]) L. Lallemand, *Histoire de la charité.* III, bl. 311. Paris, 1906.

([3]) De *H. Geesttafels* en *Armendisschen* komen het eerst tot stand in de XIIIe eeuw. Z. P. Alberding Thym, *De gestichten van liefdadigheid in België.* Mém. de l'Acad. 1883, bl. 106-108.

([4]) *Sigeb. Contin. Aquicinct.* 't j. 1175. SS. VI, 415. — *Heriman. De Restaur. S. Nast. Torn.* 't 1095. SS. XIV, 307.

([5]) *Baldwini Ninov. Chron.* 't j. 1196. SS. XXV, 538.

([6]) *Gesta abb. Gemblac. Contin. auct. Godeschalco.* 't j. 1095. SS. VIII, 547.

echter de hongersnood over een groote uitgestrektheid woedde en lang aansleepte, en dat het getal der armen hoe langer, hoe meer aangroeide, waren vele rijken en edelen niet meer in staat de behoeftigen te helpen ; zij zelf konden nog slechts met groote moeite in hun eigen bestaan voorzien, of zelfs vervielen in de grootste armoede (1).

Veel gewichtiger, veel uitgebreider en algemeener was de hulp, die de kerkelijke gestichten, voornamelijk de groote abdijen en bisschopskerken, aan de hongerlijdenden verleenden. Zij waren de rijken, de machtigen in dien tijd. Zij bezaten uitgestrekte, wijdverspreide landerijen ; bij hen overtrof de opbrengst grootelijks het verbruik ; bij hen was er voorraad in overvloed, als bij elke andere de levensmiddelen uitgeput waren. Zij dan ook waren in staat om, zelfs in uitersten nood, onderstand te verschaffen. Zij vooral waren bezield met den geest van christelijke liefdadigheid, die hen aandreef om al wat ze bezaten ten beste te geven en zelfs de grootste ontberingen te verduren, ten einde hun lijdende medemenschen ter hulp te komen.

Zij waren de voornaamste toevluchtsoorden. In hun ruime bergplaatsen was er graan in overvloed. « Abt Albertus van Gembloux, voorzienig als een tweede Joseph, had den overvloedigen oogst van de vorige jaren in schuren en zolders geborgen, om er nu de armen mede te spijzen » (2). « En bisschop Wazo, onze Joseph, zorgde er voor om langs alle kanten graan te koopen en in veilige plaatsen te verzamelen, om het, toen de hongersnood ontstond, kosteloos aan zijn noodlijdende kudde uit te deelen » (3). Aldus was ook de gewoonte in de abdij van Lobbes. En de kronijkschrijver drukt er zijnen spijt over

(1) *Continuatio Gembl.* 't j. 1146. SS. VI, 389.
(2) *Gesta abbatum Gemblac. auctore Sigeberto.* SS. VIII, 539.
(3) *Anselmi Gesta Episc. Leod.* SS. VII, 221.

uit, dat ze dit jaar (1142) de gewone almoezen niet geven konden, omdat de voorraad graan, die op een hunner hoven verzameld lag, door een brand geheel vernield geweest was (1).

't Was dan ook eerst en vooral naar de kloosters dat de hongerlijdenden hun toevlucht namen. Aan de kloosterpoort werden geld en levensmiddelen uitgedeeld door den poortier, die meteen aalmoezenier was. « Ze kwamen van heinde en verre, mannen en vrouwen, kinderen en ouderlingen (2) » « Ze lagen voor den ingang onzer kerke, kermend en stervend, nog vóór er geluid werd voor de metten, wachtend naar de aalmoes, die hun met het eerste morgenkrieken uitgereikt werd (3). » Ieder uur van den dag kwamen ze bedelen en nooit gingen ze ongeholpen heen (4). In de abdij van S. Truiden werd, tijdens den hongersnood van 1316, « in het huis van den aalmoezenier een oven gebouwd met een grooten ketel, waarin op gestelde dagen een soort erwtsoep « pottagium ex pisis et condimentis » gekookt werd, die dan aan de arme bedelaars uitgedeeld werd (5). » Soms was de toeloop zoo groot, dat het niet mogelijk was de ontelbare menigte die zich in wanorde aan de poort verdrong, ter hulp te komen. Alzoo geschiede het onder andere te Sint-Truiden in 1006. Daarom werd hun gevraagd : « Wiens dienstman, en gij, wiens dienstvrouw zijt gij ? En als ze antwoordden : Ik ben van S. Lambrecht, [Luik] of van S. Pieter, [Leuven] of van S. Servaas, [Maastricht] of S. Remakel [Stavelot] (6) of gelijk welken heilige, dan

(1) *Gesta abbatum Lobbiensium.* SS. XXI, 229.

(2) *Rudolfi Gesta abbatum Trudon.* op 't jaar 1006. SS. X, 229.

(3) *Reiner. Annal. S. Jacobi Leod.* 't jaar 1197. SS. XVI, 652.

(4) *Gesta abb. Gembl. auct. Sigeb.* 't j. 1044. SS. VIII, 539.

(5) *Gesta abb. Trudon.* SS, X. 416.

(6) Deze kerken immers bezaten grond en dienstbare lieden in den omtrek van Sint-Truiden.

werd geantwoord: Wat hebt gij te maken met het gezin van Sint-Truiden? Dat de heer, wiens dienstbare gij zijt, u voede. Bekenden ze van S. Truiden te zijn, dan werden ze vaderlijk onthaald met deze woorden: Heden zal u voeden onze Heer S. Trudo, omdat gij onze medebroeder zijt (1). „

Doch men vergenoegde zich niet met de zwervende menigte bij te staan. Doorgaans begon men met de dienstbaren, die aan het klooster of aan de kerk gehecht waren van de gewone verplichtingen te ontslaan (2). Aan de schamele armen, die niet durfden bedelen, deed bisschop Wazo in 't geheim graan ten huize bestellen, door lieden daartoe aangesteld, aan elk volgens behoefte, aan de eenen 10, aan anderen 20, 30, 60 tot 100 muiden: Voor de vrije lieden, die al hun levensvoorraad uitgeput hadden, zorgde hij dat ze er niet toe genoodzaakt waren zich ook te ontmaken van hun huwelijksjuweelen, hun kleederen, al hun have en erve. Vooral de platteland-bewoners waren het voorwerp van zijn bezorgdheid. Met wijs vooruitzicht schonk hij aan elken boer wekelijks twee denaren, opdat ze niet door den nood gedwongen waren geweest hun ossen te verkoopen en in 't vervolg hun land onbewerkt te laten (3). Maar ook deze, die niet tot het kloostergezin behoorden, de geburen, zelfs de edelen kregen onderstand (4). Dikwijls werd het aan de arme hongerlijdenden toegestaan hen te komen vestigen op den grond van het klooster, waar ze, zoolang de hongersnood duurde, onderhouden werden. Toen was de toeloop zoo groot, dat dikwijls het klooster, na alles gegeven te hebben wat het bezat, weldra zelf in nood

(1) *Rudolfi Gesta abb. Trudon.* SS. X, 229.
(2) *Gesta abb. Gemblac. auct. Sigeb.* SS. VII, 539.
(3) *Ans. G. Ep. Leod.* SS. VII, 221.
(4) *Gesta abb. Gemb. auct. Sigeb.* SS. VIII, 539.

verkeerde ([1]). Om zulks te vermijden, dienden maatregelen genomen : Bisschop Reginard van Luik nam een bepaald getal noodlijdenden aan, te weten 1200, welke hij op vier plaatsen verdeelde ; 300 te Luik, 300 te Hoei, 300 te Dinant, 300 te Fosse ([2]).

't Is een algemeen verwijt, dat men de middeleeuwsche liefdadigheid ten laste legt, te weten : dat de armenverpleging geschiedde, zonder vooruitzicht, zonder beleid. Inderdaad, in vele gevallen schijnt het dat men alleen bekommerd was om den voorhanden zijnden nood te bekampen. Evenwel, zooeven hebben we aangetoond hoe men gedurende de overvloedige jaren, het graan verzamelde en in de schuren borg, met het oog op den toekomenden nood. Insgelijks zagen we hoe Bisschop Wazo, met te zorgen dat de velden niet onbewerkt bleven, de verlenging van den hongersnood en meteen de ontreddering van den landbouw te keer ging. Wat meer is, hier kan men vaststellen hoe deze maatregel ook de werkloosheid belette. 't Is immers een ander verwijt tegen de middeleeuwsche liefdadigheid gericht, dat men aalmoezen deelde goedkome-'t-uit, zonder in acht te nemen dat men alzoo het bedelen en het ledigloopen aanmoedigde.

Het valt niet te ontkennen dat het over 't algemeen ontbrak aan inrichting en vooruitzicht. Doch midden die menigvuldige zware rampen en algemeene ontreddering, was het zaak eerst en vooral de dolende uitgehongerde scharen het leven te redden ; en daarom kon het niet anders of men moest aalmoezen en levensmiddelen schenken zonder berekenen, aan al wie zich aanbood. Ten andere, hoe was het mogelijk, op een tijdstip waarop de nijverheid nog in haar kindsheid was, aan zooveel werk-

(1) *Herimanni. De Restauratione S. Martini Tornacensis.* SS. XIV, 307.

(2) *Ans. G. Ep. Leod.*

loozen een winstgevenden arbeid te bezorgen(1)? Nochtans, verscheiden voorbeelden toonen aan dat de liefdadigheid niet altijd uitsluitelijk bestond in het bloot uitdeelen van aalmoezen. Behalve het geval van Bisschop Wazo, zooeven vermeld, zoo lezen we nog hoe bisschop Reginard van Luik werken liet uitvoeren, om aan de noodlijdenden arbeid en brood te verschaffen. Alzoo deed hij eene brug bouwen, zuiveruit met een liefdadig inzicht, wat door den kronijkschrijver genoemd wordt « de aalmoes der groote brug (2). » Nog verder ging Simon, abt van Gembloux. Al de oude kloostergebouwen deed hij afbreken en heroprichten, hij voltrok de onlangs begonnen kerk, bouwde een nieuwe kapel, enz. (3).

Hoe 't ook zij, een dingen staat vast; 't is dat de geestelijken in die tijden van algemeene ellende aan tallooze scharen hulp hebben verleend door al de middelen die toen in hun bereik waren en dat zij met bewonderensweerdige hulpveerdigheid en zelfverloochening menigeen van gewissen dood en ondergang gered hebben. Ze gaven al wat ze bezaten, al hun voorraad, al hun geld, tot dat ze zelf niets meer hadden en honger leden en genoodzaakt waren te bedelen. « In die jaren (1106) hadden we gebrek aan levensmiddelen en ons klooster was in grooten angst en nood » (4). « In de kelder en in de schuur bleef er niets meer over... Zoo groot was de nood (in Sint Maarten te Doornijk in 1095) dat we niets hadden om ons te voeden

(1) L. Lallemand, III, bl. 343.

(2) *Ruperti chron. S. Laurentii Leod.* MGH. SS. VIII, 274, aangehaald bij F. Curschmann, *Hungersnöte im Mittelalter.* Leipzig, 1900, bl. 80-81.

(3) *Anselmi Gemblac. chron. in Pistor.* MGH. SS. I, 1013, aangehaald bij L. Wassermann, *Die Hungerjahre und die Klöster in alter zeit. Der Katholik,* 1892, bl. 52-53.

(4) *Rudolfi Gesta abbatum Trudon.* MGH. SS. X, 229.

dan haverenbrood » (1). Om in hun eigen levensonderhoud te voorzien en hun lieve armen niet hulpeloos te laten, verkochten ze hun kostbaarheden, de zilveren vaten en kerksieraden (2), verpandden de prebenden van het klooster (3), soms waren ze gedwongen den kerkschat aan Joden te verpanden (4). Om graan te koopen leenden ze geld (5), en maakten zelfs groote schulden, zoodat langen tijd nadien nog het klooster in verlegenheid en nood verkeerde (6).

Kortrijk. E. VAN CAPPEL.

---

(1) *Herimanni Liber de Restauratione S. Martini Torn.* MGH. SS. XIV, 307-311.

(2) Evendaar. Bl. 323, op 't jaar 1125.

(3) *Gesta abbatum Gemblac. Contin. auct. Godeschalco.* MGH. SS. VIII, 547, op 't jaar 1095.

(4) *Simonis Gesta abbatum S. Bertini Sithiu.* MGH. SS. XIII, 651, aangehaald bij CURSCHMANN, bl. 78.

(5) *Sigeberti auctarium Affligemense.* MGH. SS. VI, 402, op 't j. 1155.

(6) *Gesta abbatum Lobbiens.* MGH. SS. XXI, 329, op 't j. 1143.

L'ÉGLISE NOTRE-DAME

et la chapelle castrale des châtelains au Bourg de Bruges.

L'histoire archéologique de la monumentale église Notre-Dame, à Bruges, est encore à faire. Les données historiques tirées des documents écrits, qui doivent préciser les conclusions archéologiques et servir de guide dans les restaurations, sont relativement rares et peu sûres.

L'étude de certains documents, qui seront publiés prochainement (¹), nous permet de rectifier une erreur admise couramment et d'établir une date nouvelle précise, concernant la reconstruction de la collégiale Notre-Dame. Du même coup, nous ferons sortir de l'ombre une modeste chapelle de la Sainte Vierge, située au Bourg, qui est restée presque inconnue, parce qu'elle a eu la malchance d'être confondue, dans une partie de son histoire, avec la grande église du même nom.

Nous passons sur les origines obscures de la primitive chapelle de Notre-Dame, bâtie, dit-on, par S. Boniface, sur sa destruction lors de l'incendie de 1116 et sur les remaniements qu'elle aurait subis, en 1120, sous Charles le Bon.

***

Les historiens de Notre-Dame semblent d'accord pour admettre une nouvelle reconstruction, au moins partielle; qui aurait été faite, de 1180 à 1185, aux frais de Gertrude,

---

(¹) Dans le volume LIV des *Annales de la Société d'Émulation*, qui est en retard, mais paraîtra sous peu.

veuve du châtelain Raoul de Nesle. En 1185, la nouvelle église aurait été consacrée en l'honneur de la Sainte Vierge par Evrard, évêque de Tournai.

A l'appui de cette assertion, M. Beaucourt de Noortvelde reproduit (1) la charte suivante, qu'il a copiée dans Miraeus.

Ego Everardus, Dei gratia Tornacensis Episcopus... Notum fieri volumus omnibus Christi fidelibus quod Gerthrudis, Brugensis castellana, et filius ejus Johannes castellanus, *basilicae suae in Brugis, cum consecraretur in honore Beate Marie Virginis*, in dotem, ad usum Roberti capellani in vita sua et subsequentium, de proprio suo decimam de Lophem... (*suivent d'autres donations*), voto et rogatu mariti sui pie recordationis Radulfi obligata, in memoriam anime ipsius R[adulfi] et filii sui, comitis Con[onis] et omnium predecessorum suorum, ipsa et filius ejus Joh[annes] libere contulerunt.

(*Suit l'attestation de nombreux témoins*).

Anno Dominice Incarnationis MCLXXXV, consecrationis nostre XIII. Actum Brugis IIII idus septembris (2).

M. J. Weale semble bien, lui aussi, se baser sur cette même charte (3) que MM. Wauters (4) et Vanderkindere (5)

(1) *Description historique de l'église de Notre-Dame à Bruges*, Bruges, 1773, p. 18-19.

(2) Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, I p. 717. Dans les deux publications, la charte est notablement tronquée. Elle sera publiée intégralement dans le tome LIV (sous presse) des *Annales de l'Émulation* d'après l'original, sur lequel nous avons corrigé la partie du texte que nous donnons ici.

(3) *Bruges et ses environs*, Bruges, 1884, p. 109 : « En 1180-1185, l'église fut reconstruite, au moins en partie, aux frais de Gertrude d'Alsace, veuve de Raoul de Nesle, châtelain de Bruges ». « Une reconstruction nouvelle se fit de 1180 à 1185 » dit M. de Flou, *Promenades dans Bruges* p. 186. « Reconstruite de 1180 à 1185, elle fut achevée vers 1225 » ajoute M. le Chan. A. Duclos, *Bruges en un jour*, p. 52. Cf. M. J. Gailliard, *Inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre Occidentale*, t. I, 2e part. p. V.

(4) *Table chronologique*, t. II, p. 641.

(5) *La chronique de Gislebert de Mons*, Bruxelles, 1904, p. 56, note 7.

rapportent, à leur tour, à la collégiale Notre-Dame. Pour prouver une reconstruction et consécration de cette église en 1185, on n'a d'ailleurs allégué, que nous sachions aucune source écrite autre que le document en question.

Or cet argument historique unique porte à faux.

Dans la charte citée d'Evrard, Gertrude de Montaigu (1), veuve du châtelain Raoul de Nesle, et son fils Jean, disent: « *basilicam suam in Brugis*, cum consecraretur in honore beate Marie Virginis ». Dans une autre charte de la même date, Elisabeth, femme du châtelain Jean, approuvant la dotation faite par la charte précédente, se sert à peu près des mêmes termes (2). C'est probablement le terme un peu prétentieux de *basilica* qui a donné le change à nos historiens.

De 1214 à 1218, la dîme de Lophem en question fait l'objet d'une contestation et d'un procès, dont le dossier presque complet, mais inédit, nous a été très obligeamment communiqué par M. l'abbé H. Hoornaert, curé du Béguinage. Dans la quinzaine de pièces formant ce dossier (3), l'édifice religieux dont il sagit n'est appelé qu'une seule fois « *basilica* »; partout ailleurs il est qualifié de « *capella* domini castellani Brugensis », tout comme on parle couramment du « capellanus » et de la « capellania ».

---

(1) La châtelaine Gertrude, veuve de Raoul de Nesle, n'est pas Gertrude d'Alsace, belle-fille de Thierri d'Alsace, comme le croit M. J. Weale, mais Gertrude de Montaigu, comme le montre M. VAN DERKINDERE, *ouvr. cité*, p. 56, note 7 et p. 124 note 6. Elle était cependant parente de Thierri qui dans une charte de 1143 l'appelle « mea neptis ».

(2) Charte publiée, en partie, par MIRÆUS et FOPPENS, *op. diplom.*, p. 717. Une copie prise sur l'original, se trouve dans le *Cartulaire de la chapellenie de Saint-Liévin au Béguinage*, fol. 5, conservé aux Archives de l'État à Bruges, Archives ecclésiastiques, n. 168.

(3) La plupart se trouvent copiées dans le Cartulaire que nous venons de mentionner.

Ce n'était donc pas une grande église, une collégiale.

Dans le même dossier, on désigne de plus près l'emplacement de la dite chapelle : « capella beate Marie site Brugis *in curia castellani* » dit une des pièces ; « basilica beate Marie Brugensis *in curia castellani* » répète un autre document. C'était donc la chapelle castrale des châtelains de Bruges.

En 1224, la comtesse Jeanne de Constantinople se fit vendre par Jean de Nesle la châtellenie de Bruges. En passant entre les mains des comtes de Flandre, qui avaient leur chapelle comtale, la chapelle des châtelains n'avait plus la même raison d'être. Mais la chapellenie dotée en 1185, c'est à dire le bénéfice ecclésiastique, était de sa nature perpétuelle. La comtesse Jeanne songea donc à transférer la chapellenie et à la rattacher à une institution où le service du chapelain pouvait être d'une plus grande utilité, au Béguinage. Le projet, — nous ne savons pour quel motif — ne fut mis à exécution que par la comtesse Marguerite, sœur de Jeanne de Constantinople. Elle s'en ouvrit à l'évêque de Tournai, Walter de Marvis, qui approuva le projet, mais proposa de transférer en même temps que la chapellenie, l'édifice lui-même avec tout son mobilier. Il écrivit à ce sujet à Marguerite de Constantinople en 1244, une lettre dont nous extrayons le passage suivant :

Cum bone memorie sororis vestre piam voluntatem devotione debita prosequentes, *capellaniam quae fuit de castellania Brugensi* ad locum in quo manent Beghine Brugenses qui dicitur Vinea velitis deinceps deserviri, ne *capella consecrata, in qua hactenus dictum deserviebatur beneficium*, sine cultu divino remaneat, videtur nobis expediens, licitum et honestum ut *et ipsam capellam cum omni suo edificio ligneo et lapideo, libris et omnibus ornamentis ad ipsam capellam spectantibus* ad prefatum locum

Beghinarum transferre cum omni honestate debita faciatis, ne vel dictus locus, ut premissum est, remaneat sine Dei cultu vel ad prophanos usus conservati lapides procedente tempore redigantur, et nos dicte translationi nostrum adhibemus assensum (1).

Dans la charte par laquelle Marguerite de Constantinople opéra ce transfert, en Janvier 1245, l'emplacement de la chapelle — et par conséquent de l'ancienne résidence des châtelains — est mieux déterminé : « capellaniam que quondam castellanie Brugensi appendebat, *sitam in Burgo Brugensi*, *juxta sanctum Donatianum* » (2). Et l'évêque de Tournai attestant le transfert, le 18 avril 1245, répète à son tour : « capellaniam que quondam castellanie Brugensi appendebat, *sitam in Burgo Brugensi*, *juxta ecclesiam Sancti Donatiani* » (3).

Nous concluons :

1° La charte de 1185 — la seule qu'on ait alléguée pour prouver par documents écrits une reconstruction et une nouvelle consécration de Notre-Dame — ne nous apprend rien sur l'histoire de ce monument.

2° Les châtelains de Bruges de la famille de Nesle possédaient, dans la cour de leur résidence, une chapelle dédiée elle aussi à la Sainte Vierge. C'était un édifice séparé, construit en pierre et en bois. La chapelle remontait, semble-t-il, au moins en projet, à Raoul de Nesle (4), qui

(1) D'après l'original sur parchemin, conservé aux archives du Béguinage. Le texte donné par Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, 717, est tronqué.

(2) Original sur parchemin, aux archives du Béguinage.

(3) Original sur parchemin aux archives du Béguinage. Edit. Miræus et Foppens, *ouv. cité*, p. 717.

(4) Voir la charte de 1185 : « voto et rogatu mariti sui pie recordationis Radulfi obligata ». Il est possible cependant que cela ne porte que sur la dotation de la chapellenie.

signe comme châtelain pendant les années 1135 à 1153 (1); mais elle ne fut dotée qu'en 1185, par Gertrude et Jean, veuve et fils de Raoul, et consacrée, le 10 septembre de la même année, par Evrard, évêque de Tournai. La chapellenie, fondée dans la chapelle, resta annexée à la châtellenie de Bruges jusqu'au moment où celle-ci passa, en 1224, entre les mains de la comtesse de Flandre. En 1245 elle fut transférée au Béguinage. La chapelle elle-même fut abattue et transportée au même endroit avec tous les livres, les ornements et les meubles qu'elle contenait.

3° Les châtelains de Bruges avaient leur résidence au Bourg, puisque leur chapelle castrale, située « in curia castellani » se trouvait « près de l'église Saint-Donatien ». C'est donc bien à tort que M. Beaucourt de Noortvelde (2) conclut des documents de 1185 que les châtelains occupaient l'ancien hôtel Gruuthuuse, attenant à l'église Notre-Dame.

Nous laissons à des plumes plus compétentes le soin de préciser l'emplacement exact de la résidence des châtelains et de leur chapelle.



En ce qui concerne l'église Notre-Dame, notre première conclusion est purement négative.

Heureusement, M. le chanoine Cauchie, professeur à Louvain, a eu l'amabilité de nous signaler un document inédit qui fournit un précieux élément positif pour l'histoire archéologique de Notre-Dame de Bruges. Il s'agit d'une bulle de Nicolas IV, datée du 15 mars 1289.

Le prévot (Brixius) et le chapitre de Notre-Dame ont

---

(1) Voir H. Coppieters Stochove. *Regestes de Thierri d'Alsace.* En 1133, Hacket est encore châtelain (n. 28). En 1163, Conon, fils de Raoul, signe déja comme châtelain (n. 158).

(2) *Ouvr. cité*, p. 19 et 173.

commencé une reconstruction très coûteuse de leur église, qui menaçait ruine, et ne possèdent pas les ressources nécessaires pour mener à bonne fin l'œuvre commencée. A leur demande, le Pape engage tous les fidèles des diocèses de Tournai et de Cambrai à soutenir cette œuvre par des aumônes et des subsides charitables. A tous ceux qui y contribueraient il accorde, pour cinq ans, une indulgence d'une année et de quarante jours. Il défend, sous peine d'invalidité, de faire colporter ces lettres d'indulgence par des quêteurs.

M. E. Langlois a analysé ce document dans les *Registres Pontificaux de Nicolas IV* (publication de l'École Française de Rome) p. 174, n° 784. Nous donnons ici le texte de la bulle, que M. l'abbé H. Dubrulle a eu l'obligeance de nous faire copier dans les archives Vaticanes. Reg. Vatic. 44 (Nicolai PP. IV), epist. 92, folio 131 verso et seq.

« Universis Christi fidelibus per Tornacensem et Cameracensem civitates et dioceses constitutis presentes litteras inspecturis.

Quoniam, ut ait Apostolus, omnes stabimus ante tribunal Christi, recepturi prout in corpore gessimus sive bonum fuerit, sive malum, oportet nos diem messionis extreme misericordie operibus prevenire, ac eternorum intuitu seminare in terris, quod, reddente Domino, cum multiplicato fructu recolligere debeamus in celis, firmam spem fiduciamque tenentes quod qui parce seminat parce et metet, et qui seminat in benedictionibus de benedictionibus et metet vitam eternam. Cum itaque, sicut ex parte dilectorum filiorum.. prepositi et capituli ecclesie beate Marie Brugensis, Tornacensis diocesis, fuit expositum coram nobis, *ipsi ecclesiam ipsam, que minatur ruinam, de novo edificare inceperint, opere plurimum sumptuoso*, et ad ipsius consummationem eis proprie non suppetant facultates, universitatem vestram rogamus et hortamur in Domino, in remissionem vobis peccaminum injungentes,

quatinus de bonis vobis a Deo collatis, eis ad hoc pias elemosinas et grata caritatis subsidia erogetis, ut per subventionem vestram *ecclesia ipsa valeat consummari*, et vos per hoc et alia bona, que Domino inspirante feceritis, ad eterne possitis felicitatis gaudia pervenire. Nos ergo de Omnipotentis Dei misericordia, et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus auctoritate confisi, omnibus vere penitentibus et confessis, qui eis ad hoc manum porrexerint adjutricem, unum annum et quadraginta dies de injunctis sibi penitentiis misericorditer relaxamus. Presentibus post quinquennium minime valituris. Quas mitti per questuarios districtius inhibemus, eas, si secus actum fuerit, carere viribus decernentes. Datum ut supra. »

Datum ut supra indique la même date que la bulle qui précède dans le même registre, ep. 91, donnée *Idibus Martii anno secundo.* c.-à-d. le 15 mars 1289.

L'église Notre-Dame, qui menaçait ruine, a donc été rebâtie vers la fin du XIIIe siècle. La reconstruction a été importante et très coûteuse. Nous laissons aux archéologues le soin de déterminer quelles sont les parties conservées qui datent de cette époque. Mais nous constatons que les historiens sont muets sur cette reconstruction de l'église. Sanderus, Weale, De Flou, Duclos ne parlent, au XIIIe siècle, que de la construction de la tour qui fut achevée, dit-on, en 1297.



A la même date du 15 mars 1289, en vue d'augmenter la dévotion envers Marie, qui amène toujours un grand concours de fidèles à l'église Notre-Dame aux jours de fête de la Mère de Dieu, le Pape Nicolas IV accorde une indulgence de cent jours à tous les fidèles qui visiteront la dite église aux fêtes de Noël, de l'Annonciation, de la Purification et de l'Assomption.

Bien que cette seconde bulle ne se rapporte pas à l'histoire de la construction de Notre-Dame, nous nous en voudrions de ne pas ajouter ici le texte de ce document, qui nous est encore communiqué très grâcieusement par M. H. Dubrulle et qui contient un témoignage éclatant de la grande dévotion de nos pieux ancêtres à l'égard de la Sainte Vierge. Le texte s'en trouve, à la suite de la bulle précédente, dans le même Registre du Vatican, 44, epist. 93, folio 132.

« .. preposito et capitulo ecclesie beate Marie Brugensis, Tornacensis diocesis.

Gloriosus Deus in sanctis suis, in ipsorum glorificatione congaudens, in veneratione beate Marie semper Virginis eo jocundius delectatur quo ipsa, utpote mater ejus effecta, meruit altius sanctis ceteris in celestibus collocari. Cupientes igitur ut ecclesia vestra, que in honore beate Marie Virginis est constructa, et ad quam ob ipsius Virginis devotionem, in ejus festivitatibus magna populi confluit multitudo, congruis honoribus frequentetur ; omnibus vere penitentibus et confessis qui ecclesiam ipsam in Nativitatis, Annuntiationis, Purificationis et Assumptionis festivitatibus ejusdem Virginis, annis singulis devote ac venerabiliter visitarint, suorum peccatorum veniam humiliter petituri, de Omnipotentis Dei misericordia, et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus auctoritate confisi, centum dies de injunctis sibi penitentiis misericorditer relaxamus. Datum ut supra ».

La date est donc encore : 15 mars 1289.

C. Callewaert.

Recherchons

les anciens cartulaires de la Flandre.

Des milliers de chartes furent octroyées dans nos provinces au moyen-âge. Ces poudreux parchemins scellés, si avidement recherchés par les historiens modernes, étaient doublement précieux pour les institutions anciennes qui les avaient reçus. Ces actes d'achat, de donation ou de fondation, d'accensement ou d'asservissement, ces exemptions de tonlieu ou de juridiction, ces concessions de privilèges ou d'indulgences, ne contenaient pas seulement les éléments de l'histoire de l'institution à laquelle ils se rapportaient, ils constituaient en même temps les titres légaux de leurs propriétés ou rentes, de leurs droits ou devoirs, de leurs privilèges spirituels ou temporels.

Aussi, pour les conserver soigneusement, on les réunissait dans les chartriers des archives, on cherchait à les dédoubler, à les multiplier en s'en faisant délivrer des *vidimus* ou des copies authentiques; on ne résistait même pas toujours à la tentation de fabriquer des pièces apocryphes destinées soit à remplacer les originaux perdus ou détruits, soit même à se créer des titres nouveaux. Souvent leurs détenteurs jaloux les enfermaient dans des armoires ou coffres verrouillés et cadenassés; les clefs en étaient confiées à plusieurs personnes dont la réunion était nécessaire pour la visite des archives.

Pour obvier à cet inconvénient et pour faciliter les recherches, toujours malaisées quand toutes les pièces sont séparées, on chercha, surtout à partir des XII[e] et XIII[e] siècles, pendant lesquels les chartes se multiplaient rapidement, à copier les documents, en vue de l'usage journalier, sur des registres *ad hoc* que nous appelons des *cartulaires*.

Le scribe chargé de cette mission examinait le dépôt des archives, classait toutes les chartes selon le groupement qu'il trouvait déjà établi (1) ou d'après un ordre qu'il jugeait plus pratique (2) ; ensuite il les transcrivait avec plus ou moins de fidélité (3) l'une à la suite de l'autre, laissant au besoin des espaces blancs après chaque division. Le recueil ainsi formé était souvent tenu à jour ou du moins complété de temps à autre, par des scribes successifs, qui ajoutaient à la fin ou intercalaient à leur place convenable les nouveaux documents qui venaient enrichir le chartrier.

(1) Le classement des archives, sur lequel se modelait souvent l'ordre des pièces dans le cartulaire, était généralement basé — tout naturellement — sur l'organisation, les divisions et subdivisions des branches de l'administration à laquelle les archives appartenaient. Dans une grande abbaye, p. ex., on groupait ce qui se rapportait à la maison-mère, aux divers prieurés qui en dépendaient, aux grandes fermes qu'on exploitait ; on mettait ensemble toutes les pièces concernant une même terre, etc. On annotait parfois au dos des chartes le cartulaire et la page où on en pouvait trouver copie.

(2) Dans certains cartulaires d'institutions de moindre importance on s'en tenait parfois à l'ordre chronologique des chartes ; ainsi en est-il dans le cartulaire de la chapellenie de Saint-Liévin au Béguinage de Bruges. D'autres fois, comme dans le cartulaire de Saint-Donatien, conservé au Séminaire, on donnait successivement les bulles pontificales, les chartes épiscopales, les privilèges des comtes de Flandre, les statuts synodaux et autres actes.

(3) Comme l'utilité immédiate qu'on avait en vue était la facilité des recherches sur la teneur des chartes, il est arrivé bien des fois qu'on a abrégé les formules initiales et supprimé ou raccourci la liste des témoins. Souvent aussi on a rajeuni l'orthographe des documents.



Quelque cent ans plus tard, un autre copiste composait un nouveau cartulaire. Il copiait tout d'une traite le contenu de l'ancien recueil; ou bien il supprimait les pièces qui avaient perdu leur valeur juridique et transcrivait à l'endroit voulu les pièces ajoutées après coup ; ou même, se plaçant à un point de vue nouveau, il renouvelait tout le classement et composait son cartulaire dans un ordre différent du premier.

Les cartulaires pouvaient ainsi se succéder à des intervalles plus ou moins rapprochés ; et beaucoup d'anciennes institutions importantes, chancelleries princières ou épiscopales, abbayes ou villes, possédaient des séries de cartulaires très différents d'âge, de format, de conception et de contenu.

Les recueils de cette nature ne contenaient généralement que les copies des documents anciens, qui existaient séparément et servaient à établir des droits ou privilèges, et à délimiter des obligations ou des compétences, etc. Accessoirement cependant on y ajoutait des pièces d'une autre nature, ou même, dans certains cartulaires de gildes ou de confréries, toute espèce de pièces intéressant la société.

Le titre, s'il y en a un, indique d'ordinaire assez clairement la nature du recueil. Voici quelques-uns de ces titres : *Cartularium*, *Copiae cartarum*, *Registrum chartarum*, *Jura et privilegia*, *Transcripta*, *privilegiorum*, *Liber privilegiorum*, *Registrum bonorum censuum privilegiorum*, *Charterboek*, *Privilegieboek*, *Keurboek*, *Ordonnantieboek*, *Documentregister*, *Privilegien en statuten*, etc. (1).

On voit par là combien les cartulaires différaient des livres de comptes ou de rentes, des registres aux delibéra-

(1) Quand il y avait plusieurs cartulaires, on les dénommait souvent par la couleur de la reliure : Roodenboek, Zwartenboek, Wittenboek, etc. ; parfois on les distinguait par des lettres A, B, etc.

tions, des terriers, *liggers* ou descriptions de biens, des chroniques ou *dagboeken*, des obituaires ou nécrologes, etc. dans lesquels on inscrivait certaines catégories de faits concernant l'administration ou l'histoire de l'institution, mais qui ne servaient pas comme recueils de copies de chartes ou de documents diplomatiques existant séparément (¹).

Il est aisé, après ce qui précède, de juger quelle est l'importance des cartulaires au point de vue de l'histoire, de la toponymie, de la linguistique, etc. Les milliers de documents diplomatiques qu'ils renferment sont la source la plus objective et la plus riche de l'histoire du moyen âge.

Un nombre déjà très respectable de chartes sont publiées. Qu'il nous suffise de rappeler que la *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique* par feu M. Wauters compte dix gros volumes in-4° et s'arrête à la date 1350.

Dès sa fondation en 1839, la *Société d'Emulation* de Bruges a compris la nécessité de mettre à la disposition des historiens de la Flandre les trésors immenses contenus dans nos anciens cartulaires. Sa grande collection du *Monasticon Flandriae* qui, malgré ses imperfections, passe pour la plus importante publication de ce genre en Belgique, compte déjà une série de cartulaires d'abbayes ou d'institutions religieuses flamandes. Néanmoins la masse des chartes qui n'ont pas vu le jour n'est pas moins considérable et il ne sera jamais possible de tout publier. Cependant, pour éclaircir bien des points obscurs, le recours aux documents diplomatiques est indispensable.

Où les trouver? Beaucoup d'originaux ont disparu, et bien des chartriers restent cachés ou furent dispersés. Il faut, de toute nécessité, pouvoir recourir aux cartulaires, qui ont conservé et groupé le texte des anciennes chartes. Il

(¹) On trouve cependant parfois des documents importants à la suite de certains de ces recueils.



nous faut donc avant tout des *répertoires*, aussi complets que possible, des cartulaires conservés. C'est dans ce but que la Commission royale d'histoire a publié successivement un *Inventaire des cartulaires conservés dans les dépôts des archives de l'État en Belgique*, 1895, in-8°, 123 p.; *Inventaire des cartulaires conservés en Belgique ailleurs que dans les dépôts de l'État*, 1897, in-8°, 66 p.; *Inventaire des cartulaires Belges conservés à l'étranger*, 1899, in-8°, 87 p.

Mais ces répertoires sont forcément incomplets. Il existe, surtout dans les dépôts d'archives qui ne dépendent pas de l'État, et chez les particuliers, bien des cartulaires qui n'ont pas été inventoriés. Il s'agit donc de compléter les inventaires existants. Et en vue de ces recherches, les sociétés locales d'histoire peuvent rendre les plus signalés services.

C'est dans ce but que dès la première réunion du Cercle brugeois d'études historiques, le 11 avril 1903, nous appelions l'attention de nos amis sur la nécessité de rechercher les anciens cartulaires de la Flandre non encore inventoriés. Nous signalions à cette occasion, l'existence d'un certain nombre de ces recueils, qui ne figurent pas dans les inventaires publiés par la Commission royale. Depuis lors, nous en avons rencontré plusieurs autres. Dans une réunion plus récente, notre Cercle a pris des mesures pour poursuivre les recherches avec plus de méthode et d'esprit de suite.

Mais comme les moindres indications peuvent mettre sur la piste d'excellentes découvertes, et que toutes les bonnes volontés peuvent coopérer à cette œuvre, nous nous permettons d'adresser un pressant appel à tous nos lecteurs et amis. Nous les prions instamment de vouloir nous faire connaître les cartulaires flamands qu'ils connaissent, en dehors des dépôts des archives de l'État,

et s'il ne leur est pas posible de nous fournir tous les renseignements désirés, *qu'ils veuillent ou moins avoir l'obligeance de nous* **signaler l'existence** *de pareils recueils* ([1]).

***

Quelles sont les indications que doit fournir un bon répertoire de cartulaires ?

1° **L'institution** dont il contient les chartes et à l'usage de laquelle il a été composé : p. ex. comté de Flandre, Franc de Bruges, châtellenie, ville, abbaye, couvent, chapitre, église, table des pauvres, hospice, gilde, métier.

2° **Le contenu.** La *nature* des actes qu'il contient. S'il porte un titre, transcire celui-ci exactement et intégralement. Indiquer la *date* de l'acte le plus ancien, et celle du document le plus récent.

Ajouter la *langue* dans laquelle les actes sont rédigés : latin, flamand, français.

3° **L'âge** du cartulaire.

Ceci s'applique évidemment avant tout au noyau primitif du cartulaire, qui est écrit d'une seule main. Si on découvre l'année de sa confection et le nom du scribe, on ne manquera pas de les annoter. En dehors de ce cas, on devra se baser sur l'écriture ou sur d'autres indications (parfois sur la date des actes les plus récents du noyau le plus ancien). Pour les ajoutes postérieures, on peut se contenter d'indiquer d'une façon générale si elles sont nombreuses et à quels siècles appartiennent les actes.

4° Une **description sommaire du volume :** le format, la nature des matériaux (parchemin, papier) et le nombre des feuillets.

([1]) Nous serions heureux de connaître aussi les anciens **obituaires** ou **nécrologes** ainsi que les **chroniques**. Nous donnerons plus tard des renseignements sur ces intéressants documents.



5° **Le dépôt et le fonds d'archives** où le cartulaire est conservé.

6° **Les publications** qui auraient reproduit un nombre considérable des pièces contenues dans le cartulaire.

***

Voici deux exemples de ces notices :

Eeckhoutte (abbaye de chanoines réguliers de Saint-Augustin).

Transcripta privilegiorum ordinata per Dominum Hubertum Hauscilt abbatem, scripta per manus Joh. Vulre diaconi, anno Domini 1396.

Actes de 1130 à 1402 ; quelques ajoutes jusqu'en 1711.

Latin, flamand et français.

Ecriture : XIVe s. et suivants.

In folio, sur parchemin, de 11 feuillets.

Aux archives du Grand Séminaire de Bruges, fonds Eeckhoutte n. 179/151.

Zonnebeke (abbaye de Chanoines réguliers de Saint-Augustin).

Jura, privilegia et statuta abbatiae et conventus monasterii ecclesiae B. Mariae Sinnebekensis, primum quidem escripta ex originalibus instrumentis anno 1294, quibus successu temporis alia accesserunt, omnia iterum autenticata anno Domini 1512, et nunc demum ex antiquissimo illo autenticato, charactere item vetustissimo descripto libro, excopiatis noviter instrumentis anno 1632.

Actes de 1072 à 1295, avec quelques ajoutes jusqu'à 1512.

Ecriture : XVIIe siècle : 1632.

Latin, flamand, français.

In folio sur papier de 60 feuillets.

En voie de publication.

Archives du Grand Séminaire de Bruges, fonds Zonnebeke.

C. CALLEWAERT.

L'EXPOSITION DES PRIMITIFS A BRUGES

EN 1902.

On m'a demandé, à diverses reprises, quelques notes sur l'Exposition des Primitifs Flamands, quelques détails rétrospectifs sur son organisation, quelques renseignements sur ses résultats... La réponse à ces questions me paraissait longue et difficile: aussi étais-je très hésitant. Pour vaincre mes scrupules, on me fit remarquer que cette Exposition de 1902 avait été pour Bruges un véritable événement, qu'il importait donc, au point de vue de notre histoire locale, d'en recueillir les documents, et que leur place tout indiquée se trouvait dans les Annales de la Société d'Emulation.

Me parler histoire, me demander une collaboration aux travaux de la Société d'Emulation, c'était évoquer des souvenirs toujours bien chers et éveiller ainsi en mon âme des sentiments qui me désarmaient absolument...

Je cédai donc. Et, en exécution de cette promesse, j'apporte aujourd'hui à cette *Société d'Emulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre* dont mon père fut l'un des fondateurs, longtemps le président et toujours le collaborateur dévoué, non pas, hélas! une étude historique ou le résultat de quelque découverte de nature à jeter une lumière nouvelle sur un point obscur de nos Annales, mais simplement quelques souvenirs personnels sur un fait tout récent et encore présent à la mémoire de chacun.

En effet, cette Exposition, tout le monde l'a vue, et je ne puis dire des tableaux rien qui n'ait été éprouvé par les visiteurs.

Pourquoi donc venir en parler? Et quels sont auprès des lecteurs de l'Emulation, mes titres à les entretenir des œuvres de nos Primitifs? Ces tableaux, je ne les ai ni conquis, ni découverts. La plupart étaient glorieux déjà.

Certains d'entre eux avaient même une vraie cour d'admirateurs. Ceux qu'on ignorait alors, sont connus maintenant et célèbres aujourd'hui.

Eh bien! quoique que cela puisse paraître paradoxal, c'est précisément cette célébrité qui est la seule excuse de ces modestes et très simples notes.

Les tableaux célèbres ne sont-ils pas comme ces personnages illustres, pour lesquels l'histoire met à contribution les détails les plus familiers et à première vue les plus insignifiants?

Des écrivains éminents, membres de nombreuses académies, n'ont-ils pas mis au pillage, pour écrire l'histoire d'un homme qui identifie une grande époque, les petits cahiers de Joseph, le valet de chambre de Napoléon I? C'est que tout ce qui précède les combats et ce qui suit les victoires, est intéressant et souvent instructif dans ses moindres anecdotes.

Ayant été mêlé de très près à la cuisine préparatoire de l'Exposition, j'ai appartenu un peu, comme le Joseph de Bonaparte, à l'office; je lui ressemblai encore plus pendant la durée de l'Exposition, puisque j'en fus en quelque sorte le concierge, en ayant surveillé l'entrée et dirigé moi-même la garde pendant cent onze jours sur les cent douze jours de son existence (1); plus tard, au moment d'un départ qui me fendait le cœur, lorsque

(1) M. R. Coppieters t'Wallant me seconda dans cette besogne avec le zèle le plus grand.

je fis à nos chers Primitifs, avec les soins les plus minutieux et la déférence la plus grande, leur toilette de voyage, j'ai approché de plus près encore mon modèle...

Je vais donc, des salles superbes de l'Exposition, vous faire descendre à des sous-sols, et là vous donner quelques recettes! Peut-être serviront-elles un jour? Car, dans quinze ou vingt ans, il se trouvera bien un téméraire pour entreprendre une nouvelle Exposition des Primitifs à Bruges. Il le faut. Qu'il ne craigne pas; qu'il soit jeune et enthousiaste, et il la fera bien plus belle que ne le fut celle de 1902. Lui donner, à ce cher inconnu, quelques renseignements qui pourront lui être utiles et l'aider ainsi dans cette nouvelle et plus complète apothéose de l'art Flamand, voilà une des raisons qui m'ont le plus engagé à livrer à la publicité ces modestes souvenirs.

Ces notes me permettront aussi de soulever quelques voiles et de trahir quelques secrets. Et cette perspective m'a séduit et beaucoup encouragé. J'aurai, en effet, un vrai plaisir à divulguer aux nombreux lecteurs des Annales de l'Émulation la connaissance de faits que le public ignorait ou connaissait mal et que les intéressés cherchaient à lui cacher!

Cette publicité et ces indiscrétions seront même pour moi la manière, depuis longtemps désirée, d'acquitter quelque chose de la grande dette personnelle que j'ai contractée envers certains personnages qui ne cessèrent de m'apporter leur haut ou amical appui. Ce sera, d'une manière plus générale, l'occasion d'accomplir un devoir de justice et de rendre à César ce qui revient à César. Le public ne pense trop souvent qu'à ceux qui s'agitent devant lui: il ne songe pas assez à ceux qui travaillent dans le silence et l'ombre. Il voit le succès: il ne recherche pas ceux qui l'ont rendu possible. Les qualifications données

par un catalogue font recueillir par quelques personnes qui y figurent avec des titres ronflants, les honneurs qui revenaient à des membres protecteurs, dont la haute, dévouée et constante intervention a cent fois décidé d'une victoire cent fois compromise.

Et puisque je parle de membres protecteurs, deux noms se pressent sous ma plume. Au point de vue de la justice comme sous celui de la gratitude personnelle, j'ai hâte d'en tracer les lettres : M. *Beernaert*, Ministre d'État, le Comte *Charles d'Ursel*, le regretté Gouverneur de la Flandre Occidentale !

L'un vis-à-vis du Gouvernement, des administrations communales, fabriciennes ou de musées, puis hors de Belgique, partout où la renommée de son éloquence et de son illustration politique avait pénétrée, c'est-à-dire dans l'Europe entière, me vint sans cesse en aide, à tel point qu'un jour, ce Ministre d'État, que rien pourtant ne lasse lorsqu'il s'agit de son pays et de l'art national, m'écrivit : « Décidément être président d'honneur de l'Exposition de Bruges n'est pas une sinécure ». Ceci était un *post-scriptum*. La première partie de la lettre m'annonçait qu'il avait fait à l'instant les démarches que je le priais de tenter. Quelques jours après, comme toujours en pareil cas, j'apprenais le succès de la négociation. Et, c'est ainsi que nos plus beaux Primitifs nous arrivèrent...

Ce fut à Bruges — le croirait-on — que l'Exposition en préparation eut le plus d'obstacles à surmonter, et personne ne serait parvenu à les vaincre si le Comte d'Ursel ne s'était trouvé providentiellement à la tête du Gouvernement de la Flandre Occidentale.

Le regretté Comte d'Ursel avait été zouave pontifical, et ce passé avait laissé sur son âme une double et ineffaçable empreinte. Ses convictions profondes avaient pris à Rome une grandeur et une hauteur de vues toutes

chrétiennes. D'autre part, le métier militaire avait mis au service de ces idées élevées une énergie toute militaire. On retrouvait toujours le zouave sous l'habit du Gouverneur. Et naturellement, la difficulté n'effrayait pas ce cœur de soldat qui battait sans cesse pour les causes les plus nobles! On peut dire, en toute vérité, qu'il ne craignait ni les batailles, ni les longues campagnes, quand le but à atteindre était de nature à rehausser l'éclat de sa province, à servir ses intérêts, à glorifier son passé...

Ah! qu'on me permette cette parenthèse, qui est comme une couronne que je veux déposer sur une tombe vénérée : qu'on me laisse rappeler combien le Comte d'Ursel aimait notre Flandre et les aspirations élevées qu'il avait pour Bruges!... Que de fois il me fit part de ses beaux projets, de ses patriotiques espoirs, de tout ce qu'il aurait voulu faire de grand et d'utile; que de fois je le vis à l'œuvre pour réveiller des énergies, sécouer des apathies, susciter des enthousiasmes, appeler des progrès!...

Il est facile de deviner d'après tout ceci, le secours que je trouvai à l'hotel du Gouvernement à Bruges.

Cependant, au premier abord, le Cte d'Ursel s'était montré assez sceptique : une semblable entreprise lui semblait irréalisable. Mais lorsqu'il vit que, malgré ses appréhensions et ses doutes, nous voulions la tenter, avec quelle énergie, quelle constance, quelle bienveillance il nous aida!

Aux noms de MM. Beernaert et d'Ursel, membres de notre comité d'honneur, je dois ajouter toute une liste de membres effectifs de nos comités belges et étrangers.

En Belgique, que de concours dévoués je trouvai! Le Bon de Vinck de Winnezeele, MM. Cardon, Hulin, Verlant, Wauters, Koch, de Witte, Bon Alb. van Zuylen, le R. P.

van den Gheyn, M. R. Coppieters t' Wallant, des dames mêmes, comme Madame Paul Errera, mirent le zèle le plus grand à faire réussir nos projets.

A l'étranger, il me faut citer MM. Weale, Spielmann, Friedländer, Firmenich-Richartz, le D[r] Bredins, etc., etc. car bien d'autres encore mériteraient d'être nommés, mais mon énumération serait interminable. Je me borne donc à ces noms principaux. J'adresse un hommage tout particulier et l'expression d'une reconnaissance spéciale au B[on] de Vinck et à M. Ch. L. Cardon qui « travaillèrent » — c'est le mot — avec une ardeur et un dévouement inégalés. Le merveilleux arrangement de Gruuthuse fut l'œuvre du B[on] de Vinck. M. Cardon, après s'être mis en quatre pour m'obtenir des tableaux et des œuvres d'art, prit une part importante au travail difficile et ingrat du placement de nos Primitifs.

Mais avant de parler du placement des tableaux — ce qui nous mettrait à quelques heures de l'ouverture de l'Exposition — il serait peut-être logique de raconter sa génèse et de montrer comment l'idée même d'une Exposition de Primitifs prit naissance.

Elle eut son origine dans le succès d'autres entreprises similaires. Ce furent, en effet, les résultats des expositions Rembrandt à Amsterdam et Van Dyck à Anvers qui suggèrent à Monsieur Wytsman de Bruxelles l'idée d'organiser, dans la capitale de la Belgique, une Exposition de Primitifs.

M. Wytsman s'assura quelques concours, obtint même quelques adhésions et, continuant sa tournée, vint demander les tableaux de Bruges pour Bruxelles.

Pour nous autres brugeois, la réponse qui fut faite à sa demande est facile à deviner. Ce refus rendait évidemment l'Exposition de Bruxelles impossible ; toutefois M.

Wytsman ne renonça pas à son idée. Il se dit que puisque la montagne ne venait pas à lui, il fallait aller à la montagne. La montagne, c'était Bruges. Il arriva donc à Bruges et rencontra dans les salons du Gouverneur, qui était alors M. le B[on] Ruzette, des délégués de l'administration communale, des hospices et quelques amateurs d'art.

M. Wytsman exposa son nouveau projet qui consistait à faire l'Exposition à Bruges même. Tout alla bien jusqu'au moment où il demanda un subside. On lui répondit, m'a-t-on raconté, qu'on lui accorderait 300 francs. M. Wytsman qui évaluait la dépense à 100,000 francs et espérait un subside de 15 ou 20,000 francs, plia ses papiers et partit sans esprit de retour.

Complétement découragé et ayant renoncé définitivement à rien tenter à Bruges, il passa la main, sans se faire prier, à un brugeois, M. Tulpinck. Celui-ci, une fois en possession du dossier Wytsman, demanda et obtint de M. Ruzette la convocation d'une nouvelle réunion pour examiner de rechef la même affaire.

C'est donc bien M. Wytsman — je tiens à lui rendre une seconde fois cette justice — qui fut le véritable « promoteur » de l'Exposition des Primitifs. Je lui avais déjà reconnu cette qualité dans mon discours de clôture de l'Exposition. Et, lui-même, dans une brochure imprimée à Bruxelles, avait revendiqué à son tour ses droits à ce titre. Il est vrai qu'après le succès de l'Exposition, cela n'a pas empêché une autre personne de prendre sur des circulaires et des imprimés français et flamands répandus à profusion, les noms ronflants et devenus glorieux de « *promoteur*, *organisateur*, *ontwerper* », etc. de l'Exposition !

La seconde assemblée qui fut réunie chez le B[on] Ruzette, eut lieu le 17 décembre 1900. Elle était fort nombreuse : le Collège échevinal de la ville de Bruges y était

représenté, ainsi que les administrations fabriciennes et hospitalières, les sociétés archéologiques, les artistes et les amateurs d'Art.

M. Tulpinck développa de nouveau le projet de M. Wytsman, c'est-à-dire l'idée de réaliser à Bruges même et d'y organiser l'Exposition des Primitifs, décidée d'abord à Bruxelles. Il déclara que cette entreprise pouvait se faire avec des frais bien moins considérables que ceux indiqués par M. Wytsman, et que par conséquent l'obstacle qui avait tout fait échouer disparraissait.

A l'appui de cette affirmation, il produisit le devis des dépenses qu'entraînerait selon lui cette Exposition. Ce devis était loin d'atteindre les 100.000 francs indiqués par M. Wytsman.

Le voici, du reste :

Assurances sur 6 millions	fr.	3,000
Surveillance 15 hommes (100 jours à 2 fr.)	»	3,000
2 chefs surveillants à fr. 2.50 par jour	»	500
Transports et assurances de transport	»	2,500
Caisses	»	1,500
Menuiseries	»	4,000
Aménagement	»	1,500
Déballage et emballage	»	1,000
Publicité, frais de voyage, de bureau et divers	»	1,500
Imprévu	»	2,800
2 Pompiers	»	500
Total.	fr.	23,800

C'est-à-dire moins du quart de la somme prévue par M. Wytsman. Nous verrons plus tard combien ce nouveau calcul était peu sérieux. Qu'il me suffise de dire, pour le moment, que les frais de l'Exposition s'élévèrent à plus de **160.000** francs !

Cependant ce chiffre de 23.800 francs avait jeté un froid sur l'assemblée. M. Tulpinck assura alors qu'il était plutôt exagéré et très probablement au dessus de la réalité. Malgré cela, quand il fallut trouver les moyens de constituer cette somme, le froid devint glacial. Un membre du Collège se leva pour dire qu'il ne savait pas ce que l'administration communale déciderait, mais qu'il pensait que son subside ne pourrait dépasser 2000 fr. Un membre de la Députation permanente ajouta que le subside de la province ne serait probablement pas supérieur à 500 francs.

Les choses allaient très mal... Ce fut alors que le Gouverneur, avec un grand à propos, pour empêcher un naufrage complet, déclara qu'il allait constituer un comité de trois membres qui ferait une nouvelle étude du projet et tenterait des démarches auprès du Gouvernement et de la ville de Bruges afin de savoir exactement quels subsides on pourrait obtenir.

Mais lorsqu'il fallut nommer cette commission, personne, sauf naturellement M. Tulpinck, ne voulut en faire partie. Chacun avait un prétexte pour s'y soustraire. Le Gouverneur, de rang en rang, arriva jusqu'aux places du fond. Venu en retard, j'occupais la dernière chaise de la dernière ligne, et ce fut à ce hasard, je pense, que je dus d'être désigné. En effet, le B[on] Ruzette, appuyé par tous ceux qui désiraient échapper à cette mission plus que douteuse, ne voulut pas accepter mes excuses, car elles l'eussent obligé à recommencer toute la tournée. M. De la Censerie, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, dut à ce titre de subir la même violence.

A quelques jours de là, le Baron Ruzette était brusquement et mortellement frappé. Ce fut un deuil général, dont chacun de nous a gardé le triste souvenir.

Pour la future Exposition, cette mort, qui lui enlevait un partisan convaincu et un puissant protecteur, était un coup terrible.

De longues semaines se passèrent avant que le Comte d'Ursel ne fût nommé. Celui-ci voulut bien confirmer le mandat que nous avions reçu de son prédécesseur; mais le temps perdu était trop considérable pour qu'il fût encore possible de faire l'Exposition en 1901, comme cela avait été préconisé par M. Tulpinck.

En la reculant d'un an, nous gagnâmes un délai qui fut même trop court à mon avis. Car, si j'avais eu quelques mois de plus, il est bien des démarches que j'aurais encore pu tenter et des tableaux que j'aurais obtenus !

Lorsqu'on refera une exposition de Primitifs, qu'on s'y prenne trois ans d'avance et que durant ces trente six mois, on travaille chaque jour !

Aussitôt après l'audience, pendant laquelle le C[te] d'Ursel nous avait continué notre mission, je me mis à l'ouvrage.

Mon premier soin fut d'examiner sérieusement les prévisions de dépenses. J'eus aussitôt la conviction que M. Wytsman, dans ses calculs, devait être bien près des probabilités. J'estimai que sans 10,000 francs de subside de la ville, 25,000 de l'État et 5,000 de la province, il était impossible de rien tenter. On m'objecta, avec de grands désespoirs, que j'allais tout ruiner et que je voulais obtenir des choses *impossibles*. Je répondis que si l'on ne voulait pas nous donner les moyens de mener à bien l'entreprise, il valait mieux ne pas la commencer.

Mais avant de demander des subventions, il était de bonne diplomatie de nous assurer de hauts concours moraux. Et c'est là un point extrêmement important, sur lequel j'appelle l'attention de tous les organisateurs d'expositions de tableaux à venir.

Je partis donc pour Bruxelles, et naturellement je me rendis en premier lieu chez M. Beernaert, ministre d'État.

Il se montra d'abord assez mal disposé pour notre entreprise brugeoise. N'était-ce pas Bruges qui avait fait échouer l'Exposition projetée à Bruxelles, qu'il avait plus que tout autre patronée ? M. Wytsman qui était allé à Bruges sur sa recommandation, n'y avait-il pas été si mal reçu qu'il avait jeté le manche après la cognée ?...

Que faisait-on, du reste, à Bruges pour les arts ? Où pourrait-on y exposer des tableaux en grand nombre, alors qu'on n'avait pas même un local décent pour les chefs-d'œuvre de l'école des Van Eyck appartenant à la ville ?...

Tout cela était bien vrai, hélas !... Je dus plaider les circonstances atténuantes, évoquer les souvenirs du passé, parler d'un avenir meilleur, insister sur le caractère artistique et patriotique de ce projet. Ces dernières considérations furent décisives. Patrie, Art, sont deux mots magiques pour M. Beernaert, et les gloires du passé comme les espérances de l'avenir en ce qui concerne Bruges, lui sont, malgré tout, particulièrement chères. Il l'avait déjà montré dans la question de Bruges port de mer, il devait le prouver encore plus, si possible, dans l'entreprise de l'Exposition des Primitifs Flamands.

Il daigna donc accepter le titre de Président d'honneur de l'Exposition de Bruges que je lui offrais. Ce fut ma première et plus importante victoire.

De chez M. Beernaert, j'allai chez M. le baron van der Bruggen, ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts.

M. van der Bruggen m'arrêta dès les premiers mots de mon exposé : « Est-ce l'administration communale de Bruges qui organise cette affaire ? » Et sur ma réponse négative, il me déclara que le gouvernement ne pouvait pas subsidier des entreprises particulières ; que, du reste, un projet aussi difficile était irréalisable si la ville de Bruges ne lui donnait pas un caractère officiel et n'en prenait pas l'initiative et les responsabilités auprès des

prêteurs. J'eus la maladresse de parler de l'Exposition Van Dyck à Anvers. Cela permit au ministre d'appuyer sa théorie d'un exemple. Et non seulement, il me fit remarquer que l'Exposition Van Dyck était officiellement organisée par la municipalité, mais que malgré cela, elle avait laissé un déficit. Or, à Anvers, on avait des locaux tout aménagés, alors qu'à Bruges nous aurions à en arranger et à en décorer à grands frais...

Hélas ! à aucun prix, le Bourgmestre de Bruges ne voulut prendre le rôle et assumer les responsabilités indiqués par le ministre. Bien plus, il ne croyait pas à la possibilité de cette entreprise : « Je manque un peu de confiance, m'écrivait-il, dans la possibilité de réaliser ce projet. Je suis effrayé des difficultés, des charges, des risques qu'il entraîne, même pour les organisateurs. »

Ce fut là un moment critique. De tous les côtés, nous recevions des conseils de ce genre, vrais douches glacées tombant sur la flamme de notre premier enthousiasme. Personne ne voulait même accepter la présidence de cette hasardeuse entreprise !

Nous ne nous laissâmes cependant pas décourager, et la suite nous donna raison. C'est encore une constatation qu'il est utile de faire, dans l'intérêt des expositions à venir.

Je retournai donc chez M. van der Bruggen. Celui-ci, sans rien modifier à sa manière de voir, me renvoya au Directeur du Beaux-Arts « qui, me dit-il, me prouverait, en me montrant le dossier de l'Exposition d'Anvers, le bien fondé de ses craintes et de ses objections. »

Je n'avais pas l'honneur de connaître M. Verlant. Dispensateur éclairé et tout puissant de la manne gouvernementale aux artistes, son bureau est sans cesse assiégé de quémandeurs qui tous se disent artistes.

Il est donc tout naturel qu'il fronce ses noirs sourcils

et prenne son air le plus grave et son regard le plus sombre quand il voit entrer un inconnu. Cet accueil sévère se dissipa après quelques instants de conversation, et M. Verlant me montra bientôt qu'il s'intéressait à notre entreprise et qu'il serait heureux de pouvoir la soutenir officiellement. Mais la chose lui paraissait bien difficile. Et de même que le ministre, il me répétait sans cesse : « Pourquoi la ville de Bruges ne fait-elle pas comme la ville d'Anvers et ne donne-t-elle pas une estampille officielle à l'Exposition ? Dans tous les cas, ajouta-t-il, le Gouvernement ne pourra faire plus que de doubler le subside accordé par la ville de Bruges. » Or, il résultait d'une conversation que j'avais eue avec un membre influent du Conseil communal que nous ne pouvions espérer que deux ou trois mille francs au maximum, comme subside de la ville. Cette somme doublée par le Gouvernement, nous donnait comme total cinq ou six mille francs !

Cela eût paru peut-être possible à certaines personnes, avec le devis de 23,800 francs dont on avait donné lecture à notre réunion chez le B[on] Ruzette ; cela me semblait absolument dérisoire avec des prévisions de dépenses se rapprochant du total indiqué par M. Wytsman, chiffre que je croyais réel.

Il fallait donc coûte que coûte obtenir de la ville un subside beaucoup plus considérable. C'était la base de tout : si l'administration communale ne l'accordait pas, eh bien ! on renoncerait à l'Exposition. Se désister valait mieux, me semblait-il, que d'arriver à une débacle ou à un pitoyable échec.

Cette manière de voir n'était pas partagée par tout le monde ; mais elle prévalut néanmoins et j'adressai aussitôt une requête au Conseil communal pour obtenir un subside de 10,000 francs, puis un même exposé au Conseil provincial pour lui demander 5,000 francs.

Ces deux subsides — à l'étonnement de tout le monde — nous furent accordés. Il serait trop long de raconter toutes les démarches qui les précédèrent, mais aucun moyen pour réussir n'avait été négligé. Et ce principe avait été appliqué : qu'une requête écrite et collective doit toujours être accompagnée de visites personnelles.

Dès que le subside de la ville nous fut acquis — sans attendre celui de la province qui ne pouvait être voté que plus tard — je retournai au ministère des Beaux-Arts.

M. Verlant était d'accord avec moi sur le principe, mais non encore sur le *quantum* du subside ; après des discussions qui durèrent toute une journée et dans lesquelles je me montrai entêté comme un Breton, puis après de longues conférences avec le Ministre, j'obtins un subside de 25,000 francs. Quel triomphe !

Encouragé par ce succès, je fis aussitôt des démarches du même genre auprès de la Compagnie des chemins de fer de la Flandre occidentale qui m'accorda 1,500 francs.

Enfin, des concitoyens généreux se firent membres protecteurs de l'Exposition et me versèrent chacun une somme de cent francs. C'est un devoir pour moi de citer leurs noms ; les voici : MM. le Bon P. van Caloen de Basseghem, C. van Caloen de Basseghem, le Bon E. van Caloen, le Bon M. de Crombrugghe, L. De Meulemeester, V. De Meulemeester, G. Baert, J. Dobbelaere, G. Eloi, Empain frères, R. Fraeys, F. Ganshof, A. Ganshof, Janssens de Bisthoven, Jooris, Joos de ter Beerst, le Baron Lambert, A. Kervyn, van Ockerhout, le Baron Peers de Nieuwburg, van der Renne de Daelenbroeck, A. Ronse, le Baron Ruzette, L. Ryelandt, J. Schramme, A. Solvay, D. Van Caillie, Van der Ghinst, Me Van der Meersch, A. van de Walle, van Ruymbeke, C. Verhaeghe, E. Verstraete, E. Visart de Bocarmé, le Baron Prosper van Zuylen van Nyevelt, Van den Bogaerde.

Les subsides obtenus se composaient donc de :

10,000 fr. de la ville de Bruges
5,000 fr. promis par la Députation permanente
25,000 fr. de l'État
1,500 fr. de la C[ie] de la Flandre
3,800 fr. de nos membres protecteurs;

total 45,300 francs !

Tant d'argent augmenta mes ambitions et me décida à greffer toute une série d'autres expositions sur celle des tableaux.

Cette pensée me poursuivait depuis longtemps : aux tableaux, je voulais adjoindre les miniatures, les orfèvreries, les sceaux, les monnaies et le mobilier. Je désirais compléter notre projet de façon à donner au visiteur une idée, aussi approximative que possible, de la civilisation artistique qui règnait à Bruges, sous les ducs de Bourgogne.

Plusieurs de mes collègues trouvaient bien imprudent et peu raisonnable de compliquer ainsi l'entreprise déjà difficile et aléatoire des tableaux. Je persistai néanmoins dans mon idée ; et comme nous avions décidé de convoquer une réunion de toutes les personnes qui avaient adhéré à notre projet, je me promis d'en profiter pour porter devant l'assemblée cette question et pour y poser le problème.

Voici en quels termes j'exposai et défendis ma thèse :

. . . .

« Ne devons nous pas, à Bruges même, faire revivre dans son ensemble cette époque si glorieuse des ducs de Bourgogne ?... Ne devons-nous pas l'y faire revivre toute entière ?...

« Est-il une entreprise plus digne de notre zèle, que de chercher à reconstituer, par la réunion de ses chefs-

d'œuvre de peinture, de sculpture et d'orfèvrerie, le caractère d'une époque où les arts atteignirent un si haut développement ? . . . .
. . . .

« Est-il, pour une semblable Exposition, un cadre comparable à celui de Bruges ? N'est-ce pas à Bruges que fleurirent, au XV[e] siècle, tous les arts, sous la double influence du génie industriel des communes flamandes et du faste royal des ducs de Bourgogne ?

« Si Jean Van Eyck n'est pas né à Bruges, c'est Bruges qu'il adopte... Et n'est-il pas plus glorieux d'avoir été choisi par ce grand peintre pour être le séjour de sa gloire, que de lui avoir donné le jour ? N'est-ce pas sous le nom de Jean de Bruges, que sa renommée s'étend dans toute l'Europe ?

« N'est-ce pas à Bruges que tous les chefs d'école viennent, comme à une source unique, puiser les enseignements de l'immortel maître ?

« N'est-ce pas enfin par les peintres de Bruges que l'école Flamande exerce, à cette époque, sur le monde entier, une influence prépondérante ?

« Bruges a donc un devoir de reconnaissance à remplir vis-à-vis de ses plus glorieux enfants. Ce qu'Amsterdam a fait pour Rembrandt, ce qu'Anvers a fait pour Van Dyck, Bruges le doit à Van Eyck, à Memling, à G. David, et même à ses Claissens et à ses Pourbus.

« Laissez-moi, à ce propos, vous rappeler les paroles d'un savant étranger (1) qui s'est beaucoup occupé des ducs de Bourgogne. Parlant des Maîtres primitifs de l'Ecole de Bruges, il disait, il y a longtemps déjà : « Je ne crois pas que la Belgique puisse reculer devant la tâche si belle de mettre un jour sa gloire et son art du XV[me]

(1) M. de la Borde.

siècle en évidence... On doit attendre d'elle cet effort de dévouement patriotique ! »

« Il est impossible, Messieurs, que ces justes paroles ne trouvent pas enfin un écho dans la vieille cité, berceau de toutes les merveilles du moyen-âge, au milieu surtout de cette élite, réunie aujourd'hui dans les murs mêmes de ce palais de Gruuthuse, dont le fastueux seigneur, grand protecteur des arts, s'appelait Jean de Bruges !

« Non, Messieurs, nous entendrons cet appel patriotique; car, comme le disait souvent une voix qui m'était particulièrement chère : « les sociétés qui ne savent pas honorer leur passé, ne méritent pas un glorieux avenir ! »

« Cette noble fierté du passé, gage certain de l'avenir, est — je le constate avec joie — un sentiment que l'on a toujours eu à Bruges. Vers la fin du XVe siècle déjà, un des griefs principaux contre Maximilien, fut la dispersion des richesses artistiques réunies par la maison de Bourgogne.

« Cherchons donc à refaire, au moins d'une manière momentanée, ce que les Brugeois d'alors réclamaient avec tant d'énergie.

« Reconstituons cette page d'histoire, glorieuse entre toutes, et nous n'aurons pas seulement servi Bruges, mais bien la Belgique entière, mais l'art dans sa conception la plus élevée !

« Il y a bien des années déjà, l'Académie royale de Belgique inscrivait parmi ses concours la question suivante : « Quel a été le point de départ et le caractère de l'art flamand sous les ducs de Bourgogne. Quelles sont les causes de sa grandeur et de sa décadence ? » Notre Exposition de tableaux et d'enluminures résoudra, en mettant sous vos yeux tous les éléments réunis d'une sérieuse étude, cette question, d'un intérêt capital.

« Et à côté de cette galerie, si instructive pour tous, où

l'on pourra voir les sources, l'éclosion, l'épanouissement et les causes d'affaiblissement graduel de l'école primitive flamande, nous chercherons, dans ce merveilleux palais même, si plein de souvenirs artistiques, à reconstituer, avec des tapisseries de toute lisse, tissées à Bruxelles, avec les belles étoffes de Gand, avec les joyaux ciselés à Anvers ou venus des rives de la Meuse, avec les miniatures des précurseurs de Van Eyck, avec quelques exemplaires de la belle « librairie » des seigneurs de Gruuthuse, nous chercherons avec tous ces précieux trésors, à reconstituer la demeure d'un des plus puissants et des plus éclairés parmi les nobles protecteurs des arts au XVe siècle.

« C'est ce but, plein d'intérêt et d'enseignements, c'est ce but élevé et patriotique, que je vous propose, Messieurs, et c'est pour y atteindre que je réclame avec instance votre précieux et plus dévoué concours. »

Ce projet fut accepté par toute l'assemblée. Le comte d'Ursel qui la présidait, était enchanté de la façon dont les choses s'étaient passées et commençait à avoir foi dans le succès de notre entreprise.

Cependant tout ceci n'avait pas l'importance qu'on pourrait croire. Un seul membre de notre futur comité des tableaux assistait à la séance et d'autres notabilités encore s'étaient excusées. C'était là un mauvais symptôme et j'en eus bientôt l'explication.

A ces personnages haut placés dans la direction de nos musées nationaux, par une impardonnable négligence, on avait simplement envoyé, pour leur demander leur participation la plus active, un bout de circulaire imprimée.

De là un légitime froissement et une hostilité dont M. Verlant eût la bonté de me signaler les dangers.

Je ne connaissais pas les personnes envers lesquelles on avait ainsi manqué d'égards et qui, pour cette raison, n'avaient même pas répondu à notre convocation, mais je

m'empressai cependant de leur écrire longuement pour les prier d'agréer mes excuses.

C'étaient des hommes aimables et bienveillants ; ils me le montrèrent par les lettres qu'ils m'adressèrent aussitôt.

Mon impression fut encore meilleure lorsque, quelques jours plus tard, chez M. Beernaert qui avait la bonté de nous réunir, je fis la connaissance de MM. Cardon et Wauters du Musée de Bruxelles, Koch du Musée d'Anvers, Maeterlinck du musée de Gand, etc.

Nous eûmes ainsi, de nombreuses réunions chez M. Beernaert, qui les présidait toujours lui-même.

C'était intéressant, instructif, charmant. Tout le monde prenait des engagements, faisait des serments ; mais la fois suivante M. Beernaert constatait que peu de chose avait été fait. Les tableaux n'arrivaient pas...

La besogne la plus utile qui fut accomplie, se résume en la formation de comités étrangers de membres protecteurs.

Car, ces comités constitués, je pus me mettre à correspondre directement avec eux, et ce fut seulement alors que les choses avancèrent un peu.

En Angleterre et en Allemagne, j'avais trouvé des correspondants d'un zèle et d'une compétence remarquables. A Londres, c'étaient MM. Weale et Spielmann.

En Allemagne, MM. Friedlaüder et Firmenich-Richartz.

Pour donner une idée du zèle de M. Is. Spielmann, il me suffira de dire que je conserve de lui plus de cent cinquante lettres remplies de renseignements utiles.

Tout le monde connait l'amour de M. Weale, le vénérable père de G. David, pour les Primitifs ; aussi n'étonnerai-je personne en disant qu'il se dévoua de tout son cœur à leur apothéose.

Il était également un excellent correspondant, et parmi plus de deux mille autographes, intéressantes réponses

à des lettres que j'ai écrites à l'occasion de l'Exposition des Primitifs, les siennes occupent une place d'honneur.

Tous ces autographes réunis forment une précieuse collection. Je ne regrette donc pas d'avoir tenu pendant les dix-huit mois qui ont précédé l'Exposition, à écrire moi-même toutes les lettres de quelqu'importance. Que ceci soit un encouragement ! La besogne est un peu rude et demande de la persévérance ; mais que d'avantages à négocier sans intermédiaire, à préparer soi-même le terrain, à poursuivre un plan avec suite ! A chaque personne, il faut un argument spécial et souvent on ne peut procéder que par étapes. Avec chacune, il faut tenir compte des renseignements obtenus sur elle. Avec toutes, il faut des formes, mais ces formes doivent varier naturellement suivant le rang et la situation. Comment cela peut-il se faire dans un bureau ?

Je crois donc que le succès d'une Exposition difficile dépend en grande partie de la correspondance qui doit s'établir ainsi, directement, entre les futurs prêteurs et celui qui a la conduite de l'entreprise. Je pense même que c'est là un bon conseil — une bonne recette si vous voulez — que je donne à ceux qui auront la patriotique pensée de réunir encore quelque jour les chefs-d'œuvre de nos maitres flamands dans ce Bruges qui est l'endroit tout indiqué pour leur glorification.

Je viens de parler du zèle de plusieurs de nos distingués correspondants de l'étranger.

Il n'en fut cependant pas partout ainsi, et à St-Petersbourg notamment, nous ne trouvâmes pas le concours qui eût été nécessaire pour obtenir certains tableaux qui par leur maîtrise, tels les Van Eyck, ou leur provenance, tel un Q. Metsys ayant appartenu autrefois à l'église de St-Donat, avaient leurs places tout indiquées à Bruges. Le

vrai moyen, si le temps ne nous avait pas fait défaut, eut été d'aller soi-même à St-Petersbourg. Que le président de la future Exposition des Primitifs prenne sur ce point de meilleures dispositions que moi et... un billet pour St-Petersbourg...

Pour faire compensation, certains autres de nos correspondants péchaient, au contraire, par excès de zèle.

C'est ainsi qu'une grande dame de Paris, à laquelle un de nos présidents d'honneur avait bien voulu recommander notre entreprise, répondit aussitôt à ma requête avec un tel enthousiasme qu'il lui fallut seize pages pour en résumer les impressions, rédigées cependant en style télégraphique!

La lettre se terminait par quelques questions « destinées à lui permettre de continuer des démarches déjà commencées. » Elle n'avait pu faire grand'chose encore, mais cette charmante et irrésistible protectrice des Arts, m'annonçait qu'avec les renseignements demandés, elle arriverait, en peu de jours, à nous former à Paris un comité d'une trentaine d'hommes dont elle m'énumérait les noms et les qualités qui, dans la plupart des cas, n'avaient aucun rapport avec nos Primitifs. Elle ajoutait qu'elle s'occupait déjà d'adjoindre à cette compagnie des trente, une armée de deux cents dames patronesses, choisies parmi les plus élégantes de Paris, ainsi qu'elle avait fait dans une autre Exposition. « A ces trente personnages et à ces deux cents dames, disait en terminant ma correspondante, vous écrirez vous-même « en leur affirmant que ce que vous leur demandez ne les engage à rien. » « C'est ainsi, ajoutait-elle finement, qu'il faut toujours faire en commençant... Aux propriétaires de chefs-d'œuvre ne parlez surtout pas de leurs tableaux... dites leur qu'il ne s'agit que d'un patronage moral... Plus tard, s'ils ne se montrent pas très disposés à prêter,

faites paraître des articles dans les journaux, où vous mettrez en vedette les noms des exposants futurs. Pour les hommes, la vanité et aussi, si vous le pouvez, l'espoir de quelque décoration... Pour les dames, si vous avez l'âme poétique, les lettres les plus poétiques possibles et puis des prospectus de l'Exposition sur un papier élégant, encadrés d'un joli motif de l'époque... »

Cette grande dame connaissait le cœur humain, et ses conseils ne sont pas à dédaigner. Quant à moi, j'avoue que plus d'une fois j'en tirai le plus grand profit et que bien souvent j'en remarquai la justesse.

Cependant l'impression que me fit cette lettre, au moment de sa réception, n'avait rien de philosophique. Cette lecture, au contraire, me bouleversa... Dans ces seize pages, je ne voyais qu'une chose : deux cents amazones commandées par trente officiers de toute espèce, de tout grade et de tout âge et lancées dans mon arène, sans me prévenir et sans crier gare ! Quelle avalanche ! Quelle invasion ! Comment l'éviter ?

Je pensai qu'il n'y avait pas à hésiter et qu'il fallait partir sur l'heure pour Paris. J'arriverais peut-être encore à temps pour empêcher cette nouvelle croisade de se constituer ? Et cela était d'autant plus important pour moi, que j'avais déjà écrit à divers personnages éminents, à Paris, précisément pour leur demander de former un comité. Voyez-vous ma position entre ces deux comités : celui des deux cents dames avec leurs trente caporaux, et celui composé chez M. Beernaert et comprenant M. le B[on] d'Anethan, notre ministre à Paris, M. Berger, député, membre de l'Institut, président des Amis du Louvre, M. Roujon, directeur des Beaux-Arts, M. Gruyer, membre de l'Institut et conservateur du musée de Chantilly, M. Denys Cochin, député, M. Ch. Ephrussi,

directeur de la gazette des Beaux-Arts, M. Bonnat, membre de l'Institut, le C[te] G. de la Rochefoucauld, président de la société des artistes-amateurs, M. Benoist, conservateur au musée du Louvre, M. G. Dreyfus, l'érudit et aimable collectionneur, etc. etc.

J'avais déja reçu de toutes les personnes que je viens de citer, des réponses favorables aux lettres personnelles que je leur avais adressées. Je m'étais même donné beaucoup de peine en cherchant pour chacun d'eux des arguments *ad hominem*, et le succès avait recompensé mes efforts puisque tous ceux auxquels je m'étais adressé — sauf deux — m'avaient envoyé très aimablement leur adhésion.

Deux avaient refusé : M. R. Kahn et M. Goldschmidt. Le premier était fort dangereusement malade ; le second connaissait trop bien la recette que ma correspondante de Paris m'avait indiquée. « Vous me demandez de faire partie de votre comité, m'avait-il écrit, puis une fois que je serai des vôtres, vous me demanderez mes tableaux. Comme j'ai pour principe de ne jamais les prêter, vous m'excuserez de décliner l'honneur que vous me proposez... »

C'était court, mais juste !

Le président de notre comité français était M. G. Berger, c'est-à-dire l'homme le plus aimable et le plus dévoué aux arts qui se puisse trouver. Il m'avait adressé une lettre charmante me promettant tout son concours. Et ce ne furent point là de vaines paroles. Je suis très heureux de pouvoir le remercier publiquement de tout ce qu'il fit pour l'Exposition de Bruges.

Me voilà donc en route pour Paris, me demandant tout le temps de mon voyage comment je m'y prendrais pour empêcher, sans la froisser, ma trop ardente correspondante de procèder au recrutement de ses deux cents dames ou, si le mal était déja fait, ce que je pourrais

inventer pour obtenir d'elle le licenciement de ces troupes !

Arrivé à Paris à 5 heures du soir, à 6 heures je sonnais à la porte de son superbe hôtel. Elle me reçut le plus gracieusement du monde, et je trouvai que sa réputation de beauté était aussi méritée que le renom de son affabilité.

Deux académiciens et un ténor illustre étaient dans son salon. Elle leur parla aussitôt de l'Exposition de Bruges avec un superbe enthousiasme et... leur proposa illico d'entrer dans notre comité. Vous devinez mon état! J'arrivais pour arrêter la nomination de trente personnages, et à peine débarqué à Paris, à la suite de mon entrée dans ce salon, il y en avait trois en plus! Trente trois au lieu de trente! Décidément, pensais-je, j'aurais mieux fait de rester à St-Michel.

En cela je me trompais, et je le vis lorsque mes académiciens se retirèrent enfin. J'expliquai alors à ma zélatrice les avantages qu'il y aurait à ne pas appeler, *en ce moment*, sous les armes toutes ses amies... Et cela, pour cette raison très simple que nos armes n'étaient pas prêtes, nos armes c'est-à-dire « nos prospectus avec de jolis motifs » qui n'étaient pas dessinés; je n'avais pas non plus trouvé encore le poète à l'âme sensible et à la plume facile qui aurait pu dignement me servir de secrétaire pour entretenir le feu sacré de cette légion!...

La grande dame comprit et m'approuva. « Ce délai me permettra peut-être de trouver encore quelques noms à ajouter, » me dit-elle, comme pour me consoler de ce retard! Ah, si elle avait su combien peu j'avais besoin de pareille consolation!

Ce premier voyage à Paris me donna l'occasion de me mettre en rapports directs avec la plupart de mes correspondants et de prendre de précieuses informations sur les collections contenant des Primitifs.

J'eus plusieurs entrevues avec Monsieur G. Berger, qui, comme protecteur des Arts, est à Paris ce que M. Beernaert est chez nous. Je fus reçu par M. Denys Cochin et le Marquis de la Mazelière. Je vis M. Bonnat dans son atelier et cela formait un superbe et impressionnant tableau. Je rencontrai MM. Lafenestre et Benoist au Louvre qui est leur domaine. Par contre, c'est dans un modeste appartement que M. Gruyer, qui est maître au château de Chantilly, me fit l'honneur de me recevoir, mais avec quelle affabilité ! L'accueil de MM. Ephrussi et Dreyfus fut également plein de bienveillance pour notre entreprise.

Je fis encore beaucoup d'autres visites, mais toujours pour étudier mon terrain, chercher des appuis, trouver des alliés, préparer mon plan de campagne. Je ne voulais engager la bataille, c'est-à-dire faire les démarches décisives chez les collectionneurs que lorsque je serais à même de mettre en mouvement toutes les influences qu'on m'indiquait et tous les concours qu'on me promettait.

Je me bornai donc à planter des jalons, les plus nombreux possible, bien sûr de les retrouver en grande partie quand le moment psychologique serait venu.

Il ne faut toucher à un fruit que quand il est mûr : il en est de même du collectionneur. Ce ne fut que le 15 Mai 1902, c'est-à-dire un mois à peine avant l'ouverture de l'Exposition, que je retournai à Paris pour demander, ouvertement cette fois, les tableaux dont j'avais dressé la liste : c'était l'assaut suprême après d'innombrables travaux d'approche.

Si la besogne que j'avais assumée me paraissait bien pénible à certains jours, où j'avais d'interminables lettres à écrire et des négociations compliquées à conduire, j'avoue que ces mêmes fonctions me procurèrent des jouissances et des satisfactions d'art qu'on devinerait difficilement.

En dire un mot doit être de nature à encourager les organisateurs d'exposition à venir, et cette raison me paraît un motif suffissant pour les indiquer rapidement.

On ne peut pas se figurer d'abord, comme en général les *vrais* amateurs d'art, protecteurs ou collectionneurs, sont aimables, charmants et bienveillants. Je n'étais à Paris, qu'un pauvre « petit belge » arrivant sans mission officielle, sans aucune estampille gouvernementale, sans autre mandat que celui que quelques amis indulgents de Bruges m'avaient donné. Et cependant, dès que je parlai d'art, et que j'invoquai la grande solidarité qui sur ce terrain crée des devoirs réciproques, unit les peuples et fait de la Belgique un centre privilégié, mes paroles trouvèrent un sympathique écho et mes requêtes un haut appui.

Tous ces hommes étaient des personnages : ils brillaient aux Académies ou illustraient la tribune. Mais l'art qu'ils cultivaient en même temps, avait ajouté à leur science et à leur vaste intelligence un charme et une bonté que je ne saurais décrire, tant les nuances en étaient délicates et fines.

Cet amour de l'art, comme toute vraie charité, se traduisait chez eux en indulgence pour leur prochain, c'est-à-dire pour leurs confrères, pour les petits comme moi surtout.

Ce n'est que de cette façon que je puis expliquer l'accueil si aimable que me firent MM. Berger, D. Cochin, Gruyer, Bonnat, Lafenestre, Roujon, Benoist, de la Mazelière, Bapst, le P[ce] d'Arenberg, Aynard, etc. etc. Un de mes meilleurs souvenirs de cette année 1902, se rapporte aux conversations si intéressantes que j'eus l'honneur d'avoir avec ces hommes distingués.

Une autre bonne fortune m'attendait encore : c'était la visite de toutes les grandes collections de Paris.

J'avais été bien des fois à Paris, dans un but d'art.

Jamais, je n'avais osé chercher à pénétrer dans les galeries privées de personnes que je ne connaissais pas.

En 1902, ma situation était la même ; mais la fièvre de l'Exposition de Bruges me donna une hardiesse que je n'avais jamais eue et, sans hésiter, j'allai sonner de porte en porte, aux plus belles portes...

Je vis ainsi quantité de collections particulières parmi lesquelles je citerai comme les plus remarquables celles de MM. Martin Leroy, Porgès, Kahn, R. Kahn, Rothschild, Steurs, G. Dreyfus, M^ise^ Arconati-Visconti, Ctesse de Pourtalès, Bon de Schikler, Madame André, M. Léopold Goldschmidt, etc.. etc...

J'eus beaucoup de peine à entrer chez Madame André et à rester aussi longtemps qu'il le fallait chez M. Goldschmidt.

Madame André habite un merveilleux palais, boulevard Haussmann, mais ce palais est gardé par un terrible cerbère qui ne laisse pénétrer aucun inconnu. Ma carte, puis ma carte avec quelques lignes écrites dessus, puis un nouveau message ne firent rien changer aux ordres donnés. Il fallut une vraie supplique, un cri de détresse adressée à une artiste, au nom de l'art, pour que Madame André me reçut après une demie heure d'attente sous le porche. Et quel accueil !

Heureusement que Nattier était là, et ce peintre aimable et charmant, représenté par un délicieux portrait, vint à mon secours ! Madame André vit dans mon regard l'hommage que je rendais au chef-d'œuvre de ce maître qu'elle aimait, et ce témoignage la toucha. Rembrandt n'était pas loin, ni Rubens, ni Van Dyck non plus, et tous se mirent de la partie. Grâce à eux, j'eus les honneurs de la grande galerie, de tous les salons et — faveur insigne — des salles réservées aux Primitifs Italiens.

J'avais passé deux heures inoubliables, au milieu des plus

admirables chefs-d'œuvre, avec une grande artiste, et je partais de ce palais féerique avec deux précieux Primitifs Flamands — une vierge de l'école des Van Eyck de la plus grande valeur et un superbe Q. Metsys. Ah! ce brave Nattier, comme il m'avait repêché!...

Chez M. Goldschmidt, j'entrai au contraire très facilement, mais j'eus toutes les peines du monde à ne pas sortir après trois minutes d'entretien. « Je me rappelle parfaitement votre nom, Monsieur, et je devine le but de votre visite... Comme je vous l'ai écrit, je suis absolument décidé à ne vous prêter aucun tableau et votre démarche est absolument inutile », me dit immédiatement le propriétaire des trois Memling que je voulais avoir à tout prix.

— Mais Monsieur...

— Oh! je vous en prie, n'insistez pas. Vous m'avez écrit de fort longues lettres, vous m'avez fait travailler par mes amis, vous m'avez même envoyé en ambassadrice, une de mes nièces qui est charmante et que j'aime beaucoup, et je suis resté inexorable. C'est vous dire que mon parti est bien pris et que je serais désolé de vous voir perdre votre temps... »

Il m'était difficile de ne pas me lever après cette dernière phrase; j'allais passer la porte lorsqu'un peintre vint encore me sauver. Ce n'était plus Nattier: c'était Memling lui-même!

Le miracle qu'il opéra dans le cœur de M. L. Goldschmidt serait trop long à raconter, mais il se résume en ceci: M. Goldschmidt m'accordait ses trois inestimables Memling et en plus un Simon Marmion! C'était si bien un miracle que lorsque j'annoncai cette nouvelle à M. Ephrussi, un des amis les plus intimes de M. Goldschmidt, il ne voulut jamais me croire. « Il m'a encore refusé ces tableaux ce matin et il ne peut pas vous les avoir donnés à vous qu'il ne connaît pas, alors qu'il me les refuse à moi! »

Ah ! il faut avoir Memling et Nattier pour soi, quand on organise des Expositions. N'oubliez pas ce précepte : il est capital.

Il est vrai que M. Goldschmidt était aussi le meilleur homme du monde ; grâce à Memling, j'avais trouvé le défaut de sa terrible cuirasse de non prêteur et, sous cette cuirasse, se cachait un très aimable collectionneur.

Chez M. Goldschmidt aussi, je serais volontiers resté une demie journée à admirer des merveilles de toutes sortes, mais le temps me pressait. Depuis trois jours déja, j'étais à Paris et le soir même je devais repartir pour Bruges où m'appelaient mille besognes plus urgentes les unes que les autres — c'est-à-dire tout encore à faire, à trois semaines de l'ouverture de l'Exposition !

Avant de m'embarquer, je dressai le bilan de ce dernier voyage à Paris. Voici cette petite liste que je lus et relus bien des fois entre Paris et Bruges, avec une douce satisfaction :

Tableaux obtenus :

1	Patenir	appartenant	à M. G. Dreyfus
1	Gérard David	»	à M. Martin Leroy
1	Engelbrechtsen	»	» » »
1	Maître de la mort de Marie	»	» » »
1	Scorel	»	à M. de Steurs
1	Marinus Romerswael	»	à M. Porgès
1	Maître de la mort de Marie	»	» »
1	École de Q. Metsys	»	» »
1	Bles	»	à la Ctesse de Pourtalès
1	Quentin Metsys	»	» » »
3	Memling	»	à M. Goldschmidt
1	Simon Marmion	»	» »
1	Maître de la mort de Marie	»	à M. Kleinberger
1	Gossaert	»	» »

1	École de Van Eyck	appartenant à Madame André
1	Q. Metsys	» » » »
1	École de Memling	» à M. Paccully
1	G. David	» » »
1	École de Memling	» » »
1	Maître des demi-figures	» » »
1	J. Bosch	» » »
1	Memling	» à M. Nardus
1	R. van der Weyden	» » »
1	P. Christus	» » »
1	Koffermans	» à M. Schloss
1	P. Christus	» » »
1	École de Q. Metsys	» » »
2	Luc de Leyde	» » »
1	G. David	» à M. Bon de Schikler
1	Q. Metsys	» » »
1	Buste	» » »
1	G. David	» à M. Sedelmayer
1	B. De Bruyn	» » »
1	Maître de la mort de Marie	» » »
1	B. Van Orley	» » »
1	École de R. van der Weyden	» » »

Au total 1 buste sans prix pour Bruges (puisqu'il était le portrait de Marie de Bourgogne) et trente sept tableaux !

C'était là le contingent de Paris.

Les Départements nous donnèrent encore quelques tableaux parmi lesquels une œuvre hors de pair : le G. David du musée de Rouen [1], l'œuvre la plus exquise, si pas la plus belle, de ce peintre rare dont notre Exposition devait tant grandir la renommée.

---

[1] Ce tableau avait en outre pour Bruges une valeur de souvenir. G. David, s'inspirant d'un tableau qui était alors à Notre-Dame, l'avait peint et donné aux Carmélites de Sion à Bruges, en 1509. Il resta dans leur chapelle jusqu'en 1783 et fut vendu alors pour 51 florins.

Dans une de nos premières réunions, J. Weale m'avait signalé ce tableau comme étant une des merveilles vers lesquelles devaient tendre nos plus énergiques efforts.

Le siège de Rouen fut immédiatement décidé et entrepris. Il fut long et difficile. M. Beernaert, ici encore, eut une influence décisive sur le conservateur du Musée, M. Le Breton, son collègue à l'Institut. Mais il fallait encore obtenir l'autorisation du Maire de Rouen et de tout son Conseil. M. Le Breton, devenu notre allié, eut la grande bonté de m'indiquer les arguments à faire valoir auprès de chacun d'eux. J'écrivis à tous. Je gagnai le Maire et ses adjoints ; et l'envoi du tableau fut voté par le Conseil municipal avec quelques voix de majorité.

Le jour où je reçus la pièce officielle, mettant le tableau à ma disposition, fut marqué d'une pierre blanche, comme on le devine. Je ne me doutais pas alors, du danger qui me menaçait et que j'appris avec stupeur, quelques semaines plus tard, par un avis secret envoyé en toute hâte de Rouen et émanant d'un ami que j'avais heureusement là-bas. Voici cette lettre :

« Le Maire et ses adjoints, à la suite d'un vote du Conseil municipal, ont donné leur démission. De nouvelles élections viennent d'avoir lieu. Le parti du Maire a été battu. Le nouveau Maire est l'ancien membre du Conseil municipal qui a fait une si vive opposition à l'envoi du G. David à Bruges. Je sais positivement qu'à la première séance du nouveau Conseil, c'est-à-dire vendredi prochain, il proposera au Conseil de revenir sur la décision prise antérieurement. »

Quel désastre que cette lettre pour notre Exposition ! Quel coup pour moi personnellement, qui m'étais déjà tant vanté du succès remporté à Rouen et qui avais joué de l'envoi de ce tableau auprès de plusieurs propriétaires de G. David, pour obtenir également les leurs !

Nous étions un lundi. J'avais donc encore trois jours pleins avant la réunion du nouveau Conseil municipal et j'étais en possession d'une autorisation en règle de l'ancien. Pourquoi ne pas essayer un petit enlèvement?

Je télégraphiai donc à M. Le Breton: « Ferai chercher tableau mercredi: vous prie bien vouloir faciliter son envoi pour ce jour. Son arrivée à Bruges est indispensable et urgente pour arrangement de l'Exposition. Lettre suit. »

J'envoyai une seconde dépêche à Chenue, le grand emballeur de Paris ; elle portait : « Envoyez sur l'heure escouade ouvriers Rouen préparer emballage grand tableau G. David du musée. Tableau doit quitter Rouen mercredi au plus tard et être expédié le jour même Bruges. Ferez accompagner tableau jusque Bruges par homme expérimenté et de confiance. »

Cela fut fait point par point. Le mardi, M. Chenue m'envoyait le dépêche suivante : « J'ai conduit mes ouvriers à Rouen ; ils emballent en ce moment le tableau qui sera expédié demain Bruges avec tous les soins nécessaires. » Le vendredi, au moment où le Conseil municipal de Rouen se réunissait sous la présidence de son nouveau Maire, le tableau était à Bruges!

Combien peu de visiteurs, en s'arrêtant devant la Vierge et les Saintes de Gérard David, ont songé aux difficultés que l'envoi de telles œuvres avait dû offrir!

Je n'ai encore parlé que de la France. L'Allemagne devait nous fournir un appoint aussi considérable, l'Autriche également, l'Italie racheter en qualité une quantité moins grande, l'Angleterre joindre le nombre à l'excellence et à la rareté.

Enfin, il y a la Belgique où nous rencontrâmes aussi bien des obstacles et où certaines oppositions presque qu'incompréhensibles nous donnèrent les plus grands soucis,

mais dont, en fin de compte, la participation fut absolument surprenante et éminemment glorieuse.

De tout cela, il me faut dire quelques mots et donner quelques détails pour remplir à la fois des devoirs de reconnaissance, des obligations de justice et la promesse qu'on m'a arrachée.

(*A continuer.*)

Bon H. Kervyn de Lettenhove.

COMPTES RENDUS

—

Ernest Gossart. *Espagnols et Flamands au XVIe siècle. L'établissement du Régime Espagnol dans les Pays-Bas et l'Insurrection.* Bruxelles, Lamertin. 1905, XII-331 bl. in 8°.

Honderdmaal zijn de godsdienstonlusten der XVIe eeuw behandeld en beoordeeld geweest; zou er dan nog wel iets over te zeggen vallen? Die opmerking heeft M. Gossart voorzien en laat ons daarom in zijn voorbericht hooren, hoe hij, de zoo dikwijls behandelde regeering van Filip de IIe uit een nieuw oogpunt beschouwende, in staat meent te zijn enkele bevestigingen te volledigen of te wijzigen nopens personen en feiten uit die woelige tijden. Filip de IIe is tot nog toe al te uitsluitend aanschouwd geweest als voorstaander des katholicismus, als ware zijne handelswijze door zijne godsdienstige overtuigingen alleen ingegeven geweest; M. Gossart vindt bij hem andere bedoelingen en beweert, met reden ten anderen, dat Filip even als zijn vader, bekommerd was om de 17 Provinciën niet alleen in de ware kerk, maar ook in het huis van Oostenrijk te behouden; Vlaanderen was immers voor hem eene voorwacht, een uitgangspunt, een schild waarop, jammerlijk genoeg maar al te dikwijls, de eerste slagen terecht kwamen; en daarom was het voor hem van 't grootste belang zijn gezag in de Nederlanden te verzekeren en te vermeerderen. Dat die inzichten bestonden, wil M. Gossart doen uitkomen in eene reeks studiën, welke hij met den algemeenen titel bestempeld: *Espagnols et Flamands au XVIe siècle*; het boek welke wij beoordeelen brengt ons slechts van het begin van Filips regeering tot aan het vertrek van hertog Alva (1555-73).

De zeven eerste hoofdstukken maken een eerste deel uit: *l'établissement du régime espagnol*, 't is de bereiding van den algemeenen opstand,

die in 1572 voor goed begon, en in een tweede deel (ch. VIII-XI) behandeld wordt.

Na eerst het gevaar afgekeerd te hebben, dat hem van Frankrijk en Rome dreigde, meende Filip geen beter werk te verrichten te hebben, dan voor goed de Nederlanden naar zijne politiek te schikken. Om zijn gezag te versterken, had hij twee middels in 't oog: de regeering in de Nederlanden verspaanschen en kost wat kost de eenheid van geloof bewaren. Maar buiten het oneindig verschil van karakter, dat tusschen Vlamingen en Spanjaards bestond, buiten de vijandige gevoelens, die ze tegenover elkander koesterden (1), en alle betrekkingen tusschen beide moeilijk mieken, zou Filip meer dan één tegenkanting ontmoeten in de verkleefdheid der Nederlanders aan hunne oude voorrechten en in hunne vrijheidsgezindheid. In den schijn behield Filip zooveel mogelijk de oude regeeringsvorm, maar in den grond kreeg de spaansche geest de overhand: alle vlaamschgezinden wierden stelselmatig verwijderd en Margareta van Parma, Granvelle en later Alva en zijn gevolg verijdelden alle pogingen van weldenkende Nederlanders, die, 't zij in de verschillige gouwen, 't zij in den middenraad eene bediening hadden. Granvelle was daarom zoodanig hatelijk geworden, dat zijn vertrek in 64 noodzakelijk wierd. Op godsdienstig gebied ontstonden andere en meerdere moeilijkheden. Ook in den schijn was niets veranderd: 't waren de oude plakaten van Keizer Karel, die weder voor den dag kwamen; maar de wijze, waarop hunne uitvoering van hooger hand geeischt wierd, miek ze hatelijk. De stichting der nieuwe bisdommen en der hoogschool van Dowaai, wierd slecht verstaan en uitgelegd, het Concilie van Trenten met tegenzin aanveerd (2),

(1) Die vijandige gevoelens, volgens mijn inzien, worden bij M. Gossart, al te veel ten laste der Spanjaards gelegd. 't Ware misschien niet overbodig hier te herinneren — om elk zijn recht te geven, zooals 't in de geschiedenis past — dat de vlaamsche heeren, wanneer ze met Filip de Schoone en keizer Karel naar Spanje kwamen, daar geen goede faam verdiend en gelaten hadden.

(2) Het Concilie van Trenten wierd in de Nederlanden verplichtend verklaard onder enkel voorbehoud, dat niets nieuws zoude ingebracht worden in 't geen betrek had op de « régales, droits, hauteurs, préeminences de Sa Majesté, de ses vassaux et sujets » M. Gossart noemt dit « une réserve de pure forme » ; ten onrechte volgens mij, want meer dan eens in den loop der XVIIe eeuw wierd op die uitneming gesteund in ongeschillen met Rome. Men herinnere zich de moeilijkheden ontstaan op rechtsgebied en nopens de *Placet regium*

maar bovenal was de Vlamingen hatelijk de tusschenkomst der Spanjaards in de bestaande Inquisitie en de werking van die inrichting tegen alle voorrechten en gebruiken. Sommige edelen wilden Filip den staat van zaken voor oogen leggen, om hem tot beter gevoelens te brengen: verloren moeite: Egmont kwam terug van Spanje met ijdele beloften; het *Verbond der Edelen* verkreeg niets meer, toen almeteens de beeldstormerij in 1566 Margareta van Parma verplichtte tijdelijke verzachtingen toe te staan. In die omstandigheden zond Filip hertog Alva met volle macht naar de Nederlanden: de edelen die hadden durven spreken, en zooals Willem van Oranje het land niet hadden verlaten, wierden vastgezet, door den troebelraad veroordeeld, en gehalsrecht. Alva deed hierin niets anders dan den wil volbrengen van zijnen koning, die in Spanje om dezelfde *staatsredens*, met volle gerustheid van geweten de jonge Montigny, ook gekomen om verzachtingen te vragen, deed ter dood brengen. Willem van Oranje was het gevaar ontvlucht en bereidde in Duitschland een gewapende weerstand; hij moest er slecht van af komen. Alva's welingericht leger bracht zijne teugellooze benden te niet en liet hem in groote schulden; zijn oproep ten anderen aan de Nederlanden had weinig weerklank gevonden. De Zwijger achtte daarom alle kans niet verloren en zocht in Duitschland en England partijgangers op te doen; maar in Duitschland bleven 't meestendeel der prinsen onverschillig. De betrekkingen, die van rechtswege bestonden tusschen het Duitsche Rijk en de Nederlanden, schenen den keizer eenig recht van tusschenkomst te geven, Willem van Oranje steunde erop; maar toen aartshertog Mathias naar Madrid kwam, om de zienswijze van den Keizer uiteen te doen, wist Filip hem zoowel te weerleggen, dat hij niet aandrong en liever vrede behield met het hoofd van het huis van Oostenrijk. Het vijfde hoofdstuk, waarin M. Gossart deze diplomatische tusschenkomst van Duitschland verhaalt, is zeer belangwekkend; in het zesde hoofdstuk worden de verschillige moeilijkheden verteld, ontstaan tusschen Spanje en England. Meer dan eens kwamen de zaken slecht te staan, namentlijk, wanneer Elisabeth, ver van de zeeschuimerij te bedwingen, zelf de schepen van Genua,

---

en raadplege onder ander Cauchie et Maere. — *Recueil des instructions générales aux nonces de Flandre 1596-1625*. Bruxelles, Imbrechts, 1904 en de werken van Van Espen passim. Handschriften door mij onderzocht hebben mij daarvan nog meer overtuigd: nl.: 2 boekdeelen uit de aartsbisschoppelijke archieven van Mechelen. *De Placeto regio D[6] en E[2].*

die aan Alva geldelijke middels brachten, in hare haven hield en ze van hunnen schat ontlastte; of nog wanneer zij te wete kwam dat Filip en hertog Alva deel namen in de samenzweering, ten voordeele van Maria Stuart; maar niettegenstaande dorst noch de een, noch de andere de wapens nemen, tot groot spijt van Willem van Oranje; alleen de vlaamsche nijverheid had door die moeilijkheden veel te lijden, daar de handel tusschen beide landen onmogelijk gemaakt wierd. Zoo kon dus hertog Alva, na den opstand van Willem bedwongen te hebben, en zonder te moeten vreemde tusschenkomst vreezen, de Nederlanden meer en meer onder het spaansche juk dwingen. Te vergeefs verwachtte men de sedert lang beloofde komst van den koning af; na uitstel kwam er belet: de lang bedwongene opstand was immers al met eens uitgeborsten, toen noch Filip, noch Alva eraan dachten.

De onmiddelijke oorzaak van die onwenteling, in het 2e deel verhaald (ch. VIII-XI), was de heffing der tiende penning in 1572. Die hatelijke belasting, zoo nadeelig aan de nijverheid, geeischt niettegenstaande de opspraak der raadsheeren en zelfs der bisschoppen, bracht eerst eene werkstaking te weeg te Brussel en elders; de inneming van Briel door de watergeuzen, miek den opstand algemeen: van alle kanten kwamen uitwijkelingen de wreede en welingerichte bende der watergeuzen vermeerderen. Willem de Zwijger in 't Noorden en diens broeder Lodewijk van Nassau in 't Zuiden stelden zich aan 't hoofd der opstandelingen. De tusschenkomst van Frankrijk, door Lodewijk van Nassau bemiddeld, kwam de zaken nog verergeren (ch. IX, hoogst belangrijk); maar dit gevaar wierd afgekeerd, dank onder andere, aan de *Bartolomeusnacht*; de zuiderprovinciën konden door de spaansche troepen behouden worden, in 't Noorden echter was de strijd voor de onafhankelijkheid voor goed begonnen. M. Gossart verhaalt het gebeurde tot aan het vertrek van hertog Alva 18 December 1573; hij sluit zijn boek met eene beschrijving der akelige gevolgen der spaansche politiek.

Dit kort overzicht geeft enkel den draad waarmeê M. Gossart de verschillige gebeurtenissen samensnoert; 't is ons onmogelijk in bijzonderheden te treden; men bemerke nochtans dat de schrijver niet enkel feiten aanhaalt: hij beoordeelt ze, vorscht hunne oorzaken na, doet de gevolgen ervan uiteen, en bovenal toont ons de personen die erin gewrocht hebben, trachtende aan elk zijn aandeel te geven in de verantwoordelijkheid. In die karakterschetsingen echter, heeft M. Gossart, die anders zoo gematigd schijnt, de vereischte onpar-

tijdigheid niet altijd kunnen behouden : hij beoordeelt ten onrechte de Hervorming der XVIe eeuw, volgens de hedendaagsche beginselen en overtuigingen, en durft daarbij, — zonder erg meenen wij, maar onder den invloed van vooroordeelen, — twee maten en twee gewichten gebruiken. Eenige uitleg daarover: het staat M. Gossart vrij de overtuiging te deelen van Mr Guizot (Cours d'histoire moderne) en de Hervorming te aanschouwen als « un grand élan de liberté de l'esprit humain, une grande tentative d'affranchissement de la pensée humaine, enz. » ; maar dit was de overtuiging niet van Filip de IIe; volgens hem was het Protestantismus heel wat anders: eene scheuring in de kerk, waaraan hij verkleefd was en wiens verdediger hij meende te moeten zijn, en daarbij nog kon het een oorzaak van scheuring zijn in zijn eigen rijk, zooals 't bleek in naburige landen. Het doel, 't is waar, wettigt de middels niet — ook willen wij noch Filip, noch zijne trouwe mannen van alle vlek witwasschen — doch het einddoel goed begrepen en gezien in het waar licht des tijds en der omstandigheden geeft niet zelden uitleg nopens de gebruikte middelen. Die stelling ten anderen heeft de schrijver zelf toegepast sprekende van Lodewijk van Nassau, die hem zoo sympathiek is : om de wille van zijnen ijver voor de gewetensvrijheid, wordt hem alles vergeven of beter ten goede geduid : zijne mededeeling in den opstand der edelen, en zijne onderhandelingen met Frankrijk, waarin de verdeeling van ons land besproken word. Waarom dezen *vreemdeling* zoo zacht en Spanje zoo hard behandelen? De broeder van Lodewijk, Willem de Zwijger, wordt niet min wel behandeld, die beide broeders ten andere zijn de eenige schier, die met eer van onder schrijvers pen komen. De Schrijver vindt Willem van Oranje « animé toujours de sentiments loyalistes » (bl. 102.) Dit is wat al te zeer overdreven : 't zij ons genoeg Willem's huichelarij te herinneren op godsdienstig gebied : nu protestant, dan katholiek volgens dat het nuttigst scheen ; « maar in beroerde tijden, zegt daarop de schrijver, neemt de tegenpartij de wapens die best den vijand treffen. » (bl.106) Weerom toegevendheid, die aan den anderen kant geweigerd wordt !

Zeker heeft M. Gossart goed werk gedaan met de godsdienstonlusten onder een nieuw oogpunt te beschouwen, alhoewel hij juist de eerste niet mag gezegd worden die zulks gedaan heeft (1) ; jammer

---

(1) Men vergl. bijv. *Martin Hume*, *The spanish People*. London, Heinemann, 1901. Van denzelfden schrijver bestaat eene geschiedenis van Filip de IIde welke ik niet heb kunnen nazien.



nochtans dat hij, te veel den politieken kant ziende, andere belangrijke zaken uit het oog verliest, zoo bijvoorbeeld : de ontwikkeling en den aard van het Protestantismus in de Nederlanden. Want welk ook het politiek doel geweest zij van Filip de IIe, zeker is het dat hij *liever de Nederlanden had verloren dan ze te bezitten, zonder dat zij katholiek waren;* en volgens die eigene woorden van Filip mogen wij besluiten dat de godsdienstige bedoelingen misschien wel op eersten rang kwamen; daarom hadden wij de Hervorming, Filips ware vijand, beter willen behandeld zien in dit werk.

Men zou de lijst boeken door M. Gossart geraadpleegd met veel andere kunnen aanvullen, doch in 't algemeen heeft hij goede keus gedaan ; men bemerke nochtans dat hij aan onuitgegeven bronnen niet geput heeft, zoodat zijn boek ons slechts op de hoogte houdt van 't geen hedendaags nopens de godsdienstomwenteling bekend is. De groote verdienste dus van den schrijver is, volgens mij, van ons bondig maar klaar, in keurige stijl en in 't algemeen genoegzaam, het ontstaan der omwenteling en de ingewikkelde toestanden dier woelige tijden uiteengedaan te hebben, 't geen zijn werk nuttig maakt voor alwie afschrik heeft van in-folio's briefwisselingen of uitgebreide monographiën [1].

Madrid. R. DESCHEPPER.

---

[1] Deze onze beoordeeling was reeds naar Belgie opgezonden toen wij in het Februarinummer van *Vlaanderen* eene bespreking over hetzelfde boek door M. Fris te lezen kregen. Om der waarheidwille kunnen wij niet laten te bemerken dat M. Fris slechten dienst bewijst aan M. Gossart, met hem onpartijdig te noemen en het tegenovergestelde in zijne hevige bespreking te toonen. M. Gossart is veel bezadiger ! Aan M. Fris zij het ons genoeg te zeggen :

La vérité n'a point cet air impétueux.



CHRONIQUE

—

Société d'Émulation.

Le volume LIV des *Annales de la Société d'Émulation*, qui était resté en souffrance, paraîtra sous peu et sera distribué aux membres de la Société pour 1904. Il comprendra, entre autres articles, le *Bulletin d'histoire linguistique et littéraire française des Pays-Bas* par G. Doutrepont et le B[on] F. Bethune ; *Slusana sacra* par M. l'abbé Juten, ainsi que les documents concernant la dotation, l'histoire et le transfert de la chapelle des châtelains de Bruges, dont il est question plus haut, p. 165.

Congrès.

Het XXIX[e] Nederlandsch Taal- en Letterkundig Congres dat te Brussel vergadert, den 26[n]-30[n] Augustus 1906, zal in zijn tweede afdeeling verscheidene vragen van Nederlandsche Geschiedenis, Oudheidkunde ne Folklore behandelen.

Notes bibliographiques.

Biographie nationale. — Le 2[me] fascicule du t. XVIII de cette publication vient de paraître. Nous continuons [1] d'en signaler les notices qui intéressent la Flandre.

Radbod II, évêque de Tournai-Noyon, fondateur du chapitre de Notre-Dame à Bruges, † Bruges 1097 (J. Warichez). — Rode ou Raye, Roides (*Gilles* van), imprimeur, originaire de Gand, † vers 1617 (Victor Vander Haeghen). — Raedt (*Pierre* de), compositeur de musique, maître de chant à Notre-Dame et à S[t]-Donatien à Bruges, † vers 1541 (Florimond Van Duyse). — Raephorst (*Barthélemy* van), sculpteur, † Anvers 1485 (Fernand Donnet). — Raepsaet (*Henri-*

---

[1] Voir AnÉm. t. LV, 1905, p. 214.

Marie), avocat, archéologue, Audenarde 1816, † Lokeren 1871 (V. Fris). — RAEPSAET (*Jean-Joseph*), antiquaire et homme politique, Audenarde, 1750-1832 (V. Fris). — RAET (*Adrien* DE), dit VRELANT, miniaturiste, † Bruges 1534 (Paul Bergmans). — RAEYMOLEN (*Jacques*) ou REIMOLANUS, par corruption KEYMOLANUS, théologien, poète latin, Gand, XVe siècle, † Rome 1508 (Paul Bergmans). — ROLE (*Hubert*) ou ROELEN, théologien, Gand 1656, † Forest 1721 (Léonard Willems). — RAMAUT (*Louis*) ou RAMAULT, sculpteur, Ypres 1688, † ? (Edmond Marchal). — RAMAUT (*Pierre-Martin*), poète flamand, Ypres 1719-1788 (J. Vercoullie). RAOUL, RADULPHE, HADULPHE ou ADULF, évêque de Tournai-Noyen, † 977 (J. Warichez). — RAOUX (*Louis-Alexis*), compositeur de musique, Courtrai 1814, † Evere-lez-Bruxelles, 1855 (Florimond Van Duyse). — RAPAERD (*François*), médecin à Bruges, 1550 (G. Dewalque). — RAPAERT DE GRASS (*Frédéric-Thomas*), publiciste, Bruges, 1799-1881 (Alfred De Ridder). — RAPPÉ (*Jean-Baptiste*), violoncelliste, Grammont, 1836, † Gand 1889 (Edmond Marchal). — RASSEGHEM (*Adrien* VILAIN II, dit le Sire DE), homme politique gantois, vers 1450, † 1490 (V. Fris). — RATABON (*Martin* DE), évêque d'Ypres, Paris 1654-1728 (A. C. De Schrevel). — RATGHEER (*Walter*), homme de guerre du Franc de Bruges, † Bassevelde 1325 (V. Fris). — RAVE (*Jean*), peintre brugeois, vers 1490, † après 1543 (A. J. Wauters). — RAVERICK (*Daniel*), peintre, originaire de Gand, † 1585 (Victor Vander Haeghen). — RAVENSTEYN (*Josse* VAN), théologien, Thielt, vers 1506, † Louvain 1570 (Alph. Roersch). — RAYNERIUS ou RÉGNIER DE BRUGES (*vénérable*), religieux dominicain, vers 1250 (P. Vinc. M. van Caloen). — REGNIER (*Jean-Désiré*), peintre, Oostacker 1801, † Paris 1870 ? (L. Maeterlinck).

— Les *Handelingen en Mededeelingen van de Maatschappij der Nederlansche letterkunde te Leyden* (Leyde, E. J. Brill, 1905, in 8°, 150 + 28 pp.) contiennent une conférence de M. le professeur J. TE WINKEL, intitulée *De Verbreiding der Frankische tongvallen over de Nederlanden*. Voici, d'après M. le professeur Lecoutere, les idées développées dans cette intéressante communication : « L'examen des différentes tribus qui se sont fixées dans nos contrées et leurs relations réciproques amènent l'auteur à distinguer, parmi les dialectes francs, trois dialectes « purs », correspondant à ceux de la Veluwe, du Limbourg et du Brabant ; les autres sont mêlés, c'est-à-dire que l'élément franc y apparait plus ou moins comme élément principal. Les caractères de ces différents types, leurs ressemblances et différen-

ces, leur contact avec d'autres dialectes (saxons, frisons), etc., voilà autant de questions sur lesquelles s'étend M. Te Winkel; mais il est impossible d'en donner ici une analyse plus détaillée. » (MBBull. 1906, p. 146).

— La **Maatschappij der Nederlansche Letterkunde** de Leyde a entrepris la réimpression d'une série de livres populaires (Nederlansche volksboeken) du XVe et XVIe siècles.

Cette édition critique confiée à des spécialistes reproduit scrupuleusement la version la plus correcte de ces légendes. Le texte est pourvu de notes explicatives; divers appendices traitent des éditions connues du *volksboek* et apprécient leur valeur respective, fournissent les indications bibliographiques et contiennent la justification des changements apportés au texte.

Voici les titres des volumes parus :

I. *Den droeflichen stryt die opten berch van Roncevale in Hispanien ghesciede daer Rolant ende Olivier metten fluer van Kerstenryc verslagen waren.* Naar den Antwerpschen druk van Willem Vorstersman uit het begin der XVIe eeuw, uitgeg. door Dr G. J. Boekenoogen. Leiden, E. J. Brill, 1902. Fl. 0.90.

II. *De Historie van Floris ende Blancefleur.* Naar den Amsterdamschen druk van Ot Barentsz Smient uit het jaar 1642, uitgeg. door G. J. Boekenoogen. Ibid., 1903, met elf afbeeld. Fl. 1.

III. *Genoechlijcke History van den schricklycken ende onvervaerden Reus Gilias*, etc. Naar den druk van 1641, uitgeg. door G. J. Boekenoogen. Ibid., 1903, met afbeeld. van het titelblad. Fl. 0.35.

IV. *Dit is die historie ende leven van den heilyghen heremijt Sint Jan van Beverley*, etc. Naar den Brusselschen druk van Thomas van der Noot uit het begin der XVIe eeuw en den Antwerpschen van Jacob van Liesvelt uit het jaar 1543, uitgeg. door G. J. Boekenoogen. Ibid., 1903, met acht afbeeld. Fl. 0.80.

V. *Die schoone hystoire van Melegys*, etc. Naar den Antwerpschen druk van Jan van Ghelen uit het jaar 1556, uitgeg. door E. T. Kuiper. Ibid., 1903, met zeven afbeeld. Fl. 2.90

VI. *Een schoon historie van Tyrias ende Floreta seer ghenuechlijck om lesen*, etc. Naar den Antwerpschen druk van de We J. van Liesvelt, uitgeg. door C. Lecoutere en W.-L. de Vreese. Ibid., 1904, met zeven afbeeld. Fl. 1.10.

VII. *Een suverlijc exempel hoe dat Jhesus een Leydensche maghet een Soudaens dochter wech leyde wt haren lande.* Naar den Delftschen druk

van Fr. Sonderdanck uit het begin der XVIe eeuw uitgeg. door G. J. Boekenoogen. Ibid., 1904, met een afbeeld. Fl. 0.70.

VIII. *Van den jongen geheeten Jacke : die syns vaders beesten wachte int velt, ende vanden brueder dye daar quam om Jacke te castien.* Naar den Antwerpschen druk van M. Hillen (1528) en den Amsterdamschen druk van H. J. Muller uit het laatst der XVIe eeuw uitgeg. door G. J Boekenoogen. Ibid., 1905, met twee afbeeld. Fl. 0.90.

Cf. TBB. 1905, t. III, p. 107-142 [AnÉm. LV, 467]; MBBull. 1903, t. VII, p. 34-35 ; 1904 ; t. VIII, p. 124-125 ; 1906, t. X, p. 200-201.

— Monsieur Prosper Verheyden a publié dans les *Annales du Cercle archéologique de Malines*, 1905, t. XV, p. 247-355, une série de trois articles relatifs à l'histoire du Livre. Ils sont intitulés: *Boekbanden met blinddruk uit de 15e en 16e eeuw in de Stadsbibliotheek en Archieven te Mechelen; Mechelsche Boekbinders in de 14e, 15e en 16e eeuw; Boekhandelaars te Mechelen in de 16e eeuw.* Ces études savamment documentées peuvent servir de modèles à ceux qui entreprendraient des publications analogues. Au reste, elles intéressent notre histoire dans certains de leurs détails: ainsi le 1er relieur malinois connu (1378-1381) s'appelle: Brueder Jan van Thorout. Nous attirons surtout l'attention des spécialistes sur les quelques pages d'introduction du premier de ces articles. Ils y trouveront une ample bibliographie sur l'histoire de la reliure.

A. De Meester.

— Dans le 18e fascicule du *Dictionnaire de théologie catholique*, col. 236-243, a paru un article consacré à *Josse Clichtove* (1472?-1543), le célèbre docteur de la Sorbonne, natif de Nieuport. L'article est divisé en trois parties : I. Vie ; II. Œuvres ; III. Influence. Il est dû à la plume de M. A. Clerval, l'auteur d'une monographie sur Josse Clichtove : « De Judoci Clichtovaei vita et operibus ». Paris, 1895. Voir plus haut, p. 91.

— **Liber memorialis.** L'intérêt se fixe de plus en plus sur les études d'histoire locale et les monographies paroissiales. Nos lecteurs connaissent le décret prosynodal de 1900 [1] par lequel Mgr Waffelaert, évêque de Bruges, prescrivait à tous les curés de son diocèse de rédiger et de tenir à jour un *Liber memorialis*, dans lequel seraient annotés tous les faits de quelque importance concernant la vie et

(1) Voir *Collationes Brugenses*, t. IX, (1904), p. 45, où nous avons expliqué le décret, donné des indications sur la méthode à suivre et tracé un questionnaire-programme pour le registre moderne.



l'administration actuelles de la paroisse. Sa Grandeur engageait vivement MM. les curés à consigner dans une autre partie du *Liber memorialis* tout ce qui se rapporte au passé de la paroisse. Mgr l'évêque de Namur vient de prendre pour son diocèse la même mesure.

Afin de rendre la tâche plus facile à ses confrères, M. l'abbé M. J. Lenoir a publié un opuscule : *Liber memorialis des paroisses du diocèse de Namur. Méthode simple et pratique.* (Namur, Delvaux, 1905, in-8, 15 p.). Ce petit guide pourra rendre de sérieux services, mais il est, à notre avis, trop sommaire pour des personnes peu familiarisées avec la méthode et les recherches historiques.

C. Callewaert.

Chronologie.

Le renouvellement de l'année au Vendredi-Saint à Bruges. — M. le Prof. H. Pirenne nous adresse à ce sujet l'intéressante communication que voici :

Parmi les chartes contenues dans le *Recueil de documents relatifs à l'industrie drapière en Flandre* que M. G. Espinas et moi allons publier très prochainement, j'en trouve une (tome I, n° 163, p. 568) ainsi datée :

« ... in Goeden Vrindaghe na den dienste, den XXVIsten dach van Maerte, int jaer ons Heren als men screef zijn Incarnation dusentich drie hondert neghen ende dartich. »

Les mots *na den dienste* indiqueraient déjà que le millésime de l'année avait été modifié le jour du Vendredi-Saint, si l'on ne savait d'autre part que le « goede vrindaghe » en 1340 tombait le 14 avril et non le 26 mars. Il faut donc de toute nécessité dater cette charte de 1339, le jour même du Vendredi-Saint où l'année fut renouvelée. Ce qui la rend particulièrement intéressante, c'est qu'elle est donnée *à Bruges* et s'ajoute ainsi aux exemples assez rares de l'usage chronologique qu'elle atteste, que l'on connaissait pour cette ville (1).

A propos de l'assertion de Grotefend relative au Brabant et que M. Nelis a relevée (plus haut) p. 6, n. 2 de son intéressante étude, il peut être utile de faire remarquer qu'au XVIe siècle, Guichardin affirme que l'année se renouvelait *en Brabant* (2) le Vendredi-Saint. (*Description des Pays-Bas*, p. 56, édition d'Anvers 1582).

H. Pirenne.

---

(1) Voir AnEm., t. LV, 1905, p. 13, note ; et LVI, p. 14.

(2) Pour la Flandre, il dit que c'est le veille de Pâques.

— Au Congrès archéologique et historique tenu à Bruges au mois d'août 1902, nous avons signalé la grande utilité qu'il y aurait de compléter, au point de vue chronologique, les listes des principaux dignitaires ecclésiastiques et civils de la Flandre au moyen âge, afin de pouvoir les réunir ensuite en tableaux synchronistiques successifs qui rendraient les plus grands services au point de vue de la chronologie (1).

Dans une étude bien documentée, basée sur les sources diplomatiques, M. Ch. Duvivier (2) vient de dresser la liste des archidiacres du Brabant, au diocèse de Cambrai. Voici cette liste qui peut avoir son utilité même pour des recherches au sujet de la Flandre :

I. Gérard, de 1047 environ à 1076.
II. Gérard, de 1076 à 1090 ou 1091.
III. Mascelin, de 1090 environ à 1092.
IV. Gaucher, de 1092 à 1093.
V. Raoul, de 1093 environ à 1109.
VI. Raoul et Gaucher, de 1109 à 1126 environ.
VII. Anselme, de 1126 à 1132 environ.
VIII. Thierry, de 1132 à 1177 environ.
IX. Gautier du Maisnil (?), de 1179 environ à 1192 environ.
X. Siger d'Arras, de 1196 environ à 1210 environ.
XI. Jean, de 1216 environ à 1224 environ.
XII. Thierry ou Thomas, cité en 1225 et 1227.
XIII. Gautier de Condé, de 1230 environ à 1233.
XIV. Guillaume de Bigard, de 1234 à 1259 environ.
XV. Gérard de Ligne, cité en 1270.
XVI. Gérard d'Abbeville, de 1271 à 1272.

On le voit, il y a encore bien des dates qui flottent indécises.

Notre Flandre était partagée entre les diocèses de Tournai et de Térouanne, qui avaient chacun un archidiaconé de Flandre. La liste des archidiacres de Térouanne est donnée assez complètement dans Bled, *Regestes des évêques de Thérouanne*, S. Omer, 1902, p. 15-19. Malheureusement, l'auteur ne distingue pas entre les archidiacres de Flandre et ceux d'Artois. Qui nous donnera une liste aussi complète et aussi exacte que possible des archidiacres de Flandre dans les

---

(1) *Compte rendu du Congrès*, p. 371-380, Bruges, L. De Plancke.

(2) *L'archidiaconat de Brabant dans le diocèse de Cambrai, jusqu'à la division de l'archidiaconé de ce nom en 1272*, dans CRHBull., t. LXXIV, 1905, p. 485-520.

diocèses de Térouanne et de Tournai? Ce serait un vrai service rendu aux historiens de la Flandre du moyen âge.

C. CALLEWAERT.

Nouvelles d'histoire locale.

Visite d'un Cistercien hongrois à l'abbaye des Dunes en 1780. — Le P. Etienne Schenk, de l'abbaye d'Ossegg, où il avait rempli les fonctions de bibliothécaire, de sous-prieur et de prieur, entreprit en 1780 le voyage d'Ostende. Il logea chez ses confrères des Dunes. Après la messe le P. Prieur raconta à son hôte trois guérisons merveilleuses obtenues par l'intercession du bienheureux Idesbald, puis le conduisit à la bibliothèque où il lui parla de quantité de manuscrits précieux que la rage des Calvinistes avait détruits. « Nous pleurons surtout la perte d'un manuscrit de l'Évangile, un autographe de Saint Luc [1]. » Ni Charles de Visch, prieur des Dunes, ni Martène et Durand qui firent un voyage littéraire en Flandre en 1717, ne connaissent encore cette fable de l'autographe de Saint Luc. En 1780 le sens critique avait beaucoup baissé.

F. DONATIEN DE BRUYNE.

— **Une curiosité généalogique**: Le dernier évêque *d'Ypres*, Mgr de Wavrans, apparenté au poète Corneille *et à Charlotte Corday*.

Jacques de Wavrans, seigneur de Lichtervelde, avocat au conseil de Flandre, conseiller pensionnaire et greffier de la ville d'Ypres, né le 24 avril 1626, époux de Jeanne Claire van Overwaele, fille de Gérard, avocat au conseil de Flandre et de Jeanne van der Heyden, eut un fils (Jacques, né le 14 février 1657, échevin de la salle et châtellenie d'Ypres, puis conseiller pensionnaire de la même ville) et 3 filles dont la plus jeune, Geneviève-Thérèse, née le 24 mars 1666 † le 28 janvier 1737, épousa le 27 avril 1696, François-Marie *Corneille*, trésorier-général des domaines au quartier d'Ypres pour le Roi de France.

François-Marie Corneille est né à Rouen le 10 avril 1660 et mourut le 16 octobre 1731. Il était fils de Thomas Corneille et par conséquent, neveu du grand poète tragique.

Du mariage de François Corneille avec Geneviève de Wavrans, naquit une fille unique, Marguerite Geneviève, née le 28 mai 1697,

---

(1) *Von Ossegg nach Ostende und zurück im Jahre 1780*, dans la *Cistercienser-Chronik*, XVII, 1905, p. 212.

† le 30 novembre 1720, mariée le 2 janvier 1714 à Joseph-François Xavier de la Tour du Pin, comte de Clarce, baron des Plautiers d'Aléirac, fils de René et de Jeanne Isabelle de la Croix.

Le grand poète *Pierre Corneille* (dont le père avait été annobli en 1637), né à Rouen le 9 juin 1606, † le 1 octobre 1684, avait épousé en 1638, Marie L'Amperière, sœur de la femme de son frère Thomas.

Il eut 3 fils et une fille : 1° Pierre qui continua la postérité, capitaine de cavalerie ; 2° Nicole, lieutenant de cavalerie † à Graves en 1674 ; 3° Thomas, abbé d'Aiguessis † 1699 ; 4° Marie, née le 5 janvier 1642, mariée en premières noces à N. Guenebault et en secondes noces à Jacques de Farcy.

La fille de ce second lit, Françoise de Farcy, épousa N. Corday, dont elle eut Jean François Corday d'Armans, marié à Charlotte Godier et père de Marie-Anne-*Charlotte Corday*, l'héroïne de l'histoire révolutionnaire bien connue.

Jacques de Wavrans, dont il est question ci-dessus, appartenait à la seconde branche de la famille.

Le *dernier évêque d'Ypres* était issu de la troisième.

L'auteur commun des 3 branches était Jacques, né à St-Omer, bourgmestre de Nieuport, † le 9 mai 1584, époux de Laurence Praet † en 1606, dont le Jacques en question descendait à la 4e génération et l'évêque à la sixième.

Nos monuments. — Restaurations.

Bruges. — « Le programme du Gouvernement concernant la ville de Bruges comporte la reconstitution complète de la place du Bourg, telle qu'elle était au XVIe siècle et avec la belle façade du Palais du Franc dont l'ouvrage de Sanderus reproduit une vue. Les maisons modernes qui défigurent cette place superbe seront démolies et remplacées par des constructions artistiques qui cadreront avec ces joyaux que sont l'hôtel de ville et la chapelle du Saint-Sang.

Sur un autre point, il faut éviter que le célèbre quai du Rosaire ne soit déparé par la disparition de divers immeubles antiques ; je suis d'accord avec la ville de Bruges pour les racheter. Il y a aussi les abords de l'hôtel de Gruuthuuse et l'aménagement de la Grand'Place ».

Ces paroles du chef du Gouvernement, M. le Comte de Smet de Naeyer, seront accueillies avec la plus vive satisfaction par tous les Brugeois et tous les amis de l'art.



BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE. (¹)

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

1. MÉTHODOLOGIE.

136 **W. M. Van Elten.** *Nieuwe boeken bij het onderwijs in de geschiedenis.* — GB. 1905, t. II, p. 388-404 ; 1906, t. III, p. 95-120.

(¹) La Bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la *bibliographie* des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (*Bruges, rue Neuve, n° 22*) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des Revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation est donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales*. Un sigle précédé d'un trait indique un article ; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés sont renseignés sous les diverses rubriques de notre bibliographie. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe, en caractères gras et mis entre *crochets*. Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des Annales, le chiffre *arabe* au n° de la Bibliographie où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

Bon article sur la méthodologie. Actuellement d'un manuel d'histoire, comme d'un professeur, on exige 1° qu'il soit au courant des principales découvertes et solutions nouvelles dans le domaine historique; 2° qu'il expose l'histoire génétique, c.-à-d. non seulement les faits mais leurs causes, leur connexion, leur évolution complète, sans négliger les facteurs économiques et les influences sociales; 3° que l'enseignement soit mis à la portée des élèves p. ex. par des comparaisons avec des situations actuelles, qu'il soit rendu vivant par des anecdotes, des mots caractéristiques etc., qu'il soit rendu intuitif au moyen de l'atlas, de l'image, de la projection lumineuse. Ici M. V. E. se sépare de M. Habets (voir t. LV, n. 246) et estime que le manuel destiné à l'élève ne doit pas être illustré, mais que le professeur fera mieux de présenter pour chaque leçon de nouveaux tableaux qui intéresseront davantage et fixeront mieux l'attention.

En Hollande ont paru dans ces derniers temps, deux nouveaux manuels historiques destinés à l'enseignement moyen catholique : C. P. A. Willems en L. M. van Hees, *Onze geschiedenis*, Tilburg; Dr C. De Wilde, *Leerboek der algemeene geschiedenis ten dienste van het Hooger en Middelbaar onderwijs*, Leiden, Théonville. Dans une critique détaillée, M. V. E. montre que ce dernier ouvrage, dont deux volumes (histoire moderne et contemporaine) ont paru, répond beaucoup mieux que le premier aux *desiderata* exprimés plus haut. C. C.

2. BIBLIOGRAPHIES DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

137 [LV, 140.] **H. Dubrulle.** *Bullaire de la Province de Reims sous le Pontificat de Pie II.* (RHE. 1906, t. VII, p. 375-377. = E. Van der Mynsbrugge.)

138 **A. Clergeac.** *Inventaire analytique et chronologique de la série des Archives du Vatican dite « lettere di Vescovi ».* — AnSLF. 1906, t. X, p. 215-268.

Dépouillement de lettres entre autres de Louis de Berlaymont archevêque de Cambrai, de Jean Richardot évêque d'Arras, de Guillaume de Lomelle abbé de St-Bertin, etc...

139 [LVI, 6.] **H. Dubrulle.** *Les bénéficiers des diocèses d'Arras, Cambrai, Thérouanne, Tournai.* (RBAB. 1906, t. IV, p. 48-49 = A. Fayen.)

140 **L. Verriest.** *Un Inventaire du XVe siècle du Trésor des Chartes de Tournai.* — RBAB. 1905, t. III, p. 368-374.

141 **R. Schoorman.** *Inventaire sommaire des greffes scabinaux et seigneuriaux de la Flandre orientale.* Bruxelles, Hayez, 1905, in-12, 143 p. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 18-19 = V. Fris.).

Listes alphabétiques et chronologiques d'une foule de documents de toute nature: résolutions, comptes, statistiques, enquêtes, etc.

La plupart de ces pièces ne sont pas antérieures à la fin du XVII[e] siècle.

142 **L. D. Petit.** *Repertorium der Verhandelingen en Bijdragen betreffende de Geschiedenis des Vaderlands in tijdschriften en mengelwerken tot in 1900 verschenen.* Fasc. 3. Leiden, Brill, 1905. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 57 = J. Laenen). Cf. [LVI, 10].
Indispensable.

3. ARCHÉOLOGIE.

Voir la rubrique : *Histoire de l'art.*

143 **L. Morillot.** *La question des restes de Jean-sans-Peur* (caveaux, cercueils, ossements et épitaphes des ducs, duchesses et princesses de Bourgogne, inhumés dans les caveaux de l'église de la chartreuse à Dijon). (Extrait des Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte d'Or, t. XIV). Dijon, Jobard, in-4, 49 p.

4. DIPLOMATIQUE, CHRONOLOGIE.

144 **L. Verriest.** *Les devises des chartes-parties des greffes scabinaux de Tournai.* — CRHBull. 1906, t. LXXV, p. 7-15.

A Tournai les actes privés, passés sous l'autorité des échevins ont invariablement la disposition des *chartes-parties* : « l'acte était écrit, autant de fois que de besoin, sur une même feuille de parchemin, les différents exemplaires étant matériellement séparés par une inscription en lettres capitales, une *devise*, qui, dans l'espèce, constituait le seul signe de validation » (p. 8). On employait comme devises : le mot *chirographum* ; le nom d'une des parties intéressées ; des mots ou des phrases rappelant la nature de l'acte : *counissance, aumosne, quittance*, etc. ; plusieurs lettres M réunies par un trait, des ovales accolés, ou une série de lettres majuscules, enfin à partir du XIV[e] siècle le nom du scribe.

C. C.

145 **R. F[ruin].** *Het verband tusschen den Paaschstyl en den titulus cerei paschalis.* — NAB. 1905-1906, t. XIV, p. 177-179.

On sait qu'on attachait souvent au cierge pascal, le samedi saint, une pancarte contenant les principales données chronologiques de l'année courante. Cet usage constaté dans une église ne prouve pas que cette même église suivait le style pascal dans la manière de dater ses documents. Telle est la thèse — certaine — en faveur de laquelle M. Fruin apporte quelques bons arguments. Mais ne croyons pas à une découverte. L'auteur considère à tort l'opinion contraire comme communément admise.

C. C.

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

Nous donnons sous cette rubrique les publications relatives à la *Préhistoire*.

146 **Comte F. de Montessus de Ballore.** *Relations géologiques des régions stables et instables du Nord-Ouest de l'Europe. Seconde partie. Centre et Nord de la France, Allemagne et Bohême.* — AnSS. t. XXX, 1905-1906, p. 1-66.

L'auteur, qui jouit d'une grande autorité en sismologie, s'occupe des relations entre les séismes et la nature géologique des régions. Il étudie aussi, dans son savant mémoire, les secousses qui ont ébranlé le sol de la Flandre.

J. CLAERHOUT.

147 **Sophus Müller.** *Urgeschichte Europas.* Deutsche Ausgabe von O. L. JIRICZEK. Strassburg, Verlag von K. J. Trübner, 1905, in-8, 204 p.

Ce magnifique ouvrage est un aperçu général des découvertes préhistoriques faites en Europe. Le savant directeur du musée national de Copenhague ne discute pas les gisements en détail ; il n'a pas pour but d'en vulgariser la connaissance, mais il en donne la liaison et la synthèse et il déduit les conclusions certaines ou probables, auxquelles la science est arrivée. Chose importante à noter : il ne s'égare pas dans des évaluations fantaisistes, quand il suppute la chronologie des temps préhistoriques.

J. CLAERHOUT.

148 **Georges Engerrand.** *Six Leçons de préhistoire.* Bruxelles, 1905, in-8, VII-263 p. (RQS. 1906, t. LIX, p. 310-314 = J.G.; Zentralblatt für Anthropologie, 1906, t. XI, p. 165-166 = G. Buschan.)

L'auteur traite surtout de la préhistoire de la Belgique. Il admet les éolithes et le *pithecanthropus* de Dubois. Pour l'époque néolithique, il ne mentionne pas les découvertes faites dans la Flandre occidentale. Pour l'âge du bronze et du fer, il ne donne qu'une page. Ce livre nous présente avant tout la synthèse et l'apologie des théories de M. Rutot, sans qu'il soit tenu compte des nombreuses critiques qu'elles soulèvent en Allemagne et en France.

J. CLAERHOUT.

149 **George Grant Mac Curdy.** *The eolithic problem.* — American Anthropologist, 1905, t. VII, p. 425-479.

L'auteur, qui a étudié sur place les collections de M. Rutot et qui a effectué quelques fouilles sous sa direction, reconnaît dans les éolithes, les produits du travail d'un être intelligent.

150 **Dr Hans Hahne.** *Ueber den Stand der sog. Eolithenfrage.* — Korrespondenzbl. der deutsch. anthrop. Gesch., 1905, t. XXXVI, p, 108-111.

151 **H. Obermaier.** *Is it certain that Eoliths are made by man?* — Man, 1905, n° 102, p. 177-179.

152 **S. H. Warren.** *On the origin of Eoliths.* — Man, 1905, n° 103, p 179-183.

153 **Ballet.** *Quelques réflexions à propos des éolithes.* Bulletin de la société préhistorique de France, 1905, t. II, p. 116-127.

154 **E. Hennig.** *Die Eolithen.* — Die Umschau, t. X, p. 133-134.

155 **M. Verworn.** *Zur Frage der ältesten Steinwerkzeuge.* — Die Umschau, t. X, p. 134-137.

156 **Thieullen.** *Sur les éolithes.* — Bulletin de la société préhistorique de France, 1905, t. II, p. 179-183.

157 **J. Claerhout.** *Analyse des objets en bronze recueillis dans la station palustre de Denterghem.* — AnSS. 1905-1906, t. XXX, p. 83-86.

La teneur métallique des objets en bronze, recueillis dans la station palustre de Denterghem, est analogue à celle des bronzes lacustres de l'Europe centrale.

158 **J. Declève.** *Le Wallon montois et le vieux français. Le glossaire de Philippert Delmotte.* — MSSAH. 1904, t. LVI, p. 1-149.

Dans un chapitre d'introduction, l'auteur s'étend brièvement sur les vicissitudes historiques qui ont amené le dualisme des langues en Belgique et la délimitation de leurs frontières.

6. NUMISMATIQUE, SIGILLOGRAPHIE.

159 **A. O. Van Kerwyk.** *Goldmünzenfund von Zuyndrecht.* — Frankfurter Münzzeitung. N° 58. (ABelges, 1905, t. VII, p. 233. = A. de Witte.)

160 **M. de Man.** *Twee derde groot van Reinald II, graaf van Gelre, met het opschrift « Moneta gandensis. »* — Tijdschrift van het Koninklijk Nederlaudsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde, 1906, p. 45-51.

La monnaie décrite par Mademoiselle de Man constitue une imitation servile du type monétaire flamand; pour assurer une circulation plus facile à son numéraire, Renaud II, comte de Gueldre, allait jusqu'à y inscrire le *Moneta gandensis* que nous trouvons sur les monnaies de Louis de Crécy. (Gaillard, pl. XXII n° 187). L'existence près de Nimègue d'une localité assez importante appelée *Gent* servait peut-être d'excuse à ce procédé peu scrupuleux.

Il est à observer néanmoins que Gent en Gueldre se traduit *Gannita* en latin.

A. Visart de Bocarmé.

161 **J. Justice.** *Patagon des archiducs Albert et Isabelle frappé à Maestricht.* — GN. 1905-1906, t. X, p. 49.

Découverte d'un exemplaire unique de cette monnaie.

162 **J. Ter Gouw.** *De munten uit de spelen van Gerbrand Adriaensz. Bredero.* — Noord en Zuid, 1905, t. XXVIII, p. 464-474.

Utile au point de vue de la terminologie.

163 **Ch. Gilleman.** *La médaille commémorative de la pose de la première pierre des écluses de Slykens (1672).* — GN. 1905-1906, t. X, p. 21-28.

Identification de la pièce et recherche de l'auteur : les frères Roettiers d'Anvers (?).

164 **E. Poncelet.** *Sceaux et armoiries des villes, communes et juridictions du Hainaut ancien et moderne.* Sceaux communaux conservés aux Archives de l'État, à Mons. — AnAM. 1903-1904, t. XXXIII, p. 129-241 ; 1904-1905, t. XXXIV, p. 112-305 (à suivre). (ABelges, 1904, t. VI, p. 252 ; 1906, t. VIII, p. 32-33).

Cette étude contient jusqu'ici, outre une monographie de valeur sur la sphragistique du pays, l'énumération, la description et souvent la reproduction des sceaux de toutes les communes jusqu'à Merbes-le-Château.

165 **A. de Witte.** *Quelques sceaux-matrices de ma collection.* — RBN. 1906, t. XLII, p. 186-192, avec 5 pl.

Dans ce travail, M. de Witte étudie, entre autres, deux sceaux-matrices du Couvent de Wilhelmites de Beveren-Waes, gravés sur des tiges de fer de 13 centimètres de longueur, et qui paraissent avoir servi à timbrer des rondelles de plomb. Toutes deux portent une représentation de la S[te] Trinité, et la légende : *Sigillum prioratus Beverensis.* Elles semblent dater de la fin du XVII[e] siècle. L'hospice de Beveren-Waes, fondé en 1445, par Josse Vydt, seigneur de Pamele en Brabant, fut desservi d'abord par des frères de l'ordre de la Trinité ; il fut donné aux Wilhelmites par un acte du 8 avril 1461. La communauté fut supprimée par l'empereur Joseph II en 1784. A. VISART DE BOCARMÉ.

7. GÉNÉALOGIE, HÉRALDIQUE.

166 **Le C[te] P.-A. du Chastel de la Howarderie.** *Causerie sur les noms de famille.* — RT. 1905, t. I, p. 223-230.

Observations intéressantes sur les modifications subies par les noms de familles. Parmi les exemples cités à l'appui, nous trouvons les noms de van Rolleghem, van Belleghem. Division des noms de familles d'après leurs origines, en vingt catégories bien tranchées. Bon nombre de ces noms sont flamands.

II. PUBLICATIONS DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. SOURCES MONUMENTALES.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales, voir les rubriques *Archéologie. Histoire de l'art.*

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE.

167 [LV, 422] **L. Halphen.** *Le manuscrit latin 712 du fonds de la reine Christine au Vatican et la Lamentatio de morte Karoli comitis Flandriæ.* (MBBull. 1906, t. X, p. 191-192 = J. Closon.)

168 [LVI, 38] **Edw. Gailliard.** *De Keure van Hazebrouck van 1336,* met aanteekeningen en glossarium. (RPE. 1905-1906, t. X, p. 59*-64*.)

169 **A. de Ghellinck d'Elseghem Vaernewijck.** *Chartes et documents concernant la famille Van Vaernewyck.* 2e partie. XVe siècle. Gand, Siffer, 1905, in-fol., 561 p. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 19 = V. F[ris].)

170 [LV, 31.] **A. Cauchie et R. Maere.** *Recueil des instructions aux Nonces de Flandre.* (MBBull. 1906, t. X, p. 187-188 = Ch. Terlinden.)

171 **Testament** *de Dame Marie Lovell* ed. L. Willaert, S. J. — AHEB. 1906, t. XXXII, p. 70-77.

Marie Roper, veuve de Sir Robert Lovell of Harling, a joué un rôle considérable dans le mouvement religieux qui s'opéra, au début du XVIIe siècle, parmi les catholiques anglais réfugiés aux Pays-Bas espagnols. Elle mourut à Bruges en 1628. La clause de son testament, qui présente le plus d'intérêt pour nous, est celle par laquelle la testatrice donne sa maison aux Jésuites Anglais établis à Gand. Cette maison fut cédée par eux aux Dames Anglaises, chanoinesses de Saint-Augustin et est encore actuellement occupée par ces religieuses. Cette pièce d'archives complète donc au point de vue de cette fondation, la série de documents publiés naguère par M. Gilliodts-van Severen [LV, 29]. Le travail du R. P. Willaert est une édition modèle, accompagnée de notes explicatives particulièrement intéressantes. A. D. M.

172 **J. De le Court.** *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas autrichiens.* 3e série, 1700-1794, t. XI (14 janvier 1775 — 30 décembre 1780.), précédé d'un aperçu général de l'œuvre législative et administrative du règne de Marie-Thérèse. Bruxelles, Goemaere, 1905,

in-fol., xxxv-475 p. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 55-57 = H. Vander Linden.)

Imparfait, autant comme édition de textes que comme monographie.

173 *Mémoire présenté à sa Majesté le Roi des Pays-Bas par le ministre de la justice le 18 décembre 1816 à l'effet de justifier sa proposition relativement aux charges portées contre l'évêque de Gand*, éd. Ch. Terlinden. — AHEB. 1906, t. XXXII, p. 86-104.

Mgr le prince de Broglie passait pour l'auteur principal du *Jugement doctrinal des évêques du royaume des Pays-Bas, sur le serment prescrit par la nouvelle Constitution.* C'est la charge principale relevée contre lui par le ministre Van Naamen. Les autres chefs d'accusation dont le ministre examine la répréhensibilité eu égard aux lois et arrêtés en vigueur, sont surtout: que l'évêque de Gand avait, au mépris des ordres du Gouvernement, formé et maintenu une réunion d'ecclésiastiques et qu'il entretenait des correspondances avec la Cour romaine sur des affaires ecclésiastiques.

Plusieurs des faits incriminés se rapportent à notre province.

3. SOURCES LITTÉRAIRES ET CRITIQUE D'ÉRUDITION.

174 [LV, 423] **C. Callewaert.** *La Continuatio Valcellensis de la Chronique de Sigebert de Gembloux. Fragments et notes.* (ABelges, 1906, t. VIII, p. 69 = J. Cuvelier; AB. 1906, t. XXV, p. 215, = E. Hocedez.)

175 **Mémoires** *de Jean, Sire de Haynin et de Louvignies, 1465-1477*, éd. DD. Brouwers. (Publication de la Société des Bibliophiles liégeois). Liége, Cormaux, 1905, t. I, in-8, xvi-263 p. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 17-18 = S. Balau; W. 1906, t. XIV, p. 105-107 = J. Feller.)

Ces mémoires — faut-il le rappeler? — relatent les événements du règne de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire.

176 **A. Morel-Fatio.** *Vida de D. Luis de Requesens y Zúniga, commendador mayor de Castilla* (1528-1570). — Bulletin hispanique, 1904, t. VI, 276-308; 1905, t. VII, p. 235-273 (suite et fin). [LV, 436]

177 **T. De Decker.** *Reisaanteekeningen van den eximius Van de Velde.* — AnAW. 1905, t. XXIII, p. 119-144.

En 1775, Van de Velde, professeur à l'Université de Louvain, se vit forcé d'entreprendre un voyage à St-Nicolas, Gand, Thielt, Thourout, Dixmude, Furnes, Dunkerque, Ostende, Bruges.

L'auteur publie certaines notes de voyage, qui présentent de l'intérêt tant pour la biographie de Van de Velde, que pour l'histoire générale et surtout locale.

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

178 **Robert Fruin's** *Verspreide geschriften* ed. P. J. Blok, P. L. Muller en Sam. Muller. La Haye, Nijhoff, 1899-1905, 10 vol., in-8, avec 1 fasc. de tables et une liste chronologique des travaux de R. Fruin, par L. D. Petit. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 57-59 = V. Fris.)

L'édition est relevée par des annotations, additions et corrections tirées des papiers délaissés par l'auteur. Plusieurs de ces œuvres, on le sait, regardent notre histoire. Rappelons en particulier les études sur la bataille de Nieuport, sur Francis Vere commandant d'Ostende, sur les Dix-sept provinces des Pays-Bas, sur l'érection des nouveaux évêchés en 1559.

179 **J.-L. Eggen.** *De Zuid-Nederlandsche ballingen der XVIe eeuw in Noord-Nederland.* — GOGBull. 1906, t. XIV. p. 58-60.

Résumé d'une conférence.

180 [**LVI, 54**] **E. Gossart.** *Espagnols et flamands au XVIe siècle.* (RQH. 1906, t. LXXVIII, p. 677-678 = A. d'Herbomez; AnEm. 1906, t. LVI, p. 214-219 = R. De Schepper; RIPB. 1905, t. XLVIII, p. 207-209 = A. Dutron.)

181 [**LV, 443**] **Colenbrander.** *De Belgische Omwenteling.* (W. 1906, t. XIV, p. 58-59 = Gr[ojean]; DWB, 1906, p. 516-517 = L. Van der Essen.)

182 **L. de Béthune.** *L'élection du premier roi des Belges par le congrès national.* — RG. 1905, t. LXXXII, p. 364-387; 512-528.

183 **Léon du Bus de Warnaffe.** *L'Évolution du parti libéral.* — RG. 1906, t. LXXXIII, p. 771-785.

184 **L. Van Hoorebeke.** *Histoire de la politique contemporaine de Belgique depuis 1884.* T. I (10 juin-23 octobre 1884). Gand, Siffer, 1905, in-8, xxiii-285 p. F. 3.50. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 19-20 = G. Kurth).

Écrit dans un sens catholique, avec des garanties d'impartialité suffisantes.

185 **E. Galland.** *Geschichte der Frankenherrschaft in Griechenland.* T. II. *Geschichte des latein. Kaiserreiches v. Konstantinopel.* 1re partie. Geschichte der Kaiser Balduin I und Heinrich. 1204-1216. Hambourg, v. d. Höhe, 1905, in-8, vii-264 p. M. 6.50. [LV, 289].

186 [**LV, 432**] **Bon de Maere d'Aertrycke.** *Mémoire sur la guerre de Flandre, de 1302-1304.* (RPE. 1905-1906, t. X, p. 37*-40*.)

187 [LV, 308.] **H. Dubrulle.** *Cambrai à la fin du moyen âge.* (MBBull. 1906, t. X, p. 190-191 = A. Dutron ; RHE. 1906, t. VII, p. 373-375 = E. Van der Mynsbrugge.)

188 **Th. Sevens.** *Kortrijk in de omwenteling van 1830.* — BGOK. 1905-1906, t. III, p. 71-79.

Les chap. III-V, renferment des détails intéressants concernant la participation des Courtraisiens au mouvement en faveur de l'indépendance. L'agitation commença le 28 août ; les couleurs brabançonnes furent arborées le 6 septembre. L'auteur donne la liste des volontaires partis en septembre 1830.

189 **A. Blomme.** *Termonde. Notice sommaire des principaux monuments et des curiosités*, 1904, in-8, 4 p.

Simple inventaire, très sommaire.

190 **M. de Troostembergh.** *Louvain féodal.* — BGHB. 1905, t. IV. I. *Le manoir de Boutsvoord*, p. 3-14. II. *Le Tijmpel-hof*, p. 289-304. III. *Le manoir « op de Biest »*, 488-514, (à suivre ?).

Incidemment une biographie de Guillaume-Charles-François de Bourgogne, comte de Wacquen, introduit par son mariage avec dame Marie-Anne-Scholastique van den Tijmpel dans la famille Louvaniste et... dans « Louvain féodal » (p. 298-299).

191 [LV, 185] **C. Van Hoorebeke.** *Biographie du fameux Olivier le Dain.* (MBBull. 1905, t. IX, p. 393-394 = A. De Ceuleneer.)

192 **P. Hymans.** *Frère-Orban.* T. I (1812-1857). Bruxelles, Lebègue et Cie, 1905, in-8, xv-570 p. F. 7.50. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 1-5 = G. Kurth.)

2. HISTOIRE SPÉCIALE.

A. Histoire des institutions et du droit.

193 **L. De Wolf.** *Nog Brugsche keuren vermoedelijk geschonken in 1128 en ± 1168.* — AnÉm. 1905, t. LV, p. 393-403. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 69 = H. V[an] H[outte].)

La confirmation par Thierry d'Alsace de la charte, octroyée par Guillaume Cliton à Bruges en 1127, se trouvait rapportée jusqu'ici à la date du 30 mars 1128. L'auteur a en vue de démontrer, qu'il faut plutôt dater du 31 de ce mois la concession officielle de cette confirmation. En outre, il trouve probable que, depuis 1128 à ± 1190, Bruges n'a plus reçu de ses comtes des chartes innovatrices d'une nature générale ; tout au plus serait-il possible, que, lors de l'intronisation de Philippe d'Alsace en 1168, elle ait obtenu une nouvelle confirmation, mais rien qu'une confirmation, des privilèges précédemment acquis : comme ce fut le cas à S. Omer en 1165.

194 **H. Rombaut.** *Essais sur les terres franches de la Flandre wallonne.* Thèse de doctorat en droit. Lille, Giard, 1905, in-8, 200 p.

195 **G. Willemsen.** *Les « Vrye Landen » du Polder de Calloo (1649-1738).* — AnAW. 1905, t. XXIII, p. 165-184.

La présente notice, résumé succint des registres contenant les résolutions des adhérités du Polder de Calloo, est limitée à l'examen des points suivants: 1° Origine des « vrye landen » du Polder de Calloo. 2° « Les « vrye landen » furent-ils exempts de payer des geschotten ?

B. Histoire économique et sociale.

196 **E. Van Cappel.** *De hongersnood in de Middeleeuwen tot de XIII^de eeuw.* — AnEm. 1906, t. LVI, pp. 16-40, 143-164.

Étude d'histoire sociale et économique d'après les sources. Donne la bibliographie, examine la valeur des sources; indique les soi-disants signes précurseurs, les causes prochaines de la famine et leur influence, vu la situation de l'agriculture, de la population et des relations commerciales. Étudie la durée, l'extension géographique, le nombre des famines et les causes économiques et sociales de leur diminution au XIIIe siècle dans nos contrées. Dépeint l'action et les conséquences des famines: augmentation du prix des denrées, appauvrissement général, maladies et mortalité, émigration. Expose enfin les mesures prises pour prévenir les calamités et les secours accordés aux affamés surtout par les abbayes et les églises épiscopales.

197 **R Carette.** *Eerste invoer van aardappels in Europa.* Courtrai, Beyaert-Sioen, 1904 (1906), in-8, 184 p. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 64-65 = H. Van Houtte.)

198 **A. Behaegel.** *Servantes et serviteurs d'autrefois* (16e, 17e et 18e siècle). — AnAW. 1905, t. XXIII, p. 145-165. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 34 = H. V[an] H[outte].)

Article qui n'est pas sans mérite, sur la condition faite à la domesticité par les Ordonnances des souverains des Pays-Bas et de la Hollande. Quasi un complément à l'article de G. Willemsen. *De loonquaestie in Vlaanderen op het einde der XVIe eeuw.* [LV, 202]. (ABelges, 1904, t. VI, p. 280-281 = H. Van Houtte).

199 **Willemsen et Dilis.** *Un épisode de la lutte économique entre les villes et le Plat-Pays de Flandre dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.* — AnAW. 1905, t. XXIII, p. 272-322.

Parmi les causes qui, au commencement du XVIIIe siècle, empêchèrent le développement normal du commerce du Pays de Waes, vient en premier lieu la tendance des villes closes à ruiner les foires, les marchés et par conséquent le commerce du Plat-Pays. Quelques documents inédits publiés dans la présente étude établissent qu'entre 1764 et 1774, il y eut, sur ce terrain, lutte ouverte entre les Hauts-Échevins du Pays de Waes, soutenus par les « minder wetten » et le pouvoir central, aidé par les États de

Flandre. Le présent travail décrit les péripéties de cette bataille économique qui se termina par la victoire du Plat-Pays.

A. D. M.

C. Histoire des sciences et des lettres.

200 **J. Kalff.** *Geschiedenis der Nederlandsche letterkunde.* Eerste deel. Groningue, J.-B. Wolters, 1905, in-8°, XIII-576 p. Fl. 6.50 (MBBull. 1906, t. X, p. 127-129 = C. Lecoutere.)

201 **J. Franck.** *Eene literarische Persönlichkeit des XIII Jahrhunderts in den Niederlanden.* — Neue Jahrbücher für das klassische Altertum. 1904, t. XIII, p. 424-442 (AB. 1906, t. XXV, p. 126-127 = V. O.)

Il s'agit de Guillaume d'Affliighem, mort en 1297, abbé de Saint-Trond, et qui est peut-être l'auteur d'une vie flamande de Sainte Lutgarde († 1246). M. F. examine cette vie au point de vue de la grammaire et du style.

202 **Dr C. Lecoutere.** *Een nieuw fragment van Maerlant's Spieghel Historiael.* — VKVA. 1906, p. 29-55.

203 [LVI, 96]. **M. Sabbe.** *Het leven en de werken van Michiel de Swaen.* (ABelges, 1906, t. VIII, p. 26-28 = L. Willems.)

204 **G. Van Doorslaer.** *Almanachs Malinois.* — AnAM. 1905, t. XV, p. 355-363.

Étude complémentaire à l'article de M. CAULLET, *Une collection d'almanachs placards (1560-1786).* [LV, 210].

D. Histoire de l'art.

205 **A. v. Wurzbach.** *Niederländische Kunstler-Lexicon.* Fasc. 6. Vienne, Halm et Cie. M. 4.

206 [LV, 478] **H. Fierens-Gevaert.** *La Renaissance septentrionale et les premiers maîtres des Flandres.* (ABelges, 1905, t. VII, p. 281-284 = M. Laurent ; W. 1906, t. XIV, p. 53-54.)

207 **Fierens Gevaert.** *Le rôle des maîtres wallons dans la première Renaissance des Valois. Jean-Pépin de Huy. — Jean de Liége. — André Beauneveu. XIVe siècle.* — W. 1905, t. XIII, p. 177-187.

Trois sculpteurs de renom, qui sont en partie redevables de leur vogue en France, à la faveur dont ils jouissaient auprès des comtes de Flandre. L'un d'entre eux d'ailleurs, Beauneveu, fut chargé de travaux d'art à Courtrai, à Gand et à Ypres. Ils occupent une place éminente parmi les imagiers wallons qui eurent une part si prépondérante dans le mouvement de « Renaissance » de l'art au XIVe siècle.

208 **A. Hocquet.** *Roger de la Pasture. Son origine tournaisienne ; son nom, sa nationalité.* — RT. 1905, t. I, p. 94-97 ; 117-119 ; 140-142. (RAC. 1906, 5e sér., t. II, p. 63 = L[ouis] C[loquet] ; W. 1906, t. XIV, p. 54-55 = A. Delstanche.)



« En résumé, le peintre du XVe s. que l'on a pris l'habitude de dénommer Roger van der Weyden, est un artiste wallon d'ascendance, tournaisien d'origine et français de nationalité, qu'on devrait toujours désigner sous son véritable nom de famille qui est de la Pasture » (p. 141).

209 **A. Heins.** *A propos d'un curieux tableau de l'École flamande du XVIe siècle.* — RT. 1905, t. I, p. 213 s. Planche.

Œuvre d'un auteur inconnu. Trois noms sont avancés: Mandyn, Metsys, Huys. M. H. incline à penser que le tableau en question est de ce dernier. [LVI, 113]

210 **O. Wattez.** *A propos d'un curieux tableau de l'École flamande du XVIe siècle.* — RT. 1906, t. II, p. 12-13.

Discussion philologique de l'inscription qui se trouve sur le tableau dont il s'agit au no précédent.

211 **A. Boinet.** *Un manuscrit à peintures de la bibliothèque de Saint-Omer.* — Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin archéologique. Paris, 1904, p. 415-430, pl. XLVII-LIII.

212 **Bon J. Bethune.** *Les fouilles faites au portail de l'Eglise Notre-Dame à Courtrai.* — BGOK. 1905-1906, t. III, p. 2-6.

Ces fouilles ont fait apparaître un portail du XIIIe siècle, caché sous le porche construit par les chanoines du XVIIIe s., ainsi que les contreforts des tours. Ces contreforts présentent une particularité très rare: ils étaient évidés à rez-de-chaussée de façon à former passage.

213 **A. Hocquet.** *Le tombeau des Castagne.* — RT. 1906, t. II, p. 13-14; 35-37.

A propos de la découverte du tombeau de Jakemes Castagne († 1327), M. H. donne la description de ce monument et avance certaines considérations concernant l'influence exercée par l'école de sculpture tournaisienne sur la formation artistique des sculpteurs de Bourgogne et de Flandre.

214 **Ernest Closson.** *Chansons populaires des provinces belges.* Anthologie. Introduction, harmonisations et notes. Bruxelles, Schott. Un cahier grand format de xv-223 pp. F. 6. (RG. 1906, t. LXXXIII, p. 169-174 = Charles Martens; ABelges, 1905, t. VII, p. 257 = P. Bergmans.)

L'auteur a condensé la matière contenue dans les recueils scientifiques régionaux comme ceux de Lootens et de Feys, du curé Bols et surtout le monumental recueil de Van Duyse, pour la chanson néerlandaise; dans les recueils de cramignons et les collections de *Wallonia*, pour la chanson wallonne. L'enseignement scolaire et les sociétés locales peuvent, à l'aide de ce livre, redresser le goût public et remettre en honneur les charmants refrains que chantaient nos pères.

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

215 [LV, 115.] **P. Kalkoff.** *Die Anfänge der Gegenreformation in den Niederlanden.* (RHE. 1907, t. VII, p. 377-379 = É. Tobac.)

216 **L. Willaert**, S. J. *Négociations politico-religieuses entre l'Angleterre et les Pays-Bas catholiques (1598-1625)* d'après les papiers d'État et de l'Audience conservés aux Archives générales du royaume de Belgique. — RHE. 1905, t. VI, p. 47-54; 566-581; 811-826 (à suivre).

Ces pages d'histoire générale, richement documentées et d'une lecture captivante, présentent un intérêt tout spécial pour la Flandre, où furent fondés la plupart des établissements pour la formation du clergé anglais, et l'éducation de la jeunesse.

En voici le résumé, d'après la table de la *Revue d'histoire ecclésiastique :*

Notice sur les « Négociations d'Angleterre », p. 48.

Première partie. — Intervention des archiducs en faveur du catholicisme. *Note préliminaire.* Informations des ambassadeurs des Pays-Bas à Londres sur les affaires religieuses et les controverses théologiques en Angleterre, p. 566. 1° « Avvisi » concernant les affaires religieuses d'Angleterre : Nombre des catholiques — Robert Cecil — Bye Plot — Conspiration des Poudres — Le serment d'allégeance — Persécution — Le roi et le parlement, p. 568. 2° Questions théologiques. Discussion de Jacques Ier avec Ferdinand de Boischot sur la vraie religion. Controverse de Jacques Ier avec Bellarmin, p. 811. A. D. M.

217 **Ch. Terlinden.** *Guillaume Ier roi des Pays-Bas et l'Église catholique en Belgique (1814-1830).* T. I. La lutte entre l'Église et l'État (1814-1826). (École des sciences politiques et sociales [de Louvain].) Bruxelles, De Wit, 1906, in-8°, xxi-523 p.

218 **J. P. Scholte.** *Bijdrage tot de kennis van de godsdienstige verdraagzaamheid van Prins Willem I.* — NAKG. 1905, nouv. sér., t. IV, p. 26-53.

219 **Alph. De Poorter.** *La prévôté Saint Amand-lez-Courtrai.* — BGOK. 1905-1906, t. III, p. 105-205. Prix du tiré à part: 1.50 fr.

L'actif et intelligent professeur, auteur de cette étude, ne prétend pas nous donner une monographie complète, mais des *Notes* et des *Documents* pour servir à l'histoire de la prévôté Saint-Amand à Courtrai. Après une notice sommaire sur l'histoire des bâtiments, qui abritent actuellement le collège patronné, l'auteur reproduit sans changement les pages qu'il avait déjà publiées dans le même *Bulletin*, t. I, p. 205-211, sur les premières origines de la prévôté.

Il est regrettable que l'auteur n'ait pas profité de cette réédition pour reprendre et préciser les solutions de cette question très intéressante. La prévôté proprement dite ne fut fondée, nous semble-t-il, que postérieurement à la bulle de 1119, avant la charte donnée, vers 1130, par la comtesse Clémence. Mais des extraits, trop écourtés, de diplômes de 847 et 899 nous apprennent que l'abbaye de Saint-Amand (France), dont dépendait la prévôté de Courtrai, possédait « *in Curtriaco mansos II. Item villae Bonart*, Hardoya, etc. » Il serait sans doute difficile de prouver que, au IXe siècle, *in Curtriaco* peut se resteindre au quartier actuel *Overleye*. Nous aurions voulu voir l'auteur comparer les diplômes du IXe siècle avec les documents postérieurs (p. ex. de 1107 et 1119, rapportés dans Miræus, *Opera dipl.* III, p. 1151 et 1155) et établir d'une façon plus péremptoire que la villa *Bonart* était bien située à Cuerne lez-Courtrai. Cette identification, qui nous paraît exacte, est très importante au point de vue de la délimitation du *pagus Flandrensis* et du *Mempiscus* et apporte un élément nouveau qu'il ne faudra pas négliger dans une question controversée entre M. Piot et M. Vanderkindere (*Le Capitulaire de Servais et les origines du comté de Flandre*, dans CRHBull. 1897, 5e sér., t. VII, surtout p. 121-138). Espérons que la question sera reprise *ex-professo* et traitée intégralement.

Successivement, M. De Poorter examine la situation féodale, les revenus, les charges de la prévôté ; expose les arguments qu'elle faisait valoir en faveur de ses droits de prévôté foraine avec mense propre, distincte de celle de l'abbaye ; il termine cette première partie par une liste provisoire des prévôts. A la p. 107 on trouvera une précieuse indication de sources d'archives.

La seconde partie comprend une bonne publication de 39 documents, la plupart inédits, qui vont de 1130 à 1771. Nous nous permettons de signaler à l'auteur que les documents XI et XII sont, en style nouveau, de 1509 et 1514, au lieu de 1508 et 1513, et qu'il eut été préférable de donner plus complètement le titre de la pièce XIII. C. Callewaert.

220 **G. Decamps.** *L'abbaye de Groeninghe-lez-Courtrai et ses possessions dans le Hainaut. Quelques souvenirs sur la bataille de Courtrai.* — AnAM. 1904-1905, t. XXXIV, p. 57-81. (W. 1906, t. XIV, p. 107-108 ; BGOK. 1905-1906, t. III, p. 236-250 = J. Bethune.)

Le titre de cette étude ne correspond point adéquatement à son objet. L'auteur relève d'abord la part importante que les seigneurs et citoyens du Hainaut prirent à la bataille de Courtrai, ainsi que d'autres faits relatifs à cet événement et qui intéressent le Hainaut. Ensuite il refait l'histoire des biens que l'abbaye du Miroir de la Vierge de Groeninghe possédait à Dour, Braine et Neufville-lez-Soignies. Les nouveaux documents que M. D.

analyse et publie en appendice, complètent les données consignées dans l'ouvrage du chanoine Van de Putte. *Chronique et cartulaire de l'abbaye de Groeninghe à Courtrai.* (Public. in-4° de la Société d'Émulation de Bruges, 1e sér., 1872). A Neufvilles existait encore il y a quelque trente ans une chapelle dédiée à Notre-Dame de Groeninghe. La fin de l'article rappelle le souvenir de plusieurs abbesses de l'abbaye de Groeninghe, originaires du Hainaut. Les brèves notices qui leur sont consacrées sont solidement documentées et révèlent chez l'auteur d'amples connaissances généalogiques. Le nécrologe de Groeninghe commémore un grand nombre de religieuses appartenant à des familles hennuyères. Inutile de noter que bon nombre de noms cités dans le corps de cet important article se rapportent à l'histoire de nos anciennes institutions religieuses, notamment à l'abbaye des Dunes.

Le compte rendu consacré à ce travail par M. le baron Joseph Bethune n'a pas seulement le caractère d'une simple analyse, mais grâce à de nombreux documents d'archives extraits de la bibliothèque de Courtrai, il constitue un véritable article complémentaire à l'étude de M. Decamps sur l'abbaye de Groeninghe et ses relations avec le Hainaut. A. D. M.

221 **Fr. De Ridder.** *Thienen. Het kapittel van S.-Germanus' kerk.* = BGHB. 1904, t. III, pp. 280-293, 387-395, 557-568; 1905, t. IV, pp. 81-97, 131-139, 173-180, 339-353, 438-447, 471-479, 525-532.

A remarquer deux biographies. L'une de Petrus Reyloff, natif de Bruges, devenu doyen de St-Germain, chanoine à Bruges et à Tournai, où il mourut le 12 Juin 1688 (t. IV, p. 525-526).

L'autre de Joannes Theodorus de Schoth, originaire de Malines, et qui fut le prédécesseur présumé du précédent au canonicat de Bruges (t. IV, p. 526).

222 **G. C. A. Juten.** *De Orde van den H. Guilielmus in Noord- en Zuid-Nederland.* — AHEB. 1906, t. XXXII, p. 44-67.

Contribution importante à l'histoire peu connue de l'ordre des Guillelmites. Après une notice substantielle sur la personnalité de St Guillaume, la fondation, les vicissitudes et l'extinction de l'ordre, M. J. donne la liste des couvents établis dans les Pays-Bas. On sait que le couvent qui avait nom « De Woestyn der H. Maagd » fondé entre Biervliet et Bouchaute, se transporta à Bruges. L'année de ce transfert est inconnue. D'autres maisons étaient établies en Flandre : celle de Nieuaarde ou Nieuwland, transférée à Oudezeele, puis à Peene ; celle de St-Ursmer près d'Alost ; celle de la Ste-Trinité à Beveren (Waas). M. J. publie en appendice 7 documents (1256-1784) inédits relatifs à ces institutions ; enfin il établit la liste des Provinciaux connus (1261-1711.) A. D. M.

223 **L. Willaert.** *A catholic college in the seventeenth century* [Collège de St Omer]. — The american catholic quartely Review, 1905, t. XXX, p. 745-758.

224 **E. Matthieu.** *Un évêque Enghiennois au XVIe siècle.* — AnAE. 1905, t. VI, p. 212-216.

Ce fut le Carme Jean van der Heetvelde, évêque suffragant d'Utrecht en 1523. Il avait été prieur du couvent de Bruges, et mourut en cette ville en 1528.

225 **V. M. van Caloen.** *Le père Henri-Marie Iweins d'Eeckhoutte des Frères-Prêcheurs.* Ouvrage précédé d'une lettre préface par le Père Ollivier. Bruxelles, Vromant et Cie, 1906, in-8°, 216 p.

b) *Histoire spéciale.*

γ) CULTE, HIÉRARCHIE.

226 **A. J. A. Flament.** *De vereering van Sint Nicolaus bizonder in Nederland en vooral met het oog op de vraag of zij in verband staat met de Germaansche Mythologie.* — GB. 1906, t. II, p. 1-15.

Origine et développement de ce culte aux Pays-Bas. L'auteur s'appuie sur ces faits pour répondre négativement à la question posée.

227 **A. De Cock.** *Kerstening van heidensche zaken, vooral in verband met boom- en bronvereering in België.* — VG. 1905, t. I, p. 155-169, 245-284. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 77 = J. L[aenen].)

Nombreux faits de vénération d'arbres et de sources. Mais la thèse s'applique-t-elle à tous ? Le travail toutefois est des plus sérieux.

228 **E. Lesne.** *La hiérarchie épiscopale. Provinces, métropolitains, primats en Gaule depuis la réforme de S. Boniface jusqu'à la mort d'Hincmar* (742-882). Paris, A. Picard, 1905, in-8, p. xv-350. F. 5 (HJ. 1906, t. XXVII, p. 379 = G. A.; RQH. 1906, t. LXXIX, p. 664-665 = J. Besse.)

L'organisation de la hiérarchie épiscopale laissait beaucoup à désirer en Gaule sous les Mérovingiens. Une réorganisation, commencée par S. Boniface, fut soutenue par les fils de Charles Martel et menée à bonne fin sous Charlemagne et Louis le Pieux, par le groupement des évêchés en provinces ecclésiastiques sous l'autorité du métropolitain. Telle est la première partie de l'ouvrage très documenté de M. Lesne, qui montre, dans la dernière, l'organisation métropolitaine d'après les fausses décrétales, l'origine des primats et la situation politique des évêques pendant le IXe siècle. D'après M. Lesne, les fausses décrétales auraient été fabriquées dans la province de Reims, dans le but de s'opposer aux tendances de l'archevêque Hincmar qui voulait exagérer les droits des métropolitains. Comme on le voit, un ouvrage important pour l'histoire ecclésiastique du haut moyen âge dans nos régions.

Paaschkeers en Paaschboom.

De Paaschkeers is het zinnebeeld van den verrezen Verlosser. Het plechtig ontsteken en de glans van haar licht stellen ons zijne glorierijke verrijzenis voor. De keers met de vijf wierookgranen verbeeldt Christus lichaam met zijne vijf wonden, hetwelk de heilige Vrouwen kwamen balsemen. Ook zal dit licht van Christus ons blijven verlichten tot na het evangelie van zijne Hemelvaart.

Eertijds was de paaschkeers gewoonlijk prachtig versierd. Op de miniaturen der exultetrollen (¹) uit de XIIᵉ en de XIIIᵉ eeuw ziet men ze dikwijls met een heerlijk bloemenkleed opgetooid (²).

Gewoonlijk was ze zeer groot: eene zuil, ***columna***, zoo ze het Exultet noemt: te Rhiemen woog ze 30 pond, te Chartres 72, te Roanen 40; daar was ze 25 voet hoog. In Sᵗ-Jan van Lateranen te Rome, beklom de diaken een rollend gestoelte om ze te ontsteken. Te Coutances, werd ze van uit het triforium ontstoken; te Durham door eene opening van het koorgewelf (³). Het licht van zulk een

---

(¹) De lange perkamenten schrooden waarop het Exultet geschreven stond en die men onder het zingen ontrolde, komen sedert ongeveer het midden der XIIIᵉ eeuw buiten gebruik. Zie J. Braun, S. J., *Osterpräconium und Osterkerzenweihe.* (*Stimmen aus Maria-Laach*, 1899, bl. 286.)

(²) *Ald.*, bl. 274.

(³) In Engeland was ze dikwijls verhoogd met ze te laten rusten op een valsche keers, *Judas* geheeten. Deze was uit hout, beschilderd, of met groen was bekleed. (*American ecclesiastical review*, 1906, XXXIV, bl. 364 en vlg.)

keers was dus, geheel de kerk door, te midden den dag zienlijk (1).

Aan de paaschkeers zelf werd een blad papier vastgemaakt waarop de *paaschtafel* geschreven stond (2).

Twee voorbeelden van dergelijke paaschtafels in Vlaanderen zijn ons overgebleven in de Hs. der oorkondenkamer van het groot Seminarie te Brugge.

I. Zoo schrijft C. De Visch, *Varia curiosa*, (hs. uit deze oorkondenkamer n./106 in 't begin):

Sequentia hæc olim appendebantur cereo paschali, in monasterio Dunensi :

Cereus iste Dei summi celebratur honore,
Cujus morte rei surgunt a morte redempti.
Annus erat nonus solis, lunæque secundus,
Quando fuit Dominus sacra de Virgine natus.
Ista solent scribi Paschalis tempore festi :
Ciclus, et ipsa Dei lux, lunaque, littera qualis.
Cereus iste rubum designat, sive columnam,
Quæ fuit Hebræis lux noctis, et umbra diei.
Laus tibi sit Christe, quem signat cereus iste.

Annus Dominicæ Incarnationis M V^c LXXXVI.
Annus fundationis Cisterciensis Ordinis IIII^c LXXXVIII.
Annus fundationis monasterii de Dunis IIII^c XLVIII.
Annus obitus Beatissimi Bernardi IIII^c XXXIII.
Aureus numerus . . . . X.

---

(1) E. Reusens, *Manuel d'archéologie chrétienne*, II, bl. 420 en vlg.

(2) *Ald.;* zie ook, aangehaald door J. Braun, in bovengemelde bijdrage (bl. 274), de vermelding van dit gebruik bij Udalrich (omstreeks 1086), *Consuetudines Cluniacenses*, I, 14; Rupert von Deutz († 1135). *De divino officio*, VIII, 4; Honorius van Autun, († omstreeks 1150), *Gemma animæ*, III, 101; Durandus. (omstreeks 1275), *Rationale divinorum officiorum*, VI, 80; Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, L. IV, c. 24, n. 7, waar drie uitgebreide tafels opgegeven worden.

Littera Dominicalis	E.
Dies Paschæ	Sexta Aprilis.
Epacta	X.
Concurrens	V.
Indictio	XIIII.

Ex antiquo ms. musæi nostri ([1]).

In *Rond den Heerd* vinden we nog een tweede paaschtafel ook uit deze abdij :

Cereo Paschali Tabula affigenda in die Paschae.

Cereus iste benedictus est in honorem Domini nostri Jesu Christi, et Beatæ Virginis Mariæ, matris ejus, patronæ hujus monasterii et totius Ordinis Cisterciensis.

Anno Domini 1696 :
A creatione mundi
A fundatione cistercij
A fundatione claræ vallis
A fundatione hujus monasterij N.
Ab inauguratione R. adm. D. abb. nostri N.

Epacta	xxvj.
Aureo numero.	6.
Littera Dominicali	A-G.
Littera Martyrologii.	G Majus.
Indictione Romana	4.
Pascha occurrente	22 Aprilis.
Ascensione	31 Maij.
Pentecoste	10 Junij.
Festo Corporis Christi	21 Junij.
Dominicis post Pentec	24.
Dominica I adventus	2 Xbris ([2]).

([1]) Hierin volgt men de Gregoriaansche hervorming in 1583 ingebracht. Volgens de oude Juliaansche tijdrekening zou Paschen gevallen zijn op den 3n April. Al de gegevens zijn juist, voor 't jaar 1586.

([2]) R. D. H., II, bl. 158-159.

Eertijds las de diaken deze tafel luid op na het Exultet waar zij deel van maakte (1).

***

Zooals de paaschkeers, zoo placht ook de paaschkandelaar versierd te zijn. Hoe kostelijk deze in de middeleeuwen was, zien we best door de prachtige stukken die ons uit die tijden overgebleven zijn. In het Noorden schijnen ze veelal uit ijzer of koper gesmeed of uit hout gesneden (2). In Italie werden ze uit steen gekapt (3). Die van O. L. V. te Tongeren (1372) was 2,595 m. hoog zonder de naalde, had een lessenaar eraan vastgemaakt, en zes takken om keersen erop te zetten (4). Die van Zoutleeuw (1483) is 5,68 m. hoog; een lessenaar is er insgelijks aan vast en zes takken. Erboven staat een kruis met Christusbeeld. Hij is uit geel koper (5). Die van Nieuwpoort (eerst gekend in 1458) was uit metaal (6), terwijl die van de H.-Walburga te Veurne (1596) uit hout was.

Doch in Vlaanderen schijnt die kandelaar een nieuwen

---

(1) E. Reusens, *ald.*, bl. 421. — In het *Pontificale Romanum* (Antw. 1627), bl. 389, staat er dat deze plechtigheid geschiedde op Drie-Koningendag. De tafel werd gezongen op den zang van het *Exultet*. Het gebruik de feestdagen op dezen dag af te kondigen is uit de Oostersche Kerk, waar het reeds in de IVe eeuw bestond, naar het Westen overgebracht. (Dom Cabrol. *Dict. d'archéol. chrét. et de liturg.*, op 't w. *Annonce des fêtes.*) — Bemerkt dat men in het Oosten op dezen dag Christus' geboortedag vierde en dus het begin van het liturgisch jaar.

In Vlaanderen begon het jaar met Paschen : dit zal wel de reden zijn, waarom men deze tafel op Paaschavond aflas. — Zie AnÉm. 1905, LV, bl. 1 en vlgg.; en LVI, bl. 230.

(2) Een prachtig staal ervan is die van Zoutleeuw, uit koper gesmeed.

(3) J. Braun, *ald.*, bl. 275.

(4) E. Reusens, ald., bl. 424.

(5) *Ald.*, bl. 425.

(6) *Kerkrek. van O. L. V.-kerk te Nieuwpoort* 1457-1458 en 1487-1488. Een laatste maal is ervan sprake in de rekening van 1491. — Zie *Biekorf*, XVII, 48.

vorm en een anderen naam gekregen te hebben. Het is de *paaschboom* (¹). Naar mijn weten, werd hij elders nergens zoo gemaakt noch genoemd; althans melden het ons geen boeken.

Werd het woord *paaschboom* soms gebruikt om de *vontekeers* of paaschkeers zelf aan te duiden, zooals te Eessen (²), dit was toch zeldzaam.

Een tamelijk goed gedacht over den paaschboom, geeft ons een stuk uit de resolutieboeken van de H.-Walburgakerk te Veurne (³). Het dagteekent uit 1596. Het is eene

---

(¹) AnÉm. 1905, LV, bl. 219-220.

(²) J. WEALE, *Les églises du doyenné de Dixmude*, II, bl. 222: Kerkr. van Eessen (1574-75): « Voor zes ponden was om een Paesboom ofte vontekeerse te Paesschene met de stoffatie 4 L. 16 s. » ..... « Van een ijsere met ii ooghen daar den Paesboom teghen rust. 6 s. 8 d. »

(³) Om reden van zijne nieuwigheid laat ik dit stuk, dat E. H. DE VOS, overste van 't college te Veurne, mij welwillend gezonden heeft, in zijn geheel overdrukken :

Subsequitur contractus initus cum Petro Patvoort ratione erectionis arboris paschalis, tenoris sequentis :

Den v[n] January 1596 heeft P[r] Patvoort ghenomen te maeken van de heeren deken en caneunycken van S[te] Wouburghen eenen paeschboom, metgaeders de candelaere in der voughen zo hier naer volght : Eerst den paeschboom up syn sescante, de panneelen elck XVII duymen en half breet, compt overghemeten drie voeten en half, elck panneel hooghe twee voeten, en up elcken houck een sprancke VIII duymen uitstaende, omme met looverie en blommen te bewercken; Item een basement onder met een cnoop synckende up een pinne up den pilaer en een pyramide boven oock up syn sescante, de voyen onder en boven vier duymen uitstaende om oock met loovers en blommen te becleeden; Item boven de pyramide een cnoop van houtte, omme 't werck te gheven syne vulle..... (?) ende om een pin up te maecken daer de paeschkersse in staen moet; Item noch moet hij maecken een wijndaes boven de vauterynghe van den choor om 't voors. stick up ende neder te laeten; Item eenen pilaer met een voet daer de paeschbom up rusten moet, up elcken syde hebbende twee uutsprynghende houten om vier kerssen up te stellen, den pilaer groot naer den heesch van wercke neghen voeten hooghe, VIII duymen viercant becleet met banden onder en boven en in 't middele, beneden viercant en naer de eerste moleure rondt, boven wederom viercant met moleuren bequamelyck ghevrocht; Item moet leveren

overeenkomst gesloten « tusschen de heeren dekenen en caneunycken van Ste Wouburghen » en Pr Patfoort, om het maken van een « paeschboom metsghaeders de candelare » of voetstuk waarop de paaschboom staat. Dit voetstuk was 9 voet hoog, of 2^m^50. De paaschboom zelf is, voor het onderste deel, een zeskante blok, waarvan ieder paneel ongeveer 0^m^44 breed is en 0^m^56 hoog. Op elken hoek van dezen blok steekt een tak 0^m^20 uit ; deze takken moeten met loovers en bloemen versierd worden. Boven deze paneelen is een *pyramide*, ook zeskante, die knoop- of bolwijsde eindigt en waarboven eene pinne of naalde is waarop de paaschkeerse moet staan. Op elke zijde van het voetstuk steken stukken hout uit, waar keersen moeten opgezet worden. Soms was er boven den paaschboom een kruisbeeld onder de paaschkeers. Zoo is het met den gekenden paaschkandelaar van Zoutleeuw ; zoo was het ook met den paaschboom van Dixmude (¹).

Hoe was nu de paaschboom versierd? Deze zeskante blok met pyramide, zooals we hem beschreven vinden in de handvesten van de H.-Walburga te Veurne, schijnt maar weinig met snijwerk versierd te zijn. We weten dat hij met

---

alle tyserwerck dienende totten selven wercke, metgaeders den reep om den paaschboom up en af te laeten. Voor al 'twelcke te leveren en maeken van goeden gaven eecken houtte en wagheschot sullen de voors. heeren hem betalen de somme van twee hondert dertich ponden par. Ende es besproken dat tselve al vulvrocht zal wesen te Lichtmesse naerstcommende, immers (?) drie weken daernaer onbegrepen. Dit was ghedaen ter presentie van de heeren en mij onderscreven als secretaris.

Torconde. J. DEWULF, secr. capituli
1596.

(Uit : *Liber Resolutionum et actorum capituli ecclesie collegiate Ste Walburge in oppido Furnensi, incipiens ab anno 1575.*)

(¹) J. WEALE, *ald.*, bl. 28, Kerkrek. 1562-63 : « Betaelt Pieter de Vriese over twerschilderen van den crusefixce staende booven den Paescheboom. » — Kerkrek. 1566-67, bl. 33 : « Betaelt Amand Claeys voor tliimen ende tmaken den God die boven den Paescheboom staet. »

looverie en blommen moest bewerkt worden. De kerkrekeningen van Dixmude zullen het ons klaarder uitwijzen :

De zes perken of velden of paneelen der *pyramide*, (misschien ook wel van den blok) waren geschilderd (1). Ze waren beschilderd « zoo van figueren als ghescrifte » (2).

Takken en hagen in was waren erop verbeeld (3) ; ongetwijfeld stonden die hagen op de *voyen*, en op de voegen der *pyramide* ; de zes takken op de zes hoeken van den boom. De loovers en de bloemen van de voyen, takken, en hagen waren « van diversche coeluren van wasse » (4).

De « mootaelen boom » van Nieuwpoort had ook looveren die men er moest aan *saudeerne* (5).

---

(1) *Ald.*, bl. 18, Kerkrek. 1551-52 : « Betaelt Pieter Ogier, scilder, van den nieuwen Paescheboom te scilderen, de vi percken, ix l. » — *Ald.*, bl. 9, Kerkrek. 1489-90 : « In de weke uutgaende derden April, betaelt Jacob Janssone, scildere van vi velden van poyntraturen (schilderwerk) gemaect aen den Pascheboom metten liiwaede, al tsamen xxxi l. iiij s. » — Bl. 27, Kerkrek. 1561-62 : « Betaelt Pieter Ogier over tschilderen de doucken van den nieuwe Paescheboom medtschaders tleveren van den liwaede van de voornoomde doucken, te zaeme x l. »

(2) *Ald.*, bl. 41-42, Kerkrek. 1575-76 : « daerinne begrepen alle de schilderye zoo van figueren als ghescrifte. »

(3) *Ald.*, bl. 11, Kerkrek. 1490-91 : « Betaelt den selven van al de tacken ende haghen te verlappene an den Pascheboom dat bedorven ende verbarrent was van den Paschecaerse ende van den huulen ontsticken ghevloghen, iiij l. »

(4) *Ald.*, bl. 27, Kerkrek. 1561-62 : « Betaelt Margriete, de dochtere van Gheraert Lootvelt, over tmaeken van den nieuen Paesche boom, ende die versiert van diversche coelueren van wasse, bii voerenwarde xxxv l. »

(5) *Kerkrek. van O. L. V.* te Nieuwpoort, 1457-58 : « Clays Allem van saudeerne an de paesscheboom de loveren bet. 4 s. » — 1477-78 : « Item eenen luudekenare van dat hij heeft vermaect ende ghesaudeert den haerne den evangeliaris, ende de paesscheboom bet. 24 s. — *Ald.*, 1482-83 : « Pieter Blonckebile van dat hij heeft verspart een ledere daer meede men up ende of doet de paesscheboom bet. 6 s. » — *Ald.*, 1487-88 : « Willekyn Lancelood van dat hij heeft besleghen met ysere een driehouc ome de zeven mootalen candelaren up en af te doene ende mootalen paesscheboom up en af te doene, bet. 14 s. » — Zie *Biekorf*, XVII, bl. 48.

Hoe lang heeft dit gebruik bestaan ? De H. Bernardus, te midden de XIIe eeuw, klaagt reeds over het gebruik in de kerken reusachtige stevige koperen *boomen* op te richten die tot kandelaars moesten dienen ([1]). In ons land komen dergelijke prachtstukken meest voor in de XIVe en vooral in de XVe eeuw. Daar we meenen dat onze *paaschboom* een verscheidenheid is van die vertakkende kandelaars, mogen we vermoeden dat hij ook niet vroeger gekend was. De oudste der oorkonden die ik er over gevonden heb, is uit de kerkrekening van O. L. V. te Nieuwpoort in 't jaar 1457-58, (de oudste bewaarde rekening van deze kerk dagteekent enkel uit 1456). Laatst spreken deze rekeningen ervan in 1491.

Te Dixmude wordt er eerst gewag van gemaakt in 1489-90 (het is de oudste bewaarde rekening der kerk) ; J. WEALE vermeldt hem laatst voor 't jaar 1575-76. Te Veurne wordt er nog een nieuwe gemaakt in 1596.

Bemerkensweerdig komt het voor dat al de oude aanduidingen die wij over den paaschboom gevonden hebben uit Veurne-ambacht afstammen. In andere landen wordt er, bij onze wete, niets van vermeld. Is dit eigenaardig gebruik uitsluitelijk eigen aan die streek ?

Kenden we meer kerkrekeningen, ongetwijfeld zouden we nog nadere inlichtingen kunnen geven. Deze korte aanduidingen zullen, hopen we, voldoende zijn om op dit woord de aandacht der talrijke liefhebbers te trekken, die de kerkrekeningen en andere hs. de kerken aanbelangende onderzoeken. Nieuwe mededeelingen daarover zouden uiterst welkom zijn.

M. VAN DROMME.

([1]) H. BERNARDUS, *Apologia*, XII, 28.

DE DEKENIJ GHISTEL ROND 1732.

Den 31 Augusti 1574 richtte Bisschop Driutius drie nieuwe dekenijen op : Sluis, Thorhout en Ghistel.

Kanonik De Schrevel geeft 18 parochien op, die bij de eerste inrichting aan de nieuwe dekenij Ghistel toebehooren (1). Voor later tijd noemt de *Histoire du diocèse de Bruges* er 20 (2), en een handschrift, waarover wij straks zullen handelen, meldt er ook 20 in het jaar 1732.

Het zijn de volgende :

Beerst, Bovekerke, Couckelaere, *Eerneghem*, *Ghistel*, Keyem, *Leffinghe*, Leke, Lombardzyde, *Mannekensvere*, Middelkerke, *Moere*, *Schoore*, *S. Pieterscapelle*, *Slype*, Stuyvekenskerke, Westende, Wilskerke, *Zande* en *Zevecote* (3).

---

(1) Zie Kan. A. De Schrevel, *Notes et documents pour servir à la biographie de Remi Drieux*, AnÉm. 1896, t. IX, p. 506 ss.

Die parochien zijn : Beerst, Ghistel, Keyem, Leffinghe, Leke, Lombardzyde, Mannekensvere, Middelkerke, Moere, Schoore, S. Pieterscapelle, Slype, *Snaeskerke*, Stuyvekenskerke, Westende, Wilskerke, Zande en Zevecote.

(2) [Van de Putte]. *Histoire du Diocèse de Bruges, publiée sous les auspices de Mgr Boussen... ouvrage illustré par Canneel*, s. l. ni date.

(3) Tot de XVIe eeuw lagen al die parochien in het voormalig bisdom Doornijk, onder de dekenij Oudenburg.

De onderlijnde behooren nu nog toe aan de dekenij Ghistel.

Bovekerke, Couckelaere en Eerneghem gingen van de dekenij Thorhout naar de dekenij Ghistel over in 1693, en Snaeskerke wierd in de dekenij Oudenburg ingelijfd.

Er bestaan twee uitgaven van de *Levensschets of gedachtenis der bekende Heeren Pastors en Dekens van Ghistel, opgesteld door G. F. Tanghe, Kanonik.* Brugge, de Scheemaecker-Van Windekens, 1865 en 1870.

Onder de dekens komt Mijnheer Arents [1], waarover M. Tanghe schrijft als volgt :

« Donatianus Joannes Arents, S. T. en J. C. L. was deken van 1731 tot in 1755 [2].

« Geboren te Brugge den 23 September 1690, was hy zoon van Leonardus en Anna Roelof. In 1718 bekwam hy de pastory van Lophem, alwaar hy stichtte een nieuw pastorshuis, waervan hy den eersten steen legde den 16 November 1718. Insgelyks deed hy groote herstellingen aen de kerke, welke hy met eenen nieuwen vloer verheerlykte.

« Mgr. van Susteren beloonde zynen iever en bekwaemheid met hem, in 1721, pastor van zyne kathedrale te benoemen, en hem, in 1723, te verheffen tot het 27ste kanonikaet, hetwelk bestemd was voor de priesters, die eenen graed in de regten hadden. In 1742, sprak hy de lykrede uit van Mgr. van Susteren, onder het uitvaert, hetwelk gedaen wierd door Z. H. Gulielmus Delvaux, bisschop van Yper. Hy wierd, door het kapittel, onder de vier kapitulaire vikarissen gekozen om het bisdom, gedurende den openstaenden stoel, te bestieren.

« Eindelijk vond hij den loon van zijnen arbeid, binnen de bezoeking van zijne dekeny: hij overleed te Beerst, den 5 Oktober 1757. »

---

(1) Zijn broeders zoon, Guido Arents, Heer van Beertegem, wierd tot den adelstand verheven den 28 April 1776. De geslachtboom der Arents is te vinden in den *Annuaire de la noblesse de Belgique, publié par le Baron Isidore de Stein d'Altenstein.* Bruxelles, Decq et Duheut, 1879, XXXIII, 36.

(2) In beide uitgaven van M. Tanghe'ns Ghistelboeksken staat er gedrukt 1755 in stede van 1757.

Te Beerst luidt zijne doodakt als volgt:

« Anno Domini 1759.

« 5ª 8bris hora 3ª pomeridiana subitanea morte obiit et 7ª ante summum altare (1) in cornu Evangelij sepultus est Reverendus adm. Dominus Donatianus Joannes Arents, sacræ theologiæ et utriusque juris Licentiatus et Ecclesiæ Cathedralis Sancti Donatiani, Brugis, canonicus graduatus, ætatis 67 annorum, filius Leonardi, dilato officio summo. Erat Brugensis, baptizatus in Ecclesia B. Mariæ Virginis. »

Deken Arents begon eenen lijvigen handboek met hoofdinge: *Status viginti Ecclesiarum Parochialium Districtûs Gistellensis, exhibitus Illustrissimo ac Reverendissimo Dno Henrico Josepho Van Susteren, Episcopo Brugensi, perpetuo ac hereditario Flandrie Cancellario, etc., etc., per me infrascriptum ejusdem Districtûs Gistellensis Decanum christianitatis. Brugis hac 23 die mensis Octobris anno 1732.*

Ita est; quod attestor.
D. J. Arents,
Decan. Christ. Distr. Gistell.

Die handboek, waaruit wij de volgende bijzonderheden overnemen, rust nu, wie zou het gelooven? onder de oorkonden der gemeente, op het wethuis van Hooglede (2).

(1) Kanonik de Molo liet een handschrift achter, dat het *Compendium Chronologicum Episcoporum Brugensium, necnon... Canonicorum ecclesiæ cathedralis S. Donatiani, Brugensis*, van Foppens, voortzet en volledigt. In dat handschrift wordt er bij misslag aangestipt dat deken Arents vóór den O. L. V. autaar ligt.

(2) Mijnheer D. De Laey, in zijne *Geschiedkundige aanteekeningen over Hooglede* (Rousselare, J. De Meester, 1902), heeft het mis op, als hij op bladz. 43 schrijft: « Henricus Aerts was vermoedelijk de neef van den Z. E. Heer Petrus Aerts, die Deken van Ghistel was van 1680 tot 1683, want het register der akten van het bestier der dekenij van Ghistel, onder dezen laatste, is te vinden in de archieven van het gemeentehuis te Hooghlede, alwaar het zal overgebracht geweest zijn

Beerst. « Beerst, Keyem en Leke
Liggen op dezelfde streke. »

Zoo luidt eene volksspreuk. Zij wierden in twee dagen tijds bezocht, Beerst bepaaldelijk den 23 Oogst 1731.

De patroon is de abt van S. Pieters, nevens Gent.

De tiendeheffers zijn de abdij van Vicogne; de kapitels van S. Donaas en van S. Salvators, te Brugge; de abdisse van Burburg; de abt van Anchin, en de kapellany van het kasteel van Dixmude.

Cornelius Vercruyce (¹), van Brugge, is sedert 31 jaar

---

met de overige kerkregisters van Hooghlede tijdens het fransch bewind. »

Deken Petrus Aerts, S. T. L., van Brugge, overleed den 29 April 1683, en zijn vijfde opvolger, D. Joannes Arents begon zijnen handboek den 23 October 1732.

Die boek, verdoold op Hooglede, is er van geener weerde, en diende welhaast naar de handvesten der kerke van Ghistel terug te keeren.

(¹) M. Vercruyce was onderpastor te Winghene tot het jaar 1700. Op zijnen zerksteen, liggende voor O. L. V. autaar, vindt men te lezen: *Sepulture van Hr en Mr Cornelius Vercruyce, pastor geweest dezer prochie van Beerst 42 jaeren, en den welcken heeft zorgvuldig gedaen zyne herderlycke plicht en daertoe met uitnemende eloquentie gepredickt het woordt Godts. Overl. den 2 Maert 1742.*

De kerke van Beerst bezit eenen zerk met de namen van al de pastors erop.

Hij begint met *Joannes Schadelin anno 1405, Joannes Lenden 1421, Petrus de Palude 1550, Antheunis Roeland 1607.*

Ten behoeve van den schrijver der *Geschiedenis van Beerst*, voegen wij erbij *Jacobus de Monte* of *Vanden Berghe, capellanus de gremio chori S. Walburgæ, Brugis,* die overleed den 10 Mei 1521, verders twee pastors van de twaalfde eeuw, wiens name wij aantreffen op bladz. 132 van Vande Putte's *Annales Abbatiæ Sancti Petri Blandiniensis.* Gandavi, Annoot-Braeckman, MDCCCXLII: « Anno 1161 ... presbiter quidam de Berst, *Folcravanus* nomine, Jerosolimam petens optulit Deo et sancto Petro tres optimos libros: Psalterium, speculum ecclesiæ et alium librum sermonum, domumque suam cum varia supellectili... Actum coram his testibus.... *Hugone,* presbytero de Berst; Waltero, domino de Flardselo.... »

Petrus de Palude of *Vander Moere*, hooger vermeld, was samen deken van Oudenburg, en toog later als pastor naar Couckelaere.

pastor. Henricus de Blonde is er koster, en leert met iever de kinders, die hem van alle kanten toekomen.

De kerk toegewijd aan den H. Wandregisilus, abt, is van een derde verminderd met de laatste troubels, en de parochianen steegeren om den tweeden beuk te herstellen onder voorwendsel dat de middenbeuk alleszins voldoende is voor de bevolking.

Op de 300 communicanten is er één te Paschen achtergebleven, een Hollander.

De kinders doen hunne eerste Communie op den Hoogdag van Paschen.

Kersten- en trouwboeken beginnen met 1624 ; de doodboeken 't jaar nadien ([1]).

Te Beerst en overal elders in de dekenij blijven de honden buiten de kerk, de honden waarover Mgr. Van Susteren den 19 April 1734 nog naar sommige pastors moest schrijven : « Cum non sine gravi animæ nostræ indignatione conspiciamus canes et caniculos in templis spurcitiis suis castos oculos lœdere, fidelium vestes et illarum ornamenta conspurcare, imo concionatores in cathedris et sacerdotes ad aras interturbare, parochiani moneantur ut domestica hæc animalia penatibus occludant, et villarum suarum custodes relinquant, dum ad domum Dei, quam decet sanctitudo, vadunt sacris et officio divino vacaturi aut audituri Verbum Dei ([2]).

Bovekerke. De kerk van S. Gertrudis bezocht 30 Juli 1731. De Bisschop van Brugge vergeeft de pastorij. De

([1]) De oudste doodboek, nu voorhanden in Beerst, is den 27 Juni 1742 begonnen door pastor Roberse : waar mogen de andere belonden zijn ?

([2]) Hier voortijds komen de « hondenswepers » in vele kerkrekeningen te voorschijn. — Te Ploegsteert heet de kerkbalju nu nog le *Casse-tjie*, dat is le *chasse-chien*, — en op sommige kerkdeuren zoo als te Rumbeke, Handzaeme en Oostende, vond men een opschrift : *de honden buiten.*



tienden komen kerk en pastor toe. Antonius Franciscus Van Bambeke is pastor sedert 31 Oogst 1728 ([1]); Mattheus Vande Walle bedient de kosterij.

Met toelating van Z. H. heeft de pastor eene schure gebouwd om de tienden te bergen.

Er zijn 180 communicanten, waaronder een goddelooze jongeling van rond de twintig jaar. Sedert 20 jaar en daarboven is er niemand meer gevormd.

Groote toeloop naar Sinte Gertrudis, gevierd den 17 Maart ([2]).

Het kerkhof is gesloten en met boomen beplant.

Couckelaere. Bezoek van S. Maartenskerk op 31 Juli 1731.

De Bisschop van Brugge bezit het patronaat en de vijf zesde der tienden. De abdijen van Oudenburg en Vicogne, benevens het kapitel der hoofdkerk van Doornijk deelen het overige.

Sedert 27 Mei 1716, bekleedt hier de pastorij Heer ende Meester Alexander Vander Kinderen ([3]), S. T. B. F.,

---

([1]) M. Van Bambeke, geboren tot Haringhe den 25 Maart 1699, kwam in zijne pastorij van Bovekerke te overlijden den 15 Maart 1785. Zyn broeder, J. B., die met hem woonde, kon latijn, en stelde 't een en 't ander op voor de kerke.

([2]) Sedert meer dan eene eeuw geschiedt de toeloop den 25 Juni. Dienaangaande vinden wij in een handschrift van kanonik Tanghe het volgende, getrokken uit de oorkonden van 't Bisdom Brugge : *1790, 11 Octobris, ad instantiam pastoris et parochianorum Episcopus transtulit festum S. Gertrudis 17 Martii in 25 Junii ob inconvenientia.*

M. Tanghe voegt erbij : « In dry woorden : eene goede seef van volk, veel armoede, weynig rykdom, dat is Bovekerke. Men vinde dus niet wonder dat de H. Gertrudis, te Bovekerke, als patrooners tegen de muyzen en ratten aenroepen wordt ! »

Ter loops stippen wij aan dat Bovekerke de eenigste prochie van Vlaanderen is, die de Franschen over honderd jaar nooit gevonden hebben, zoo ongelegen was ze en verscholen in de besschen.

([3]) A. Vander Kinderen was eerst pastor te Zerkeghem, en verliet Couckelaere in 1737 om te Brugge S. Jans Hospitaal te gaan bedienen.

M. Vander Kinderen genoot de achting van zijne geestelijke over-

geboortig van Brugge ; de zeer voorbeeldige onderpastor is Ambrosius De Busschere ([1]), van Ardoye.

De kerk heeft drie autaren en drie biechtstoelen.

De 800 communicanten voldoen aan de paaschtplicht.

Eerneghem. S. Medarduskerk bezocht den 1 Oogst 1731.

Het patronaat is in handen van den bisschop van Brugge, die de tienden heft samen met den abt van Oudenburg en den pastor, Arnoldus Daems ([2]).

---

heid. Ten bewijze hetgeen wij lezen in eenen ouden handboek berustende in 't bisdom, te Brugge :

« 3 Aug. 1709 comparens nobilis Dominus Ferdinandus de Cricq, toparcha de Meulevelt, scultetus Brugensis, exposuit quod habeat procuratorium a Domino Abbate S. Vedasti ad præsentandum ad pastoratum de Zerkeghem, enixe rogans ut Domini de Vicariatu dignentur concedere ut sine concursu possit præsentare Alexandrum Vander Kinderen... Attentis bonis moribus et diligentia dicti D^ni^ Vander Kinderen et quod jam dudum astiterit pastori S. Catharinæ in catechisando diebus dominicis et festivis, annuerunt ». (Reg. 46, bl. 162.)

([1]) M. De Busschere, priester gewijd den 17 September 1728, toog als pastor naar Bekeghem in 1736, en naar Thorhout in 1739. In zijn eerste sermoen te Thorhout drukte hij zijne vrees uit over den zwaren last der zielen : hij vond er immers 3000. Wat zou de man nu zeggen, nu dat er gewillig 10.000 zijn !

Ten jare 1778 kreeg hij tot opvolger zijnen neef, Ambrosius De Busschere, geboren tot Ardoye den 10 Februari 1745, en overleden te Thorhout den 18 Juli 1821. Men bemerkt dat de twee De Busscher's op Thorhout den herderlijken last droegen den tijd van 82 jaar.

De oudste De Busscher was drie jaar bediender geweest van Ettelghem en tevens pastor van Bekeghem. Zijn doodakt vervolgens is niet nauwkeurig opgesteld. Hij luidt in dezer voegen :

« Die 10^a^ Decembris 1778, hora nona Vesperi obiit et 13^tia^ sepultus est in choro B. M. Virginis ante sedem confessionalem Reverendus admodum Dominus Ambrosius De Busschere, ex Hardoye, filius legitimus Joannis et Judocæ Messelis, pastor et canonicus Ecclesiæ parochialis et collegiatæ S^ti^ Petri Thoralti per annos 39 cum medio, antea pastor in Ettelghem per annos tres, ætatis suæ 78vo officio summo. »

([2]) Heer ende Meester Arn. Daems, S T. B. F., geboren te Keerbergen, in Brabant, ten jare 1694, wierd in 1738 naar Oostcamp vervoorderd. Hij overleed er den 17 Maart 1759. In hoedanigheid van deken van Thorhout, wijdde hij de nieuwe klokken van Lichtervelde in 1743.

De onderpastor is een Antwerpenaar, die bij den pastor woont, en de koster heet Augustinus Houtekeete.

De drie autaren zijn den 12 Mei 1719 gewijd onder de aanroeping van S. Medardus, O. L. V. en Sinte Anna.

Er zijn « twee kelcken met silvere cuype ; een velum ad scapulas, en een voor 't Venerabel. »

De 625 communicanten houden hunnen Paschen.

Ghistel. Bezocht den 20 Maart 1732.

De kerk is aan de H. Maagd toegewijd.

De pastorij wordt overhands vergeven door den bisschop van Doornijk en den abt van S. Andries, bij Brugge. Zij lichten de tienden over geheel de parochie.

Van over ouds waren er twee pastors. Nu is er maar één, immers M. Guilielmus Rootsaert (¹), die ten onrechte den name van deken van Ghistel voert, en daarom een rokket onder zijn overslop draagt.

Zijn onderpastor is M. Cornelius Vande Walle (²) van Brugge, en zijn koster J. B. De Smet.

Pastor en onderpastor onthouden zich van het jagen : hetzelfde mag gezeid worden van al de priesters der dekenij.

Er zijn hier zeven kapellanijen gesticht, bezeten door Antonius Van Bambeke, oud-onderpastor alhier, en heden pastor van Bovekerke ; Petrus Hugo Rycquaert, van Dixmude, diaken ; M. Vande Kerckhove, van 't aartsbisdom van Mechelen, enz.

De voorkant van de kerke is sedert lange jaren afgebroken, en de achterkant is bouwvallig.

De hooge autaar is toegewijd aan O. L. V. en S. Rochus ; de tweede aan Sinte Anna ; de derde aan de HH. Godelieve

(¹) Guill. Arnold. Rootsaert, van Oostende, stond hier van 1723 tot 1762. Hij wierd priester gewijd te Brugge den 22 Mei 1717.

(²) Cornelius Guilielmus Vande Walle wierd priester gewijd te Brugge den 19 Mei 1731.

en Sebastianus. Een torrewijsde tabernakel in wit steen rijst al den Evangeliekant op : het is kunstig gemaakt, met velerhande beelden versierd en van eene kloeke ijzeren deure voorzien. Het kerkhof is goed afgesloten en met boomen beplant.

Er zijn 550 communicanten, die allen hunnen Paschen houden.

De overblijfsels van Sinte Godelieve worden hier in eene kostbare houten rijve bewaard ; de beêvaart ter harer eere duurt veertien dagen.

Keyem of Keyhem. S. Nicolauskerke bezocht den 23 Oogst 1731.

Patroon, de abt van S. Pieters, nevens Gent. De abt van Vicogne licht vier vijfden van de tienden, en het kapitel van Doornijk een vijfde.

De pastor is Melchior Schuyf, S. T. B., van Antwerpen (1); de koster Jan Baillie, die de kinders niet leert.

De kerk heeft drie autaren, die niet gewijd zijn. De O. L. V. beuk gaat te kwiste, en het water druipt er door de goten : de parochianen willen hem weg, zeggende dat de kerke anderzins voor hare 280 communicanten ruim groot genoeg is. De kerk heeft maar eene klok met naam Anna. Zij wierd van O. L. V. kerke van Brugge gekocht in 1679 voor 68 pond grooten.

Op den grond van Keyem stond er eertijds een prioraat van de abdij van Vicogne met eene kapel.

Gillis Dieusart, van Merckem, komt aleens om te onttooveren.

De Carmelieten van Nieupoort komen hier dienst doen

(1) M. Schuyf was eerst onderpastor te Vladsloo en te Wynghene; later deservitor te Beernem. Hij wierd pastor van Keyem in 1723, krachtens benoeming van de Hoogeschool van Leuven. Hij ging van lijve ter dood den 27 Mei 1769, oud 68 jaar.



op elken eersten zondag der maand en op de voornaamste dagen des jaars.

Leffinghe. De O. L. V. Kerk bezocht den 7 Oogst 1731.

Patroon en tiendeheffer over geheel de parochie is de Commandeur van Slype.

De voorkant van de kerke wierd verwoest in de voorgaande oorlogtijden : alleen de grondvesten blijven over ; de achterkant hoeft herstelling. Er zijn drie autaren : van O. L. V. Hemelvaart ; van O. L. V. van den Roozenkrans en van het H. Kruis. In den hoogen choor staan er schoone houten zetels voor de priesters, en een zitbank voor eenen wereldschen heer. Het tabernakel, flink gemaakt, staat al den Evangeliekant.

Er is een broederschap van den H. Roozenkrans.

Onder de 550 communicanten is er maar één verdacht van slecht te leven.

Op de berechtingen gaan er altijd een zeker getal fakkeldragers mede tot groote stichtinge van de parochianen, en de pastor roept, bij het wederkeeren, de aflaten af.

De pastor heet Christoffel Verhulst (1), van Temsche ;

---

(1) C. Verhulst was onderpastor van Oostende in 1692 ; pastor van Steene in 1700 ; pastor van Leffinghe rond Kerstdag 1702 ; hij overleed er den 29 Januari 1733.

De pastors van Oostende en van Temsche, en meest al hunne onderpastors waren van het Oratorie van den H. Philippus Nerius. 't En blijkt niet of M. Verhulst het ook zou geweest zijn. Ziet hier zijn grafschrift :

S. H.
lapide
quiescit
R. D.
Christophorus Verhulst
Thamisiensis
ex curato in Steene
hujus ecclesiæ
Sex lustris pastor vigilantissimus
vir prisci candoris
vixit annos LXVIII

de onderpastor is Dominicus Bollein, van Yper : hij staat hier sedert 1730 ; de koster, een N. Van Lerberghe met naam, komt zijn bediening op te geven, en is door Jan Van Rietvelde vervangen.

De zeven getijden plachten van over ouds in deze kerk onderhouden te worden : onlangs bleven zij achter om het ontbreken der inkomsten.

Leke. Bezocht den 22 Oogst 1731.

De patroon is de abt van S. Pieters, nevens Gent.

De tienden komen toe aan de abdijen van S. Amand en van Vicogne ; gelijkelijk aan het kapitel van Doornijk.

De autaren zijn toegewijd aan S. Nicolaus, patroon ; O. L. V. en S. Sebastiaan.

Sedert 21 Juni 1725 is pastor J.-B. Snouck, S. T. B. F., van Nieupoort (¹) ; de koster heet Pieter de Stercke : hij

---

devixit quarto Kal. Febr. 1733.
Defuncto bene precare
et mortis memor
abi.
Amicus amico
posuit.

Dat opschrift staat gedrukt, doch niet heel nauwkeurig, op bladz. 59 van de *Geschiedkundige schets van de gemeente Leffinghe door* K. De Vos, *pbr.* (overleden pastor van Zevecote).

(¹) Kanonik G. F. Tanghe zegt in zijnen *Parochieboek van Leke*, dat M. Snouck van Brugge was, en naar zijne geboortestad wederkeerde als pastor van Sint-Donaas. Hij stierf er in 1737. Hij studeerde nog te Leuven, toen hij in 1712 tot het diakenschap verheven wierd. Rond 1720 stond hij als pastor te S. Pieterscapelle.

De Snouck's waren uitgang de jaren 1600 aanzienlijke lieden in Nieupoort, en hebben er in de kerke eenen zerksteen, die eindigt, met deze woorden : *ende van d'Heer Joannes Cornelis Snouck overleden den 16 Febr. 1693, ende van Jouf. Anne de Rochus, f^a sieur Frans, syn huysvrouwe, overleden den 27 April 1692. R. I. P.* Ik vermoede dat pastor Snouck hun kind zal geweest zijn, en dat hij, aan den ouderdom van twee of drie jaar naar Brugge gedaan, aldaar zijne opvoeding zal ontvangen hebben.

M. Snouck's bibliotheke en was niet groot : Een Bijbel, de beraadslagingen van de kerkvergadering van Trenten, De Roomsche Cate-

draagt wel zijnen name, het is trouwens een kloek en oppassend man en een deftige schoolmeester.

En zijne twee kapellanijen : de kapellanij van Gyselen, thans in bezit van M. de l'Espée, kanonik der hoofdkerk van Doornijk ; en de kapellanij van Ketene, gesticht door Willem van Ketene, en door Mgr Triest met de pastorij vereenigd den 24 April 1620.

De 350 communicanten zijn allen brave menschen, buiten één die veel te wenschen laat. Er wordt nooit genachtuild en de herbergen zijn 's zondags binst de goddelijke diensten gesloten.

Lombardzyde. De O. L. V. kerk bezocht den 19 Oogst 1731.

Patroon, de bisschop van Brugge ; tiendeheffer, de abt van Oudenburg.

De pastor, Arnoldus Snoeck, van Brugge, staat hier sedert 20 Oegst 1724 (¹). Hij beneerstigt zijn werk, en trekt van Lombardzyde en Westende 30 pond; van pastorijland 5 pond ; van het bedienen der HH. Sacramenten aan de vreemdelingen, die hier in overvloed te beêvaarde komen, 12 pond, samen 47 pond.

De koster heet Judocus Franciscus Verraes.

De kerk heeft drie autaren en drie biechtstoelen ; veel missekleêren en lijnwaad ; drie zilveren kelken en lampen, en meer diergelijke. Er bestaat een broederschap van O. L. V. van de VII Weeën, opgericht onder pastor De Mystere, door Mgr. de Quinquere, bisschop van Brugge. Onder de eerste ingeschrevenen, vindt men « Petrus de

---

chismus ; Tirinus over de H. Schriftuur ; La Croy's en Van Roy's werken over Godsgeleerdheid en de sermoenen van Bax.

Heer Maximiliaan van Auweghem, van 't Gentsche, onderpastor van Oostkerke, volgde M. Snouck in de pastorij van Leke. Deken Arents installeerde hem den 29 Mei 1732.

(¹) M. Snoeck kwam van Nieuwmunster en overleed in 1746.

Mystere (¹), pastor ; Willeminken Vª Petri de Mystere ; Stephanus Vanden Dorpe, custos hujus loci. »

Alle 60 de communicanten houden hunnen Paschen. De eerste communie pleegt op O. H. Hemelvaart te geschieden.

Mannekensvere, bezocht den 21 Oogst 1731, heeft 125 communicanten en eene kerk, toegewijd aan O. L. V.

De patroon en tiendeheffer is de Commendatarius van Slype.

Koster en schoolmeester sedert 1680, Cornelius Lecot, en bij gevalle zijn schoonzoon, Hubrecht Maes.

Er bestaat eene kapellanij, gesticht door Nicolaus Lauwers : zij bezit 42 roeden lands. Aan pastorij en kapellanij behoorden in 1698 toe : 2 gemeten en 90 roeden weiland, bij 's Gravenbrugge ; één gemet zaailand bij de Buschbrugge, gebruikt door Michiel Van Hille ; gewillig één gemet zaailand en gars, noord van Sparmaillen hofstede, gebruikt bij Adriaan Cloosterman ; 1.1.41 roeden proostland, zijnde zaailand, gebruikt door denzelven ; een half gemet gars noord van de Meulebrugge, en « 0.1.25 roeden proostlant synde de plaetse daer dat het pastorie huys op staet met het hoof daeraen. »

De pastor Benjamin Joseph Bellinck (²) van Veurne, komt te overlijden. Hij wordt vervangen door Jacobus

---

(¹) M. De Mystere was van 't Ypersche, zegt kanonik Tanghe in zijnen *Parochieboek van Lombardzyde*. Ik meen dat hij broeder was van Jan de Mystere, filius Pieters, burgmeester van Nieupoort, wiens zerksteen met twee wapens versierd, nog te zien is in de kerke aldaar, in den noordmuur tegen de verwezene sacristie. Gezeide Jan stierf den 25 Juni 1686, en Joanna Moens, zijne huisvrouw, den 19 Januari 1687. Het wapen van De Myster's, op wit marbel gekapt, vertoont eenen keper met 2 sterren en eene zon, het wapen der Moens eenen keper en drie klaverbladen ; kleuren onbekend.

(²) M. Bellynck was eerst onderpastor van Slype.

Deghels, van Houttave, sedert vier jaar onderpastor van Ghistel ([1]). Hij zingt hoogmisse ten tien ure.

Er is hier eene zeer oude en gebrekelijke remonstrantie, dewelke diende door eene andere vervangen te worden.

Er is maar één schamel huisgezin dat van den disch mag trekken.

Middelkerke of **Middelkerke-ter-Streep.** S. Willibrordskerke bezocht den 9 Oogst 1731.

De patroon is de hertog van Nieuburg, de tiendheffers de abdisse van S. Clara, te Peteghem, bij Audenaerde; M'Her vander Beke de Cringen, te Brugge, en de abdij van Oudenburg voor het « Streepthiendeken ». De kerk, voldoende voor de 200 communicanten, bezit eene kostelijke zilveren remonstrantie.

De pastor heet Cosmas Damianus Boissonnade ([2]), hier benoemd den 16 Oogst 1730; de koster, Adriaen Pollaert, is benoemd in 1712.

De pastoor doet de hoogmisse ten tien ure. 's Namiddags houdt hij leeringe; daarna zingt hij vespers en lof.

Te lande staat er eene kapelle, die sedert langen tijd verlaten is en heden tot schure dient ([3]). Stuyvekenskerke en Slype hebben ook diergelijke kapellen, nu in schuren veranderd.

Moere of **Ghistelmoere,** alzoo geheeten omdat het eene moerassige vlakte is uit Ghistel getrokken.

Bezocht den 24 Oogst 1732.

Patroonen beurtelings de bisschop van Doornijk en de abt van Sint-Andries.

([1]) Jac. Frans Deghels, zoon van Jacobus en van Maria Jacobs, wierd priester gewijd den 21 December 1726. Hij was deservitor van Mannekensvere, toen hij van lijve ter dood ging den 9 Oogst 1733.

([2]) M. Boissonnade overleed in 1736.

([3]) Dat zal wel Ravensyde wezen, waarover *Rond den Heerd* handelt, 1883, bl. 350; alsook het werk van M'Her Robrecht de Beaucourt de Noortvelde: *Ravesy-sur-mer. Ostende. Bouchery, 1898.*

Pastor Jacobus Cutsaert (¹), van Cassel; koster Jacobus La Hein.

De hooge autaar is toegewijd aan Sint Nicolaus, patroon (²), en de zijautaar aan O. L. V.; er is een zilveren en tinnen kelk en eene koperen ciborie met verguldsel.

Er zijn 270 communicanten, die allen hunnen Paschen houden.

Schoore. Onze Lieve Vrouw kerk bezocht den 21 Oogst 1731: zij is veel te groot voor hare 160 communicanten.

De abt van S. Pieters, nevens Gent, vergeeft pastorij en kosterij.

Tiendeheffers: de abten van Vicogne en S. Andries, mitsgaders het kapitel van Doornijk.

Pastor sedert 1720, Dominicus Van Vyve (³), van Brugge; koster en schoolmeester, Adrianus De Clercq.

De kerk bezit eenen kunstig bewerkten zilveren kelk.

De pastorij staat ellendig en eischt dringende herstelling, en met de kerk gaat het niet beter.

Er zijn twee broederschappen van de Alderh. Drievuldigheid en van de Geloovige Zielen.

De Recolletten, van Dixmude, en de Carmelieten, van

(¹) Den 2 September 1734 wisselde M. Cutsaert met M. Augustijn Vermeersch voor de pastorij van Snaeskerke. M. Cutsaert stierf te Snaeskerke in 1746.

(²) De huidige kerk is op 23 September 1861 door Mgr. Malou toegewijd aan God Almachtig, onder de aanroeping der H. H. Nicolaus en Petrus, eersten en tweeden patroon.

De reliquien van den H. Petrus kwamen hier toe op S. Pietersdag 1738 en gaven aanleiding tot eene groote feeste: deken Arents zong de hoogmisse, bijgestaan door de pastors van Ghistel, Zande, Couckelaere, Eerneghem en den hulppriester van Zevecote.

(³) Dominicus Joannes Van Vyve, zoon van Joannes en Maria Carette, overleed dezer wereld in 1740. Hij wierd priester gewijd den 18 Sept. 1717. De Van Vyve'n hebben een wapen, immers op blauw veld eenen zilveren keper en drie zilveren sterren, met leuze: *Vive ut vivas.*

Nieupoort, houden hier hunne statie. De eerste communie geschiedt op den derden Paaschdag.

De kerstenboeken beginnen met het jaar 1618, en wierden onlangs heruitgeschreven door pastor Norbertus Allemeersch ([1]). De loopende kerkregisters beginnen met Nieuwjaar 1704. Sedert 1693 bestaan ze in 't dobbel, volgens voorschrift van Mgr. Bassery : een register blijft immer voort in de pastorij, en een andere gaat, bij het sterven van iederen pastor, naar den aartspriester van 't bisdom.

S. Pieters-Capelle, in oude tijden **Onckevliet** of **Honckervliet.** Bezocht 22 Oogst 1731.

Patroonen overhands, en tiendeheffers de bisschop van Doornijk en de abt van Sint-Andries.

80 communicanten, waaronder één die niet en deugt : hij leeft gescheiden van zijne vrouwe, die te Maastricht woont.

Het kerksken, toegewijd aan S. Pieter, apostel, heeft twee autaren, en bevindt zich in deerlijken toestand ([2]) ; gelijkelijk de pastorij, die aan de kerke toebehoort.

De pastor heet Lucas Dionysius De Vlieghe ([3]), van Oostende ; de koster en schoolmeester Laurentius Persyn.

Slype. Bezocht den 13 Oogst 1731.

De patroon en tiendeheffer is de Commandeur van S. Jan van Jerusalem.

([1]) Norbertus Allemeersch, geb. te Eggewaertscapelle 6 Juni 1667, overleed pastor van Vladsloo den 21 Sept. 1720.

([2]) In dat nederig kerksken gaf bisschop Driutius de kruine aan eenige jongelingen, gelijk hij overigens ook deed in de navolgende parochien van de dekenij Ghistel : Couckelaere, Ghistel, Leffinghe, Leke, Middelkerke, Slype en Zevecote. Zie het nog onvoltooide werk van kanonik De Schrevel : *Notes et documents pour servir à la biographie de Remi Drieux, IIe évêque de Bruges*, bl. 92.

([3]) Denijs Vlieghe, deservitor in 1726, pastor het jaar nadien, sterft 21 Maart 1750.

S. Nicolauskerke heeft drie autaren. Er zijn 380 communicanten. Sedert S. Jansdag 1725 is hier pastor Francis Spittael (1), van Eecloo, « vere egregius ». Hij placht eenen onderpastor te hebben. Nu ter tijd komt de pastor van Wilskerke alle Zondagen de eerste misse doen en prediken, waarover hij 30 pond 's jaars ontvangt.

De koster en schoolmeester is Jan Ramault.

De kerk bezit eene groote en schoone zilveren ciborie; een zilveren zeinsel van S. Nicolaus, bisschop en belijder en eene nieuwe remonstrantie geleverd door De Mey in 1732.

De kerkhofmuur al S. Sebastiaans Hof vervalt en gaat weg.

Het schijnt dat er in « het Tempelhuys » dagelijks misse wierd gelezen. De pastors van Slype en Mannekensvere klagen van zekeren pater Elias, Carmeliet te Nieupoort, die tegen hunnen dank op zon- en heiligdagen in de sterkte van Nieuwendamme komt misse lezen.

In de beschrijving van het kerkgewaad vinden wij: « Alvooren een wit antipendium met vier speghels, te weten, root, groen en violet al gheheel sleght » (2).

Stuyvekenskerke of **Stuvekinskerke**. Bezocht den 29 Juli 1731.

De patroon der kerk is S. Pieter, en de abt van S. Pieters, nevens Gent, bezit het patronaat. Tiendeheffers: de abt van Vicogne; de abdisse van Burburg en de Heer van Wambrechies.

Sedert Sint-Jansmesse 1721 is hier pastor M. Engelbertus

---

(1) M. Frans Jac. Spittael, zoon van Joannes en Helena Boxstael, priester gewijd den 21 Dec. 1720, toog in 1737 naar Zarren, en stierf ten jare 1760, oud 65 jaar. Hij was 27 jaar oud, toen hij in 1722 de pastorij van Wilskerke bekwam.

(2) Wat mogen die speghels wel bedieden?

Pennaert (¹) van Middelkerke, die van den abt van Vicogne 59 pond ontvangt, tot een bestaan. Guill. Jac. Ghysdaele is koster. 't Is een man van jaren, die te geern met de kaarte speelt, en 's winters het onderwijs der kinderen verzuimt.

De hooge autaar, aan S. Pieter toegewijd, is maar onlangs nieuw. Het tabernakel, tamelijk schoon bewerkt, en is niet kloek, en zit in den muur langs den Evangeliekant. Het kerkedak is slecht, en het regent er door, boven de twee autaren. De pastorij is goed in stand en rondom bewald (²).

Op zon- en heiligdagen zijn er twee missen.

De 170 communicanten houden hunnen Paschen.

Zekere Gillis Dieusart, van Merckem, wareert hier somtijds bij nachte om te onttooveren. Bij dage roert hij niet : hij vreest trouwens de Wet van Veurne.

Westende. S. Laureinskerke bezocht den 6 Oogst 1731.

De patroonen zijn de hertog van Nieuwburg en de hertog van Cleef; de tiendeheffers M'Her van Caprycke en de abdij van Oudenburg.

De kerk heeft herstelling van noode ; de toren nog meer; autaar en biechtstoel zijn deerlijk ; de vonte is onlangs nieuw, doch komt weinig te passe, daar er maar

---

(¹) Pastor Pennaert wierd priester gewijd te Brugge den 24 Sept. 1718. Hij was van Oostende, zegt kanonik G. F. Tanghe in een Bijvoegsel aan het *Leven van den H. Donatianus.* Deken Arents, die met den pastor sprak in de pastorij van Stuyvekenskerke, zal wel nader de waarheid zijn.

M. Pennaert wierd in 1737 pastor van S. Donaas, te Brugge, en één jaar nadien, immers den 14 April 1738, ingehuldigd als pastor van S. Jans-Hospitaal. Hij verwisselde het tijdelijke met het eeuwige te Brugge den 25 Oogst 1743.

(²) Over de pastorij staat er in de kerkrekeningen : « Anno 1650 hebben de prochiaenen geiond 12 p. vlams in courant geld, alsoo het in Veurneambacht gaet, te weten de schellinghen tot XVI sch., tot het opmaecken van het Presbyteriehuis, in de laetste belegering van Dixmude van binnen grootelycks beschaedigd. »

120 communicanten zijn, en dat de pastor Arnoldus Snoeck, de kinderkens van Westende liever te doopen heeft in Lombardzyde, hetgeen waarover de parochianen klagen. Het wordt verders opgeleid den onbetamelijken kelk te vervangen door eenen nieuwen in zilver.

De koster, Joseph Ryquaert, is, zonder iemand iet te zeggen, naar het leger getrokken; de koster van Lombardzyde stelt zich ten dienste om Ryquaert's werk te doen.

Hier zijn er noch reliquien, noch broederschappen.

Wilskerke over een paar eeuwen **Willekenskercke.** Bezocht den 21 Oogst 1732.

De Commandeur van Slype bezit het patronaat en licht de tienden over gansch de parochie.

Sedert 1726 is hier pastor Guilielmus De Grave (¹), van het Ypersche; zijn broeder dient hem; zijne zuster is met den koster getrouwd, Lodewijk De Scheemaecker. Hij bewoont een ellendig huis, dat heden zeer minderachtig herbouwd wordt. Op zon- en heiligdagen doet hij de eerste misse in Slype.

De kerk heeft twee autaren, de eene toegewijd aan den H. Guilielmus, patroon; de andere aan O. L. V. van den berg Carmelus. Van de twee beuken is er een die in puinen valt, en dien men beweert niet meer te willen vermaken, één beuk genoeg zijnde voor de geringe bevolking. Die vervallene beuk heeft eene toegemetste deure; eene balke met eenige namen van weldoenders erop, en 5 schoorstukken van dweersbalken dragen het jaartal 1630.

Zande, of **Kruiszande.** Bezocht den 22 Oogst 1731.

(¹) Guill. Jac. De Grave overleed in 1737. Heer ende Meester Victor Coornaert, pastor van Dottenys, is bezig met het opmaken van den stamboom der De Grave'n van Veurne-Ambacht. Hun wapen is, zoo hij bevestigt, een gulden keper op blauw veld met drie zilveren halve manen.



De bisschop van Doornijk en de abt van S. Andries vergeven bij beurt de pastorij. De tiendeheffers zijn de twee voornoemden ; de abdisse van Spermalie en de graaf van Vleteren.

De pastor heet Francis Van Afferden [1], van Dixmude, de koster Adrianus Jac. Locaque.

Er is maar één verdraagbare gewijde steen voor de drie

---

[1] Franciscus Oswaldus Van Afferden was onderpastor tot Handzaeme, toen hij in 1727 naar Zande kwam. Hij overleed in 1744, priester zijnde sedert 29 Maart 1720.

De stamboom der van Afferden staat in den *Annuaire de la Noblesse de Belgique par de Stein d'Altenstein*, Bruxelles, Decq, 1875. XXIX, 34.

Hij diende met het volgende geslachtlijstjen volledigd de worden :

Heer *Oswald Francis Van Afferden*, geboortig van ?, was bailliu der stad Dixmude. Hij trouwde er den 16 Mei 1690 met *Maria Francisca De Leeuwe*, en stierf er den 27 October 1709. Hij ligt in de kerke begraven.

Hij won te Dixmude :

1° *Pieter Francis*, geb. 16 Juni 1691 ;

2° *Elisabeth Francisca Perpetua*, geb. 31 Dec. 1694 ; peter E. H. Pieter Ghyselen, pastor van Clercken ;

3° *Philippa Theresia*, geb. 30 April 1696 ; meter Anna Isabella Bezerra, vrouw van Nicolaus la Gatta, legeroversten te Nieupoort ;

4° *Jan Mathijs*, geb. 24 April 1697 ; peter Joos Valcke, ruwaart der stad Dixmude ;

5° *Oswald Francis*, geb. 31 Jan. 1699 ; overl. pastor van Zande 17 Oogst 1744 ;

6° *Antone Oswald*, geb. 13 Nov. 1700 ; priester en pitancier in Dixmude ; er overl. 25 April 1735 ; peter Antone Gobert, raad der stad Dixmude ;

7° *Elisabeth Francisca*, gezeid *Elisabella* en *Isabella*, geb. 3 Oct. 1702 ; begraven 27 Mei 1730, getrouwd zijnde met Benedictus Loovoet. Haar meter was Mevrouw Birgitta de Beer, vrouw van gezeiden Antone Gobert.

Het wapen der van Afferden vertoont, op een gulden veld, drie roode vossen, loopende de eene boven den andere.

Geleden eene halve eeuw was er een burggraaf van Afferden ontvanger op Hooglede. Hij was getrouwd met Mathilde barones de Rosen de Dilsen, en stierf te Roermond, zijne geboortestad, den 14 October 1892.

Zijn zoon, Ernest, wierd geboren t' Hooglede den 1 Mei 1856, en stierf ook te Roermond den 4 Maart 1896.

autaren. Buiten een deeltje van het H. Kruis, zijn er geene reliquien.

De 200 communicanten zijn goede christenen.

Zevecote. Bezocht den 31 Oogst 1731.

Patroonen en tiendeheffers : de bisschop van Doornijk en de abt van S. Andries.

De pastor heet Petrus De Bruyne (1) ; de koster Jac. Vander Vecht.

De kerk, toegewijd aan O. L. V., is met de drie altaren gewijd den 8 September 1719. Er bestond hier vroeger eene kapellanij, thans met de pastorij vereenigd. Tijdens een nieuw bezoek op 22 Oogst 1732 waren ze bezig met eene nieuwe pastorij te bouwen.

250 communicanten, allen brave menschen.

De eerste communicanten worden afzonderlijk onderwezen elken Donderdag van den Vasten, en de laatste twee weken alle dagen. Zij doen hunne eerste communie op Witten-Donderdag (2).

---

(1) Op den zerk van M. De Bruyne leest men :

D. O. M.
Hier ligt begraeven
Heer ende Meester
Petrus de Bruyne
geboortigh huyt het landt van
Aelst denwelcken naer
geweest te hebben 23 jaeren
Pastor deser parochie
overlen den 4 Maert 1742
In vrede moet syn ziele rusten.

't Schijnt dat M. De Bruyne van Voorde was. Van een zijner broeders stamt af Mijnheer de deken van Ronse, L. A. M. De Bruyne, S. T. D., geboren te Temsche den 6 Jan. 1859.

(2) Men zal bemerkt hebben dat de eerste communie gedaan wierd te Beerst op Paaschdag; te Lombardzyde op O. H. Hemelvaart; te Schoore op den derden Paaschdag en te Zevecote op Witten-Donderdag. Zoo geschiedde het in den omtrek van Ghistel; zoo geschiedde het over het gansche bisdom : er was geene eenheid.

De handboek van de kerkelanden wierd in 1657 door Françhoys Van Elverdynghe geschreven, en deze van de dischlanden door Rykaard Haverboudt ten jare 1545.

t' Einden den opstel over Zevecote liggen er losse bladen papier, waarop lijsten met handteekens van pastors. Daaruit blijkt dat de knape van den deken, even als nu, de vastenbulle van parochie tot parochie droeg, en ze eingenhandig aan de pastors bestelde.

Rumbeke. L. SLOSSE.

Eerst in 1781 kwam er dienaangaande eene bisschoppelijke bepaling uit, luidende als volgt :

« III. Op dat de Heeren Pastors met meerderen tyd en oplettentheyd hunne eerste Communicanten zouden konnen bereyden, wy hebben goedgevonden te ordonneeren, zoo wy ordonneeren mits dezen, dat die door geheel ons Bisdom gepleegt worde op den vyfden Zondag naer Paesschen, declareerende dat de eerste Communicanten hier mede zullen voldoen voor dat jaer, aen het gebod der heylige Kerke, nopende de Paesch-Communie. »

Uit eenen herderlijken brief van Mgr Brenart, gegeven te Brugge den 14 Februari 1781.

Prêtres français réfugiés en 1793-1794 à Saint-André-lez-Bruges.

Par les décrets des 18 mars, 23 avril et 21 octobre 1793, la Convention condamna à la déportation tous les prêtres français qui avaient refusé de reconnaître la schismatique Constitution civile du clergé. Beaucoup d'entre eux cherchèrent à se soustraire à l'impitoyable persécution en se réfugiant à l'étranger où ils allèrent rejoindre ceux de leurs confrères qui avaient déjà été bannis par l'Assemblée législative. L'heureuse issue de la bataille de Neerwinden (18 mars 1793) venait de soustraire nos provinces à l'odieuse domination française pour les replacer sous l'autorité autrichienne.

La Belgique fut de tout temps une terre hospitalière pour les proscrits et c'est ainsi qu'un certain nombre de prêtres français ne tardèrent pas à se réfugier dans notre Flandre.

Un dossier que M. le vicaire général Rembry nous a signalé et gracieusement communiqué et dont nous publions les deux documents les plus importants, nous apprend que plusieurs de prêtres français furent recueillis en 1793 et 1794 au château de M. de Pruyssenaere, situé près de l'abbaye de Saint-André-lez-Bruges.

Ils y formèrent une sorte de communauté pour laquelle M. le chanoine Caytan, qui devint plus tard vicaire capitulaire du diocèse de Bruges, rédigea et écrivit — de sa plume caractéristique [1] — un engagement à souscrire par tous les membres de la communauté (n. I), et un règlement de vie auquel ils devaient se conformer (n. II). On remarquera que deux points de ce règlement n'ont pas été définitivement arrêtés par M. Caytan, qui a voulu en laisser la détermination ultérieure aux chefs de la communauté. L'une et l'autre pièce porte la signature des treize prêtres dont nous publions les noms à la suite du premier acte.

D'autres pièces nous font connaître: 1° les recettes en argent faites par l'établissement : 340 flor. 18 den. 12 s. depuis le 27 décembre 1793 jusqu'au 5 juin de l'année suivante; 2° l'état des effets prêtés ou donnés à l'établissement, depuis le 20 janvier 1794 jusqu'au 2 mars suivant, par différentes personnes charitables de Bruges; 3° les ornements très pauvres destinés au service de la chapelle.

Ces documents nous laissent deviner aisément l'état de dénûment dans lequel vivaient les malheureux proscrits et les privations qu'ils eurent à s'imposer.

L'occupation de nos provinces par les armées françaises en juin 1794 dispersa sans doute la petite communauté : la dernière date mentionnée dans les documents est celle du 5 juin 1794.

C. Callewaert.

---

[1] M. le chanoine Caytan écrivait de la main gauche ; une paralysie ui avait enlevé l'usage de la droite.



I.

Nous soussignés désirants être admis à l'établissement formé dans le château de Monsieur Pruyssenaere près l'abbaye St. André, par la bienfaisance des habitants de Bruges, promettons

1° De nous conformer au règlement de la dite maison.

2° Nous nous obligeons solidairement les uns pour les autres à remplir tous les engagements pris ou à prendre par Messieurs Duperrier et Bureau, Commissaires du dit établissement, soit pour l'argent, les meubles et les autres effets qui auront été prêtés à la dite maison.

A cet effet nous nous engageons de remettre à Messieurs les Commissaires de la dite maison, lors de notre sortie, un billet de la somme due par chacun de nous en raison du temps qu'il aura passé dans le dit établissement, et de la dépense qui aura été faite, tant pour l'argent prêté que pour les réparations des meubles et effets prêtés, lequel billet sera payable ès mains des dits sieurs à leur domicile au Mans, trois mois après notre rentrée. Fait à Bruges en Flandre, le 27 Janvier 1794.

Signatures :

C. Remond, c[uré] de Boullay.

R. Heurtebise, curé de Champhremont.

J. R. F. Le Marchand, vicaire de Montaudin.

De la Forge, c[uré] d'Acquebon.

Philippe-François-Joseph Cappe, prêtre curé de Liestres.

Hecquet, chanoine et trésorier de Picquigny, diocèse d'Amiens.

Buffard, curé de Commerveil.

Nicolas-Philippe-Joseph Chaufteux, curé de Brôville, en la vallée d'Iton, diocèse et près d'Evreux.

Boisard, prêtre du diocèse d'Amiens.

Verdelin, curé de la Poste.

Walbin, prêtre français de la ville d'Abbeville, diocèse d'Amiens.

Beringer, curé de St. Agnan.

Pierre-François-Marie Blondeau, prêtre du diocèse d'Amiens.

II.

Règlement de la journée pour les prêtres logés dans le château de Monsieur Pruyssenaere.

La prière du matin et méditation à sept heures l'hyver, et à six heures l'été.

La Messe de communauté pour les bienfaiteurs à sept heures et demie. Il sera dressé un tableau, toutes les semaines, dans lequel seront inscrites toutes les messes, qui devront être acquittées pendant la semaine par chacun des prêtres au profit du dit établissement, et on y marquera l'heure à laquelle messe sera célébrée.

Tous les vendredis à dix heures il sera célébrée une messe pour les personnes mortes en défendant la religion et la patrie depuis le commencement de

A midi la lecture d'un chapitre du nouveau Testament, ensuite le *Benedicite*. Après le diné les graces et le pseaume *Miserere* à l'intention des bienfaiteurs.

A sept heures et demie la lecture d'un chapitre de l'Imitation de N. S. J. C. ensuite le *Benedicite*. Après le souper les graces et le pseaume *Miserere* comme au diner.

La rentrée en la dite maison sera en hyver avant

La prière du soir à neuf heures, après quoi chacun se retirera. On ne fera aucune invitation aux confrères, soit pour boire, soit manger.

La porte d'entrée sera fermée à l'heure du souper tant en été qu'en hyver, et la clef sera remise chez Monsieur le Président.

Les dimanches et fêtes l'assistance à la grande Messe et aux Vêpres de la paroisse de S[t] André.

Les personnes du sexe qui se présenteront à la dite maison, pour raisons relatives soit au ministère, soit à l'avantage de l'établissement, seront conduites à la chapelle, ou au sallon de compagnie.

Suivent les mêmes signatures que ci-dessus.

L'EXPOSITION DES PRIMITIFS A BRUGES

EN 1902.

Suite (2e livr. 1906, p. 181-213).

Parmi les pays étrangers, l'Angleterre est certainement celui dont le contingent de tableaux fut le plus élevé et le plus important.

Sa participation comportait plus de soixante-quinze œuvres de tout premier ordre, sortant des galeries les plus riches et les plus fermées du Royaume-Uni. Il me suffira, pour donner une idée de la valeur de cet envoi, de citer l'admirable et impressionnante composition de Van Eyck représentant les « trois Marie au tombeau du Christ », les superbes Memling du duc de Devonshire et de M. Salting, l'œuvre exquise de Geertjen Van St Jans dont le musée de Berlin devait précipitamment s'emparer, le délicieux portrait de P. Christus, la tragique composition de Jean Gossart nous montrant Saint François d'Assise quittant ses parents et renonçant au monde, la charmante Vierge de Mabuse envoyée par Lord Northbrook, etc.

Ce fut en grande partie à M. Isidore Spielmann que nous dûmes ce superbe résultat, et c'est pour ce motif que son nom s'est trouvé de suite sous ma plume, lorsqu'en commençant ces « notes sur l'Exposition des Primitifs » j'évoquai le souvenir de ces collaborateurs infatigables et modestes, dont le haut dévouement ne sera jamais assez loué à mon gré et auxquels je voudrais rendre dans la reconnaissance du public les belles places que d'autres ont souvent usurpées.

J'aurai d'autant plus de plaisir à mettre M. Spielmann au premier rang qu'il y fera fort bonne et aimable figure. C'est un gentleman des plus parfaits et des plus considérés. L'amour de l'Art et le zèle pour la chose publique l'ont transformé en un des grands organisateurs des expositions anglaises. Dans cette matière difficile, il est devenu rapidement un virtuose : une méthode excellente et des principes rigoureux se joignent en lui à un travail opiniâtre et à une extrême délicatesse de toucher. Mais sous le doigté de velours, on sent la puissance d'un homme maître de son instrument, et il ne faut pas longtemps pour s'apercevoir que, s'il est incapable d'une fausse note, il ne les tolérerait pas non plus chez les autres.

En 1901, lorsque j'entrai en relations avec lui, M. Spielmann était dans tout l'éclat de ses succès de l'Exposition de Paris. Qui, parmi les visiteurs de cette féérie mondiale, ne se rappelle le pavillon Anglais et ses incomparables trésors ? L'organisateur en avait été M. Spielmann, et le Prince de Galles ne lui avait pas ménagé les témoignages publics de sa satisfaction...

Tel fut mon grand et aimable collaborateur en Angleterre. En repassant ses états de service et en revoyant tous ses titres, je me sens très fier d'avoir pu obtenir sa coopération. Il est vrai que ce ne fut pas sans peines.

Car M. Spielmann, lui aussi, ne pouvait pas comprendre que le Gouvernement ou au moins l'Administration Communale de Bruges ne voulût pas donner « au grand événement artistique que je préconisais » un caractère officiel.

« On se demande, m'écrivait-il, comment il peut se faire qu'une exposition qui doit avoir lieu à Bruges et qui intéresse le pays tout entier, se fasse sans la direction du Gouvernement Belge et surtout sans l'intervention

officielle de la cité de Bruges... Cela donne lieu à des méfiances, qui s'ajoutent malheureusement à d'autres récriminations ou regrets vis-à-vis de la Belgique chez beaucoup de mes compatriotes... »

Ce billet contient en quelques lignes l'histoire des difficultés que nous rencontrâmes dans tous les pays et qui rendirent notre tâche si ardue. En Angleterre, en Autriche, en Italie, en Allemagne, la première objection est toujours la même ; elle se présente toujours avec une terrible force et de désastreuses conséquences : « Les collectionneurs, m'écrit de Berlin M. Firmenich-Richartz, ne veulent pas envoyer leurs tableaux à Bruges, parce qu'ils trouvent que des personnes privées n'offrent pas assez de garanties. Il faudrait que vous fassiez faire la demande par les bourgmestres de Bruges... »

Cet honorable et excellent M. Firmenich-Richartz était, on le voit, plein d'illusions sur les dispositions de notre municipalité, mais du même coup, il m'enlevait les miennes sur nos chances en Allemagne. Et comme si cela ne suffisait pas, il ajoutait : « On craint aussi le retour d'émeutes et de troubles en Belgique. »

En même temps beaucoup d'Anglais, dans leurs réponses à mes demandes, se plaignaient de la campagne menée par les Belges en faveur des Boers et me déclaraient que dans ces conditions « l'abstention s'imposait. »

Plusieurs fois, dans ces correspondances, il fut même question de l'affaire Sipido, de cette tentative de meurtre commise contre le Roi d'Angleterre, par un méchant gamin dont on avait armé le bras, et qu'on eut dû enfermer de suite dans une maison de correction, au lieu de le faire acquitter en cour d'assises et de le laisser échapper ensuite.

L'erreur du parquet, la faiblesse du jury et la maladresse de la police furent, je crois, avec quelques griefs



plus personnels, les raisons pour lesquelles le Roi d'Angleterre, à peine monté sur le trône, nous refusa le prêt des importants tableaux d'Hampton-Court et d'Edimbourg que nous lui avions demandés.

Ce fut là une déception cruelle et un coup très dur. En effet, la Reine Victoria s'était toujours montrée très accueillante pour des demandes de ce genre, notamment pour l'exposition Van Dyck, et son exemple avait entraîné l'adhésion de nombreux grands seigneurs anglais. Nous espérions que son héritier aurait des idées au moins aussi larges, surtout au moment de sa joyeuse entrée.

Hélas, il n'en fut rien et l'attitude tout opposée prise ainsi par le Roi, contrairement à notre attente, devint naturellement un mot d'ordre pour beaucoup de personnages de sa Cour !

En ajoutant à l'exemple royal, le mécontentement suscité par la campagne très bruyante et certainement inconsidérée menée à propos du Transvaal par la presse belge contre l'Angleterre, notre alliée naturelle et notre protectrice dans tous les moments critiques de notre histoire; en y joignant la stupeur produite à l'étranger par les tentatives ouvertement révolutionnaires des socialistes et par les bagarres sanglantes de Bruxelles et de Louvain, il est facile de comprendre combien la partie à jouer en Angleterre se présentait mal pour nous en 1902.

Aussi, comme je viens de le dire, plusieurs des lettres que M. Spielmann m'avait demandé d'écrire, restèrent sans réponses ou rencontrèrent des refus formels.

Chez d'autres collectionneurs, heureusement, des sentiments plus généreux prirent le dessus et les arguments que je faisais valoir en faveur de Bruges parurent l'emporter sur les rancunes politiques et sur l'appréhension de nouvelles émeutes.

Notre ministre à Londres, Son Excellence le Bon Whett-

nall, voulut bien s'y employer, lui aussi, avec le zèle le plus grand, à dissiper ces malentendus et à appuyer mes requêtes auprès des personnes que M. Spielman m'avait indiquées. Il consentit même à accepter la présidence de notre comité Anglais, dont Lord Balcarres fut le « chairman ».

Deux autres membres éminents de l'aristocratie anglaise, le comte de Northbrook, ancien vice-roi des Indes et Lord Windsor, daignèrent à leur tour entrer dans le comité, et bientôt j'obtins les adhésions non moins précieuses de grands collectionneurs, tels que MM. H. F. Cook, G. Salting, Lady Wantage, lord Nortfolk, lord Crawford, Willett, Turner, etc., et de hauts personnages dans la science ou la critique de l'art, comme MM. L. Cust, Humphry Ward, Cl. Phillips, A. G. Temple, etc.

Le Baron Whettnall, notre Président, fut un des amis les plus dévoués de notre entreprise. J'ai gardé de son affabilité et de sa bienveillance le plus reconnaissant souvenir et j'adresse à sa mémoire un hommage ému.

Il a été remplacé à Londres par le Comte de Lalaing et personne ne semble plus fait pour y continuer ses traditions. « Vivent les Primitifs, me répondait le Comte de Lalaing, ministre à Berne en 1902, dont je réclamais à ce moment le concours auprès de collectionneurs suisses, vivent les Primitifs puisqu'ils me donnent l'occasion de te rendre service et m'apportent de tes nouvelles. »

Avec le Cte de Lalaing, des Lord Balcarres, des Spielmann et des Weale, l'Angleterre peut nous ménager encore bien des surprises !

Lorsqu'au mois de mars de 1902, notre Comité anglais se trouva définitivement constitué, M. le Bon Whettnall m'écrivit lettres sur lettres pour me demander de venir l'installer à Londres, ce qui me permettrait de passer

une revue des tableaux déjà obtenus. Le nombre de ceux-ci venait précisément de s'accroître encore par les bons offices du conservateur de la « Art Gallery » de la ville de Londres, M. A. G. Temple, auquel je suis heureux de rendre ici un reconnaissant témoignage.

Aller à Londres? Mais on me demandait en même temps à Berlin, et notre ministre à Vienne, le Bon de Borchgrave insistait plus vivement encore pour que je me rendisse sans tarder à Vienne !... Or, j'avais, avec les résistances que je rencontrais à Bruges, à Louvain, à Namur, etc., avec l'organisation matérielle de l'Exposition, avec la mise sur pieds de l'Exposition d'art rétrospectif à Gruuthuuse (qui comprenait trois sections et trois comités), avec une correspondance chaque jour plus nombreuse et plus importante, de la besogne plus que je n'en pouvais faire.

Je priai donc M. Hulin de me remplacer à Londres et M. Wauters de se charger de Berlin.

L'un et l'autre, avec cette affabilité dont ils devaient me donner tant de preuves, voulurent bien céder à mes instances. M. Hulin revint enchanté de tout ce qu'il avait vu à Londres et émerveillé du zèle qu'il avait rencontré chez tous les membres du comité anglais. M. le Bon Whettnall, M. Is. Spielmann, notre « honorary secretary » Lord Balcarrès, MM. Weale, Temple rivalisaient, en effet, de dévouement.

Malgré toutes mes sollicitations, M. A.-J. Wauters ne partit pour Berlin que vers le 10 Mai.

Nous avions déjà à ce moment les adhésions les plus importantes en Allemagne.

Parmi celles-ci, je citerai en premier lieu celles de S. A. R. le Prince de Hohenzollern et de S. A. le Duc d'Anhalt. C'est à S. A. R. la Comtesse de Flandre — j'ai hâte de le dire — que je devais ce grand succès.

J'avais obtenu, non sans quelque travail et grâce à une très aimable intervention, que S. A. R. écrivît à son frère, pour appuyer la requête que je lui avais adressée, mais la Princesse, en daignant accéder à mon désir, ne m'avait pas caché que son frère n'était guère prêteur et que j'avais peu de chances de réussir. Ma main tremblait donc tout naturellement en brisant, quelques semaines plus tard, le grand cachet aux armes des Hohenzollern qui scellait sa réponse. C'était ma première démarche en Allemagne, celle dont je savais que dépendrait le succès de presque toutes les autres... Était-ce oui, était-ce non?...

Quelle joie ! Le Prince consent à m'envoyer ses deux G. David et le portrait d'un bourgmestre de Bruges du XVe siècle, dont j'ignorais la présence dans ses galeries.

Quant au Duc d'Anhalt, il me promet onze tableaux de sa superbe collection ! Et par dessus le marché, il accepte la Présidence d'honneur du Comité Allemand.

Avec ces deux adhésions princières et avec le concours dévoué d'hommes tels que M. M. Friedländer et Firminich-Richartz, je me considérais comme ayant acquis une grande force en Allemagne, et je ne me trompais pas. En voici la preuve : presqu'aussitot, j'obtins de S. A. S. le Prince Radziwill le plus délicieux tableau que Memling ait jamais peint, une Annonciation, œuvre exquise et délicate, que ce Prince si aimable avait cependant refusée à une exposition organisée à Berlin même, et qui n'était jamais sortie du salon de sa femme. J'avais osé demander ce Memling malgré tout cela et bien que M. Friedlander m'eût écrit que c'était peine inutile; une fois de plus, il me fut ainsi prouvé que : *Audaces fortuna juvat.*

Puis vinrent les adhésions du Comte Arco-Valley, du musée de Strasbourg, de celui d'Aix-la-Chapelle, du consul Weber, de M. Clemens, de Madame Castanjean, etc., etc.,

et enfin celle du Baron Alb. Oppenheim, auquel il avait fallu faire une douce violence, en le prenant en quelque sorte, — au figuré bien entendu — par la cravate, pour le décider à nous prêter le plus merveilleux Christus qui existe et ses Memling, Van Eyck, Bouts, etc., etc.

Cependant, malgré tout cela, il y avait encore à Berlin quelques collectionneurs hésitants, notamment M. Von Kauffmann et Madame Hainauer.

J'avais depuis longtemps, avec ces deux personnes, une correspondance des plus courtoises et si suivie que lorsque M. Wauters arriva à Berlin, Madame Von Kauffmann ne put s'empêcher de lui dire : « Votre président ne doit pas avoir grand'chose à faire pour nous écrire si souvent et d'aussi longues lettres ». Elle eut la charité d'ajouter comme correctif : « Il est vrai qu'elles ne sont pas sans intérêt. » Madame von Kauffmann — ce dernier trait le prouverait assez — est la plus aimable femme du monde, et elle donna à M. Wauters son gracieux appui pour décider son mari, encore un peu indécis, à nous confier de très précieux tableaux, parmi lesquels figurait un triptyque de Memling qu'un incendie a détruit récemment, mais qui heureusement a été vu à Bruges par 35.000 visiteurs et qui y a été admirablement photographié par Braun.

On voit, par ce détail, que les expositions ont du bon à bien des points de vue.

Je ferme cette parenthèse pour revenir à Madame Hainauer (1) et dire qu'elle suivit, grâce à M. Wauters, l'exemple de M. Von Kaufmann.

M. Wauters, en m'annonçant les succès de son ambassade, me faisait part d'une nouvelle bien plus importante encore,

---

(1) La collection de Madame Hainauer a été vendue dernièrement pour l'Angleterre au prix de lb. 250,000, soit 6,250,000 francs; ces chiffres suffisent à démontrer l'importance des tableaux dont le prêt nous fut consenti par Madame Hainauer.

d'une chose qui depuis de longs mois était l'objet constant de mes pensées.... Je copie ce passage de sa lettre :

« J'en arrive, mon cher Président, à une communication sensationnelle : ***il ne serait pas impossible d'obtenir du musée de Berlin les volets de l'Agneau mystique des Van Eyck***, si nous voulons reconstituer à Bruges le polyptique dans son entier ! ! !

« Mais il faut que Gand prête la partie centrale. Il me semble qu'on ne peut nous la refuser si le musée de Berlin et celui de Bruxelles envoient les volets à Bruges... Quel événement artistique ce serait... »

Cette lettre de M. Wauters m'était parvenue à Paris, où je la trouvai, un soir, dans ma chambre en rentrant à l'hôtel. Je la lus et la relus et, avant de m'endormir, je la mis sous mon oreiller. Je ne sais si cela eut une influence sur mon sommeil, mais j'avais à peine fermé les yeux que de douces mélodies s'élevèrent, des voix pures et célestes s'unissant aux sons graves et doux des orgues, puis je vis s'avancer lentement de longues cohortes d'hommes aux figures séraphiques et de graves patriarches fouler des gazons si fleuris qu'on eût dit un parterre. Et tout cela se passait à Bruges, non loin du Beffroi, dont tous les alentours étaient envahis par une foule cosmopolite bruyante et enthousiaste qui, à ma grande joie, louait magnifiquement la Flandre et ses illustres enfants. Les applaudissements répétés et les acclamations frénétiques de tous ces gens, venus de tous les points du monde, auxquels se mêlait la grosse voix du bourdon, sonnant à toute volée comme en les jours de grand triomphe, ne parvenaient cependant pas à étouffer le chant si doux des admirables et pieux cantiques des anges de Van Eyck qui glorifiaient Dieu, et semblaient inviter la foule à

l'adorer avec toute la procession céleste, rangée maintenant autour de l'autel de l'Agneau mystique...

Quel beau rêve! Et cependant il n'aurait pas été bien difficile de le transformer en réalité.

Il eût suffi pour cela d'obtenir l'acquiescement de la Fabrique d'église de S[t] Bavon. De ce côté, hélas! toutes les influences, toutes les combinaisons furent inutiles et vaines. J'avais proposé le transport du tableau par eau pour éviter les secousses et les transbordements, promis l'assurance la plus élevée et la surveillance la plus stricte; rien n'y fit.

On ne comprit pas à Gand, à ce moment, toute la grandeur de ce projet. On a voulu le réaliser depuis et alors c'est Berlin qui n'a plus consenti à prêter ses volets.

En 1902, la participation de Berlin dépendait de Son Exc. M. Schoen et de M. Bode, et l'un et l'autre me dirent à Bruges : « Pour une Exposition de l'importance de celle de Bruges, nous eussions envoyé et nous enverrions encore nos volets de Van Eyck pour reconstituer, à coté des Van Eyck de Bruges, le polyptique de l'Agneau mystique. » Je fis de nouvelles démarches après cette conversation; hélas! toutes mes peines furent perdues : Gand resta inexorable et cette reconstitution, qui eût fait accourir le monde entier à Bruges et qui eût été la plus belle glorification de notre ancien art Flamand, ne put avoir lieu.

En Allemagne et dans tous les pays, j'avais toujours commencé par m'adresser au personnage le plus important parmi tous ceux dont la collaboration me semblait désirable. J'avais agi ainsi par principe. Comme les grands gourmands, je visais d'abord, en ce régal d'œuvres primitives, les plus gros morceaux. En enlever un, c'était s'imposer à l'attention de tous les collectionneurs. Et cette adhésion capitale obtenue, on avait les meilleures chances d'en-

traîner les hésitants et même de convertir les opposants, ce qui récompensait de toutes les peines de ce premier travail.

Je me suis toujours bien trouvé de ce système et je le recommande à mes successeurs avec une grande confiance.

Pour l'appliquer en Autriche, il fallait à tout prix s'adresser en premier lieu au Prince de Liechtenstein. Mais comment arriver à ce grand personnage? Une santé délicate et des goûts d'étude éloignent le Prince de Liechtenstein des réunions de la Cour et du monde. Ni notre ministre à Vienne, ni d'autres amis ayant habité longtemps l'Autriche ne le connaissaient. On me le dépeignait comme n'ayant guère d'amis...

Étant donnés ces renseignements – que j'ai actuellement mille raisons de croire erronés — que devais-je faire? Je ne cessais d'y penser sans trouver une solution.

En désespoir de cause, l'idée me vint de lui écrire directement. Mais quel accueil ferait le Prince à la lettre d'un étranger, d'un inconnu, sollicitant à titre privé le prêt des perles de sa riche collection?.. Avant de prendre ce parti si risqué, et pour mettre ma responsabilité à couvert, je demandai à M. Beernaert ce qu'il trouvait de ce projet. M. Beernaert m'ayant répondu : « Je crois que vous ne pouvez mieux faire que d'écrire vous même au Prince de Liechtenstein », je n'hésitai plus et je pris ma meilleure plume.

Je savais par des Viennois que le Prince s'intéressait beaucoup à l'Art en général et à ses tableaux en particulier. D'autre part, M. Hulin, qui avait visité avec soin sa galerie, voulut bien me donner une petite note sur certains tableaux dont les attributions lui paraissaient fausses.

Je profitai de ces renseignements pour insister longuement dans ma lettre sur le côté scientifique qu'offrirait notre Exposition, sur les précieuses découvertes qu'amènerait l'étude comparative des tableaux, sur les rectifi-

cations d'auteurs qui suivraient ces recherches et « qui même, à mon avis, dans la galerie Liechtenstein, changeraient les attributions données actuellement à tel et tel tableau »....

Presque courrier par courrier, la réponse du Prince me parvint. Ah ! la bonne et agréable lettre ! La voici : c'est son secrétaire qui écrit :

« Monsieur le Président,

« Son Altesse a reçu la lettre que vous lui avez envoyée concernant l'Exposition des Primitifs à Bruges.

« Très honorée de tout ce que vous lui disiez dans la première partie de votre lettre, Son Altesse hésitait cependant, mais les renseignements scientifiques que vous donnez sur ses tableaux ont agréablement surpris Son Altesse. Cette perspective a dissipé ses doutes.

« Son Altesse a donc décidé d'exposer quelques tableaux à Bruges. Je suis chargé par Son Altesse de vous informer de cette décision... »

J'annonçai aussitôt cette bonne nouvelle au Bon de Borchgrave qui me répondit en ces termes :

« Merci de votre aimable lettre... Je ne puis assez vous féliciter de ce grand succès dont tout l'honneur vous revient, que je n'osais espérer et dont l'importance est capitale, non seulement en lui-même, mais aussi par les conséquences énormes qu'il aura auprès des autres collectionneurs à Vienne... »

De M. Wauters, aussi étonné de la réussite de notre tentative hardie que le Bon de Borchgrave, j'avais reçu ce télégramme : « Bravo, c'est admirable et tout-à-fait inespéré ».

Il fallait absolument aller recueillir à Vienne les fruits de cette victoire, et ne pouvant y songer moi-même, je

fis de nouveau appel à l'obligeance de M. Hulin. C'est à lui que nous dûmes les autres tableaux expédiés de Vienne par le Cte Wilczeeck, le Cte Harrach, M. Rott, Jurié de Lavandal, Miethke...

Pour bien faire, il eût fallu envoyer un délégué en Italie aussi. J'avais obtenu à Rome la participation du Prince Doria, dont le Memling fit sensation à Bruges. Or, l'exemple du Prince Doria était de nature à en entraîner beaucoup d'autres. Malheureusement nous n'eûmes pas le temps d'en profiter et ce fut par correspondance que je décidai M. Thiem à nous confier ses tableaux. Mais que de misères nous fit le fisc italien avant d'en autoriser la sortie ! Il fallut aller jusqu'au Ministre des Finances et verser un gros cautionnement.

En Hollande, un tableau offrait pour nous un grand intérêt : c'était le Memling du Musée royal de La Haye ; malheureusement tous les règlements s'opposaient à son envoi à Bruges. Toutefois cela ne m'arrêta pas.

Les résultats que j'allais obtenir à La Haye sont la preuve la meilleure qu'il ne faut jamais désespérer. Nous y avions tout contre nous. Tout, sauf le Dr Brédius, le conservateur érudit de ce musée. Car j'avais été assez heureux pour conquérir sa confiance. Malgré cela, il me fallut — à cause de ces malheureux règlements — mettre en mouvement toute notre légation de la Haye, puis décider notre Ministre des Affaires étrangères à se jeter dans la mêlée, — ce qui lui était naturellement désagréable — en même temps poursuivre de visites le Ministre de Hollande à Bruxelles et enfin écrire à quantité de personnages influents à la Cour et au ministère à La Haye... Et tout cela pour *un* tableau de 26 centimètres de large sur 27 de haut.

Ab uno disce omnes !

De semblables victoires demandent naturellement beaucoup de temps et de travail.

Le temps me fit défaut — et pourquoi ne l'avouerais-je pas — j'eus le tort aussi de ne pas mettre assez de persévérance dans mes efforts — pour obtenir du Gouvernement Américain une tolérance qui eût permis le prêt de merveilleux tableaux. Un collectionneur de Philadelphie, M. Johnson, m'avait répondu qu'il m'enverrait avec « great pleasure » deux tableaux de Van Eyck, deux Memling, un Roger van der Weyden et un H. Van der Goes. Ces tableaux étaient de premier ordre et m'avaient été signalés par M. Weale.

Il ajoutait qu'il lui faudrait obtenir une autorisation du Ministre des Finances afin de ne pas payer de droits d'entrée au retour de ses tableaux, mais qu'il pensait résoudre facilement cette difficulté.

Hélas ! il n'en fut rien, et le fisc avertit M. Johnson que si ses tableaux sortaient de l'Amérique, ils paieraient à leur rentrée un droit de douane équivalant à 20 % de leur valeur. L'un des Van Eyck était évalué à lui seul à 17000 £ !

J'écrivis à notre Ministre aux Etats-Unis, mais je ne sais la suite qui fut donnée à mes réclamations...

En tous cas, la mesure sollicitée par M. Johnson ne fut pas prise... et les précieux tableaux restèrent en Amerique.

J'ai la conviction — c'est un *mea culpa* — que si j'avais multiplié les démarches, on eût fait droit à une demande aussi justifiée.

Malheureusement le meilleur de mon temps était pris par des difficultés que je rencontrais en Belqique et spécialement à Bruges.

C'est surtout ici qu'il est vrai de dire que lorsqu'on organise une Exposition, il faut ne reculer ni devant les

règlements, ni devant les commissions, ni devant les conservateurs des musées.

Ceux qui ont la garde de collections publiques semblent, il est vrai, à première vue dans leur rôle en refusant de confier toute parcelle de ces dépôts à des expositions temporaires. Il est évident que les expositions ne doivent pas s'organiser avec des emprunts faits aux musées, ni les musées exister pour permettre à des particuliers de faciles entreprises de ce genre. Des expositions comprises de la sorte n'auraient aucune utilité, mais beaucoup d'inconvénients.

Le but d'une exposition doit être de développer le goût public, de faire progresser la science, de glorifier l'art d'une époque ou d'une région, par la réunion judicieuse d'objets peu connus, sortant en grande majorité de collections privées et choisis judicieusement pour donner de cet art déterminé une idée aussi complète que possible.

Il est inutile d'énumérer tous les avantages qu'un peuple recueille d'expositions ainsi comprises. Il trouve dans les leçons du passé qu'on lui met sous les yeux, une direction pour l'avenir. Il y conserve ou y reprend les traditions qui font sa nationalité et sont le propre de son génie. La contemplation de chefs-d'œuvre lui ouvre l'âme à la beauté. Le respect dont on entoure ces objets recherchés avec tant de soins, le rend plus fier de ses ancêtres qui les ont produits et du pays qui les a vus naître. De là l'enthousiasme, l'émulation, l'éducation qui font les bons citoyens, les savants, les poëtes, les artistes et même les artisans habiles !

Une grande moitié et peut-être davantage de l'héritage de beauté laissé par les générations qui nous ont précédés, se trouve éparpillée dans des collections soit privées, soit ignorées, soit fermées absolument au public par des

propriétaires égoïstes ou des administrations ennemies de tout progrès et intraitables.

Faire sortir de chacune de ces oubliettes des objets ayant entre eux certains rapports ou certaines affinités, de façon à créer momentanément un prodigieux ensemble d'art et un centre de science, est évidemment faire une chose des plus utiles. A ceux qui en doutent, je demanderai de parcourir la liste des ouvrages scientifiques parus après l'Exposition des Primitifs, livres qui constatent tous avec la Grande Revue que « cette Exposition n'était pas seulement un charme pour l'esprit, mais qu'elle a été un enseignement qu'aucune étude, qu'aucun enseignement ne peuvent remplacer ».

Mais il se peut que pour cette reconstitution d'une époque, un document manque ou que pour ce monument élevé à tel ou tel artiste, une pierre fasse défaut et qu'on ne puisse la trouver que dans une collection publique.

Faudra-t-il renoncer à élever ce phare lumineux et nécessaire à la foule, parce que telle partie de sa base nous est refusée par une administration qui n'existe précisément que pour l'utilité publique ? Poser la question, c'est la résoudre.

Les prétextes conservatoires qu'on invoquerait en vain ici, ne s'expliqueraient que par les vues les plus bornées ou un parti pris contre tout progrès démocratique en matière d'art.

Très souvent le prêt consenti par un musée a non seulement des avantages pour l'éducation du public mais encore pour les intérêts particuliers du musée-prêteur. Combien de musées de province qui ne sont visités que depuis que certains objets leur appartenant ont été vus ailleurs, dans une Exposition temporaire ! Le musée de Rouen n'est il pas devenu plus célèbre parce qu'il a envoyé à Bruges sa Vierge et ses Saintes de Gérard David ? Quelle réclame n'a pas

faite à l'Hôpital de Bruges le prêt de ses Memling, si péniblement consenti en 1902 ? Leur recette n'est-elle pas montée de 11.000 à 17.000 francs par ce fait ? Et cependant de pareils résultats n'ont pas converti ceux qui par une singulière contradiction se réjouissent d'en être les bénéficiaires ! Depuis lors, ils ont, au contraire, fait preuve envers de nouvelles tentatives artistiques de préventions que ni le conseil communal, ni les protestations de toute la ville de Bruges n'ont pu dissiper jusqu'à ce jour. Je dis jusqu'à ce jour, parce que je sais que de nombreux et fervents amis de l'art sont décidés à ne pas abandonner cette lutte entreprise dans un but d'utilité publique et de vérité. Je ne puis assez les en féliciter et souhaiter qu'une entente facile après tout couronne leurs généreux efforts.

Mais si après l'Exposition des Primitifs, on rencontre encore de semblables résistances, il ne faut pas demander à quels obstacles les promoteurs de cette entreprise se heurtèrent, en 1902, à Bruges et ailleurs !

Les membres des commissions de musées de tous pays et leurs conservateurs peuvent se classer en trois catégories.

Les hommes à idées larges et à conceptions élevées, tels que les membres des commissions des Musées de Bruxelles, d'Anvers, de Glasgow, de Strasbourg, etc., tels que les conservateurs des musées du Cinquantenaire à Bruxelles, du musée de Rouen, d'Aix-la-Chapelle, de La Haye etc., etc...

A côté de conservateurs aimables et de suite bienveillants comme le Dr Brédius, il y en a d'autres qui commencent par vous recevoir très mal. Ils prennent aux premiers mots un air féroce, jettent de hauts cris et ouvrent d'antiques règlements qu'ils agitent en levant les bras !

Ne vous effrayez pas de ce tapage et de cette mise en scène et tenez bon. Avec un peu d'adresse et de diplomatie, vous vous ferez de ces hommes des amis et des collaborateurs. Ils brûlent en une heure toutes leurs munitions et font feu de partout parce qu'ils voudraient donner le change sur leur faiblesse : ils sont en réalité tout prêts, après cette défense, nécessaire pour sauvegarder les principes, à mettre bas les armes.

Méfiez-vous, au contraire, de ces conservateurs doucereux qui se disent « grands partisans de vos idées, » qui « ne demandent qu'à vous rendre service », qui « déclarent brûler pour l'Art du feu le plus vit » mais qui ont ensuite mille petites objections de détail, pour vous contrecarrer en tout.

Les fleurs dont on vous a couvert, cachent un parti-pris irréductible. Ce sont le plus souvent des hommes qui ne font rien et veulent empêcher les autres de faire, ou bien des gens qui n'ont jamais quitté leur petite ville et dont l'esprit rétrograde s'effraie de tout.

Les uns craignent des confiscations basées sur je ne sais quel prétexte, les autres vous parlent révolution et pillage. Il est difficile de croire à la sincérité de semblables raisons !

Hélas ! chez bien des gens, il existe encore une sorte de prévention contre les Expositions, basée le plus souvent sur les motifs les plus extraordinaires. Je me rappelle qu'en 1902, un monsieur de S., homme fort lettré, ne voulut pas me donner un tableau de Th. Bouts. parce qu'en 1850, à une exhibition mondaine, on avait cassé à un de ses amis une... potiche !

La raison alléguée par madame de D., pour me refuser un G. David relégué et perdu en Bourgogne, est encore plus extraordinaire ; « Gérard David, m'écrivait-elle,

n'aime pas les voyages en chemin de fer... Cela le révolte et le soulève au point que son mécontentement se traduit par des soufflures et des craquelures... L'air de Belgique ne lui convient pas... il ne se porte bien qu'en Bourgogne. » « Pardon, Madame, lui répondis-je, Gérard David aime Bruges par dessus toutes les villes puisqu'il en avait fait sa patrie et qu'il a voulu que ses cendres y restassent; mais G. David n'a jamais supporté les grands feux qu'on fait à Bruxelles et la place brûlante qui se trouve près des foyers... A Bruges, il n'y aura ni feu, ni soufflures... »

Il est nécessaire de savoir pour comprendre ma réponse que vingt ans auparavant, Madame de D. avait fait venir son G. David à Bruxelles et l'avait placé au-dessus d'une cheminée. Madame de D. étant fort frileuse et adorant le rayonnement brûlant de ces grands feux devant lesquels certains causeurs aiment à se faire griller les mollets, avait soumis G. David au même traitement. Au bout de peu de mois, les jambes des personnages peints par G. David étaient couverts de cloches, ses Saints étaient tous devenus des martyrs et le tableau tout entier avait tant souffert qu'il fallut le réparer entièrement ; n'osant plus le montrer avec ces cicatrices accusatrices, Madame de D. le fit réexpédier dans un coin perdu de la Bourgogne.

La commission des Hospices civils de Bruges mettait en avant des motifs du même genre pour refuser le prêt de ses « Memling ».

Bien que tous fussent en bon état, que tous, sauf un, fussent sous verre et d'un transport aisé, étant données leurs petites dimensions, on soutenait que le voyage, comprenant quelques centaines de mètres, de l'Hôpital jusqu'à l'hôtel du Gouvernement, offrait pour les tableaux des dangers certains.

Pourquoi M. Wytsman avait-il renoncé à faire l'Exposi-

tion des Primitifs à Bruxelles? Pourquoi avait-il voulu l'organiser ensuite à Bruges? Parce qu'il estimait que, sans les tableaux des Hospices et ceux du musée de Bruges et des églises, il n'y avait pas d'exposition possible.

J'étais absolument du même avis, mais j'avais toujours pensé que les Hospices feraient preuve de dispositions généreuses.

Leur adhésion était d'autant plus importante qu'elle devait évidemment entraîner celle des églises. Car les Hospices nous refusant leurs Memling, à cause de dangers de transport, toutes les églises et le musée même invoqueraient la même raison. J'avais d'autant plus d'espoir d'obtenir gain de cause dans cette question capitale, que deux des cinq membres de la Commission des Hospices touchaient de très près à la Régence de la ville. Quel ne fut pas mon désappointement lorsque je constatai que c'étaient les deux membres les plus irréductibles! Je ne me laissai pas abattre et je ne renonçai pas à la lutte. J'écrivis une longue requête collective à la Commission. J'écrivis des lettres personnelles, dont plusieurs restèrent sans réponses; j'allai voir successivement chacune des personnes de cette commission; je restai des heures à discuter, à expliquer, à implorer. Rien n'y fit pour trois de ces messieurs sur cinq. On me répondait : « les étrangers n'ont qu'à aller à l'Hôpital et dans les églises en sortant de votre Exposition ; on leur donnera un billet circulaire; et si le musée de Bruxelles et d'Anvers, ainsi que vous le craignez basaient leur conduite sur celle de Bruges, eh bien! le mal ne serait pas grand, la Belgique est si petite... avec un billet circulaire... » Toujours le billet circulaire! Mais, disais-je à un de ces obstinés, que j'avais l'avantage de beaucoup connaître : « Le parti que les Hospices prendront ne sera pas seulement, dans un sens ou dans l'autre, la règle des autres administrations

charitables ou fabriciennes de Bruges et de Belgique, votre exemple pour ou contre l'Exposition de Bruges ne sera pas seulement suivi par nos églises et nos musées, mais aussi par les musées de l'étranger et par les propriétaires de galeries privées...

« Et comment voulez-vous que nous allions frapper à des portes étrangères alors qu'à Bruges on nous éconduit ?

« Comment voulez-vous que nous fassions faire par chemin de fer des centaines de kilomètres à des Memling, alors qu'à Bruges on proclame qu'on ne peut sans danger les porter à bras de l'Hôpital à la Grand' Place?... Il en résulte que si les Hospices refusent leurs tableaux, toute l'Exposition est à l'eau... Et votre responsabilité sera d'autant plus grande que votre opposition repose sur des craintes imaginaires. Vos Memling peuvent être transportés dans « un fauteuil » et quant aux autres dangers, ils seront évidemment bien moindres au Gouvernement qu'à l'Hôpital, ceci est de toute évidence (1) »...

Voyant que mes raisonnements n'avaient aucun effet sur les membres de la Commission des Hospices, j'allai trouver des personnes qui devaient avoir sur cette administration une influence certaine et que la réussite de l'Exposition aurait dû intéresser. Mais l'accueil que je reçus fut encore plus décevant. Personne, hormis M. d'Ursel, ne voulait intervenir. — « Je ne puis, me disait-on, blâmer les Hospices de leur refus ». — « J'aurais agi de même à leur place. » — « On ne prête jamais un Memling ». — « L'argument que vous faites valoir et qui consiste à dire que si Bruges ne prête pas ses Memling, vous ne pourrez en obtenir à l'étranger, n'a aucune portée... En tous cas,

(1) A l'Hôpital, le musée est adossé à l'habitation des religieuses, d'où de grands risques d'incendie, et les tableaux, en été, sont exposés au soleil, à la moindre inattention des gardiens, ainsi que je l'ai constaté plusieurs fois.



on ne vous enverra de l'étranger que de faux Memling, des Memling comme on en vend chez M. Beyaert... Comment avez vous jamais pu croire que vous obtiendriez *un seul vrai* Memling! » Tout cela était dit avec des airs de commisération pour ma naïveté et des sourires de pitié pour mes prétentions, qui rendaient encore plus cruelles mes déceptions !

Mes efforts furent donc vains, et je reçus, quelques jours après, une lettre officielle des Hospices refusant catégoriquement leurs Memling.

Honnêtement, je ne pouvais pas hésiter ; et sans me laisser arrêter par d'autres considérations et des instances fort pressantes et faciles à deviner, j'adressai au Gouverneur la lettre suivante :

« Monsieur le Gouverneur,

« Les Hospices viennent de me notifier leur refus. Cette décision détruit toute la base de l'Exposition et annihile tout mon travail. Il rend impossible ma tâche de Président. Je considère, en effet, comme un devoir de dégager ma responsabilité d'une entreprise que j'ai conscience de ne pouvoir conduire à bien, dans les conditions que les Hospices lui font.

« En vous remettant ma démission, je tiens encore à vous remercier du concours si puissant, si dévoué et si éclairé que j'ai toujours trouvé auprès de vous....

« Je ferai porter au Gouvernement tous mes dossiers. Peut-être pourront-ils servir à un autre, car je sais que tout le monde ne partage pas ma manière de comprendre l'Exposition. Je souhaite pour Bruges qu'elle puisse se réaliser de la façon qu'on prétend.

« Je pense, du reste, que ceux qui ont fait échouer mon plan et qui affirment que l'Exposition est possible et facile sans les tableaux des Hospices, voudront prendre la

responsabilité de l'entreprise nouvelle et tiendront à donner la preuve de la réalité de leur système et du bien fondé de leurs théories.

« Parmi eux, je crois devoir vous signaler, comme le plus qualifié et le plus convaincu, Monsieur M.......

« La foi absolue qu'il a en une « exposition circulaire », foi qui fera peut-être des miracles, puis la mission dont il est investi aux Hospices et qui concerne spécialement les tableaux et enfin sa situation de famille et ses alliances les plus proches semblent le désigner spécialement pour me remplacer... »

Dès le lendemain, M. d'Ursel m'appelait au Gouvernement. Il me demanda si ma résolution était définitive. Sur ma réponse affirmative, il me dit qu'il ne pouvait me blâmer, bien que cela le mit dans une position des plus difficiles, car il venait, dans une audience à Ostende, d'obtenir le haut patronage du Roi pour cette exposition... qui ratait, alors que les choses les plus inespérées avaient été obtenues, tels les 50.000 francs de subsides si péniblement réunis et toutes les adhésions superbes déjà acquises... » C'était, à ses yeux, un si grand malheur pour Bruges qu'il me demanda un sursis de quarante huit heures ; « je veux, me dit-il, tenter auprès des Hospices une dernière démarche. »

Deux jours après, j'étais de nouveau dans le cabinet du Gouverneur : « J'ai obtenu, me dit M. d'Ursel, grâce à M. F., homme conciliant entre tous, que le litige fût soumis à un arbitrage, mais la Commission des Hospices exige que le choix de l'arbitre lui soit laissé ».

— Cela n'est pas un arbitrage alors.

— C'est certainement un arbitrage assez extraordinaire, mais, je vous vous en prie, acceptez-le.

— Et quel serait ce juge choisi par une des parties ?

— M. de Vriendt. »

Je réfléchis un moment. Un des membres de la Commission des Hospices m'avait dit, quelques semaines auparavant, que les de Vriendt leur avaient recommandé de ne jamais laisser déplacer leurs tableaux. Je n'avais pas oublié ce détail, et il expliquait tout.

Cependant M. de Vriendt était un artiste ; et je me demandai s'il serait possible à un artiste de sang flamand, et belge d'âme, d'empêcher par son *veto* l'apothéose de ses grands ancêtres du XVe siècle... Je connaissais M. de Vriendt : il était incapable d'un tel crime contre l'art, d'une telle injustice contre Memling et toute l'école de Bruges.

J'acceptai donc l'arbitrage. M. de Vriendt vint, il regarda et il se prononça pour moi : *Venit, vidit... vici.*

J'avais gagné la première manche avec les Hospices de Bruges et cela me donna un beau courage pour entamer une lutte presqu'aussi longue et aussi difficile avec l'église de St-Pierre à Louvain afin d'avoir ses incomparables Bouts ; puis avec les sœurs de N. D. à Namur chez lesquelles j'emmenai même Monseigneur Simon, l'onctueux et aimable aumônier de la Cour, enfin avec M. Fétis, conservateur de la Bibliothèque Royale à Bruxelles, dont je ne pus vaincre la résistance que grâce à l'énergique intervention de M. de Trooz qui... « mettait les pensées généreuses au dessus des raisonnements étroits » et qui trouva en le R. P. van den Gheyn des idées absolument semblables aux siennes ; puis encore avec M. Picqué, conservateur du musée des médailles et monnaies, puis... Je pourrais allonger beaucoup ma liste et il faudrait, pour raconter chacune de ces luttes, des pages et des pages. Je m'arrête donc, mais non sans dire que si j'arrivai, dans tous les cas que je viens de citer, à triompher, ce ne fut pas par mes propres forces mais bien

par la haute intervention d'hommes tels que S. E. le Cardinal de Malines, MM. de Trooz, Schollaert, Helleputte, et surtout M. d'Ursel et M. Beernaert.

Je ne me suis étendu sur ces difficultés avec les Hospices civils de Bruges, que pour montrer combien dans chacun de ces cas il fallait de démarches et surtout quels puissants appuis m'avaient été nécessaires.

Et après cet épisode, laissant de coté le récit de tous les autres, je dirai encore une fois : *ab uno disce omnes!*

(*A continuer.*)

B[on] H. KERVYN DE LETTENHOVE.

COMPTES RENDUS

—

V. Fris. *Blavotins et Ingherkins. Une guerre privée dans la Flandre Maritime au XII*[e] *siècle.* — GOGBull. 1906, t. XIV, p. 135-185.

Cette guerre a donné naissance à deux légendes, — la légende historique de la lutte sociale des Blauvoeten-démocrates, et la légende philologique des Isengrins et Renardins du Roman du Renard.

L'auteur étudie *la formation des deux légendes.*

1. *La légende historique.* On en trouve les premières données chez Adrien de But ; puis, on voit le développement progressif de la légende dans les chroniqueurs et annalistes des 16[e] et 17[e] siècles : Wielant, Meyere, Oudegherst, Despars, Marchant, Gramaye, Sanderus, Malbrancq, qui tous reproduisent et amplifient les données de leurs prédécesseurs. Enfin, Kervyn de Lettenhove condensa toutes ces données et devint le véritable auteur de la légende d'une lutte démocratique, voire même d'une guerre de race dont les Saxons du Westland furent les héros. Les fantaisies de Kervyn furent avidement adoptées par les étudiants West-flamands, qui virent dans la lutte du XII[e] siècle le type de leur mouvement national, la *Blauvoeterie.*

2. *La légende philologique.* Plusieurs écrivains modernes ont cherché l'explication des mots Blavot et Ingherkins. Les uns prétendent que le mot Blavot est un sobriquet, signifiant épervier ou faucon de mer, allusion à l'ancienne vie de pirates des Saxons.

Selon d'autres ce sobriquet serait emprunté au Roman du Renard et signifierait *Renard* (aux pieds bleus) par opposition au mot *Ingherkin* qu'ils confondent avec *Isengrin*, loup, sobriquet adressé aux partisans d'un pouvoir avide et rapace.

Cependant un historien local du 18[e] siècle, Paul Hindericx, dans sa chronique manuscrite de Furnes, avait replacé l'histoire de l'insur-

rection de la West-Flandre dans son véritable cadre et montré que Blavot et Ingherkin sont tout simplement deux noms de famille.

Suit II *La discussion des hypothèses*, où l'auteur écarte successivement les différentes interprétations philologiques et finit par prouver que Blavotins et Ingherkins sont des noms d'individus, de chefs, qui ont été adoptés par leurs partisans. Quant à la légende historique, pour la détruire, M. Fr. se propose d'étudier à nouveau l'histoire de ces luttes.

Dans une IIIe partie, il reproduit et critique les *documents historiques contemporains;* afin, dans la IVe intitulée *la Conclusion historique*, il réduit le récit à ses justes proportions. Dès le XIIe siècle, des luttes barbares ensanglantèrent à diverses reprises le pays de Furnes. Une de ces guerres privées éclata, on ne sait pour quelles causes, sous le règne de Philippe d'Alsace. Les deux factions ennemies empruntèrent leurs noms à deux familles puissantes du pays, celle des Blavot et celles des Ingherik. A la mort du comte (1191), sa veuve Mathilde, reçut à titre de douaire la Flandre Gallicante et la Flandre Maritime. Elle essaya vainement de dompter les Blavotins qui lui étaient hostiles. De plus, par ses lourds impôts, elle avait gravement indisposé contre elle la population de ces regions. Celle-ci s'insurgea avec les Blavotins contre Mathilde; les Ingherkins se rangèrent du parti de la princesse. Des combats sanglants furent livrés. Une première réconciliation eut lieu à Bouvines (1214), lors de la bataille contre l'ennemi commun. Enfin, Gilles de Leeuw, abbé de Middelbourg, parvint à leur faire déposer leurs armes fratricides et à les entraîner à la cinquième croisade.

Excellente étude, bien documentée.

E. V. C.

Dr P. H. Van Moerkerken J^r^. *De Satire in de Nederlandsche Kunst der Middeleeuwen*. Academisch proefschrift. Amsterdam, 1904, in 8°, 243 bldz.

« Het beeld dat de Satire, waar en wanneer ook, ons geeft, kan een volk en een tijd natuurlijker wijze niet van de schoonste zijde doen zien.... Men behoort echter te bedenken dat eenzijdigheid en beperktheid van blik in den aard zelve der Satire gelegen zijn. Wij, die uit de verte die oude tijden beschouwen, mogen hierin geen reden vinden om op onze beurt eenzijdig te blijven en ons blindelings over te geven

aan den indruk, door een klein deel der middeleeuwsche levensuitingen op ons gemaakt.... Wanneer wij echter... toch geneigd zouden zijn de eeuwen, waarvan de slechts platheden schilderende litteratuur eene der uitingen is, als onbeschaafd, duister, onzedelijk enz. te veroordeelen, laten wij dan onze blikken wenden tot die andere overblijfselen van 13de, 14de, 15de en begin 16de eeuw : de schoone, helaas meerendeels ontluisterde, gothische kathedralen » enz., « laten wij dan denken aan de diepten van gemoed en godsdienstig leven, in de vrome bespiegelingen van mannen als Ruusbroeck en Thomas a Kempis voor ons opengelegd... (1).

Na zulke woorden van eenen schrijver, mag men verwachten dat hij zal allerminst eenzijdig zijn zelf, in zijn oordeel over standen en misstanden van den tijd waar hij 't over heeft; nochtans is Dr Van Moerkerken, in zijne aanteekeningen bij Satiren in woord of beeld, van eene zekere eenzijdigheid niet vrij te pleiten. Dáár, namelijk, waar het de Roomsch-katholieke kerk geldt, hare geestelijke hierarchie en hare kloosterorden, verduikt hij moeilijk een zeker welgevallen waarmeê hij zulke getuigenissen als handelen over de bedorven zeden der geestelijkheid, der monniken, der kloosterzusters, over bijgeloof en wangeloof en simonie, in zoo grooten getalle mogelijk, aanhaalt, en er de breedst mogelijke gevolgtrekkingen uit afleidt.

« Een overzicht », zoo noemt hij zijn werk, « van wat er in de litteraire en beeldende kunst der middeleeuwen hier te lande aan satirieke of met het satirieke verwante, uitingen is overgebleven; hopend daarmede tevens eene kleine bijdrage te hebben geleverd voor de kennis van het uiterlijk en innerlijk leven onzer voorvaderen. » Het zou de vervulling van deze hoop wellicht geene schade gedaan hebben, ware den lezer de vrijheid gelaten geworden om zelf te besluiten en het werk zou er in prijzensweerdige objectiviteit bij gewonnen hebben. Er zijn, bij voorbeeld, veel menschen die zoo gemakkelijk niet zullen aannemen dat Jacob van Maerlant, een soort socialist was, en Luther een moedige hervormer; Erasmus een verlichte en Anna Bijns daar tegenover, eene blind geloovige, eene gedachtenloos vertrouwende in de zaligheid der Moederkerk, eene middelmatige dichteres; zulke, en andere beweringen meer, zijn van een tendentieuse geest, en 't zij den lezer dus geraden zich niet te bepalen bij de citaten van den schrijver, om eene *juiste* bekendheid met de zeden onzer middeleeuwsche voorouders op te doen.

(1) Bl. 120.

« Over de definitie van de Satire loopen de meeningen zeer uiteen of zijn maar al te vaag. » Daarom wordt in de inleiding het begrip Satire begrensd zooals de schrijver het zich heeft gedacht, en een historisch overzicht volgt, van de oudste tijden tot ver in de 16de eeuw, om te bewijzen dat de Satire in alle tijden en onder alle vormen der maatschappij haren reinigenden invloed heeft verricht.

Het eigenlijke werk zet in met Jacob van Maerlant, Jan Boendale en Jan De Weert. « Van Maerlant.... door de gelijkheidsidee.... bezield, heeft zijne statig toornende liederen den aanmatigenden adel en de onchristelijke Christenheid zijns tijds tegengeslingerd. » Minder algemeen van beteekenis en misschien meer met de waarheid overeenstemmend zou 't geweest zijn te zeggen : « tegen wat er onchristelijks woekerde in de Christenheid van zijnen tijd » ; en verder « de onzedelijkheid *van* geestelijken » in plaats van de onzedelijkheid *der* geestelijken. » Haarklieverij ! zal men zeggen. Maar het boek door, zit de tekst doormaaid met zulke hatelijkheidjes tegen geestelijkheid en paters en nonnen, die aan het werk een anti-Roomsche kleur geven, en den niet ingelichten lezer zouden doen twijfelen of alle geestelijkheid en alle kloosteroorden, alle kerkinstellingen enz. waren in de middeleeuwen gladweg bedorven. Maerlant zelf en de andere Satirieken waren misschien niet minder algemeen in hunne uitdrukkingen ; maar zij waren katholieken, schrijvend tot stichting van geloofsgenooten, immers was te dien tijde alles Roomsch, en zij hadden niet de bedoeling om de Moederkerk van Rome, tot haar nadeel, te vergelijken met andere kerkgenootschappen. Indien het op vergelijking had aangekomen, dan zouden « streng-zedelijke christenen » als een Maerlant wel geweten hebben wat geschreven en ze hadden liever hunne pen onder de voeten getrapt dan nog één misbruik van *enkele* menschen aan de kaak te stellen, immers als het moest ten laste gelegd worden van de *gansche* christenheid huns tijds.

De benamingen communist en socialist passen zoo ongelukkig op den vromen Maerlant — een middeleeuwer met een zijden hoogen hoed op ! — Maerlant ijverde voor de echt cristelijke opvatting der gelijkheid voor God, die met het moderne socialisme of communisme weinig uitstaans heeft, en wil men hem dan toch eenen hedendaagsch-klinkenden naam toepassen, zoo noeme men hem dan liever christen-democraat in den goeden zin van 't woord.

De Satire in het dierenepos, in het twaalfdeeuwsch latijnsch gedicht *Isengrimus* en in de wereldbekende *Reinaert de Vos*, uit de 13de eeuw, is meestal bespotting van hoogere klassen der samenleving : een

getuigenis van de bewustwording in de 13[de] eeuw van eene opkomende klasse, den middenstand, de naar boven strevende duizenden.

Uit den tijd dat de macht van den eersten stand gebroken was en de poortersklasse naar boven gekomen, dagteekent die andere vorm der Satire, meer direct persoonlijk hekelend, van gelijken geest tot gelijken geest, te weten de *liederen*, *boerden*, *sproken* enz... Adel, geestelijkheid, monniken en kloosterzusters, de boerenstand, molenaars, de vrouwen en hunne ijdelheid, hunne vuilheid, bijgeloof, nijd en laster, alles wordt over den hekel gehaald door de stem van het volk, de groote en machtige ongenoemde.

In drama en feesten, schijnt de Satire het vliemendst en ook met meest onbeschaamdheid erop los te gaan. In de sotterniën, die tot na- of tusschenspel voor de abele spelen moesten dienen, werden beelden uit het volksleven voor het volk zelf vertoond ter vermaking. Hierbij wordt de Brugsche Cornelis Everaert besproken en zijn werk. Verders Tafelspelen, alleen- of tweespraken zooals « Aernout's broeders, » reizend op het schip der armoede, Uilenspiegels levensgeschiedenis, volksfeesten, en optochten zoo de Langhe-Waghen, Boerenvastelavondspel en Brants Narrenschip.

Behalve in lyrische uitingen van toorn en spot en in dramatische voorstellingen, uitte zich de middeleeuwsche Satire in de behandeling en voorstelling van den Dood en den Duivel, in woord-, en schilder-, en beeldhouwkunst, met een zeer opmerkelijk verband. De beroemde vlaamsche duivel-phantasie schilder Hieronymis Bosch, wordt hier in de eerste plaats aangehaald en naar aanleiding van de duivelfiguur, overgaat schrijver ook de verbeeldingen van Deugden en Zonden, van het laatste oordeel en de schilderijen ervan door Van Eyck, Memlinc, en anderen, van des duivelfs verblijf: de Hel. Het duivels-idee werd van uit de oude Grieksche tijden overgeleverd aan de Romeinen en leefde voort, verchristend, in de middeleeuwsche kunst. De voorstelling van Satan in de vroegste middeleeuwen is eerst vol ernstig, als van een verschrikkelijke kwaaddoende macht. Later wordt er luchtiger over gesproken, en allengskens daalt de koning der duisternis tot de rol van Nar; somtijds laat hij, als een onbeholpen idioot, met zich sollen, zich bedriegen en zich uitlachen, in de dramas, legenden, exempelen, heiligenlevens, sagen, enz. Om zijn hoofdstuk over den Duivel te sluiten en om over te gaan tot de beschouwing van de Satire in Dood- en Doodendansbewerkingen, geeft schrijver zijne overweging ten beste, als zou de Dood een machtiger schrikbeeld zijn dan de Duivel, en van langduriger werking als zijnde « niet louter een voortbrengsel der menschelijke verbeelding. »

De Dood wordt voorgesteld in vorm van een ontvleesd menschelijk geraamte en « de ironie die duidelijk uit die voorstelling spreekt is gericht tegen al wie aan zijn vergankelijk bestaan de krachten wijdt die slechts voor het onvergankelijke werden bestemd. » Reeds de ouden beeldden het menschelijk geraamte af, « als het jammerlijk overblijfsel eens dooden, niet als de personnificatie van het begrip. Het christendom veranderde de beschouwing van den Dood. » De doodendansen, uit de gedachte aan den Dood afgeleid, verkondigden de gelijkheid van alles in den Dood, en de nietigheid van allen aardschen praal.

In de letterkunde worden ze gevonden in tweespraken, vastelavondspelen, en in velerlei uitingen van litteratuur en beeldende kunst.

De twee laatste hoofdstukken geven een overzicht der satire in de beeldende kunst. Tweërlei soort onderwerpen worden in de satirieke sculptuur vooral uitgebeeld, langs de wanden en pilaren van monumentale gebouwen, op kerkmeubelen, in miniaturen ter verlichting van handschriften: « het leven der burgerij en eene fantastische wereld van wonderlijke wezens, half mensch, half dier, somtijds samengesteld uit heterogene dierledematen, en evenwel steeds een zeer logisch geheel gevend. Na eene aanhaling van de meeningen vóór en tegen de al of niet symbolieke bedoeling van zulk beeldwerk, wordt eene reeks satirieke voorstellingen uit de beeldende kunsten aangegeven, en hunne beteekenis uiteengezet.

Het slot is een neven elkander stellen van Erasmus en Anna Bijns met een woord over den ouden Brueghel. Kenteekenend eruit is de volgende zinsnede :

« Desiderius Erasmus en Anna Bijns.... de eene.... verspreider der nieuwe gedachten,... de andere.... de trouwe geloovige die met smart en wanhoop de beminde traditiën zag verbleeken onder het gehate licht der, in hare oogen, duivelsche ketterij. »

Anna Bijns heeft immers tegen Maarten Luther den befaamden regel geschreven :

Noch schijnt Merten van Rossum de beste van tween.

Die kleinigheid nu, over de tendenz van het werk daargelaten, verdient het, ons inziens, onvoorwaardelijk aanbeveling. Vooral het deel over de Satire in de middeleeuwsche woordkunst getuigt van ernstige studie, die den schrijver heeft gebracht tot ruime bekendheid met de letterkundige voortbrengselen der middeleeuwen.

Kortrijk. CÆS. GEZELLE.



Joseph Laenen. *Étude sur la suppression des couvents par l'Empereur Joseph II dans les Pays-Autrichiens et plus spécialement dans le Brabant*, 1783-1794. — AnARAN. 1905, t. LVII, p. 343-418; (ABelges. 1905, t. VII, pp. 218-219 = J. L[aenen]).

Cette intéressante et substantielle étude nous retrace, dans ses grandes lignes, la lutte entreprise par le Gouvernement autrichien, sous l'inspiration du chancelier de Kaunitz et des idées philosophiques de l'époque, contre la religion catholique. Comme le titre l'indique, elle concerne spécialement le Brabant; mais les caractères généraux, le décret de Joseph II du 17 mars 1783 et ses conséquences, les mesures prises pour la suppression des communautés religieuses et l'établissement de la Caisse de religion concernent toutes les provinces Belges (1).

Ce décret a été précédé de diverses mesures concernant les communautés religieuses sous le règne de Marie-Thérèse et dont le but était d'« *englober dans une perte commune tous les monastères des Pays-Bas* ». L'édit du 13 mai 1771 défendit aux couvents et maisons religieuses de recevoir à quel titre que ce fût aucune somme, soit en argent soit en valeurs, pour la réception ou l'admission des novices de l'un ou l'autre sexe. Un autre édit du 18 avril 1772 n'autorisait plus l'admission des novices à la profession religieuse avant l'âge de 25 ans. Les évêques usèrent de représentations pour obtenir la révocation des deux édits, qui avaient eu les conséquenses les plus désastreuses au point de vue religieux et avaient été suivis d'une diminution considérable du nombre des vocations.

Après la mort de l'Impératrice, l'esprit philosophique de son

(1) Divers fonds ont été mis à contribution, notamment les archives : 1° du comité de la Caisse de religion (1783-1787); 2° du Conseil du Gouvernement général; 3° du Conseil des finances; 4° de l'Archevêché de Malines (actes de l'archevêque J. H. de Frankenberg et des évêques d'Anvers, Wellens et de Nélis : carton intitulé : suppression des couvents); 5° Archives vaticanes (correspondance des nonces de Bruxelles et de Vienne). Notons aussi les ouvrages suivants : Eug. Hubert, *Voyage de l'Empereur Joseph II dans les Pays-Bas (31 mai 1781-27 juillet 1781). Étude d'histoire diplomatique et politique.* Bruxelles 1900, in-4° de 483 pp. et Hans Schlitter, *Die Regierung Josef II in den Osterreichischen Niederlanden.* I Theil. Wien, 1900, in-8°.

successeur ne s'arrêta pas devant les protestations des populations Belges. Le 28 novembre 1781 parut l'édit de Joseph II supprimant « *la dépendance des ordres religieux aux Pays-Bas de toute autorité étrangère* » et créant les congrégations nationales pour toutes les communautés ne relevant pas de l'Ordinaire. Chaque congrégation se composait « des supérieurs des différentes maisons et d'un religieux choisi capitulairement pour chaque monastère ou couvent ». Elle devait se réunir tous les quatre ans et devait « dans l'intervalle, déléguer les pouvoirs à un visiteur général assisté de quatre consulteurs et d'un secrétaire ». Les ordres ne comptant qu'une ou deux maisons furent soumis directement à la juridiction des évêques; ce fut le cas pour les abbayes bénédictines. Les réunions des diverses congrégations se tinrent pour la première fois à Bruxelles du 15 avril au 26 juin 1782 et leurs élections furent approuvées par le cardinal de Frankenberg. Une dépêche du 19 août de cette année autorisa toutefois les nouveaux visiteurs à faire part de leur élection aux généraux d'ordre résidant à Rome. Les archevêques de Vienne et de Malines firent des démarches, mais sans résultat, afin d'obtenir soit pour eux-mêmes une délégation apostolique, soit l'établissement de vicaires généraux délégués par les généraux d'Ordre.

Dans les pays héréditaires d'Allemagne plusieurs monastères avaient été supprimés *sous le prétexte que les couvents qui ne s'occupaient ni de l'instruction de la jeunesse ni du soin des malades étaient inutiles tant à l'État qu'à l'Église.* Craignant de subir le même sort, plusieurs maisons Belges s'occupèrent de l'instruction et de l'éducation des enfants et des classes s'ouvrirent dès le 4 février 1782.

Les conseils du gouvernement discutèrent la suppression des communautés pendant assez longtemps. Le 21 janvier 1782 une dépêche ordonna *aux conseillers fiscaux de former une liste exacte de tous les couvents des ordres religieux de l'un et l'autre sexe qui mènent une vie purement contemplative sans contribuer d'une manière visible au bien-être du prochain.* Une première consulte du conseil privé désigna 90 couvents; ce nombre monta à 170 lorsqu'on résolut la suppression des Clarisses, des Capucines et des Carmélites. De toutes les provinces arrivèrent des protestations, faisant valoir les idées économiques d'alors et montrant les avantages que procuraient les monastères. Les doléances étaient des plus vives. Lors de la confection des inventaires de tous les biens mobiliers et immobiliers des couvents menacés, les États de Brabant réunis à Bruxelles, envoyèrent une députation solennelle aux gouverneurs généraux. Les évêques implorèrent à diverses reprises la clémence de l'empereur. Rien n'y fit.

La gestion des biens des communautés supprimées fut confiée en 1783 à un comité spécial, qui prit le nom de Comité de la caisse de religion ; il devait constituer un budget du culte et de la bienfaisance, et subvenir aux nécessités paroissiales et aux besoins des anciens religieux. Le comité se composait de quatre membres, présidé par le conseiller d'État et privé de Külberg (dépêche du 12 mars 1783). Le Baron de Feltz fut nommé caissier de la caisse centrale de Bruxelles ; il avait des receveurs spéciaux commissionnés en province. Le comité, composé le 25 mars 1783, fonctionna tous les jours sauf le dimanche, jusqu'au 5 mars 1787. Ses attributions passèrent au conseil du gouvernement général, qui remplaça les trois conseils collatéraux. Le 18 janvier 1791, lors de la restauration autrichienne, l'administration de la Caisse de religion fut cédée à une commission spéciale du comité des finances. Après la première invasion française, les Etats reçurent dans plusieurs provinces la gestion des fonds ; dans d'autres des commissions furent chargées de travailler au rétablissement des ordres religieux.

L'article de M. Laenen entre dans des détails intéressants concernant la situation matérielle réservée aux communautés supprimées et l'usage qui fut fait de leurs biens mobiliers et immobiliers. Il nous montre, que le but de cette suppression ne fut nullement utilitaire comme les spoliations qui ont eu lieu naguère en France.

Elle fut le résultat des tendances philosophiques de l'époque et une mesure de défense économique contre l'absorption de la propriété privée par les gens de main-morte. Il y a pourtant une réserve à faire, reconnait l'auteur, si on étudie l'édit de Marie-Thérèse du 13 mai 1771 et l'estimation des revenus des couvents destinés à disparaître, qui fut faite en 1782. Notons aussi qu'en 1785 les bâtiments de certains monastères furent proposés pour le service de l'armée. Cependant Joseph II opposa un refus au prince de Kaunitz, tolérant simplement l'établissement d'hôpitaux militaires dans ces locaux ([1]).

En septembre 1784, ordre fut donné aux évêques d'extraire les reliques, qui se trouvaient dans les autels fixes. Les objets religieux et les vases sacrés furent envoyés à la monnaie ou donnés aux paroisses. Les pierres précieuses, livres, tableaux furent mis en vente publique.

([1]) Ces principes furent appliqués à Bruges et à Nieuport. Cependant dans la première ville nous verrons que les couvents des Chartreux, des Chartreuses et de Sarepta furent occupés par l'intendance militaire qui y établit une école régimentaire et une boulangerie à l'insu de l'Empereur.

La tare, qui jusqu'à nos jours, malgré toutes les déclarations du Saint Siège, s'attache aux biens noirs, ne semble pas, du moins jusqu'en 1787, avoir affecté les biens des couvents supprimés par Joseph II. Les communautés religieuses, du consentement des évêques, occupèrent les immeubles mis à leur disposition. Les paroisses acquirent les orfèvreries et les particuliers achetèrent à leur valeur réelle les biens des monastères. Cependant en 1793 le Cardinal de Frankenberg appelle la restitution de ces biens « *une obligation que justice impose* ».

L'avenir des religieux supprimés avait été assuré non sans une certaine générosité, et les instructions données de ce chef devaient être lues aux communautés rassemblées, avant leur dissolution.

Il y avait quatre classes :

1°/ ceux qui voulaient s'expatrier recevaient un viatique, mais pas de pension ;

2°/ ceux qui désiraient entrer dans d'autres ordres jouissaient d'une pension allant de 210 à 420 florins, argent courant.

3°/ ceux qui demandaient à rentrer dans le monde toucheraient une pension annuelle, de 300 à 350 florins pour les religieuses et de 420 à 480 florins pour les religieux ;

4° enfin, on permettrait à ceux qui le désiraient de continuer à suivre les règles de leur institut dans un couvent d'un autre ordre ou dans un couvent supprimé désigné à cet effet.

De plus, à sa sortie du monastère, chaque religieux recevait 120 florins, de quoi s'acheter un habit décent. Plusieurs dispenses de vœux durent être accordées à la suite de la suppression susdite, mais le Pape condamna toujours la sécularisation en masse des religieux. Les évêques conseillèrent à beaucoup de religieuses de se retirer dans les béguinages et prescrivirent des règles de conduite concernant l'habillement, le bréviaire, l'abstinence et les jeûnes ; ils ordonnèrent aux religieux de ne pas abandonner le lieu de leur résidence sans l'autorisation de leur supérieur diocésain.

Les innovations de Joseph II occasionnèrent la Révolution Brabançonne. La réaction se fit sentir partout. De nombreux couvents se reconstituèrent. Plusieurs des communautés avaient continué à subsister, et l'archevêque de Malines les avait encouragées dans cette voie le 26 juin 1790. A partir du mois d'octobre de cette année, l'évêque d'Anvers réinstalla plusieurs couvents. L'évêque de Gand forma une jointe, composée de membres du clergé et de laïcs, pour le rétablissement des monastères. La restauration autrichienne n'apporta pas de modifications à cet état de choses. La convention du 27 juin 1790

ne comportait cependant pas le rétablissement des ordres religieux. Le 18 avril 1791, le prince de Kaunitz écrivait encore qu'il ne fallait avoir aucun égard pour les moines rentrés dans leurs couvents pendant la révolution ; mais une dépêche du gouvernement général du 15 mai 1793 portait le rétablissement intégral des ordres religieux.

Après avoir examiné les caractères généraux de cette période, M. Laenen passe en revue divers épisodes de la suppression des ordres religieux dans le duché de Brabant et le marquisat d'Anvers. Cette partie, comme la première, est entièrement neuve.



Un travail similaire pour notre Flandre jetterait un jour nouveau sur l'histoire religieuse sous le Gouvernement autrichien. Quelques notes et quelques renseignements sur les sources montreront l'intérêt que revêtirait cette étude (1).

En Flandre le décret de Joseph II fut exécuté dès l'année 1783. Parmi les couvents proscrits se trouvaient les Annonciades, les Capucines, les Carmélites chaussées et déchaussées, les Chartreux et les

---

(1) Outre les documents conservés aux ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME A BRUXELLES, consultés par M. LAENEN, nous citerons particulièrement, pour les diocèses de Bruges et d'Ypres, les Archives du Conseil du gouvernement nos 695, 729-734, 737 et 748-749. (E. DE BREYNE. *Inventaire sommaire des Archives du Conseil du gouvernement général.*)

ARCHIVES DE L'ÉTAT A BRUGES : 1° *Documents envoyés par les Archives du Royaume en 1866*, n° 210-211. Correspondance de Maréchal de Bompré, administrateur des couvents supprimés à Bruges, 1783-1792. Le même fonds contient de nombreux livres, journaux de plusieurs institutions supprimées en cette ville.

2° *Fonds des acquisitions*, V. nos 461-471 : Dossier de la suppression des Chartreux anglais et des Annonciades à Nieuport.

3° *Fonds ecclésiastique*, n° 171 : Dossier contenant les bénéficiaires des bénéfices et confréries supprimés par Joseph II dans les églises, hôpitaux et chapelles à Bruges.

4° *Même fonds*, n° 163 : Procès-verbaux de la jointe pour le rétablissement des ordres religieux dans le diocèse de Bruges, 1790.

ARCHIVES DE LA VILLE DE BRUGES : *Gildes et confréries*, n° 82. Dossiers relatifs à la suppression des confréries érigées dans les églises et chapelles, prononcée par l'édit de l'empereur Joseph du 8 avril 1783. N° 83. Inventaire des biens de ces confréries, 1786. (L. GILLIODTS-VAN SEVEREN. *Inventaire des Archives de la ville de Bruges*. Introduction, pp. 31-32.)

Chartreuses, les Dominicains ou Jacobins, les Pauvres Claires, les Récollectines, les Pénitentes, les Urbanistes, Bethanie et Sarepta à Bruges, les Annonciades et les Chartreux anglais à Nieuport, les Norbertines et les Pénitentes à Furnes, les Clarisses et Ter Bunderen à Ypres.

L'administration des biens des monastères à Bruges fut confiée à trois receveurs. Le chevalier Maréchal de Bompré, échevin de la ville, fut chargé de la gestion des biens des Annonciades, des Chartreux, des Chartreuses, de Bethanie et de Sarepta ; Joseph de Zuylen de Nyevelt-de Waepenaert, échevin du Franc eut celle des Dominicaines, des Pénitentes dites d'Aerdenbourg et des Sœurs grises ; Joseph-Laurent de Colnet de la Gloriette fut chargé de celle des Carmélites chaussées et déchaussées, des Capucines et des Urbanistes. Les papiers concernant l'administration des deux derniers manquent, mais la correspondance et la plupart des documents concernant celle de Maréchal de Bompré sont conservés et abondent en renseignements curieux.

Le conseiller Maroucx, procureur général du conseil de Flandre, annonça le 15 avril 1783 [1] à M. Maréchal de Bompré sa nomination en qualité d'administrateur du couvent supprimé des Chartreux, gestion pour laquelle il donna en caution sa maison, sise rue Haute à Bruges Il annonça en même temps son arrivée en cette ville. Il y vint le 24 avril [2] pour procéder à la suppression du couvent des Chartreux ; la même année les Chartreuses, les Carmélites, les Jacobines et les Urbanistes subirent le même sort.

L'inventaire de l'église et du couvent des Chartreux fut exécuté d'après les ordres donnés le 1 mai, et envoyé le 10 du même mois [3] avec celui des biens des Chartreuses au Comité de la caisse de religion. Le 2 juin et le 19 septembre 1783 [4] les argenteries furent envoyées à Bruxelles. On fit encore un envoi de perles et de pierres fines au directeur de la Monnaie le 11 février 1784 [5]. Les préparatifs de la vente du mobilier furent activés : les enchères eurent lieu le

---

[1] *Archives de l'État à Bruges*. Fonds ecclésiastique. Documents envoyés en 1866 des archives générales du Royaume, n° 210-211 correspondance de Maréchal de Bompré. Lettre n° 1.

[2] *Idem*. Lettre n° 3.

[3] *Idem*. Lettre n°s 5 et 10.

[4] *Idem*. Lettres n°s 11 et 57.

[5] *Idem*. Lettre n° 96.

14 juillet 1783; les objets provenant des Chartreux rapportèrent fl. 4416„2„6; ceux des Chartreuses montèrent a fl. 5493„11„9 (1). Le 19 août les inventaires de livres et de tableaux de ces couvents, parmi lesquels un missel de toute beauté, furent adressés au comité de la caisse de religion (2). Les recettes de la vente des autels, des tableaux, des pierres tombales, des blasons, des épitaphes des Annonciades, de Bethanie, des Chartreux, des Chartreuses et de Sarepta, furent transmis à Bruxelles après leur aliénation faite les 15-16 décembre 1784 (3).

Joseph van Praet, libraire à Bruges, fit le catalogue des livres des couvents supprimés à Bruges et à Nieuport. La vente des ouvrages des 15 couvents réunis eut lieu les 14, 15 et 16 mars 1785 et rapporta fl. 1856„11„10 (4).

Le 4 mai, Maréchal de Bompré reçut le décret du 30 avril 1783 sur les effets à fournir aux religieux sortants (4). La plupart quittèrent vers la fin de juin leurs couvents respectifs. Les Chartreux et les Chartreuses eurent de la peine à se décider à quitter leurs monastères. Le 12 juin, l'administrateur du gouvernement écrivait qu'il avait peur de manifestations populaires; ces religieux et ces religieuses désiraient rester jusqu'après l'octave du St Sacrement; le départ définitif eut lieu le 4 juillet 1783 (5). En 1784 il y eut une série de suppressions nouvelles; le 21 mai, les Récollectines dites Sœurs grises de Ste Elisabeth durent quitter leur couvent; le 22, ce fut le tour des Pénitentes dites d'Aerdenbourg; le 24, celui des Capucines; le 25, celui des Annonciades; le 26, celui du couvent de Sarepta et le 27, celui de Béthanie (6).

Une dépêche du 1 mai 1783 avait ordonné aux administrateurs de continuer les aumônes et les distributions de pain et de soupe aux pauvres faites auparavant par les couvents supprimés (7).

Les bâtiments des diverses communautés furent repris par le Gouvernement ou aliénés au profit de la Caisse de religion. Le sort le plus intéressant fut celui réservé à ceux des Chartreux, des Chartreuses et de Sarepta.

---

(1) *Archives de l'État à Bruges*, etc. Lettres nos 25 et 30.

(2) *Idem*. Lettre no 43.

(3) *Idem*. Lettre du même jour.

(4) *Idem*. Lettre no 4.

(5) *Idem*. Lettre no 29.

(6) *Idem*. Collection du Franc. Triage no 560.

(7) *Idem*. Fonds ecclésiastique, no 210-211 susdits.

Le colonel du régiment de Vierset visita le couvent des Chartreux le 30 octobre 1783 (1) pour voir le parti qu'il pourrait en tirer au point de vue militaire: quatre maisons, vis-à-vis de l'église, furent désignées comme habitations pour les chirurgiens de l'armée; l'église elle-même devait servir d'hôpital militaire; la cuisine et le quartier des étrangers furent destinés à l'érection d'une école régimentaire. Les plans furent envoyés au Comité général à Bruxelles. Une lettre du 23 décembre 1784 relate l'installation de l'école de garnison. Une seconde, du 22 décembre 1785, rapporte que, sur les sollicitations du colonel Baron de Schröder, les chariots de la garnison furent remisés dans l'église.

Quelques incidents se produisirent à l'époque de l'introduction des intendances. Ces fonctions furent confiées à Bruges à P. J. de Mahieu. Ce personnage, qui, lors de son entrée en charge le 3 mai 1787, avait été reçu au milieu des acclamations populaires, fut sur le point d'être chassé de la ville le 21 juillet suivant (2). Sur la proposition du colonel de Brou et de J. P. Mahieu, alors seulement capitaine du génie, le 5 février de cette année, on avait décidé de construire des casernes dans l'enclos des Chartreux. Leurs altesses Albert et Marie-Christine avaient donné leur agréation le 21 février (3). Le nouvel intendant décida, le 22 mai, de commencer les travaux et ordonna à Maréchal de Bompré de livrer au capitaine de Lopez, lieutenant ingénieur, les clefs du couvent. L'administrateur n'ayant reçu aucun ordre du gouvernement, refusa et réclama une estimation préalable de l'immeuble. Le 24 mai, devant les objurgations de l'intendant, il se soumit, mais envoya une requête à l'empereur pour savoir s'il pouvait donner suite à la construction des nouvelles casernes: il envoya une seconde requête en ce sens le 18 juin (4). Entretemps l'intendant de Mahieu, malgré une défense du 9 du même mois faite par le magistrat, avait fait commencer les travaux et porter à pied d'œuvre les matériaux provenant de la démolition de la Waterhalle à la Grand'place. Une sommation notariale de cesser l'ouvrage fut faite au nom de Maréchal de Bompré aux entrepreneurs: ceux-ci voulaient continuer malgré

---

(1) *Archives de l'État à Bruges*, etc. Lettre n° 82.

(2) *Idem.* Acquisitions, n° 3929: Chronique et événements mémorables qui se sont passés à Bruges de 1735 à 1788.

(3) *Archives générales du Royaume.* Conseil des finances. Cart. 1137.

(4) *Archives de l'État à Bruges.* Fonds ecclésiastique, n^os^ susdits 210-211. Lettres n°s 147, 149, 151[2], 154, 174, 179, 252.

tout. Ils durent céder à la suite d'une dépêche de l'Empereur en date du 28 juillet suivant ([1]).

L'école régimentaire resta installée aux Chartreux jusqu'à son départ pour Termonde. Le premier lieutenant Hanman en eut la direction jusqu'à l'insurrection de 1787 et la reprit après le retour des troupes impériales. Il remit les locaux entre les mains de Maréchal de Bompré, le 30 avril 1792 ([2]).

Le couvent des Chartreuses servit provisoirement de boulangerie militaire. Le 11 mai 1783, le plan du couvent fut envoyé au comité à Bruxelles. Le 30 juillet, on décida d'y établir un four à pain. M. de Moor, lieutenant ingénieur, fut chargé de la construction qui fut achevée le 13 septembre; on y fit des expériences pour la cuisson à la houille. Le colonel de Brou donna à l'officier des vivres l'ordre de vendre le four le 12 mars 1787. En effet le 4 janvier 1785 le couvent de Sarepta avait été désigné définitivement pour la boulangerie de l'armée. Il avait été repris en 1784 pour le compte du Gouvernement. Outre la boulangerie on y construisit des magasins. Mais le 30 avril 1792 le couvent fut évacué et l'officier qui en avait la direction remit les clefs à Maréchal de Bompré après le départ du régiment de Kinsky ([3]).

Parmi les autres couvents supprimés en Flandre, notons encore ceux de *Nieuport*, dont l'administration fut confiée à Charles Emmanuel Coppieters, pensionnaire de cette ville.

Le couvent des Chartreux anglais, fut supprimé le 13 mai 1783 et la charge d'économe en fut remise à P. J. de Brauwer, notaire. Le 25 du même mois on dressa un inventaire des reliques et ornements religieux. Bertram, curé de Nieuport, en vertu de l'autorisation de l'évêque d'Ypres, en date du 18 mai, en reprit une grande partie; mais l'administration se réserva trois châsses et cinq réliquaires. Après l'avis du comité de religion, ils furent cédés au curé pour la somme de fr. 395. Le couvent et les immeubles furent vendus de 1785 à 1788 ([4]).

Le couvent des Annonciades fut supprimé à son tour le 28 mai 1784.

([1]) *Archives générales du Royaume.* Conseil du gouvernement. Cart. 506.

([2]) *Archives de l'Etat à Bruges.* Fonds ecclésiastique. n° 210-11 susdits. Lettre du 30 avril 1792.

([3]) *Idem.* Lettre du 4 janvier 1785 et 30 avril 1792.

([4]) *Idem.* Acquisitions, n. 461-466.

Il existe également un inventaire des reliques et autres ornements religieux. Une partie fut remise à l'évêque d'Ypres; les autres furent mis à prix et acquis par le curé de Nieuport, l'église de Leke et les chapelles de la Vierge et de St-Jean. Une partie du couvent des Annonciades ainsi que les immeubles furent vendus de 1784 à 1788. L'autre partie fut démolie ; on y fit un hôpital militaire (1).

Un fait assez curieux au point de vue de la Flandre est cité par M. Laenen ; c'est la requête des Pénitentes Récollectines de Poperinghe en vue d'obtenir leur dissolution. Le prince de Kaunitz la présenta à la Cour le 3 octobre 1782. Le 26 mai 1783 la Sœur Pétronille de Clercq réitera ses instances au gouvernement et demanda à l'Empereur l'envoi d'un député pour entendre les membres de la communauté. (2).

Lors de la révolution Brabançonne, de nombreux couvents rentrèrent en possession de leur biens. Dans plusieurs parties du pays, les États établirent des commissions spéciales, bientôt remplacées par des comités officiellement reconnus par le gouvernement. La restauration autrichienne ne modifia pas cet état de choses. Lors de la séance des États de Flandre, le 19 janvier 1790 (3), on décida d'écrire aux évêques de Gand et de Bruges, en vue de prendre des mesures pour le retour des religieux. Le 9 février, l'évêque de Gand proposa de nommer une commission pour examiner les demandes des divers monastères (4). Le 26 février, l'évêque de Bruges réunit en son palais MM. de Schietere de Caprycke, bourgmestre de Bruges, Pol, pensionnaire de la ville, van de Walle, ancien échevin, Coppieters de la Bramerie, échevin, l'archidiacre de Gryse, le chanoine Beerenbrouck et les avocats Ysenbaert et van Parys. On y lut les lettres des États de Flandre du 22 février, contenant la résolution d'établir une jointe pour le rétablissement des couvents supprimés. La jointe fut constituée et on décida de se réunir le lundi et le vendredi de chaque semaine à l'évêché. Le Bourgmestre de Schietere fut chargé de prendre à Gand des informations sur l'organisation de la jointe fonctionnant en cette ville et on fit avertir les administrateurs des couvents supprimés de se

(1) *Archives de l'État à Bruges*, etc., n° 468-471.

(2) *Archives générales du Royaume*. Chancellerie autrichienne des Pays-Bas. Répertoire n° 306, p. 338. Conseil privé, carton 330. Lettre du 6 mai 1783.

(3) *Archives de l'État à Bruges*. Collection du Franc, n° 988 à la date susdite.

(4) *Idem*.

présenter à la réunion suivante. Le 1 mars, Maréchal de Bompré, de Zuylen et de Colnet assistèrent à la séance. Les 5, 9, 12 et 26 mars, les administrateurs présentèrent les tableaux, les comptes, les journaux et les vérificatoires de leur administration. Le 22 mars, une commission avait été déléguée pour la vérification des comptes. Ils reçurent successivement décharge de leur gestion antérieure et furent continués dans leurs fonctions.

J. de Zuylen fut chargé de dresser la liste des pensions payées aux religieux et de consulter à ce sujet les papiers conservés à Gand et à Bruxelles. Le chanoine Caytan reçut la mission de faire un tableau général de la gestion des biens des 13 couvents depuis leur dissolution jusqu'à la formation de la jointe (1).

A partir de ce moment on s'occupe du rétablissement des maisons religieuses, ce qui ne se fit pas sans peine : car le sort des immeubles avait subi bien des vicissitudes. Le couvent des Urbanistes avait été cédé à une société commerciale, qui avait abbattu l'église et fait établir une fabrique dans les autres locaux; les Conceptionnistes avaient fait un échange avec le Gouvernement et repris le monastère des Jacobines; le couvent des Sœurs grises avait été vendu à des particuliers, qui ne voulaient pas entendre parler de rétrocession; enfin les Apostolines s'étaient installées dans le monastère des Thérésiennes (2).

Le 9 avril on envoya une requête aux États de Flandre pour la réouverture des couvents des Pauvres Claires, des Capucines, des Pénitentes et des Carmélites. Le 19 avril on envoya une autre requête pour les Chartreuses. Le 30 du même mois, l'évêque de Bruges déposa l'adhésion des États au retour des susdites religieuses. Le bourgmestre de Schietere fut chargé de rétablir les Colettines dans leur couvent; le 7 mai, la même mission fut donnée au chanoine Beerenbrouck pour les Chartreuses; le même jour et le 16 du même mois la charge de réintégrér les Pénitentes fut confiée aux chanoines Van Damme et Matthys. Le 10 mai l'échevin van de Walle avait agité la question des Thérésiennes et des Apostolines : celles-ci firent des difficultés pour quitter le couvent dont elles avaient obtenu la possession, mais le 2 juillet les Carmélites furent autorisées à revenir de France. Enfin le 19 de ce mois on autorisa les religieuses de Sarepta à reprendre

(1) *Archives de l'État à Bruges*. Fonds ecclésiastique, n° 163. Procès-verbaux de la jointe pour le rétablissement des ordres religieux, 1790.

(2) *Idem*. Fonds ecclésiastique. Mélanges d'Hoop, n° 1108.



possession de leurs biens et on décida de faire évacuer leur couvent par les militaires. Le même jour le chanoine de Blaeuwe demanda l'acquisition de la maison dite « Latijnsche school » pour les Annonciades ; le local fut examiné et estimé fl. 1600 le 28 juillet.

Le 30 juillet on décida que la réunion de la jointe n'aurait plus lieu qu'un jour de la semaine (¹).

La réinstallation des couvents suivait son cours et tendait à sa fin ; malheureusement la bataille de Fleurus, suivie de la retraite des armées autrichiennes, arrêta cet élan. Les hordes révolutionnaires se jetèrent sur notre pays et la conquête amena la suppression de tous les couvents et momentanément de la religion et du culte catholique.

Il serait désirable à tous points de vue de reconstituer complètement l'histoire de la suppression et du rétablissement de toutes ces communautés. Comme on le voit, les éléments ne manquent pas et nous espérons qu'un des nombreux jeunes travailleurs de notre Flandre reprendra ce sujet si bien traité pour le Brabant.

***

L'ouvrage de M. Laenen se termine par un appendice contenant les documents les plus intéressants, notamment la liste de tous les couvents supprimés dans les Pays-Bas, le décret du 12 mars 1783 constituant la Caisse de Religion, le bilan de celle-ci fait le 31 décembre 1787 et les instructions de l'archevêque de Malines sur la rentrée des ordres religieux en date du 24 septembre 1793.

La compétence historique de l'auteur, son esprit si sûr et si impartial donnent une grande valeur à ses jugements. Son exposé méthodique et bien ordonné rend la lecture facile et son ouvrage a une place marquée dans la bibliothèque de tous ceux qui s'occupent de cette période si troublée de l'histoire de Belgique.

Bon A. van Zuylen van Nyevelt.

(¹) *Archives de l'État à Bruges.* Fonds ecclésiastique, n° 163 susdit.

CHRONIQUE

—

Société d'Émulation.

Lundi 30 juillet dernier, la commune d'Huldenberg (Brabant) était en fête à l'occasion des noces d'or de M. le Comte et de Mme la Comtesse Thierry de Limburg Stirum. Une messe solennelle d'actions de grâces fut célébrée, à 11 heures, en l'église paroissiale, en présence des vénérés jubilaires, de leur famille, et d'une foule des plus sympathique.

Le Comité de la *Société d'Émulation* s'estime heureux d'offrir ses félicitations à son distingué président ainsi qu'à Mme la Ctesse de Limburg Stirum. Il les remercie vivement du précieux souvenir qu'ils ont eu la gracieuse attention de lui remettre et qui restera déposé dans le médaillier de la Société, en son local de la rue Neuve à Bruges. C'est une belle médaille en bronze, que les enfants des jubilaires ont fait frapper à l'occasion du mémorable anniversaire de leurs parents. Elle est l'œuvre d'un artiste éminent, M. F. Vermeylen, de Louvain, à qui son travail fait vraiment honneur. On y voit, d'un côté, les portraits, forts ressemblants, des deux conjoints ; et puis, au revers, en dessous d'un ange qui soutient les deux armoiries, nous trouvons la date : *29 Juill. 1856-1906,* et les noms : *Thierry Ce de Limburg Stirum*, *Marie Ctesse de Thiennes de Rumbeke.*

— Les membres de la Société d'Émulation pour 1906 ont reçu le quatrième volume du *Cartulaire de l'ancienne estaple de Bruges* publié par M. GILLIODTS-VAN SEVEREN, grand in-8°, de 676 pages. Ce dernier tome comprend (nn. 2318 à 2536) la continuation des textes et des analyses de 1721 à 1792, un supplément de pièces omises (nn. 2537 à 2584), une série d'annexes, une carte relative au rétablissement des écluses de Slyckens-lez-Ostende, une conclusion (pp. 571-643) et une table analytique générale des quatre volumes.

Exposition.

Hôtel de Gruuthuuse. — L'exposition d'art ancien, organisée l'an dernier à l'occasion du 75e anniversaire de l'Indépendance Nationale dans le somptueux palais des seigneurs de Gruuthuuse, a montré tout l'intérêt que présentait la reconstitution de l'intérieur d'une ancienne demeure seigneuriale du XVe siècle. Aussi la presse tout entière, se faisant l'écho de l'admiration des visiteurs, avait-elle exprimé le vœu de voir *rester telle cette exposition*, la « perle de Bruges », la « couronne de cette ville ». Liége, entrant dans la même voie, convertissait en musée communal l'hôtel d'Alsembourg avec son bel ameublement du XVIIIe siècle. Il restait à notre ville de suivre son exemple et c'était le désir de toute la population Brugeoise.

Avant la clôture de l'exposition, des négociations furent entamées dans ce sens avec la société archéologique et la commission des Hospices civils de Bruges.

Dès le 13 octobre 1905 la société archéologique décida de répondre à ces vœux, en laissant ses collections à l'Hôtel de Gruuthuuse.

Après de nombreux pourparlers, le conseil communal posa les bases d'un accord entre la ville et le comité-directeur. Les conditions proposées, par le conseil, en sa séance du 24 février 1906, furent admises avec quelques modifications par le comité, le 20 mars suivant. Il était stipulé que la société archéologique obtenait la jouissance des locaux de l'Hôtel de Gruuthuuse, qui restaient disponibles, dans le but de les meubler en donnant à Gruuthuuse l'aspect d'un hôtel seigneurial. Ces locaux seraient distraits de la commission des musées et administrés par le comité-directeur de ladite société. Dans les négociations préparatoires, on avait émis l'idée d'adjoindre au comité l'échevin des beaux-arts et deux conseillers communaux, avec un mandat égal en durée à celui des membres du comité-directeur. Mais on décida finalement de nommer un conservateur spécial pour Gruuthuuse, élu pour un terme de trois années et agréé par le conseil communal. Le 15 février, le Baron Kervyn de Lettenhove, l'organisateur de l'exposition de 1905, fut nommé conservateur et reçut l'agréation de la ville le 10 mars suivant.

D'autre part, une convention a été faite avec le Baron Liedts, à la suite de laquelle les collections de dentelles restent la propriété de la ville. L'administration en est confiée aux autorités communales, mais l'entrée doit rester payante. Pour couvrir les frais de surveillance et d'entretien de ces collections, la ville prélève une somme de 1200 francs sur le produit des entrées. Si celles-ci produisaient une somme supé-

rieure à 5000 francs, la société s'est engagée à payer 10 °/₀ sur le surplus.

Le conseil communal a fait à la société d'archéologie une avance de 2,500 francs pour couvrir les frais d'installation.

L'Hôtel de Gruuthuuse a été ouvert au public le 15 avril. Une grande affluence de visiteurs s'est rendue à l'exposition depuis cette date. Il n'y a qu'une voix pour louer l'arrangement du nouveau musée ; mais il y a aussi un regret, c'est de n'y plus retrouver les intéressantes collections des Hospices civils de la ville de Bruges.

Bon A. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT.

Sociétés savantes et Congrès.

Commission royale d'histoire. — « La Commission désirant compléter les trois inventaires des cartulaires belges publiés par elle (¹), et réunir dans un recueil général, rédigé d'après un plan uniforme, les indications qu'ils renferment, décide que ces trois inventaires seront fondus en un seul. Elle confie cette tâche à M. Léopold Devillers, qui se charge de lui faire rapport dans une prochaine séance sur le plan qu'il compte suivre. »

Nous espérons que la Commission ne songera pas uniquement à *refondre* les Inventaires, mais cherchera surtout à les *compléter*. La preuve qu'ils ne sont pas complets, c'est qu'en peu de temps nous avons obtenu connaissance d'une trentaine de cartulaires conservés dans la seule Flandre Occidentale.

C. CALLEWAERT.

— **Académie royale de Belgique. — Classe des beaux-arts. — Questions du concours pour l'année 1908.**

Faire, à l'aide des sources authentiques, l'histoire de la peinture au XVIIIe siècle, dans les provinces formant la Belgique actuelle.

Prix : 600 francs.

Déterminer à l'aide des constructions existantes, des documents graphiques et autres, le principe de l'architecture privée dans les centres urbains de la Belgique aux XVIe et XVIIe siècles. Indiquer les différences et les rapports caractéristiques de ville à ville, en désignant, autant que possible, les principaux constructeurs.

Prix : 800 francs.

(¹) Voir plus haut p. 325.

Faire l'histoire, au point de vue artistique, de la sigillographie dans l'ancien comté de Flandre et le duché de Brabant.

L'auteur ajoutera à son manuscrit des reproductions graphiques des sceaux les plus remarquables de chaque série.

Prix : 800 francs.

— M. Léon Van der Essen, docteur en philosophie et lettres de l'Université de Louvain, qui a déjà publié sur l'hagiographie mérovingienne plusieurs études remarquées et dont quelques-unes intéressent la Flandre, vient d'être proclamé, le 30 juin dernier, premier au concours universitaire en histoire, pour la période 1904-1906.

— Le prix quinquennal d'histoire nationale pour la période de 1901-1905 à été attribué à M. Léon Van der Kindere, membre de l'Académie, professeur à l'Université de Bruxelles, pour son livre : *La formation territoriale des principautés belges au moyen-âge*, dont M. E. Van Cappel a donné un compte rendu détaillé dans les *Annales*, t. LV, p. 66-74.

Périodiques.

La **Revue des Flandres** qui paraît tous les mois depuis janvier 1906 comme « organe de la vie flamande en France et en Belgique » sous la direction de M. Alb. Croquez (39, rue de Turenne, Lille) contient de temps à autre un article qui peut nous intéresser :

Une tradition flamande : Sainte Godelièvе, reproduction de quelques curieux dessins tirées d'une ancienne vie flamande de la sainte « *Wonderlyk leven van de Heilige Godelieve, maegd en martelaeresse* » éditée en 1623 à Gand « bij J. Begyn, op d'Appelbrugge in den Engel ».

M. A. Croquez consacre à cette vie une étude iconographique dans le numéro de juin de la *Revue du Traditionisme*.

M. Ernest Hosten expose le curieux *Procès du Comte J. F. Thesauro*. Le procès est occasionné par le mariage contracté par cet Italien aventurier avec une jeune fille de Dixmude, au temps où il était en garnison dans cette ville.

Manuscrits, archives et bibliothèques.

Cartulaires de l'ancienne Flandre. — Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que notre appel invitant à rechercher d'anciens cartulaires non encore inventoriés, a été entendu par plusieurs de nos

amis; nous les remercions bien sincèrement de leurs précieuses communications.

Nous connaissons dès maintenant l'existence des *cartulaires* suivants qui ne sont point catalogués dans les *Inventaires* publiés par la Commission royale d'histoire de Belgique : collégiales de Saint-Donatien (2), de Saint-Sauveur à Harlebeke, de Sainte-Walburge à Furnes, de Saint-Martin à Courtrai et de Notre-Dame à Bruges (4); églises de Saint-Sauveur, Saint-Jacques et Sainte-Anne à Bruges; abbayes de Zonnebeke (un cartulaire et un inventaire avec description diplomatique des chartes et copie de quelques documents), d'Eeckhoutte (2 cart.), d'Eversam, des Dunes, de Vormezeele, de Spermalie (2 cart.); Béguinage de Bruges (2 cart.); hospice de la Potterie à Bruges; de la table des pauvres de Saint-Jacques à Ypres; de la Gilde de Saint-Nicolas à Ypres; de la confrérie der « Zeven ghetyden » à Ypres.

On nous a également signalé l'existence d'un certain nombre d'*obituaires* et d'anciennes *chroniques* manuscrites. Nous reviendrons d'ailleurs dans un prochain fascicule sur ces intéressants documents.

Plusieurs revues d'histoire ont eu l'obligeance de faire connaître à leurs lecteurs notre appel; nous les remercions de leur confraternelle collaboration.

Qu'il nous soit permis d'insister auprès de nos amis pour qu'ils ne perdent pas de vue ces recherches, qui ne manqueront pas d'être fructueuses pour l'étude de l'histoire de Flandre.

C. Callewaert.

— **Vente de manuscrits.** — A la vente de manuscrits qui a eu lieu, du 3 au 6 avril dernier, en la salle des ventes Frédéric Müller à Amsterdam, la bibliothèque royale de Belgique a acquis: les deux superbes volumes des *Wetten van Brugge* (n° 352 du catalogue) payés 88 florins; le beau manuscrit du peintre Ledoulx (n° 363), contenant les armoiries des membres de la magistrature de Bruges depuis le XIII[e] siècle, acquis pour 145 florins; les huit volumes des inscriptions sépulchrales de Bruges, recueillies par van Tieghem de ten Berghe de ter Hooye, Soenens et J. Gaillard (n° 365) achetés 310 florins; deux intéressants volumes pour l'histoire du monastère de Saint-André près de Bruges (n[os] 1008 et 1009) pour 3 et 23 florins. (RBAB. 1906, t. IV, p 107. ss.)

— **Fragment van Maerlant's Spieghel historiael.** — Onlangs werd door D[r] Lecoutere aan de koninklijke Vlaamsche Academie

kennis gegeven van het bestaan, op de boekerij der Leuvensche hoogeschool, van een dubbel folioblad perkament, van 32 ctm. hoog bij omtrent 25 breed, waarop een gedeelte van Maerlant's Spieghel historiael voorkomt, namelijk: 1° van hoofdstuk 36, vers 33, tot hoofdstuk 43, vers 15, van het Eerste boek der Eerste Partie; en 2° van hoofdstuk 25, vers 11, tot hoofdstuk 32, vers 9, van het Tweede boek der Eerste Partie.

Dit nieuwontdekt fragment heeft behoord tot eenen nog niet bekenden codex. De tekst, die reeds door De Vries en Verwijs in het licht gegeven werd, is in het fragment Lecoutere niet beter en ook niet slechter, maar sommige lecties komen toch beter met het oorspronkelijke latijn overeen dan de tot heden verspreide. Het schrift van het nieuwe fragment klimt op tot de tweede helft der XIVe eeuw.

K. DE FLOU.

— **Découverte d'un Brito.** — L'église St-Martin de Courtrai, comme tant d'autres églises, possédait d'ancienne date une « librarie », à l'usage des chapelains et des curés. Au XVIIIe siècle, on en vantait encore l'importance; au XIXe, on l'avait reléguée sous les combles, avec les archives ! C'est là qu'en 1862, l'incendie de l'église fit subir à la collection d'irréparables dommages. Il en reste aujourd'hui une centaine d'épaves, la plupart des impressions du XVIe siècle et quelques incunables.

Parmi ces derniers, a été trouvé un exemplaire insoupçonné de la *Deffense de M. le duc et Me la duchesse d'Autriche alencontre de la guerre que le roy a suscité*, sortie de l'atelier de Jean Brito de Bruges vers 1477-1480. Aux Archives de la ville de Bruges, on peut voir de ce même incunable, conservés tout religieusement sous vitrine, quelques feuillets dépareillés et avariés, provenant de deux exemplaires dépecés et employés comme doublure de reliure. L'exemplaire de Courtrai est complet et parfaitement conservé : il constitue de ce chef un monument typographique unique, dont la valeur est exceptionnellement grande.

L'étude que M. Louis Gilliodts consacra, il y a quelques années, à *Jean Brito, prototypographe Brugeois* et les sérieuses objections et dénégations qu'elle suscita, sont encore présentes à l'esprit de beaucoup. M. Caullet, auteur de la découverte, vient de présenter dans la séance de juin du *Cercle historique et archéologique de Courtrai*, l'incunable en question. Son étude sera publiée dans le *Bulletin* de la Société Courtraisienne.

A la description définitive et transcription intégrale du document — car il présente aussi un intérêt diplomatique trop ignoré — sera joint un examen minutieux de la question Brito.

Notes bibliographiques.

La Belgique et la Curie romaine au XV[e] siècle. — Un des résultats les plus marquants de la mise au jour, depuis une vingtaine d'années, des Registres des papes du moyen âge (surtout ceux d'Avignon), entreprise par l'École française de Rome et par les chapelains de S[t]-Louis-des-Français, est la constatation du cumul effrayant des bénéfices par les membres de la Curie romaine aux XIV[e] et XV[e] siècles. Au siècle suivant, ce mal dont souffre l'Église, s'étend davantage encore et fait des progrès vraiment alarmants dans toute l'Europe chrétienne. La Belgique ne resta pas étrangère à ce mouvement et les plus beaux bénéfices de ses diocèses furent conférés à des cardinaux italiens, à des camériers, à des chapelains, à des neveux de pape et de cardinaux et à des employés à la cour pontificale. Toutefois, si l'Italie s'enrichit ainsi d'une part importante de nos revenus ecclesiastiques, un certain nombre de Belges, par contre, prirent au moyen âge le chemin des Alpes et nos provinces fournirent alors un bon contingent de clercs attachés à la Curie romaine à un titre quelconque. Il y eut là un petit exode sur lequel personne n'avait jusqu'à présent attiré l'attention des érudits.

Ces deux faits viennent récemment être mis en lumière, pour le XV[e] siècle, d'une manière remarquable et à l'aide d'une documentation riche et neuve, par M. l'abbé H. Dubrulle, dans un travail (encore inachevé) intitulé : *Les membres de la curie romaine dans la province de Reims sous le pontificat de Martin V*, paru dans les *Annales de Saint-Louis-des-Français*, 1906, t. X, pp. 269-302, 377-407. L'histoire religieuse de la Flandre a plus d'un détail important à relever dans cette étude qui se rapporte surtout aux diocèses de Tournai et de Cambrai. Dans les bénéfices conférés à ou résignés par des membres de la Curie, on remarque les suivants relatifs aux deux Flandres actuelles :

Archidiaconé de Bruges : 29 Juillet 1423 (p. 279).

Chapitre de S[t]-Donatien de Bruges : 1408 (p. 273) ; 5 juillet 1427 (p. 387).

Chapitre de Notre-Dame à Bruges (pp. 296, 392).

Chapitre de S[t]-Sauveur d'Harlebeke (pp. 295, 301).

Chapitre de St-Hermès de Renaix : 28 janvier 1418 (294) ; 28 juin 1424 (p. 386).

Chapitre de Ste-Walburge de Furnes : 16 décembre 1439 (p. 276), (p. 290-291) ; 18 août 1419 (p. 394).

Eglises de St-Sauveur à Bruges : 24 juin 1421 (p. 381) ; de Locre (p. 385) ; de Lophem (p. 391) ; de Lichtervelde : 27 décembre 1419 (p. 291) ; de Kemmel (p. 292) ; de Haeltert 1431 (p. 275) ; 1432 (idem) ; le Notre-Dame de Messines (p. 294) ; de Zuyenkerke (p. 294), etc. etc.

La note suivante empruntée au travail de M. Dubrulle (p. 287), peut donner une idée assez exacte du cumul des bénéfices ecclésiastiques entre les mains d'un même clerc : « Michel Bernardi ne « devait pas avoir une fortune moins brillante dans le diocèse de « Tournai. Le 29 janvier [1423] il obtient, à 19 ans, une expectative « à la collation de l'évêque et du chapitre. Chapelain à l'autel Ste-Marie- « Madeleine dans l'église de St-Piat et dans l'église St-Jacques de cette « ville, il approuva plus tard dans cette dernière la fondation de la « chapelle appelée le Dieu Piteulx. Devenu maître ès arts, il obtint « également un canonicat et une prébende sacerdotale dans la cathé- « drale, à la mort de Jean Derlecque (31 mars 1424). Chanoine de « Cambrai, il acquit la chapellenie d'Arnauld de Wamel, à l'autel « St-Michel dans l'église de Tirlemont. Il devint ensuite chapelain à « l'autel N.-D. dans l'église St-Quentin de Tournai et céda la cure de « Blandain moyennant une pension de 30 florins. Il succéda comme « doyen du chapitre de Tournai à Guillaume Arnaldi (9 mai 1429)... « Il mourut en 1448 ».

Quant aux Belges attachés à la Curie romaine comme scribes et « abbréviateurs », il suffit, pour connaître leurs noms, de parcourir les pages 377 à 407.

H. Nelis.

— Dans une de ses dernières sessions, la Chambre de commerce de Bilbao a pris une décision de nature à intéresser les historiographes du commerce de notre pays et tout spécialement de Bruges. Justement fiers du renom de leurs aïeux dans le monde mercantile, surtout aux XVe et XVIe siècles, les commerçants bilbanais ont décidé de faire écrire à leurs frais l'histoire des institutions commerciales de leur ville, l'histoire de leurs banques, de leurs consulats et tribunaux. (Casa de contratación de la nacion Vizcaya — Consulado y Juzgado de los hombres de negocio de mar y tierra). La tâche sera confiée à l'historien de la ville Don Teofilo Guiard Larrauri, déjà bien au courant des archives du pays.

La *Revista Bascougada* (Euskal Erria, 15 mai 1905, p. 406-409) qui donne cette notice, semble insinuer, que cette décision a été prise à la suite des publications de M. Louis Gilliodts, concernant l'ancien consulat d'Espagne à Bruges et elle engage vivement M. Guiard à compléter ses informations par des recherches dans les archives des villes de commerce des Pays-Bas, surtout de Bruges.

Nous souhaitons bon succès à cette entreprise, d'autant plus que l'histoire de notre Flandre ne sera pas la dernière à en profiter.

R. DESCHEPPER.

— Le *Liber traditionum Sancti Petri Blandiniensis*, publié en 1842 d'une façon peu critique par M. le chanoine Vandeputte, vient d'être réédité par M. Arnold Fayen, membre de l'École historique belge à Rome. Le texte rétabli d'après les deux manuscrits anciens qui en subsistent est soigneusement annoté et muni d'une table excellente.

Cette nouvelle édition a paru dans la collection *Le Cartulaire de la ville de Gand.*

— On annonce que l'ouvrage consacré par M. G. Des Marez à la lettre de foire (*La lettre de foire à Ypres au XIII*e *siècle*, Bruxelles, 1900) recevra prochainement une seconde édition revue et augmentée.

Nouvelles d'histoire locale.

Boesinghe. — Le village de Boesinghe s'appelle *Bosinga* dans un document de 1119 (1). Ce nom, qui est de par lui-même un nominatif pluriel, signifie littéralement : descendants de *Boso* et *Boso* est un nom germanique bien connu (2). *Bosinga* est le nom d'un lignage, qui à l'exemple de beaucoup de noms de personnes et de familles, a passé dans la toponymie, en devenant alors un datif pluriel (3).

Le village de Boesinghe a conservé d'une manière frappante, son cachet du 18e siècle ; nombre de ses maisons sont bâties dans le style de cette époque et les auberges y sont encore munies de leurs originales enseignes peintes du temps jadis.

---

(1) VANDEPUTTE. *Histoire de Boesinghe et de sa Seigneurie.* Bruges, 1846, p. 85.

(2) ERNST FÖRSTEMANN. *Altdeutsches Namenbuch. Erster Band. Personennamen.* Nordhausen, 1856, p. 227.

(3) W. ARNOLD. *Ansiedelungen und Wanderungen Deutscher Stämme.* Marburg, 1881, p. 293 et suiv.

En suivant la chaussée qui conduit au hameau de Luzerne, nous apercevons à gauche une belle maison franque ; avec son toit élancé, ses fenêtres percées très haut dans la façade et ses murs en torchis, elle est la reproduction fidèle du type franc, figuré dans Henning (1).

A droite, une ferme qui ne présente aucun trait caractéristique dans l'aménagement de ses bâtiments, nous montre l'*eulenloch* bien connu, au sommet du pignon de la grange. Croirait-on que cette ouverture, qui s'appelle *uilengat*, n'est notée dans aucun de nos recueils de dialectes et que *Loquela* en donne une mention inexacte (2) ? Ce petit exemple prouve quel vaste champ reste ouvert aux travailleurs pour l'étude des traditions populaires, qui est une des sources de l'histoire. On reconnaît généralement des traces de colonisation saxonne, dans le Sud-Ouest de la province, dans les régions de Furnes et de Poperinghe : serait-il téméraire de supposer que l'*eulenloch* de ces régions, qui se voit aussi dans les contrées saxonnes de l'Allemagne, est une réminiscence saxonne ?

Plus loin, au hameau de Luzerne, nous atteignons le *diverticulum* de Cassel à Bruges ; fréquemment on recueille encore des fragments de grès, provenant de l'empierrement de ce chemin. La Belgique romaine était sillonnée de grandes routes militaires, de voies intermédiaires et de diverticules, qui reliaient les exploitations agricoles les plus reculées. Le hameau de Luzerne doit peut-être son origine à un relai établi le long de cette route. Une auberge porte une enseigne bien suggestive : *het hof van Luzern*. Nous trouvons une simple mention de ce hameau, dans l'Histoire de Boesinghe, citée plus haut. Est-ce une ancienne seigneurie féodale ? Date-t-il de plus loin encore ? Que de particularités intéressantes continuent à dormir dans les archives ! Que de secrets à arracher encore à l'antique sol de la Flandre ! Puissent la lecture et la diffusion de nos *Annales* susciter partout d'utiles recherches.

J. CLAERHOUT.

— **Oostduinkerke.** — Quand on suit le chemin empierré, qui mène du village d'Oostduinkerke à la plage, on voit à gauche, à quelques centaines de mètres, l'estaminet *St-Idesbald*. Prenant, à côté de ce débit de boissons, une direction perpendiculaire à la route pavée,

(1) R. HENNING. *Das Deutsche Haus*. Strasbourg, 1882, p. 10.
(2) *Loquela*. No 12. Avril 1891.

on arrive, après quelques minutes, à une espèce de cirque, formé par les monticules, à un endroit, appelé *de Spelleplekke*. Le sol, sur une étendue de plusieurs mètres, est jonché de petits hameçons en fer, de débris de briques et de tessons de poterie qui paraissent se rapporter à la fin du moyen âge. C'est, à n'en pas douter, l'emplacement d'un village disparu, muni autrefois d'un petit port, ce que nous suggère le lieu dit, *de Ryde*, (*ter yde?*), situé à proximité de cet emplacement. Peut-on retrouver le nom et les traces de ce village dans les documents historiques?

J. CLAERHOUT.

— **Beloken tijd te Brugge.** — Een vriend deelt ons het volgende briefken mede, dat wij letterlijk uitschrijven omdat het eenig belang heeft voor de geschiedenis van den « beloken tijd » te Brugge. Het geschrift is wonderschoon, en het handteeken, waarvan wij alleenlijk de eerste letters hebben, moet den naam aanduiden van den zeer eerw. heer Cornelius Fredericus de Langhe, kanonik der voormalige collegialekerk van Sint Salvators, die te Brugge stierf den 18 Maart 1820.

Het huis van Borsele is de tegenwoordige muziekschool.

Wij hebben voorzeiden brief overhandigd aan den zeer eerw. kanonik Rembry, vicaris generaal, een welbekenden verzamelaar van allerhande oude oorkonden, bij wien hij wel zal bewaard blijven.

Brugge den ij febr. 1802.

Mijnheer.

Laete U-l weten dat ik op de zondagen en heijlig-dagen voortaen niet meer en zal t'huijs misse lezen, te beginnen met zondag toekomende, 14 dito. Ik ben voor eenen (onzekeren) tijd t'huijs bij zekeren s^r Henricus Coucke, baes wever, eenen zeer braeven, christelijken, goedhertigen, en wel-hebbenden jongman, die vele goede dingen gedaen heeft en nog doet, in faveur van de verdrukte dienaers des Heeren &^a. hij woont op 't hoogste van Brugge, recht over de straete van den verloren arbeijd. *Den Numero van 't huijs is C. 3. N°. 41. Als U-l gelieft daer te komen om misse te hooren, zult wel-gekomen zijn, 't is ook op de zelve uere gelijk het was in mijn huijs, te weten, ten 7 ueren en alf. Ik hebbe mevrauwe Quillo ook geadverteert.*

Voorders, mijnheer, ik betrauwe dat ik de gewoonelijke intentien zal mogen continueeren op de zondagen en heijlige dagen, tot naerder order.

Waer mede ik d'eere hebbe van mij t'onderschrijven, met alle veneratie en offer van dienst sans reserve.

Mijnheer, *U-L oodmoedigen en*
wel-bekenden dienaer,
C: F: de L.....

Op de keerzijde van den brief staat het volgende adres :

Mijnheer
Mijnheer van Borsele,
woonende in S^t. Jacobs-straete,
tot
Brugge.
met oriend.

H. R.

— **Le pilori de Maele.** — D'après la « Patrie » du 16 août 1906, l'ancien pilori de Maele qu'on croyait anéanti, se trouve reconstitué dans la cour d'une maison du voisinage.

« C'est un des rares édicules de ce genre qui subsiste encore en Belgique. Il est à espérer que l'on conservera cette curiosité qui aujourd'hui n'offusque plus personne. C'est un obélisque en pierre de taille à trois faces, posé sur un piédestal qui lui-même repose sur quelques marches. Au château Henri IV à Pau (France) il y a une tenture représentant le pilori de Maele. La tapisserie porte au bas: *Van Hecke, Brugge.* »

— **Les piloris d'Oudenbourg.** — Il y eut autrefois à Oudenbourg trois piloris, un à chaque coin du marché, qui forme une place triangulaire. Ils étaient taillés en colonne octogonale de pierre bleue, genre Ecaussines, et portaient en haut les armes d'Oudenbourg sculptées en relief.

Quand on jugea opportun de faire disparaître ces restes d'un autre âge, on prit soin de les enterrer dans la partie non bénite du cimetière. En y entrant par la grille du côté sud, on doit trouver les piloris, sur la gauche, à environ deux mètres de la clôture, à 50 ou 60 centimètres sous terre.

Il semble pourtant qu'il ne reste plus là que deux des trois anciens piloris. Le troisième aurait été mis en pièces, et son écusson enlevé aurait été placé au dessus de la porte Louis XVI de la maison contigue au Pensionnat de N.-D. à Oudenbourg. Il y reste encore aujourd'hui.

A. De Poorter.

— Le Petit Séminaire de Roulers a célébré le 30 juillet dernier, par de grandioses solennités, la fête du centenaire de sa fondation. Dans un rapport dont tout le monde a admiré l'élégance littéraire M. le chanoine Devroe, supérieur du Petit Séminaire, a rappelé à grands traits les changements « que l'histoire et la géographie de la maison » ont subis surtout dans ces cinquante dernières années.

M. le chanoine De Schrevel, archiprêtre de Bruges et auteur bien connu de l'*Histoire du Grand Séminaire de Bruges*, vient de publier à cette occasion le tome premier d'un ouvrage dont nous rendrons compte prochainement : *Histoire du Petit Séminaire de Roulers, précédée d'une introduction ou coup d'œil sur l'état de l'enseignement moyen dans la région correspondant à la Flandre Occidentale actuelle*. Ce tome comprend 330 pages et s'étend de 1806 à 1830.

Nécrologie.

Le 4 mai dernier est décédé, à la fleur de l'âge, M. le chanoine Charles Scheys, docteur en théologie de l'Université de Louvain et professeur d'histoire et de droit canonique au Grand Séminaire de Tournai. En novembre dernier, la commission royale d'histoire lui avait confié officieusement le soin de préparer, en collaboration avec le savant archiviste de la cathédrale de Tournai, M. Warichez, l'édition du monumental cartulaire de l'église cathédrale de Tournai, une publication qui sera des plus précieuses pour l'histoire de Flandre.

— La *Société d'Émulation* vient de perdre un de ses membres les plus anciens et les plus méritants. M. Feys, qui fut son Vice-Président pendant plus de vingt ans, est décédé à Bruges le 27 juillet dernier, à l'âge béni de 86 ans et demi.

Ses obsèques ont eu lieu le 31 juillet, au milieu d'un grand concours d'amis, désireux de lui rendre un dernier témoignage de sympathie. Avant la levée du corps, des discours furent prononcés par M. le Professeur De Meyer, au nom du corps professoral de l'Athénée royal de Bruges, et, au nom du Comité Directeur de la Société d'Émulation, par M. Léon de Foere, secrétaire.

Le premier de ces discours a été inséré dans la *Patrie* du 1 août.

Nous donnons ci-dessous le texte du second.

Messieurs,

Après les paroles éloquentes que vous venez d'entendre, permettez-nous, au nom de la Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, de rendre un dernier hommage de reconnaissance et d'affectueux souvenir à notre cher et vénéré collègue.

Au corps professoral de l'Athénée royal de Bruges, il appartenait de faire ressortir les mérites scientifiques et littéraires qui ont assuré, pendant plus de 30 ans, au regretté Eusèbe Feys, une place éminente au sein de ce corps enseignant. A nous revient la tâche plus modeste, mais non moins digne d'être prise à cœur, de remémorer la grande part que le défunt prit à nos travaux historiques et à la direction de notre Société.

Nommé membre effectif de la Société d'Émulation, en 1873, M. Feys fut, dès l'année 1876, appelé à faire partie du Comité Directeur. Le 12 avril 1832, il fut élu Vice-Président de la Société.

Depuis lors, et jusqu'au moment où ses forces le trahirent, il ne cessa de veiller avec la plus grande sollicitude à nos multiples intérêts et de contribuer activement à enrichir, tant par ses recherches et ses études personnelles, que par ses conseils éclairés, la collection de nos *Annales* et de nos grandes publications in-4°, particulièrement du *Monasticon Flandriæ.*

Ses principaux ouvrages historiques sont: « L'histoire et le cartulaire de la ville d'Oudenbourg », publiés de 1873 à 1878, en 2 volumes, en collaboration avec M. Désiré Van de Casteele.

« Les Cartulaires de la Prévôté de St-Martin, à Ypres », avec une notice historique, publiés de 1881 à 1834, en 4 volumes, avec la collaboration de M. Aloïs Nelis.

Quant aux articles et notices insérés dans les *Annales*, la liste en serait longue.

Dès l'abord, par l'aménité de son caractère, par le charme de ses relations, par la sûreté de sa culture classique, par la variété des connaissances qu'il savait mettre au service des études historiques, il conquit les sympathies et l'estime de tous ses collègues, et ce fut pour eux une séparation sensible et, en quelque sorte, prématurée, lorsque, en 1903, ils se virent dans la nécessité d'accepter sa démission de Vice-Président et de membre du Comité Directeur, qu'il avait offerte déjà en 1901.

Privilège rare, de nos jours, sans se soustraire ostensiblement aux devoirs et aux obligations qu'imposent les conventions sociales du monde moderne, surtout dans une position officielle, il avait su garder une simplicité de foi et de mœurs vraiment antique. C'est bien ce qui valut au regretté défunt les sympathies universelles dont il jouissait parmi ses concitoyens d'adoption. Car, il ne paraîtra pas inopportun de le rappeler ici: M. Feys était d'origine française. Il était né en Lorraine. Néanmoins, il s'intéressa toujours avec une prédilection marquée à l'histoire de la Flandre, et il ne négligea aucune occasion

de rehausser le lustre du pays flamand et même de faire résonner la note patriotique, en célébrant les fastes historiques de notre vieille Flandre. Sous ce rapport, l'on pourrait dire qu'il avait conservé une âme française, chaude et vibrante, tout en reportant sur sa patrie d'élection ses élans et ses enthousiasmes, restés presque juvéniles jusque sous les glaces de l'âge.

A la cité de Bruges aussi, il avait voué une affection toute particulière. Il aimait ses monuments, ses traditions, son histoire. N'est-ce-pas lui qui, de concert avec M. Adolphe Lootens, a colligé et édité avec un soin pieux les vieilles chansons flamandes, directement recueillies, en grande partie, de la bouche des dentellières brugeoises? Cette publication, qui forme le tome 29 de la collection des *Annales* de la Société d'Emulation, constitue une importante contribution au *Folklore* flamand, et elle est justement estimée. N'est-ce pas lui qui, en 1899, dictait cette phrase typique : « Bruges la Morte, dit-on; dites plutôt Bruges la Vivante, car elle vit de cette vieille vie des temps anciens, de la vraie vie flamande, bien préférable à l'existence agitée et tourmentée de tant d'ambitieux de nos jours » ? N'est-ce pas lui encore qui disait : « Au premier abord, Bruges étonne et éblouit; après quelques années de séjour, on ne peut plus la quitter » ? Lui aussi ne put se lasser d' « admirer ses monuments splendides, ses églises, ses musées remplis de chefs-d'œuvre ». « Dans cette ville si éloignée des agitations modernes de nos capitales », où « vit un peuple aux mœurs douces, au doux langage, passant tranquillement ses jours, inconscient et distrait, au milieu de toutes les splendeurs », lui aussi, après avoir pris sa retraite comme professeur de rhétorique latine à l'Athénée royal, coula paisiblement le restant de ses jours, non pas « inconscient et distrait », mais en admirateur averti, en archéologue érudit, en observateur attentif à noter et à faire valoir le moindre détail, à consigner le plus fugace souvenir prêt à s'effacer de la mémoire du peuple.

Maintenant ses jours sont accomplis. Il a bien mérité de la patrie flamande, de la ville de Bruges, de la Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.

Au revoir, cher et vénéré collègue, dans une vie meilleure, où le Seigneur vous aura réservé, nous en avons la pleine confiance, une place de prédilection parmi ses élus !

— M. Roersch, professeur à l'Université de Gand, consacrera au vénéré défunt une notice biographique, qui paraîtra dans notre prochain fascicule.

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE. (1)

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

1. MÉTHODOLOGIE.

229. **C. Callewaert.** *Recherchons les anciens cartulaires de la Flandre.* — AnEm. 1906, t. LVI, p. 174-180. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 104 = J. Cuvelier.)

Nature d'un cartulaire; ordre suivi dans sa confection; contenu; titre. Répertoire de cartulaires; indications que doit fournir un bon répertoire de ce genre.

---

(1) La Bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la *bibliographie* des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (*Bruges, rue Neuve, n° 22*) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des Revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation est donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales.* Un sigle précédé d'un trait indique un article; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés sont renseignés sous les diverses rubriques de notre bibliographie. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe, en caractères gras et mis entre *crochets.* Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des Annales, le chiffre *arabe* au n° de la Bibliographie où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

2. BIBLIOGRAPHIE DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

230 [LV, 140; LVI, 137] **H. Dubrulle**. *Bullaire de la province de Reims sous le pontificat de Pie II.* (RIPB. 1905, t. XLVIII, p. 287 = A. Hansay.

231 **E. Schoolmeesters** : *Les Regestes de Robert de Thourotte, prince-évêque de Liège.* — SAHLBull. 1905, t. XV, 1e part. 1-126.

D'après le *Chronicon Alberici*, a° 1240, le prince-évêque tient le 24-25 décembre 1240 à Huy un grand Synode auquel assistent le comte Robert de Flandre, le comte de St-Pol et beaucoup de seigneurs, de chevaliers, de prêtres et de bourgeois — une charte extraite du Cartulaire de Grandpré (p. 109) est un *vidimus* du même Robert ; le *vidimus* d'une charte de Baudouin, heritier de l'empire Romain et comte de Namur qui confirme la donation « de decem libris Flandrensis monetæ pro una capellania » faite en l'année 1238 par son frère Philippe, à l'abbaye de Grandpré.

232 **Analecta vaticano-belgica,** *publiés par l'Institut historique belge de Rome.* Vol. 1. *Suppliques de Clément VI* (1342-1352). Textes et analyses publiés par D. Ursmer Berlière, O. S. B. — Rome, Bruges et Lille, 1906, in-8°, xxxviii-952 p. (RBAB. 1906, t. IV, p. 119-120 = J. Cuvelier ; RHE. 1906, t. VII, p. 464 = H. Dubrulle ; RBén. 1906, t. XXIII, p. 323-324 = R. Thibaut ; ABelges, 1906, t. VIII, p. 85-88 = K. Hanquet).

Analyses de 2511 requêtes adressées au Pape par les quatre diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai et contenues dans les vingt-deux registres de suppliques de 1342-1352.

300 pages de tables : Index nominum personarum et locorum ; Index rerum notabilium.

Nous reviendrons plus longuement sur cette importante publication. C. C.

233 **Th. Sevens.** *De negende rekening van Gwijde Guilbaut* (1426-1427). — BGOK. 1915-1906, t. III, p. 224-235.

G. Guilbaut était receveur général de Philippe le Bon. Il a laissé dix comptes (1419-1428), qui sont conservés aux archives du département du Nord à Lille, à l'exception du neuvième compte, qui se trouve à Courtrai à la Bibliothèque Goethals-Vercruysse. C'est ce dernier qui est décrit et analysé par M. Sevens.

234 **L. V. Goemans.** *Vatikaansche Oorkonden. Tien geïnventorieërde nummers der Nunziatura di Fiandra.* — BGHB. 1906, t. V, p. 230-252.

A maints endroits de cet inventaire (signalant chronologiquement des correspondances allant de 1553 à 1599), sont renseignées des pièces importantes pour notre histoire régionale.

235 **Catalogus van het Archief der bisschoppen van Utrecht** door M. S. Muller Fz., Utrecht 1906, in-8, xlv-72 p. (RBAB. 1906, t. IX, p. 117-119 = J. Cuvelier.)

236 **J. Denucé.** *Une visite aux archives de Lisbonne et de Séville.* — RIPB. 1906, t. XLIX, p. 94-100.

Les archives des Indes à Séville et surtout celles de la Torre de Tombo à Lisbonne ont une importance toute spéciale pour l'histoire économique des Pays-Bas, au XVI[e] siècle. C'est à cette époque, particulièrement brillante pour le commerce portugais, que fut créée, en 1503 à Anvers, la factorerie portugaise. A sa tête se trouvait le *facteur royal*, un agent commercial et diplomatique à la fois, et le pivot des affaires commerciales et consulaires avec nos pays. M. D. est parvenu à reconstituer la liste presque complète de ces facteurs royaux de Flandre pour les 20 premières années du XVI[e] siècle. Leur correspondance et les livres des comptes de leur gestion financière contiennent une foule de renseignements sur l'organisation des factoreries, sur les attributions des agents royaux, sur la vie économique et politique de l'époque, le commerce d'Anvers, de Bruges, etc.

Les archives de Séville contiennent des informations précieuses sur les marchands espagnols qui eurent le siège de leurs puissantes maisons à Bruges et à Anvers. A. D. M.

237 [LVI, 9] **F. De Bas.** *Repertorium voor de Nederlandsche krijgsgeschiedenis.* (ABelges, 1906, t, VIII, p. 97-98 = J. L[aenen].)

Excellent pour l'histoire des Pays-Bas septentrionaux; insuffisant pour la nôtre.

238 [LV, 149] **Th. Coopman** en **Jan Broeckaert.** *Bibliographie van den Vlaamschen taalstrijd.* (MBBull. 1906, t. X, p. 293 = Adolf De Ceuleneer.)

3. ARCHÉOLOGIE.

Voir la rubrique : *Histoire de l'art.*

4. DIPLOMATIQUE, CHRONOLOGIE.

239 **H. Balieus.** *Notice sur une charte de Charles le Bon, datée de 1120.* — GOG Bull. 1906, t. XIV, p. 223-228.

Charte inédite, reposant aux Archives de l'évêché de Gand. Détail curieux : la charte se compose de deux parties : dans la 1[re] le comte restitue à l'abbaye St-Pierre à Gand 450 mesures de terre usurpées par un certain Everwarker; dans la 2[de] il retire ce qu'il a octroyé et accorde, moyennant une rente, le terrain contesté à Everwarker. E. V.-C.

240. **Elie Berger.** *Les lettres closes de St.-Omer.* — BEC. 1906, t. LXVII, p. 5-12.

Procédés de diplomatique mis en usage dans les lettres closes de la comtesse Mahaut d'Artois, retrouvées récemment par M. l'abbé Bled.

241 [LVI, 144] **L. Verriest.** *Les devises des chartes-parties des greffes scabinaux de Tournai* (RBAB. 1906, t. IV, p. 125 = H. N[elis].

242 [LVI, 16], **S. Muller, Fz.** *De jaarstijlen in het Sticht Utrecht gebruikt door het synodaal besluit van 1310.* (RBAB 1906, t. IV, p. 122-124 = H. Nelis).

243 [LVI, 17]. **H. Nelis.** *Le commencement de l'année au Vendredi-Saint à Tournai au XIVe siècle.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 102-103 = J. Cuvelier).

244 [LVI, 18]. **C. Callewaert.** *Note complémentaire sur le commencement de l'année à Bruges.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 103 = J. Cuvelier).

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE.

245 **Maurice Herlant.** *Passé et avenir de la plaine maritime en Belgique.* — RUB. 1905-1906, t. XI, p. 689-702.

L'auteur nous retrace en ces quelques pages l'histoire générale des empiètements de la mer sur notre plaine maritime. Rien de neuf.

246 **L. Vander Kindere.** *Sclusas, Clusas dans les diplômes carolingiens.* — CRHBull, 1906, t. LXXV, p. 1-6.

M. Vander Kindere reprend ici l'étude de M. Schaefer. *Sclusas im Strassburger Zollprivileg von 831* [LV, 253]. Ce diplôme accorde aux hommes de l'église de Strasbourg l'exemption de tonlieux dans tout l'empire « *excepto Quentovico, Dorestado atque Sclusas* », ou mieux *Clusas* comme le porte le texte. Pour M. V., *Dorestado* est certainement Wijk-bij-Duurstede, *Quentowico* est probablement Etaples, à l'embouchure de la Canche. Pour ce qui concerne la troisième localité, il fait d'abord remarquer — d'accord du reste avec M. Schäfer — que dans les chroniqueurs du XIIe et du XIIIe siècle, comme dans un acte donné par Jeanne de Flandre, en 1238 environ, Sclus, l'Esclusa se rapporte non au port de l'Ecluse, mais à la petite forteresse située au sud de Douai. Quant au *Clusas* carolingien, M. V. motive plus solidement la solution avancée par M. Schäfer et la précise davantage. Quentowico et Dorestado délimitent le littoral maritime, la frontière Nord-Ouest de l'empire ; Clusas c'est la frontière méridionale. Ce mot indique conséquemment non une localité, mais les *Cluses*, les cols ou passes des Alpes, où des *Clusarii* percevaient des péages. A. D. M.

247 **A. Rutot.** *Géologie et préhistoire. Essai de comparaison entre la série glaciaire du professeur A. Penck et les divisions du tertiaire supérieur et du quaternaire de la Belgique et du nord de la France.* Bulletin de la société belge de Géologie. Tome XX.

248 **A. Rutot.** *Eolithes et pseudo-éolithes.* — MSAB. 1906, t. XXV, p. 1-43.

M. Rutot défend les éolithes contre les objections qu'ils soulèvent.

249 **A. Rutot.** *Toujours les éolithes.* — SABBull. 1905, t. XXIV, p. CLXIII-CLXXXIII.

250 **H. Hirt.** *Die Indo-germanen. Ihre Verbreitung, ihre Urheimat und ihre Kultur.* Erster Band. Strassburg, 1905, in-8°, 407 p.

Quel fut le berceau des Aryens? Quelles furent leurs migrations? Quel rôle faut-il leur attribuer dans l'ethnogénie de l'Europe? Que savons-nous de leur civilisation?

M. Hirt, professeur à l'université de Leipzig, essaie de nouveau, de répondre à ces questions et il le fait avec une grande compétence. Il décrit d'abord les groupements ethniques qui ne relèvent point de la souche indo-européenne. Considérant chaque rameau de l'arbre indogermanique, il poursuit les pérégrinations de chaque peuple aryen, à la lumière de la linguistique; l'ensemble de ces investigations le mène à la patrie primitive des Aryens, qu'il place en Europe, ce qui est communément admis de nos jours. Les découvertes de la préhistoire permettent à l'auteur de retracer le tableau de la civilisation aryenne. Le principal mérite de ce beau livre consiste en ceci, qu'il coordonne les données, souvent disparates, qui se dégagent de la linguistique, de la préhistoire, de l'ethnologie et de l'anthropologie. L'étude des textes et des sources est réservée à un second volume.

J. Cl.

251 **K. Müllenhoff.** *Deutsche Altertumskunde* II. Neuer verbesserter Abdr. bes. d. M. Rödiger. Berlin, 1906, XXII, 415 p.

Nous saluons avec bonheur la réédition du second volume du célèbre ouvrage de Müllenhoff, qui est capital pour tous ceux qui s'occupent de l'ethnologie de nos regions. J. Cl.

252 **J. L. Pic.** *Le Hradischt de Stradonitz en Bohème.* Traduit du Tchèque par Joseph Déchelette. Leipzig, 1906.

Ce précieux ouvrage nous intéresse en ce sens qu'il décrit la civilisation celtique, dont le Hradischt de Stradonitz fut un puissant centre d'expansion. J. Cl.

253 **A. Schoop.** *Die Rönische Besiedlung des kreises Düren.*—Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins, 1905, t. XXVII, p. 129-172. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 115.)

Incidemment l'Auteur rompt une lance pour la thèse de l'origine radicalement germanique des Belges, mélangés, il en convient, d'éléments celtiques.

254 **W. Ludowici.** *Stempelbilder römischer Töpfer aus meinen Ausgrabungen in Kleinzabern nebst dem II Teil der Stempelnamen.* München 1905.

Les sigles de cette provenance se sont aussi répandus dans les contrées belgo-romaines et nous en avons rencontré un à Denterghem. J. Cl.

255 **J. Maertens.** *Découverte d'une station palustre à Melle.* — GOGBull. 1906, t. XIV, p. 251-252.

Rapport sur les fouilles faites en cet endroit.

256 **L. Manouvrier.** *Cranes de l'époque mérovingienne.* — Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, 1905, t. VI, p. 361-362.

257 **Zaborowsky.** *La taille des chevaux chez les Germains et dans l'Europe préhistorique.* — Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, t. VII, p. 6-11.

258 **Willi Peszler.** *Das altsächsische Bauernhaus, in seiner géographischen Verbreitung.* Braunschweig, 1906, in-8, 258 p.

Ce beau travail, qui contient plus de 170 figures et qui est accompagné de quatre cartes, constitue une monographie des plus détaillées sur le type si original de la ferme saxonne. Ce type doit être étudié par tous ceux qui abordent la question si intéressante des formes typiques et traditionnelles de l'habitation rurale en Belgique. J. Cl.

6. NUMISMATIQUE.

259 **A. Luschin von Ebengreuth.** *Allgemeine Münzkunde und Geldgeschichte des Mittelalters und der Neueren zeit.* (Handbuch der Mittelalterlichen und Neueren Geschichte herausgeben van G. von Below und F. Meinecke). Munich-Berlin, Oldenburg, 1904, in-8, xvi-286 p. (RIPB. 1906, t. XLIX, p. 41-42 : H. Pirenne.)

Manuel de numismatique écrit spécialement à l'intention des historiens. Deux parties : la 1re est un traité de numismatique générale ; la 2de, *Geldgeschichte*, comprend des données sur l'aloi et le pied de la monnaie, les monnaies de compte, la valeur de la monnaie, la politique monétaire.

260 **A. Daullé.** *Un méreau inédit* (*Saint-Quentin*). — Bulletin historique et littéraire de la Société de l'histoire du Protestantisme français, 1906, t. LV, p. 69-70.

II. PUBLICATIONS DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. SOURCES MONUMENTALES.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales, voir les rubriques : *Archéologie*, *Histoire de l'art*.

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE.

261 **H. Nelis.** *Deux chartes de Charles le Bon pour l'abbaye de St-Bavon. Signature autographe du comte (1122).* — AnEm. 1906, t. LVI-p. 104 = J. Cuvelier.)

Ces deux chartes A et B étaient considérées jusqu'ici respectivement comme la copie et l'original du même acte. L'auteur établit que A, parfaitement authentique, n'est pas la copie de B, ni la minute de ce document, mais bien une charte originale dont les moines de St-Bavon ont réclamé une seconde expédition au comte, parce que la première leur semblait défectueuse. Ce qui en augmenterait encore singulièrement la valeur serait le fait que, selon l'Auteur, elle est revêtue de la signature autographe du B. Charles le Bon.

262 **P. Fredericq en zijne leerlingen.** *Corpus documentorum inquisitionis hæreticæ pravitatis Neerlandicæ.* Verzameling van stukken betreffende de pauselijke en bisschoppelijke inquisitie in de Nederlanden. 3e deel. Stukken tot aanvulling van deelen 1 en 2 (1236-1513). Algemeene registers op de drie eerste deelen. Gand, J. Vuylsteke, 1906, in-8, XLVIII-447 p. F. 12.

263 **G. Espinas et H. Pirenne.** *Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre.* (Publication de la Commission royale d'Histoire de Belgique). Première partie : des origines à l'époque bourguignonne. Tom. I. Bruxelles, Imbreghts, 1906, in-4, XX-694 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 88 = H. Vander Linden.)

Les documents sont groupés d'après l'ordre alphabétique des villes. Ce premier volume va de Aire-sur-la-Lys à Courtrai.

Nous reviendrons sur cette importante publication.

264 **[LVI, 38,168.] Edw. Gailliard.** *Keure van Hazebroeck van 1336. T. V.* (MBBull. 1906, t. X, p. 293-294 = A. De Ceuleneer).

265 **G. Doutrepont.** *Inventaire de la « Librairie » de Philippe le Bon (1420).* (Publication de la Commission royale d'Histoire de Belgique). Bruxelles, Imbreghts, 1906, in-8, XLVIII-191 p. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 90-91 = J. Van den Gheyn).

Edition critique du catalogue manuscrit de 1420 ; identification des volumes cités. Historique des différents inventaires de la bibliothèque de Bourgogne. Ouvrage capital.

266 **E. Teilhard de Chardin.** *Comptes de voyage d'habitants de Montferrand à Arras en 1479.* — BEC. 1906, t. XLVII, janvier-avril. (RQH. 1906, t. LXXX, p. 283 s. = A. Isnard.)

Après la mort de Charles le Téméraire (1477), Louis XI s'empara de la ville d'Arras. Mais les habitants restaient attachés à la maison de Bourgogne. Aussi Louis XI se crut-il forcé de changer la population de la ville ; les récalcitrants devaient être expulsés.

et remplacés par de « bons et loyaux sujets » (édit du 2 juin 1479).

Les nouveaux citoyens vinrent de diverses villes de la France, entre autres de Montferrand; c'est le compte de ce voyage que M. E. T. vient de publier, en l'accompagnant d'une notice historique.

267 **R. Fruni.** *Ordonnantie van Willem V, hertog van Kleef, voor de heerlijkheid Breskens* (entre 1539 et 1555). — Verslagen en mededeelingen van de Vereeniging tot uitgave van de bronnen van het oude vaderlandsche recht, 1904, t. V, p. 15-25.

268 **R. Dupont.** *De Paescheboom te Nieuwpoort.* — B. 1906, t. XVII, bl. 48.

Quelques extraits de comptes au sujet du *Paeschboom* à Nieuport.

269 **F. J. Vandenbranden.** *La furie espagnole* (documents) AA. t. XXIII, p. 353-471. Voir AnEm. LV, 36, 427.

Dans une série de documents concernant la « Furie Espagnole » est comprise une lettre du fonds *Briefwisseling van het Magistraat.* Elle date du 14 janvier 1577 et est écrite par les « Borgemeesteren, Scepenen ende Raidt der Stadt van Antwerpen aux « Eerweerdige gedeputeerden der Stadt van Antwerpen wonende te Brussel. »

Les magistrats déplorent les funestes conséquences du délai continuel de la pacification ; toute la ville en souffre, les bourgeois et les commerçants la quittent « te meer dat die natie van Engelant met alle heure goeden bij consente van de voors. Hoocheyt van Don Jan van hyer naar Brugge zijn vertreckende ende wel te presumeren is, dat, ingevalle den pays niet cortelinge voorts en gaat, dat alle d'andere natiën zullen volgen ».

270 **Th. Sevens.** *Iets uit de rekening der stad Roeselaere over het jaar 1579-80.* — BGOK. 1905-1906, t. XII, p. 250-256.

Ces comptes se trouvent aux archives de la ville à Courtrai. M. Th. Sevens en donne quelques extraits.

271 [LVI, 42]. **Dom Donatien De Bruyne, O. S. B.** *Correspondance inédite échangée entre deux Mauristes et Charles De Visch, prieur de l'abbaye des Dunes.* (ABelges, 1906, t. VIII, p. 69-70 = J. C[uvelier].)

272 [LVI, 44.] **A. De Poorter.** *Een inventaris van 't jaar 1752.* (ABelges, 1906, t. VIII, p. 103-104 = J. Cuvelier.)

273 **L. Gilliodts-van Severen.** *Cartulaire de l'ancienne estaple de Bruges.* Recueil de documents concernant le commerce intérieur et maritime, les relations internationales et l'histoire économique de cette ville. T. IV. (Publications grand in-8 de la *Société d'Émulation de Bruges.*) Bruges, De Plancke, 1906, 680 p.

Nous reviendrons ultérieurement sur ce volume qui comprend : le texte et l'analyse de 218 documents (1721-1792) ; une série de pièces publiées en supplément et dans une suite d'annexes se

rapportant à des sujets spéciaux ; les conclusions qui se dégagent de cette monumentale édition ; enfin une table des noms et une table analytique générale des quatre volumes, une table des *errata*.

3. Sources littéraires et critique d'érudition.

274 [LV. 34] **Léon Vander Kindere.** *La chronique de Gislebert de Mons* (RIPB. 1905, t. XLVIII, p. 37-89 = A. Hansay).

275 **Lodewijk van Velthem's** *voortzetting van den Spiegel historiael* (*1248-1316*). Nouv. édit. par H. Vanderlinden et G. de Vreese, 1er partie (Commission royale d'histoire.) Bruxelles, Imbreghts, 1906, in-4, XIV-486 p.

276 **R. Lawet** : *Gheestelick Meispel van 't Reyne Maecxsele gheseyt de ziele*, uitgeg. door L. Scharpé (Leuvense Tekstuitgaven nr 2). H. Bomans en Van Brusselen, 1906.

Dit handschrift met verschillende andere rederijkersspelen berust op de Koninklijke Bibliotheek te Brussel. Alle zijn van de zelfde hand ; buiten één dragen ze alle de kenspreuk « Al qwaelcke ghewedt » en dagteekenen van 1571-1583. Enkele verschijnen in een volgende uitgaaf.

Het Geestelick Meispel (1356 verzen) is een uitgebreide *Tooch* die uit 2 deelen bestaat :

a) De kortstondige paradijsweelde en den zondenval.

b) De verlossing der menschen door Christus.

Het spel wordt besloten door het glorierijk schouwspel van Christus' zegepraal over dood, hel en duivel, en de verlossing der ziel.

Een oud paaschspel hebben we hier dat, verallegoriseerd tot een spel van zinnen, is bewerkt geworden, tot een spel « den Mey ter eeren » met afwisselende zinspeling op den Mei als de Maand van het jonge groen en van het lustige herleven en op den Meiboom als Kruissymbool.

Wat de wijze van uitgave betreft wordt het hs. heel trouw weêrgegeven. Niets werd gewijzigd aan de spelling. De ingelaschte letters of lettergrepen zijn tusschen haakjes geplaatst, de verkortingen worden cursief opgelost. De schrijver dezer verschillende spelen is Robert Lawet, lid van de Roeselaersche kamer van Rhetorika « *De Zebaer Herten* ». Waarschijnlijk was hij kastelein of gasthofhouder. Als componist stond hij in hooge achting bij zijn mede-Barbaristen. R. Lawet schijnt te Brugge vóór 1596 te zijn gestorven.

Heel belangrijke mededeelingen bevatten de « Aanmerkingen » over de Roeselaersche Rhetorika : « De zeegbare Herten ».

Uit andere spelen treffen we enkele brokken aan in *Aanteekeningen* IV-V-VI-VII-VIII.

F. D. W.

277 **C. Van Mander.** *Das Leben der niederländischen und deutschen Maler.* Textabdruck nach der Ausgabe von 1617. Uebersetzung und Anmerkungen von H. FLOERKE. (Kunstgeschichtliche Studien. Der Galleriestudien. 4e sér., éd. TH. VON FRIMMEL). Munich, G. Müller, 1906, in-8, 460 p. avec 20 pl. M. 6.

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

278 [LVI, 51] **G. Kurth.** *Manuel d'histoire de Belgique*, 2e édit. (RIPB. 1906, t. XLIX, p. 152-153 = Em. Dony.)

279 **Vlaamsch België sedert 1830.** (Uitgave van het Victor De Hoon-fonds). Studien en schetsen bijeengebracht door het Algemeen Bestuur van het Willems-fonds ter gelegenheid van het jubeljaar 1905. Ie Deel. Gent. J. Vuylsteke. 1905. 232 blz.

Cette Ie partie comprend les études suivantes :

1. *België in vogelvlucht* door *G. D. Minnaert :* Description géographique et ethnographique de la Belgique.

Aperçu général sur les villes Flamandes et leurs monuments (bl. 1-68).

2. *Een blik op de geschiedenis der Vlaamsche gewesten tot Waterloo* door *Paul Fredericq* (bl. 69-84).

3. *De regeering van Koning Willem I* door *V. Fris* (bl. 85-143).

4. *De Belgische Omwenteling* door *V. Fris* (bl. 145-187).

5. *De Stichting van het Koninkrijk België* door *V. Fris* (bl. 188-232).

Ces trois dernières études, sans doute les plus importantes du présent volume, se lisent avec le plus vif intérêt. L'auteur ne se contente pas d'une énumération sèche de détails et de faits; mais par l'exposé des situations et de l'état des esprits, par l'analyse des sentiments et des actes des individus et des partis, il s'efforce d'expliquer les faits et d'en donner l'enchaînement.

Toutefois, il y a des réserves à faire au sujet de certaines opinions émises par l'auteur et l'on peut regretter l'absence de références au bas des pages; cette absence n'est pas compensée par la longue bibliographie qui suit chacune de ces études.

E. V. C.

280 **Vogel.** *Die Normannen und das fränkische Reich bis zur Gründung der Normandie* (799-911). Chap. 1 (Diss.), Berlin, 1906, in-8, 48 p.

281 **K. Wenk.** *Philipp der Schöne von Frankreich, seine Persönlichkeit und das Urteil der Zeitgenossen*, 1905, 74 p.

« Un examen des sources plus complet et plus pénétrant que « ceux de ces devanciers, a amené l'auteur à reconnaître dans le

« grand Capétien un prince appartenant encore au moyen âge « par sa piété, mais annonçant déjà les temps modernes par son « ferme et clairvoyant génie politique. » (RIPB. 1906, t. XLIX, p. 62 = H. P[irenne].)

282 **F. Wodzak.** *Die Slacht bei Kortryck, 11 Juli 1302.* (Diss.). Berlin, 1905, in-8, 93 p.

283 **R. Czeppau.** *Die Slacht bei Crécy (26 August 1346).* Ein Beitrag zur Kriegsgeschichte des späteren Mittelalters. (Diss.) Berlin, 1905, in-8, 115 p.

284 **F. Mohr.** *Die Slacht bei Rosebeke am 27 November 1382.* Ein Beitrag zur mittelalterlichen Kriegsgeschichte. (Diss.) Berlin, 1906, in-8, 87 p.

285 **A. Holländer.** *Wilhelm von Oranien und Strassburg, 1568 und 1569.* — Zs. f. d. geschichte des Oberrheins, 1906, t. XXI, p. 50-93. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 115-116.)

Campagne de Guillaume d'Orange contre le duc d'Albe.

286 **[LVI, 54] E. Gossart.** *Espagnols et Flamands au XVIe siècle. L'établissement du régime espagnol dans les Pays-Bas et l'insurrection.* (RHE. 1906, t. VII, p. 676-678 = Theissen).

287 **[LV, 443; LVI, 63] H. Colenbrander.** *De Belgische Omwenteling.* (W. 1906, t. XIV, p. 186-190 = F. Magnette; RIPB. 1905, t. XLVIII, p. 317 = H. P[irenne]; 1906, t. XLIX, p. 161-167 = F. Magnette.)

288 **V. Fris.** *Blavotins et Ingherkins. Une guerre privée dans la Flandre Maritime au XIIe siècle.* — GOGBull. 1906, t. XIV, p. 135-185. (AnEm. 1906, t. LVI, p.).

289 **V. Fris.** *Een Gentsch politicus: Jan van Coppenhole.* — GOGBull. 1906, t. XIV, p. 93-114.

Fait connaitre la situation politique de la Flandre à la fin du XVe siècle et la lutte communale soutenue par la ville de Gand contre Maximilien. Le chef et l'âme de cette lutte fut Jan Van Coppenhole de Gand. Vrai génie politique, doué d'une prodigieuse activité et d'un courage héroïque, il parvint à sauvegarder, pendant quelques années, l'ancienne autonomie communale et à tenir en échec la politique absolutiste de Maximilien. Il personnifie la lutte du parti communal flamand contre la centralisation et l'absolutisme des ducs de Bourgogne.

Cette étude est un extrait d'un travail que M. Fris se propose de publier et qui aura pour objet: *la lutte des Gantois contre Maximilien.* E. V. C.

290 **Th. Sevens.** *Eene aardbeving in Vlaanderen.* (1756). — BGOK. 1905-1906, t. III, p. 216-222. [M. A. D. y ajoute une note (p. 223) sur un tremblement de terre à Bruges, le 6 Avril 1580.

2. Histoire spéciale.

A. Histoire des institutions et du droit.

291 [LVI, 78, 79], **L. Vander Kindere.** *La première phase de l'évolution constitutionnelle des communes flamandes*; — *La politique communale de Philippe d'Alsace et ses conséquences.* (RIPB. 1905, t. XLVIII, p. 383-399. = H. Vanderlinden).

292 **M. Bauchond.** *La justice criminelle du Magistrat de Valenciennes au moyen âge.* Paris, Picard, 1904, 314 p. (RIPB. 1905, t. XLVIII, p. 205-207 = G. Des Marez).

Se basant sur le texte des lois, privilèges et coutumes, sur des documents de la pratique judiciaire, et sur des actes privés, M. B. traite dans la première partie de la procédure et de l'organisation judiciaire, telle qu'elle fonctionnait dans cette ville des anciens Pays-Bas. Le chapitre traitant des modes de preuves est particulièrement intéressant. La seconde partie est consacrée au droit pénal et à ses transformations.

293 [LVI, 84] **P. De Pelsmaeker.** *Le courtage à Ypres aux XIIIe et XIVe siècles.* (RIPB. 1906, t. XLIX, p. 158-159 : G. D[es] M[arez].)

294 **H. C. Differee.** *De geschiedenis van den nederlandschen handel.* 1e Deel. Amsterdam, A. Akkeringe, 1905, in-8, vii-123 p. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 63-64 : J. L.

295 **G. Espinas.** *Jehan Boine Broke, bourgeois et drapier douaisien* (?-1310 env.). — Vierteljahrschrift für Social-und Wirtschaftsgeschichte, t. II, 1904. (RIPB. 1905, t. XLVIII, p. 118-124 : G. Des Marez).

Excellent article qui jette une vive lumière sur le patriciat urbain de cette époque, en nous décrivant, en Boine Broke, un type du bourgeois flamand anobli, à la fois propriétaire, magistrat, commerçant-industriel. Boine Broke était chef-drapier et teinturier et c'est surtout en ces qualités qu'il fait l'objet de l'étude de M. Espinas. D'où l'intérêt de cet article, surtout au point de vue des relations du chef-industriel avec ses employés.

296 **A. Hansay.** *Une crise industrielle dans la draperie hasseltoise au XVIe siècle.* — RIPB. 1906, t. XLVIII, p. 261-272.

Étude qui confirme pour une partie du pays de Liège les conclusions auxquelles M. Pirenne est arrivé pour la Flandre dans son travail : *Une crise industrielle au 16e siècle. La draperie urbaine et la nouvelle draperie en Flandre* (AnÉm. LV, 461, LVI, 91). Elle contient aussi certains détails intéressants sur les relations commerciales de Hasselt avec la Flandre et spécialement avec Bruges, où la cité se fournissait de laine espagnole.

A. D. M.

B. Histoire économique et sociale.

297 **L. Vander Kindere.** *Liberté et propriété en Flandre du IXe au XIIe siècle.* — ARBBull. 1906, n° 3, p. 151-173.

D'après M. Pirenne (*Hist. de Belg.*, I, p. 126) il n'y avait, au début du IXe siècle, de paysans libres que dans la Flandre maritime et dans les bruyères du Brabant septentrional et de la Campine. Partout ailleurs les hommes libres avaient cédé leurs manses aux dynastes laïques et aux monastères. Voici que M. Vander Kindere, en se basant sur les donations du *Liber traditionum S. Petri Gandensis*, montre que sur les bords de la Lys et de l'Escaut, la propriété rurale avait gardé, jusqu'à la fin du IXe siècle, son caractère primitif. Les compagnons d'une marche agricole n'avaient perdu ni leur habitation propre, ni la participation aux diverses zones de culture du territoire, non plus qu'aux droits d'usage des biens demeurés en commun ; nulle part on n'aperçoit le manse seigneurial, auquel ressortissent les manses tributaires. — Au Xe siècle commence l'ère des donations de grands domaines, ce qui témoigne de l'existence de la seigneurie foncière. Mais les donations d'étendue restreinte, parmi lesquelles beaucoup sont qualifiées d'alleux, ne disparaissent point. Preuve évidente de l'existence de petits propriétaires, de paysans libres. — Enfin, aux XIe et XIIe siècles, un grand nombre de personnes s'offrent comme tributaires à l'autel de Saint-Pierre. Toutes auparavant étaient libres et possédaient au moins une petite maison, une petite terre.

Donc, il existe sur les rives de l'Escaut et de la Lys, depuis Charlemagne jusqu'à l'époque des communes, des traces de liberté et de propriété. E. V. C.

298 **[LVI, 196.] E. Van Cappel.** *De hongersnood in de middeleeuwen tot de XIIIe eeuw.* (ABelges, 1906, t. VIII, p. 103 = J. Cuvelier.)

299 **G. Desmarez.** *Les luttes sociales à Bruxelles au moyen âge.* — ROB. 1905-1906, t. XI, p. 287-323 (MBBull. 1906, t. X, p. 188-189 = J.-B. Goetstouwers, S. J.)

300 **A. de l'Arbre.** *Le salaire tarifé du bourreau de Gand, opérant hors ville.* — GOGBull. 1906, t. XIV, p. 237-241.

301 **Dr. J. Prinsen.** *Armenverzorg te Leiden in 1577.* — BMHG. 1905, t. XXVI, p. 113-160.

La Commission pour les publications d'histoire nationale a conseillé, dans son dernier rapport, d'examiner l'influence des projets réformateurs de l'humaniste Vivès et de la fameuse « armenordonnantie » d'Ypres, sur la manière de prêter secours aux indigents en Hollande. Notons d'abord que Louis Vivès a écrit, en 1526, à la demande des magistrats de Bruges, le *De subventione pauperum*, réédité en 1130 à Paris, en 1132 à Leiden et traduit en

Néerlandais à Anvers en 1566. L'auteur fait l'examen désiré d'après le rapport du secrétaire Jan van Hout, daté de 1577. Ce rapport, conservé aux archives communales de Leiden, intéresse hautement l'histoire de la vie économique et sociale du pays. Il est publié in-extenso à la suite de la courte étude de M. Prinsen. Conformément aux réformes préconisées par Vivès, le rapport du secrétaire van Hout, établit que l'assistance des pauvres est laissée au pouvoir temporel, qui prépose à cet effet des surveillants et des distributeurs, et fournit du travail aux indigents. Seules les idées du réformateur sur l'instruction des pauvres n'ont point été admises dans le rapport. L'auteur constate que la suprématie du pouvoir temporel sur le pouvoir des prêtres, en cette matière, qui a soulevé des difficultés en Belgique, a été aussitôt admise en Hollande. A. D.

C. Histoire des sciences et des lettres.

302 **A. Roersch.** *Quelques considérations générales sur la Renaissance des Lettres en Belgique.* — GOGBull. 1906, t. XIV, p. 220-222.
Résumé d'une conférence.

303 **A. M. J. J. Binnenwiertz, pr.** *Letterkundige opstellen.* Eerste bundel. Utrecht, Wed. J. R. van Rossum, 1905, in-8, VIII-210 p. (MBBull. 1906, t. X, p. 245-246 = C. Lecoutere.)
P. 86-171. Une étude consacrée à Gezelle.

304 **J. Broeckaert.** *Frans de Potter en zijne werken.* (Verslagen en mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Academie. Extrait.) Gand, A. Siffer, in-8, 72 p. F. 0.75.

D. Histoire de l'art.

305 **J. Reinach.** *Répertoire des peintures du moyen âge et de la Renaissance* (1280-1580). T. I, Paris, E. Leroux, 1905, in-8°, 1046 gr. Fr. 10. (BEC. 1905, t. LXVI, p. 707 = A. Boinet; MBBull. 1906, t. X, p. 297 = A. De Ceuleneer).
Ce répertoire contient la reproduction de 1046 tableaux dont beaucoup sont peu connus. Les gravures sont accompagnées de briéves notices renseignant les lecteurs sur la date, la patrie, l'auteur de l'œuvre. D'excellents index ajoutent encore à l'utilité de ce répertoire.

306 **A. v. Wurzbach.** *Niederländische Künstler-Lexikon.* Fasc. 7-8. Vienne, Halm et Cie. M. 4 le fasc.

307 **E. Moes.** *Handzeichnungen der holländ. und vläm. Schule.* Fasc. 5-7. Leipzig, Hiersemann. Le fasc. M. 34.

308 **Ch. Didier.** *Musées régionaux et locaux.* — W. 1905, t. XIII, p. 420-425.
On devrait s'efforcer de créer des musées populaires et régionaux. Il n'y a pas d'art national dans le sens moderne du mot :

art français, allemand, anglais, des mots que tout cela. Les expressions géographiques actuelles ne correspondent pas à des nationalités véritables, aux races qui malgré tout perdurent et conservent leur génie propre. Ainsi pourrait-on parler d'un art austro-hongrois ?

National, de nos jours, voudrait dire : de telle nation politique. Donc mieux vaut dire : *régional.* J.-B. D.

309 **Gand.** *Guide illustré, publié sous les auspices de la commission locale des monuments.* Avec plan et illustrations. Gand, A. Vander Haeghen, 1906, in-12, LVI-175 p. F. 3. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 9-10 = V. Fris; RAC. 1906, 5e sér., t. II, p. 204-206 = L. C[loquet]).

Premier guide complet de Gand. Il constitue une innovation, en ce sens que les différents chapitres sont écrits par des membres spécialistes de la commission locale des monuments. Nous citons MM. Pirenne qui en compose l'introduction historique, Vander Haeghen, Van den Gheyn, van Werveke, Bergmans, Heins, Diegerijck, etc. Le livre est abondamment illustré. Regrettons toutefois l'absence du plan terrier des principales églises.

H. H.

310 **J. De Waele** et **A. van Werveke.** *Château des comtes de Flandre à Gand. Guide du visiteur.* Gand, ad. Hoste, 1905, 58 p., 1 pl. F. 0.50. [Voir AnEm. LVI, 100].

Excellent guide muni d'un plan terrier numeroté, facilitant beaucoup la visite du très intéressant château que Philippe d'Alsace bâtit vers 1180 sur les restes du « novum castellum », du Xe siècle. — Philippe « n'avait destiné son château qu'à la surveillance de la turbulente cité » de Gand. Il comprend surtout : le châtelet d'entrée et le chemin de ronde — le donjon et ses dépendances — la maison du comte et de la comtesse — et les écuries.

Le guide débute par l'histoire de la forteresse dans laquelle, dès 1350, la Monnaie et l'Audience du Comte furent établies. De 1407 à 1778 le Conseil de Flandre y résida. Tous les bâtiments furent vendus à la fin du XVIIIe siécle, et en 1807 on y installa une filature de coton. La ville parvint à racheter ce monument historique en 1872 et en 1882. La restauration en fut faite par Mr De Waele de 1894-1899 et de 1903-1905.

Les auteurs nous promènent ensuite dans les différentes parties du monument, en nous faisant remarquer tous les détails archéologiques et en citant de nombreux textes d'archives concernant entre autres les prisonniers enfermés dans le château, les tortures qu'ils eurent à subir, etc.

Suit une notice sur la place Ste Pharaïlde, s'étendant devant le château. H. Hoste.

311 **C. Callewaert.** *L'Église Notre-Dame et la chapelle castrale des châtelains au Bourg de Bruges.* — AnÉm. 1906, t. LVI, p. 165-173. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 104 = J. Cuvelier.)

Importante contribution à l'histoire archéologique de l'église Notre-Dame à Bruges. La charte de 1185 ne se rapporte pas à l'église N.-D., mais à la chapelle de la châtellenie de Bruges. — Bulle du 15 mars 1289, qui prouve que l'église fut reconstruite vers la fin du XIII[e] siècle. — Concession d'indulgence par le Pape Nicolas IV à ceux qui visiteront la dite église, à certains jours de fêtes.

312 **L. Subat.** *L'Église Notre Dame-la-Grande à Valenciennes.* — RAC. 1906, 5[e] sér., t. II, p. 9-21.

La suite d'un article paru dans RAC., 1903. Dans cette église existait une chapelle de la confrérie de Notre-Dame de Hal établie à Valenciennes. On y remarquait aussi la chapelle de la gilde de S[t]-Luc. Valenciennes fut un centre d'art, principalement aux XIV[e] et XV[e] siècles. Un grand nombre d'artistes étrangers vinrent s'y fixer. Parmi eux Simon Marnion. J.-B. D.

313 **E. G[evaert].** *Une ancienne porte Brugeoise.* — MBBull. 1905-1906, t. V, 345-347.

Description d'une porte fort remarquable, trouvée il y a deux ans dans une maison de la rue Haute à Bruges.

314 **L. Cloquet.** *La cheminée gothique en Belgique.* — RAC. 1906, 5[e] série, t. I, p. 113-122.

L'auteur consacre une partie de son article aux cheminées flamandes.

315 **E. G[evaert].** *Un peu de sculpture.* — MABull. 1905-06, t. V, p. 323-331.

On y trouve la description de quelques clefs de voûtes et des figures d'apôtres qui ornent l'église de Damme.

316 [LVI, 116] **A. Kleinclausz.** *Claus Sluter et la sculpture bourguignonne au XV[e] siecle.* (MBBull. 1906, t. X, p. 296 = A. Dutron).

317 **Octave Teissier.** *Peintres et sculpteurs provençaux.* Paris, 1905, Champion, in-4°, 38 p.

318 **H. Kervyn de Lettenhove.** *L'exposition des Primitifs à Bruges, en 1902* (à suivre). — AnEm. 1906, t. LVI, p. 181-213 ; 279-303 (ABelges, 1906, t. VIII, p. 104-105 = J. Cuvelier).

Histoire de son organisation.

319 **J.-B. Dugardyn.** *Les Primitifs.* — MABull. 1905-1906, t. V, p. 287-297.

C'est à propos du livre de M. G. Lafenestre : *Les Primitifs à Bruges et à Paris* » que l'auteur publie un article concernant l'histoire des maîtres anciens. L'école italienne au midi, l'école flamande au nord furent, parmi toutes, les plus célèbres et les plus fécondes. La dénomination : *École de Bruges*, est incorrecte.

Bruges n'eut pas son école distincte. Elle fut le grand centre artistique du Nord, le séjour préféré des primitifs Flamands. En suivant M.G. Lafenestre dans sa promenade artistique, M. J.-B. D. donne quelques notes très instructives sur l'influence que subirent les diverses écoles, sur la part qui revient à chacun des frères Van Eyck dans le polyptyque de Gand, sur les peintres qui illustrèrent l'école de France. Une comparaison fort remarquable entre Jean Van Eyck et Hans Memlinc comme peintres de sujets religieux et portraitistes, termine cette étude. A. V.

320 **P.-A. Lemoyne.** *Notes sur l'exposition des primitifs français.* — Revue des bibliothèques de Paris, 1905, t. XV, p. 155-195.

321 **J. van den Gheyn.** *Cone et van Eyck.* — Revue archéologique de Paris, 1905, 4e sér., t. VI, p. 349-350. [Voir AnÉm. 1905, t. LV, p. 216 s. et n° 352 de la bibliographie].

322 **Fierens-Gevaert.** *Les frères Van Eyck et le polyptique de l'Agneau.* Compte rendu du Congrès de l'Enseignement moyen tenu à Bonne-Espérance 12 et 13 Sept. 1905, Tournai, Casterman, p. 26-36.

Résumé d'une conférence donnée au Congrès de Bonne-Espérance par le professeur d'esthétique et d'histoire de l'art à l'Université de Liège.

Le conférencier traite d'abord de la famille Van Eyck et de son berceau ; puis il s'occupe successivement d'Hubert et de Jean van Eyck et de leurs œuvres et aborde dans un quatrième point l'histoire et la discription du polyptique l'*Adoration de l'Agneau.* Pour finir M. F.-G. donne une bibliographie substantielle du sujet.

323 **A. Heins.** *La plus ancienne vue de Gand : le carrefour de la rue courte du Jour (alors Vierwegscheede) vers la Walpoorte, représentée sur un volet du rétable de l'Agneau mystique des frères Van Eyck.* — GOGBull. 1906, t. XIV, p. 115-126.

Il s'agit du panneau détaché du rétable conservé au Musée royal de Bruxelles, où il est visible derrière la figure de l'Adam.

Contredit l'opinion de M. Weale, d'après laquelle la vue du volet reproduit un coin de Bruges : la rue de la Main d'or.

324 **A. Heins.** *Essai d'identification de vues de ville (Gand?) dans les miniatures des Heures de Turin attribuées aux Van Eyck.* — GOGBull. 1906, t. XIV, p. 246-250.

M. H. annonce que M. Weale se range de son avis à propos de l'identification de la vue de ville, reproduite sur le rétable des Van Eyck ; maintenant il se propose d'identifier certains paysages panoramiques décorant des pages de ces heures célèbres (voir numéro précédent).

325 **G. Hulin.** *Notes sur quelques tableaux gantois.* — GOGBull. 1906, t. XIV, p. 61-74.

M. H. fournit des renseignements nouveaux au sujet de certains

tableaux conservés à l'église Saint-Bavon et au musée de peinture à Gand.

Ensuite, M. H. traite de la célèbre école des miniaturistes Gantois de la fin du XV[e] siècle et du commencement du XVI[e]. « Bruges n'a pas produit de grands miniaturistes. Tandis que, dans les autres villes (Gand, Tournai), les miniaturistes devaient faire leur apprentissage dans la corporation des peintres; à Bruges, les calligraphes obtinrent le droit de peindre, non seulement des lettres plus ou moins multicolores et ornementées, mais encore des sujets, des « ystoires », dans les manuscrits. » C'est donc au manque de contact avec de véritables artistes, à des conditions défectueuses d'apprentissage, qu'il faut attribuer l'infériorité de la miniature brugeoise.

Suivent quelques détails sur les miniaturistes gantois de cette époque, notamment sur les *Benning* ou mieux : *Binnink*. On vient de découvrir, en Angleterre, une miniature, représentant le portrait de Simon Binnink, exécuté par lui-même. E. V. C.

326 **L. Solvay.** *P.-J. Clays, peintre de marine* (1819-1900) — ARBBull. 1906, t. LXXII, p. 47-62.

Il était natif de Bruges.

327 **Chan. van den Gheyn.** *Felix de Vigne, peintre Gantois.* GOGBull. 1906, t. XIV, p. 77-86.

328 **Emile Mâle.** *L'art français à la fin du moyen âge. L'idée de la mort et la danse macabre.* — Revue des deux mondes, 1906, 1[er] avril.

Au XIII[e] siècle la représentation de la mort est pleine de gravité; au XIV-XV elle tend à inspirer l'horreur; au XVI[e] elle devient un cadavre d'un réalisme effrayant, le ventre rongé par les vers.

C'est la légende ou le dit des trois morts et des trois vifs qui semble avoir inspiré l'idée de la danse macabre et qui apparait au XIV[e] siècle : des personnages de toute condition se plaignant de devoir mourir et contraints néanmoins de marcher à la mort. A ce drame religieux joué d'abord dans les églises, puis sur la place publique, s'ajoute bientôt la représentation de la danse macabre par la peinture et la sculpture. La plus ancienne représentation se retrouve sur la fresque du cimetière des Innocents de 1424. La danse macabre serait donc d'origine française. La première édition est celle de l'imprimeur parisien Guy Marchant en 1485: le cadavre desséché qui conduit chacun des trente personnages vivants ne serait pas une personnification de la mort, mais la figure posthume du vivant. Comme la danse macabre tendait à perdre son caractère chrétien, l'Église y opposa l'*Ars moriendi* qui édifia toute l'Europe, en exprimant en même temps que les terreurs de la mort, les espérances chrétiennes. Dieu et le démon se disputent l'âme du moribond, mais la lutte

se termine à la confusion de Satan. Ce traité si populaire est l'œuvre d'un prêtre, probablement français, dit l'auteur. Les gravures sur bois qui ornent cet ouvrage, dont il existe des éditions dans toutes les langues, sont attribuées à des artistes des Pays-Bas. M. Mâle croit plutôt qu'elles sont d'origine française.

C. C.

329 **F. De Ménil.** *L'école contrapuntique flamande au XVe et au XVIe siècle.* Étude historique et critique. Paris, Desmets, 1905; in-8°, 322 p. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 156-161 = Cl. Charlier; W. 1906, t. XIV, p. 190 = E. Closson).

S'aidant des monographies et des recueils d'œuvres musicales publiés par ses devanciers, M. De Ménil a entrepris avec succès de retracer l'histoire de l'École contrapuntique néerlandaise et des maitres qui l'illustrèrent par leurs œuvres et leur enseignement. Après quelques chapitres d'introduction qui traitent du milieu où s'est développée cette forme d'art et de la chapelle-musique au moyen âge, et exposent certaines notions techniques indispensables, l'auteur abordant le sujet proprement dit, divise son étude en trois parties correspondant à trois écoles successives.

L'harmonie polyphonique est créée par Dufays et Binchois; elle est perfectionnée par Okeghem, Agricola, Obrecht, Josquin des Près; enfin Willaert, Gombert, Jannequin, Cyprien de Rore et Palestrina lui donnent l'expression.

Étude claire et érudite, tout à la glorification de notre école Neérlandaise qui produisit les plus célèbres musiciens du XVIe siècle, et de laquelle dépendent les écoles française, napolitaine, vénitienne et romaine.

330 **J. Destrée.** *De la Restauration de l'industrie de la Tapisserie en Belgique.* Tirlemont, Claeys, 1905.

Opuscule traitant en général des gobelins et de la tapisserie d'art, en particulier des anciens tapis belges.

331 **Jos. Berthelé.** *Archives campanaires belges et rhénanes.* Notes sur divers fondeurs de cloches ambulants du Bassigny, ayant travaillé à Bruges, à Tournai, à Mons, à Liège, à Malmidy, à Aix-la-Chapelle, etc. — ARABAn. 1905. 5e sér., t. VII. p. 465-618.

I. *Les fondeurs.* Courtes biographies d'une quarantaine de fondeurs du Bassigny (Haute-Marne), qui sont venus couler des cloches, sur place ou dans des ateliers momentanés, en Belgique, pendant la première moitié du XIXe siècle.

II. *Les cloches.* Enumération dans l'ordre alphabétique des localités où se trouvent ces cloches. Notons pour la Flandre: Bruges (cathédrale et couvent des Sœurs Redemptoristines), Coxide, Dadizeele, Furnes (Saint-Nicolas), Heestert, Houthem, Ichteghem, Kerkhove, Messines, Moorseele, Ooteghem, Paschendaele, Pitthem, Pollinchove, Rousbrugge, Ruddervoorde, Thourout, Tieghem, Vinckhem, Warnêton, Zonnebeke.

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

332 **H. von Sybel.** *The history and litterature of the crusades.* Translated from the german and edit. by LADY DUFF GORDON. With an index. (New universal library.) Londres, Routledge, 1906, in-18, 275 p. Sh. 1.

333 **A. Cartellieri.** *Philipp II August, König von Frankreich.* T. II. Der Kreuzzug (1187-1191). Leipzig, Dyk, 1906, in-8. M. 18.

334 **J. Schmidlin.** *Geschichte der deutschen Nationalkirche in Rom. S. Maria dell' Anima.* Fribourg. e. Brisgau, Herder, 1906, in-8, XX — 815 p. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 92-95 = U. Berlière).

Histoire sociale, économique et juridique d'un hospice national fondé à Rome par Jean Petri de Dordrecht à la fin du XIVe s., et entretenu dans la suite aux frais de bienfaiteurs néerlandais liégeois et allemands. Cette étude met en lumière le phénomène, si important dans notre histoire, de la nombreuse participation des Belges, Liégeois et Flamands, aux postes de curie. Nombreux renseignements biographiques.

335 **Ch. Terlinden.** *Guillaume Ier, roi des Pays-Bas et l'Église catholique en Belgique (1814-1830).* T. II. Le Concordat. Bruxelles, De Wit, 1906, in-8.

336 **E. Fournier.** *Pierre de Colmieu était-il prévôt de Saint-Omer en 1227 ?* — RQH. 1906, t. LXXX, p. 227-230.

Bien qu'on l'ait cru généralement, P. de Colmieu — qui devint plus tard archevêque de Rouen et cardinal — n'était pas prévôt de Saint-Omer en 1227. La dignité prévôtale était occupée par Pierre de S. Aldegonde, à qui Pierre de Colmieu ne succéda qu'en 1229. C. C.

337 **Arnold Fayen.** *L'élection de Foulque, comme abbé de Saint-Pierre au Mont-Blandin, à Gand.* — GOGBull. 1906, t. XIV, p. 229-237.

Différend jugé devant la cour pontificale d'Avignon (1317-1320). En annexe, trois documents des archives du Vatican.

338 [LV, 382]. **J. Thonon.** *Un évêque d'Ypres de la Hesbaye wallonne, Guillaume Delvaulx, de Blehen.* (ABelges, 1906, t. VIII, p. 43 = J. Closon.)

339 [LV, 235, 503]. **E. Rembry.** *François-Joseph De Mulder, le dernier esclave brugeois.* (RPE. 1905-1906, t. X, p. 15*-17*.)

b) *Histoire spéciale.*

γ) CULTE ET HIÉRARCHIE.

340 **André Bonnefons.** *Le culte de la Raison pendant la Terreur.* — RQH. 1906, t LXXX, p. 199-222.

Un intéressant article sur la préparation, l'introduction et la manière de célébrer cette abomination, que la République française chercha à introduire même chez nous. C. C.

341 [LVI, 228] **E. Lesne.** *La hiérarchie épiscopale, provinces, métropolitains, primats en Gaule et en Germanie, depuis la réforme de Saint Boniface jusqu'à la mort d'Hincmar* (*742-882*). (RHE. 1906, t. VII, p. 633-639 = M. Vaes.)

M. Vaes soutient contrairement à l'opinion de M. Lesne, que le tableau des pouvoirs métropolitains tracé par Hincmar n'est pas conforme au droit régnant au IXe siècle, mais correspond aux idées personnelles de l'archevêque de Reims. Il relève aussi plusieurs inexactitudes dans le premier chapitre de l'étude de M. Lesne, où il est question de la ruine de l'organisation provinciale à l'époque mérovingienne.

δ) ASCÉTISME ET VIES DE SAINTS.

342 **L. Van der Essen.** *Études d'hagiographie médiévale.* — AHEB. 1906, t. XXXII, p. 5-43. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 100-101 = A. Poncelet, S. J.)

Le Dr L. Van der Essen commence une série d'études sur les Saints Mérovingiens de Belgique, en s'occupant de ces *Vitae* qui n'ont pas encore été jusqu'ici suffisamment passées au crible de la critique. La première livraison des *Analectes* contient trois études : I. La plus ancienne *Vita* de Saint-Bertuin de Malonne ; II. Les biographies de Saint-Mommelin, évêque de Noyon-Tournai († vers 686) ; III. Les biographies de Saint-Monon, solitaire dans la forêt d'Ardenne, à Nassogne. Dans la seconde étude, qui seule rentre dans le cadre de cette revue, l'auteur montre que des deux biographies de Saint Mommelin, que nous possédons, la *Vita Vallicellensis*, éditée en partie par Ghesquière, est la première en date et remonte à la fin du IXe siècle ; la *Vita Noviomensis*, éditée par le P. Van Hecke, serait du IXe ou du XIIe siècle. J. M.

343 **Meurisset.** *Saint Eloi, évêque de Noyon.* Considérations sur sa vie et son temps. Chauny, Ronat, 1905, in-8, IV-242 p. avec pl.

344 **R. Dupont.** *Eene « cluseneghe » te Nieuwpoort.* — B. 1906, t. XVII, p. 110-112.

Au moyen-âge, existait en beaucoup d'endroits un ermitage bâti sur le cimetière attenant à l'église. Ces « *clusen* » étaient

habitées par des religieuses ou de pieuses femmes, qui, après avoir fait des vœux solennels, s'y enfermaient avec l'autorisation de l'autorité ecclésiastique. Les comptes de la ville de Nieuport nous font connaître quatre recluses en cette ville, depuis 1410. La *cluse* fut démolie en 1505.

Dans la *Gazette van Brugge*, (n. 28 Juli, 1906) M. D. L. nous donne quelques indications sur d'autres ermitages en Flandre.

M. V. D.

345 **Belgische Jesuïeten** *die stierven voor hun geloof en hunnen roep.* — B. 1906, t. XVII, bl. 96.

JEAN BERNIER DE FAYT

ABBÉ DE SAINT-BAVON DE GAND

1350-1395

D'APRÈS DES DOCUMENTS VATICANS.

En publiant cette notice sur un des abbés les plus marquants de l'abbaye de Saint-Bavon à Gand, mon intention n'est pas d'écrire une biographie complète de Jean de Fayt. Les matériaux font défaut pour une partie de sa vie. Les renseignements fournis par Van Lokeren sur son administration à St-Bavon sont trop parcimonieux ou inexacts. L'exposé de l'état économique, religieux et social de cet important monastère gantois réclamerait un examen minutieux des archives, assez riches, qui se trouvent dispersées à Gand. Son rôle politique et religieux pendant le grand schisme d'Occident ne sera connu que le jour où nous possèderons un dépouillement systématique des actes pontificaux de cette période et une étude plus fouillée encore que le travail, d'ailleurs si méritoire, de M. Noël Valois, sur les vicissitudes des deux obédiences dans notre pays.

En attendant que ce travail d'ensemble soit en voie d'exécution, il m'a semblé qu'une étude de détail serait une contribution utile à l'histoire du schisme en Flandre autant qu'à celle des relations de nos pays avec la Papauté d'Avignon. Ses lacunes mêmes, en frappant davantage ceux qui liront ces pages, les engageront à les signaler et, au besoin, à les combler. L'appoint que les documents Vaticans apportent à l'histoire de Jean de Fayt est assez important; ils permettent de faire mieux connaître sa famille, son élection, ses relations avec la Cour d'Avignon, et l'intervention directe de la Papauté dans la direction des monastères au XIVe siècle. Jean de Fayt dut sa nomination à la faveur dont il jouit auprès de Clément VI; il fut imposé par le pape, malgré les instances du comte de Flandre, qui patronnait un membre d'une famille distinguée de Gand. Il fut agréé malgré tout, et son abbatiat fut un des plus longs dans la série déjà longue des abbés de St-Bavon (1).

(1) Les auteurs qui ont traité de Jean de Fayt, presque tous d'une façon incomplète ou inexacte, sont TRITHÈME, *De script. eccl.*, c. 691 et *Catal. vir. ill. Germaniæ*, c. 142, reproduit par Fabricius et autres compilateurs anciens; SANDERUS, *Gandavum*, 1627, pp. 365-366; FOPPENS, *Bibliotheca belgica*, t. II, pp. 636-637; *Gallia christ.*, t. V, col. 182; PAQUOT, *Mémoires*, t. VIII, pp. 170-171; D. FRANÇOIS, *Bibl. gén. des écrivains de l'ordre de S. Benoit*, 1777, t. I, pp. 46, 311; VAN LOKEREN, *Histoire de l'abbaye de St-Bavon à Gand.* Gand, 1855, pp. 127-134; B^on^ DE St-GENOIS dans *Biographie nationale de Belgique*, t. X, col. 414-415; B. HAURÉAU dans le *Journal des savants*, 1902, pp. 235-237; JULES DESILVE, *Note sur la vie et les œuvres de Jean du Fay, abbé de Saint-Bavon* (*Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXXII, 1903, pp. 301-304); PAUL FREDERICQ, *Deux sermons inédits de Jean de Fayt sur les Flagellants* (*5 octobre 1349*) *et sur le Grand Schisme d'Occident* (*1378*) dans *Bullet. de la classe des Lettres de l'Acad. royale de Belgique*, 1903, pp. 688-718.

La notice manuscrite donnée par D. Laudelin Delacroix dans son *Relatio historica abbatum monasterii Elnonensis*, datant de 1699 (ms. 480 de Valenciennes, f° 88, publiée par MANGEART, *Catal. des mss. de Valenciennes*. Valenciennes, 1860, p. 720) n'est pas plus exacte que les notices imprimées.

I.

La première fois qu'on rencontre, à ma connaissance du moins, le nom du futur abbé de Saint-Bavon, c'est le 1r août 1346. Jean de Fayt était alors moine de l'abbaye bénédictine de St-Amand, au diocèse de Tournai, et bachelier en théologie de l'Université de Paris. Dans un rouleau de suppliques présenté au pape Clément VI par l'Université, on sollicitait pour lui la collation d'un prieuré, dignité, office ou bénéfice à la collation du monastère de Marmoutiers. Peut-être l'intéressé visait-il les prieurés de Beaurain et de Maintenay situés dans l'ancien Ponthieu ou celui d'Œuf-en-Ternois, qui dépendaient du grand monastère Tourangeau. Le pape répondit par la collation d'une expectative de bénéfice, d'un revenu de cent livres, à la collation de l'abbaye de St-Amand [1]. Je ne sais si Jean de Fayt obtint cette faveur. Une autre dignité autrement importante ne devait pas tarder à lui échoir.

Le moine de St-Amand n'était pas un inconnu à Avignon. Dès 1346 il avait publié une table des Morales d'Aristote, que Clément VI avait fait transcrire pour sa bibliothèque, dans laquelle on signale également la table des sermons de St Augustin composée par Jean de Fayt [2].

Trois ans plus tard le moine de St-Amand se retrouvait à Avignon, faisant partie de la délégation envoyée par l'Université de Paris pour mettre Clément VI au courant des excès commis par les Flagellants.

Le 5 octobre 1349 il prononçait contre cette secte un

---

[1] Archiv. Vatic., *Reg. Suppl.*, t. XI, f. 156v; DENIFLE, *Chartular. Univers. Parisien.*, t. II, p. 596; BERLIÈRE, *Suppliques de Clément VI* (*Analecta Vaticano-Belgica*, t. I.) n. 1035.

[2] L. DELISLE, *Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 488.

sermon en présence du pape et de la cour pontificale ([1]). Le souvenir de cette réunion extraordinaire a été conservé dans la chronique d'un contemporain, Jean de Noyal, abbé de S[t]-Vincent de Laon : « et quant ces nouvelles furent venues à la congnoissance du pappe, il fit une grant convocacion de prelas, en laquelle fit le sermon, présent le pappe, au propos de eulx condempner, maistre Jean Bernier, maistre en théologie, moinnes de Saint Amand, qui lors fut fait abbes de Saint Bavon de Gand. Et en iceste convocacion fut du pappe, par grant délibéracion, iceste esmeute et assemblée condempnée et excomuniée » ([2]).

La distinction, dont Jean de Fayt avait été l'objet en cette circonstance, appela l'attention sur sa personne. L'abbé de S[t]-Bavon de Gand était mort le 15 mars précédent, laissant à la disposition du pape, en vertu de la réserve générale des bénéfices, la nomination à cet important monastère. Clément VI jeta les yeux sur le moine de S[t]-Amand pour le préposer à la grande abbaye gantoise.

Cette nomination n'était pas sans offrir des difficultés ; c'était imposer un étranger à l'un des monastères les plus puissants de Flandre, où déjà, à plusieurs reprises, on avait eu l'occasion de subir le contre-coup des réserves pontificales. Peut-être les contestations des moines de S[t]-Bavon dans les élections abbatiales avaient-elles été

([1]) Le sermon, conservé dans deux manuscrits de Douai et de Mons, a été publié intégralement par M. Paul Fredericq (*Bullet. de la classe des Lettres de l'Acad. de Belgique,* 1903, pp. 694-708); cf. Fredericq, *Geschiedenis der Inquisitie in de Nederlanden* t. II, p. 87 ; *Corpus document. inquisit.*, t. II, p 303; *De Secten der Geeselaers,* 1897, p. 32. D. François, qui parle correctement de ce sermon (*Bibl. gén.*, I, p. 311) l'attribue d'abord à un certain Amand, abbé de S[t]-Bavon (I, p. 46).

([2]) Aug. Molinier, *Fragments inédits de la Chronique de Jean de Noyal* (*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France,* 1883, p. 352 ; tiré-à-part, Paris, 1883, p. 7).

cause de cette immixtion de la curie. A la mort de l'abbé Gérelme Borluut, les moines s'étaient divisés en deux camps ; l'un s'était prononcé pour Jean Van der Moere (*de Moro*), l'autre pour Jean d'Outrelys. En dépit des démarches tentées par les deux compétiteurs à Avignon (1), et, à la suite de la cession spontanée du premier, comme le second manquait de « littérature », le choix du pape Benoit XII se porta le 10 octobre 1341 sur un étranger, Pierre Emmenant d'Alewaigne, bachelier en théologie, moine de l'abbaye de St-Bertin (2).

Le 21 novembre suivant, le nouvel abbé s'engagea par procureur à payer les services dus pour sa promotion (3), ce qu'il exécuta les 15 octobre 1342 et le 23 juin 1343 (4). Le 13 janvier 1343, il obtenait l'autorisation de contracter un emprunt de 1000 florins d'or pour les nécessités de son monastère (5). Une lettre de Clément VI du 2 avril de cette année explique les raisons de cet emprunt nettement personnel en dépit des formules de la chancellerie. Jusqu'à ce jour, le nouvel abbé de St-Bavon n'avait pas quitté Avignon, où le pape le retenait à ses ordres. Il avait beau écrire au prieur et au couvent de son abbaye pour en obtenir de l'argent ; les moines gantois faisaient la sourde oreille. Le pape intervint, mais sans effet. C'est alors qu'il enjoignit à l'abbé de St-Amand, au doyen du chapitre de Tournai et à l'archidiacre de Bruges, de rappeler les

---

(1) Jean Van der Moere s'était rendu lui-même à Avignon pour défendre sa cause; il obtint l'autorisation de rentrer au pays le 14 juillet 1340 (*Reg. Avin.* 54, f. 108; VIDAL, *Lettres communes de Benoît XII*, n. 8118; annexe I). Les élections des successeurs de Gérelme Borluut sont mal renseignées par Van Lokeren.

(2) *Reg. Avin.* 55, f. 201v; VIDAL, n. 8439; annexe II.

(3) BERLIÈRE, *Invent. analyt. des libri obligationum*, n. 123.

(4) *Ib.*, nos 127, 137. Le 15 novembre 1342, l'abbé Pierre fut autorisé à concéder le tabellionat à un clerc (*Reg. Avin.* 61, f. 48v).

(5) *Reg. Avin.* 61, ff. 239v-240.

délinquants à l'obéissance due au siège apostolique et de les citer à comparaître à Avignon pour répondre de leur méfait [1]. En attendant que cette lettre pût sortir son effet, le pape avait cru préférable de donner à Pierre d'Alewagne une autre abbaye, et, en vertu d'une réserve pontificale, il le nomma le 30 mai 1343 à celle de St-Riquier, écartant le candidat des moines, Bernard de Fenquières, lequel eut la malchance d'apprendre cette nomination lorsqu'il était en route pour Avignon, à l'effet d'y faire confirmer son élection [2].

Clément VI fixa alors son choix sur Jean Van der Moere et le nomma le 15 mars 1344 [3]. Le 20, l'élu, qui devait se trouver à Avignon, signa l'obligation de ses services [4], qu'il acquitta les 9 décembre de cette année, le 11 décembre 1345 et le 28 février 1347 [5]. Il reçut la bénédiction abbatiale des mains d'Anibald, cardinal-évêque de Frascati, le 17 avril 1344 ou peu avant cette date [6].

La mort de l'abbé Jean Van der Moere, survenue le 15 mars 1349 [7], fournit à la Cour romaine l'occasion d'intervenir de nouveau dans les affaires de l'abbaye de St-Bavon. On n'était guère habitué à ces procédés dans

---

(1) *Ib.*, ff. 467-468; v. annexe III.

(2) *Reg. Avin.* 74, f. 527; *Reg. Suppl.* 3, f. 80^v^; BERLIÈRE, *Suppliques de Clément VI*, n. 576, n. 1.

(3) *Reg. Vatic.* 161, ff. 74-74^v^.

(4) BERLIÈRE, *Inventaire*, n. 145.

(5) *Ib.*, n°s 153, 157, 164.

(6) *Reg. Avin.* 74, f. 317. Le 8 mai 1344, il obtint l'autorisation de lever 1000 florins (*ib.*, ff. 284-284^v^). Le 4 juin 1345, il reçut la faculté d'accepter à son gré une douzaine de postulants dans son monastère; il se fit en outre octroyer des conservateurs contre les usurpateurs des biens du monastère et obtint des indulgences pour son monastère et pour les fidèles qui assistaient à la procession de S. Liévin et la faculté de créer deux notaires (*Suppliques de Clément VI*, n°s 834-836; *Reg. Avin.* 85, f. 530^v^; *Reg. Vatic.* 168, f. 255).

(7) *Gallia christ.*, t. V, col. 182; VAN LOKEREN, p. 125.

notre pays, et les réserves générales des bénéfices y provoquaient des critiques fondées, dont l'abbé de St-Martin de Tournai, Gilles li Muisit, qui avait failli lui-même être évincé au profit d'un candidat agréable en curie, s'est fait l'interprète discret dans sa chronique (1).

Les moines de St-Bavon avaient choisi pour remplacer Jean Van der Moere un des leurs, Baudouin Borluut, issu d'une des familles les plus notables de Gand, et qui occupait en ce moment la charge de prévôt de Papingloo (2). L'élu reçut aussitôt la confirmation des vicaires-généraux de l'évêque de Tournai (3), et fut béni le 11 avril 1350 (4).

Cependant Clément VI, usant de son droit de réserve, avait, de son côté, fait choix d'un autre candidat, Jean de Fayt, moine de St-Amand et maître en théologie, et l'avait nommé abbé de St-Bavon le 14 avril 1350 (5). Le nouvel abbé signa son obligation le 8 mai suivant (6).

La nouvelle de cette nomination ne tarda pas de se répandre et parvint à Gand dans le courant de mai.

---

(1) De Smet, *Chroniques de Flandre*, t. II, pp. 396, 436; H. Lemaître, *Chronique et Annales de Gilles le Muisit*. Paris, 1906, p. 267, Guillaume de Ventadour, évêque de Tournai, ancien doyen du monastère bénédictin de Carennac, au diocèse de Cahors, proposait un de ses compatriotes et ancien religieux, Pierre de Viers, lequel, après avoir passé par différents bénéfices réguliers, obtint la crosse de Lobbes le 11 février 1348 (Berlière, *Pierre de Viers, abbé de Lobbes* dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXXIII, 1904, pp. 241-254).

(2) Le moine Baudouin Borluut figure comme prévôt de l'abbaye dans des actes du 8 septembre 1335 (Van Lokeren, Docum., pp. 60-61), 1336 (*Acta Sanct.*, t. I januar., p. 173) et en 1350 (Van Lokeren, p. 67); comme prévôt de Papingloo le 23 octobre 1342 (*ib.*, p. 63), et le 20 mai 1350 (*ib.*, p. 66), mais cette dernière pièce doit se rapporter à un acte antérieur. Le 1 avril 1346 figure comme prévôt de l'abbaye Jean Zoeteric (*ib.*, p. 64).

(3) Gilles li Muisit, l. c.; ed. Lemaître, 310.

(4) *Annales S. Bavonis* ap. *Chroniques de Flandre*, t. I, p. 451 et *Mon. Germ. hist.*, t. II, p. 191.

(5) Reg. *Avin.* 105, ff. 233-233^v; v. annexe IV.

(6) Berlière, *Inventaire*, n. 185.

L'abbé Baudouin Borluut et le couvent de S[t]-Bavon firent appel au comte de Flandre, et, le 17 mai, Louis de Male chargeait quelques personnes de défendre les intérêts du monastère contre le candidat d'Avignon, qu'il considérait comme un intrus [1]. Tandis que les moines en appelaient en Cour de Rome, le roi de France écrivait des lettres au pape en faveur de Baudouin Borluut, et le comte adressait une nouvelle supplique au Roi de France :

« Au Roy, no seigneur. Supplie le conte de Flandre que, comme à la supplication doudit conte, le Roy ait par pluiseurs fois escript et prijé à nostre saint Père pour la provision dam Bauduin Borlut, prévost del abbeye Saint Bavon de Gand, compère dou dit conte, à ce que il lui pleuist yceli prouveoir de la croche d'icelle abbaye à laquelle il avoit esté esleus par tous ceux dou couvent d'icelle, quant il pleut nostre dit saint Père ordener d'icelle en la personne de dam Jehan dou Fayt à présent abbé : Il plaise de rechief au Roy escrire et priier à Nostre Saint Père, par les milleurs manières que on porra, affin que ycelli dam Bauduin voelle promouvoir et créer en abbé d'icelle abbeie, en translatant le présent abbé en autre lieu soffissant, si comme par pluiseurs fois espérance en a esté donnée au dit conte » [2].

De son côté Jean de Fayt, qui avait sollicité une indulgence plénière « in articulo mortis » pour lui et pour tous ses moines le 4 novembre 1350 [3], peut-être en vue d'obtenir lui-même une indulgence plénière lors de sa joyeuse entrée, voyant sa provision contestée en Cour de

---

(1) DE LIMBURG-STIRUM, *Cartulaire de Louis de Male*, t. I, pp. 181-182.

(2) Archives du Nord. Chambre des Comptes de Lille. Art. B. 268, n° 7703 du trésor des Chartes, bande de parchemin, non daté (vers 1351), écriture du temps.

(3) Reg. *Avin.* 112, f. 465[v].

Rome, prit son recours au pape et lui demanda d'intervenir directement.

Une abbaye, comme celle de St-Bavon, n'était pas une aubaine journalière ; placée entre l'Empire et la France, elle offrait plus d'un avantage. Le 13 novembre, Clément VI chargea l'évêque de Clermont, Pierre d'Aigrefeuille, celui de Cambrai, Pierre André, et le chantre de Seclin, probablement Pierre de Loupsault [1], de faire reconnaître Jean de Fayt comme véritable et légitime abbé de Saint-Bavon en dépit de l'appel interjeté par les moines auprès du siége apostolique [2]. Devant une volonté aussi nettement marquée, il fallut s'incliner, et Jean de Fayt fut reconnu comme abbé.

Il restait à solder les services assez élevés pour la provision. Il est à supposer qu'on le fit attendre lui aussi pour toucher quelque argent de Saint-Bavon. Le 23 juin 1351, il réclama une prorogation de terme pour le paiement [3]. Il commence à verser le 27 juillet suivant la minime somme de 80 florins [4]. Le 26 septembre et le 28 novembre il obtient de nouveaux sursis [5]. Le 28 janvier 1352, il paie 115 florins [6], et ses versements se poursuivent graduellement jusqu'au 30 mai 1354, jour où il obtient quittance du total de sa dette [7].

Jean de Fayt, comme on peut l'établir par les lettres pontificales qui lui sont adressées et par ses relations de famille, appartenait à l'ancien diocèse de Cambrai. Nous

---

(1) Il est cité en cette qualité le 22 mai 1349 (Berlière, *Suppliques de Clément VI*, n° 1712.

(2) *Reg. Avin*, 113, ff. 352v-353 ; v. annexe V.

(3) Berlière, *Inventaire*, n° 199.

(4) *Ib.*, n° 201.

(5) *Ib.*, nos 204, 210.

(6) *Ib.*, n° 216.

(7) *Ib.*, n° 306.

voyons cités dans les registres pontificaux deux de ses frères : l'un qui portait le même nom que lui, Jean, ou, comme le dit une lettre de Grégoire XI, Jean *Bernerii* ([1]), l'autre du nom de Baudouin, qui avait deux fils clercs, Jean et Baudouin ([2]). Une supplique du 27 mars 1363 signale encore un neveu de l'abbé, Henri Petitfrère, clerc du diocèse de Cambrai ([3]). Plusieurs de ses parents sont mentionnés dans les suppliques présentées par l'abbé de Saint-Bavon : Gilles Dujardin (*de Gardino*), du diocèse de Cambrai, chanoine de S. Ursmer de Lobbes en 1363 ([4]). Jacques de Blaugies (*Bliagyes*) et Nicolas du Hamel, clercs du diocèse de Cambrai en 1357 ([5]), Nicolas d'Hirson (*Hyrchon*), chanoine de Huy en 1361 ([6]). Le fait qu'en 1352, Jean de Fayt sollicitait pour des parentes des lettres d'admission dans les abbayes de Denain et de Ghislenghien, semble insinuer que sa famille n'était pas une des dernières du pays ([7]).

Le nom de l'abbé et de ses parents est généralement orthographié *de Fayt*, rarement *Fay*, une fois de *Fayo*; le nom correspond au latin *fagetum*. Les lettres pontificales citent le 26 avril 1318 un Guillaume *dou Fayt*,

---

([1]) *Reg. suppl.* 23 f. 114 ; 27, f. 139 ; *Reg. Avin.* 177, f. 415.

([2]) *Reg. suppl.* 23, f. 159 ; 33, f. 307 ; *Reg. Avin.* 147, f. 47v ; 151, f. 555v.

([3]) *Reg. suppl.* 36, f. 112v.

([4]) *Reg. suppl,* 27, f. 175v ; 31, f. 112 ; 36, f. 120.

([5]) *Reg. suppl.* 27, ff. 175-175v ; 33, f. 279v.

([6]) *Reg. suppl.* 33, f. 307. J'ignore s'il y a quelque relation de famille entre ce personnage et Thierry d'Hirson, prévôt d'Aire et chanoine d'Arras et de Lillers, chapelain du pape cité en 1309 et 1318 (Demay, *Sceaux d'Artois*, nos 2393, 2394 ; Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, nos 1305-1307, 2405, 2815, 11713 Pierre d'Hirson signalé comme chanoine de St-Omer en 1316 (Mollat, no 1354), un personnage du même nom, procureur en cour d'Avignon en 1361 (Berlière, *Invent. des libri obligat.*, no 507), et Jean d'Hirson, procureur de l'abbé de Vaucelles en 1352 (*ib.*, no 219).

([7]) *Reg. Suppl.* 23, f. 211.

chanoine avec expectative de prébende de S[t]-Quentin à Maubeuge ([1]), et un Jacques *de Fageto*, familier du cardinal Pierre d'Ostie, nommé chanoine de S[t]-Géry à Cambrai le 25 juin 1361 ([2]). On connaît un chanoine de Cambrai du nom de Julien *dou Fayt* en 1354 ([3]). Il est impossible de dire si ces personnages appartiennent à la famille de notre abbé, non plus que ce Godemar dou Fayt, qui exerça jusqu'en 1340 les fonctions de gouverneur de Tournai ([4]).

Ce nom de Fayt est-il celui d'une localité d'où serait originaire la famille de l'abbé de Saint-Bavon, ou un simple nom indépendant de toute propriété de famille? Impossible de le dire. Je suis cependant tenté de croire que c'était un lieu de localité, d'où la famille tirait son origine. Mais de quel Fayt s'agit-il? Il y avait dans l'ancien diocèse de Cambrai trois localités de ce nom : Fayt-Château, Fayt-Ville et Fayt-le-Franc dans les anciens doyennés d'Avesnes et de Bavai. Encore une fois impossible de se prononcer en faveur de l'une ou de l'autre.

Deux indications très-nettes et contemporaines permettent d'établir que le vrai nom patronymique de l'abbé de Saint-Bavon et de sa famille était Bernier. Parlant d'un

([1]) *Reg. Avin.* 9, f. 399[v]; Mollat, n. 7047.

([2]) *Reg. Avin.* 146, f. 221[v]; cf. 138, f. 231[v].

([3]) Houdoy, *Cathédrale de Cambrai*, p. 46. Un religieux de Bonne-Espérance, nommé Henri de Fayt, curé de Haine-S.-Paul en 1352 (*Cartul. de l'abbaye de Bonne-Espérance*, t. XII, f. 318) doit être natif de Fayt-lez-Seneffe.

([4]) De Smet, *Chroniques de Flandre*, t. II, p. 463. Il existait une famille du Fay à Cambrai, à laquelle doit se rattacher un personnage bien connu, Guillaume du Fay, chanoine de S[te]-Waudru de Mons, décédé le 27 novembre 1474 (Houdoy, pp. 85-92). Une famille de Fay est signalée en 1293 en Picardie et en Artois (Hautcoeur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, p. 346; Demay, *Sceaux d'Artois et de Picardie*, Picardie, n[os] 308, 954); une autre, au commencement du XIV[e] siècle, possédait le fief de Boutancourt (Saige, *Chartes du comté de Réthel*, t. I, p. 589).

sermon prononcé en 1349 à Avignon par Jean de Fayt, Jean de Noyal (ou Des nouelles), abbé de St-Vincent de Laon de 1368 à 1396, personnage distingué par ses connaissances, qui probablement avait connu le moine de St-Amand à Paris, et, en tout cas, eut l'occasion de le rencontrer dans les chapitres généraux de l'ordre, l'appelle « maistre Jean Bernier » (1). Une collation de bénéfice, accordée le 27 janvier 1371 au frère de l'abbé, l'appelle *Johannes Bernerii de Fayt* (2). L'attribution de cette lettre au frère de l'abbé, comme nous le dirons plus loin, nous semble certaine. Voilà donc deux documents indépendants l'un de l'autre, qui se rencontrent dans une même appellation. Le deuxième document laisse libre champ à une hypothèse. C'était un usage assez général, et qu'on retrouve à tout instant dans les actes pontificaux, de voir le nom du père accolé à celui des enfants. Sous la forme du génitif, Bernier serait dans ce cas le nom du père de Jean de Fayt, mais cette supposition ne peut s'appliquer aussi facilement au texte de l'abbé de St-Vincent de Laon. Jusqu'à plus ample information, je crois devoir retenir le nom de Bernier comme nom patronymique de l'abbé de Saint-Bavon.

(*A continuer*) D. Ursmer Berlière O. S. B.

---

(1) Aug. Molinier, *Fragments inédits de la Chronique de Jean de Noyal, abbé de Saint-Vincent de Laon* (*Bulletin de la Société de l'Histoire de France,* Paris, 1883, p. 352; tiré-à-part, p. 7).

(2) *Reg. Avin.* 177, f. 415.

ANNEXES

I.

Benoit XII autorise Jean van der Moere, moine de St-Bavon de Gand, à quitter Avignon.

1340, 14 juillet.

Dilecto filio Johanni de Moere, monacho monasterii S. Bavonis Gandensis, ordinis S. Benedicti, Tornacensis diocesis, salutem. Petitio tua nobis exhibita continebat, quod tu, qui electionem de persona tua a certa parte dilectorum filiorum conventus monasterii S. Bavonis Gandensis, ordinis S. Benedicti, Tornacensis diocesis, ad abbatiam dicti monasterii celebratam, contra dilectum filium Johannem de Ultralisam, dicti monasterii monachum, asserentem se a reliqua parte dictorum conventus ad eandem abbatiam electum, apud apostolicam sedem coram dilecto filio nostro Guillelmo, tituli S. Stephani in Celiomonte presbitero cardinali, auditore per nos in negotio electionum hujusmodi specialiter deputato, prosequeris, propter aerem istarum partium, tibi, ut asseris, propter debilitatem tui corporis minime competentem, et etiam propter certa negotia tibi ac illis qui te elegerunt incumbentia, et plurima alia tuum statum et honorem tangentia, ad partes proprias habes necessario te conferre. Quare nobis humiliter supplicasti, ut tibi quod usque ad certum tempus ad dictas partes redire valeres pro dictis expediendis negotiis licentiam concedere dignaremur. Nos itaque tuis in hac parte supplicationibus benignius annuentes, tibi ut de Romana curia recedere et ad dictas partes ire, ac extra dictam curiam usque ad festum S. Michaelis proxime futurum commorari valeas, fel. rec. Nicolai pape III, predecessoris nostri, et qualibet alia constitutione contraria non obstante ; auctoritate presentium liberam licentiam elargimur.

Datum Avinione II idus julii anno sexto.

Reg. Avin. 54, f. 108 ; *Reg. Vatic.* 128, n. 87 ; Vidal, *Lettres communes de Benoit* XII, n. 8118.

II.

Benoit XII nomme Pierre Emmenaut d'Alewaigne à l'abbaye de St-Bavon.

1341, 10 octobre.

Dilecto filio Petro Emmenaut de Alevvaigne, abbati monasterii S. Bavonis Gandensis, ordinis S. Benedicti, Tornacensis diocesis, salutem etc. Apostolice solicitudinis... Dudum siquidem monasterio S. Bavonis Gandensis, ordinis S. Benedicti, Tornacensis diocesis, per obitum quondam Getenlini ([1]), ejusdem monasterii abbatis, qui in partibus illis diem clausit extremum, abbatis regimine destituto, due fuerunt in eo, una videlicet de dilectis filiis Johanne de Moro, et altera de Johanne de Ultralisam dicti monasterii monachis a dilectis filiis conventu ejusdem monasterii electiones in discordia celebrate, ipsisque Johanne de Moro et Johanne de Ultralisam electionibus eorum hujusmodi, ad instantiam eorum qui ipsos elegerant, consensum prestantibus, dictus Johannes de Moro ab electione ipsius Johannis de Ultralisam facta ex certis causis ad sedem apostolicam appellavit, et tam Johannes de Moro quam Johannes de Ultralisam predicti ad sedem eandem accesserunt et proponi fecerunt hujusmodi electionum et appellationis negotium in consistorio coram nobis, in hiis omnibus statutis a jure temporibus observatis, ac nos negotium electionum predictarum dilecto filio nostro Guillelmo, tituli S. Stephani in Celiomonte presbitero cardinali, audiendum [202] vive vocis oraculo commisimus et nobis postmodum referendum, et tandem prefatus Johannes de Moro, postquam aliquandiu in hujusmodi negotio coram dicto cardinali processum fuerat, volens obviare dispendiis, que dicto monasterio propter litigiorum anfractus ex vacatione diutina poterant provenire, omni juri quod sibi ex electione sua hujusmodi in abbatia dicti monasterii competebat libere ac sponte cessit

---

([1]) On avait écrit : *Gecilini*, qu'on a corrigé en : *Getenlini*.

in manibus dicti cardinalis, de mandato nostro vive vocis oraculo sibi facto cessionem hujusmodi admittentis; nosque postmodum merita persone dicti Johannis de Ultralisam per prefatum cardinalem et dilectum filium nostrum Guillelmum, tituli SS. quatuor coronatorum presbiterum cardinalem, examinari fecimus diligenter, et facta nobis super hiis ab eisdem cardinalibus relatione plenaria et fideli, quia invenimus ipsum Johannem de Ultralisam pati evidenter in litteratura defectum, electionem suam cassavimus justitia exigente, ac subsequenter de provisione celeri et felici dicti monasterii, de qua nullus preter nos se hac vice intromittere potest, pro eo quod nos, diu ante vacationem hujusmodi dicti monasterii, provisiones monasteriorum omnium quorum electos electionibus eorum apud dictam sedem cedere ac cessiones hujusmodi admitti, seu eorum electiones per nos cassari contingeret, dispositioni nostre reservantes, decrevimus ex tunc irritum et inane si secus super hiis per quoscunque, quavis auctoritate, scienter vel ignoranter contingeret attemptari, cogitare cepimus diligenter, et demum post deliberationem, quam ad preficiendum ipsi monasterio personam utilem et etiam fructuosam, per quam monasterium ipsum posset salubriter dirigi et feliciter gubernari, cum nostris fratribus habuimus diligentem, ad te monachum monasterii S. Bertini, dicti ordinis, Morinensis diocesis, in sacra theologia bacallarium, ordinem ipsum expresse professum et in sacerdotio constitutum, cui de religionis zelo, litterarum scientia, vite munditia, honestate morum, conversatione laudabili et aliis multiplicium virtutum meritis fide digna testimonia perhibentur, convertimus oculos nostre mentis, quibus omnibus debita meditatione discussis, de persona sua dicto monasterio S. Bavonis, de ipsorum fratrum consilio auctoritate apostolica providemus, teque illi preficimus in abbatem, curam et administrationem ipsius tibi tam in spiritualibus quam in temporalibus plenarie committendo, firma concepta fiducia quod dirigente Domino actus tuos prefatum monasterium S. Bavonis per tue industrie ac circumspectionis fructuosum

studium tuumque ministerium studiosum regetur utiliter et prospere dirigetur, et grata in eisdem spiritualibus et temporalibus auctore Domino suscipiet incrementa. Quocirca discretioni tue per apostolica scripta mandamus quatenus onus regiminis dicti monasterii S. Bavonis suscipiens reverenter sic te in eo salubriter exercendo fidelem exhibeas ac etiam studiosum, quod idem monasterium per laudabile tue diligentie studium gubernatori provido et fructuoso administratori [202v] gaudeat se commissum, tuque preter retributionis eterne premium, nostre ac dicte sedis favoris et gratie exinde merearis percipere incrementum.

Datum Avinione VI idus octobris anno septimo.

In eodem modo, dilectis filiis conventui monasterii S. Bavonis Gandensis, ordinis S. Benedicti, Tornacensis diocesis [ut praefatum abbatem suscipiant eique obediant.] Datum ut supra.

In eod. modo, dilectis filiis universis vassallis monasterii S. Bavonis Gandensis, [ut praefato babati fidelitatem ac consueta servitia et jura exhibeant.] Datum ut supra.

In eod. modo, venerabili fratri... episcopo Tornacensi [ut eidem abbati ac monasterio S. Bavonis praefato in ampliandis et conservandis juribus eorundem favere velit]. Dat. ut supra.

In eod. modo. Dilecto filio nobili viro Ludovico, comiti Flandrie, salutem etc. In amore virtutum et illarum operibus presertim circa ecclesias et monasteria eorumque ministros favorabiliter exercendis decet devotionem tuam se habere continue studiosam, maxime cum ex hoc ei procul dubio et divine benedictionis premium et laudis humane preconium acquiratur. Dudum siquidem etc., usque : suscipiet incrementa. Quocirca nobilitatem tuam rogamus et hortamur attente, quatenus eundem Petrum abbatem et monasterium sibi commissum habens pro nostra et apostolice sedis reverentia propensius commendata, in recuperandis, ampliandis et conservandis juribus suis sic te ipsis favorabilem exhibeas quod idem abbas per tue auxilium gratie in commisso sibi monasterii

predicti regimine se possit utilius exercere, tuque misericordiam divinam ac nostram et dicte sedis benedictionem exinde valeas uberius promereri. Datum ut supra.

In eodem modo. Carissimo in Christo filio Philippo, regi Francorum illustri, salutem. In amore virtutum (etc.)... Dudum siquidem etc. usque : suscipiet incrementa. Cum igitur ut idem abbas in exercenda dicti monasterii administratione facilius proficere valeat, favor regius sibi esse noscatur plurimum oportunus, serenitatem regiam rogamus et hortamur attente quatenus eundem abbatem et commissum sibi monasterium habens pro divina et apostolice sedis reverentia propensius commendata, in ampliandis et conservandis juribus suis te reddas ipsis favorabilem et in cunctis oportunitatibus gratiosum, ita quod idem abbas tue celsitudinis fultus auxilio in executione commissi sibi monasterii predicti regiminis possit Deo propitio prosperari, ac tibi exinde a Deo perennis vite retributio et a nobis condigna proveniat actio gratiarum. Datum ut supra.

Reg. Avin. 55, ff. 201^v-202^v; *Reg. Vat.* 129, n. 425; Vidal, n. 8439.

III.

Clément VI charge l'abbé de St-Amand, le doyen de Tournai et l'archidiacre de Bruges d'obliger les moines de St-Bavon à avancer de l'argent à leur abbé et à recevoir les officiers établis par lui.

1343, 2 avril.

Dilectis filiis.. abbati monasterii Sancti Amandi in Pabula, Tornacensis diocesis, et.. decano Tornacensis ac.. archidiacono Brugensi [1]. Tornacensis ecclesiarum salutem, etc. Dudum dilecto filio Petro, abbate monasterii Sancti Bavonis Gandensis, ordinis Sancti Benedicti, Tornacensis diocesis conquerendo coram nobis graviter exponente quod ipse licet, quem ex eo apud nos retinuimus

(1) Burgen. *Cod.*

hactenus et etiam retinemus, quod ejus presentia pro nostris et ecclesie Romane negotiis nobis existere noscitur oportuna, priori et conventui dicti sui monasterii sepe scripsisset ut de proventibus ad mensam suam abbatialem spectantibus, sublatis et amotis impedimentis que ipsi prior et conventus apposuisse dicebantur, sibi apud sedem apostolicam nostris et ejusdem ecclesie Romane insistendo obsequiis residenti necessaria transmitti permitterent et etiam procurarent, ipsi tamen hoc facere in ejusdem abbatis et sui predicti monasterii, cujus negocia et utilitates promovere apud sedem prefatam memoratus abbas non desinit, neglexerant seu etiam recusarant, nos tantam inhumanitatem et inobedientiam aborrentes supradictis priori et conventui per litteras nostras in virtute obediencie injungendum duximus et mandandum ut abbati predicto tot de dictis proventibus per procuratores et administratores ipsius percipi et eidem transmitti ad eandem sedem permitterent et etiam procurarent, quantum esset in eis quod ipse posset exinde juxta decentiam status sui sustentari congrue [467] negociaque apud eandem sedem promovere predicta, quamdiu de beneplacito nostro moraretur ibidem. Cum autem, sicut intelleximus displicenter, prefati prior et conventus litteras nostras hujusmodi presentatas eisdem, deducentes dampnabiliter in contemptum non solum contenta in eis rationi et equitati utique congrua recusarunt contumaciter adimplere, quin potius ne possent ad effectum deduci exquisitis coloribus et fraudibus procuraverunt in sue dampnacionis ac nostri et dicte sedis contemptus cumulum, in bonis et proventibus ipsius abbatis per laicalem potenciam impedimenta prestari et apponi, procuratoribus et administratoribus prelibatis ejectis ab administratione ipsorum turpiter et expulsis. Nos volentes ejusdem abbatis in hac parte providere indempnitatibus ac super tantis tamque gravibus inobedienciis et rebellionibus ac excessibus, ne in perniciem aliorum in succedentia temporum secula sine correctione debita pertranseant, justitiam exhibere, discretioni vestre per apostolica scripta committimus et mandamus quatenus vos vel duo aut unus

vestrum per vos vel alium seu alios prelibatos priorem et conventum ex parte nostra moneatis et etiam requiratis eisque sub excommunicationis in personas singulares ipsorum et suspensionis in conventum predictum penis et sentenciis mandetis et districtius injungatis ut infra certum peremptorium terminum competentem, quem eis duxeritis super hoc prefigendum, impedimenta hujusmodi de dictis bonis et proventibus amoveri procurent penitus, dictis procuratoribus et administratoribus ejusdem abbatis ad officia de quibus, ut premittitur, amoti fuerunt et administraciones suas restitutis plene ac libere sicut prius et contenta in nostris predictis litteris adimplere quantum in eis fuerit studeant cum effectu, non impediendo ulterius procuratores, administratores vel officiales abbatis prefati nec impediri procurando per se vel alium seu alios directe vel indirecte, publice vel occulte, quominus ipsi administracionem bonorum et jurium ad eundem abbatem spectantium gerere valeant ac etiam exercere. Alioquin ad promulgationem dictarum penarum et sententiarum ac publicacionem et aggravacionem ipsarum, prout rebellionis inobediencia ac contumacie ipsorum protervia exegerit et rationis fuerit procedatis. Non obstantibus etc. privilegiis... Seu si eis vel eorum aliquibus communiter vel divisim etc.... Rursus quia parum prodesset humilibus humilitas, si contemptus contumacibus et rebellibus non obesset, priorem et conventum predictos nec non specialiter illos ex eis quos rebellionum, inobedienciarum et excessuum predictorum per informacionem simpliciter et de plano, sine strepitu et figura judicii faciendam a vobis fuisse repereritis principales et precipuos patratores peremptorie citare curetis, ut ipsi conventus per procuratorem seu sindicum ydoneum, ceteri vero principales patratores predicti personaliter infra certum alium terminum peremptorium competentem apostolico conspectui se presentent super dictis inobedienciis, rebellionibus et excessibus responsuri, facturi et recepturi quod justicia suadebit ac mandatis et beneplacitis apostolicis humiliter parituri. Diem autem hujusmodi citationis et formam et quicquid

inde feceritis nobis per vestras litteras vel instrumentum publicum harum seriem continens fideliter intimetis. Porro si forsan pro premissis monitionibus, requisitionibus, mandatis et publicationibus faciendis et exequendis ad villam de Gandavo, dicte diocesis, et monasterium supradictum tutus non pateret accessus, ut fraudi et dolo quibuslibet super hiis obvietur, volumus quod in synodis ecclesie Tornacensis et locis aliis part iumearum publicis, de quibus vobis videbitur, et verisimilis existat presumptio quod ad eorum quos tangunt premissa possint noticiam pervenire [468], per publici propositionem edicti ea exequi et complere sicut oportunum fuerit studeatis, decernentes in casu predicto moniciones, requisitiones, mandata, citationes et alia supradicta perinde valere ac illos quos contingunt adeo artare ac apprehendere ac si eis presencialiter facta essent. Constitutione quacunque contraria non obstante. Datur Avinione IIII nonas aprilis anno primo.

Reg. Avin. 61, ff. 467-468.

IV.

Clément VI nomme Jean de Fayt à l'abbaye de St-Bavon.

1350, 14 avril.

Dilecto filio Johanni Defait, abbati monasterii S. Bavonis Gandensis, ordinis S. Benedicti, Tornacensis diocesis, salutem etc. Inter solicitudines varias.... Dudum siquidem quondam Johanne, abbate monasterii S. Bavonis Gandensis.... regimini ejusdem monasterii presidente, nos intendentes eidem monasterio, cum vacaret, per apostolice sedis providentiam ydoneam preesse personam, provisionem ipsius monasterii ea vice dispositioni nostre duximus specialiter reservandam.... Postmodum vero prefato monasterio per obitum Johannis abbatis predicti, qui in partibus illis diem clausit extremum, abbatis regimine destituto, nos vacatione hujusmodi fidedignis relatibus intellecta..., demum ad te monachum monasterii S. Amandi in Pabula, ordinis et diocesis predictorum, in

theologia magistrum, ordinem ipsum expresse professum, in sacerdotio constitutum, cui de religionis zelo, vite munditia, et aliis multiplicium virtutum meritis apud nos fide digna testimonia perhibentur, convertimus oculos nostre mentis, quibus omnibus attenta meditatione pensatis, de persona tua eidem monasterio S. Bavonis, de dictorum fratrum consilio, auctoritate apostolica providemus, teque illi preficimus in abbatem, curam et administrationem ipsius monasterii tibi, tam in spiritualibus quam in temporalibus plenarie committendo....

Datum Avinione XVIII. kal. maii, anno octavo.....

. . . .

[233v]. In eodem modo. Dilecto filio nobili viro Ludovico, comiti Flandrie. Salutem etc. Gratie divine premium etc. Dudum siquidem etc. usque dirigetur. Quocirca nobilitatem tuam rogamus et hortamur attente quatenus eundem abbatem, et commissum sibi monasterium habens pro nostra et dicte sedis reverentia propensius commendata, dicto abbati in recuperandis ampliandis et conservandis juribus eorundem, te favorabilem exhibeas ac etiam liberalem, ita quod idem abbas tuo favore subfultus in commisso sibi monasterii antefati regimine se possit utilius exercere, tuque proinde divinam ac sedis ejusdem benivolentiam uberius consequi merearis. Datum ut supra.

Reg. Avin. 105, ff. 233-233v; *Reg. Vatic.* 192, f. 83v, n. 231.

V.

Clément VI charge les évêques de Clermont et de Cambrai et le chantre de Seclin d'installer Jean de Fayt à St-Bavon.

1350, 13 novembre.

Venerabilis fratribus... Claromontensi et... Cameracensi episcopis et dilecto filio... cantori ecclesie Siclinienis, Tornacensis diocesis, salutem etc. Dudum quondam Johanne, abbate monasterii Sancti Bavonis Gandensis,

ordinis sancti Benedicti, Tornacensis diocesis, regimini ejusdem monasterii presidente, nos cupientes eidem monasterio, cum vacaret, per apostolice sedis providentiam ..... preesse personam, provisionem ipsius monasterii ea vice dispositioni nostre duximus specialiter reservandam, decernentes extunc irritum et inane si secus super hiis a quoquam quavis auctoritate, scienter vel ignoranter, contingeret attemptari. Postmodum vero prefato monasterio per obitum Johannis abbatis predicti, qui in partibus illis diem clausit extremum, abbatis regimine destituto, nos vacatione hujusmodi fidedignis relatibus intellecta, de persona dilecti filii Johannis, abbatis dicti monasterii prefato monasterio tunc, ut prefertur, vacanti auctoritate apostolice duximus providendum, preficientes ipsum eidem monasterio in abbatem, curam et administrationem ipsius tam in spiritualibus quam in temporalibus plenarie committendo. Verum, sicut nuper ejusdem Johannis abbatis conquestione percepimus, Balduinus Bourluut, monachus dicti monasterii, pretextu cujusdam electionis de ipso Balduino per dilectos filios conventum ejusdem monasterii per obitum dicti Johannis predecessoris tunc vacantis et confirmationis ejusdem electionis per loci ordinarium post et contra reservationem et decretum hujusmodi presumptarum de facto in eodem monasterio temere se intrusit ipsumque occupavit et detinuit, prout detinet indebite occupatum, fructus, redditus et proventus dicti monasterii ad eumdem Johannem spectantes percipiendo temere ex eodem, ac nichilominus tam ipse quam prefati conventus ab hujus provisione et prefectione dicti Johannis et ejus occasione ad sedem apostolicam licet frivole appellasse dicuntur. Cum [353] autem appellationis remedium alicui non debeat in sua nequitia patrocinium exhibere, nos volentes ut hujusmodi provisio par nos facta de persona ipsius Johannis superstitis suum debitum sortiatur effectum, discretioni vestre per apostolica scripta mandamus quatenus vos vel duo aut unus vestrum per vos vel alium seu alios prefatum Johannem tanquam verum abbatem ipsios monasterii per dictos conventum et alias personas

ipsius monasterii faciatis auctoritate nostra recipi et admitti ipsiusque monasterii et administrationis ejusdem pacifica possessione gaudere ac sibi de omnibus juribus dicti monasterii Sancti Bavonis ad abbatiam ipsius spectantibus integre responderi et tam ab ipsis quam ab aliis ejusdem monasterii subditis obedientiam et reverentiam debitam exhiberi ac ejus pareri efficaciter salubribus monitis et mandatis, eundem Balduinum intrusum a possessione ipsius monasterii penitus expellendo ac de fructibus perceptis per eum dicto Johanni abbati plenam et debitam satisfactionem impendi, contradictores per censuram ecclesiasticam appellatione postposita compescendo. Non obstante si eisdem Balduino et conventui vel quibusvis aliis conjunctim vel divisim ab eadem sit sede indultum quo interdici, suspendi vel encommunicari non possunt per litteras apostolicas non facientes plenam et expressam ac de verbo ad verbum de indulto hujusmodi mentionem. Quod si dictus Balduinus intrusus mandatis nostris hujusmodi parere forte contempserit, ipsum peremptorie auctoritate nostra citetis ut infra certum terminum sibi per nos statuendo apostolico se conspectui personaliter representet facturus et recepturus super hiis quod justitia suadebit, diem vero citationis et formam et quidquid super hiis feceritis nobis per vestras litteras seriem continentes fideliter rescribatis. Datum Avinione id[ibus] novembris anno nono.

Reg. Avin. 113, ff. 352^{v}-353.



De handschriftelijke kronijk van J. B. Rybens

OVER NIEUPOORT (1).

I. Boek.

Dit boek berust bij, en behoort toe aan Mr Polydor Rybens.

Het draagt als titel op den buitenkant: « Beschrijving der stad Nieuport », op den binnenkant: « Deezen boek, inhoudende de beschrijving der stad ende haven van Nieuport in het graefscap van Vlaenderen, benevens alle de mercweerdigheden er in begrepen, voorgevallen zoo binnen deze stad als in de omliggende plaetsen ende landen, is gemaeckt, opgesteld ende bijeenverzamelt door Baes Joannes Baptista Rijbens, meester bakker ende sekretaris der redenryke gulde van rhetorica, geboortig ende woonende binnen deeze stad ». « Eerste Deel ».

Er zijn twee deelen van dit werk. Wij hebben maar het eerste ter hand; het tweede deel is thans in bezit van den Heer notaris De Brauwere van Veurne.

De kronijk ligt in karton ingebonden. Zij beslaat 523 enkele bladzijden op groot f° papier, eigenhandig (2)

---

(1) 't Zijn de bl. over den Franschen tijd, die wij in de bespreking dezer kronijk bijzonder in 't oog hebben: van bl. 69 voort.

(2) Zie het handteeken van J. B. Rybens in den doopregister van 1793.

en net geschreven. Van bl. 423 is er een licht verschil in 't geschrift waar te nemen, en wat verder nog verschilt dit van bladzijde tot bladzijde of beter van stuk tot stuk.

Thomas Carolus De Roo vader, zette waar 't noodig was, en onderteekende ze meestal, kantteekeningen, die Rijbens verbeteren en aanvullen (1).

Taal en schrijftrant zijn eenvoudig, bezorgd en staan aan: het verhaal is enkele malen afgezet door eene daverende ontboezeming.

II. Schrijver.

De schrijver, J. B. Rybens, werd den 25 September 1757 geboren te Nieupoort waar hij bleef wonen tot zijn sterfdag den 24 Juli 1818. Hij was, volgens hooger staande titel, meester bakker en secretaris van de rederijkersgilde voorzeker sedert 1796. Zijn vader ook Joannes Bapt., was uit Duinkerke afkomstig (2). De familie Rybens was te Nieupoort van de welstellendste, en hare leden telden onder de bijzonderste scheepsreeders.

Nochtans voor zoover wij konden onderzoeken, oefende hij, de schrijver dezer kronijk, in den franschen tijd, niet de minste openbare bediening uit: was het om zijne gezindheid of om het vreemdelingschap der familie: wij weten het niet.

Wanneer Rybens zijn boek schreef staat niet aangeteekend; enkel kunnen wij vaststellen dat hij het niet vóór 1800 begon (3).

---

(1) Thomas Carolus De Roo, vader, 1768-1852, teekent als ambtenaar van den burgerstand en greffieklerk in 1819. IIe chartersboek op dit jaar. Stadsarchief n. 164.

(2) Zie de doop- en doodregisters van die jaren en de kerkrekening van 1796.

(3) Bl. 2.

't Ware niet zonder belang te weten of het werk in één trek werd geschreven naar een voorafgemaakt klad, of effenaan en bij stukken. We meenen dat bij ver het grootste deel in eens werd afgemaakt; van bl. 423 echter voort schijnen, nevens het verschil van schrift, sommige plaatsen (o. a. bl. 478, 502, 514 en meer) aan te wijzen dat schrijver slechts van tijd tot tijd aanvulde.

Zijn ambacht bracht hem in betrekking met het volk, en aan den toog eener goed-gekalante bakkerij is er wel 't een en 't ander te vernemen. Aan een anderen kant, door zijn ambt in het rederijkersgild, vond hij het gezelschap der meer begoede, verstandige en bezadigde klas der burgerij. Ongetwijfeld was zijne geleerdheid en ontwikkeling niet vreemd aan de keus van Rybens tot het schrijversambt. Ten anderen, er staat in zijn boek een tal van kennissen over aardrijkskunde, kunst, godsdienst, geschiedenis, die hem boven het gewoon peil verheffen.

Hij was kristen-katholiek en hield het met de trouwgebleven priesters : bewijzen hiervan liggen talrijk het boek door.

Hij was vijand van de Franschen, die vreemde indringers, en uitbuiters van zijn volk en dezes welstand, en hij valt soms in hevige bewoording tegen hen uit (1).

---

(1) Zoo (bl. 225 : 28 Nov. 1798); ter gelegenheid van het feestmaal opgediend bij het weggaan der jonkheden van de eerste requisitie « aerm warm broot, en caffie. Het waere beter dat sij mogten thuys blijven, met minder gedoen, om voor hun en hunne ouders den kost t' helpen winnen, als te moeten gaen dienen onder sulke godt vergeeten menschen en hun leven te gaen waegen voor soo slegte saeke. Ongelukkig Nederlant, uwe voorregten en privilegien sijn u ontnoomen, men siet op heden weg voeren uwe priesters en het schoonste uwer jonkheden, daar onse vaderen sig soo op roemden, maar voor nu, nu zijn wij gekeetent en in slaevernie gebragt, vervloukte franschen met uwe gewaende liberteyt, wij waeren liber en vrij voor uwen inval in het land, dat selfs alle natiën der waereld jalours waeren over ons geluk ; maer wat wilt men doen, den straffenden hand Godts heeft ons geraekt, het sal ook eens onsen tour wesen. »

Zooals het blijkt, waren deze zijne gesteltenissen niet zonder invloed op zijn stijl ; maar heeft hij daardoor de zaken verkeerd of valsch weêrgegeven, of erg overdreven: dat betwijfelen wij, en bemerkten het niet. 't Is hem voldoende bij gelegenheid en in afzonderlijke uitvallen, of met een paar tusschengeworpen woorden, zijn zin uit te spreken over de hoog geprezen weldaden van 't Fransch bestuur ([1]).

Daarbij eenieder krijgt het zijne, waar 't pas geeft, zonder onderscheid van volk, staat of rang, lof of verwijt.

Dan nog de opstel van 't boek zelf is eene verzekering : 't is eene opteekening beschrijvender wijze, van feiten, eenvoudig, zonder verband, bloot weg aangehaald om ze « aen de naerkommers bekent te maeken ».

Wat hij schrijft weet hij van hooren, zien en lezen.

Te Nieupoort wonende kon het ruchtbarend nieuws hem niet ontgaan. Het nieuws uit het ommeland kloegen de vluchtelingen of de landbouwers op markt, gerecht en tolhuis luid genoeg uit. Het groot buitenlandsch nieuws werd aangeplakt en openbaarlijk gevierd of bejammerd ; misschien was de waarheid soms bewimpeld onder de woordenweelde der fransche opstellers ([2]). Nieupoort was ook nog eene krijgsplaats van belang en had tolhuis en gerecht. Zijn gewoon begin is: « Wij vernaemen — met zekerheid — met veel zekerheid (dit op elke bl. omtrent) ; « een mare is verspreid, er is te zien, heb met eigen oogen gezien, is alhier gebeurt, wiert er afgeropen, geordonneert,» enz.

([1]) Over den vrijheidsboom, bl. 186. Vrijheidsboom « bij hun alsoo genaemt, maer het was wel den boom der slavernie, voor alle menschen, want geen broodt, geen geldt, geen werk, dit bragt die vrijheid bij ». Woorden als « tiran en zijn gebroet », « godtvergeten schelmen », « grijpvogels » gebruikt hij dikwijls.

([2]) Dit wist schrijver: op bl. 423, spreekt hij van manifesten uitgegeven door de Franschen en « opgevolt van hunne gewone rodomontaden ».



Veel nieuws uit den vreemde en uit afgelegen streken van Belgie, haalde hij uit de brieven « der conscrien », bl. 291, 371, uit gazetten en nieuwspapieren, bl. 356, 426, 428, 478, 522, en uit bijzondere brieven, bl. 428.

Daarbij de schrijver verzamelde en benuttigde archiefstukken en ging te rade bij « geloofbare persoonen » zoo hij zelf zegt en toont. Voor het deel dat oud-Nieupoort behandelt, had hij ter hand de « Chronycke ende oprecht verhael van den oorsprongh... tot den jaere 1680: » hij zegt het niet, maar 't blijkt bij vergelijking. Op verschillende plaatsen gebruikt hij, en zegt het, zekere bronnen.

Zoo tusschen bl. 18 en 19 verbetert hij hetgeen hij schreet over de pastorie van Nieupoort in 4 bl. « Aanmerkingen getrocken uyt de archiven der pastorie der stede ende port van Nieuport ». Op bl. 115 geeft hij de 3 sommatien van generael Vandamme tijdens het beleg van Oktober 1793 « van woort getrocken uyt het frans »; bl. 126 geeft hij den staat van schade veroorzaakt door gemeld beleg en de nota zegt « ziet hiernevens inliggende den staet van schatting der schaede enz; « bl. 443 deelt hij bijzonderheden mede over Napoleons ongelukkigen veldtocht van Rusland « volgens de officieele opgaeve, aen ons toegezonden uit het selve ryck ». Op bl. 489, geeft hij ons de feestaenspraek « in varsen » ter eere van den commandant gehouden woord voor woord weder.

We mogen dus reeds a priori zeggen dat Rybens een welingelichte, rechtzinnige en bijgevolg betrouwbare getuige is.

Daarenboven, uit 't geen we met archief- en verhalende bronnen tot nu vergelijken konden, blijkt dat zijn schrijven ermede overeenstemt en soms ten eenen male. Zoo bijv. het verhaal in dit HS. gegeven van het beleg Oktober 1793 komt *geheel en gansch* overeen met het verslag van het « Journal des attaques de Nieuport, par les Français,

durant le siège de cette ville en octobre 1793. Signé le Chevalier de St Paul, capitaine de génie à la suite de l'armée brittanique » (1). Hetzelve mogen wij zeggen daaromtrent voor de beschrijving van beleg en inneming in Juli 1794, vergeleken met « Victoires, conquêtes et désastres, revers et guerres civiles des Français de 1792 à 1795 par une société de militaires et de gens de lettres. — Siége et prise de Nieuport 19 Juillet 1794 » (2). De archiefstukken die we lazen, spreken Rybens nooit tegen : alleen nu en dan, eene onnauwkeurigheid van minder belang in het dateeren.

Daarbij Thomas Carolus De Roo heeft de kronijk overgaan en waar schrijver mis of onvolledig was, zijne verbetering gezet ; en dit is zelden : slechts 13 kantteekeningen. Deze zijn opgemaakt met verwijzing naar zekere bronnen.

Ons dunkens mag dit Hs. bijzonder voor den Franschen tijd, de stad en het omliggende als betrouwbaar aanzien en benuttigd worden.

III. Inhoud.

Deze kronijk behandelt in de 44 eerste bladzijden de geschiedenis van Nieupoorts verleden tot 1780 ; van bladzijde 44 tot 69 de regeering van Josef II en opvolgers ; 't overige wordt besteed aan den franschen tijd.

Zij geeft al wat 't melden weerd is : politiek, economisch, verstandelijk, godsdienstig en sociaal nieuws. Sedert 1782 reeds, maar bijzonderlijk van 1792 voort is zij met nauwkeurigheid en tal van bijzonderheden afgemaakt van maand tot maand, dag voor dag en uur voor uur als 't noodig is.

---

(1) *La Flandre*, III b. 43 en vg.

(2) Afschrift daaraf werd ons welwillend gegeven door Mijnheer De Roo, burgmeester.

De plaatsen, benevens het buitenland, waarvan gebeurtenissen hier geboekt staan : Bergen (St-Winnox) Brugge, Coxyde, Duinkerke, Elsendamme, Eversam, Ghistel, Ghyvelde, Hontschoote, Hoyenkerke, Sint-Jooris, Lombartzyde, Loo, Mariakerke, Oost-Duinkerke, Oostende, Pervyse, Ramscappelle, Schoore (Schorbacke), Stavele, Veurne, Westende, Wulpen.

Over algemeene geschiedenis : de kronijk geeft ons de oorlogen, belegeringen, veldtochten, de omwentelingen in 't binnen- en buitenland ; de troepenbeweging door en te Nieuwpoort, de middels van verweer en verdediging, zeldzame levensberichten van bevelhebbers.

Over beschavings-gebied : zij spreekt :

Op politiek gebied : over regeering van land en stad, instellingen en hervormingen der Franschen : gesteltenissen van 't volk daartegenover en beroerten daaruit volgende.

Op economisch gebied : over het rijzen en dalen van welvaart en voorspoed, met oorzaken ; rooverijen, armoede en ellende, met oorzaken, hulpmiddels en gevolgen ; wind en weer, vloeden, oogsten, markten, ziekten onder volk en vee ; staat van handel en visscherij, middels van bestaan.

Op verstandelijk gebied : over schoolinrichting, tooneelmaatschappijen, bekrooning van Nieuwpoortnaars ter Akademie. Hierover mochten wij meer verwachten.

Op godsdienstig gebied : over afschaffing der kloosters ; verkoop van klooster- en kerkegoed, koopbons, beëedigde en onbeëedigde priesters, verbanning, volbrengen van 't priesterwerk, valsche priesters, gesteltenis van 't volk, tegenover die twee soorten priesters, en in 't algemeen in zake godsdienst ; Godtergende doening der soldaten, heiligschenderijen en maatregelen daartegen ; godsdienstige plechtigheden, kerkewerken, kerkvoorwerpen.

Op sociaal gebied : over bevolkingsbeweging met oorzaken, ongelukken, vermakelijkheden, volksgebruiken en volks-

geloof (jubileen, feestvieringen, luchtteekens, spokerij); gildeleven; vijandelijke houding tegenover 't fransch bestuur uitkomend door troebels, twisten tusschen burgers ondereen, of visschers en soldaten, door spot- en schimpschriften en liedjes; requisitien, lotingen, kiezingen; nieuw ingerichte fransche feesten, enz.

Talrijk zijn ook de ordonnantien van allerlei aard, en de hervormingen der Franschen op alle gebied met de houding der bewoners daartegen.

Uit het eerste deel teekenen wij ook aan eene beschrijving der processie en der processiedieren, bl. 14-16, eenige gegevens over de rhetorikagilde, bl. 13, en over de kloosters, bl. 22 en 23.

R. DUPONT.

Le sceau du chancelier de Flandre Guillaume (1205-1231) avec contre-sceau du chanoine Guillaume de Capella.

Dans *Les plus anciens documents des archives du Béguinage de Bruges* (¹) nous avons signalé brièvement à l'attention des sigillographes le sceau de Guillaume, prévôt de Saint-Donatien et chancelier de Flandre. Outre que ce sceau est, croyons-nous, inédit, il offre cette particularité qu'il porte comme contre-scel le sceau d'un autre chanoine de Saint-Donatien, Guillaume de Capella.

Les sceaux des anciens chanceliers de Flandre, n'ont été étudiés que très incomplètement. M. De May (²) décrit (n. 369) celui de Gérard d'Alsace (1183-1205) appendu à une charte du 31 juillet 1205 : « Sceau ogival de 82 millim. Personnage debout, de profil à gauche, recevant un livre des mains d'un jeune clerc.

† S·GERARDI BRVG... ANDRIE CANCELLARII

contre-sceau : un lion.

† SECRETVM MEVM MICHI ».

Le chancelier Gérard avait en outre un sceau d'un tout autre type, qui est appendu, entre autres documents, à une charte du mois d'avril 1203, donnée en faveur de

---

(¹) *Annales*, t. LIV, p. 253.

(²) *Inventaire des sceaux de la Flandre*. Paris, 1873.

l'abbaye de Saint-André (1). Aux archives du Grand Séminaire de Bruges, nous possédons un exemplaire mieux conservé de ce même sceau. Il est attaché à une charte de 1187 accordée en faveur de l'abbaye des Dunes (2). C'est un sceau ogival de 77 mill. Le chancelier de profil à gauche est assis, tenant la plume dirigée vers un phylactère qui descend vers le bas.

† SIGILLV GERARDI PREPOSITI... GENS ET CANCELL FLADREN.

Ce dernier sceau n'a pas de contre-scel, tandis que le premier porte au revers un contre-sceau rond de 30 mill. : un lion : † SECRETVM MEVM MICHI.

Le même type a été conservé par le successeur de Gérard, le prévôt Guillaume (1205-1231).

Nous avons vu quatre exemplaires du sceau de ce chancelier (3). Le mieux conservé — celui que nous reproduisons — est détaché d'une charte des archives des Dunes.

Sceau ogival de 77 millim., moins large que celui de Gérard. Le chancelier y est représenté dans la même position, sauf que les deux mains apparaissent ; sur le phylactère, on lit clairement le mot CARTA. La légende porte :

† S WILL. BRVGN PPOSI....NORIE CANCELLARII.

Les quatre exemplaires que nous avons vus ont tous le même contre-scel rond de 32 mill., portant une sorte

(1) Aux Archives de l'État à Bruges, chartes mélangées, numéro bleu 7248.

(2) Inventaire n° 493. La charte est scellée d'un second sceau assez fruste : celui du chapitre de Saint-Donatien.

(3) *Les plus anciens documents* nn. 6 et 7 ; *Inventaire des archives du Séminaire de Bruges* n. 615 ; le quatrième est détaché de sa charte.

de château avec donjon ou de chapelle avec tourelle, et la légende : † WILL DE CAPELLA.

Il serait tout naturel de conclure de ce fait que le Guillaume qui s'intitule sur l'avers prévôt de Saint-Donatien et chancelier de Flandre n'est autre que Guillaume qui s'appelle *De Capella* sur le revers du sceau.

Mais d'après une charte citée par Reusens ([1]), le prévôt de Saint-Donatien était Guillaume dit l'Oncle, fils de Baudouin IV de Hainaut et oncle paternel de Baudouin IX de Constantinople. Il succéda à Gérard d'Alsace en 1205 et mourut chancelier de Flandre en 1231.

Dans aucune des nombreuses chartes qu'on connaît de Guillaume l'Oncle ([2]), celui-ci ne prend jamais le titre de *De Capella.*

M. Demay ([3]) signale un sceau de Guillaume l'Oncle, mais qui diffère totalement de celui du chancelier. « Sceau rond de 55 mill. Écu semé de France, parti d'un bandé de six pièces. † S. WILLELMI AVONCLI COIS FLAD ET HAIN. Mais ce sceau, apposé à une charte de février 1204, est antérieur à sa dignité de prévôt de Saint-Donatien. Il est reproduit par Vredius ([4]).

Il semble ressortir avec certitude de plusieurs chartes

([1]) *Les chancelleries inférieures en Belgique* dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclés. de Belg.*, t. XXVI (1896), p. 90 ss. cf. L. Van der Kindere. *La chronique de Gislebert de Mons*, Brux. 1904 ; table analytique. Les anciennes listes des prévôts p. ex. de la *Gallia christiana*, de Beaucourt de Noortvelde, *Beschryving van den Prooschen*, (Foppens) *Compendium chronologicum episcopor. Brugens.* se contentent d'appeler le prévôt Guillaume tout court.

([2]) Ch. Duvivier. *Actes et documents anciens.* Nouvelle série. Brux. 1903, en publie onze, nn. 185 ss. La liste des chartes de Guillaume, chancelier, donnée par Reusens *art. cité*, pourrait être notablement allongée.

([3]) *Ouv. cité* n. 144.

([4]) *Genealogia comitum Flandriæ,* fol. 4, a.

que nous avons publiées récemment (1) que Guillaume De Capella est un personnage différent du prévôt Guillaume. Dans les chartes n. 5 et 10 il ne prend que le titre de chanoine de Saint-Donatien et n'est nommé qu'en second lieu, après Gérard d'Oostcamp et Lambert, simples chanoines eux aussi. Dans la charte n. 7 le prévôt Guillaume, chancelier de Flandre, atteste que des arbitres ont été constitués pour trancher un litige, et parmi ces arbitres il nomme Guillaume de Capella. Celui-ci est donc bien un personnage différent du prévót Guillaume.

D'ailleurs le sceau par lequel il a scellé la charte n. 5 (du 15 nov. 1216) diffère de celui qui sert de contre-scel au sceau du chancelier. Il est rond, de la même grandeur que l'autre, mais la légende diffère : † S. WILLELMI DE CAPELLA (2).

D'ailleurs la construction qui couvre le champ de ce sceau-ci diffère notablement de celle du contre-scel précédent, et semble accuser bien plus une chapelle vue sur le côté : elle porte une tourelle surmontée de deux croix; deux autres petites croix surmontent l'extrémité de la nef et du cœur, qui est plus bas. La porte d'entrée est très nettement accusée à gauche, tandis que sur le contre-scel elle apparaît clairement au milieu. La chapelle conviendrait beaucoup mieux que le château à un personnage ecclésiastique et ferait allusion au nom : *de capella*.

Nous nous trouvons donc devant ce phénomène assez curieux d'un sceau portant à l'avers et au revers l'empreinte des sigilla de deux personnages différents.

(1) *Les plus anciens documents des archives du Béguin.* nn. 5, 6, 7, 10.

(2) « Willelmus de Capella » a donné et scellé, après les abbés de Saint-André et d'Eeckhoutte et le doyen de chrétienté de Bruges, le 28 octobre 1205, une charte attestant une donation faite à Ter Doest. Le sceau de Guillaume a disparu. N. 509 de l'*Inventaire des archives du Séminaire.*



Nous savons que le chancelier Guillaume ne fréquentait pas la cour de Jeanne de Constantinople (1) et qu'à un moment donné, celle-ci doit avoir enlevé la garde de son sceau au prévôt Guillaume, puisqu'elle le lui restitue par une charte du 14 juin 1223 (2). Mais parmi les documents conservés qui sont scellés du sceau du chancelier Guillaume avec le contre-scel de Guillaume de Capella; deux chartes sont du 24 janvier 1217 (n. s.) (3) et la troisième est de juillet 1228 (4), donc postérieure à la restitution du sceau comtal.

L'explication de ce fait nous échappe : nous nous contentons de le signaler à l'attention des sigillographes de profession.

La planche ci-jointe donne en simili-gravure une reproduction :

1° du sceau de Gérard d'Alsace (1187);

2° du chancelier Gaullaume de Hainaut;

3° du sceau isolé du chanoine Guillaume de Capella (1216);

4° du sceau du même, servant de contre-scel au sceau de Guillaume de Hainaut.

C. CALLEWAERT.

---

(1) Voir la charte Jeanne, du mois de mars 1226, dans L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Coutumes de la prévôté de Bruges*, t. II, p. 35.

(2) E. REUSENS, art. cité p. 116 ; L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Coutumes de la prévôté de Bruges*, Brux., 1887, t. II, p. 35.

(3) *Les plus anciens documents des archives du Béguinage*, nn. 6 et 7.

(4) *Inventaire des archives du Séminaire de Bruges*, n. 615.





1. Sceau de Gérard d'Alsace.
2. Sceau du chancelier Guillaume.
3. Sceau de Guillaume de Capella.
4. Sceau du même servant de contre-scel au sceau du chancelier Guillaume.

LES ORIGINES

DE LA

COLLÉGIALE SAINT-DONATIEN

A BRUGES

—

Deux chartes inédites du XIe siècle.

Les origines et les premiers développements de nos anciennes collégiales — de Saint-Donatien et de Notre-Dame [1] à Bruges p. ex. — demeurent entourés de beaucoup d'obscurité. Et cependant c'est l'histoire de la première civilisation et de la première expansion du christianisme qu'il faudrait pouvoir lire sur les pierres de leurs églises, dans les documents de leurs archives et dans

---

(1) Voir *Annales*, 1906, p. 165 ss. N'est-il pas regrettable que nous en soyons réduits encore aujourd'hui à devoir récourir surtout à un ouvrage de 1773 : BEAUCOURT DE NOORTVELDE, *Description historique de l'église Notre-Dame à Bruges*.



la vie de leur clergé. Nous croyons donc que toute contribution à l'histoire ancienne de ces vénérables institutions sera favorablement accueillie.

Le chartrier du chapitre de Saint-Donatien — le plus ancien de notre Flandre — est malheureusement dispersé. Si on ne peut songer à le reconstituer, il serait cependant souverainement désirable qu'on puisse connaître au moins où se trouvent les débris d'un trésor aussi précieux pour notre histoire.

En attendant qu'on retrouve peut-être quelque jour les originaux, nous désirons aujourd'hui attirer l'attention sur deux chartes anciennes, que nous croyons inédites, et qui sont copiées dans deux cartulaires de Saint-Donatien conservés à l'Évêché et au Grand Séminaire de Bruges.

I.

L'évêque de Tournai, Radbod II, atteste avoir consacré l'atrium et le cloître de Saint-Donatien à Bruges pour servir de cimetière et détermine les droits et conditions de sépulture.

25 juin 1086.

Copie au Cartulaire de l'Évêché, f. 27 : *de consecratione atrii nostri ab episcopo facta ;* au Cartulaire du Séminaire, f° 8vo.

In nomine Sancte et individue Trinitatis *etc.*

Ego Rabbodus, Dei misericordia Noviomensis episcopus, consecravi atrium Sancti Donatiani cum claustro in castello Brugensi, in sepulturam fidelium, canonicorum quidem omnium ejusdem loci absque conditione, parrochianorum autem Sancti Salvatoris et Sancte Marie si in supradicto atrio sepeliri voluerint, ea conditione ut episcopo vel ejus vicario septem solidos solvant.

Actum anno Dominice Incarnationis MLXXXVI, indictione IX, VII kalendas Julii.

II.

L'évêque de Tournai, Radbod II, détermine de plus près les droits des chanoines de Saint-Donatien de recevoir à la sépulture dans l'atrium de leur église, des paroissiens de Sainte-Marie du Bourg.

Tournai, 28 décembre 1089.

Copie au Cartulaire de l'évêché, f° 27 : *De parrochianis Sancte Marie a nobis recipiendis ad jura visitationis et ad sepulturam ;* copie au Cartulaire du Grand Séminaire g. f° 8.

In nomine Sancte et individue Trinitatis, *etc.*

Ego Rabbodus, Dei gratia Noviomensis seu Tornacensis episcopus, notum fieri volo cunctis fidelibus tam futuris quam presentibus, hoc nostri juris et potestatis canonicis Sancti Donatiani Brugensis ecclesie me concessisse, consensu et consilio persone ecclesie Sancte Marie que est in burgo Brugensi et clericorum meorum, ut quicumque de parrochia ecclesie ejusdem Sancte Marie in atrio Sancti Donatiani pro societate fraternitatis sepeliri voluerit, eum suscipiant cum licentia omnimode visitationis, scilicet inunctionis et sacre communionis ceterorumque que ad salutem anime pertinent, ea ratione ut, ad respectum juris parrochie, VII solidi de singulis persolvantur. Ut autem hoc institutum ratum maneat, sigilli nostri impressione contra omnes infestationes confirmamus, cum subscriptorum testimonio. S. Domini Rabbodi episcopi. *Et infra* (1).

Actum Tornaci, V Kalendas Januarii, anno Dominice Incarnationis M XC, indictione XII, regnante rege Francorum Philippo anno XXX, domino Rabbodo episcopante XXII anno.

***

Au point de vue *chronologique*, le second de ces documents est très important. Il est excessivement rare qu'une charte, antérieure à l'introduction du style de Pâques ou de l'Annonciation, permette de déterminer avec précision

(1) Les noms de la plupart ou de tous les témoins sont généralement supprimés dans les deux cartulaires.

si elle est datée selon le style de Noël (25 décembre) ou d'après celui de la Circoncision (1 janvier). La seconde charte, de même qu'une autre qui est publiée par Miræus et Foppens (¹) et qui porte exactement les mêmes données chronologiques, fournit la *preuve* qu'à la chancellerie épiscopale de Tournai, le changement du millésime se faisait à la Noël et pas au premier janvier. Ces deux documents portent le millésime *1090* et cependant il est sûr qu'elle est bien du 28 décembre *1089* (²).



Au point de vue de l'*histoire de Saint-Donatien* les deux documents sont d'un intérêt capital et méritent toute notre attention.

La première charte prouve que l'atrium de Saint-Donatien, entouré de son cloître ou ambulacre a été consacré, le 25 juin 1086, par l'évêque de Tournai, Radbod II, pour servir de cimetière. D'après le plan levé par le chanoine Molo et publié par M. le Vicaire Général Rembry (³), l'atrium était situé du côté Nord de l'église. On y avait accès par la porte dite *t' Gat van Sint Donaas*, vers la rue actuelle Philipstockstraat. Le côté méridional du cloître adossé à la nef de l'église, s'ouvrait dans le portail latéral septentrional (⁴). Cette construction assez importante semble accuser la prospérité du chapitre et l'intensité de

(¹) *Opera diplomatica*, III, p. 19. Cf. WAUTERS, *Table chronologique*, t. I, p. 574.

(²) Voir plus bas, le premier des comptes rendus.

(³) *Le culte de S. Charles Borromée à Bruges* dans *Annales de l'Émulation de Bruges*, t. 49 (1899) et 50 (1900). Voir le plan t. 49, p. 200-201. L'atrium occupait précisément la place que M. Pirenne assigne aux *écoles* dans la carte de Bruges insérée dans son *Histoire du meurtre de Charles le Bon*, Paris, 1891.

(⁴) Voir le plan de Molo et le texte de GALBERT DE BRUGES. *De multro, traditione et occisione gloriosi Karoli comitis Flandriarum*. § 43, éd. Pirenne, p. 70.

la vie religieuse dont nous trouvons la preuve dans les documents de l'époque.

Dans le même document, Radbod fixe le droit de sépulture dans le nouveau cimetière. Les chanoines du chapitre peuvent être inhumés dans l'atrium de Saint-Donatien sans condition. Les paroissiens de Saint-Sauveur (1) et de Sainte-Marie peuvent être admis au même cimetière s'ils y ont choisi leur sépulture et à condition de payer sept *solidi* à l'évêque ou à son vicaire.

Trois ans plus tard, Radbod revient sur la question du droit de sépulture des paroissiens de Saint-Sauveur et de Sainte-Marie, dans deux chartes du 28 décembre 1089, celle que nous publions ici, et une seconde éditée par Miræus, Foppens et d'autres. Par cette dernière, la plus importante, dont l'original a été acquis récemment par les archives de l'Évêché de Bruges, Radbod confirme les privilèges de l'église « in honore sancte Dei Genitricis MARIAE sanctique DONATIANI archiepiscopi in castello Brugensi a principibus Flandrie fundatam ». En outre, il accorde ou confirme à la dite église les droits paroissiaux et fixe comme limite de sa juridiction l'enceinte même du bourg de Bruges (2). Ensuite il revient sur le droit d'ensevelir les paroissiens de Saint-Sauveur. Ce droit est non seulement confirmé, sous les mêmes réserves que celles de l'acte de 1086, mais encore étendu en ce sens que les chanoines peuvent même visiter les malades qui ont choisi leur sépulture au cimetière de Saint-Donatien et leur administrer l'Extrême-Onction, pour laquelle ils doivent

---

(1) Cette église était déjà paroissiale en 961. Voir le diplôme d'Arnoul le Grand de 961 dans L. GILLIODTS-van SEVEREN, *Coutumes de la prévôté de Bruges*, t. II, p. 7.

(2) « Concedimus etiam eidem ecclesiae atque libere confirmamus quicquid intra claustrum vel munitionem castelli continetur, in parrochiam ». Nous citons les textes d'après l'original.

cependant appeler le clergé paroissial de Saint-Sauveur ([1]).

Il n'est pas question du droit de sépulture des chanoines, qui reste absolu comme en 1086, ni du droit d'admettre à la sépulture des paroissiens de Sainte-Marie. Ce dernier point est réglé par une charte spéciale du 28 décembre 1089 (n. II). Ce qui est accordé ici, ce n'est plus le simple *jus sepeliendi*, comme en 1086, ce n'est pas seulement le droit de visiter et d'administrer l'Extrême-Onction, avec les restrictions indiquées plus haut pour les paroissiens de Saint-Sauveur ; c'est le droit d'administrer tous les sacrements, c'est la *cura animarum* complète qui est accordée à l'égard de tous les paroissiens de Sainte-Marie qui auront choisi leur sépulture dans l'atrium de Saint-Donatien, à la seule condition de payer sept *solidi*. Ceci nous indique une relation plus intime entre le chapitre de Saint-Donatien et la paroisse Sainte-Marie.

Effectivement Radbod déclare n'avoir réglé ce droit que « consensu et consilio *persone* ecclesie Sancte Marie que est in burgo Brugensi ». M. H. Schaefer, qui s'est attaché récemment à éclaircir la signification du mot *persona* ([2]), établit que sous cette dénomination, on désigne un curé titulaire, spécialement lorsque, investi du bénéfice paroissial, il n'en exerce pas lui-même les fonctions, mais confie le soin de la *cura animarum* à un autre prêtre. Il met en relief (p. 71) que les expressions *persona*, *personatus* se rencontrent d'abord et surtout dans les documents relatifs aux chapitres de chanoines. L'un de ceux-ci était nommé

([1]) « Preterea canonici ipsius loci nostre potestatis licentiam habeant, parrochianos æcclesiae Sancti Salvatoris visitandi, inungendi (advocatis tamen ad ipsam inunctionem clericis predictam parrochiam Sancti Salvatoris custodientibus), insuper et sepeliendi eos qui apud illos sepiliri voluerint in atrio Sancti DONATIANI, ea conditione in episcopo seu vicario ejus VII solidi solvantur ».

([2]) *Pfarrkirche und Stift im deutschen Mittelalter*. Stuttgart, 1903, § 19.

titulaire de la paroisse, mais en confiait souvent l'administration à un vicaire perpétuel, soit parceque lui-même n'était pas encore prêtre, soit surtout parce qu'il devait résider au chapitre. Nous avons ici un exemple de cette situation, un exemple plus ancien que ceux que M. Schaefer a signalés (1). La *persona* de l'église Sainte-Marie était certainement curé titulaire de cette paroisse et probablement chanoine de S.-Donatien.

Tâchons maintenant de déterminer quelle était cette église paroissiale *Sancte Marie que est in burgo Brugensi.*

Ce n'est pas l'église actuelle de Notre-Dame, l'ancienne collégiale, celle qu'on désignait sous le nom de « Sancte Marie *ad Roiam* » ou « que *apud* oppidum Brugense est » (2) ou « Sancte Marie in Brugis que *erat prius in Sissela* » (3) : celle-ci était située en dehors de l'enceinte du Bourg. Ce n'est pas davantage la chapelle de la Sainte Vierge, dont nous avons dernièrement signalé l'existence et retracé l'histoire (4), et qui était érigée dans la cour du châtelain au Bourg : elle n'était pas église paroissiale et n'a été construite et consacrée qu'en 1185.

En dehors de cette chapelle castrale, il n'existait pas d'autre église au Bourg de Bruges, que la collégiale de Saint-Donatien. Ce ne peut donc être que cette église-là que nous trouvons ici désignée sous le titre de Sainte-Marie.

Effectivement, dans la charte de Radbod, publiée par Miraeus, du 28 décembre 1089 (5), de même que dans les

---

(1) *Ouv. cité*, p. 71. Nous en trouvons d'autres exemples dans l'autre charte de Radbod, publiée par Miræus, ainsi que dans plusieurs documents de la fin du XIe et du commencement du XIIe siècle.

(2) Bulle de Pascal II de 1102, dans Beaucourt de Noortvelde, *Description historique de l'église Notre-Dame à Bruges*, 1773, p. 13.

(3) Charte de 1116, de Godesbald, évêque d'Utrecht. *Ibidem*, p. 15.

(4) *Annales de l'Émulat.*, t. LVI, 1906, p. 165-170.

(5) Voir plus haut le texte cité, p. 399.

documents antérieurs, notamment dans les deux diplômes[1] de Robert de Jérusalem, du 31 octobre 1089 et d'Arnoul le Vieux, du 31 juillet 961, cette église est dédiée à un double titre : « sub honore beatissime Dei Genitricis *Marie* sanctique patris nostri archipontificis *Donatiani* constructam » comme dit le diplôme du comte Robert.

Après la charte de Radbod, du 28 décembre 1089, réglant les droits paroissiaux de la collégiale, le premier titre (*Sancte Marie*) n'apparaît plus que dans un seul document diplomatique : dans la suscription d'une bulle du pape Pascal II, datée du mois de mars 1104, bulle qui se réfère aux documents antérieurs.

Dans la partie dispositive de la même bulle, l'église est désignée simplement sous le vocable de Saint-Donatien. Il en est de même dans tous les documents postérieurs, qu'ils émanent des papes (p. ex. Pascal II, Innocent II, Eugène III, Alexandre III, Célestin III, etc), des comtes de Flandre (Robert de Jérusalem, Thierri d'Alsace, etc.), des évêques successeurs de Radbod, ou du chapitre lui-même.

L'église du Bourg était donc connue et dédiée sous un double vocable : Sainte-Marie et Saint-Donatien. Elle servait à la fois d'église collégiale au chapitre et d'église paroissiale pour les fidèles soumis à la juridiction du curé.

Le lecteur aura peut-être remarqué que toutes les fois que les documents font une distinction entre l'église de Sainte-Marie et celle de Saint-Donatien, la dénomination et les droits de paroisse sont rapportés à l'église sous le titre de Sainte-Marie, tandis que tout ce qui concerne les chanoines, le prévôt ou le chapitre est attribué à la même église sous le vocable de Saint-Donatien. Dans les chartes

[1] Voir ces deux diplômes dans L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Coutumes de la prévôté de Bruges*. Bruxelles, 1887, t. II, p. 3 ss. Malgré les objections qu'on a fait valoir, nous croyons que le diplôme d'Arnoul est authentique.

que nous publions, il s'agit de l'« atrium *Sancti Donatiani* » des « canonici *Sancti Donatiani* », en même temps qu'il est question des « parochiani *Sancte Marie* », de la « persona ecclesie *Sancte Marie* », de la « parochia ecclesie *ejusdem Sancte Marie.* »

Il en est de même dans les deux diplômes de Robert de Jérusalem, de 1089, et d'Arnoul le Vieux, de 961. Dans l'énumération des biens qui servent de dotation aux prébendes des chanoines, nous lisons : « *in parochia Sancte Marie*, terra Prat, XXXII mensure diurne. » Et parmi les biens assignés au prévôt, nous trouvons : « In *parochia Sancte Marie Brugensis* (ou *Brugis*), IIII curtilia et I pratum ; in parochia Sancti Salvatoris in castello forinseco, II curtilia. » La comparaison avec les autres documents, l'épithète *Brugensis* et la juxtaposition de la paroisse de Saint-Sauveur « in castello forinseco », ne permettent pas de douter qu'il s'agit de l'église Sainte-Marie au Bourg de Bruges.

Cette dualité de nom et d'attributions, qu'on peut poursuivre en remontant jusqu'aux documents diplomatiques les plus anciens, est très suggestive et nous semble devoir dater des origines. Elle ne peut s'expliquer raisonnablement, semble-t-il, que par la réunion de deux institutions qui auraient existé indépendantes l'une de l'autre, ou mieux encore par la fondation d'un chapitre en l'honneur de Saint Donatien, dans une église qui préexistait comme église paroissiale dédiée à la Sainte Vierge.

Cette déduction se trouve corroborée par la phrase dans laquelle le diplôme d'Arnoul de 961, retrace incidemment les origines de l'église de Saint-Donatien : « *cappellam* in honore gloriose Virginis et Domini nostri Genitricis Marie et Sancti Donatiani archiepiscopi, *a dive memorie Balduino avo meo*, zelo divini amoris accenso, *constitutam* et *ab antiquo tempore fundatam*, magnificare volens.... »

La double expression « *a Balduino constitutam* » et « *ab antiquo tempore fundatam* », indique clairement que Baudouin Bras-de-fer n'est pas considéré par son petit-fils comme le premier fondateur de cette église ou *capella*, qui existait déjà avant lui « ab antiquo tempore. »

Nous savons d'ailleurs que Baudouin déposa au Bourg de Bruges vers 863, les reliques de S. Donatien qu'il avait reçues d'Ebbo, archevêque de Reims.

Les chroniqueurs ajoutent que les reliques furent déposées dans une chapelle de la Sainte Vierge qui fut agrandie à cette occasion. Nous espérons avoir l'occasion de revenir sur ces faits. Il nous suffit pour le moment de montrer que l'examen *des sources objectives*, *des documents diplomatiques* confirme admirablement les assertions des anciennes chroniques, auxquelles certains historiens étaient tentés de n'accorder que peu de crédit.

S'il était permis d'insister sur la signification précise de ce mot *capella*, nous devrions en conclure que l'église Sainte-Marie était, avant 863, une église publique, paroissiale, mais avec une autonomie restreinte, dépendant dans des limites plus ou moins étendues, d'une autre « ecclesia » paroissiale, qui était l'église-mère (1). Hincmar de Reims établit nettement, au IX[e] siècle, dans son traité : *De ecclesiis et capellis,* la distinction entre *églises* et *chapelles*. Cette distinction apparaît clairement, pour la Flandre, dans les diplômes d'Arnoul et de Robert de Jérusalem (2) ainsi que dans différentes chartes du XI[e] et du XII[e] siècle.

Dans ce cas, l'ancienne chapelle de Sainte-Marie dépen-

---

(1) Voir à ce sujet : Imbart de la Tour, *Les paroisses rurales du IV[e] au XI[e] siècle*. Paris, 1900, p. 166 ss.

(2) Qu'il nous suffise pour le moment de citer ce texte des deux diplômes : « *Ecclesia* de Esna (*Eessen*) cum *capellis* suis Dicasmuta (*Dixmude*) et Clarc (*Clercken*) ».



dait de Saint-Sauveur [1]. Il y a dans ce fait une confirmation, semble-t-il, des assertions de nos chroniqueurs, qui considèrent Saint-Sauveur comme la plus ancienne église de Bruges. Elle aurait été fondée par S. Eloi.

Quoi qu'il en soit, l'église Sainte-Marie apparaît dans le diplôme d'Arnoul le Vieux avec le titre de paroisse, tout comme Saint-Sauveur. Le voisinage du château des comtes et la possession du dépôt sacré que lui avait confié Baudouin et qu'elle gardait sans aucun doute religieusement, doivent évidemment avoir donné une plus grande importance à la chapelle primitive, qui aura probablement acquis sa pleine autonomie. A la suite de la fondation de douze prébendes canoniales, faite par Arnoul, la paroisse aura été naturellement unie au chapitre, si bien qu'un des chanoines sera devenu régulièrement curé titulaire, « persona » de la paroisse.

Jusqu'en 1086, le cimetière de la paroisse Sainte-Marie aura servi sans doute aux paroissiens et aux chanoines. Mais le chapitre acquiert, en 1086, son propre cimetière, avec faculté d'y enterrer des paroissiens de Sainte-Marie et de Saint-Sauveur ; en 1089, il est érigé ou confirmé comme paroisse avec juridiction restreinte aux limites du Bourg de Bruges [2]. Dès lors, il est tout naturel que ce

---

(1) Dans les chartes d'Arnoul et de Robert nous trouvons mentionnée en outre la « *capella* sancti Christophori juxta forum » ; mais la dénomination de *capella* montre qu'elle n'était pas église-mère, ce qui n'empêche qu'elle n'eût au moins certains droits paroissiaux, puisqu'elle avait son cimetière adjacent. Voir J. Gailliard, *Ephémérides Brugeoises*, Bruges, 1874, p. 312.

(2) Nous ignorons quelles étaient les limites de l'ancienne paroisse. Il serait naturel de supposer qu'elles étaient les mêmes que celles qui sont assignées par Radbod en 1089. D'autre part, les « IIII curtilia et I pratum » placés par les diplômes d'Arnoul et de Robert dans la « parochia Sancte Marie Brugensis » indiquent que la paroisse s'étendait au dehors du Bourg, qui ne comprenait ni *curtilia*, ni prés. D'ailleurs la « terra Prat » ou Praet, située « in parochia Sancte Marie » (p. 403) se trouvait en dehors de l'enceinte de la ville. Voir la carte citée de M. Pirenne.



soient le chapitre et le vocable Saint-Donatien qui aient prévalu et que celui de Sainte-Marie ait été omis, surtout que vers la même époque, l'église Notre-Dame sur la Reie entrait davantage dans l'agglomération brugeoise et acquérait, en 1091, une nouvelle importance par l'érection d'un chapitre de chanoines.

Une situation analogue à celle de l'église Sainte-Marie et Saint-Donatien se retrouve également dans l'histoire de la cathédrale actuelle de Bruges. Elle est à la fois église paroissiale et église du chapitre cathédral. Jusqu'en 1834, elle était dédiée au Saint Sauveur et à S. Eloi, le premier vocable mettant le second complètement dans l'ombre (1). Mais à la suite de la bulle d'érection du diocèse de Bruges, en date du 27 mai 1834, elle fut élevée à la dignité d'église cathédrale ; l'ancien titre de Saint-Eloi fut supprimé et canoniquement remplacé par celui de Saint-Donatien, dont les reliques y furent solennellement transférées lors de l'inauguration de Mgr Boussen comme évêque de Bruges, le 23 juillet 1834 (2).

***

Les droits paroissiaux du chapitre de Saint-Donatien ont subi dans la suite des temps bien des changements (3) et

(1) Les chroniqueurs expliquent d'ailleurs ce double titre par l'histoire même de l'église, qui aurait été primitivement fondée par S. Eloi en l'honneur du S. Sauveur, et dédiée en outre, après la mort du saint fondateur, à S. Eloi lui-même.

(2) Voir Edm. De Vos, *Sint Donatianus, patroon der kathedrale, van de stad en 't bisdom van Brugge*. Brugge, 1901, bl. 59 vv.

(3) Le nombre des paroissiens était primitivement très restreint : « parochiani ejusdem sancti Donatiani *qui infra castri ambitum perpauci continentur* » dit la bulle de Pascal II du 29 mars 1104. Plus tard il s'amplifia notablement, parce que une foule de personnes se rattachant à la collégiale ou à la cour des comtes de Flandre, quelle que fût la paroisse qu'ils habitaient, furent censés être de la paroisse de Saint-Donatien et relevaient de la juridiction du chanoine qui était *Pastor laicorum*. Voir A. C. De Schrevel, *Histoire du Séminaire de Bruges*, t. I, 1e part., p. 6.

notamment le droit de sépulture a donné lieu à des différends avec les autres curés de la ville ([1]). Nous ne voulons pour le moment signaler qu'un seul point, parce qu'il se rattache aux trois chartes de Radbod que nous avons étudiées.

Dans les trois actes, l'évêque exige que les paroissiens de Sainte-Marie ou de Saint-Sauveur qui veulent se faire enterrer dans le cimetière de Saint-Donatien, paient à l'évêque ou à son vicaire la somme de sept *solidi*, afin de reconnaître ainsi ses droits sur la paroisse lésée.

Cette prescription ne subsista pas longtemps. Le 29 mars 1104, le pape Pascal II octroyait aux prévôt et chanoines de Saint-Donatien une bulle confirmant leurs privilèges ([2]). L'acte pontifical blâme et supprime la redevance exigée par l'évêque : « Sepulturam ejusdem loci omnino liberam esse decrevimus ut eorum qui illic sepeliri deliberaverint devotioni et extreme voluntati, nisi forte excommunicati sint, nullus obsistat, *prava illa septem solidorum qui episcopo debebantur exactione seposita* ».

La stipulation des sept *solidi*, qui déplaisait certainement au chapitre, comme à ceux qui désiraient profiter de la liberté de sépulture accordée à Saint-Donatien, et la désapprobation si énergique du souverain Pontife, n'ont peut-être pas été sans influence sur la réputation d'évêque simoniaque ([3]), que quelques chroniqueurs ont faite à Radbod, qui mourut à Bruges en 1097, frappé d'une attaque d'apoplexie. « On raconte diversement la fin de Radbod,

---

([1]) Voir p. ex. L. Gilliodts-van Severen, *ouvr. cité*, t. II, p. 85 ss.

([2]) Copie aux Cartulaires de l'Évêché et du Séminaire.

([3]) Un autre fondement de cette mauvaise réputation se trouve dans le fait rapporté dans la bulle de Grégoire VII, du 5 mars 1075, d'après laquelle Radbod, au dire des délégués de l'évêque d'Utrecht, aurait « vendu » l'église Notre-Dame (le bénéfice ecclésiastique) à un de ses clercs.

dit M. Warichez dans un récent article [1]. La plupart des historiens ont chargé sa mémoire et dramatisé sa mort..... En réalité, il ne faut admettre ces détails que sous bénéfice d'inventaire. Comme beaucoup d'évêques du XIe siècle, Radbod aura été accusé de procédés simoniaques. Et l'impitoyable chroniqueur, comme l'irréductible opinion publique, auront trouvé dans sa mort accidentelle et foudroyante l'irrécusable preuve de sa culpabilité. » Les deux faits que nous relevons dans les bulles de Grégoire VII et de Pascal II devaient être suffisants pour servir de base à une accusation qu'on rencontre assez fréquemment à cette époque.

C. Callewaert.

(1) *Biographie Nationale,* t. 18, v° *Radbod II.*

L'EXPOSITION DES PRIMITIFS A BRUGES

EN 1902.

Suite (3e livr. 1906, p. 279-303).

Je ne m'étais pas trompé lorsque j'avais écrit que le parti que prendraient les Hospices de Bruges au sujet du prêt de leurs tableaux, aurait une influence capitale sur les réponses des autres administrations de musées et d'églises.

Il était certain que les musées et les églises attendaient cette décision ; et la plupart de leurs administrateurs eussent, je pense, été très heureux à ce moment, de trouver une raison plausible pour motiver un refus et d'avoir un exemple sérieux à invoquer pour refuser les œuvres demandées. Et personne n'aurait pu leur jeter la pierre, car l'absence des Memling de l'Hôpital à notre Exposition eût été pour notre entreprise une si incontestable, si irréparable et si formidable *capitis diminutio*, qu'elle eût, de ce seul fait, perdu tous ses droits à réclamer de n'importe qui des envois importants.

J'avais encore eu raison en disant que l'adhésion des Hospices de Bruges serait un précédent tellement puissant et un argument si irrésistible qu'il entraînerait les hésitants et désarmerait les opposants.

La preuve de cette double affirmation fut faite très rapidement. Commençons par Bruges, où elle apparaît d'abord et avec une force particulière. Car la décision de la Commission des Hospices y fit un effet d'autant plus

considérable et y eut un écho d'autant plus retentissant que personne ne croyait à une pareille solution.

Et voilà que brusquement le bruit se répand que tous les tableaux de l'Hôpital iront à l'Exposition! Ce fut à Bruges, dans certains milieux, un coup de foudre.

Ah ! l'Exposition devenait donc sérieuse ? Et s'il en était ainsi, les églises justifieraient avec peine une opposition. Puis, les tableaux des Hospices étaient infiniment plus précieux et plus délicats que ceux conservés dans les églises ; il en résultait que là où il n'y avait pas de dangers pour les premiers, il ne pouvait y en avoir pour les seconds.

L'exemple parlait évidemment fort et haut. Il imposait leur conduite aux autres.

Aussi les églises de Notre Dame, de St-Sauveur et de St-Jacques à Bruges consentirent-elles sans difficultés à nous remettre tous les tableaux que nous demandions. Et cela de la manière la plus large, sans réclamer aucune indemnité.

Je suis heureux de pouvoir remercier ici publiquement MM. les Doyens, Curés et Membres des Conseils de fabrique de ces églises des dispositions bienveillantes et généreuses dont ils firent alors preuve à notre égard.

La noble confrérie du St-Sang ne voulut pas faire moins bien, et là aussi, l'accueil le plus favorable et le plus désintéressé fut réservé à notre requête.

Enfin, sans avoir pu obtenir une réponse officielle du Collège échevinal de Bruges, je savais qu'on ne me refuserait pas maintenant les tableaux du musée Communal.

Les tableaux de l'Hôpital — (six Memling) — les tableaux de St-Sauveur — (un superbe Th. Bouts, deux tableaux très anciens fort précieux, un Van der Meire et six autres œuvres gothiques) ; ceux de Notre Dame (la Mater dolorosa attribuée jusqu'alors à Mostaert, un G. David qui avait

toujours été donné à d'autres maîtres); ceux de St-Jacques (le Cornelis, tableau unique du maître, la précieuse légende de Ste-Lucie d'un inconnu, un superbe Pourbus); ceux du St-Sang, (la Piéta attribuée jusqu'à ce moment à G. David, deux tableaux de maîtres inconnus, deux superbes volets de Pourbus); ceux du musée communal (deux Van Eyck, un Memling, trois Gérard David, des Privost, des Pourbus, des Claessins, c'est-à-dire encore 18 tableaux); mais cela faisait un ensemble formidable de prêts consentis par des administrations publiques!

Le moment était donc bien venu de jouer, à Bruxelles et à Anvers, les grosses parties que je préparais depuis si longtemps. Certes, je n'étais pas sûr de les gagner, toutefois j'avais pour moi tous les atouts possibles et mes chances ne pouvaient être plus grandes.

Je priai donc M. Beernaert de bien vouloir convoquer notre comité des tableaux.

Avec sa bienveillance habituelle, le ministre d'État-Mécène nous réunit aussitôt chez lui.

J'annonçai, dès le début de notre séance, la grande nouvelle : les Hospices consentaient à nous prêter leurs Memling! Tout le monde s'exclama. Les uns, avec M. Beernaert, proclamaient que c'était un immense succès, tandis que d'autres, avec M. Verlant, un peu sceptique, me soupçonnaient d'être le jouet de mes illusions. N'était-ce pas une promesse en l'air qu'on m'avait faite? Je rassurai mes collègues, et ce fut d'une voix unanime qu'ils déclarèrent alors que cette décision faisait le plus grand honneur aux membres de la Commission des Hospices, qu'il y avait une vraie grandeur à revenir sur des décisions prises, à reconnaître une erreur commise et à mettre ainsi fin à un regrettable conflit.

La pensée de pouvoir grouper nos autres Memling autour de ceux de l'Hôpital, avait illuminé tous les

visages. Car avec les susdits Memling, le succès de l'Exposition paraissait certain à tous mes collègues. Une telle perspective avait mis tout le monde d'une humeur on ne peut plus charmante, qui se traduisait par de chaleureuses félicitations et un ardent enthousiasme.

S'il est vrai qu'il faut battre le fer quand il est chaud, c'est dans des moments pareils à celui-ci qu'il faut emporter les situations. Mais j'avais si peur d'échouer que je voulus faire rougir le fer encore davantage. « Ce n'est pas tout, dis-je à mes collègues, vous ne m'avez pas laissé le temps d'achever. Toutes les églises de Bruges et le musée communal suivent l'exemple des Hospices... Leurs tableaux les plus précieux sont à notre disposition. En voici une liste qu'il ne tient qu'à vous d'allonger ; mais vous verrez qu'elle est déjà d'une belle importance ! »

Je n'en pus dire plus long : tout le monde parlait à la fois et la joie débordait ; c'était une réaction, assez naturelle à toutes les séances où, comme le faisait remarquer M. Beernaert, on émettait d'excellentes idées, mais où on n'apportait pas la moindre œuvre d'art. Aujourd'hui les tableaux pleuvaient, et quels tableaux ! La manne ne fit certainement pas aux Israélites un plaisir aussi grand que celui que ressentit notre comité en voyant descendre du ciel, pour tomber sur la table de M. Beernaert, tous les Memling de l'Hôpital, celui du Musée et tous les tableaux que j'ai énumérés !

Il me sembla donc que l'instant solennel de placer mon petit discours était venu ; je continuai en ces termes : « Nous sommes certains maintenant d'avoir au moins une douzaine de Memling, ce qui ne s'est jamais vu réuni, et cela suffirait déjà à faire notre Exposition très belle, mais il ne dépendrait que de nous ou de vous, MM., que ce nombre fût doublé et que l'Exposition devînt un événement unique dans l'histoire de l'Art... Le musée de Bruxelles

n'a-t-il pas trois Memling et celui d'Anvers deux? Nous passerions donc de 12 à 17 Memling et certainement que l'exemple des musées de Bruxelles et d'Anvers déterminerait le musée de La Haye et d'autres après lui. Pour Gérard David le même raisonnement peut-être fait... Et il s'impose encore davantage pour les Van Eyck. Ce serait même une occasion unique de comparer le faire de l'Adam et de l'Eve du musée de Bruxelles avec celui du grand tableau du musée de Bruges. J'ai, du reste, l'intention de demander un Van Eyck au musée de l'Ermitage à Pétersbourg, un autre au musée d'Herrmannstadt, etc.; et partout je voudrais pouvoir invoquer l'exemple du musée de Bruxelles ;... Si le musée de Bruxelles nous donnait ses Van Eyck, le musée d'Anvers, ne pourrait pas faire autrement que d'ajouter à ses Memling une œuvre de Roger van der Weyden... Vous voyez, MM., quelles conséquences immenses votre adhésion aurait dans l'Europe entière... »

J'observais, tout en parlant, les physionnomies des membres de la Commission du musée de Bruxelles, représentée par MM. Beernaert, Wauters et Cardon, et celle de M. Koch, conservateur du musée d'Anvers.

M. Beernaert n'avait rien dit jusqu'au moment où je parlai des Van Eyck, mais alors il n'interrompit : « Oh ! Adam et Eve ! mais vous nous demandez ce que nous avons de plus précieux ! » Ce n'était pas là un vrai refus, et c'est tout ce que je pouvais espérer pour le moment. Je savais d'ailleurs par expérience que la haute bienveillance de M. Beernaert finit toujours par prendre le dessus sur toutes les autres considérations.

Les dispositions de M. Wauters m'inquiétaient beaucoup plus. A une de nos premières réunions, il avait déclaré formellement qu'il s'opposerait à toute espèce de prêt de la part du musée de Bruxelles. Et voici comment cet

incident s'était produit. Un de mes collègues, auquel j'avais eu la présomption de dire que j'obtiendrais par mes démarches la participation du musée de Bruxelles, voulut probablement m'éviter cette peine et prit sur lui, quelques heures plus tard, de demander *ex abrupto* à notre comité de déterminer quels seraient les tableaux du musée de Bruxelles qui *devaient* venir à Bruges ;... il ajouta qu'il en avait préparé la liste dans une visite qu'il venait de faire au musée et qu'il demandait donc, tels et tels tableaux, d'ailleurs *mal catalogués*, au nom et pour la ville de Bruges. » — M. Wauters, un éloquent méridional, né à Bruxelles, a sursauté. Je crus que comme un lion qui secoue sa crinière avant de s'élancer, il allait bondir. Il est, en effet, l'auteur, du catalogue du musée de Bruxelles, mais ce point est secondaire, dit-il. « La question est plus grave... que fait-on de la Commission du musée de Bruxelles ?... A-t-on oublié, d'autre part, que la ville de Bruges a refusé d'envoyer ses tableaux à Bruxelles en prétextant la distance, et qu'elle a ainsi fait échouer l'Exposition des Primitifs qui devait avoir lieu dans la capitale ?... Or, il y a aussi loin de Bruxelles à Bruges que de Bruges à Bruxelles !... » La discussion s'échauffe ; M. Cardon vient à la rescousse de son collègue ; elle se termine par cette énergique déclaration de M. Wauters : « Je m'opposerai toujours et de toutes mes forces au prêt de tout tableau du musée de Bruxelles. Jamais vous ne les aurez à Bruges ! »

Depuis lors, il est vrai, je n'avais rien négligé pour tâcher d'enlever jusqu'au souvenir de ce déplorable incident ; mais, bien que M. Wauters se fût toujours montré fort aimable, je ne savais si j'avais réussi. M. Cardon qu'il avait été plus facile de ramener, en doutait comme moi et avait bien voulu joindre ses efforts aux miens pour calmer une irritation assez naturelle.

Ceci explique l'émotion que je ressentais en revenant sur cette question. M. Wauters n'avait pas bougé pendant que je parlais ; et à ma grande joie, non seulement il ne fit aucune objection à l'envoi des Van Eyck, des Memling, etc., mais il proposa d'y joindre d'autres tableaux fort importants !... M. Hulin intervint aussi pour allonger la liste. Et M. Cardon également. Bref, de 10 tableaux demandés, nous arrivâmes à 13 !

Cependant la décision ne dépendait pas de MM. Beernaert, Wauters et Cardon seuls, mais de toute la Commission du musée qui comprend dix ou douze membres et il fallait en outre l'autorisation ministérielle.

D'accord avec nos collègues, j'adressai donc une requête à la Commission du musée de Bruxelles et au Ministre des Beaux-Arts.

La décision de la Commission du musée nous fut heureusement favorable, mais grâce à l'intervention énergique de MM. Beernaert, Cardon et Wauters.

Le 4 juin je recevais, en effet, de M. Beernaert le billet suivant :

« Non sans opposition, on vous a tout accordé, même Adam et Eve. »

Avec l'appui de M. Verlant, l'autorisation ministérielle ne se fit pas attendre et rendit définitive cette grande victoire.

A Anvers, M. Koch, ce conservateur toujours aimable, que la mort a prématurement enlevé à ses nombreux amis, me donna tout son appui ; toutefois, ce qui eût l'influence la plus considérable auprès de la Commission du musée, fut l'intervention de M. Beernaert. Oui, lui encore !

Il avait, d'ailleurs, pour demander qu'on envoyât à Bruges le grand Memling de Najera, les meilleures raisons, puisqu'il avait généreusement mis 25,000 francs

à la disposition de la ville d'Anvers pour permettre, par cette importante contribution, l'achat de cette œuvre capitale. De mon coté, j'avais écrit à tous les membres de la Commission des Beaux-Arts, puis à l'échevin des Beaux-Arts et enfin au Bourgmestre d'Anvers lui-même : car il fallait encore un vote du conseil communal approuvant l'avis de la Commission du musée. Après quelques semaines de fiévreuse attente, à quarante huit heures d'intervalle, je reçus les deux télégrammes suivants signés de M. Koch :

« Commission musée a émis avis favorable envoi portrait au médaillon et grand triptyque Memling, Vierge van Eyck et diptyque abbé Dunes. »

Puis :

« Ville Anvers a autorisé envoi à Bruges quatre tableaux démandés. »

Voilà les effets prodigieux que produisit la décision prise par les Hospices de Bruges. Voilà les brillants résultats que nous dûmes au changement d'attitude que cette Commission avait prise. Je serais injuste en n'insistant pas sur ce point.

Et ce n'est pas tout.

Bien d'autres succès reviennent encore de cette façon à ces Messieurs des Hospices de Bruges. J'arguai, en effet, de leur exemple et de ceux (résultant du leur) des musées d'Anvers et de Bruxelles auprès des musées de Rouen, de Glasgow, d'Hermannstadt, d'Aix-la-Chapelle, de Strasbourg, etc. etc. qui tous nous envoyèrent des tableaux de premier ordre. Les conséquences si heureuses de cette conversion se firent donc sentir dans toute l'Europe !

Plusieurs de ces derniers envois étaient inespérés ; le musée de Strasbourg nous confiait un polyptique de Memling presqu'inconnu, celui d'Hermannstadt, un merveilleux portrait de Van Eyck, le musée de Glasgow une

œuvre capitale, restituée du maître de Moulins depuis l'Exposition de Bruges. J'ai déjà parlé de la beauté du tableau de Gérard David du musée de Rouen. Une œuvre du même maître nous vint d'Aix-la-Chapelle, etc., etc...

L'exposition de peinture prenait donc brusquement une importance et un développement que les plus optimistes n'auraient jamais osé espérer; c'eût été parfait et personne n'en eût été plus heureux que moi si nos locaux n'étaient pas devenus par là-même tout-à-fait insuffisants.

Les salles très peu décoratives et d'un accès difficile de l'école des Beaux-Arts, — bâtiment qui se trouve en dehors de la circulation — avaient paru à M. Tulpinck et à d'autres le seul local possible pour y installer l'Exposition. Et comme réclame de l'Exposition, on avait même fait figurer la façade de ce bâtiment sur une affiche si gigantesque qu'on refusa de l'apposer dans les gares et presque partout ailleurs.

Quant à moi, j'avais toujours désiré pour notre Exposition le palais du Gouvernement provincial, situé sur la Grand'place, mais sans oser parler ouvertement de ce projet audacieux. Ne fallait-il pas, pour le rendre réalisable, en déloger d'abord la Députation permanente et en faire sortir ensuite tout le Conseil provincial, qui devait précisément y siéger pendant la durée de l'Exposition projetée ? Même à M. d'Ursel, j'avais toujours craint de dévoiler des visées aussi révolutionnaires.

Mais maintenant, avec tous ces Van Eyck, ces Memling, ces G. David, etc., la chose s'imposait. Il fallait loger ces princes comme ils le méritaient.

Puis, n'était-ce pas dans un palais placé au pied de ce beffroi qui avait sonné toutes les heures de sa gloire, sur cette Grand'place où s'étaient déroulés les plus grands événements de son histoire, sur ce forum encore illuminé

de la grandeur du passé, que Bruges devait donner l'hospitalité aux œuvres nombreuses et précieuses de ses plus illustres enfants ?

M. d'Ursel parut un peu étonné de mon audace. J'insistai sur l'insuffisance des bâtiments de l'école des Beaux-Arts. « C'est peut-être très vrai, me dit le comte d'Ursel, mais où réunir le Conseil provincial ? » — « A l'hôtel-de-ville » — « Mais c'est bien difficile » — « Je vous assure que non... » Et me voilà arrivant tout essouflé, quelques minutes après, dans le cabinet du comte Visart de Bocarmé : « Monsieur le Bourgmestre, lui dis-je, vous consentez, n'est-ce pas, à céder pendant un mois votre hôtel-de-ville au Gouverneur ?» — « Quoi... Que dites-vous ? » — « Je viens vous demander de bien vouloir mettre à la disposition du Gouverneur, pour tout le mois de juillet, la grande salle de l'hôtel de ville et deux ou trois autres salles moins grandes pour les réunions du Conseil provincial ? » — « L'hôtel du Gouvernement a-t-il donc brûlé de nouveau ? » Je calmai les appréhensions de M. Visart et je lui expliquai les motifs de cette requête. Il eût bien quelque peine à croire à l'énumération que je lui faisais de tous les Memling attendus et qui réclamaient leur logement sur la Grand'place, mais il se montra tout disposé à favoriser la combinaison dont je venais de m'entretenir avec M. d'Ursel.

Restait la Députation permanente ; restait le Conseil provincial. J'écrivis à chacun des membres de la Députation permanente. J'adressai une requête au Conseil provincial. M. le Gouverneur voulut bien la soutenir de sa grande et sympathique autorité. Et quelques semaines après, grâce à ce double appui, l'hôtel du Gouvernement provincial était mis à ma disposition.

Ceci se passait à la fin d'avril, c'est-à-dire six semaines à peine avant l'ouverture de l'Exposition. Il y avait de très grands travaux à faire dans les salles de ce palais

pour l'approprier à sa nouvelle destination. Tous les vitraux de couleur des vastes fenêtres de la grande salle devaient disparaître. Les murs devaient tous être repeints, des cloisons établies, etc. Tout cela à organiser, à surveiller et à payer : un grand trou dans notre bourse et beaucoup de temps pris !

Les salles du premier étage étaient destinées aux tableaux. Pour y arriver, on devait traverser un immense vestibule, suivi d'un grand hall et monter un escalier de pierre monumental mais d'un aspect très froid.

Il me sembla qu'il était absolument nécessaire de donner une décoration artistique et en rapport avec nos beaux Primitifs, à ces salles du rez-de-chaussée et à cet escalier. Le visiteur ne devait-il pas avoir une impression de beauté et être émerveillé dès ses premiers pas dans notre Exposition ?

Tout bien examiné, je calculai qu'avec sept ou huit grandes tapisseries, je pourrais m'en tirer pour les vestibules, et que dix tableaux étaient nécessaires pour l'escalier. Pour décorer celui-ci, je songeai de suite à la belle série de grisailles, œuvre du XVe siècle, représentant les anciens comtes de Flandre, qui se trouve au grand Séminaire. Mgr l'évêque de Bruges avait bien voulu accepter d'être un de nos présidents d'honneur, MM. les Président et Econome du Séminaire m'avaient déjà témoigné toute leur bienveillance en m'accordant le prêt de leurs superbes manuscrits, d'un tableau dans le genre de Th. Bouts et d'un Claeissins ; je pouvais donc espérer de ce côté. En effet, les belles grisailles vinrent prendre place dans l'escalier.

Mais les tapisseries, où les trouver ? Bien entendu, ce devaient être des tapisseries gothiques, c'est-à-dire, celles qui sont les plus rares. Et il m'en fallait sept ou huit, rien que pour le rez-de-chaussée... et encore quatre pour la

grande salle du 1er étage. A Gruuthuse aussi, deux tapisseries étaient indispensables. Celà faisait quatorze! Comment réunir cette précieuse et nombreuse série ?...

M. Cardon, toujours dévoué, put décider M. Nardus à m'en confier deux fort belles. MM. de Somzée, après bien des instances, m'en promirent cinq ; mais il m'en manquait encore sept !

J'allai voir Madame Lambert de Rotschild qui eut la gracieuseté d'en faire décrocher une d'un de ses salons. Encore six à trouver. Mais où ? C'est que ces tapisseries gothiques sont introuvables. Et trouver des choses introuvables c'est de la sorcellerie. Or, je n'avais aucune prétention de ce genre.

Il y avait bien le musée du Cinquantenaire; mais je savais de très bonne source que le Comité était très opposé à toute espèce de prêt. Des demandes lui parvenant sans cesse, il avait décidé de ne plus jamais laisser sortir aucun objet des galeries de ce musée, sous quelque prétexte que ce fût.

M. Van Overloop, le conservateur en chef du musée du Cinquantenaire, était absolument dans ces idées. C'était cependant un homme à vastes conceptions, aimant les arts et s'intéressant à tout ce qui se fait pour en développer le goût. Je me dis qu'avec des personnes ayant des idées aussi élevées, il y a toujours quelque espoir. Je m'adressai donc à lui. Je lui montrai le travail déjà fait, les résultats déjà obtenus... l'importance de l'entreprise, etc. Je parvins, en un mot, à le convaincre, et il voulut bien me promettre de transmettre ma requête à son Comité, non sans me cacher les difficultés que cela soulèverait. M. Cardon, heureusement pour moi, était l'un des membres de ce comité et il appuya énergiquement M. Van Overloop. M. Verlant, directeur des Beaux-Arts, intervint de son côté et, grâce à tous ces dévoués concours, j'obtins quatre

belles tapisseries gothiques, dont deux étaient destinées à l'hôtel Gruuthuse.

Le duc d'Arenberg devait, comme nous le verrons un peu plus loin, mettre le comble à toutes ces bonnes fortunes en complétant la série de mes tapisseries.

Puisque le nom de Gruuthuse vient de se trouver sous ma plume, j'en profiterai pour m'occuper, pendant quelques instants, de ce palais et des expositions qui devaient y être installées.

Aucun palais n'était plus indiqué que celui-ci pour y organiser une Exposition d'œuvres d'art du XVe siècle. Louis de Gruuthuse qui l'avait bâti en grande partie, n'avait pas seulement fixé à ces murs quelque chose de la gloire des services rendus à son pays et à ses princes, laissé dans ces salles un peu de la mélancolie de ses infortunes, mais il y avait aussi attaché le souvenir de son culte pour l'art. C'est là notamment qu'il avait réuni cette précieuse « librairie » qui pouvait rivaliser avec celle des ducs de Bourgogne.

Cette « librairie » nous allions la reconstituer, dans une salle du premier étage, avec les manuscrits les plus précieux de la bibliothèque de Bourgogne, obtenus par l'énergique intervention de M. de Trooz et par l'appui si bienveillant du R. P. van der Gheyn. Nous étions sûrs, grâce au concours dévoué de M. de Witte, que je suis heureux de pouvoir remercier ici publiquement, de réunir les monnaies, jetons et médailles les plus précieuses de la même époque.

La grande salle et le Hall du rez-de-chaussée étaient destinés à recevoir les meubles, orfèvreries et autres bibelots du XIVe et du XVe siècle, tandis qu'une autre petite salle, située en face de celles-ci, était réservée aux broderies, vêtements et tissus de la même époque.

Cette dernière petite salle devint le théâtre des exploits et du zèle de Madame Paul Errera.

Madame P. Errera, aime surtout les chiffons des XIIIe, XIVe, XVe, XVIe siècles et elle se sent même des attraits pour ceux que des mains impies dérobent aux tombeaux de quelque Pharaon de l'ancienne Egypte et arrachent sous la voûte d'une pyramide à quelque momie royale qui y reposait depuis cinq ou six mille ans !

La jeunesse de Madame P. Errera se plaît dans l'étude et la recherche de ces reliques poudreuses, dans ces velours déteints, dans ces soies vieillies. Son élégance s'entoure volontiers d'étoffes aux nuances passées, et un tel contraste est loin d'être déplaisant...

A ce goût très vif qui lui fait acheter aux prix les plus élevés d'antiques ornements et des tissus de soie, d'or ou de laine, Madame Errera joint une grande générosité. Cette générosité, dont, en 1906, Bruges devait bénéficier [1], je commençai par la maudire en 1902.

Car, malheureusement, peu de temps avant l'époque où je me présentai, alors en inconnu, dans son hôtel à Bruxelles, Madame Errera avait fait don au musée du Cinquantenaire de Bruxelles de toute sa collection !

Elle me l'apprit elle-même. J'arrivais donc trop tard ! Heureusement, il lui restait quelques doubles qu'elle voulut bien m'offrir. J'acceptai avec empressement et je mis une salle de Gruuthuse à sa disposition. Elle vint la voir et fut enchantée. Elle revint avec ses doubles et bientôt après avec... une grande partie de ses plus belles chapes qu'elle avait été reprendre au musée du Cinquantenaire !...

Puis, elle se mit elle-même à l'ouvrage, avec un goût dont tous les visiteurs de Gruuthuse ont témoigné, et

---

[1] Madame Errera a fait don, en 1906, de toute une série de précieuses étoffes au musée de Gruuthuse.

aussi avec une énergie et une intrépidité dont je n'ai pas perdu le charmant et reconnaissant souvenir.

Restaient le Hall et la grande salle du rez-de-chaussée, que nous avions réservés pour les objets mobiliers et les orfèvreries, c'est-à-dire pour la partie la plus importante et la plus décorative de notre Exposition de Gruuthuse.

M. le Bon de Vinck de Winnezeele, conservateur en chef du musée du Steen à Anvers et président de notre section du mobilier et de l'orfèvrerie, avait bien voulu me promettre d'en diriger lui-même l'installation et l'arrangement.

Le Bon de Vinck avait très nettement déterminé son intervention éventuelle en acceptant, au mois de novembre précédent, la présidence de la IIIe section.

Il avait consenti à diriger le placement des objets mobiliers que nous aurions obtenus, mais il avait refusé de se charger de nous trouver toutes les merveilles dont j'avais parlé dans notre réunion générale. Et cela pour de très bonnes raisons qu'il m'exposait en ces termes, dans une lettre datée du 2 décembre 1901 :

« Votre plan est réellement superbe, mais je le crois inexécutable. Pardonnez-moi ma franchise et un peu mon expérience. Que nous reste t-il de meubles du XVe siècle? Le mobilier de cette époque a quasi disparu. Pensez donc : à l'Exposition du Trocadéro à Paris, en 1878, il n'y avait que deux meubles de l'époque que nous cherchons ; à l'Exposition de Bruxelles, en 1880, encore deux pièces également ; à celle de 1888, quatre meubles seulement ! Voilà trois Expositions importantes qui ne produisent que huit pièces d'ameublement ! Pour les armures, c'est encore pis... L'argenterie a, peut-on dire, disparu... Que pourrons-nous avoir?... Je suis sûr, mon cher ami, que vous trouvez que je joue un singulier rôle, puisque je parais vouloir démolir vos projets. N'en croyez rien cependant. Je désire

beaucoup, au contraire, vous aider, mais je crois devoir vous exposer en toute sincérité la difficulté de la tâche que vous voulez vous imposer... »

J'avais répondu au B[on] de Vinck de Winnezeele que nous nous livrerions à des efforts plus énergiques que nos dévanciers, que nous étendrions plus loin nos investigations et que j'avais le meilleur espoir d'arriver ainsi à réunir un nombre de meubles et d'objets du XV[e] siècle suffisant pour former une belle exposition.

Nouvelle lettre, où le B[on] de Vinck me déclare que du moment où je puis lui garantir le lièvre, il se chargera volontiers d'accommoder le civet.

J'avais alors relevé dans divers catalogues toute une série d'objets à demander et dressé des listes de collectionneurs auxquels on devrait également s'adresser.

Surchargé de lettres se rapportant aux tableaux, obligé d'aller constamment à Bruxelles, sans parler de plusieurs voyages à Paris, à Lille, à Aix-la-Chapelle, etc., etc., j'avais crus pouvoir remettre à d'autres le soin de poursuivre cette affaire.

De temps en temps, je demandais, des nouvelles des négociations en cours et toujours je recevais les assurances les meilleures. J'étais donc parfaitement tranquille et je croyais le B[on] de Vinck au courant de cette situation favorable. Il fallut une lettre de lui pour me faire sortir de ma trop douce quiétude et me montrer combien je m'étais illusionné !

Cette lettre me fut adressée vers la fin de mai.

Le B[on] de Vinck m'y déclarait que depuis le 11 février, époque à laquelle il avait écrit pour demander si les circulaires et prospectus de sa section n'étaient pas encore imprimés, il n'avait reçu aucune nouvelle de Bruges, que ces circulaires ne lui avaient jamais été envoyées à lui président de la III[e] section, mais que d'autres personnes à

Anvers même en avaient reçu... Le B[on] de Vinck s'en montrait très froissé; puis il me demandait la liste des objets obtenus en dehors de lui, et il terminait sa lettre en disant : « J'aimerais à savoir ce qui en est de tout cela et de l'Exposition elle-même, pour ne pas continuer à rester le bec dans l'eau. »

Je n'en pouvais croire mes yeux ! Comment, le B[on] de Vinck n'avait été tenu au courant de rien ! Comment, il n'avait reçu aucune nouvelle depuis le 11 février ! Comment, on ne lui avait même pas envoyé les bulletins d'adhésion et les circulaires imprimées !

Que faire ? Des excuses, des excuses bien humbles, car après tout, le coupable c'était moi. Je résolus donc de lui écrire dans ce sens, mais en réparant en même temps les négligences dont il se plaignait si légitimement et en lui envoyant les renseignements qu'il réclamait à bon droit.

Je pensai même que rien ne serait plus propre à calmer son mécontentement et à faire accepter mes excuses que l'énumération de la belle série d'objets précieux dont le prêt nous était acquis.

J'allai donc à Bruges demander la liste exacte des meubles et objets du XV[e] siècle déjà obtenus. Nouvelle et plus cruelle déception ! Rien, presque rien, ou plutôt quelques objets parmi lesquels la plupart sont très postérieurs au XV[e] siècle et ne pourront même pas — ainsi que l'avenir devait le démontrer — être exposés !

On n'avait pas demandé et obtenu ce qu'il fallait; on avait demandé et obtenu, hélas, des choses de qualité médiocre et d'une époque peu ancienne.

Ah ! que j'en voulus à ce moment à ces obstinés et méchants tableaux, qui ne m'avaient pas laissé un moment de répit, qui m'avaient causé tant de soucis et qui m'avaient ainsi empêché de m'occuper moi-même de la III[e] section.

Mais toutes ces pensées étaient des « regrets tardifs et superflus » : il fallait répondre au Baron de Vinck, calmer son mécontentement et éviter surtout que l'aveu de notre négligence ne fût suivi de sa démission !

Cette crainte était si forte que je lui écrivis sans rien avouer du tout, me bornant à des excuses pour les manques de forme dont il se plaignait et lui demandant pour le reste de venir lui-même se rendre compte. Je l'invitais en même temps chez moi, mais pour la semaine suivante seulement, sous le prétexte de divers empêchements.

J'avais donc huit jours devant moi.

Dès le lendemain je partis pour Bruxelles. J'allai voir le Duc de Croy, un ancien camarade d'université, bon, obligeant, serviable, qui voulut bien me prêter son plus précieux manuscrit (¹) et qui me rendit surtout l'inappréciable service de parler de moi dans les termes les meilleurs à son beau-frère le Duc d'Arenberg.

Or, le Duc d'Arenberg a une des plus belles collections d'orfèvreries et de manuscrits qui se puisse imaginer.

Cette collection était par surcroît presqu'inconnue et toujours fermée. Elle me fut ouverte. J'y puisai à pleines mains ; j'en emportai plus de vingt pièces d'orfèvreries de la plus haute valeur et une dizaine de manuscrits qui pouvaient rivaliser avec ceux venus de la Bibliothêque de Bourgogne.

Ce n'est pas tout ; au cours de ma visite, j'aperçus deux magnifiques tapisseries gothiques et un merveilleux antependium de la même époque, tissé d'or et de soie.

(¹) Ce manuscrit qui contenait les portraits de divers Croy, chevaliers de la Toison d'or, était au château de Dulmen, en Westphalie. Le Duc de Croy, n'osant le confier à la poste, me l'envoya par un porteur spécial. Ce trait peint le grand seigneur qu'une mort prématurée a enlevé tout récemment à ses nombreux amis.

Je les demandai. Le Duc, en grand seigneur dont la générosité n'a pas de limites, voulut bien me les accorder aussi.

Le lendemain, je partais pour Namur avec Monseigneur Simon, aumônier de la Cour, que j'étais parvenu à décider à m'accompagner et dont l'assistance m'était indispensable. Car Monseigneur Simon connaissait depuis fort longtemps et très intimement l'Evêque de Namur. Et l'intervention de Monseigneur Heylen était absolument nécessaire pour obtenir le trésor, unique en Belgique, si pas unique au monde, que possèdent les Sœurs de Notre-Dame à Namur. Ce trésor est presqu'entièrement l'œuvre du Frère Hugo, le Memling de l'orfèvrerie, et il remplit toute une immense vitrine. Les bonnes Sœurs n'ont qu'un défaut : elles ne sont pas prêteuses, mais pas du tout. Je le savais par M. Béquet, qui m'avait donné beaucoup de preuves de son extrême obligeance, et qui venait de m'écrire en parlant des Sœurs de N. D. : « je crois que toutes les démarches que vous ferez seront inutiles ».

Me voilà donc à Namur avec Monseigneur Simon. Un Prélat est toujours bien reçu dans un couvent et, dans le cas actuel, le titre d'aumônier de la Cour ajoutait encore au prestige du manteau violet. Aussi les Sœurs ne ménagèrent-elles à Monseigneur Simon ni les marques les plus flatteuses de leur respect, ni les témoignages de la vive satisfaction qu'elles éprouvaient de l'honneur de sa visite. Le prélat était onctueux on ne peut mieux et habile diplomate ; les Sœurs doucereuses on ne peut plus et encore plus fines. Ce fut un long duel ; une lutte qui ne se termina que par l'intervention de l'Evêque.

Une douzaine de pièces d'orfèvrerie furent mon butin.

Puis, Monseigneur Simon, qui était lui-même un grand collectionneur, voulut bien mettre le comble à sa bonté

en me permettant de choisir chez lui aussi les objets qui me convenaient.

Enfin, à Bruxelles encore, j'allai voir M. Cardon Il habite dans la vieille ville; sa demeure y est bien dans son cadre, car elle constitue un merveilleux musée, qui évoque de la façon la plus prestigieuse notre glorieux passé artistique. M. Cardon dont j'ai déjà plusieurs fois cité le nom, est à la fois amateur, connaisseur et collectionneur : qualités qui se trouvent bien rarement réunies. Et prêteur par dessus le marché. Les bibelots précieux, les tableaux de maîtres, M. Cardon a la gloire de les trouver, l'honneur de les aimer et le plaisir de les prêter et souvent de les donner, comme nous le savons à Bruges ([1]). En effet, alors que le collectionneur est en général méfiant, égoïste et jaloux, M. Cardon est cordial, désintéressé, généreux et prêteur.

J'allais en avoir la preuve immédiate. Tout ce qu'il avait de plus précieux me fut accordé : bibelots comme tableaux. Ah ! quelle reconnaissance est la mienne envers ce dévoué et toujours aimable collaborateur !

Quelques personnes à Bruxelles, notamment le Comte Ed. d'Assche et le Comte de Limbourg-Stirum, me confièrent encore divers objets.

J'étais parti, comme les Anglais quand ils vont aux Indes, avec une malle vide et, comme eux, je revenais chez moi avec plusieurs malles pleines.

Et j'avais encore deux jours devant moi : je les employai à Bruges. Je demandai et obtins une entrevue avec le comité de la Société d'archéologie qui voulut bien, par exception, me laisser emporter toute une série d'objets et divers meubles.

Les membres de la Fabrique d'église de S[t] Sauveur eurent la bonté de m'ouvrir leur trésor et la Commission

---

([1]) M. Cardon a donné au musée de Bruges un superbe Leys.

des Hospices — je suis heureux de pouvoir le relater — se montra, pour ses collections de meubles, fort bien disposée. J'eûs même le bonne fortune de découvrir [1] à la Poterie, un superbe meuble du XVI[e] siècle, qui se trouvait dans un couloir inaccessible au public avec six ou sept bahuts du XVII[e] siècle.

En même temps les réponses à diverses lettres que j'avais écrites m'arrivaient, et, ici aussi, la série était à la blanche. MM. Soil à Tournai, H. Iweins d'Eeckhoutte et Liégeois à Ypres, m'annonçaient notamment de précieux envois.

Le Baron de Vinck pouvait arriver, j'avais une liste de nature à le surprendre très agréablement.

Il vint en effet, mais lui aussi, sans rien me dire, avait réuni toute une série de superbes objets!

Je voyais à ce moment le B[on] de Vinck pour la seconde fois; mais il est des sympathies qui s'établissent vite, des natures dont la générosité se devine sur l'heure et des amitiés qui se cimentent en peu de jours.

A ces qualités morales et aimables, le B[on] de Vinck joignait une très grande science et une chose qui est plus rare encore que la science, le goût.

Tout cela, je le savais par ouï dire, mais ce que j'allais voir dépassa encore mon attente.

Sous son habile direction les salles de Gruuthuse se transformèrent en quelques jours et elles devinrent un des grands attraits de l'Exposition.

Cependant une déconvenue m'attendait encore. Pendant que je montrais triomphalement au B[on] de Vinck les orfèvreries du Duc d'Arenberg, des Sœurs de N. D. etc.,

---

(1) Ce meuble doit être démonté, car il ne pouvait passer ni par les fenêtres, ni par l'escalier. Ce fut au cours d'une seconde visite que je fis à la Poterie avec le B[on] de Vinck que nous le découvrîmes.

et que lui de son côté me faisait admirer les merveilles de ses propres collections, il me dit tout à coup : « Mais où sont donc vos vitrines ? »

Je m'informe. On n'y a pas pensé, il n'y en a pas ! Et nous sommes à quinze jours de l'ouverture de l'Exposition !

Il n'y a pas à songer à en faire fabriquer, le délai est trop court : que faire ?

Me voilà réparti pour Bruxelles. Je cours chez M. Van Overloop. « Encore vous, ne put s'empêcher de s'écrier son conservateur, et peut-être pour me demander quelque chose ? » — « Mais parfaitement et même quelque chose que vous ne pouvez pas me refuser : le musée du Cinquantenaire n'a t-il pas quelques vitrines dont il peut disposer ? » Quel bonheur, oui ; mais il faut l'autorisation du Ministre. Vite chez M. Verlant. C'est obtenu. Et encore plus vite, retour à Bruges.

Le B[on] de Vinck peut déballer, ranger maintenant. Il est aidé dans cette besogne par le concierge de Gruuthuse — une figure typique que tous les Brugeois connaissent — dont le zèle est tel qu'il ne peut s'empêcher de donner les appréciations les plus hâtives et les plus téméraires sur les objets qu'il retire des caisses et passe au Baron. Ses qualificatifs appartiennent à un vocabulaire très imagé et amusant, mais trop peu académique pour passer à la postérité et ils sont soulignés par d'extraordinaires jeux de physionomie.

Mais si parfois je ris en écoutant, je suis surtout émerveillé en regardant comme tout se place, s'arrange, s'orne, se transforme. Et je me dis : Qu'aurais-je fait sans le Baron de Vinck ?

C'est par cette même phrase, que je veux terminer le récit de l'arrangement de l'Exposition de Gruuthuse, car elle renferme non seulement beaucoup d'admiration pour ce qu'il y fit, mais aussi beaucoup de reconnaissance.

Je n'ai qu'un regret — le même que j'éprouvai en 1902 — c'est de ne pouvoir rester en si bonne et aimable compagnie à Gruuthuse, de ne pouvoir parler de lui plus longuement, et de devoir en toute hâte retourner à d'autres et absorbantes occupations ou plutôt à la narration de tous les soucis, de tous les embarres et de tous les travaux qui s'accumulèrent en 1902, dix jours avant l'ouverture de l'Exposition, pour m'accabler sous la plus écrasante besogne et me faire craindre que rien ne fût prêt pour l'inauguration solennelle que le Roi devait faire le 15 Juin et qui par conséquent ne pouvait absolument pas être remise.

(*A continuer.*)

Bon H. Kervyn de Lettenhove.

ANCIENS CARTULAIRES

DE LA FLANDRE.

(Voir Annales, p. 174 ss. et 325 s.)

Nous donnons ci-dessous la liste des cartulaires de notre Flandre qui ne sont catalogués dans aucun des trois *Inventaires* publiés par les soins de la Commission royale d'Histoire et qui sont venus à notre connaissance.

La liste en est déjà respectablement longue. Nous adressons un cordial merci à nos aimables collaborateurs : c'est surtout à leur zèle éclairé et bienveillant que nous devons ce résultat, qui dépasse les prévisions les plus optimistes. Puisse ce premier succès stimuler l'ardeur de tous ceux qui s'intéressent au glorieux passé de notre Flandre ! La liste s'allongera encore notablement. Car nous avons acquis la conviction qu'il reste bien des cartulaires à inventorier.

BRUGES, *Saint-Donatien*, collégiale, 2 cartulaires.
Saint-Sauveur, collégiale.
Notre-Dame, collégiale, 4 cart.
Sainte-Anne, église paroissiale.
Saint-Jacques, église paroissiale et confrérie « Commun van den choor ».
Saint-Gilles, église paroissiale et confrérie « Commun van den choor », 3 cart.

Béguinage, de la Vigne, 2 cart.
Madeleine, léproserie, 4 cart.
Lépreux Agrestes, lez-Bruges, léproserie, 2 cart.
Saint-Julien, hospice, 3 cart.
Poterie, hospice du Saint-Esprit, dit de la, 2 cart.
Saint-Nicolas, hospice, 2 cart.
Nazareth, hospice Notre-Dame de.
Elisabeth Zorghe, hospice.
Spermalie, couvent de Cisterciennes, 2 cart.
Eeckhoutte, abbaye de chanoines de St-Augustin, 2 cart.
Table des pauvres de la paroisse de Saint-Gilles, 2 cart.
COURTRAI, *ville*, 6 cart.
Saint-Martin, collégiale.
Notre-Dame, collégiale.
DUNES, abbaye de Cisterciens.
EVERSAM, abbaye de chanoines de St-Augustin.
FURNES, *Sainte-Walburge*, collégiale.
HARLEBEKE, collégiale.
LOO, abbaye de chanoines de St-Augustin.
VOORMEZEELE, abbaye de chanoines de St-Augustin.
WEVELGHEM, *Mont d'or*, abbaye de Cisterciennes.
YPRES, *ville*, 2 cart.
Saint-Pierre, église paroissiale, confrérie « Zeven ghetyden ».
Notre-Dame, hôpital.
Table des pauvres de Saint-Jacques.
Confrérie de Saint-Nicolas.
ZONNEBEKE, abbaye de chanoines de St-Augustin, 2 cart.

Qu'il nous soit permis d'appeler en même temps l'attention sur les *obituaires* et les *chroniques locales*. Nous avons pris ou reçu notification concernant un certain nombre : nous en publierons prochainement une première liste.

C. CALLEWAERT.

COMPTES RENDUS

—

S. Muller Fz. *Le style de la Circoncision.* — *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, t. IV, 1906, p. 259-271.

H. Nelis. *Réponse de M. H. Nelis.* — RBAB., t. IV, 1906, p. 272-280.

Nos lecteurs se rappelleront peut-être pourquoi, en rendant compte [1] de l'intéressante étude de M. Muller, *De jaarstylen in het Sticht Utrecht voor het synodaal-besluit van 1310,* nous refusions de souscrire à sa thèse principale, d'après laquelle il faudrait, sauf preuve du contraire, supposer l'emploi du style païen du 1er janvier, au lieu du style de Noël, dans tous les documents diplomatiques du moyen âge, au moins jusqu'à l'époque pour laquelle (XII-XIIIe s.) l'introduction du style de Pâques ou de l'Annonciation est dûment prouvée.

Dans un judicieux compte rendu [2], M. H. Nelis présentait des objections analogues aux nôtres et trouvait que l'hypothèse nouvelle de M. Muller était bâtie sur du sable mouvant.

Cette loyale critique n'eut pas l'heur de plaire à M. l'archiviste d'Utrecht, qui vient de répondre à M. Nelis par un article de 13 pages, où la courtoisie n'apparaît pas toujours avec le même sourire. M. Muller avoue franchement qu'il « n'a pas autre chose à dire que ce qu'il a dit dans son précédent travail », Hélas ! on ne le voit que trop ! Mais il nous semble se faire illusion quand il estime « qu'il n'est obligé à rien dire de plus ». N'avait-il pas à prouver le droit — qu'on lui conteste — de déduire des *prémisses* posées par lui, la *conclusion* qu'il

---

(1) AnEm, t. LVI, 1906, p. 107-108.

(2) RBAB, t. IV, 1906, p. 122-124.

en tire? Ne devait-il pas démontrer que de l'usage de fixer au premier janvier, dans le langage courant, dans la vie ordinaire, dans les calendriers, même dans les comptes, le commencement de l'année *civile* ou *usuelle*, on peut inférer l'emploi du style *chronologique* de la Circoncision, c'est-à-dire *le changement du millésime* au 1er janvier *dans la date des documents diplomatiques* (1)? C'est là que gît le fond du débat. M. Muller ne l'a pas touché. Et toutes ses « nouvelles considérations plus étendues » sur « l'influence puissante et irrésistible de la glorieuse civilisation romaine » et « sur les efforts inouïs de l'Église catholique » pour la détruire, ne parviennent pas à voiler ce défaut capital de sa réplique.

La *Réponse de M. H. Nelis* au contraire — en dehors de quelques redites inévitables — apporte des éléments nouveaux pour montrer que la conclusion susdite n'est pas logique. Car ceux-là même qui commençaient leur année liturgique au premier dimanche de l'Avent, l'année chronologique, dans leurs chartes, à Noël ou à Pâques et l'année administrative, dans leurs registres, au 1er août (p. ex. à Liège), ceux-là mêmes — comme tout le monde d'ailleurs — appelaient le 1er janvier *nyejaersdach*, *an reneuf*, commençaient à cette date leur calendrier ou leur martyrologe, et célébraient ce jour comme le renouvellement de l'année civile et usuelle. Ce sont des ordres de faits tout à fait différents, qu'il ne faut pas confondre (2), comme le montre un texte judicieusement emprunté par M. Nelis au *Rationale* de Durand de Mende (1230-1296), texte qui mérite d'autant plus d'attirer l'attention des chronologistes — pour le dire en passant — qu'il ne mentionne pas le style pascal, mais bien celui de l'Annonciation (25 mars).

Quant aux preuves tirées de la date même des chartes, M. Muller n'en avait allégué qu'une seule : une charte du 1 juillet 1294, vidimée par l'official d'Utrecht le 28 décembre 1294 (*De jaarstylen* p. 333, note). M. Nelis fait observer que cette date se concilie parfaitement avec l'emploi du style pascal, qui était la coutume en usage à Utrecht, à la fin du XIIIe siècle. Il faut même raisonnablement supposer l'emploi

(1) C'est bien cela qu'on entend par style chronologique. A ce point de vue les deux textes de Gilles le Muisit cités plus haut p. 7, sont très remarquables : *tabelliones et scriptores in instrumentis et litteris... mutant datas .. mutantur datae litterarum. — Notarii et scriptores ponunt in suis scripturis : Datum anno....*

(2) Comme il ne faut pas conclure de l'usage liturgique de la pancarte chronologique pascale à l'emploi du style pascal. Voir plus haut, p. 230.



de ce style (ou de celui de l'Annonciation), puisque le vidimus émane de l'officialité d'un évêque qui, de l'aveu de M. Muller (ibid. p. 311, note), protégeait le style de Pâques (ou de l'Annonciation), et d'un official qui suivait probablement lui-même le style de l'Annonciation ([1]).

M. Muller ajoute cependant dans sa réplique (p. 267) une note qui nous intéresse spécialement: « J'ai trouvé un exemple de l'emploi du style de 1er janvier pour l'histoire très ancienne des Pays-Bas. L'évêque de Tournai, Étienne (1171-1203), date une charte comme suit: *Actum Tornaci, anno Incarnati Verbi 1196, eodem anno incipiente, kalendis januarii.* Cf. Callewaert, *Les origines du style pascal en Flandre*, p. 33. Beaucoup d'exemples pareils de chartes émanant de la chancellerie tournaisienne des XIe et XIIe siècles, rassemblés par Callewaert (l. c.) et datés du style de la Nativité, devront donc aussi être réduits au style du 1er janvier. »

Nous avons effectivement attiré l'attention de nos lecteurs sur cette date (*Annales*, t. LV. p. 140) et nous l'avons expliquée, avec hésitation toutefois, comme étant donnée d'après le style de la Circoncision. Mais les bienveillantes observations de M. Cuvelier (*Archives Belges*, t. VII, 1905, p. 225) et de M. Nelis, nous ont convaincu que « *anno incipiente* » n'a pas plus de valeur que *nyejaersdach*, *an reneuf*, et autres expressions analogues dont se servaient les scribes qui suivaient, au XIVe siècle le style de Pâques. Aussi n'avons-nous pas manqué de rectifier notre appréciation à la première occasion, dans la notice consacrée au précédent travail de M. Muller (*Annales*, t. LVI, p. 108).

De cette donnée, pour le moins très douteuse, le savant archiviste d'Utrecht tire, pour les autres chartes tournaisiennes que nous avons signalées dans nos *Origines du style pascal*, une conclusion qui est certainement erronée. Nous pouvons en fournir aujourd'hui la preuve. M. Wauters, *Table chronologique*, t. I, p. 574, signale, d'après Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 19, une charte de l'évêque de Tournai, Radbod II, datée comme suit: *Actum Tornaci, V kal. januarii, anno Dominice Incarnationis MXC, indictione XII, regnante rege Francorum Philippo anno XXX, domno autem Radbodo episcopante anno XXII.* Nous donnons cette date d'après l'original conservé aux archives de l'évêché de Bruges. En outre nous avons trouvé, dans deux anciens cartulaires de Saint-Donatien, conservés à l'évêché et au Séminaire de Bruges, la copie d'une autre

---

([1]) En effet, en supposant l'emploi de ce style dans les diverses chartes signalées par M. Muller (*De jaarstylen*, p. 333-334) on évite les continuelles incohérences que l'auteur fait ressortir.

charte inédite [1], octroyée par le même Radbod en faveur de Saint-Donatien, et datée exactement de la même manière. Il n'y a donc pas à craindre une erreur de copiste, comme il s'en rencontre beaucoup dans les dates des anciens documents.

Eh bien, ces deux chartes ne sont pas, comme Wauters et d'autres l'indiquent, du 28 décembre *1090*, mais bien du 28 décembre *1089*. Elles sont donc datées, non d'après le style de la Circoncision, mais bien d'après celui de Noël. En effet, d'après ce style, une charte du 28 décembre 1089 (n. s.) devait porter le millésime *1090;* l'indiction suivie d'ordinaire dans nos contrées changeant au 25 décembre ou au 1r janvier, pouvait être la XIIe (correspondant à 1089) et ne doit pas être la XIIIe (correspondant à 1090) comme le pense M. Wauters. Philippe I commençant à compter ses années à partir du 29 août 1060, sa trentième année courait du 29 août 1089 au 23 août 1090, et ne comprenait donc pas la date du 28 décembre 1090 ; enfin Radbod étant devenu évêque de Tournai en 1068 — avant le 28 décembre, sans doute —, sa 22e année comprenait le 28 décembre 1089, mais ne s'étendait pas jusqu'au même jour de l'année suivante.

Voilà donc, croyons-nous, une preuve diplomatique certaine, à opposer à celles que M. Muller n'a pas trouvées et à ajouter à celle que M. Joosting à relevée dernièrement dans son étude *De jaarstyl der bisschoppen van Utrecht*, p. 3 (voir *Annales*, 1906 p. 107.) Les preuves de cette nature sont d'autant plus précieuses qu'elles sont plus rares à trouver.

C. Callewaert.

L. Vanderkindere. *La première phase de l'évolution constitutionnelle des communes flamandes.* — AnEN. 1905, t. I, p. 321-367. Tiré à part, Nancy, Berger, 1905, in-8, 49 p.

L. Vanderkindere. *La Politique communale de Philippe d'Alsace et ses conséquences.* — ARBBull. 1905, p. 749-788.

---

[1] Vu son importance pour l'histoire de la collégiale de Saint Donatien, nous publions plus haut p. 397 cette charte de 1089 et une autre de 1086, octroyée par le même Radbod.



L. Vanderkindere. *La notion juridique de la Commune.* — ARBBull. 1906, p. 193-218.

Een drukbesproken vraagstuk in Belgen's geschiedkundige wereld, is wel, in onze dagen, dat van den oorsprong onzer middeneeuwsche gemeenten. Nieuw is het niet, als vraagstuk te minsten; echter de antwoorden-erop gaan op nieuwere begrippen gesteund, en werden door nieuwere werkwijzen aangebracht. Twee zulke nieuwere antwoorden zijn nl. de twee gissingen, vooruitgezet door de twee Hglrs. Heer Pirenne van Gent, en Heer Vanderkindere van Brussel. De eerste deed het in enkele studieën aangewezen alhier, bd. LV, tk. 200. De tweede onderander in de drie bovenstaande opstellen.

H. P. veronderstelt dat, binnen een gewissen tijd van algemeene ontbinding in handel en samenleving (nl. van de IX[e], X[e] eeuw voort), er alhier en aldaar, op een welgelegen en veeltijds ook welbeschut vlek, samenscholingen ontstaan zijn van anderszins uitgeschudde vrije lieden die nu doolden als kooplui. Hun zwerversbelangen deden hen betrachten naar plaatselijke « vrede » in hun vlek, dan naar waarborgen daartoe, en vaneigen naar bestaking ervan en verweermiddels. Juist ook genoten ze wellicht een persoonlijk lijfeigen koopmansrecht, dat ze droomen zouden plaatseigen te maken. Uit die betrachtingen en dien droom ontstond bij hen een zucht naar onafhankelijkheid in rechtswezen en bestuur, krijgsmacht, geldwezen, eigendom en staatkunde. En om tot de vervulling van dezen zucht te kunnen overgaan, stichtten ze samen een samenzwering daar waar 't nood gaf, m. a. w. een « commune », ofwel ook soms stichtten ze geene, daar waar het genoeg was luidop te spreken en dat de vorst hun wenschen gereedelijk involgde. Uit alle die pogingen bedeeg eindelijk: de middeneeuwsche gemeente, en nadien de laterhandsche stad.

H. Vdk. liever wil van geen algemeene volksontbinding uitgaan. Samenscholingen zijn er wel geschied, of zijn er niet geschied. 't Is eender. Maar in vlekken, waar eenigermate volk verbleef, zijn de menschen (koopmans of geene) uit zucht naar vrede, — daargelaten dus de zwervers- en koopmansbelangen (in hoofdzaak te minsten), daargelaten ook het bovenveronderstelde koopmansrecht — overgegaan tot 't samenzweren van de « commune ». Deze was nu niet zoozeer een middel om door te wegen in 't vastezetten van een uit de lucht gegrepen recht en in 't daarstellen van koopmansachtige inrichtingen en bestuursmannen; neen, ze was liever de inrichtinge

zelf, geschetst op 't heerschende landsrecht, en die door geschiedmatige ontwikkeling is geworden: de middeneeuwsche gemeente, later de stad. Hierover verder.

H. P. 's gemeente zou ontstaan zijn, dank aan de dwingende macht die de gemeenschappen onder den drang der huishoudkundige nooddruften altijd aanzet, en even toen aangezet heeft. Ook geeft hij zijn stelsel uit als toepasselijk aan alle de streken waar dezelfde stoffelijke omstandigheden voorkwamen: nl. waar de bovenbesproken ontbinding ontstond, met de koopmansdolingen en samenscholingen enz. Aan alle de streken dus gelegen tusschen de Seine en de Elbe. Aan een anderen kant steunt hij ook meest op het uitleggen van den rechter- en maatschappelijken aard der daders, en den redematigen aard hunner doenwijzen; veelmeer daarop dan op den geschiedkundigen aard en de tijdvervolgende indeeling der stadsontwikkelinge zelf. H. P. is hoog gaan staan om ver te zien, en om deze reden ook schijnt zijn stelsel meer uit de lucht gevat, meer beredend, meer wijsgerig van trant, dan wel ondervindelijk. Voor hem, — is 't geweten, — bestaat geen wetenschappelijke geschiedkunde zonder beredening (zelfs als 't past, eene a priori).

H. Vdk. bleef naderbij het stipt aanschouwelijke: naderbij de geschiedgronden, naderbij ook bestaakte streken en tijdstippen. Zijn gemeente stamde meer over bij toevallige ontwikkeling en uit het losse werk waartoe liever zielkundige nooddruften de eenlingen, en niet de gemeenschappen, toen aandreven en nog aandrijven: rapper soms of trager, in Vlaanderen was 't aleens onder den overwegenden invloed van een of anderen graaf. Om dezen laatsten invloed acht hij het genoegzaam te spreken alleen van Vlaamsche gemeenten. Van eigen is hij ook zoo erg niet bekommerd over den gemeenschappelijken aard der daadzaakplegers en de dracht hunner doeningen. De bekomene, niet de wordende, ontwikkeling ontleedt hij; en liever de ontwikkeling van stads recht dan van stads algemeen maatschappelijke toeneming. Hij stelt deze algemeen maatschappelijke toeneming voor, zooals we ze boven aangaven; en deelt de rechterlijke ontwikkeling ervan in, als volgt: in drie tijdstippen.

Het zoogezegd eerste tijdstip der grondwettelijke ontwikkeling in de Vlaamsche gemeenten (binnen de XII[e] eeuw nog) was dit van « l'adaptation du droit de la communauté rurale à une société de « marchands » (Vgl. 't eerste bovenstaande opstel, bl. 367; in 't afdruk bl. 49). De bewindschap ervan waren niet de « scabini », maar de « coremanni » of « coratores » (de keure belichaamde de « commune »)

of « selecti judices ». Hun werk? 't Was: « de pace tractent et de utilitate communitatis villæ et de forisfactorum emendatione ». Hun bestaan nam aan met de gemeente zelf. De « scabini » daarentegen waren 's graven gerecht, het oude « mallus » van de Franken. (Ze 'n doen, zegt H. P., ze waren « une création nouvelle ». Vgl. *Orig. des const. urb. au m. âge.* RH. 1895, t. LVII, p. 60). Aleventwel waren de schependommen sedert dat Frankentijdvak zeer vermenigvuldigd. Langen tijd echter waren de zoogemeende stadschepenen niets anders als « scabini terræ », schepenen van den lande, d. i. van het rechtsgebied waarbinnen de stad lag. Aldus te Brugge bij de dood van Karel den Goede. Van lieverlede, (doch dit is niet geweest in 't hier zoovermeend eerste tijdvak der stadsontwikkeling) zal de stad het schependom binnenslorpen, en zal de vorst dit laten gebeuren. Zelfs zal het belang der keurmannen krimpen in omgekeerde verhouding van 't meer-verstedelijken der schepenen. (In Vlaanderen ja! zegt H. P. maar elders niet. Vgl. *Orig.* ald. bl. 62). Doch altijd zal blijven wat eerst was: dat de keurmannen (het laterhandsche « consilium ») de oude gemeente verbeeldden, en zij alleen. (Neen, meent H. P., de « judices » verbeeldden alleen « le droit de paix ... commun à toutes les villes », de « scabini » « le droit communal » eigen aan de gemeenten. Vgl. ald. bl. 61).

Het tweede tijdstip besloeg de twintig laatste jaren der XIIe en daaromtrent de drie eerste vierden der XIIIe eeuw (Vgl. 't tweede bovenstaande opstel, bl. 785). « Dépouillant, zegt Steller (ald.), leur « caractère rural, les grands centres, enrichis par le commerce et « l'industrie, sont devenus des *villes à lois*, *steden van wette*, dotées « d'un échevinage, dont l'autorité complexe et exclusive rejette dans « l'ombre les anciens organes de la commune ou, pour le dire plus « exactement, abolit la commune elle-même ». Dit door de doorwegende tusschenkomst van Filips van Elzaten. Dezes staatkunde was tot heden bijna algemeen aangezien als uiterst voordeelig geweest aan de gemeenten. (Vgl. H. P. *Geschied. van Belg.* vert. door Delbecq, bd. I, bl. 191). Niet door Warnkönig of Wauters. Hier vat Hgl. Vdk. vastbeslist het stelsel aan dat het huis van Elzaten tegen den vrijheidszin der Vlaamsche gemeenten ingegaan is. In 't bezonder: « Il (Phil.) a « récupéré l'échevinage, abrogé la commune jurée et condensé toutes « les forces urbaines en un corps unique de magistrats » (bl. 758). Filips' doel was de steden te kortvlerken; zijn middel bestond in de schependommen te versterken, ze te doen alleen heerschen boven alle andere gemeentehoofden, en ze dan onder den vuist te vatten. Zijn doel

evenwel bleef onderweg steken. Want het middel lukte nu ook juist maar tot aan 't punt van de versterking der schependommen. Eenmaal dat deze de keurmannen overkeken hadden en alleen de gemeente vertegenwoordigden, streefden ze op hunne beurt naar onafhankelijkheid, en verwierven die. 't Schoonste was dat na tijd van jaren, de menschen Filips' doel vergeten waren; den (ongewilden) uitslag zijner betrachtingen alleen nog daarzagen; en Filips lieten overgaan tot de nalatenschap als een weldoener der gemeenten ... wat hij dus wel geweest is metterdaad, zooniet met den doele.

In 't derde tijdstip: van de XIVe eeuw voort, „ la notion juridique „ de la commune s'était troublée et tendait à disparaître „ (Vgl. 't derde bovenstaande opstel, bl. 207). „ Mais au-dessous de ces divergences, „ on aperçoit le cadre ancien des institutions corporatives, et d'un „ bout à l'autre de son évolution, la commune du moyen âge, si con- „ stamment battue en brèche par les princes et par l'Eglise, est restée „ fidèle à son type primitif „ (ald. bl. 217). De „ type primitif „ was geweest: „ l'association jurée des bourgeois formant une personne „ morale qui revendique le droit de garantir la paix de tous par ses „ propres juges et par sa propre milice (ald. bl. 209). Nu scheidde de „ „ commune „ uit, en de stad was ontstaan. „

Deze drie tijdstippen zijn voorgesteld geweest door H. Vdk. al gedurig steunende op de bestaande geschiedgronden, en al gissende met buitengewone kracht en eenheid van opvatting. 't Is ook 't inzien weerd dat, in 't behandelen van 't eerste tijdstip, — benevens andere verschillen die hem afbrengen van H. P. 's besluitselen, (en waar nochtans bij H. Vdk. meer aandacht aan den rechterlijken en huishoudelijken toestand der gemeentestichters diende toegewijd) — hij een werkwijze toepaste die zeer afwijkt van H. P. 's, en daarom toch niet slechter voorkomt. Immers. Daaromtrent alle zijne gegevens en besluitselen verneemt H. Vdk. uit de keuren van vreemde of van kleine Vlaamsche gemeenten; de gegevens over groote Vlaamsche gemeenten zijn minder talrijk en minder ontleedbaar. De schrijver getroost hem daarover, al zeggende dat *de kleinste gemeenten* het traagst ontwikkeld zijn, en dus *langst en best den eersten toestand aan ons weêrgeven*. Doet Hgl. P. niet het tegenovergestelde? Legt hij *het worden der kleine gemeenten niet uit naar de wordinge der grooten?* Welkeen van beide beginsels zal best zijn: dat van H. P. of dat van H. Vdk.? 't Gevaar voor dat van H. P. ligt hierin dat inderdaad van 't ontstaan der kleinen meer oorkonden overgebleven zijn dan van dat van de grooten; zoodanig dat 't beginsel zelf van H. P., zooals

zijn uitleg daareven aangaande de wording van de groote gemeenten, beide wat uit de lucht gegrepen schijnen. H. Vdk. heeft liever dat gevaar ontmeden.

Het tweede tijdstip is meest behandeld geweest al steunende, met reden, op een vijftal daadzaken die bekend staan; ook en inzonderheid al wijzende op een zesde, nl. de daadzaak der beruchte keure « Haec est lex » (noemen we haar HL) welke door Filips, binnen nagenoeg eenzelfden tijd (op 't einde der XII[e] eeuw), aan Ieperen, Gent, Atrecht, Brugge en Audenaerde is opgeleid geweest. Deze zesde daadzaak was uit haarzelven weinig overtuigend. Nochtans neemt eens aan dat het bewezen zij — wat H. Vdk. voórhouden wil —, dat HL van bedwingenden en terugwerkenden aard was; aanschouwt daarbij dat HL in alle de groote steden ingebracht werd door Filips van Elzaten, en binnen een beperkten tijd; wie en zal er dan niet als vast aannemen dat inderdaad Filips (daarom nog niet heel het huis van Elzaten) een beteugelende staatkunde voorhad? Enkel zou er dan nog moeten bij bewezen worden dat deze doorvoering van HL niet een toevallig tuchtbetreffend middel was, maar een vastgewild algemeen middel van bewindschap. Deze zesde reden alleen, zoo doorgewerkt, kon dus reeds voldoende zijn om alles te bewijzen wat H. Vdk. over Filips' inzichten beweert. En in dit geval waren de vijf eerste redens krachtiger redens van bevestiging dan nu. Welaan, zoo staat het me voor, Hgl. Vdk. en steunde niet genoeg op den aard van HL: hoe en waar en in welke omstandigheden HL ingebracht of gewijzigd werd. Hieruit ging anderszins beter aan den dag gekomen zijn hoe eenerzijds HL inderdaad uit eene richtinge van vaste staatkunde voortkwam, en anderzijds hoe HL weinig van aard was om aan de gemeenten veel voldoeninge te verschaffen.

Betreffende 't derde tijdstip, hadden we geern nog de volgende vraag opgelost gezien. Toestaande dat 't *woord* « communio » (niet « communitas », zegt H. Vdk., d. i. liever 't gepeupel, « het volk ») alleen maar sedert de XII[e] eeuw voorkomt, vragen we of daarom de *instelling* zelf niet ouder kan geweest zijn? En als nu de poorters instelling en woord maar tezamen mochten verkrijgen, waarom, in de oude keurverleeningen, staat het woord niet altijd uitgedrukt daar waar op de instelling duidelijk gedoeld wordt? Hebben ze integendeel de instelling vóór het woord bezeten, hoe heette alsdan vroeger deze instelling, en wat heeft het woord erbij van nieuws ingebracht? Het woord is uit 't Zuiden gekomen. Heeft het hier een nieuw begrip of een vreemde instelling ingeplant, en was alsdan onze « commune » wel van zielkundigen oorsprong?

Alle deze laatste opmerkingen zijn enkel kleine vraagskens die we eerbiedig aan Hgl. Vdk. voorstellen. Niet minder blijft daarom de hoogachting die we voor zijne leering gevoelen.

De lezer zal het met ons 's eens zijn dat beide stelsels, hierboven uiteengezet, verleidelijk voorkomen. Zeker en vast zal het nochtans eeuwig blijven dat de waarheid een is; en dat twee onberispelijke werkwijzen, uitgaande van twee welverkozen inzetpunten, en in 't werk gesteld door twee knappe beoefenaars, niet lange kunnen op twee tegenstrijdige eindpunten uitkomen. Daarom late Hgl. Vdk. ons toe, om te sluiten, den wensch uit te drukken dat Hij en Hgl. Pirenne bovengaande algemeen vraagstuk nog verder door- en uittwisten, zooals ze het beide door meesterlijke gissingen nu ingetwist hebben. Dank aan beider pogingen is het nader van de oplossing als het ooit geweest was (1).

L. De Wolf.

D. Ursmer Berlière O. S. B. *Suppliques de Clément VI* (1342-1352). Textes et analyses. (Analecta Vaticano-Belgica publiés par l'Institut historique Belge de Rome). Rome, Institut historique ; Bruges, Desclée De Brouwer et Cie, 1906. In-8, 954 p.

Idem. *Inventaire analytique des Diversa Cameralia des Archives Vaticanes (1389-1500) au point de vue des anciens diocèses de Cambrai, Liége, Thérouanne et Tournai.* Rome, Institut historique, Namur V. Delvaux, 1906, In-8, 328 p.

Il devient presque banal de rappeler, à l'occasion des publications du R. P. Ursmer Berlière, l'adage connu : *bis dat, qui cito dat.* A peine placé à la tête de l'Institut historique Belge, qu'il avait à organiser en même temps qu'à diriger, il a trouvé le temps de puiser aux Archives Vaticanes la matière d'une série d'ouvrages et d'articles qui ont réjoui le monde des historiens et dont les lecteurs de nos *Annales* ont pu apprécier la valeur. Et quand le maigre budget, dont l'Institut est

(1) Op den oogenblik dat deze bladzijde moet gedrukt worden, vernemen wij dat Hoogleeraar L. Van der Kindere op 10sten November overleden is.



doté par le gouvernement Belge, se trouve épuisé, il n'en continue pas moins de publier (c'est le cas pour le second ouvrage mentionné) grâce au généreux concours de l'abbaye de Maredsous.

— Les **suppliques** adressées au Saint-Siège forment une des mines les plus riches en renseignements historiques de toute nature. Quoique la plupart tendent à l'obtention de quelque bénéfice ecclésiastique, elles contiennent souvent des demandes de cumul, de légitimation, de dispense d'âge ou de résidence, etc. Dans leur ensemble, elles nous permettent de nous rendre compte, jusqu'à un certain point, de la situation générale du clergé. Elles ont sur les bulles de concession l'avantage de nous faire connaître le nom des parrains qui appuyaient la demande des solliciteurs.

Le fonds des suppliques conservées au Vatican, de Clément VI à Pie VII, ne comprend pas moins de 7011 volumes! Dom Berlière a extrait des 22 premiers volumes, contenant les suppliques adressées à Clément VI, toutes celles qui concernent nos quatre anciens évêchés belges : Cambrai, Liége, Thérouanne et Tournai. Elles sont au nombre de 2511.

Dans une substantielle introduction, l'éditeur donne toutes les indications nécessaires pour saisir le sens et la valeur des documents publiés : il y traite des formulaires et de la forme des suppliques, de la manière dont elles étaient présentées au Pape et enregistrées; et il trouve ainsi l'occasion d'expliquer la plupart des formules qui pourraient être embarrassantes pour les historiens non familiarisés avec ce genre de documents.

L'annotation, sobre encore, est plus abondante que dans les autres publications : c'est une amélioration dont les travailleurs sauront gré à l'éditeur. Ces courtes notes permettront d'identifier plus facilement les personnages et de les retrouver dans d'autres documents. Car, pour ce qui est des suppliques de Clément VI, l'heureuse disposition des tables fournit toutes les facilités imaginables. Étant donné le nom ou le prénom d'un personnage ou une quelconque des localités citées, où il a occupé quelque fonction, les 300 pages de tables — vrai travail de Bénédictin — permettent de retrouver immédiatement *tous* les renseignements contenus dans l'énorme volume du savant auteur.

— Les 253 volumes des **Diversa Cameralia** des Archives Vaticanes contiennent des documents très divers, qui en raison même de leur variété ont été exclus des autres collections de la Chambre apostolique, pour être réunis dans les « registres *diversorum* (negotiorum) cameralia ». « C'est un fouillis de documents de tous genres, où l'on trouve

les correspondances des camériers avec leurs agents, des mandats et des décisions en matière financière, des nominations d'employés, ordres de paiement, passe-ports et franchises, des lettres de recommandation, des actes concernant l'administration des douanes, des engagements militaires, des visites *ad limina*, des lettres de sacre et d'ordination, » etc.

L'auteur a compulsé les 53 premiers volumes, qui vont de 1389 à 1500. Il donne une brève analyse des 813 documents qui concernent nos quatre anciens diocèses belges.

Parmi les 57 documents publiés intégralement, quelques-uns se rapportent à notre diocèse. Par le n. XIV, Gérard Faydit est mis en possession d'une chapellenie non pas dans l'église de Saint-Donatien, comme l'auteur le dit par distraction, mais bien dans celle de Saint-Sauveur de Bruges.

Cette publication fait suite à l'*Inventaire analytique des Libri obligationum et solutionum* dont les *Annales* (t. LV, 1905, p. 76) ont fait ressortir l'importance pour l'histoire ecclésiastique de la Flandre. Les historiens trouveront dans ces deux nouvelles collections une mine qui n'est pas moins riche en renseignements de toute nature.

En même temps qu'elles justifient pleinement la création de l'Institut historique belge à Rome, dont la première idée fut imposée au public belge par M. le chan. Cauchie, l'incontestable utilité et la perfection de ces publications, qui seront suivies, au commencement de 1907, de l'édition des *Lettres de Jean XXII*, par M. A. Fayen, prouvent l'exubérante vitalité de notre jeune Institut, qui s'est acquis en peu de temps une place très honorable parmi les anciennes institutions similaires des autres nations. Si le passage de Dom Berlière à la direction de l'Institut historique n'aura été malheureusement que de courte durée, il aura été cependant merveilleusement fécond et aura témoigné d'une activité qu'on ne peut s'empêcher d'admirer et qui pourra servir d'exemple à ses successeurs.

C. CALLEWAERT.

Dr A. Habets. *Twee belangrijke jaren uit onze Vaderlandsche geschiedenis.* Regeering van den Raad van State en Don Juan van Oostenrijk 1576 en 1577. Proeve van historische critiek. Overdruk uit de Katholiek, Deel: CXXVIII, blz. 118-135, 221-243, 337-356, 411-432.



Dr A. Habets. *Eenige jaren uit onze Vaderlandsche geschiedenis*. Proeve van historische critiek. Leuven, J. Van Linthout 1905 (voortzetting van kan. Davids Vaderl. Historie, laatste aflevering van bl. 79 tot 275.

In die twee « proeven van historische critiek » — die samen een geheel uitmaken — heeft Dr Habets de belangrijke gebeurtenissen geschetst, voorgevallen in de Nederlanden sedert de dood van Requesens (5^n Maart 1576) tot op het einde van 1781, 't is te zeggen tot aan de verheffing van Oranje tot Hooge Overheid van Holland, verheffing die te samen met de afzweering van den Spaanschen Koning mag aanzien worden als de grondvest der Hollandsche Republiek. Wij kunnen hier onmogelijk in eene korte ontleding, zelfs niet de hoofdzakelijke daadzaken weêrgeven, die Dr Habets in zijne beide studiën, met een waar talent en in aangenamen schrijftrant verhaalt; 't zij ons genoeg te zeggen dat de schrijver ons de geschiedenis geeft van Don Juan's ongelukkige regeering, van de beroemde Bevrediging van Gent en hare gevolgen, de geschiedenis vooral van Oranje's immer klimmende macht, die zegeviert eindelijk in het Noorden, terwijl zij in het Zuiden eene tegenbeweging veroorzaakt.

Als wij die beide werkjes op hun eigen nemen, zooals ze hier in afdruksels voor ons liggen, zijn wij genegen ze overbodig te noemen, omdat ze zonder iets nieuws mêe te brengen de reeds zoo uitgebreide reeks studiën nopens de Nederlandsche Omwenteling nog komen vermeerderen. Maar wij hoeven ze op hun eigen niet te aanschouwen; die studiën immers, althans de tweede, hooren thuis in de algemeene « Vaderlandsche historie » van kan. David en als dusdanig mogen wij ze verdienstelijk heeten. De voortzetting, welke Dr Habets begint te ondernemen, zal zelfs bij het voorgaande uitmunten; want welk ook kan. David's vernuft en geschiedkundige bekwaamheid geweest zij, 't is bekend dat zijne « historie » niet aan alle vereischten der hedendaagsche wetenschap voldoet. Dr Habets is wat beter op de hoogte der huidige critiek: zijn werk, 't is waar, is maar van tweeder hand, eene synthesis van 't geen reeds gekend is, maar hij weet toch het kaf uit het koorn te weeren. Zijn critiek bestaat in de best gestaafde beoordeelingen en bevestigingen der geschiedschrijvers te aanveerden om andere te verwijzen, steunende niet alleen op de geloofbaarheid van huidige schrijvers, maar ook, alhoewel zelden, op geschiedkundige bronnen.

Twee bemerkingen! Zou de innere geschiedenis der Hervorming,

in de vaderlandsche historie geen plaats mogen vinden ? Wij treffen in vele boeken breedvoerige verhalen aan over de politieke onderhandelingen en moeilijkheden, over allerhande wapenfeiten en wreedheden, maar over den vooruitgang, de middels van uitbreiding, de schriften, de kerkelijke tegenkanting der Hervorming, daar weten wij weinig of niets van. Zouden wij ook niet mogen eischen dat de algemeene « Vaderlandsche historie » ons niet alleen de hoofdfeiten en den algemeenen samenhang der geschiedenis geve, maar ook nog eene *bibliographie* van gekende bronnen en ernstige monographiën *zoo volledig mogelijk* ? Dan zou ze niet alleen gretig gelezen worden, maar ook met vrucht geraadpleegd.

Madrid. R. DESCHEPPER.

Victor Vander Haeghen. *La corporation des peintres et des sculpteurs de Gand. Matricules, comptes et documents (XVIe et XVIIIe siècles).* Bruxelles. Librairie nationale d'art et d'histoire. G. Van Oest et Cie. 1906. 1 vol. in-8°, XIV et 379 pp.

Ce travail a pour base le livre des peintres (*Schildersboek*) de Gand, falsifié pendant la première partie du XIXe siècle. On sait que M. De Busschere avait entrepris, en 1857, la publication d'une série de renseignements empruntés aux archives gantoises. Le matricule des peintres et des sculpteurs fit l'objet d'une communication dans la Société Royale des Beaux Arts et de Littérature de Gand (t. IV, 1851-52) et fut imprimé à la suite du *Livre de la corporation des peintres et des sculpteurs gantois* dans le Bulletin de l'Académie Royale de Belgique et dans les *Recherches sur les peintres gantois du XIVe au XVe siècle* (Gand, 1859). Malheureusement l'auteur avait accepté « sans contrôle suffisant et sans l'indispensable défiance que de telles contributions doivent éveiller » les notes transmises par M. TH. SCHELLINCK, qui avait dressé une liste imaginaire d'artistes [1] gantois et falsifié le livre

---

[1] *Mémoires de l'Académie Royale de Belgique*, t. LVIII. V. VANDER HAEGHEN, *Mémoire sur les documents faux relatifs aux anciens peintres, sculpteurs et graveurs flamands*. Bruxelles, 1899. — GOGBull. 5e année, 1897, pp. 116-125. V. VANDER HAEGHEN, *Le livre de la corporation des peintres gantois*. — GOGBull., 4e année, 1896, pp. 85-101. HERM. VAN DUYSE, *Rapport concernant la peinture de la Grande Boucherie attribuée erronément à Nabur Martens.*



des peintres de cette ville. Ces falsifications nécessitaient une étude sur des bases critiques concernant cette intéressante corporation et M. V. Vander Haeghen s'est proposé d'offrir au public une série de publications à ce sujet et notamment sur:

1°/ Le matricule, les comptes et les documents de la gilde de S[t] Luc à Gand.

2°/ Les renseignements qui se rapportent aux œuvres produites par les artistes qui en faisaient partie et les documents généalogiques concernant quelques familles importantes de peintres, sculpteurs et verriers.

3°/ Les pièces ayant rapport à l'époque primitive, depuis le XIV[e] siècle jusqu'à la concession caroline.

Il nous offre aujourd'hui l'exécution de la première partie de ce programme.

Après une introduction où il expose son plan et un vocabulaire des professions exercées par les suppôts de la corporation gantoise du XVI[e] au XVIII[e] siècle, nous trouvons une excellente édition du matricule. Il comprend des listes des peintres et verriers avant et après la concession caroline, à partir de la fin du XV[e] siècle jusqu'à 1773, époque où les peintres devinrent indépendants de toute association, par suite du décret de Marie-Thérèse. Le texte est soigneusement annoté à l'aide des actes relatifs à la corporation inscrits dans les registres scabinaux de Gand et de nombreux extraits de comptes corporatifs. Nous y trouvons de multiples détails biographiques sur les noms cités, les mentions des textes ajoutés à la rédaction primitive et l'indication des surcharges et des ratures. Des renseignements puisés à d'autres sources et les comptes, qui forment une série ininterrompue de 1652 jusqu'en 1773, complètent le registre, qui s'arrêtait en 1713. Un de ces comptes dressé pour l'exercice 1652-1654 est publié in extenso. L'auteur n'a repris dans les autres que les mentions consernant les membres et le régime corporatif et les a présentés en notes.

La seconde partie comprend les documents ayant rapport à l'organisation de la gilde des peintres gantois et des métiers qui en dépendaient, leurs prérogatives et les innombrables procès qui en furent la suite, et qui jettent une vive lumière sur la vie corporative de l'ancien régime.

Après la concession caroline les peintres furent compris dans un même groupe de métiers avec les merciers, les fabricants de ceintures et les chapeliers. Chacun de ces divers métiers pris isolément, avait

néanmoins ses deux jurés. Une ordonnance spéciale fut décrétée en 1542 par le magistrat pour les peintres, sculpteurs, verriers, etc. Elle était mise en rapport avec la charte de Charles-Quint et contenait des dispositions techniques intéressantes. En 1577 les États-généraux prescrivirent le rétablissement des coutumes et des privilèges existant en 1539; et l'année suivante le métier obtint la restitution de ses archives, qui avaient été confisquées et conservées depuis 1540 à la chambre des comptes de Lille. En 1600 la corporation réclama la mise en vigueur de l'article 3 du règlement du 6 avril 1542, en vertu duquel, pour être admis un métier, il fallait être bourgeois de Gand et avoir fourni un chef-d'œuvre. On voulait relever le niveau artistique dans la capitale de la Flandre. Le magistrat accéda à ce désir et approuva, le 23 octobre de cette année, les divers points d'une ordonnance faite à ce sujet. Le règlement fut révisé et sanctionné à nouveau par le magistrat le 30 juillet 1657. Quelques années plus tard, en 1676, les brodeurs d'or furent incorporés dans la confrérie des peintres; mais par contre, en 1734, les peintres en bâtiments prirent la résolution de se séparer des artistes peintres et formèrent, depuis 1735, une association séparée. En 1749 le magistrat autorisa la publication, à son de trompe, de l'ordonnance donnée aux peintres en 1657. Cette publication avait été négligée jusqu'alors et fut exécutée en même temps que celle d'une ordonnance de 1690 concernant la vente des tableaux par des marchands ou des artistes étrangers après la foire de la mi-carême.

La vente des tableaux à Gand a fait l'objet de nombreuses contestations. La corporation fut toujours opposée à la vente des œuvres exécutées en dehors de la ville et voulut de prime abord en conserver le monopole aux artistes gantois.

Dès 1575 nous trouvons une requête au magistrat pour demander la répression des abus, l'interdiction des loteries de tableaux et de sculptures importés de Malines et des entreprises d'œuvres d'art à bas prix par des personnes n'ayant pas la franchise de la corporation. Les échevins se firent délivrer, le 7 juillet de cette année, l'ordonnance du métier et le nom des personnes chez qui les loteries avaient lieu; et le 20 août ils s'engagèrent à faire un règlement à propos des loteries susdites, qui se tenaient d'ordinaire après la foire de la mi-carême. En 1615 Jehan Haeckx était venu à Gand avec des tableaux exécutés à Anvers et avait demandé de pouvoir les exposer. Cette permission ne lui fut octroyée qu'au moment de la foire. Plusieurs tableaux, qui n'avaient pu, en 1619, trouver acquéreur à Bruges, furent exclus du marché gantois. Au mois d'octobre 1636, la corporation requit la

même exclusion pour des tableaux venant d'Anvers et d'ailleurs, et portés à Gand par Jean van den Plassche, qui n'avait pas acquis la franchise du métier. Le 20 mai 1653, à la requête des artistes de Gand, le magistrat de cette ville et le prévôt de St Pierre-lez-Gand conclurent un accord pour empêcher la vente des tableaux venant des mêmes villes, en dehors du temps des foires annuelles. Les peintres allèrent jusqu'à offrir un tableau au prévôt pour l'inviter à mettre obstacle à la vente des œuvres étrangères sur son territoire et à donner une gratification au sous-bailli de Gand pour les efforts qu'il avait faits en vue d'empêcher cette vente. Un conflit survint en 1654. Julien Teniers fut accusé d'avoir enfreint la défense des échevins et d'avoir voulu vendre des tableaux à la Byloke et au besoin même dans le château espagnol, en menaçant de faire appréhender à Anvers le sous-bailli de Gand. On en vint même à des voies de fait. Pendant les années 1664-66, 1667-68 et 1676, on fit opérér la saisie des tableaux vendus, en dehors des foires, par des peintres étrangers. Le gouverneur français de Montbron reçut en 1679 une requête sur les ventes faites à ce moment par les Anversois. C'était de leur ville qu'étaient importés le plus grand nombre de tableaux; et en 1683, 1688 et 1690 on édicta des prescriptions à leur égard ainsi que pour les marchands des autres villes. Le magistrat les avait d'abord autorisés à vendre publiquement, après la foire, leurs marchandises à l'hôtel de ville, alors qu'auparavant ils ne pouvaient les vendre que dans la seigneurie de St-Pierre. La corporation s'opposa à cette innovation. La vente publique par bâtonnier fut interdite en dehors de la micarême, sauf en cas de mortuaire et après le décès des artistes. Malgré cette ordonnance, les Anversois introduisirent des tableaux en fraude; pendant l'année 1694 ils furent en butte à des représailles. En 1704 le bâtonnier reçut la défense de continuer les enchères des tableaux anversois à l'issue des foires de St-Pierre et de la Byloke; et jusqu'en 1749 la corporation demanda la réédition des mesures de 1690 relatives à la vente des tableaux étrangers.

Ce régime draconien devait avoir une fin. En 1772 on fit une enquête à Anvers, à Bruges et à Bruxelles. Dans toutes ces villes la vente des tableaux étais permise en tous temps. Le 20 juin les échevins de Gand, après avoir consulté la direction de l'académie et examiné les réponses des diverses villes au sujet du commerce des œuvres artistiques, statuèrent que désormais chacun serait libre de vendre, n'importe quand, toute espèce de tableaux, l'ordonnance de 1690 étant nuisible aux intérêts de la cité et contraire aux usages suivis dans les principales villes des Pays-Bas.

En 1691, un intéressent débat avait surgi entre les villes de Gand et Tournai concernant l'admission à la maitrîse d'un métier dans ces villes, après un apprentissage fait dans une autre localité du pays. Les prévôt et jurés de Tournai firent savoir par lettre du 30 juin de cette année « que les villes qui s'affranchissent l'une l'autre étaient — « d'après la liste d'un vieux registre des archives tournaisiennes « fol. 183 où se trouve la date de 1364 — au nombre de 17, savoir. « Beauvais, Amiens, Abbeville, Montreuil-sur-mer, St Omer, Ypres, « Dixmude, Bailleul, Brugés, Gand, Aubenton, Huy, Valenciennes, « Tournai, Lille, Douai, Arras, Péronne-en-Vermandois, St Quentin, « Cambrai, Reims, Châlons, Orchies. »

Il suffisait d'être apprenti dans l'une de ces villes pour devenir maître dans l'autre, d'après les conditions d'usage. Les échevins de Gand, de leur côté, constatèrent, le 3 juillet 1691, que, pour l'admission aux métiers gantois, existait également, en fait et de temps immémorial, un accord réciproque entre diverses villes, notamment Gand, Tournai et Lille.

Le travail de M. Vander Haeghen se termine par une note additionnelle sur les exhibitions de tableaux et objets d'art à la foire si célèbre de la mi-carême gantoise, et qui datait de l'époque Bourguignonne. Les tableaux furent d'abord exposés à la chapelle de la grande boucherie. Vers 1611 ils se trouvaient dans la halle aux viandes. En 1674 les peintres installèrent leurs œuvres à l'hôtel de ville. Ce local leur servit pendant une grande partie du XVIIIe siècle. En 1722 la cour de St Georges fut également occupée par les marchands de tableaux. La mention de ces exhibitions se retrouve jusqu'en 1761. La première exposition officielle d'objets d'art, qui donna naissance aux salons de Gand, date du 30 mai 1792. Une intéressante liste de noms de marchands, peintres, sculpteurs, etc. ayant pris part à ces foires annuelles, comprend les dernières pages de ce volume. Nous y trouvons la mention de Melchior Dassonneville, sculpteur (1593-1610), Gérard Pieters, peintre (1593-1611), Théodore Penseel, étoffeur (1628-1663), Charles Van Hove, scribanier (1663-XVIIIe siècle), tous venus de Bruges. Citons également, parmi les noms d'origine Brugeoise inscrits dans la liste des peintres gantois, le même G. Pieters en 1590, Melchior Dassonneville en 1660, Pierre Vander Meulen en 1634 et Arnold Gravier en 1662.

Les inventions de Th. Schellinck avaient pénétré partout et se retrouvaient dans la plupart des livres écrits sur l'histoire de la peinture flamande. Les critiques et les historiens d'art s'y étaient

laissés prendre. Aussi la révélation de ces supercheries faites dans la Biographie nationale (V° Martins t. XIII, 1894-95 col. 906 et 909) et dans les Bulletins de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand (GOGBull. 1897, p. 116-125 : *Le livre de la corporation des peintres gantois*) par M. V. Vander Haeghen, jeta l'émoi dans le monde savant. Dès 1901 l'auteur avait annoncé une publication nouvelle et épurée des documents concernant les peintres et les sculpteurs gantois. La première partie de cette étude sera la bien venue et l'on sera heureux de voir paraître, traitée avec la compétence de l'éminent archiviste de la ville de Gand, les pièces ayant rapport à l'époque primitive, depuis les origines de la corporation jusqu'à la concession caroline.

B[on] A. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT.

Chan. A. C. De Schrevel. *Histoire du Petit-Séminaire de Roulers précédée d'une introduction ou coup-d'œil sur l'état de l'enseignement moyen dans la région correspondant à la Flandre Occidentale.* T. I (1806-1830). Roulers, J. De Meester, 1906, in-8, VIII-328 pp. avec illustrations.

La série des savantes publications de M. le chan. De Schrevel s'est enrichie d'un travail remarquable, sur le plus important établissement d'enseignement moyen libre de la West-Flandre.

Le Petit-Séminaire de Roulers s'apprêtait à célébrer en 1906 le centième anniversaire de son érection. Il a paru que le monument le plus durable destiné à commémorer ce souvenir, serait une étude strictement historique retraçant les jours de gloire et de deuil de l'Institution jubilaire. Déférant aux désirs exprimés par sa Grandeur Mgr l'Évêque, M. De Schrevel s'est mis courageusement à la besogne, et consacrant tous ses loisirs à la reconstitution ardue de cette histoire, il a réussi à en achever la première partie à la veille de la célébration du centenaire.

Ce qui caractérise cette monographie, c'est tout d'abord sa richesse de documentation. Mettant à contribution de nombreux dépôts d'archives civils et ecclésiastiques belges et certaines collections privées,

l'auteur a eu la bonne fortune de mettre la main sur des documents inédits et pleins d'intérêt, de sorte qu'on peut avancer sans crainte de démenti, que le livre de M. De Schrevel contient une collection quasi-complète des sources du sujet. Une seconde caractéristique de cette œuvre, c'est son importance pour l'histoire générale. M. De Schrevel voit plus loin que les limites strictes d'un travail de ce genre; il connait l'influence réciproque de l'histoire générale sur l'histoire locale; il sait faire rentrer les données de celle-ci dans le cadre de celle-là, et éclairer l'une par l'autre. Aussi les historiens de l'enseignement avant et sous l'empire ainsi que pendant la période hollandaise, comme ceux qui s'occupent de l'histoire de la religion en Flandre ou des maisons d'enseignement de notre province auront beaucoup à emprunter à l'œuvre de M. le chanoine De Schrevel. On en pourra juger par l'analyse qui suit.

L'ouvrage débute par un coup-d'œil général sur l'état de l'enseignement dans la région correspondant à la Flandre occidentale actuelle, avant l'érection du Petit-Séminaire de Roulers. La suppression de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas autrichiens signala le début de l'action envahissante du pouvoir civil en matière d'enseignement. Plusieurs collèges royaux furent érigés et organisés d'après les vues méthodologiques du *Plan provisionnel.* Ils n'eurent cependant pas le succès qu'on en avait espéré et ne firent point décroître la confiance dont jouissaient à juste titre les collèges privés du pays. M. De Schrevel esquisse brièvement le tableau historique des maisons d'enseignement moyen de notre province, en insistant spécialement sur l'état du collège des Pères Augustins de Roulers. — Par haine contre l'Église, le Directoire détruisit tous nos collèges catholiques et remplaça l'enseignement soi-disant superstitieux et fanatique par un enseignement athée et républicain. Il supprima les établissements religieux; il ordonna la fermeture de toutes les écoles tenues par les prêtres insermentés et il institua à leur place l'*école centrale* de Bruges, conformément à la loi de Brumaire an IV. Mais cet unique établissement officiel laïque ne rencontra que le mépris de notre population et tous les efforts, tous les moyens de pression mis en œuvre pour le faire prospérer, échouèrent. — Napoléon entreprit de réparer les ruines de la période révolutionnaire. La restauration de l'enseignement fut pénible. Le lycée de Bruges resta dans un état précaire; les écoles secondaires communales et privées, à part celles d'Ypres et d'Harlebeke, n'eurent guère plus de succès. Enfin, à l'aube du XIXe siècle, nous assistons à la renaissance de nos établissements religieux

d'éducation [1]. Cet aperçu substantiel est accompagné de précieuses références bibliographiques et de nombreux renvois aux sources officielles et inédites de l'époque [2].

Trois chapitres constituent le premier volume de l'histoire du Petit-Séminaire de Roulers. La première s'étend depuis son érection en 1806 jusqu'à la suppression des Pères de la Foi en 1807. L'article X du Concordat avait reconnu aux évêques le droit d'avoir un séminaire complet. Grâce aux diligences de Mgr Fallot de Beaumont, l'ouverture solennelle du Grand-Séminaire de Gand eut lieu le 5 novembre 1804. Mais il fallait compléter cet établissement par une section d'humanités, qui, dans l'intention de l'Église, doit être une véritable pépinière de vocations sacerdotales. C'est à Monsieur Caytan, ancien vicaire capitulaire du diocèse de Bruges, que revient l'honneur d'avoir conçu le projet d'ériger le Petit-Séminaire à Roulers dans l'ancien couvent des Ermites de St-Augustin, et aidé des conseils de son ami le R. P. Leblanc d'avoir tracé le premier les grands traits de son organisation future. La proposition plut à l'Évêque et les négociations entamées sur son ordre pour l'achat de l'établissement en vue réussirent à souhait, grâce à l'activité de Messieurs Caytan et De Simpel. Mgr Fallot de Beaumont confia la direction de la maison au P. Bruson des Pères de la Foi; il lui adjoignit M. De Simpel comme directeur spirituel et un corps de professeurs mixte, composé de Pères de la Foi et d'ecclésiastiques du diocèse de Gand. Des travaux de réparation et d'aménagement furent aussitôt entamés et l'ouverture du Petit-Séminaire se fit le 27 mai 1806. Dès l'année suivante, Mgr l'Évêque de Gand eut la consolation de voir progresser son cher établissement et de pouvoir transmettre à son successeur, Mgr de Broglie, une maison d'éducation prospère, où règnaient avec une sainte émulation l'esprit de travail et de piété, et qui répondait pleinement aux espérances de ses fondateurs. La seconde année scolaire s'annonçait sous les plus heureux auspices, lorsque les Pères de la Foi, indigne-

---

[1] Quoique cette introduction soit une étude pleine d'intérêt, et par l'importance de son objet et par son caractère d'originalité, nous croyons cependant que certains actes officiels auraient pu être résumés et même que certains points auraient pu être moins largement traités, d'autant que l'auteur nous avertit en note, que certaines questions — l'école centrale de Bruges — feront l'objet d'études ultérieures.

[2] L'auteur aurait dû citer, ne fut-ce qu'une fois, la *Pasinomie*. La même remarque s'applique, pour la période suivante, au *Journal officiel du Royaume des Pays-Bas*.



ment calomniés, furent supprimés par décret de l'Empereur. M. De Simpel recueillit la succession du R. P. Bruson et devint supérieur du séminaire.

A la lumière de documents authentiques, l'auteur a rétabli dans leur réalité les parts respectives qu'ont eues, dans l'érection et la première organisation de l'établissement, Messieurs Caytan et De Simpel, les RR. PP. Bruson et Leblanc. L'amour de la vérité l'a contraint également à réfuter dans le détail certaines assertions erronées du P. Guidé, assertions reprises et amplifiées par les Pères Bogaerts et Butaye, dans le récit des origines et des premières années du séminaire.

Un second chapitre poursuit le récit des vicissitudes historiques de la nouvelle fondation, jusqu'à sa suppression en 1812. Le départ des Pères de la Foi avait certes été une perte sensible pour la maison de Roulers; mais, quoi qu'en dise le P. Lebrocquy, il n'arrêta l'essort croissant du collège, qui, sous la direction éclairée de M. De Simpel, compta en 1812 près de trois cents élèves. Mais entretemps de graves événements menaçaient son existence. La loi du 10 mai 1806, en instituant l'*Université impériale*, avait établi le monopole de l'État en matière d'enseignement. Successivement parurent les décrets du 17 mars et du 17 septembre 1808, portant l'un organisation, l'autre règlement de l'Université. Ces mesures absolutistes et attentatoires aux prérogatives de la société religieuse jetèrent le trouble et le mécontentement parmi les membres du clergé belge et flamand, et provoquèrent de leur part un mouvement de résistance que rien ne put briser. Elles empiétaient, disaient-ils, sur le droit incontestable de l'Église de former la jeunesse à la religion ; elles méconnaissaient le droit des évêques de régler l'enseignement théologique ; elles supposaient le principe de l'indifférentisme religieux ; elles imposaient aux membres de l'Université un serment inique ; elles mettaient les grands et petits séminaires sous la dépendance de cette institution. Mgr de Broglie, qui appréhendait les suites désastreuses de la destruction des collèges catholiques et surtout de ses petits séminaires, chercha le moyen de concilier ses devoirs de défenseur de l'Église avec les intérêts des familles et de son diocèse. Il conseilla aux supérieurs des maisons d'éducation leur agrégation provisoire à l'Université impériale, dans l'espoir d'obtenir entretemps des explications et des amendements qui tranquiliseraient les alarmes de ses prêtres. La plupart des supérieurs se conformèrent à son désir ; M. De Simpel et ses collègues de Roulers crurent qu'il était de leur devoir de prendre la résolution contraire. Alors le prélat poursuivant

son œuvre de conciliation, partit pour Paris. Les évêques français, habitués au despotisme de l'Empereur, s'étaient soumis sans réclamation à l'Université. Mgr de Broglie, porte-voix du clergé flamand, fut le premier à leur ouvrir les yeux ; il en gagna un certain nombre à la cause qu'il défendait avec une énergie admirable, sans cependant réussir à combiner une action commune de ses confrères dans l'épiscopat et à assurer ainsi le triomphe de l'Église. Seul, il entama une lutte vraiment héroïque pour réaliser les modifications impérieusement exigées. Il réussit partiellement. Il obtint du grand maître de l'Université, M. de Fontanes, des concessions qui seraient capables, croyait-il, de vaincre les préjugés des Flamands et qu'il s'empressa de communiquer à son diocèse. Ces déclarations, non officielles, ne purent calmer l'agitation du clergé, surtout que la question de l'absorption des petits séminaires dans l'Université restait en suspens. Ces craintes n'étaient que trop fondées. Une série de décrets et de mesures administratives, en plaçant les petits séminaires sous le régime de l'Université, et en exigeant le paiement du 20e de chaque pension d'élève, confirmèrent les prêtres flamands, notamment M. De Simpel et ses confrères, dans leur résistance au despotisme de Napoléon. Mgr de Broglie, grâce aux bonnes dispositions de M. de Fontanes, réussit encore à écarter le danger de la fermeture de ses chers établissements. Il prescrivit aux supérieurs de maison une règle de conduite quant au paiement du 20e, qui pouvait se concilier avec leur volonté expresse de ne pas vouloir être considérés comme membres de l'Université. Mais la fermeté et la persévérance de l'Évêque au concile de Paris, précipita le dénouement fatal. Le prélat fut interné et exilé ; on lui extorqua la démission de son siège, et le 15 novembre 1811 parut le funeste décret, convertissant les petits séminaires en simples pensionnats, et les incorporant aux lycées officiels. Le Petit-Séminaire de Roulers fut supprimé le 1er juillet 1812 [1]. M. le chanoine De Schrevel signale à la fin de cette seconde

---

[1] On aurait pu désirer des renvois un peu plus nombreux au *Recueil des mandements, lettres pastorales....., publiés par S. A. le prince de Broglie, précédé d'une notice sur la vie du Prélat* (Gand, 1843), et aux autres documents édités. Une bibliographie un peu plus développée de la question générale de l'Université serait un complément très utile à cette étude faite sur les sources ; notamment on aurait lu avec plaisir l'appréciation de M. De Schrevel sur le livre de M. Ch. Schmidt : *La réforme de l'Université impériale en 1811* (thèse de doctorat, Paris, 1905, 129 p.), qui a fait un certain bruit.



partie, le rôle glorieux qui revient au Séminaire de Roulers dans l'épisode célèbre de la persécution des séminaristes de Gand, ainsi que les rapports de cet établissement avec la restauration de la Compagnie de Jésus en Belgique.

Ce chapitre émouvant, écrit d'après les lettres autographes et les mémoires de Mgr de Broglie, est tout d'abord une apologie admirable du zèle apostolique, de la vigueur de caractère, de la tendre sollicitude du courageux prélat ; il est une contribution importante à l'histoire de l'Université, à l'histoire religieuse de la Belgique et de la Flandre, à laquelle sont intimement liés les faits glorieux des directeur, professeurs et élèves du Petit Séminaire [1].

Le succès et les revers du Petit-Séminaire pendant la période hollandaise font l'objet du troisième chapitre. La chute de Napoléon en 1814 amena la réouverture de l'établissement ecclésiastique. Sous la direction de M. Nachtergaele et la vigilance de Mgr de Broglie, il traversa pendant 10 ans une période d'exceptionnelle prospérité. L'excellence des méthodes d'instruction et d'éducation qui y étaient appliquées, la solidité des études qui s'y faisaient, les talents des professeurs qui l'illustrèrent, le nombre d'hommes remarquables qu'il produisit sont une réponse péremptoire aux calomnies tendancieuses du Gouvernement hollandais. Celui-ci avait résolu de centraliser dans ses mains toute l'instruction publique, y compris l'enseignement des séminaires. L'arrêté organique du 25 septembre 1816 mit à nu les intentions du Souverain des Pays-Bas. Les chefs des diocèses adressèrent au Roi des *représentations respectueuses* qui restèrent lettre morte. Tout au contraire, le Gouvernement usant de représailles, accusa Mgr de Broglie de sédition et de désobéissance aux lois et le condamna à la déportation. Le prélat, prévenu du mandat d'arrêt lancé contre lui s'était réfugié en France, après avoir fait une dernière visite à son cher établissement de Roulers. Il mourut à Paris le 20 juillet 1821. Les négociations ouvertes en 1822 en vue de la con-

---

[1] Quelques notes ajoutées au bas des documents, abondamment transcrits dans le corps de l'ouvrage, en auraient précisé la portée et fait valoir l'exactitude. Ainsi, l'appréciation de Mgr de Broglie sur l'hostilité irréductible du clergé et des fidèles flamands à l'Université n'est-elle point un peu sévère? Il est vrai que la question de l'influence du clergé et du peuple dans la lutte contre Napoléon et Guillaume I mériterait d'être traitée dans un ouvrage spécial, et suppose le dépouillement des journaux et brochures de l'époque, dépouillement qui n'est pas encore réalisé. La bibliothèque du Grand-Séminaire de Bruges, en possède un nombre assez considérable.



clusion d'un concordat pour régler les affaires religieuses en litige n'aboutirent pas [1]. Elles avaient montré à l'évidence que le Gouvernement n'avait pas renoncé à son projet de détruire les établissements d'enseignement libre et les petits séminaires. Les deux arrêtés du 25 juin 1825 — relatifs aux écoles latines et au collège philosophique — leur donnèrent le coup de mort. Le 1 octobre 1825, le Petit-Séminaire de Roulers ferma ses portes. Le supérieur M. Nachtergaele y érigea un pensionnat d'instruction primaire, qui à l'heure de la délivrance, en 1829-1830, va se fondre dans le Petit-Séminaire nouvellement érigé. Les mesures despotiques et tracassières du roi Guillaume ne purent venir à bout de la résistance de nos populations catholiques; aussi plutôt que de confier leurs enfants à des institutions officielles, les parents les envoyèrent poursuivre leurs études à l'étranger. M. De Schrevel publie en appendice les états des jeunes gens étudiant à l'étranger, état que le gouverneur de notre province était tenu d'envoyer à l'administration centrale. Nous y relevons les noms d'hommes célèbres dans les annales religieuses et civiles de notre pays; nous y voyons la preuve de l'attachement de nos familles catholiques à la cause de l'orthodoxie et à l'enseignement chrétien.

Tel est le rapide résumé de ce beau livre. Celui-ci n'est pas seulement une œuvre de recherches érudites et de profond savoir historique; mais il instruit et encourage, il édifie et inspire l'espérance dans l'avenir. Les historiens et tous les partisans de la vraie liberté doivent à M. le chanoine De Schrevel un large tribut de reconnaissance.

A. De Meester.

---

[1] Nous nous permettons de corriger une faute, assez commune du reste. Le grand négociateur des concordats au début du XIXe siècle avait nom Consalvi et non Gonsalvi.



CHRONIQUE

Société d'Émulation.

Le président de la Société d'Émulation de Bruges, M. le comte de Limburg-Stirum, sénateur, vient d'être nommé, par arrêté royal du 21 juin 1906, président de la *Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.*

— Le tome LIV des Annales, qui est toujours en retard, sera distribué aux membres de la Société pour 1901, pendant le mois de Décembre.

Le volume comprendra : *Bulletin d'histoire linguistique et littéraire française des Pays-Bas* ; G. C. A. JUTEN, *Slusana Sacra* ; H. HOORNAERT et C. CALLEWAERT, *Les plus anciens documents des archives du Béguinage de Bruges* ; Nécrologe : MM. E. Neelemans, chanoine De Leyn et Ch. De Wulf, notices bio-bibliographiques.

— **Manifestation en l'honneur de M. Cauchie.** — « Au cours de l'année académique 1905-1906, il y a eu dix ans que Monsieur le chanoine Cauchie a réorganisé le Séminaire historique de l'Université de Louvain.

« Les immenses services rendus à la science pendant cette période décennale par l'éminent professeur ont engagé quelques-uns de ceux qui eurent le bonheur de recevoir leur formation scientifique sous sa direction, à faire un appel à tous les membres et anciens membres du Séminaire en vue d'organiser, en l'honneur de leur Maître, une manifestation de respectueuse gratitude.

« La manifestation aura lieu le dimanche 16 décembre, et comprendra, le matin, à 11 heures, une séance solennelle au cours de laquelle on offrira à Monsieur Cauchie son portrait, et, l'après-midi, à 1 heure, un banquet. »

La *Société d'Émulation* et les collaborateurs aux *Annales* se font un honneur et un plaisir à s'associer à cette manifestation. L'*Émulation* est heureuse et fière de compter l'éminent professeur parmi ses membres honoraires. La partie bibliographique des *Annales*, dont le programme a été rajeuni d'après le modèle de la *Revue d'Histoire ecclésiastique* de Louvain, est rédigée d'après des *Instructions* empruntées en grande partie à celles que M. le chanoine Cauchie donna lui-même à ses élèves et à ses collaborateurs. Parmi les rédacteurs des *Annales* la plupart s'honorent d'être les amis ou les anciens élèves du savant professeur et s'efforcent d'appliquer les principes de méthode historique, que son enseignement a mis en lumière et vulgarisés en Belgique.

Nous souhaitons que M. le chanoine Cauchie puisse continuer longtemps encore à se dévouer à ses élèves et à diriger les études d'histoire ecclésiastique et médiévale au sein de l'Université catholique de Louvain.

LE COMITÉ DE RÉDACTION.

Sociétés savantes et Congrès.

M. Karel de Flou, lid der *Société d'Émulation* en medewerker onzer *Annales* is tot bestuurder gekozen der Koninklijke Vlaamsche Akademie.

— E. H. H. Verriest is tot lid derzelfde Vlaamsche Akademie gekozen.

— **La Société pour le progrès des études philologiques et historiques** a tenu sa première séance annuelle le 13 mai 1906.

Section de philologie germanique. — M. Van Hauwaert traite du théâtre flamand, sujet trop négligé par les historiens de la littérature. MM. Hamelius et Logeman présentent certaines observations. — M. Rudelsheim lit un poème « farci » du XVI[e] siècle, dont le texte lui a été communiqué par le bibliothécaire-archiviste de l'abbaye d'Averbode, le chanoine Evers. Ce poème est un pamphlet à tendances catholiques. Le conférencier étudie l'origine du mot *smousjas*, qui désigne un jeu de cartes connu en Hollande, en Belgique, dans les pays du Rhin et en Suisse. — M. De Cock s'occupe du conte bien connu « *Hansje met zijn gansje* » et en étudie les différentes versions.

Section d'histoire et de géographie. — M. Pirenne donne à l'assemblée quelques renseignements sur les archives royales et impériales de Vienne, qu'il a visitées récemment, et signale à l'attention des histo-

riens une série de documents relatifs à l'histoire de Belgique, des XV[e] et XVI[e] siècles. — M. Des Marez communique les conclusions d'une étude sur l'*Apprentissage à Ypres à la fin du XIII[e] siècle.* Il montre comment l'apprentissage a évolué, et d'institution purement privée est devenue une institution règlementée par les pouvoirs publics. (RIPB. 1906, t. XLIX, p. 267).

— **Au 29[e] Congrès Néerlandais** qui s'est tenu à Bruxelles, du 26 au 30 août, on a traité les points suivants:

« N° 14. Il est désirable que les archives ecclésiastiques soient l'objet d'un examen et d'une description attentifs. »

« N° 15. Où en est la question de l'application des lois, toujours en vigueur, de la République française, par lesquelles il fut ordonné que toutes les archives provenant des établissements et institutions supprimés par la Révolution française seraient transférées à l'administration des districts? Quelles mesures pourrait-on prendre pour assurer l'application de ces lois? »

« La question des archives ecclésiastiques a été traitée magistralement par M. le chanoine Evers, bibliothécaire-archiviste de l'abbaye d'Averbode, qui a demandé que la loi — tombée en désuétude depuis longtemps — qui ordonne le dépôt aux Archives de l'État des archives provenant des établissements ecclésiastiques supprimés à la Révolution française, fût abrogée, dans l'intérêt même de la bonne conservation et surtout de la publicité de ces archives. »

« Il exprime en outre le vœu de voir placer à la tête des archives ecclésiastiques de chaque diocèse un archiviste compétent, qui exerce une surveillance sérieuse sur toutes les archives ecclésiastiques de son ressort (système Doffelbauer dans le diocèse de Linz, en Autriche, voir RBAB, 1906, p. 186), que cet archiviste s'entende avec les archivistes de l'Etat et que des inventaires soient élaborés partout, suivant le système des archivistes hollandais, que nous n'avons cessé de préconiser depuis l'existence de cette revue. » (RBAB. 1906, t. IV, p. 278 et 339 s.)

Périodiques.

Revue Bénédictine. — *Table des matières, années I-XXI, 1884-1904.* La *Revue Bénédictine*, qui paraissait primitivement sous le titre de *Messager des fidèles* et se proposait d'édifier et d'instruire les amis de l'ordre de S. Benoît, prit dans la suite un caractère plus nettement scientifique et plus universel, si bien qu'elle s'est acquis dans ces

dernières années une incontestable autorité. Les trois *indices* que la rédaction vient de publier : une *Table générale*, une *Table analytique des articles* et une *Table de la bibliographie*, permettent de retrouver facilement et d'utiliser les richesses d'érudition contenues dans les 21 premiers volumes. Signalons spécialement la seconde de ces tables, qui est faite avec beaucoup de soin (pp. 20-228). C'est dans la *Revue Bénédictine* qu'ont paru plusieurs des articles de Dom Ursm. Berlière dont les *Annales* ont rendu compte.

C. C.

— **L'art à l'école et au foyer.** *Bulletin de la société de même nom*, se publie depuis janvier 1906 (10 fascicules de 8 pages, à deux colonnes, par an) au prix de 2 fr. pour la Belgique (165, chaussée de Namur à Heverlé-Louvain). Se propose de « contribuer à faire l'éducation du sens esthétique, à l'école et au foyer. »

Notes bibliographiques.

La preuve nous est fournie des anciennes relations commerciales existant entre l'île Majorque et les Flandres, par un inventaire que nous trouvons dans le *Bolletin dela Societad arqueologica luliania de Palma* (janv. et fév. 1905). Il s'agit des biens meubles et immeubles, délaissés en 1388, par un certain Berenger Vida, fils de Berenger Vida, marchand majorcain. Et d'abord, parmi les propriétaires dont les biens joignaient celui du défunt, nous relevons le nom d'Antoine Morgat, dont la désinence flamande ne saurait être niée. Parmi les nombreux objets mobiliers, dont la nomenclature compose l'inventaire, nous trouvons mentionné : *Item unam balam de roge quam dictus Berengarius recepit de Flandres.* Nous croyons que par *roge* il faut ici entendre la garance (*roja* en latin du moyen-âge). Plus loin : *item duo scanna parva operis Flandriarum — item unum scannum parvum operis Flandriarum.* Nous supposons que par *scannum* il faut entendre ici des sièges, sans doute recouverts de tapisseries des Flandres. — *Compte rendu analytique des principales publications parvenues à la bibliothèque depuis août 1905*, par P. Donnet. ABAnBull. 1906, p. 15-28.

— Nous nous plaisons à signaler un article posthume de Monsieur le chevalier de Burbure, publié par les soins de M. L. Theunissens dans les *Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*, 1906, 5 sér., t. VIII, p. 160-256.

Il est intitulé *La musique à Anvers aux XIVe, XVe et XVIe siècles*. Il contient une foule de détails des plus intéressants sur la réforme du chant en déchant, opérée au début du XVe siècle, au chapitre de l'Église Notre-Dame à Anvers ; sur l'organisation de la maîtrise ; sur les attributions et rétributions des chapelains et des choraux ; sur le carillon et le carillonneur ; les orgues et l'organiste ; la bibliothèque du chapitre ; les offices, spécialement les origines des saluts ; sur une foule de musiciens célèbres de l'école flamande, notamment sur Jean van Ockeghem, que l'auteur prouve être originaire de Termonde.

On regrette cependant que M. Theunissens n'ait pas ajouté à l'édition de ce manuscrit certaines notes explicatives qui n'auraient fait qu'accroître le valeur très réelle de cette publication.

A. De Meester.

— M. Henri Lemaître vient de publier pour la *Société d'Histoire de France* une nouvelle édition d'une *Chronique* et des *Annales de Gilles le Muisit* (Paris, Renouard, 1905). Cette excellente édition, qui ne comprend que les parties proprement historiques des œuvres de Le Muisit est faite d'après les deux manuscrits originaux de Bruxelles et de Courtrai, elle est abondamment annotée et pourvue d'une introduction substantielle sur la vie et les sources du chanoine de Tournai et de tables excellentes. (Voir plus loin *Bibliographie* n. 392.)

— M. Alfred D'Hoop a commencé la publication de l'*Inventaire général des archives ecclésiastiques du Brabant*. Le tome premier concerne les églises collégiales. A titre d'introductions le judicieux archiviste a donné sur chacune des collégiales dont il a dépouillé les archives, des notices historiques qui constitueront un précieux secours pour guider les recherches des historiens. Ces notices, il les a réunies et publiées à part sous le titre « *Aperçu historique sur les églises collégiales de Brabant* » (Bruxelles, E. Guyot, 1905, in-8, 82 p.). Bien qu'elles ne concernent pas directement l'histoire de la Flandre, nous ne pouvons qu'engager ceux qui ont à s'occuper de nos collégiales de Flandre, à parcourir ces substantielles notices. Malgré leurs lacunes — l'auteur n'a pas songé à faire une histoire complète des chapitres du Brabant — elles serviront à éclaircir, par analogie, bien des points obscurs dans la vie de nos collégiales flamandes, dont la plupart malheureusement en sont encore à attendre leur historien. On pourrait désirer un peu plus d'ordre dans l'exposé de M. D'Hoop et de-ci de-là un peu plus de précision dans les notions canoniques.

C. C.

Nouvelles d'histoire locale.

Un ancien vantail de porte. — Les lecteurs des *Annales* savent que d'importants travaux de restauration et d'appropriation s'exécutent en ce moment à l'hôpital de Bruges, sous la direction éclairée de M. l'architecte Delacenserie.

Ce fut d'abord le tour de la partie à front de rue, comprise entre la grande porte d'entrée et la cure ; grâce au bon état de la maçonnerie et aux soins particuliers de l'architecte, cette façade a pleinement conservé l'air ancien et vénérable que les Brugeois lui connaissent depuis si longtemps. La porte d'entrée elle-même a été munie d'un vantail en chêne superbement exécuté par l'entrepreneur De Bisschop et inspiré en partie par l'ancienne porte de l'hôtel des princes de Bavière, rue du Vieux Bourg.

Pour le moment on travaille à la fois à l'aménagement de l'entrée vers la cour et à la restauration du bâtiment situé derrière l'église et qui en faisait anciennement partie.

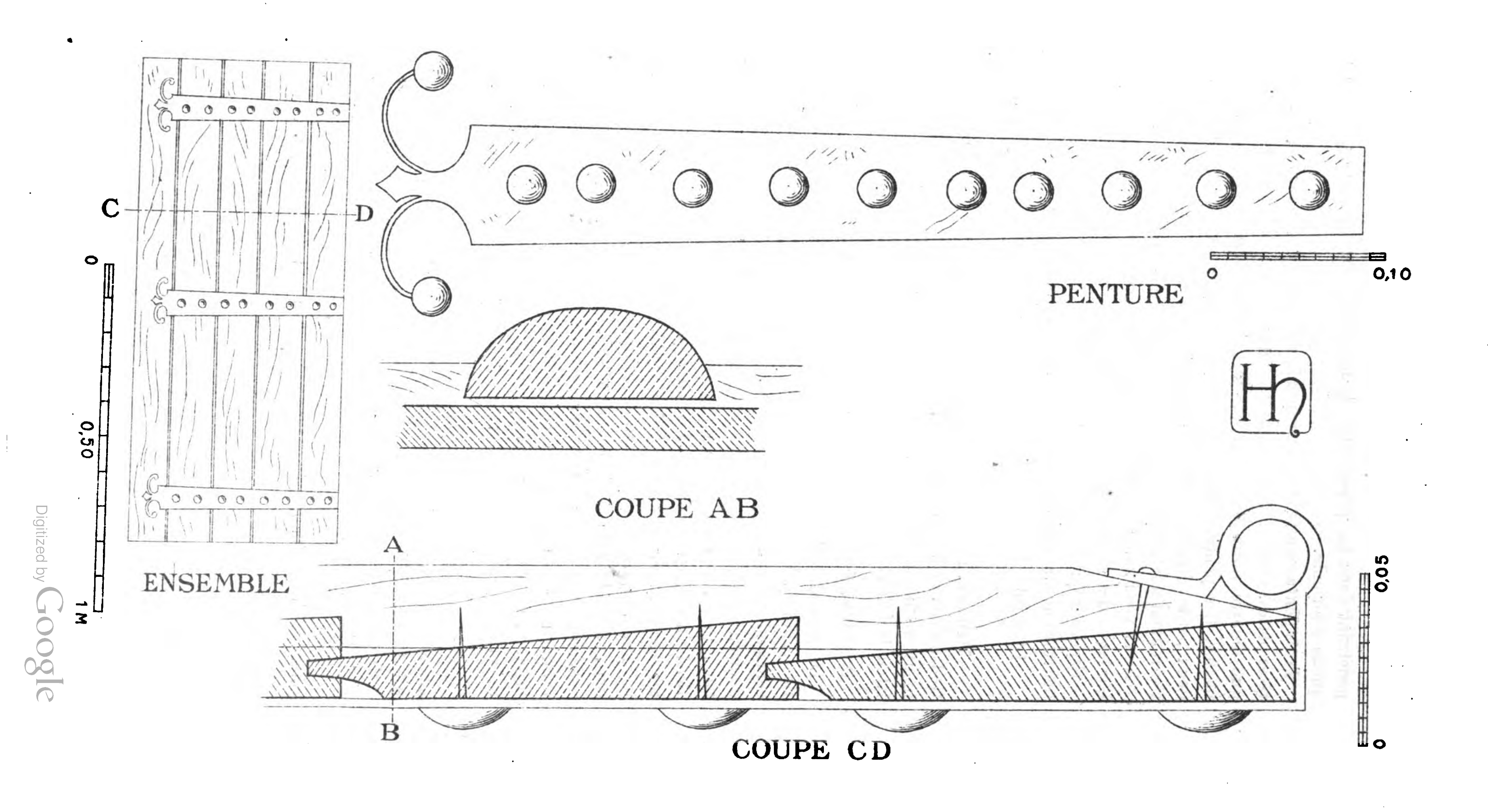
Il n'est point possible avant l'achèvement de ces travaux d'en donner la description et un aperçu critique. Aussi nous nous contenterons de dire quelques mots au sujet d'une découverte hautement intéressante faite au cours des recherches préliminaires.

Dans le mur sud, séparant le prolongement de l'église de la salle contigue, on avait remarqué des traces de deux rangées de petits arcs disposés plus ou moins régulièrement au-dessus des arcades inférieures. On entreprit de les ouvrir, et on se trouva devant une série de petites baies à plein cintre [1] — cinq à la rangée inférieure, et trois à la rangée supérieure — dont la battée était ménagée vers le côté sud.

La baie centrale de la rangée supérieure était encore garnie d'un vantail extrêmement curieux et très bien conservé, malgré un emmurement peut-être séculaire. Ayant eu l'occasion de l'examiner de près et d'en prendre un croquis, nous nous permettrons d'en offrir un dessin aux lecteurs des *Annales* et d'y ajouter quelques mots explicatifs.

Ce vantail, d'une hauteur de $1^{m}39$ sur une largeur de $0^{m}60$, se compose de six feuillets, de largeur un peu différente, assemblés à rainure et languette, de la très curieuse façon que laisse voir notre dessin. Les planchettes ainsi réunies sont serrées et raidies sur la face intérieure au moyen de trois traverses légèrement arrondies, et

(1) L'une des baies porte au dessus du premier rouleau un second rouleau de briques posées à plat.


PENTURE
0
0,10
COUPE AB
C
D
ENSEMBLE
0
0,50
1 M
A
B
COUPE CD
0,05
0

pénétrant dans les planchettes de manière à former une espèce de queue d'hironde.

Trois pentures attachées au vantail, chacune par dix clous à grandes têtes plates, s'emboîtaient sur trois gonds, de la très ingénieuse façon que montre notre dessin, et qui fait l'admiration des hommes du métier. Les pentures se terminent en pointe de lance, d'où sortent deux petites branches d'une largeur moyenne de quatre millimètres, s'enroulant à leur extrémité de manière à donner prise à un clou.

Nous voici donc devant un petit chef-d'œuvre: une porte où le bordage est assemblé aû bâti sans l'aide du moindre clou.

Espérons qu'il sera transporté au musée archéologique, où il pourra instruire nos menuisiers et nos forgerons désireux de se perfectionner.

14-8-06. HUB. HOSTE.

— **Brugge. Prinselijk Begijnhof.**— De Commissie der Burgerlijke Godshuizen heeft, in den kunstig gelijsten gedenksteen die boven de nieuwere ingangpoort van het Begijnhof zit, het volgende opschrift laten beitelen :

Prinselijk / Begijnhof / ten Wijngaard / gesticht ten jare / MCCXXXV.

Dit jaartal 1245 wijst op de volledige kerkelijke stichting van het Begijnhof [1]. Vroeger reeds hadden godvruchtige vrouwen in de stille eenzaamheid van den *Wyngaerde* een toevluchtsoord gezocht om zich door onderlinge stichting en verwijdering van de wereld gezamentlijk beter te kunnen toeleggen op gebed en goddelijke beschouwing [2]. Reeds in 1242 gaf de gravin Joanna van Costenobelen een bevel uit, ter bescherming van de „ jonge dochters die zich tot den Heer bekeeren, bij de Begijnen gaan en in hun woonstede willen verblijven om godvruchtig en heilig te leven. „ [3].

Wanneer en hoe de eerste dier godvreezende vrouwen hier bijeenkwamen en den naam van Begijnen aannamen [4] is moeilijk te bepalen. Of dit vroeger dan in de jaren 1230 zal gebeurd zijn, valt te betwijfelen. Immers de Predikheeren, onder wier geestelijke leiding

---

(1) Zooals blijkt uit H. HOORNAERT en C. CALLEWAERT, *Les plus anciens documents des archives du Béguinage de Bruges.* (Overdruk uit *Annales de l'Émulation*, t. LIV, 1904).

(2) Oorkonde van Walter van Marvis, mei 1245, *Voorn. werk*, n. 21.

(3) *Voorn. werk*, n. 23, nota.

(4) Te vergeefs hebben sommige geschiedschrijvers gepoogd de eerste stichting der Begijnen toe te schrijven aan de H. Begga.

de Begijnen ten *Wyngaerde* stonden [1], kwamen slechts in Brugge ten jare 1233; uit de oorkonden van 1244 en 1245 mag men — althans met waarschijnlijkheid — besluiten dat de « religiose mulieres que Beghine vocantur » geen kapelaan [2], misschien geen kapel, en zeker geen kerk en geen afzonderlijk parochiaal bestaan [3] bezaten. Ook kennen wij geen andere oudere oorkonden die van de Brugsche Begijnen gewag maken.

In 1244 en 1245, werd de kapelanij, die gevestigd was in de Onze Lieve Vrouwkapel, binnen het hof der burggraven op den Burg opgericht, door de zorg van gravin Margareta van Costenobelen en bisschop Walter van Doornijk, overgebracht ter plaats « gezegd *Wyngaerd* op de Reie, bij het Sint-Janshuis ». De kapelaan werd belast de goddelijke diensten te plegen voor de Begijnen [4].

Eveneens werd de hofkapel der burggraven, op den Burg afgebroken, en met houten en steenen bouwmaterialen, toebehoorten, meubelen en boeken overgebracht en herbouwd ten Wyngaarde [5]. De bisschop van Doornijk deed kerkhof [6] en kerk wijden, onttrok de Begijnen aan de juridictie der pastors van O. L. Vrouw, Sint-Salvators en Sint-Michiels, welke alle drie beweerden parochiaal recht te bezitten, en richtte het Begijnhof tot afzonderlijke parochie op, wier juridictie uitstrekte tot alles wat gelegen was binnen den gracht die den Wijngaard omringde [7].

't Is dus wel in 1244-1245 dat men het vast en kerkelijk ontstaan van het huidig Begijnhof mag vaststellen. Het ware de moeite weerd eens te onderzoeken wat er misschien van de eerste kerk van 1245 nog overgebleven is.

C. Callewaert.

— **Cathédrale de Saint-Sauveur.** — On a procédé dernièrement au déplacement des autels qui se trouvent dans les deux dernières des chapelles rayonnantes du chœur, dédiées à S. Joseph et à Notre-Dame

(1) Zie *voorn. werk*, oorkonde n. 19.

(2) *Ibid.*, n. 19.

(3) *Ibid.*, n. 21.

(4) *Ibid.*, nn. 19, 20.

(5) *Ibid.*, n. 18. Zie C. Callewaert, *L'Église Notre-Dame et la chapelle castrale des châtelains au Bourg de Bruges* (*Annales*, p. 165 ss.).

(6) *Ibid.*, n. 18.

(7) *Ibid.*, n. 21.

de Lorette. Les autels, qui auparavant étaient orientés comme l'église, sont placés maintenant dans l'axe des chapelles.

La disposition générale de ces chapelles semble avoir gagné au changement. Mais on peut se demander si la position actuelle des autels correspond à l'emplacement primitif. Car on a été obligé non seulement de déplacer des dalles tumulaires, mais encore d'enlever des ossements de certains tombeaux qui se seraient trouvés sous l'emplacement actuel des autels.

A la Commission royale des monuments on a discuté la question de savoir si les autels des chapelles rayonnantes du chœur étaient placés anciennement dans l'axe de chaque chapelle ou si elles suivaient autant que possible l'orientation générale de l'église. Les avis étaient partagés. Aussi bien n'a-t-on probablement pas suivi une règle uniforme dans toutes les églises. Il conviendrait donc d'examiner chaque cas en particulier. A Bruges p. ex., si on peut en croire les anciens plans, tous les autels de Saint-Sauveur et de Saint-Donatien (sauf dans deux chapelles latérales de cette dernière collégiale) se trouvaient strictement orientés, dans le sens de l'orientation même de l'église.

Sauvegardons, dans la mesure du possible, le respect des traditions.

C. C.

— **Oost-Duinkerke. — De Hyde.** — Uit hetgeen wij bij hebben, kunnen wij over de Hyde, waaraf sprake AnÉm. bl. 332, het volgende mededeelen, waaruit de ligging, de nijverheid en de « jurisdictie » dier plaats eenigerwijze kan opgemaakt worden.

Deze komt eerst voor onder den naam *Vloedgad*, in een stuk van 1246, waarbij gravin Margareta de macht der schepenen uitbreidt tot die plaats (1) « qui dicitur *Vloedgad*, juxta mare, sito in parrochia de Ostdunkercka ».

Op 7en Januari 1275, stellen de schepenen van Nieupoort vast hoe de visschers van *Nova-Hyda*, in de parochie van Oost-Duinkerke, de haringtienden zullen betalen (2).

Den 10en September 1280, geeft Graaf Gwyde van Dampierre aan zijn zoon Gwyde al de aanslibbingsgronden « gisant entre nostre ville de Nuefport et une autre nostre vilete kon claime le *Neuveheide* (3).

(1) Gilliodts-van Severen. *Coutumes de la ville de Nieuport*, bl. 157 d.

(2) Stadsarchief van Nieupoort.

(3) Gilliodts voorn. bl. 166.

Wij lezen in de Stadsrekening 1394, f° 6 : « Joris Vanden Clichthove van quarelen te hallne ter *Nieuwer Hyde* ».

1397, f° 8 : « item ghesonden ter duun en ter *yde* ome den schil tusschen dun en zetters van *dhyde* ».

1407, f° 8 : « item ghesonden ter *Nieuweryde* als men den dune afpaelde ».

1413, einde : « Venat Scile van 17000 steenen ter *yde* te redene... »

In eene keure der XV[e] eeuw : « Item so es ghecuert dat so wat visschen siin, sy groot of clene, dat die van der *Hyde* vanghen zullen, binder vasterne, dat zij dien nieuwer vercopen ne mueghen dan binder stede van der Nieupoort... »

Uit een stuk dat, ten voordeele van Nieupoort, een einde stelt aan de geschillen tusschen Nieupoort en Veurne, nopens den eigendom der Hyde, teekenen wij op : dat die plaatse « ghenaempt de *Yde ofte Vloetgat* » gelegen was « in een myle of daer omtrent buiten der stede en jurisdictie van der Nieupoort up den zeecand en binnen den dunen, ende contigue den lande van Vuernambocht » ; ze wierd afgepaald « met stecken... van der breede ende lingde... zulc als die nu ter tyt es, ende daer zonder prejudicie van den rechte van partien an beede zyde, indien naermaels eenighe vermeersen of extensie gebeurde van zelve *Yde* » (1).

Niettemin bleef Veurne aan dat gehucht houden en gelastte die van der *Yde* tot wapening, daarof deze dan klachte deden aan de stad Nieupoort « waeronder zy sorteerden » (2).

M. Meynne maakt verschil tusschen Vloedgat en Nieuwe-Hyde, ten onrechte zeker. Hij stelt het Vloedgat ter plaatse der latere West- of Veurne-Sluis (3) en zegt dat de Nieuwe-Hyde thans de « Groenendijk » is. Dit laatste schijnt zoo (4).

R. Dupont.

— **De kerk van Westcapelle.** — In een vroeger nummer (AnÉm., t. LV, 1905, bl. 220) bespraken wij de herstellings- en vergrootingswerken dezer kerk. Een artikel door de *Patrie*, van 11 October 1906, overgenomen uit de *Chronique des Travaux publics*, bevestigt hetgeen wij schreven over den toren en voegt er eenige bijzonderheden bij.

---

(1) Gilliodts, voorn. bl. 260 vgg.

(2) Register 1551-1552, fol. 343 v° en Camerboek 1552-1554, f° 348 d.

(3) Op een oud plan staat het « Vloedgat » op deze plaats aangeteekend.

(4) A. Meynne. *Histoire de la ville de Nieuport*.

In het *Brugsch Handelsblad* van 25 Augustus 1906, deelt M. V[andevelde] over dezelfde kerk de volgende geschiedkundige wetensweerdigheden mede :

« Op de wanden treft men sporen van oude... muurschildering aan, doch onnoodig een specialist ter plaats te zenden : 't geldt geen kunstwerk. De kerk is inderdaad eens op twee meters hoogte « geteerd » geworden, waarschijnlijk om de vochtigheid te weren ; want nu nog, nadat plaaster en teer zooveel mogelijk van de kolommen afgeschrabt zijn, treft men hier en daar plaatsen aan met groen bedekt. 't Is waarschijnlijk om de leelijkheid van deze muurschildering te duiken, dat de koor tot aan den voet van den toren in 1647 *gelambrisseerd* werd. De kerkrekeningen vermelden verscheidene uitgaven desaangaande.

Overigens, rond het midden der 17e eeuw, heeft men veel uitgaven gedaan om de kerk op te schikken.

In 1649 betaalde men 24 p. 6 sc. 8 gr. aan *Jan Maes* voor het maken « van de autaertafel in den hoogen autaer ». *Tafel* beduidt hier *tafereel*, schilderij.

De schrijnwerker *Jacques du Blon* [1], leverde in 1648 twee gebeiteld biechtstoelen, waarvan nog één in de kerk is bewaard gebleven, en die weer naar beneden gebracht werd nadat hij verwezen was geweest en op den zolder geborgen. Het snijwerk is fijn en de vorm eigenaardig (een St-Nicolaasbeeld in een fronton bovenop).

Rond hetzelfde jaar werd het nieuw doxaal opgericht, niet op de plaats waar het nu staat, maar op eene andere. In het jaar 1800 gaf men inderdaad 1400 guldens uit om het doxaal al achter te plaatsen. Het orgel werd gemaakt door *Aernout Medart*, orgelmaker, en kostte 69 p. gr.

De predikstoel dagteekent van 1745 en werd 68 p. gr. betaald aan *Joannes Clauwaert*, een brugsche schrijnwerker, vinder van het ambacht in 1743, 1744, 1748, 1749 en deken in 1747.

Pieter de Roo, een ander brugsche schrijnwerker, leverde in 1752-54, een nieuwen biechtstoel voor 31 p. gr. Daar er aan den rechterkant twee biechtstoelen van hetzelfde maaksel staan, mag men veronderstellen dat *P. de Roo* een tweede exemplaar leverde.

De communiebank, in Louis XV-stijl, is ook van de hand van *Pieter de Roo* en werd hem in 1755-27 zes en twintig ponden grooten wisselgeld betaald. P. De Roo was elf maal vinder van het ambacht (1737-1759) en een maal deken (1743).

---

[1] Ook vermeld bij Karel Verschelde, *De kathedrale van Sint Salvators te Brugge*, blz. 40.

't Is niet geweten van wie de twee merkwaardige koorzitsels in Louis XV-stijl zijn, die nevens het hooge altaar staan.

De plafonds in de beuken werden in 1782-84 door J. S. Sassenbrouck gesteken en duur betaald. De kerkrekening van dat jaar (fol. 59 v°) vermeldt eene uitgave van 359 p. 10 sc. 4 gr. « over het plafonneren van vijf beucken in de selve kercke ». Deze plafonds zullen weggebroken en de oude gewelven met hout betimmerd worden.

Het houten kruis en het « doodtbeendershuys » op het kerkhof dagteekenen van 1705-8.

Het gebouw en het kerkhof dienden eens goed opgeknapt te worden. Het is te hopen dat de tuin, waar men vroeger altijd veel zorg aan besteedde, na het gebouw, ook zijn beurt zal krijgen. Het mag niet anders op eene plaats waar zooveel vreemdelingen, in de trams van Sluis en Knocke, voorbijkomen. »

Nécrologie.

Le 9 novembre 1906 vient de mourir à l'âge de 64 ans. M. **Léon Vanderkindere** professeur à l'Université de Bruxelles, membre de l'Académie royale de Bruxelles et de la Commission royale d'histoire, ancien député, bourgmestre d'Uccle. C'était dans le monde des historiens une personnalité marquante, dont l'autorité était considérable et dont la carrière fut particulièrement féconde en œuvres historiques parmi lesquelles plusieurs marquent une étape dans le mouvement des études d'historiographie nationale.

Contentons-nous de rappeler son livre sur *Le siècle des Artevelde* (1879), son *Introduction à l'histoire des Institutions de la Belgique au moyen âge* (1890), et plus près de nous, *La formation territoriale des principautés belges au moyen âge* (voir AnEm. 1905, t. LV, p. 66 ss.) puis son édition de *La chronique de Gislebert de Mons* (AnEm. 1905, t. LV, p. 193 s.). Dans ces derniers temps, il s'attachait spécialement à mettre en lumière les origines et le régime des communes belges. Ses récents articles, tous très remarquables sur cette matière aussi importante qu'obscure, indiquaient nettement les grandes lignes d'une étude d'ensemble, dont les conclusions tendaient à modifier radicalement des opinions qui jouissent actuellement d'une vogue considérable.

« Ce qui distinguait, disent les *Archives belges* [1], à un haut degré le talent et la science de Vanderkindere, c'était la rare et précieuse alliance des dons du juriste avec ceux de l'historien, c'était la netteté

[1] T. VIII, 1906, p. 288.

des conceptions, la justesse du coup d'œil, la fermeté de la critique et, en un mot, ce don particulièrement précieux que les Grecs désignaient par le mot d'acribie. Cette qualité ne se laissait mettre en défaut que lorsqu'il s'agissait de traiter des questions d'histoire religieuse : alors le coup d'œil d'ordinaire si clair s'obscurcissait, les notions toujours si nettes devenaient confuses, la sérénité scientifique de l'historien faisait place à la passion de l'homme de secte, et de grandes taches se répandaient sur l'œuvre dont elles altéraient la beauté. *Le siècle des Artevelde* serait un chef-d'œuvre sans deux chapitres finaux qui, par leur manque d'information, par leurs généralisations illégitimes, par leurs préoccupations extra-scientifiques, terminent de la manière la plus vulgaire ce beau travail. A plus de vingt années de distance, ces mêmes préoccupations se révèlent, plus désastreuses encore, dans une lecture académique, qu'elles ont entièrement faussée, sur *Les Tributaires ou serfs d'églises en Belgique au moyen âge,* qu'on voudrait presque biffer du catalogue de ses écrits. »

Question.

Nous venons de lire dans l'ouvrage posthume de M. J. HELBIG : *L'art Mosan depuis l'introduction du christianisme jusqu'à la fin du XVIII*me *s.,* tome I (Bruxelles, Van Oest et Cie, 1906), à la page 112, le passage suivant emprunté à ANATOLE DE MONTAIGLON : *Antiquités et curiosités de la ville de Sens.* Paris, Detaille 1881. Il s'agit d'un tombeau qui se trouvait à la cathédrale de Sens.

« Le marbre noir de Dinant a été si usité en France pour les tombeaux, que celui-ci doit en venir; mais il y a plus: je serais volontiers d'avis que toute la partie architecturale a été exécutée en Belgique. Le goût des moulures des bases et des chapiteaux sent absolument a Flandre, et l'on en rencontre d'analogues aussi bien dans l'architecture de ses hôtels de ville que sur les panneaux et les triptyques de ses peintures. Pour les matériaux durs et très lourds, comme le marbre de Dinant ou la pierre bleue de Belgique, il y a deux raisons de les tailler et de les sculpter complètement sur place et de les envoyer terminés, sans dangers d'épaufrure, à cause de la dureté de la matière; on n'a ainsi à transporter que le moindre poids possible, et le travail est plus facile à la carrière au moment de l'extraction, qui se fait sur les dimensions données. C'est l'usage actuel; il ne devait pas en être autrement au moyen âge. »

Qui peut me donner des renseignements sur ce tombeau ou d'autres ouvrages similaires ?

H. HOSTE.

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE. [1]

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

1. MÉTHODOLOGIE.

346 **Actes** *du Congrès international pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux, tenu à Liége les 21, 22 et 23 août 1905.* Bruxelles, Misch et Thron. 1905, in-8, xxviii-338 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 122-123 = U. Berlière.)

347 **J. Cuvelier.** *L'éducation des archivistes.* — RBAB. 1906, t. IV, p. 42-47. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 188-189 = E. Fairon.)

---

[1] La Bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la *bibliographie* des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (*Bruges, rue Neuve, n° 22*) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des Revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation est donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales*. Un sigle précédé d'un trait indique un article; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés sont renseignés sous les diverses rubriques de notre bibliographie. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe, en caractères gras et mis entre *crochets*. Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des Annales, le chiffre *arabe* au n° de la Bibliographie où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

2. BIBLIOGRAPHIES DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

348 **Dom U. Berlière** O. S. B. *Inventaire des Diversa Cameralia des Archives Vaticanes (1389-1500), au point de vue des anciens diocèses de Cambrai, Liége, Thérouanne et Tournai.* Rome, Institut historique belge; Namur, Delvaux; Paris, Champion, 1906, in-8, IX-327 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 197-200 = K. Hanquet; RBAB. 1906, t. IV, p. 324-326 = J. Cuvelier; AnÉm. 1906, t. LVI, p. 443-445 = C. Callewaert; RBén. 1906, t. XXIII, p. 628 = D. Amb. Clément.)

349 **Dom U. Berlière** O. S. B. *Miscellanea Vaticana concernant les anciens diocèces de Cambrai, Liége, Thérouanne et Tournai. I. Provisiones Praelatorum (1410-1432).* — BGHB. 1906, t. V, p. 443-461.

Quelques noms nous intéressent. Citons au hasard : Jacques, abbé de Warneton (17 déc. 1410); Victor de le Vel[lem], abbé de Zonnebeke (11 mars 1412); Jacques Coc, abbé d'Oudenbourg (28 févr. 1414); Pierre Volbrand, abbé de S[t]-Nicolas de Furnes (5 mars 1414); Jacques Scaep, abbé de Ter Doest (24 janvier 1427); Antoine Mil, abbé d'Eeckhoute (22 septembre 1427); Jacques de Vuale (Walle), abbé de Warneton (22 mars 1428).. etc.

350 **Inventaire** *analytique des archives des États de Hainaut*, éd. Léopold Devillers. T. III. Mons, Dequesne-Masquillier et fils, 1906, in-4, VII-552. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 249 s. = E. Matthieu.)

Ce troisième et dernier volume de l'inventaire de M. D. s'ouvre avec le règne de Marie-Thérèse et finit avec l'entrée des troupes françaises à Mons, 1 juillet 1794. Dans la table nous relevons les noms de Bruges, Courtrai, Ypres, etc.

351 **Pagart d'Hermansart.** *Inventaire sommaire des archives du bailliage de Saint-Omer, transportées en 1889 aux Archives du département du Pas-de-Calais.* — SAMBull. 1905, t. XI, p. 525 s.

352 **H. Dubrulle.** *Études d'histoire provinciale à Rome.* — Congrès des soc. sav. tenu à Arras les 7, 8, 9 et 10 juillet 1904. Arras, Rohard, 1905, p. 109-111.

Projet d'explorations à faire aux Archives vaticanes, à propos de l'histoire des anciens diocèses du Nord de la France.

353 **R. P. Van den Gheyn** S. J. *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique.* T. V. (Histoire et hagiographie.) Bruxelles, Lamertin, 1905, in-8°, 701 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 121-122 = U. Berlière.) V. AnÉm. [LV, 11].

354 **R. Van den Gheyn** S. J. *Notes sur quelques manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles.* — RBAB. 1906, t. VI, p. 315-319.

P. 316 : note complémentaire sur Jean Ooms (Ms. n° 12731-34), relative à des difficultés provoquées par une omission, dont il a été victime, en n'ayant pas été convoqué à l'élection d'un chanoine gradué. V. AnÉm. [LVI, 54].

355 **L. D. Petit.** *Repertorium der Verhandelingen en Bijdragen betreffende de geschiedenis des Vaderlands in tijdschriften en mengelwerken tot in 1900 verschenen.* Fasc. 4. Leiden, Brill. 1906. V. AnÉm. [LVI, 142].

Ce fascicule contient le catalogue des publications relatives à l'histoire locale et à la biographie.

356 **Dr Dailliez.** *Tables générales des Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai, imprimés pendant les 100 premières années de son existence.* Tomes I à LVIII inclus. — SECMém. 1905, t. LIX, p. 149-312.

357 **Université catholique de Louvain.** *Bibliographie. Troisième supplément, 1903-1906.* Louvain, Ch. Peeters, 1906, in-8, vi-88 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 129 = P. Bergmans.)

358 **Bulletin** *d'histoire linguistique et littéraire française des Pays-Bas,* publié par G. Doutrepont et le baron Fr. Béthune, avec la collaboration d'anciens membres de la conférence de philologie romane de l'Université catholique de Louvain et d'autres romanistes. Années 1902-1903. Bruges, De Plancke, 1906, in-8°, 216 p. (RBAB. 1906, t. IV, p. 216 = O. Grosjean; MBBull. 1906, t. X, p. 243 = J. F.; ABelges. 1906, t. VIII, p. 175-177, A. Counson.)

359 **B. Monod.** *Publications relatives à l'histoire de l'Art.* — RHist. 1905, t. LXXXVII, p. 321-340.

Compte rendu de plusieurs ouvrages qui ont paru à l'occasion de l'exposition des primitifs français, à Paris, en 1905. Dans plusieurs de ces études, les primitifs français sont étudiés comparativement aux primitifs flamands.

P. van de Walle.

360 **R. P. L. Goovaerts** O. Praem. *Écrivains, artistes et savants de l'Ordre de Prémontré.* Dictionnaire bio-bibliographique. Vol. II, fasc. 1-4. 1903-1906, in-8, i-384 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 142-144 = U. Berlière.)

Certaines notices intéressent directement Saint-Nicolas de Furnes. Travail consciencieux.

361 **G. Defurne** et **J. Sergeant.** *Dictionnaire biographique de la ville d'Arras et de son arrondissement.* Arras, Théry et Plouvier, 1906, in-8, 188 p.

362 **Hauck's** *Realencyklopädie für Protestantische Theologie und Kirche,* 3 éd. T. 17 et 18. Leipzig. Henrisch'ssche Buchhandlung, 1906.

Bio-bibliographies de Ruysbroeck et de Simon de Tournai.

363 **Vacant-Mangenot.** *Dictionnaire de théologie catholique.* T. II fasc. 15-17. Paris, 1904-1906. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 144-145.)

Bio-bibliographies de J. Caramuel et G. Cassandre.

3. ARCHÉOLOGIE.

Voir la rubrique : *Histoire de l'art.*

364 **Sauvage.** *Les Figurines en terre cuite gallo-romaines du musée de Boulogne-sur-Mer.* Boulogne-sur-Mer, Hamain, pet. in-8, 16 p. 7 fig.

365 **Sauvage.** *Sépultures franques et carolingiennes du Boulonnais.* Boulogne-sur-Mer, Hamain, in-8, 26 p.

366 **P. Boyé.** *Le Butin de Nancy (5 janvier 1477).* Étude d'histoire et d'archéologie. Paris, Berger-Levrault, 1905, 100 p. (RHist. 1905, t. LXXXVIII, p. 338 = Ph. Lauer.)

Après le désastre de Nancy, le camp du duc Charles-le-Téméraire fut mis au pillage par les Nancéiens, les Suisses et les Alsaciens. Qu'est-t-il advenu des trésors du camp bourguignon ? Cette étude, basée sur une critique éclairée, a pour but de répondre à cette question, et d'identifier les objets ayant vraiment appartenu au duc Charles, d'avec ceux que la légende lui attribue faussement.

P. van de Walle.

367 **Jules Beck.** *Le Musée Flamand du Trocadéro.* — CFFBull. 1906, p. 41-47.

Catalogue des meubles, ustensiles de ménage, outils, ornements, objets de fêtes, jouets, objets d'habillement conservés au Musée Flamand du Trocadéro.

4. DIPLOMATIQUE, CHRONOLOGIE.

368 **S. Muller Fz.** *Le style de la Circoncision.* — RBAB. 1906, t. IV, p. 259-271. (AnÉm. 1906, t. LVI, p. 434-437 = C. Callewaert.)

369 **H. Nelis.** *Réponse de M. H. Nelis.* — RBAB. 1906, t. IV, p. 272-280. (AnÉm. 1906, t. LVI, p. 434-437 = C. Callewaert.)

370 [**LVI, 243**] **H. Nelis.** *Le commencement de l'année au vendredi saint à Tournai au XIVe siècle.* (AnEN. 1906, t. II, p. 558 = Leo Verriest.)

Dans ce compte rendu nous lisons : « Nous signalons à M. Nelis une contradiction : p. 12, l. 20, il écrit : '...la *matinée* de la veille de Pâques, après *none*'. Voilà qui est incompréhensible, car *none* correspond à 3 heures de l'après-midi (cf. Du Cange), et du reste, la *nuyt* d'une fête (p. 11-12, n°s 1-2-3) se dit de l'après-midi et de la soirée de la veille de cette fête, et non pas, que je sache, de la matinée de ce même jour. »

M. Verriest nous permettra de lui faire observer qu'il se trompe sur la portée de ces expressions empruntées à la liturgie. *None* signifie tout à la fois la *neuvième heure*, c'est-à-dire 3 heures de l'après-midi, et les *Nones* du Bréviaire, c'est-à-dire cette partie

de l'office canonique, qui se chantait primitivement à la neuvième heure mais qui le vendredi et le samedi saints était chantée *avant le service et la messe de la matinée*, comme nous l'avons dit dans la *Note complémentaire* que nous avons publiée à la suite de l'article de M. Nelis (AnÉm. 1906, p. 15). La phrase de M. Nelis est donc parfaitement compréhensible et exacte.

La *nuyt* d'une fête, comme le flamand *avond* (Paesch*avont* p. ex.) correspond à la *vigilia*, et il ne faut pas la confondre avec les *premières Vêpres* d'une fête, qui d'ordinaire ne s'étendent pas à l'avant-midi de la veille. Primitivement sans doute, la *vigile* ou la *veillée* se célébrait pendant la nuit précédant la fête. Mais dans le cours des temps, l'office de la vigile ou de la nuit a été anticipé, si bien que déjà au moyen âge il se célébrait au jour qui précédait la fête, même le matin. L'office du samedi saint p. ex. est l'ancien office de la nuit de Pâques : l'*Exsultet* qui maintenant se chante souvent de bon matin, fait encore clairement allusion à l'usage ancien : « Haec *nox* est... » De la langue liturgique, nos aïeux, qui suivaient plus assidûment les offices de l'Église, ont fait passer ces expressions dans le langage courant. Aussi est-il à souhaiter que les historiens du moyen âge se mettent au courant d'une foule d'anciens usages liturgiques. C. C.

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

371 **R. Blanchard.** *La Flandre. Étude géographique de la Plaine flamande en France, Belgique et Hollande.* (Publication de la Société Dunkerquoise pour l'avancement des Lettres, des Sciences et des Arts.) Thèse de doctorat. Lille, Danel, 1906, in-8, VIII-530 p. gravures, cartes et photographies. F. 12. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 211-213 = H. Van Houtte ; CFFBull. 1906, p. 61-66 = E. Bouchet ; soutenance relatée dans AnEN. 1906, t. II, p. 459-462 = A. Crapet.)

Étude de géographie générale. A un point de vue spécial, l'auteur s'était déjà fait connaître par une étude signalée plus haut : LVI, 20.

372 **G. Delépine.** *Les cordons littoraux de la Flandre Française.* — CFFBull. 1906, p. 9-16.

L'auteur traite des Dunes situées à l'est de Dunkerque, vers la Belgique et cite les particularités que présente le double cordon de dunes, que l'on remarque sur cette côte. V. AnÉm. [LV,15].

373 **Cte de Loisne.** *Origine des communes et hameaux du Pas-de-Calais d'après la forme primitive de leurs noms.* (Congrès des Soc. sav. tenu à Arras les 7, 8, 9 et 10 juillet 1904.) Arras, Rohard, 1905, 64 p.

374 **Cte de Loisne.** *La colonisation saxonne dans le Boulonnais.* Paris, 1906, 22 p.

375 **E. Gailliard.** *De dubbele aa in oorkonden van Brugschen oorsprong van 1282.* — VKVA. 1906, p. 197-200. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 190-191 = L. Goemans.)

6. NUMISMATIQUE, MÉTROLOGIE.

376 **A. Visart de Bocarmé.** *Jetons et méreaux du Franc de Bruges.* — Extrait de la RBN. 1906, t. LXII, in-8, 55 p., 4 pl. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 185-186 = A. De Witte.)

Comme introduction M. V. donne une courte mais très substantielle notice sur le Franc de Bruges qui constituait le *quatrième membre de Flandre.* Il nous fait connaître son territoire; ses diverses *Keures*; son collège d'échevins divisé en deux sections qui siégeaient à tour de rôle par *saisons*; ses deux bourgmestres *a*) de la commune et *b*) des échevins, avec leurs droits respectifs; les divers officiers du greffe (*greffiers* et *teekenende clercken*) et de la vierschare (*taelmannen* et *procureurs*); les officiers du comte (*grand-bailli*, *crickhóuder*, *ammans*, *beryders* et *stockhouders*) et les cinq sortes d'impôts que le magistrat du Franc pouvait lever.

Pour la vérification des comptes, on se servait de jetons (*leghpenninghen*). Des jetons banaux sont mentionnés depuis 1396 jusqu'en 1780; toutefois, au XVIII[e] siècle au moins, ils n'ont probablement pas été fournis réellement. A partir de 1623, des jetons de présence étaient distribués aux commissaires chargés de l'audition des comptes. Ils étaient en argent et constituaient une dépense somptuaire très considérable, qu'on essaya plusieurs fois, mais en vain, de réduire. Ils étaient frappés à la Monnaie de Bruges, d'Anvers ou de Bruxelles et l'empreinte changeait en règle générale à chaque année. M. Visart reproduit et décrit une vingtaine de ces jetons, de 1651 à la fin du XVIII[e] siècle. Au moyen des livres de comptes et des *Resolutieboeken*, il corrige plusieurs erreurs de Dugniolle, et retrace toute l'histoire des jetons du Franc, qu'il remet dans leur milieu historique.

Les diverses „ commissions „ chargées d'affaires spéciales étaient désignées par le sort. A cet effet, chaque magistrat avait son jeton d'argent (*lotpenningh*) portant son nom et ses armes. Quelques-uns de ces jetons sont également reproduits et étudiés, de même qu'un des méreaux (*teecken*), dont on se servait pour les distributions à faire aux indigents, comme on se sert actuellement de „ bons „ de papier. Pour finir, quelques mots sur la confrérie pieuse de Saint-Yves (1591-1791) à laquelle le méreau de 1774 appartenait.

Étude intéressante autant que soignée. Une seule remarque au sujet des textes anciens : au lieu d'indiquer soigneusement les

abréviations, ne vaudrait-il pas mieux suppléer les lettres manquantes, conformément aux règles de la Commission royale d'histoire (voir AnÉm. t. LV, p. 80). C. C.

377 **Cl. Buvé.** *La métrologie agraire et la géographie ancienne* (avec carte). — AnABAn. 1906, 5 sér., t. VIII, p, 257-284.

Division de l'article : 1° Les bases de l'ancienne mesure agraire : le pied et la toise, leur variabilité ; 2° Les circonscriptions métrologiques du Brabant ; 3° Stabilité des mesures agraires et ses causes ; 4° Concordance des circonscriptions métrologiques et des anciennes circonscriptions civiles et religieuses ; 5° Origine des mesures agraires, qui dateraient d'une époque où les anciens *pagi* subsistaient encore.

L'auteur en terminant fait le vœu de voir continuer la présente étude pour les autres provinces et à cet effet il attire l'attention des chercheurs sur les questions qu'il importe de résoudre.

7. GÉNÉALOGIE.

378 **Comte P.-A. du Chastel de la Howarderie.** *Les d'Ennetières après leur anoblissement.* Étude d'archéologie généalogique suivie d'un essai d'une épigraphie des Dennetières. — AnHAT. 1906, nouv. sér., t. X, p. 81-186.

Le Rameau de Harlebois et des Mottes, marquis d'Ennetières, comtes de Mouscron, d'Hust, barons de Heule, seigneurs de Luingne, Rolleghem, Aelbeke, Bisseghem, etc. ; — le Rameau dit des comtes d'Hust et du dernier marquis intéressent spécialement l'histoire généalogique de la Flandre.

II. PUBLICATIONS DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. SOURCES MONUMENTALES.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales, voir les rubriques : *Archéologie*, *Histoire de l'art*.

379 **Épigraphie du Nord.** T. III. *Arrondissement de Lille.* 2e partie. (Mémoires de la Société d'études de la province de Cambrai. T. X.) Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1905, in-8, p. 773-1087.

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE.

380 **A. Fayen.** *Liber traditionum Sancti Petri Blandiniensis.* (Cartulaire de la ville de Gand, 2e sér. Chartes et Documents. T. I.) Gand,

F. Meyer-Van Loo, 1906, in-12, 310 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 125-127 = V. Fris; AnEN. 1906, t. II, p. 555 = H. Dubrulle; RHE. 1906, t. VII, p. 931 = H. N[elis].)

Nous en rendrons compte dans le prochain fascicule.

381 **Cartulaire** *de la chartreuse du Val de Sainte-Aldegonde, près de Saint-Omer*, éd. J. DE PAS. (Publications diverses de la Société des antiquaires de la Morinie.) 1905, in-4°, accompag. de 4 pl. et des listes des dignitaires du couvent. F. 10.

Ce cartulaire comprend l'analyse ou la transcription de 761 documents allant de 1184 à 1792. Publication de grand mérite, au point de vue de l'histoire de la chartreuse et de l'histoire locale. Les analyses sont très bien faites; les listes des prieurs et procureurs seront d'une incontestable utilité ; de bonnes tables facilitent les recherches dans ce volume, qui intéresse évidemment l'histoire de notre Flandre.

382 **Cartularium** *der abdij van St-Michiels te Antwerpen*, éd. P. J. GOETSCHALCKX. — BGHB. 1905, t. IV, p. 549-600; 1906, t. V, p. 297-361.

Au t. V, p. 331-333 deux actes de Ferdinand comte et de Jeanne comtesse de Flandre, en faveur de l'abbaye en question. Les deux actes sont datés du mois d'août « 1231 », et signés l'un à Gand, l'autre à Courtrai.

383 **Obituaire** *de l'abbaye d'Argenton de l'Ordre de Cîteaux*, éd. V. BARBIER. — AHEB. 1906, t. XXXII, p. 196-241, 345-366.

En appendice quatre chartes inédites. Par la troisième, Thomas et Jeanne, comte et comtesse de Flandre et de Hainaut approuvent une donation faite à l'abbaye, par Baudouin héritier de l'empire de Romanie et comte de Namur, 2 juin 1240.

384 [LVI, 262] **P. Fredericq en zijne leerlingen.** *Corpus documentorum Inquisitionis haereticae pravitatis Neerlandicae.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 124-125 = J.-L. M. Eggen.)

385 [LVI, 263] **G. Espinas et H. Pirenne.** *Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre.* (RIPB. 1906, t. IV, p. 250-252 = J. Cuvelier; AnEN. 1906, t. II, p. 558-359 = A de Saint Léger.)

386 [LVI, 38, 168] **Edw. Gailliard.** *De keure van Hazebrouck van 1336.* (AnEN. 1906, t. II, p. 405-407 = E. Cortyl.)

387 **J. Vannérus.** *Le dépôt des archives de l'État à Anvers. Accroissements de l'année 1905. Deux actes de 1397 concernant un prêt fait au Duc de Bourgogne.* — RBAB. 1906, t. IV, p. 204-229.

Le prêt dont il s'agit est destiné au rachat du comte Louis de Nevers, tombé en 1396 entre les mains du sultan Bajazet.

388 [LVI, 265] **Inventaire** *de la "Librairie" de Philippe-le-bon (1420)*, éd. G. DOUTREPONT. (RBAB. 1906, t. IV, p. 326-327 = C. Liégois.)

389 **V. Vander Haeghen.** *La corporation des Peintres et des Sculpteurs de Gand.* Matricules, comptes et documents (XVIe-XVIIIe siècles) publiés et annotés. Bruxelles, Van Oest, 1906, in-8, XIV-379 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 213-217 = H. Hymans ; AnÉm. 1906, t. LVI, p. 447-452 = Bon A. van Zuylen van Nyevelt.)

390 **C. Callewaert.** *Prêtres français réfugiés en 1793-1794 à Saint-André-lez-Bruges.* — AnÉm. 1906, t. LVI, p. 275-278. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 272 = J. Cuvelier.)

Ces treize prêtres ont mené pendant quelques mois une sorte de vie commune au château de M. de Pruissenaere à Saint-André.

3. SOURCES LITTÉRAIRES ET CRITIQUE D'ÉRUDITION.

391 [LVI, 275] **Lodewijk van Velthem's** *voortzetting van den Spiegel Historiael* (1248-1316) opnieuw uitgegeven door HERMAN VAN DER LINDEN en WILLEM DE VREESE. Eerste deel. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 200-201 = J. Cuvelier.)

« Deze nieuwe uitgave van Lodewijk van Velthem's vijfde partie « van den *Spiegel Historiael*, die philoloog en historicus beiden « hoopt te dienen, zal verschijnen in drie deelen, waarvan het « laatste zal vergezeld gaan van de *Inleiding*... De text is afge- « drukt naar het eenig volledige handschrift dat nog bekend is, « nl. Codex no 14 E van de bibliotheek der Rijksuniversiteit te « Leiden....

« Wij vestigen de aandacht op de hierachter volgende ver- « beteringen en toevoegsels (bl. XI-XV), alsook en inzonderheid « op het als *Aanhangsel* in extenso medegedeeld uittreksel uit het « eerste boek (vss. 1396-1534), waarin o. a. een in het Leidsche « handschrift ontbrekend vers voorkomt, en waardoor verschil- « lige tekstverbeteringen worden bevestigd. » (*Uit het voorbericht*, bl. VI-X).

Bedoeld uittreksel komt voor in het handschrift 175 uit de bibliotheek van het Bisschoppelijk Seminarie te Brugge.

392 **Chronique** *et Annales de Gilles le Muisit, abbé de Saint-Martin de Tournai,* (1272-1352), publiées pour la Société de l'histoire de France, par H. LEMAÎTRE. Paris, Laurens, 1906, in-8, XXXIII-343 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 201-202 = L. Verriest ; RHE. 1906, t. VII, p. 943-944 = H. N[elis].) V. AnÉm. LVI, p. 463.

393 **Ch.-V. Langlois.** *Notices et documents relatifs à l'histoire du XIIIe et XIVe siècle. Nova Curie.* — RHist. 1905, t. LXXXVII, p. 55-79.

Monsieur Ch.-V. Langlois publie plusieurs lettres de personnages anglais, résidant en cour de Rome, et conservées dans les archives de la Chancellerie et de l'Echiquier d'Angleterre à Londres.

Une lettre d'Henri Ffykeis, procureur en cour romaine, écrite

de Vienne en Dauphiné, à John Salmon, évêque de Norwick, le 27 décembre 1311, nous fait connaître la mort d'Etienne de Suisi, ancien archidiacre de Bruges dans l'église de Tournai, conseiller intime du roi de France et cardinal de Saint-Cyriaque in Thermis, que l'on appelait « le cardinal de Bruges », décédé le 12 décembre 1311 in Curia. P. v. D. W.

394 LVI, 202] **C. Lecoutere.** *Een nieuw fragment van Maerlant's « Spieghel Historiael ».* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 190 = L. Goeman.)

395 **Épître** *à la maison de Bourgogne sur la croisade Turque projetée par Philippe-le-Bon (1464)*, éd. G. Doutrepont. — AHEB. 1906, t. XXXII, p. 144-195. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 168.)

M. Doutrepont poursuit ses études préliminaires au travail d'ensemble qu'il prépare sur la *littérature française à la cour des ducs de Bourgogne.* L'épître qu'il publie dans le présent article, est un discours pour engager l'entourage, la noblesse, les États du grand duc d'Occident à la croisade contre les Turcs. Dans une savante introduction, il retrace l'histoire très complète du manuscrit, depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours; il en donne la description et le contenu. Des quatre textes qu'il renferme, le premier est l'*ordonnance du banquet* ou la cérémonie du Vœu du faisan, qui a fait l'objet d'une précédente étude de M. Doutrepont (*Le banquet du Faisan et la littérature de Bourgogne*, Revue Générale, 1899, décembre; 1900, janvier); vient ensuite le Registre des vœux qui ont été présentés à Lille, à Arras, à Bruges, en Hollande etc. par des seigneurs pour s'engager à partir en croisade avec Philippe-le-Bon; le troisième document est une copie de la bulle de Pie II, du 22 octobre 1463, traduite par l'évêque de Tournai, Guillaume Fillastre; le quatrième est l'Épître susdite. Cette description savamment annotée est pleine de détails intéressants pour l'histoire de Flandre. M. D. est d'avis que l'Épitre date des premiers mois de 1464; il avance l'hypothèse très plausible, qu'elle a Georges Chastellain pour auteur.

A. D. M.

396 **Lettres** *de Pierre Arétin à Charles-Quint (23 janvier 1551); du même à l'evêque d'Arras, Antoine Perrenot de Granvelle (18 octobre 1550); de l'historien Paul Jovius, évêque de Nocera, à Granvelle (13 août 1550), avec réponse de ce dernier; du nonce Poggio à Granvelle (Madrid, 19 novembre 1551); d'Honorato Juan au même (Valladolid, 5 juin 1557); du cardinal de Carpi à l'évêque d'Arras (6 août, 19 septembre, 18 octobre, 4 novembre, 18 décembre 1548, 17 décembre 1550); et du cardinal de Jaen au même (7 novembre 1551).* — Revista de archivos, bibliotecas y museos. 1905, t. IX, p. 138-141; 273-280.

397 **M. Van Vaernewyck.** *Troubles en Flandre au XVIe siècle.* Trad. de H. Van Duyse, publiée par M. de Smet de Nayer. T. II.

Gand, N. Heins, 1906, in-4°, 618 p. avec 25 pl. hors texte et 290 gravures. F. 20. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 127-128 = V. Fris.) V. AnÉm. [LV, 426].

398 [LVI, 234]. **Vincentius de Zeelander.** *Eenige brieven met kardinaal Pietro Aldobrandino gewisseld. 1596-1598* Éd. L. Goemans. *Vaticaansche oorkonden.* — BGHB. 1906, t. V, p. 361-381. (*à suivre*) V. AnÉm. [LVI, 234].

Ce soi-disant protonotaire apostolique, qui se dit Jésuite et Flamand, nommé un jour prévôt de l'église St-Pierre de Lille, est avant tout un personnage remuant, dont heureusement les bavardages ne sont pas sans jeter quelque lumière sur les événements diplomatiques, politiques et militaires de son époque.

399 **Eug. Cortyl.** *Impressions d'un jeune bourgeois flamand visitant Paris et Versailles sous Louis XIV.* — CFFBull. 1906, p. 17-22.

Extraits des lettres adressées par J. Angillis à son père Josse Angillis. Celui-ci, originaire de Menin, s'était établi à Ypres vers 1670. Il avait épousé Jeanne Bubbe, née à Bailleul le 28 octobre 1639. En 1684, il avait transporté d'Ypres à Lille le siège d'une importante maison d'importation. Les armoiries des Angillis étaient : d'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux chérubins de même et en pointe un lis au naturel. E. Hosten.

400 **P. Bergmans.** *Gand décrit par un voyageur brugeois du XVIIIe siècle.* Gand, Vyt, 1905, in-8, 7 p.

401 **E. J. De Saegher** et **M. Jacquin.** *Le général don Juan Van Halen. Histoire authentique des Quatre Journées de Bruxelles. (Septembre 1830).* Renaix, Leherte, 1905, in-8°, 59 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 137-138 = F. Magnette.)

Mélange de documents.

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

402 **A. Van Dorpe.** *Vaderlandsche Geschiedenis in Tabellen.* Hoogste graad. Oostacker, Glorieux, 1906.

403 **G. Thirifay.** *De Geschiedenis van ons Vaderland verteld aan den middelgraad der lagere school.* 9de uitgaaf. Gent, L. Vanderpoorten, 1906.

404 **G. Kurth.** *Sommaire d'histoire de Belgique à l'usage des écoles primaires.* Namur, Lambert, [1906].

405 **W. Vogel.** *Die Normannen und das Fränkische Reich bis zur Gründung der Normandie (799-911).* (Heidelberger Abhandlungen

zur mittleren u. neueren Geschichte, éd. K. Hampe, E. Marcks, u. D. Schafer. Fasc. 14.) Heidelberg, C. Winter, 1906, in-8, xv-442 p. M. 12. V. AnEm [LVI,280].

406 **Gaillard Thomas Lapsley.** *The Flemings in Eastern England in the Reign of Henry II.* — EHR. 1906, t. XXI, p. 509-513.

Nombreux furent les Flamands qui, comme soldats ou comme colons, partirent pour l'Angleterre pendant le règne du roi Henri II d'Angleterre. Il y avait des Flamands à la prise d'Alnwick en 1174. L'année précédente, Robert de Leicester avait de ces soldats parmi les troupes du comté de Suffolk. Hugh Bigod, comte de Norfolk, en avait enrôlé trois cents, envoyés par le comte de Flandre. L'évêque de Durham engageait, lui aussi, quarante chevaliers français et cinq cents soldats flamands, qui débarquèrent à Hartlepool le 13 juillet 1174. Beaucoup de ces soldats sont tombés sur les champs de bataille. D'autres ont été repatriés. Mais, demande M. Lapsley, quelques'uns de ces soldats ne se sont-ils pas établis en Angleterre? Ce sont peut-être eux qui furent les fondateurs de ces gildes de tisserands anglais, qui plus tard firent un si grand tort à l'industrie flamande. D'après les *Gesta Henrici Secundi*, l'évêque de Durham permit à ses soldats flamands de regagner leur patrie à la dérobée, *permisit illos clam repatriare*. Ont-ils tous réintégré leurs foyers? Le docteur Cunningham, dans son ouvrage, *Growth of English Industry and Commerce* (Cambridge, 1905, quatrième édition) semble croire que ces soldats se sont fixés en Angleterre. M. Lapsley cite plusieurs extraits du *Great Pipe Roll for the Twenty-second Year of Henry II*, (*Pipe Roll Society,* 1905) pour démontrer que, dans les comtés de l'est d'Angleterre, il y avait à cette époque des relations suivies entre Anglais et Flamands; mais ces derniers se trouvaient-ils alors en Angleterre? D'après la citation suivante, il paraît que dans le comté de Lincoln il y avait de ces Flamands: *Idem vicecomes debet xvi l. pro Estresiis qui habuerunt catalla Flandrensium et voluerunt ire in Flandriam.* (*Pipe Roll 22 Hen. II*, p. 82.) Qui étaient ces Estresii? demande notre auteur. Et il répond: « Ils semblent être les représentants et peut-être les compatriotes de ces Flamands qui faisaient alors le commerce avec l'Angleterre. »

W. C. Robinson.

407 [LVI, 67] **L. König.** *Die Politik des Grafen Balduin V von Hennegau.* (AnEN. 1906, t. II, p. 284-288 = G. Smets.)

408 [LVI, 185] **E. Gerland.** *Geschichte des lateinischen Kaiserreiches von Konstantinopel.* Ier Teil. Hamburg. 1905, 264 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 210-211 = V. Fris.)

Aventures politiques d'un de nos comtes en Orient. V. AnÉm. [LV, 289; LVI, 185] où il faut lire Gerland au lieu de Galland.

409 [LVI, 282] **F. Wodzak.** *Die Slacht bei Kortrijk.* (RIPB. 1906, t. XLIX, p. 242-247 = V. Fris.)

D'après le compte rendu de M. Fris, l'étude de M. Wodzak fourmille d'erreurs; elle est le produit d'un manque absolu de préparation, de critique et de connaissances générales; elle dénote une connaissance insuffisante des sources et des travaux. Nous nous permettons de faire remarquer que la bibliographie donnée par M. Fris retarde également. A. D. M.

410 [LVI, 68.] **N. de Pauw.** *L'assassinat d'Artevelde et l'instruction de ce crime.* Gand, Hoste, 1905, 48 pp. (ABelges. 1905, t. VII, p. 251-252 = V. Fris.)

Cette brochure contient le discours prononcé le 2 octobre 1905 par le savant procureur général, à l'audience solennelle de rentrée de la cour d'appel de Gand. C'est une étude pleine d'intérêt et qui fixe définitivement deux points d'histoire. L'auteur y démontre, en effet, que la date exacte de l'assassinat d'Artevelde est le 17 juillet 1345 ; il y établit aussi que la politique du grand communier flamand tendait non pas à soustraire la Flandre à l'autorité du comte, mais à obtenir la soumission de la dynastie régnante à son souverain, le roi d'Angleterre. Les villes de Bruges et d'Ypres travaillaient dans le même sens qu'Artevelde et refusaient obéissance au comte, jusqu'à ce qu'il eût prêté serment au roi d'Angleterre comme roi de France. A Gand, la popularité d'Artevelde avait beaucoup diminué ; pendant son absence, son ancien protégé, Gérard Denis, l'accabla de calomnies et l'accusa de félonie envers le comte ; le peuple ameuté l'assassina dans sa maison, à son retour. P. Barbe.

411 **J. Finot.** *La paix d'Arras. (1414-1415).* — AnEN. 1906, t. II, p. 33-80, 161-218 (*à suivre*).

Exposé des négociations.

412 **J. Marc.** *L'avènement du chancelier Rolin (décembre 1422).* (Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire. 1905, t. XXI. Extrait). Dijon, Nourry, 1906, 58 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 209 = G. Doutrepont.)

Raisons et résultats financiers et politiques du choix de Nicolas Rolin comme chancelier de Philippe-le-Bon.

413 [LVI, 289] **V. Fris.** *Een gentsch politicus: Jan van Coppenhole.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 239 = H. Coppieters Stochove.)

414 [LVI, 179] **L. Eggen.** *De Zuid-Nederlandsche ballingen der XVIe eeuw in Noord-Nederland.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 238 = H. Coppieters Stochove.)

415 **Rossignot.** *Jean Richardot, chef-président du conseil privé des Pays-Bas (1597-1609).* (Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs, 1905. Extrait.) Besançon, Dodivers, in-8, 9 p.

416 **J. De Pange.** *Charnacé et l'Alliance franco-hollandaise (1633-1637).* Préface du marquis de Charnacé. Paris, Picard, 1905, in-8, XIV-158 p. (AnEN. 1906, t. II, p. 411-412 = F. Bouchet.)

Très intéressant, le tableau de la Société hollandaise à cette époque. Très suggestive, la partie où il est traité des convoitises qu'excita notre Flandre chez Richelieu.

417 **Fr.-C. Wittichen.** *Die Politik des Grafen Hertzberg.* 1785-1790. — HVJS. 1906, t. IX, p. 174-204. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 239-240 = H. Van Houtte.)

C'est ce comte qui a mené, et d'ailleurs a fait échouer, la politique de Frédéric Guillaume II de Prusse dans nos provinces belges, lors de la révolution brabançonne. Le savant auteur a donné l'histoire générale de tous ces événements dans un ouvrage cité plus haut : LV, 440.

418 **V. Dupuis.** *La campagne de 1793 à l'armée et des Ardennes. De Valenciennes à Hondtschoote.* (Publication de la section historique de l'état-major de l'armée.) Paris, Chapelot, in-8, 512 p.

419 **J. Tessier.** *Les relations anglo-françaises au temps de Louis-Philippe. L'élection du Roi des Belges (novembre 1830-juillet 1831).* — (Extrait des Mémoires de l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, 1905.) Caen, Delesques, 1905, in-8, 77 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 136-137 = F. Magnette.)

Rien de nouveau, après le travail de l'Abbé De Lannoy : *Les origines diplomatiques de l'Indépendance belge.* Louvain, Peeters, 1903. (ABelges. 1903, t. V, p. 90-92 = F. Magnette.)

420 **J. C. C. Den Beer Portugael.** *1831. De Tiendaagsche Veldtocht.* 's Gravenhage, Nyhoff, 1906, in-4, VII-472 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 204-207 = H. Van Houtte.)

La présence de documents inédits importants compense quelque peu les défectuosités de construction.

421 **Robert de Beaucourt de Noortvelde.** *Nieuport. Documents historiques.* T. II. *Sigillographie, Topographie, Comptes, Cadastre, Épitaphier, etc.* Ostende, A. Bouchery, 1904, 288 p. F. 4.

Dit boek zonder de minste orde of eenig achtgeving naar de vereischten van de huidige geschiedkunde opgemaakt, is een samenstel van allerhande, zonder verband elkaâr opvolgende zaken, waar nevens vele ten onpas aangebrachte aanmerkingen, tal wetensweerdigheden voor geschiedvorschers gesloten liggen. Zoo geeft Boek II belangrijke aanmerkingen over de Rederijkersgilde, uit gildeboek en stadsrekeningen. Boek III biedt ons uittreksels uit het handschrift van Rybens, 1e en 2e deel ; dan nog gegevens over d'halle, deels aan de stadsrekeningen ontleend, verders over 't stadhuis, 't begijnhof, uerclocke, stadshondeslager, enz. Boek IV is een afschrift van een kadastralen staat van 1313 rakende Nieuwpoort en berustende in 's rijksarchief te Brussel. Volgen dan eene verzameling van 382 grafschriften en eenige stukken over familien afkomstig van Nieuwpoort of daar gevestigd.

Van eenen ernstigen geschiedschrijver mocht men verwachten dat hij zich voor wat den godsdienst aanbelangt, buiten den invloed hield van zijn « leenheeren ». Daarvan is schrijver niet heel vrij te pleiten. Het IIe deel dat nog verschijnen moet zal ons misschien eene teleurstelling « ten goede » bezorgen, en daarbij de noodige zaak-, persoons- en naamlijsten aangeven, die het bijzonderste nut zullen uitmaken van een werk dat hoogst gebrekkelijk opgesteld is. R. D.

422 **A. Hocquet.** *Tournai et le Tournaisis au point de vue politique et social.* Bruxelles, 1906, in-4°, 418 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 220-221 = L. Verriest.)

Important surtout pour l'histoire de notre XVIe siècle religieux.

423 **F. Desmons.** *Études historiques, économiques et religieuses sur Tournai durant le règne de Louis XIV. La conquête de Tournai.* — AnHAT. 1905, nouv. sér., t. IX, p. 1-281.

Étude originale, basée sur les sources d'archives, les sources littéraires et les imprimés de l'époque. Quatre chapitres. I. Agonie de la souveraineté espagnole et prétentions de Louis XIV à la souveraineté des Pays-Bas. II. Expédition de 1667. État de la ville de Tournai. III. Siège et capitulation de Tournai. IV. Réduction du nombre des magistrats de Tournai. V. La fin de la guerre et la paix d'Aix-la-chapelle. Plusieurs notes, documents et pièces justificatives sont publiés en appendice.

Bien que ce travail soit consacré spécialement à l'histoire de Tournai, il intéresse en plusieurs points l'histoire de notre province et des villes flamandes investies et conquises pendant la campagne de 1667. A. D. M.

424 **B. F. B. et B. J. B.** *Gammerages-Waarmaerde.* — BGOK. 1905-1906. t. III, p. 315-317.

Dans une notice, parue dans les *Bijdragen tot de geschiedenis van het aloude hertogdom Brabant*, 1906, t. V, p. 11-19 (AnÉm. [LVI, 74]) il est dit : « Non seulement les noms des deux localités (Gammerages en Brabant et Waarmaerde en Flandre) sont les mêmes, mais nous savons qu'à certaine époque, celles-ci appartenaient au même seigneur » ; deux preuves qui établissent l'origine commune des deux localités.

A ce propos, il faut remarquer que de fait *Walmaarde, Galmardia*, *Walmarage* sont des noms identiques, dont le radical est le nom propre Galmar; et que les deux seigneuries ont appartenu à une même famille, à savoir aux Richardot au XVIe siècle et non à celle du fondateur Galmar.

425 **Th. Leuridan.** *Histoire de Seclin.* Roubaix, 1905, in-8, 253 p.

426 **Monteuuis.** *Histoire de Leers.* Lille, Lefebvre, 1906, pet. in-8, XIV-337 p.

2. HISTOIRE SPÉCIALE.

A. Histoire des institutions et du droit.

427 **F. Lot.** *Fidèles ou vassaux? Essai sur la nature juridique du lien qui unissait les grands vassaux à la royauté, depuis le milieu du IX[e] siècle jusqu'à la fin du XII[e].* Paris, Bouillon, 1904, xxxiv-286 p. F. 7. (RHist. 1905, t. LXXXVII, p. 95 = Chr. Pfister.)

F. Lot, dans sa thèse doctorale, basée principalement sur des sources d'archives, s'attache à prouver, que même au temps des derniers Carolingiens et des premiers Capétiens, les grands feudataires et les pairs du royaume, ont toujours prêté l'hommage au roi et l'hommage sans restriction. Ce n'est qu'à partir du XII[e] siècle, qu'il y a eu une distinction entre l'hommage lige et l'hommage simple. Un chapitre est consacré aux rapports de droit public existant entre le royaume de France et le comté de Flandre. M. Lot prouve que les comtes de Flandre, dès l'origine, ont prêté l'hommage au roi de France, de même que les autres pairs laïques du royaume. La généalogie des comtes de Flandre est aussi l'objet des recherches de l'auteur. P. v. d. W.

428 [LVI, 78, 291] **L. Vanderkindere.** *La première phase de l'évolution constitutionnelle des communes flamandes.* (AnÉm. 1906, t. LVI, p. 437 ss. = L. De Wolf.)

429 [LVI, 79, 291] **L. Vanderkindere.** *La Politique communale de Philippe d'Alsace et ses conséquences.* (AnÉm. 1906, t. LVI, p. 437 ss. = L. De Wolf; RQH. 1906, t. LXXX, p. 638 = C. Callewaert.)

430 **L. Vanderkindere.** *La notion juridique de la commune.* — ARBBull. 1906, p. 193-218. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 172-173; AnÉm. 1906, t. LVI, p. 438 ss. = L. De Wolf; ABAnBull. 1906, p. 188-189 = F. Donnet.)

431 **Armand de Behault de Dornon.** *La commune de Mons a-t-elle été acquise au prix du sang de ses bourgeois?* — AnABAn. 1906, 5[e] sér., t. VIII, p. 117-137. (AnEN. 1906, t. II, p. 557 = L. Verriest.)

Le Hainaut a toujours été un fief de l'Empire, quoique ses habitants aient joui sans cesse d'une liberté très étendue. Quelle est l'origine des libertés communales de la ville de Mons? Ces origines ne doivent point être cherchées dans les chartes de l'an 1171 et 1200, mais la liberté communale est à la fois la cause et l'effet du progrès matériel et moral des habitants, elle se développa sans luttes, progressivement et d'un commun accord entre les comtes et leurs sujets. L'appréciation de M. Verriest qui qualifie ce travail de bien peu sérieux, nous semble trop sévère. A. D. M.

432 **J. de Pas.** *L'échevinage de S. Omer (1144-1790). Listes des membres qui l'ont composé, avec l'historique des élections échevinales...* Saint-Omer, Homont, 1906, in-8, 346 p.

433 **J. Fourgous.** *L'arbitrage dans le droit français aux XIIIe et XIVe siècles.* Paris-Toulouse, 1906, 214 p. avec pièces justificatives et 3 gravures. F. 6 (RIPB. 1906, t. XLIX, p. 247-249 = G. Des Marez.)

Parmi les pièces justificatives, quelques-unes sont empruntées à la collection des chirographes, conservée aux archives de la ville d'Ypres.

434 **C. Boulanger.** *Le droit de marché (coutume des environs de Péronne). Recherches sur son origine.* Saint-Quentin, impr. générale; Paris, Pedone, 1906, in-8, 217 p.

B. Histoire économique et sociale.

435 [LVI, 196] **E. Van Cappel.** *De Hongersnood in de middeleeuwen tot de XIIIe eeuw.* (ABAnBull. 1906, p. 155 = F. Donnet.)

436 [LVI, 297] **L. Vanderkindere.** *Liberté et propriété en Flandre du IXe au XIIe siècle.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 172; ABAnBull. 1906, p. 188 s. = F. Donnet.)

437 **E. Daenell.** *Die Blütezeit der deutschen Hanse. Hansische Geschichte von der 2 Hälfte des XIV. bis zum letsten Viertel des XV. Jahrh.* Berlin, Reimer, 1906, 2 vol., in-8, xvii-474 et xv-561 p. M. 20.

438 **F. Keutgen.** *Hansische Handelsgesellschaften vornehmlich des 14 Jarhhunderts.* — VFSW. 1906, t. IV, p. 278-324 ; 461-514.

439 **J. B. Weckerlin.** *Le drap « escarlate » au moyen âge.* Essais sur l'étymologie et la signification du mot écarlate, et notes techniques sur la fabrication de ce drap de laine au moyen âge. Lyon, Rey et Cie, 1905, in-8, 90 p. (ABelges. 1905, t. VII, p. 173 = H. V. H[outte].)

440 **G. Bigwood.** *Gand et la circulation des grains en Flandre du XIVe au XVIIIe siècle.* — VFSW. 1906, t. IV, p. 397-460. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 246-247 = H. Van Houtte ; AnEN. 1906, t. II, p. 579-580 = G. Lespinas ; RQH. 1906, t. LXXX, p. 627 = E. Ledos.)

Située au confluent de la Lys et de l'Escaut, Gand était un centre tout indiqué pour le commerce des grains, que la ville chercha à fixer chez elle. Elle voulut accaparer le monopole du transit par eau, et dès le milieu du XIVe siècle, le marché se transforma en *étape* pour le blé et le seigle. Celle-ci fut étroitement réglementée. Mais cette politique d'accaparement lésait les intérêts des villes voisines et amena de nombreux conflits. Les princes durent intervenir plus d'une fois, pour restreindre la rigueur du privilège de Gand et faire accorder des exemptions qui finirent par amener la suppression de l'étape, au début du XVIIIe siècle. C. C.

441 **H. Pirenne.** *Note sur la fabrication des tapisseries en Flandre au XVIe siècle.* — VFSW. 1906, t. IV, p. 325-339. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 192-193 = H. Van Houtte; AnEN. 1906, t. II, p. 578-579 = G. Lespinas.)

La tapisserie se développe en Flandre surtout après l'immigration des tapissiers d'Arras, exilés par Louis XI en 1477. Audenarde devient un grand centre de fabrication. M. P. nous montre surtout comment cette industrie, au début urbaine et soumise à la forme corporative du moyen âge, se transforme au cours du XVIe siècle en s'étendant à la campagne, et prend une organisation plus moderne et plus capitaliste. La transformation est analogue à celle que l'auteur a signalée dernièrement dans l'histoire de la draperie flamande (voir AnÉm. LVI, p. 79; et [LV, 461].)

442 **Pr. Claeys.** *Les Associations d'ouvriers débardeurs ou portefaix, aerbeyders, à Gand au XVIIIe siècle.* (AnGOG. 1906, t. VIII. Extrait.) Gand, 1906. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 217 = V. Fris.)

443 **A. de St. Léger.** *L'enquête industrielle de 1781-1782 dans l'Intendance de Flandre et d'Artois.* — Congrès des soc. sav. tenu à Arras les 7, 8, 9 et 10 juillet 1904. Arras, Rohard, 1905, p. 249-263.

444 **P. Verbouwen.** *Eenige bladzijden uit de geschiedenis der Gentsche wevers.* Gent, Van den Hoeck, 1905, in-4, 40 p.

445 **L. Stroobant.** *Les Dépôts de mendicité en Belgique. Notice historique.* Torino, Unione tipographico-editrice, in-8, 11 p.

446 **P. Lefebvre du Preij.** *Cortèges historiques des comtes de Flandre, Jean-sans-Peur et Philippe-le-Bon à Douai.* Saint-Omer, d'Homont, 1905, in-8, 43 p.

447 **R. de Bertrand.** *Faits et usages flamands de France.* — UFBull. 1906, t. IX, p. 253-296.

Article inédit, écrit en 1863, qui rappelle la disparition de la langue flamande et des vieux usages flamands à Dunkerque, depuis le début du XIXe siècle. Voici quelques sous-titres de cette étude. Les clinqueurs. — Les pannekoeken. — Les tablettes. — Dernières annonces en flamand. — Affiches électorales en flamand. — Enseignes flamandes. — Les jeux. — Cris de rue. — Chansons et danses flamandes. — Les carnavals, etc. L'auteur insiste sur l'utilité du flamand au point de vue de la linguistique et applaudit à l'œuvre du *Comité flamand de France.* — Plusieurs transcriptions et versions auraient dû passer par les mains d'un correcteur flamand.

A. D. M.

448 **Decroos.** *La langue flamande dans les faubourgs de Saint-Omer.* — CFFBull. 1906, p. 81-83.

C. Histoire des sciences et des lettres.

449 **Cohen Gustave.** *Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux du moyen âge.* (Académie Royale de Belgique: Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques et classe des Beaux-Arts. Mémoires. Collection in-8°, tome I, fascicule VI). Bruxelles, Hayez, 1906, 304 p., 6 planches. (AnEN. 1906, t. II, p. 557-558 = A. S.)

Ouvrage des plus intéressants, solidement documenté et lumineusement ordonné. L'auteur fait un voyage cyclique par le moyen âge, et examine successivement les détails de la mise en scène, dans le drame liturgique, dans le drame sémi-liturgique et dans les mystères, en faisant ressortir l'évolution naturelle de l'un à l'autre genre. Cette histoire de la mise en scène dramatique, bien que traitée d'une façon toute générale, a cependant un intérêt historique spécial pour tous les pays occidentaux de l'Europe, en raison de l'uniformité des œuvres et des mœurs théatrales du moyen âge. Ceci explique comment l'auteur va chercher les preuves et les faits à l'appui de ses thèses en Flandre comme en Italie, en France comme en Angleterre.

A noter la très remarquable discussion concernant l'influence de la mise en scène du drame sur les imagiers du moyen âge et sur les peintres primitifs. L'histoire de la mise en scène dans le théâtre et dans la représentation du mystère flamand, pourrait fournir des données très précises, pour l'étude et la compréhension des œuvres de nos primitifs et même de nos peintres postérieurs. M. L. Maeterlinck, dans un article de la *Revue de l'art*, a d'ailleurs constaté cette influence pour deux triptyques du musée de Gand. Cette étude mérite d'être remarquée, continuée et généralisée.

ALFRED DE MEESTER.

450 **L. Lefebvre.** *Le Théâtre à Lille au XVIIIe siècle. Commédiens de campagne et théâtre régulier.* Lille, Lefebvre, 1906, in-8, 38 p. V. AnÉm. [LV,315; LVI,468].

451 **K. Ruelens.** *Jan van Ruysbroek en Blommardine* (dans J. VERCOULLIE, *Werken van Zuster Hadewych*, t. III, p. XXI-XCVI). (Publication de la Société « der Vlaamsche Bibliophilen »). Gand, Hoste, 1905, in-8. (ABelges. 1905, t. VII, p. 252-253 = V. F[ris].)

Réédition par J. Vercoullie d'une ancienne notice de feu K. Ruelens. Zuster Blommaerd et Zuster Hadewyck sont elles une seule et même visionnaire, que van Ruysbroek eut à combattre? Cette question, Ruelens ne la vida pas, après Ruelens, MM. N. de Pauw et L. Willems ne la tranchèrent pas non plus, et M. Vercoullie la laisse encore ouverte.

452 **L. Jordan.** *Die Sage von den vier Haimonskinderen.* Erlangen, Junge, 1905, x-198 p. M. 7. — Résumé dans W, 1906, t. XIV,

p. 289-304. (Revue des Traditions populaires, 1906, t. XXI, p. 110-111 = A. Van Gennep.)

La version primitive,— 900 vers assonnancés en *o*(*on*),— remonte au début du XIIe siècle, et est originaire de la région de Bordeaux. Elle se rattache au cycle légendaire des „ Outlaw „ (exilés ou bandits de France et de Germanie); et a été remaniée en sept versions juxtaposées, déjà pendant le cours du XIIe siècle.

453 **K. de Gheldere.** *De oude Thorhoutsche Kamer van Rhetorica, met kenspreuk: Door Geest en Arbeid.* Gent, Siffer, 1905, in-12, 109 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 219-220 = L. Goemans; AnEN. 1906, t. II, p. 409-410 = F. de C[oussemaker].)

454 [LVI,97] **K. de Gheldere.** *Rijmwerken van Domien De Jonghe, heelmeester te Duinkerke.* (AnEN. 1906, t. II, p. 409-410 = F. de C[oussemaker].)

455 **Chanoine Looten.** *Un Poète Dunkerquois inconnu: Dominique De Jonghe.* CFFBull. 1906, p. 49, 60. V. numéro précédent.

L'auteur examine et critique les poésies de Dominique De Jonghe (1654-1727), le rhétoricien dunkerquois, dont le nom presque entièrement oublié vient d'être remis en honneur par le D[r] de Gheldere, membre de l'Académie Flamande.

De Jonghe est né en 1654, à Nieucapelle près Dixmude. Il s'établit comme médecin à Dunkerque, probablement vers 1678, et y décéda le 5 février 1727.

M. Looten communique une pièce de vers inédite, adressée par De Jonghe au poète Michel De Swaen, à l'occasion de la fête de Pâques de 1697. E. H.

D. Histoire de l'art.

456 **A. v. Wurzbach.** *Niederländisches Künstler-Lexikon.* Fasc. 9. 10. Vienne, Halm et Goldmann, 1906.

457 **J. Helbig.** *L'art mosan depuis l'introduction du christianisme jusqu'à la fin du XVIIIe siècle,* publié par M. J. Brassinne. T. I. Bruxelles, Van Oest et Cie, 1906, in-4°, p. F. 20.

L'ouvrage formera deux volumes in-4°. L'illustration, très artistique, comporte près de 200 reproductions dont plus de 60 planches hors-texte. Le tome 1 qui vient de paraître s'étend des origines de l'art mosan à la fin du XVe siècle. Le prix de souscription à l'ouvrage complet est de 40 francs.

Cet ouvrage est de première importance pour l'histoire de la peinture flamande. Il contient de superbes reproductions des chef-d'œuvres des Van Eyck, Patenier etc.

458 **H. Parenty.** *La Renaissance d'Artois et Boullenois. Le château d'Hesdin en Artois. Berceau effectif des artistes et des arts de la Renaissance flamande.* — Congrès des sociétés savantes tenu à

Arras les 7, 8, 9 en 10 juillet 1904. Arras, Rohard, 1905, p. 41-57. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 123.)

459 [LVI, 207.] **Fierens-Gevaert.** *Le rôle des maîtres wallons dans la première Renaissance des Valois.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 193-195 = J. Kerkhof.)

460 A. **Hallays.** *Les villes d'art célèbres. Nancy.* Paris, Laurens, 1906, 144 p., ill. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 153-154 = Fierens-Gevaert.) V. p. h. nº 366.

Quelques notes sur les célèbres tapisseries flamandes, dites de Charles-le-Téméraire. Citation d'un Brugeois du XVIIIe siècle, Cyfflé, qui se serait fait remarquer à Nancy, comme sculpteur de talent.

461 **Battifol.** *La vie intime d'une reine de France au XVIIe siècle.* Paris, Calman-Lévy, 1906, in-8, III-564 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 164-165 = A. De Ridder.)

Cette reine, Marie de Médicis, aimait à s'entourer d'artistes, comme les sculpteurs flamands Pierre de Franqueville et Lintlaer, et de fournisseurs d'œuvres d'art, comme le marchand de peintures Pierre De Brun [De Bruin ?], et le joaillier Hélie Fruit, également flamands tous les deux.

462 L. **Maeterlinck.** *L'art et les rhétoriciens flamands.* — Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire, 1906, p. 293-298.

463 H. **Hymans.** *Belgische Kunst des Neunzehnten Jahrhunderts.* Leipzig, Seemann, [1906], in-8, 253 p. ill. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 150-151 = Fierens-Gevaert.)

Travail objectif.

464 C. **Enlart.** *Nos cathédrales disparues. Térouanne, Arras, Boulogne.* — Congrès des soc. sav. tenu à Arras les 7, 8, 9 et 10 juillet 1904. Arras, Rohard, 1905, p. 291-311.

Conférence.

465 [LV, 377; LVI, 102] **E. J. Soil de Moriamé.** *L'habitation tournaisienne du XIe au XVIIIe siècle.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 221-224 = H. Hymans.)

466 J. **Roegiers.** *Les peintures murales de l'église Saint-Martin à Alost.* — AnAA. 1905-06, p. 1-34.

Étude consacrée à la description de plusieurs fresques, découvertes dans l'église primaire de Saint-Martin à Alost, lors du décrépissage de cette ancienne collégiale en 1900.

Ces fresques datent de la fin du XVe siècle et occupent les tympans de la voûte de la chapelle absidale du fond. Elles représentent douze anges ailés, aux longs cheveux blonds flottant sur les épaules, célébrant les louanges de la Mère de Dieu, inscrites sur des banderoles. Ces fresques rappellent celles qui furent découvertes, il y a quelques années, en l'église Saint-Pierre à Louvain.

La suite des travaux a mis au jour, dans la chapelle de la Sainte-Vierge, des peintures murales du XV[e] siècle, représentant l'arbre de Jessé; et, dans l'ancienne salle capitulaire, un jugement dernier, qui fait songer à celui de Jean Prévost, exposé au musée communal de Bruges. Le gouvernement a chargé notre concitoyen M. C. Tulpinck d'en prendre une copie, qu'on peut voir au musée du Cinquantenaire à Bruxelles. P. v. d. W.

467 **C. Tulpinck.** *La peinture décorative religieuse et civile en Belgique aux siècles passés.* Bruxelles, Vromant et C[ie], in-4, 24 p. avec 24 pl. F. 25.

468 **Handzeichnungen** *alter Meister der vlämischen Schule, XV., XVI. u. XVII Jahrh.* 1[e] sér., fasc. 2-3. Haarlem, Kleinmann et C[ie], in-8, 8 pl. M. 4.

469 **L. Maeterlinck.** *Le genre satirique dans la peinture flamande,* 2 édit. Bruxelles, Van Oest et C[ie], 1906, in-8°, plus de 300 p., 250 illust. dont 60 pl. hors-texte. F. 10.

470 **K. Voll.** *Die alt-niederländische Malerei von Jan van Eyck bis Memling.* Ein entwicklungsgeschichtl. Versuch. Text. u. Tafelb. Leipzig, Poeschel et Krippenberg, 1906, in-8, v-328 p. avec 57 pl. M. 13.

471 **E. Durand-Gréville.** *Hubert Van Eyck, son œuvre et son influence* (3[me] et 4[me] art.). — AAF. 1905-06, t. I, p. 188-198; 1906-07, t. II, p. 23-43.

L'éminent critique d'art continue, dans ces deux articles, l'étude qu'il a consacrée à Hubert Van Eyck. V. AnÉm. [LV, 353, 482]. — Pour reconstituer l'œuvre d'Hubert Van Eyck, il prend, comme point de départ, une miniature conservée au musée de Turin, et il conclut qu'on peut attribuer à Hubert plusieurs tableaux des musées de Berlin, de Vienne et du Louvre.

L'étude du célèbre polyptyque de Gand, l'adoration de l'Agneau, est aussi l'objet de recherches et de déductions intéressantes. Quelle a été la part d'Hubert et de Jean Van Eyck dans cette composition. Se basant sur ses études comparatives des œuvres attribuées à Hubert et à Jean, M. Durand-Gréville croit pouvoir revendiquer pour Hubert, les volets conservés au musée de Berlin ; quant au panneau central en possession de l'église Saint-Bavon à Gand, il est d'avis que les anges musiciens sont l'œuvre d'Hubert, tandis que le reste du tableau serait du pinceau de Jean Van Eyck. P. v. d. W.

472 **E. Durand-Gréville.** *Note sur l'inscription latine du retable de Gand, par les Van Eyck, conservé au musée de Berlin.* — Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France. Paris, 1905, p. 258-260.

473 [**LVI, 323.**] **A. Heins.** *La plus ancienne vue de Gand.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 239 = H. Coppieters Stochove.)

474 **Chan. Van den Gheyn.** *L'exposition van Eyck à Gand.* — ABAnBull. 1906, p. 43-50.

Raisons pour lesquelles les panneaux du polyptyque de l'Agneau, conservé à Gand ne purent figurer à l'exposition de Bruges. — C'est la reconstitution du retable de S[t] Bavon qui est l'origine et la raison d'être de la future exposition de Gand. Nous lui souhaitons une prompte réalisation et un franc succès.

475 **Comte P. Durrieu.** *Jacques Coene, peintre de Bruges, établi à Paris sous le règne de Charles VI (1398-1404).* — AAF. 1906-1907, t. II, p. 5-22.

M. Durrieu, dans la première partie de son article, nous fait connaître la vie du peintre et miniaturiste brugeois Jacques Coene. Celui-ci quitta sa patrie pour aller travailler à Paris, sous le règne de Charles VI. Suivant l'exemple de beaucoup d'artistes de cette époque, il voyagea en Italie, et séjourna assez longtemps à Milan, où il fit le plan d'une église ; de retour en France, en 1404, il travailla pour le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur.

Dans une deuxième partie, l'auteur s'applique à rechercher, si nous possédons encore des œuvres de Jacques Coene. Il attribue à ce maitre, les miniatures du Livre d'Heures du Maréchal de Boucicant, faisant partie des collections de Madame André à Paris. Partant de ces prémices, il croit pouvoir restituer à Jacques Coene, de nombreuses miniatures, et particulièrement le Livre d'Heures du Duc de Berry, conservé à la section des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Bruxelles. Jacques Coene n'aurait pas été seulement un miniaturiste. M. Durrieu voit en notre artiste, l'auteur d'un triptyque peint sur bois, appartenant au musée provincial de Bonn, et ayant figuré en 1904, sous le N° 88 à l'exposition d'art ancien de Dusseldorf. P. v. D. W.

476 **M. Houtart.** *Les peintres tournaisiens du XV[e] siècle.* — AnHAT. 1906, nouv. sér., t. X, p. 12-34.

Analyse d'un article de J. Weale paru dans le *Burlington Magazine* (1903, mars. et ss.) sous le titre *Early painters of the Netherlands.*

477 **W. Cohen.** *Studien zu Quinten Metsys.* Dissertation inaugurale de Strassbourg. Munich, Bruckmann, 1904, in-8°, 75 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 228 = U. Berlière.)

478 [LV, 364.] **W. Cohen.** *Studien zu Quinten Metsys.* Ein Beitrag zur Geschichte der Malerei in den Niederlanden (ABelges. 1906, t. VIII, p. 229 = U. Berlière.)

Autodidacte ? Metsys ne l'est pas. Il a subi les influences des écoles de Louvain et de Bruges et de la Renaissance italienne. — Le second ouvrage de M. C. est la reproduction du premier, outre qu'il contient un essai de catalogue de ses tableaux authentiques et de ses œuvres certaines, conservées en copie ou en original.

479 **P. J. Goetschalcx.** *Eenige inlichtingen over de schilders Michiel en Raphaël van Coxcyen.* — BGHB. 1906, t. V, p. 409-422.

Michel, le père — Malinois comme son fils, — fut élève de B. van Orley et de Raphaël Sanzio.

480 [LVI, 111.] **Levé.** *Caractères français de l'œuvre du peintre Jean Bellegambe.* — Congrès des soc. sav. tenu à Arras les 7, 8, 9 et 10 juillet 1904. Arras, Rohard, 1905, p. 59-64. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 123.)

481 **Pol de Mont.** *Pieter Breughel, dit le Vieux, l'homme et son œuvre.* Livr. X. Haarlem, Kleinmann et Cie, s. d. [1906], in-folio, 5 pl.

482 **René Van Bastelaer** et **Georges H. de Loo.** *Pierre Bruegel l'ancien, son œuvre et son temps.* Bruxelles, Van Oest et Cie, 1906, in-4°.

L'œuvre paraît en cinq fascicules, contenant chacun, outre le texte, de 18 à 20 planches hors texte. Quatre fascicules ont paru. Le cinquième paraîtra en décembre. Le prix de souscription est de 75 francs. Le texte comprend quatre parties : 1° Une étude sur Bruegel, son art, son œuvre et son temps ; 2° L'œuvre peint de Bruegel ; 3° L'œuvre dessiné de Bruegel ; 4° Une étude et un catalogue des estampes gravées par ou d'après Bruegel. M. Van Bastelaer s'est chargé de la 1e, 3e et 4e partie ; M. Hulin de la seconde.

483 **G. Caullet.** *Un épisode de la vie du peintre Théodore Rombouts.* — BGOK. 1905-1906, t. III, p. 310-314.

M. C. publie deux documents, conservés aux archives du mont-de-piété de Courtrai. On y trouve la spécification de certains objets, qui avaient été dérobés à la mère Rombouts et mis en gage au mont-de-piété de Courtrai. « Ces documents permettent d'évoquer une image de ce qu'à dû être le home entier où le talent du maître anversois (1597-1637) put éclore. » E. V. C.

484 [LVI, 325] **G. Hulin.** *Notes sur quelques tableaux gantois.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 238 = M. Coppieters Stochove.)

485 **R. Muther.** *La Peinture belge au dix-neuvième siècle.* Trad. J. de Mot. Bruxelles, Misch et Thron, 1904, in-8, 133 p., xxxii pl. h. texte. (AnEN. 1906, t. II, p. 290-292 = M. Dufour.)

Strictement didactique et analytique.

486 **C. Lemonnier.** *L'Ecole Belge de peinture, 1830-1905.* Bruxelles, Van Oest, 1906, in-4, 239 p. et pl. (ABelges. 1996, t. VIII, p. 151-153 = Fierens-Gevaert.)

Œuvre d'allure littéraire.

487 **Robert Hénard.** *L'Art flamand à la Collection Dutuit.* — AAF. 1905-1906, t. I, p. 149-168.

Il y a quelques années, MM. Dutuit donnèrent leurs importantes collections d'art rétrospectif au Gouvernement français. Celui-ci les exposa au Petit-Palais à Paris. M. Hénard, dans une

série d'articles, va s'attacher à faire connaître les principales œuvres flamandes que ces collections renferment.

Cette première étude est consacrée à l'analyse de deux chefs-d'œuvres d'enlumineurs de l'école flamande. Le premier est un livre d'heures, datant du milieu du XVe siècle, orné de miniatures représentant les diverses occupations des douze mois de l'année. On y trouve des détails curieux sur la vie privée des bourgeois, et la vie champêtre des paysans flamands de l'époque ; le même ouvrage renferme aussi plusieurs miniatures à sujets religieux. L'auteur attribue les plus parfaites à un élève de Memling.

Plus intéressant encore est le *Roman du bon roi Alexandre*, splendide manuscrit provenant de la Bibliothèque du Duc Philippe de Bourgogne. Jean Wauquelin, l'auteur de l'ouvrage, représente Alexandre sous les traits d'un prince féodal, entouré de ses pairs et de ses vassaux. L'histoire du roi de Macédoine est un roman de chevalerie, se passant en Bourgogne au milieu du XVe siècle ; il est rempli de détails sur les mœurs et coutumes des grands de cette époque.

Ce manuscrit est orné de nombreuses miniatures intéressantes, tant au point de vue de l'art, qu'à celui des mœurs, des coutumes, des usages de la vie civile et militaire, du milieu du XVe siècle en Flandre. Plusieurs de ces miniatures, d'après M. Hénard, seraient l'œuvre du Brugeois Guillaume Vrelant. P. v. d. W.

488 **Ed. Laloire**. *Le Livre d'Heures de Philippe de Clèves et de la Marck, seigneur de Ravenstein.* — AAF. 1905-1906. t. I, p. 172-187. (RBAB. 1906, t. IV, p. 322-324 = A. Bayot.)

Description d'un manuscrit richement orné de miniatures, faisant partie des collections du Duc d'Arenberg à Bruxelles. De l'avis de M. Laloire, ce Livre d'Heures a appartenu sans aucun doute à Philippe de Clèves, et il aurait été écrit au prieuré de Rouge-Cloître vers 1480. L'auteur s'efforce de prouver, que certaines miniatures dont le livre est orné, ont été composées par Hugo van der Goes et d'autres par Jérôme Bosch. M. Bayot, dans le compte rendu cité plus haut, estime que la description du *Livre d'heures* est trop sobre et aurait gagné à être accompagnée d'une étude comparative, faite sur les nombreux manuscrits qui ont appartenu au sire de Ravenstein. Il ne croit point prouvé que le ms. soit antérieur à 1485; il nie qu'il se rattache à l'école de Rouge-Cloître et que Van der Goes et Bosch aient collaboré à l'enluminure du volume. P. v. d. W.

489 **G. Caullet**. *Le relieur au monogramme I. R. : Jean Ryckaert, de Gand.* — RBAB. 1906, t. IV, p. 162-176.

Étude parfaitement menée et pleine d'intérêt, de trois reliures, trouvées par M. C. dans la Bibliothèque Goethals-Vercruysse et dans celle de l'église Saint-Martin de Courtrai et attribuées avec

certitude au relieur Jean Ryckaert de Gand. En les décrivant, M. C. nous donne une idée exacte d'un atelier de reliure au XVI[e] siècle. Il énumère aussi d'autres œuvres sorties de l'officine de Jean Ryckaert. Ouvrant une parenthèse, l'auteur examine le problème de l'identification d'un nommé John Richardson — que M. Weale a fait connaître le premier — avec le relieur gantois. Il conclut que cette identification n'est pas encore établie. Enfin, il acte la grande expansion de l'art flamand de la reliure, qui va du milieu du XV[e] siècle, à l'extrême fin du XVI[e]. Notons pour finir que cette contribution très importante à l'histoire de la reliure rappelle certains noms d'hommes remarquables de notre Flandre, tel celui de Pierre Adornes, de Jean d'Hondt, etc. A. D. M.

490 **G. Caullet.** *Pierre Bouvet, premier typographe Courtraisien* (1623-1629). — BGOK. 1905-1906, t. III, p. 274-309.

Après avoir signalé les assertions erronées ou hasardées, émises jusqu'ici sur les débuts de l'imprimerie à Courtrai, M. C. établit que le prototypographe Courtraisien fut Pierre Bouvet. Il fixe la date exacte de l'établissement à Courtrai de la firme Bouvet (9 octobre 1623); fait connaître la patrie et la famille de l'imprimeur (originaire peut-être d'Enghien, il avait résidé à Anvers avant de venir à Courtrai); communique les lettres patentes d'octroi concédées en 1626; donne des détails sur les officines de Bouvet, sur son séjour à Courtrai et son départ (1629); enfin, passe en revue les impressions de Bouvet : après avoir signalé celles qui sont mentionnées dans diverses archives, il décrit minutieusement les impressions conservées. E. V. C.

491 **Benj. Linnig.** *Bibliothèques et Ex-Libris d'amateurs belges au XVII[e], XVIII[e] et XIX[e] siècles.* Paris, Daragon, 1906, VIII-189 p. 77 reprod., 3 pl. grav., 1 pl. en couleurs. (RBAB. 1906, t. IV, p. 248-249 = R. Van Bastelaer ; ABelges. 1906, t. VIII, p. 128-129 = L. Naveau.)

Histoire incomplète et peu fournie.

492 **B[on] du Sart de Bouland.** *Quelques Ex-Libris tournaisiens.* — AnHAT. 1905, nouv. sér., t. IX, p. 435-465.

Bref aperçu de l'histoire des *ex-libris* en Belgique.

Parmi les familles dont M. le baron du Sart décrit les *Ex-Libris* il faut citer les : de Béthune, d'Ennetières, Gillès de Pélichy, de Pollinchove, de Wravans, etc.

493 **L. Lefebvre.** *Notes pour servir à l'histoire de la musique à Lille.* Lille, Lefebvre, 1906, in-8, 14 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 147 = H. Dubrulle.)

Genre de vie des ménestrels assermentés, du XIV[e] au XVII[e] siècle. Étude documentée.

494 **Chansons populaires** *des provinces belges, Anthologie.* Introduction, harmonisation et notes par E. Closson. Bruxelles, Schott, in-8, xx-225 p. F. 6 (W. 1906, t. XIV, p. 322-326 = O. Colson.)

495 **J. Ramon Melida.** *Les Tapisseries Flamandes en Espagne.* — AAF. 1905-1996, t. I, p. 169-171.

Description de huit tapisseries flamandes du XVI[e] siècle, représentant des sujets mythologiques et appartenant à Madame la Duchesse de Denia, à Madrid.

496 **Madame Isabelle Errera.** *Catalogue de broderies anciennes des musées royaux des arts décoratifs et industriels.* Bruxelles, Lamertin, 1905, in-4, v-64 p., 2 pl. et 104 photogravures. Couverture cartonnée illustrée. Fr. 30. (RHE. 1906, t. VII, p. 845-848. = G. Des Marez.)

« Parmi les numéros décrits dans le Catalogue, plusieurs intéressent directement la pratique de l'art de la broderie dans nos contrées. Le n° 9 — chape provenant de l'église collégiale d'Harlebeke, XIII[e]-XIV[e] siècle, est peut-être flamand; le n° 23 — armoiries d'Antoine d'Enghien et de sa femme — est flamand ; de même les numéros 29, 33 et suivants que l'auteur qualifie de travail flamand et bourguignon » (extrait du compte rendu cité).

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

497 **L. Launay.** *Histoire de l'église gauloise depuis les origines jusqu'à la conquête franque (511).* Pour servir d'introduction à l'histoire de l'église de France. Paris, A. Picard, 1906, 2 vol. in-12, 506 et 540 p. F. 8.

498 **Dom H. Quentin O S. B.** *Le Concile de Cologne de 346 et les adhésions gauloises aux lettres synodales de Sardique.* — RBén. 1906, t. XXIII, p. 477-486. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 244-245.)

Ce concile, dont l'authenticité est très discutée et rejetée par un grand nombre de critiques, pourrait bien avoir eu lieu et avoir déposé réellement l'évêque de Cologne, Euphratas, qui ne semble pas avoir joué, au concile de Sardique, le rôle important qu'on lui attribue en faveur de l'orthodoxie. A cette occasion on aurait recueilli les adhésions de 22 évêques de Gaule en faveur des décisions du Concile de Sardique, et S. Athanase aurait trouvé dans ces souscriptions et dans un autre document, la liste des noms qu'il reproduit. Telle est l'ingénieuse hypothèse de Dom Quentin dont il faudra tenir compte. C. C.

499 **[LVI, 333] A. Cartellieri.** *Philipp II August, König von Frankreich. T. II. Der Kreuzzug (1187-1191).* Leipzig-Paris, 1906, in-12, 370 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 138 = V. Fris.)

On y trouve l'histoire de la participation de Philippe d'Alsace à la troisième croisade.

500 **H. Dubrulle.** *Les membres de la Curie Romaine dans la province de Reims sous le pontificat de Martin V.* — AnSLF. 1906, t. X, p. 269-302; 377-407; 471-483. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 31-32, 169, 237.) V. AnÉm. t. LVI, p. 328 s.

501 **H. Boussemart.** *Deux conciles inconnus de Cambrai et de Lille.* — SECMém. 1904, t. LVII, p. 19-35.

502 **P. Bourdon.** *Le concordat de François I et l'indult de Charles-Quint.* Leur conflit en Artois 1518-1521. — Mélanges d'archéologie et d'histoire, 1906, t. XXVI, p. 143-166.

Débats auxquels donnèrent lieu la nomination de Jean Tablart à l'abbaye Saint-Jean-au-Mont près de Thérouanne et de Jean de Feucy à l'abbaye du Mont-Saint-Eloi.

503 **[LVI,217; 335] Ch. Terlinden.** *Guillaume Ier roi des Pays-Bas et l'Église catholique en Belgique (1814-1830).* Bruxelles, Dewit, 1906, 2 vol., in-8, XXII-536 et 470 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 202-204 = P. Poullet; RBén. 1906, t. XXIII, p. 466-467 = D. U. B.)

504 **J. Roegiers.** *Alostum Christianum ou histoire ecclésiastique d'Alost.* — AnAA. 1904, p. 10-56.

L'auteur a eu pour but de nous faire connaître l'histoire de l'introduction du christianisme dans le pays d'Alost. Son travail entièrement basé sur des ouvrages de seconde main, ne jette aucun jour nouveau sur la question des origines du christianisme dans notre pays. P. v. d. W.

505 **Ern. Hosten.** *Eenige bijzonderheden uit de geschiedenis der St Nikolauskerk van Dixmude.* Dixmude, G. Backeroot-Capoen, 1905, in-8, 128 bl.

M. H. a réuni dans ce volume les articles qu'il avait antérieurement publiés dans la *Gazette van Dixmude* (voir AnÉm. 1906, t. LVI, p. 93). Dans la première partie l'auteur s'occupe des origines de l'église, du chapitre de prêtres (*pitanciers*), des curés, ainsi que des confréries et institutions religieuses érigées dans l'église. La seconde partie est consacrée aux diverses parties du monument, ainsi qu'aux meubles et objets artistiques que l'église renferme. Si la première partie trahit parfois une certaine inexpérience, on trouve cependant partout, mais surtout dans la seconde, une foule de renseignements inédits que le jeune archiviste a tiré du dépôt confié à ses soins et qui sont d'un réel intérêt, non seulement pour l'histoire locale mais encore pour l'histoire générale. C. C.

506 **J. Loridan.** *Monographie des Récollets de Valenciennes.* — Études Franciscaines, 1906, t. XV, p. 313-327; t. XVI, p. 163-183.

Le couvent lui-même date du XIII[e] siècle.

507 **P. Fr. Steph. Schoutens,** Minderbroeder. *Het klooster der Grauwzusters te Loo.* Hoogstraeten, L. Van Hoof-Roelans, 1906, in-8, 77 bl.

Eerw. schrijver heeft enkel 's kloosters „ archieven onderzocht „ en „ eenvoudig de oorkonden naar tijdsopvolging gerangschikt en vertaald of in den oorspronkelijken tekst of een beknopt verslag ervan gegeven.. „ Bij deze methode is den schrijver veel moeite gespaard. Maar, zijn er in de archieven van 't klooster groote leemten — die wellicht uit andere bronnen zouden kunnen aangevuld zijn —, handelen de bewaarde stukken breedvoerig over min belangrijke zaken en toestanden, dan hoeft de lezer volle bladzijden belanglooze en soms duistere dokumenten te lezen, om eene zeer gebrekkige kennis op te doen van enkele feiten uit de geschiedenis van 't klooster. Zoo is 't ongelukkiglijk hier het geval. Het klooster wierd in 1491 gesticht tot gasthuis voor arme zieken; het kerkje gewijd in 1497; de zusters hielden eenige kostscholieren, hadden eene brouwerij en eenige koeien die aanleiding gaven tot moeilijkheden met den fiscus, openden later eene school, werden verjaagd door de Fransche Omwenteling, verdrukt onder het Hollandsch bestuur, herhaalde malen, ja bijzonderlijk in 1860, geplaagd door de belastingheffers, en... 't klooster schijnt nog te bestaan. Nopens 't leven der zusters en de inwendige geschiedenis vernemen wij bitter weinig uit de 77 bl. van dit werkje, tenzij eene naamlijst der oversten.

C. C.

508 [LVI, 219] **A. De Poorter.** *La Prévôté Saint-Amand, lez-Courtrai.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 177 = P. Bergmans.)

509 **L. Slosse.** *De dekenij Ghistel rond 1732.* — AnÉm. 1906, t. LVI, p. 253-274 (ABelges. 1906, t. VIII, p. 271-272 = J. Cuvelier.)

Donne une foule d'intéressants détails d'histoire locale, tirés du rapport d'une visite décanale.

Il existe un grand nombre de documents de cette nature. Nous exprimons le vœu qu'on les réunisse et qu'on en fasse une étude d'ensemble. C. C.

510 **Cl. Cochin.** *Recherches sur Stefano Colonna, prévôt du chapitre de Saint-Omer, cardinal d'Urbain VI et correspondant de Pétrarque.* — Revue d'histoire et de littérature religieuse, 1905, t. X, p. 352-383, 554-578. Tiré-à-part. Paris, Picard, 58 p. in-8. (SAMBull. 1906, t. XI, p. 629.)

Parmi les nombreux clercs italiens qui obtinrent des bénéfices dans nos provinces, figurent quatre membres de la puissante famille romaine Colonna. Deux d'entre eux, Matteo et Stefano, furent prévôts de Saint-Omer. L'étude originale et érudite de M. C. retrace la carrière de ce dernier, en insistant sur les relations qu'il eut avec la collégiale artésienne. La première dignité capitulaire lui échut en 1350, par la renonciation de son prédécesseur Niccolo Capocci, cardinal d'Urgel, savant et habile diplomate. Les ravages et les troubles de la guerre de cent ans avaient considérablement amoindri les ressources du chapitre et

relaché sa discipline. Ce fut sans doute pour remédier à cette situation que Stefano fit, à trois reprises, visite à son lointain bénéfice, une première fois entre 1350-1360, puis vers 1364 et en 1367. Il y prit des mesures énergiques de restauration disciplinaire et matérielle ; il défendit les droits du chapitre contre les entreprises du pouvoir civil, sans omettre de maintenir dans leur intégrité son autorité personnelle et ses droits aux revenus. Mais il se heurta à la résistance de certains chanoines, qui exposèrent à Urbain V les griefs qu'ils avaient conçus à l'égard de leur prévôt. Cet acte est publié *in extenso* et jette une vive lumière sur la vie canoniale de l'époque. M. C. expose dans une seconde partie les débats d'un procès que Stefano eut à soutenir contre les autorités communales, à propos de la nomination d'un italien comme maître de l'école capitulaire. Deux pièces justificatives sont annexées à la narration détaillée de ces démêlés judiciaires. Enfin, M. C. examine diverses questions controversées relatives à la biographie de Colonna. Voici ses conclusions : Stefano quitta Saint-Omer en septembre 1367 ; au retour, il fit visite à Pétrarque dans sa villa milanaise. Il est probable qu'il prit une part secondaire aux négociations entamées pour conclure un traité entre la République de Gênes et le roi de Chypre. A la naissance du grand schisme, il fut élevé au cardinalat par Urbain VI en 1378, et mourut peu après. A. D. M.

511 **Ed. Fournier**. *Quelques éclaircissements sur les rapports de Stefano Colonna avec la collégiale de Saint-Omer*. — SAMBull. 1906, t. XI, p. 671-688.

Un très bon article, dans lequel M. l'abbé Fournier reprend et complète les études de M. Cochin sur Stefano Colonna, le célèbre humaniste, ami de Pétrarque et prévôt du chapitre de Saint-Omer depuis 1350.

M. Fournier expose, à la lumière des documents originaux, les rapports du chapitre avec leur prévôt. Ces rapports se bornent à des conflits de juridiction et de revenus. Cet exposé donne à l'auteur l'occasion de nous renseigner sur l'état du chapitre, à cette époque troublée par la guerre de cent ans et le commencement du grand schisme. Il y a là, des détails très intéressants sur les dignitaires du chapitre : le prévôt, le sous-prévôt, le coûtre, l'écolâtre ; sur les revenus et les distributions ; sur le cumul ; la résidence ou plutôt la non-résidence des chanoines et surtout de leurs dignitaires. A. D. M.

512 **Jules Beck**. *Le débarquement d'un esclave à Dunkerque*. — UFBull. 1906, t. IX, p. 249-253.

Un extrait de l'article de Mgr le vicaire-général Rembry *François-Joseph De Mulder, dernier esclave brugeois*. AnÉm. 1905, t. LV, p. 144-176 — précédé de quelques mots sur les Trinitaires de Dunkerque.

513 [LVI, 225.] **R. P. M. van Caloen.** *Le Père Henri-Marie Iweins d'Eeckhoutte, des Frères-Prêcheurs.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 145 = U. Berlière.)

b) *Histoire spéciale.*

γ) CULTE ET HIÉRARCHIE.

514 **M. Van Dromme.** *Paaschkeers en Paaschboom.* — AnÉm. 1906, t. LVI, p. 245-252. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 271 = J. Cuvelier.)

Cet article contient des détails pleins d'intérêt sur le cierge pascal et surtout sur l'usage, la forme et l'ornementation du *Paaschboom,* un support du cierge pascal, d'un genre particulier, qui semble n'avoir été usité que dans certaines contrées de la Flandre. Cet usage a également existé à Saint-Omer. Nous lisons en effet dans l'article cité plus haut (n° 511) de M. Ed. Fournier (p. 382-383) que, conformément à une décision arbitrale rendue en 1365 pour terminer un conflit qui divisait le prévôt et le chapitre de Saint-Omer, le chanoine-coûtre avait la charge de fournir le luminaire (cire etc.) et l'*arborem pascalem*: à moins qu'il ne s'agisse du cierge pascal, comme l'entend M. Fournier.

515 **Fournier.** *Ce qui reste aujourd'hui des livres liturgiques imprimés avant le XVII[e] siècle, contenant les textes à l'usage des anciens diocèses d'Arras et de Térouanne.* — Communication faite au 44[e] congrès des sociétés savantes de Paris et des départements, à la Sorbonne (avril 1906). (AnEN. 1906, t. II, p. 463-464.)

516 [LVI, 228; 341.] **E. Lesne.** *La Hiérarchie épiscopale. Provinces, métropolitains, primats en Gaule et Germanie depuis la réforme de saint Boniface jusqu'à la mort d'Hincmar (742-882).* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 142 = H. Dubrulle.)

δ) ASCÉTISME ET VIES DE SAINTS.

517 [LV, 243; 387] **H. Delehaye.** S. J. *Les légendes hagiographiques.* (Revue apologétique, 1905-1906, t. VII, p. 580-581 = Adh. d'Alés.)

518 **L. Van der Essen.** *Études d'hagiographie médiévale.* — AHEB. 1906, t. XXXII, p. 112-144 (*suite, à suivre*). (ABelges. 1906, t. VIII, p. 166-167 = A. Poncelet.) V. AnÉm. [LV, 342].

Le D[r] L. Van der Essen poursuit ses études d'hagiographie médiévale (AHEB. 1906, t. XXXII, p. 5-43): IV. Les biographies de Saint Bavon (p. 113-123); V. Les biographies de Saint Foillan (p. 123-138); VI. Les biographies de Sainte Maxellende (p. 138-143). La première de ces trois études intéresse particulièrement l'histoire religieuse de la Flandre. Il existe une *Vita Bavonis* en prose, dont l'époque a été diversement jugée: l'auteur estime, et son opinion semble très probable, qu'elle a été composée à l'époque

de Louis le Pieux, vraisemblablement du temps de l'abbatiat d'Eginhard († 844). Cette biographie se base uniquement sur la tradition orale ; Saint Bavon mourut le 1 Octobre dans le second quart du VII[e] siècle, il était simple prêtre. Les biographes postérieurs n'ont pas manqué d'ajouter des détails à la *Vita* du IX[e] siècle : c'est le cas pour les deux moines de Saint-Bavon qui ont écrit la *Vita metrica Bavonis* (avant 980) et le *Carmen de S. Bavone* (fin X[e] s. commenc. XI[e] s.) ; c'est le cas surtout pour l'abbé Thierry de Saint Trond (1099-1107) : les ajoutes faites par lui, sont en général peu intéressantes et n'ont fait qu'obscurcir l'histoire du Saint.

A signaler quelques points que l'auteur touche en passant : les relations de Bavon avec un vieux prêtre Domlinus, qui habitait la *cella* de Thourout (p. 115); la question de l'abbatiat de Florbert, qui semble bien avoir été abbé des deux monastères du Mont-Blandin et de *Ganda* (Saint-Bavon), comme le fut plus tard Eginhard (p. 114). J. M.

ε) HISTOIRE DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

519 **A. De Schrevel.** *Histoire du Petit-Séminaire de Roulers, précédée d'une introduction ou coup d'œil sur l'état de l'enseignement moyen dans la région correspondant à la Flandre Occidentale actuelle. T. I (1806-1830).* Roulers, De Meester, 1906, in-8, 328 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 217-219 = J. Laenen ; AnÉm. 1906, t. LVI, p. 452 = A. De Meester.)

520 **Eeuwfeest** *van 't Klein Seminarie van Rousselare, gevierd op Maandag 20 Juli 1906.* Omstandig verslag uitgegeven door het berek. Rousselare, J. De Meester, 1906, in-8, 168 p.

521 **J. Malotaux.** *Histoire du catéchisme dans les Pays-Bas, à partir du concile de Trente jusqu'à nos jours.* Renaix, J. Leherte-Courtin, 1906, in-8, 133 p.

522 **Ph. Bègne.** *Exégèse et astrologie. A propos d'un ouvrage inédit de Pierre d'Ailly.* — Revue des sciences ecclésiastiques, 1905, 10[e] sér., t. II, p. 445-460, 494-508 ; 1906, t. III, p. 46-62.

Cet ouvrage inédit du cardinal Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, retrouvé par M. Noël Valois (BEC. 1904, t. LXV), est intitulé *De persecutionibus Ecclesiae.* Il fut rédigé en 1418, probablement à Avignon. C'est un commentaire exégétique et astrologique des prophéties de l'Apocalypse, dans lesquelles le cardinal de Cambrai voyait l'annonce de tous les grands événements de l'histoire de l'Église. Ainsi la 5[e] vision apocalyptique s'applique au Grand-Schisme. Pour éclairer les prophéties encore à réaliser, Pierre d'Ailly recourt à l'astrologie. M. Bègne apprécie l'évêque de Cambrai comme astrologue, et note qu'il est au moins remarquable que Pierre d'Ailly ait annoncé, en 1418, la Réforme et la

Révolution française. Les autorités dont s'inspire l'illustre cardinal sont, pour la partie exégétique : Joachim Flore, Pierre Auriol et Nicolas de Lyre ; pour la partie prophétique : S[te] Hildegarde, Joachim Flore, le bienheureux Cyrille, religieux du XII[e] siècle, auteur de *l'Oraculum angelicum* et des astrologues grecs, arabes et juifs. A. D. M.

table 1906

TABLES

—

I. Sigles des revues dépouillées.

AA. Antwerpsch archievenblad, Anvers.
AAF. Les anciens arts de Flandre, Bruges.
AB. Analecta bollandiana, Bruxelles.
ABAnBull. Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, Anvers.
ABelges. Archives belges, Liége.
AHEB. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, Louvain.
AnAA. Annales de la Société archéologique de la ville et de l'ancien pays d'Alost, Alost.
AnABAn [1]. Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, Anvers.
AnAB. Annales de la Société archéologique de Bruxelles, Bruxelles.
AnAE. Annales du Cercle archéologique d'Enghien, Enghien.
AnAM. Annales du Cercle archéologique de Mons, Mons.
AnAT. Annales du Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde, Termonde.
AnAW. Annales du Cercle archéologique du Pays de Waes, St Nicolas.
AnÉm. Annales de la Société d'Émulation de Bruges, Bruges.
AnEN. Annales de l'Est et du Nord, Paris-Nancy.
AnGOG. Annalen der Maatschappij van geschiedenis en oudheidskunde te Gent, Gand.
ARBBull [2]. Bulletin de l'Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts, Bruxelles.

---

[1] Errata: [LVI, 61] loco AnABAN lisez AnABAn.
[LVI, 331] „ ARABAn „ „
p. 310 „ AnARAN „ „
[2] Errata: p. 79 „ BARBI „ ARBBull.

AnHAT.	Annales de la Société historique et archéologique de Tournai, Tournai.
AnSS.	Annales de la Société scientifique de Bruxelles, Bruxelles.
AnSLF.	Annales de Saint-Louis des Français, Rome.
B.	Biekorf, Bruges.
BEC.	Bibliothèque de l'École des chartes, Paris.
BGHB.	Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderlijk van het aloude hertogdom Brabant, Eekeren-Donck.
BGOK.	Bijdragen van den geschied- en oudheidskundigen Kring van Kortrijk, Courtrai.
BMHG.	Bijdragen en mededeelingen van het historisch Genootschap te Utrecht, La Haye.
BN.	Bibliothèque Norbertine, Parc (Louvain).
BVG.	Bijdragen voor de vaderlandsche geschiedenis en oudheidskunde, La Haye.
Cor.	Le Correspondant, Paris.
CFFBull.	Bulletin du Comité flamand de France, Hazebrouck.
CHNBull.	Bulletin de la Commission historique du département du Nord, Lille.
CRHBull.	Bulletin de la Commission royale d'histoire, Bruxelles.
EHR.	English historical Review, Londres.
GB.	Geschiedkundige bladen, Amsterdam.
GN.	La Gazette numismatique, Bruxelles.
GOGBull.	Bulletijn der Maatschappij van geschiedenis en oudheidskunde te Gent, Gand.
HJ.	Historisches Jahrbuch, Munich.
HVJS.	Historisches Vierteljahrschrift, Leipzig.
MA.	Le Moyen-âge, Paris.
MABull.	Bulletin des métiers d'art, Bruxelles.
MBBull.	Bulletin bibliographique et pédagogique du Musée belge, Louvain.
MSAB.	Mémoires de la Société d'anthropologie de Bruxelles, Bruxelles.
MSSAH.	Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, Mons.
NAB.	Nederlandsch archievenblad, Groningue.
NAKG.	Nederlandsch Archiev voor kerkgeschiedenis, La Haye.
PPL.	Polybiblion, partie littéraire, Paris.
RAC.	Revue de l'art chrétien, Lille.
RBAB.	Revue des bibliothèques et archives de la Belgique, Bruxelles.
RBén.	Revue bénédictine, Maredsous.
RBN.	Revue belge de numismatique, Bruxelles.
RG.	La Revue générale, Bruxelles.
RHE.	Revue d'histoire ecclésiastique, Louvain.
RHist.	Revue historique, Paris.

RIPB.	Revue de l'instruction publique en Belgique, Gand.
RPE.	Revue pratique de l'enseignement à l'usage des établissements d'éducation du diocèse de Bruges, Bruges.
RQH.	Revue des questions historiques, Paris.
RQS.	Revue des questions scientifiques, Bruxelles.
RT.	Revue tournaisienne, Tournai.
RUB.	Revue de l'université de Bruxelles, Bruxelles.
SABBull	Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles, Bruxelles.
SAHLBull.	Bulletin de la Société d'art et d'histoire du pays de Liége, Liége.
SAMBull.	Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, Saint-Omer.
SÉCMém.	Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai, Cambrai.
SEPCBull.	Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai, Lille.
UFBull.	Bulletin de l'Union Faulconnier, Dunkerque.
VG.	De vlaamsche Gids, Gand.
VFSW.	Vierteljahrschrift für Social-und Wirtschaftsgeschichte, Leipzig.
VKVA.	Verslagen en mededeelingen der koninklijke vlaamsche Academie, Gand.
W.	Wallonia, Liége.

II. Table alphabétique des noms d'auteurs

cités dans la Chronique et la Bibliographie (¹).

(¹) Les derniers numéros, s'ils sont précédés de la lettre p. désignent la **page** de la *Chronique*, les autres renvoient au **numéro** de la *Bibliographie* : les chiffres en *italiques* indiquent un *compte rendu*, les autres, en caractères ordinaires, un *ouvrage* ou *article de revue*. Dans le classement alphabétique, nous avons tenu compte des particules *de*, *du*, *des*, *van*, *von*.

III. Table générale des matières.

1. ARTICLES.

2. COMPTES RENDUS.

3. CHRONIQUE.

Société d'Emulation.

Expositions.

Sociétés savantes et Congrès.

Périodiques.

Notes bibliographiques.

Nos archives.

Nos anciens objets d'art dispersés.

Nouvelles d'histoire locale.

Divers.

Nécrologie.

Questions.

---

4. BIBLIOGRAPHIE DE L'HISTOIRE DE FLANDRE.

---

5. TABLES.


Digitized by Google

